



Mouvements sociaux et économie solidaire : penser les interactions à travers l'exemple de la consommation

Magali Zimmer

► To cite this version:

Magali Zimmer. Mouvements sociaux et économie solidaire : penser les interactions à travers l'exemple de la consommation. Sociologie. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2016. Français. NNT : 2016CNAM1071 . tel-02398762

HAL Id: tel-02398762

<https://theses.hal.science/tel-02398762>

Submitted on 8 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE présentée par :

Magali ZIMMER

Soutenue le : 7 décembre 2016

Pour obtenir le grade de : **Docteur du Conservatoire National des Arts et Métiers**

Discipline : Sociologie

Mouvements sociaux et économie solidaire **Penser les interactions à travers l'exemple de la** **consommation**

THÈSE dirigée par :

Jean-Louis LAVILLE, Professeur du Conservatoire National des Arts et Métiers.

RAPPORTEURS :

Yuna CHIFFOLEAU, Chargée de recherche, Institut National de la Recherche Agronomique.

Salvador JUAN, Professeur des universités, Université de Caen.

JURY :

Sandra BERTEZENE, Professeur du Conservatoire National des Arts et Métiers.

Bruno FRERE, Chercheur au Fonds National de la Recherche Scientifique, Maître de conférences à l'Université de Liège, Président du jury.

Geoffrey PLEYERS, Chercheur au Fonds National de la Recherche Scientifique, Professeur à l'Université de Louvain et chercheur au Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques.

« Le présent (...), ce n'est pas ce qui ramasse le temps en un point pour offrir un passé restitué et scintillant ; c'est au contraire, ce qui ouvre le temps sur une irréparable dispersion. (...) À la discontinuité des choses vues par fragments répétés se substitue la continuité d'un sujet que son présent déverse sans cesse hors de lui-même, mais qui circule sans heurt dans sa propre épaisseur dispersée. À travers les changements de chronologie, d'échelle, de personnages, une identité se maintient par où les choses communiquent. (...) À chaque instant les phrases, à chaque instant les images coulisent les unes sur les autres, s'évasant sur de nouveaux lointains, qu'elles accueillent de leur courbe largement ouverte. La parole en son présent de nuit ouvre indéfiniment les lèvres du temps. » (Foucault, [1966] 1994a, p. 505)

« (...) il n'y a pas de véritable compréhension de la réalité sociale sans une connaissance approfondie de son histoire, de sa durée, de sa permanence, sans la prise en compte de notre condition historique, dans la perception plus ou moins claire de ces phénomènes du passé qui seuls peuvent élucider l'existence actuelle » (Busino, 1986, p. 7)

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à l'égard de mon directeur de thèse, Jean-Louis Laville, pour ses remarques constructives, ses encouragements constants, ses patientes relectures et son enthousiasme communicatif. Ses conseils et sa capacité de synthèse m'ont toujours été très précieux. Son approche de la recherche reposant sur les comparaisons internationales, notamment avec l'Amérique latine, a contribué à renouveler les perspectives de recherche en Europe. Je pense, en particulier, au lien entre économie solidaire et mouvements sociaux si prégnant en Amérique latine qui questionne son oubli relatif dans les recherches européennes, suscitant des interrogations concernant le cloisonnement de nos disciplines. De par ses relations au niveau international, mon directeur de thèse m'a donné l'opportunité de faire un séjour au Québec, où j'ai pu une année durant travailler avec des chercheurs, en particulier Guy Chiasson, de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour la revue *Économie et Solidarités*, revue du Centre International de Recherches et d'Informations sur l'Économie Publique, Sociale et Coopérative. Ce séjour m'a permis de faire connaissance avec les membres du Centre de Recherche sur les Innovations Sociales dans l'Économie Sociale, les Entreprises et les Syndicats (CRISES). Il m'a aussi donné l'opportunité de participer à leurs différentes réunions et colloques, en tant que représentante des étudiants de l'UQO au CRISES.

Je tiens également à remercier vivement tous les membres du jury, Salvador Juan, Yuna Chiffolleau, Geoffrey Pleyers, Bruno Frère et Sandra Bertezen, qui ont accepté de lire et de discuter ce travail. Je remercie plus particulièrement Geoffrey Pleyers pour ses relectures attentives et la pertinence de ses remarques.

Je souhaite aussi remercier deux doctorants brésiliens, Jonas Bertucci de l'université de Brasilia et Carolina Cherfem de l'université d'État de Campinas (UNICAMP) au Brésil, avec qui j'ai eu le plaisir de comparer les approches théoriques de l'économie solidaire en France et au Brésil. Et pour ce qui est des théories sur les mouvements sociaux, je souhaite remercier Hyung Sik Eum du Centre d'économie sociale de l'Université de Liège, en Belgique, pour ses échanges stimulants. Enfin, coutumier d'un franc-parler qui frôle la satire, Romaric Vidal, docteur en sociologie de l'université d'Évry, m'a adressé des remarques qui m'auront été très profitables au moment d'apporter la touche finale.

Les chercheurs et doctorants de mon laboratoire, le Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique (LISE), ont tant par leurs conseils que par leur soutien pour des

publications ou des communications contribué à la poursuite de cette thèse et je les en remercie vivement. L'organisation du séminaire des doctorants a été un lieu d'échanges particulièrement intéressant et riche pour confronter les méthodes et les approches des uns et des autres. Je remercie le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de m'avoir permis de dégager un peu de temps pour ma thèse en m'offrant la possibilité d'occuper un poste d'ATER sur deux ans.

Tous les acteurs de l'économie solidaire qui m'ont accordé un peu de leur temps dans un emploi du temps souvent chargé ont eu à cœur de faire partager l'aventure collective à laquelle ils ont pris part. Je les remercie tous et en particulier Laurent Leguyader, militant infatigable, ancien administrateur d'Alliance PEC, pour les conseils qu'il a bien voulu me donner ainsi que pour son aide dans la recherche des archives d'Alliance PEC.

Je suis aussi reconnaissante à l'égard de Marie de Pas, bénévole pour le commerce équitable à Montreuil et auditrice du CNAM, qui m'a fait découvrir Artisans du Monde, et de Julien Lusson du réseau Initiatives Pour un Autre Monde qui m'a fourni des contacts utiles dans les associations de solidarité internationale.

Enfin, je remercie naturellement mes proches qui ont été d'un grand soutien tout au long de ce parcours.

Résumé

La dimension politique des réseaux d'économie solidaire est généralement abordée sous l'angle des relations avec l'État, délaissant les relations avec les mouvements sociaux. Notre thèse repose sur le postulat selon lequel l'une des caractéristiques majeures des réseaux d'économie solidaire tient à la recherche d'un changement social, cette recherche se traduisant par des actions orientées tant vers les adhérents que vers les institutions en place. De là découlent des liens forts avec les mouvements sociaux.

Nous prenons comme objet d'étude deux types d'associations, Artisans du Monde et les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), dont le point commun est d'établir des échanges économiques entre producteurs et consommateurs dans un but d'entraide. L'apparition de ces deux associations dans des contextes spécifiques marque un renouvellement des pratiques de consommation.

L'objectif principal de notre thèse est alors d'étudier l'évolution des répertoires d'interprétation de ces deux associations au cours du temps. Cette évolution est saisie comme le résultat de leur inscription dans un réseau dense d'interactions. La thèse s'organise en trois parties. La première partie présente les outils conceptuels développés par la sociologie des mouvements sociaux en vue de choisir ceux qui nous semblent pertinents pour l'étude des liens entre les mouvements sociaux et les réseaux d'économie solidaire. Elle s'achève par la proposition d'un cadre théorique original adapté à notre objet. La deuxième partie et la troisième partie visent à mettre à l'épreuve du terrain ce cadre théorique à travers l'étude de deux cas : Artisans du Monde et les AMAP.

Les outils conceptuels développés par la sociologie des mouvements sociaux s'avèrent pertinents pour l'étude des associations choisies, et en particulier les concepts de répertoire d'interprétation et de réseau. Nous montrons ainsi que les emprunts de cadres d'action collective entre réseaux d'économie solidaire et organisations du mouvement social sont des processus fréquents qui loin de se limiter à la phase d'émergence se poursuivent au cours de leur développement ultérieur. Les deux associations étudiées recourent, en effet, à tout un ensemble de pratiques et d'énoncés discursifs provenant des interactions propres au réseau dans lequel elles se trouvent insérées. Enfin, les concepts de cadrage diagnostique et pronostique se révèlent être des outils analytiques essentiels pour saisir les composantes de l'identité collective des associations étudiées.

Mots clés : économie solidaire, dimension politique, mouvements sociaux, analyse des cadres, répertoire d'interprétation, réseau.

Abstract

The political dimension of solidarity economy networks is generally discussed in terms of relations with the state, neglecting relations with social movements. Our dissertation aims to highlight those links with social movements by showing how the conceptual tools developed for the study of solidarity based initiative can be enhanced by the use of the concepts of sociology of social movements. More precisely, the main purpose is to study the repertoire of interpretations in the case of two solidarity initiatives to show how they have undergone profound renewal due to the interactions with social movements.

The conceptual tools used in the sociology of social movements are found to be relevant for the study of solidarity initiatives, and in particular, the concepts of repertoire of interpretations, of collective identity, and of network. We have shown in both of the cases studied that the exchanges of frames or of types of action are common, reinforcing the need for further studies in this direction. The concepts of diagnostic frames and prognostic frames are also useful conceptual tools to understand how a situation perceived as unjust is constructed. They are also relevant for the understanding of the elaboration of the definition of proposals for action. The formation of a collective identity is studied as the result of this process of elaboration of diagnostic frames and prognostic frames. Far from being limited to their economic activities, the two solidarity initiatives studied here develop political activities that only the interactions produced in a specific network can explain.

This dissertation focuses on two associations : Artisans du Monde and Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. Both of them conduct economic activities with an objective of mutual aid. Furthermore, these two associations share a political aim that can be observed through the claims about unjust situations drawn into the public sphere. The dissertation is organized in three parts. The first part highlights the conceptual tools used in the sociology of social movement sociology in order to choose the more relevant ones regarding our study of solidarity initiatives. This part also proposes a theoretical framework. The second and third parts focus on the two associations mentioned above.

Key words: solidarity initiatives, political dimension, social movements, frame analysis, repertoire of interpretation, network.

Sommaire

Introduction	13
Partie 1 : Vers une étude conjointe des réseaux d'économie solidaire et des mouvements sociaux	20
<i>Chapitre 1 : L'économie solidaire et son rapport au politique</i>	23
1. De la genèse de l'économie sociale	23
2. À l'émergence de l'économie solidaire	40
3. Diversité des approches entourant les nouvelles pratiques de consommation	50
<i>Chapitre 2 : Les apports originaux des théories portant sur les mouvements sociaux</i>	57
1. Des cadres aux répertoires d'interprétation	58
2. Les multiples facettes de l'identité collective	67
3. La prise en compte des logiques institutionnelles	74
<i>Chapitre 3 : Proposition d'un cadre théorique adapté</i>	83
1. Les interactions entre l'économie solidaire et les mouvements sociaux	83
2. Un contexte spécifique lié aux nouveaux mouvements sociaux	92
3. Le cadre d'analyse choisi pour nos études de cas	103
Partie 2 : Artisans du Monde, d'un autre développement à une autre mondialisation	117
<i>Chapitre 4 : Le réseau des associations de solidarité internationale</i>	121
1. Un répertoire d'interprétation spécifique	121
2. Les associations qui émergent après-guerre : de la faim au développement	125
3. L'ère des associations humanitaires des années 1970 à 1980	139
4. Le CRID : du tiers-mondisme à l'altermondialisme	144
<i>Chapitre 5 : Des boutiques insérées dans le réseau tiers-mondiste</i>	155
1. L'U.CO.JU.CO, une organisation préexistante	155
2. Du comité de jumelage à la première boutique de Poitiers	167
3. Des actions en commun témoignant de liens inter-organisationnels anciens	173
<i>Chapitre 6 : L'élaboration des premiers cadres d'injustice (1974-1990)</i>	185
1. Des emprunts au cadre anti-impérialiste	185

2.	Des emprunts au cadre tiers-mondiste	193
3.	Des activités qui se diversifient au contact des autres organisations	205
4.	Les modes d'action et les actions menées en commun	211
<i>Chapitre 7 : Un répertoire d'interprétation qui se renouvelle à partir de 1995</i>		221
1.	La défense des droits civiques et sociaux et le déplacement des entités jugées responsables	221
2.	L'altermondialisme comme réactualisation du cadre tiers-mondiste	230
3.	Des cadres auxiliaires entre continuité et renouvellement	237
4.	Le réseau : ressource ou contrainte ?	242
Partie 3 : Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, de la défense de l'emploi agricole à préservation de l'environnement		251
<i>Chapitre 8 : Le réseau des organisations agricoles</i>		256
1.	Un répertoire d'interprétation spécifique	256
2.	L'après-guerre et l'émergence de l'agriculture intensive	264
3.	De la crise du modèle dominant au cadre de la nouvelle gauche paysanne	270
<i>Chapitre 9 : Une organisation préexistante : Alliance Paysans-Écologistes-Consommateur</i>		287
1.	Le rôle crucial de la Confédération Paysanne	288
2.	Les différents modes d'action d'Alliance PEC	298
3.	Les principaux apports d'Alliance PEC pour les AMAP	306
<i>Chapitre 10 : La défense de l'agriculture de proximité comme projet territorial</i>		314
1.	L'émergence du cadre de défense d'une agriculture de proximité	314
2.	Le positionnement face aux instances de participation institutionnelles	323
3.	Les effets de la mobilisation : une reconnaissance fragile	330
4.	Une évolution des modes d'action vers la judiciarisation	338
<i>Chapitre 11 : Des échanges de légumes aux échanges d'informations</i>		344
1.	Les activités entourant les échanges de produits alimentaires	344
2.	Les échanges d'information et les cadres d'injustice mobilisés	354
3.	Les distorsions possibles de l'identité	368
Conclusion		379
Table des matières		461

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Les différents types de régulation possible d'après E. Buccolo (Buccolo, 2008)	49
Tableau 2 : Position des NMS parmi les autres mouvements sociaux selon H. Kriesi (1988a)	95
Tableau 3 : Position des NMS parmi les autres mouvements sociaux selon D. della Porta (2015)	97
Tableau 4 : Listes des boutiques Artisans du Monde en 1977	166
Tableau 5 : Évolution de la participation aux forums sociaux	234
Tableau 6 : Évolution des membres d'Alliance PEC	295
Tableau 7 : Comparaison des éléments de cadrage pronostique	374
Tableau 8 : Données concernant les associations au fondement du CRID en 1990	455

Liste des figures :

Figure 1 : Le quadrilatère et ses possibilités de rupture (Desroche, 1976, p. 337)	36
Figure 2 : Typologie des organisations liées aux mouvements sociaux (Kriesi, 1993, p. 70)	92
Figure 3 : Les transformations possibles des organisations du mouvement social (Kriesi, 1993, p. 74)	107

Liste des encadrés :

Encadré 1 : Les motivations des associations de consommateurs réunies dans Alliance PEC	296
Encadré 2 : Un projet d'Alliance PEC, le projet AC'teurs	302
Encadré 3 : Présentation du collectif « Semons la biodiversité »	362
Encadré 4 : Exemples de circuits courts classés par ordre d'apparition	370
Encadré 5 : La convention d'Alliance PEC	468
Encadré 6 : Les motivations de l'ensemble des associations composant Alliance PEC	470

Liste des annexes :

Annexe 1: Liste des sigles, abréviations et acronymes utilisés	434
Annexe 2 : Méthodologie suivie	438
Annexe 3 : Présentation des associations fondatrices du Centre de Recherche et d'Information pour le Développement	455
Annexe 4 : Implantation géographique des groupes locaux tiers-mondes	462
Annexe 5 : Affiche de présentation de la première boutique Artisans du monde	463
Annexe 6 : Traitement médiatique de la participation d'AdM aux forums sociaux	464
Annexe 7 : Extraits de la charte de l'agriculture paysanne	466
Annexe 8 : Textes fondateurs d'Alliance Paysans-Ecologiste-Consommateurs et données sur les adhérents	468
Annexe 9 : Projets d'Alliance Paysans-Ecologiste-Consommateurs	474
Annexe 10 : Histoire des AMAP contée par les participants	475

Introduction

La crise économique de 2008 a été perçue comme découlant des dysfonctionnements du système économique actuel, ce dernier ayant été, immédiatement après la crise, l'objet de nombreuses critiques. Les pratiques de l'économie sociale et solidaire sont alors apparues comme une réponse possible à la faillite de ce système¹. Si l'économie sociale et solidaire trouve un écho certain dans le débat public, c'est le plus souvent pour en faire ressortir sa capacité à créer des emplois en période de crise économique. Sa dimension politique, c'est-à-dire sa capacité à nourrir une critique des institutions en place, nous semble ainsi fréquemment délaissée ou du moins peu valorisée. À titre d'exemple, le rapport de Ph. Frémeaux² souligne faiblement cette dimension politique. Les deux grandes traditions qu'il met en exergue dans le développement des organisations de l'économie sociale et solidaire sont toutes deux dépourvues d'ambition politique explicite. La première tradition, qualifiée d'associationniste, repose sur l'action collective d'individus qui agissent en vue de trouver une solution à un problème auquel ils se trouvent confrontés. Quant à la deuxième tradition, qualifiée de caritative, elle désigne des pratiques impulsées par des individus qui s'efforcent d'améliorer le sort d'autres personnes. Il s'agit d'une logique d'aide au plus près des besoins des personnes, mais sans volonté de transformation sociale plus large. De l'aveu même de l'auteur du rapport, cette typologie laisse de côté les activités de défense des droits, oblitérant le fait que de nombreuses associations peuvent avoir une intense activité de plaidoyer. Ces actions d'interpellation sont souvent attribuées à une catégorie d'associations particulières, les associations de défense des droits ou de défense d'une cause, qui se situeraient hors du domaine de l'économie sociale et solidaire. Il semble que la mise en place d'échanges économiques dans une association donnée s'oppose nécessairement au déploiement concomitant d'actions d'interpellation. Nous proposons de revenir sur ce cloisonnement en considérant qu'il existe un continuum bien plus qu'une opposition tranchée entre ces deux types de phénomènes sociaux. La question posée est alors de savoir si des associations, qui mettent en place des échanges économiques justes dans un but d'entraide, sont systématiquement conduites à se départir de leurs activités d'ordre politique.

Dans le milieu académique même, la dimension contestataire des réseaux de l'économie solidaire est souvent négligée, comme en témoigne leur absence complète de l'état des lieux

¹ Cf. notamment le supplément économique du quotidien *Le Monde* du 3 juin 2009 intitulé « L'entreprise solidaire, un modèle anti-crise » et l'article de M. Rocard et Th. Jeantet intitulé « L'économie sociale, une réponse à la crise ? » (*La Tribune*, 10 décembre 2009, p. 9).

² Rapport portant sur l'évaluation de l'apport de l'économie sociale et solidaire remis par Ph. Frémeaux au Ministre délégué en charge de l'Économie Sociale et Solidaire et de la Consommation (Frémeaux, 2013).

des mouvements et des acteurs de la contestation de X. Crettiez et I. Sommier (2002). Les émeutes, les insurrections, les marches ou rassemblements, les pétitions, toutes ces actions orientées vers les institutions étatiques ou privées ne renvoient, en effet, pas spontanément à l'univers habituel des réseaux de l'économie solidaire. Pourtant, au fondement des réseaux d'économie solidaire se trouvent souvent la prise de conscience d'une injustice, l'aspiration à une société différente, la recherche d'un idéal social.

C'est du constat de l'oubli des similitudes entre les mouvements sociaux et les réseaux d'économie solidaire qu'est née l'idée de mener une étude conjointe de ces deux phénomènes sociaux, afin de tenter de saisir le jeu d'interrelations complexes qui s'établit entre eux. En prenant deux cas, Artisans du Monde et les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), nous cherchons à étudier comment ces associations construisent leurs actions à partir des relations tissées avec les mouvements sociaux environnants. Sur le plan théorique, nous explorons l'usage d'outils conceptuels issus de la sociologie de mouvements sociaux, et plus particulièrement, l'analyse des cadres infléchi par une perspective socio-historique. L'évolution au cours du temps du répertoire d'interprétation d'une association est mise en lien avec les autres organisations du champ politique afin de mieux saisir les mécanismes de formation et de renouvellement de l'identité collective des associations étudiées.

Les deux associations choisies se situent dans le domaine de la consommation. Depuis quelques années, on observe un regain d'intérêt pour les pratiques relevant de la consommation critique¹. Ce regain d'intérêt s'explique par plusieurs facteurs, parmi lesquels l'avènement de mouvements écologistes et contre-culturels, le développement d'un sentiment de responsabilité individuelle dans l'acte d'achat et la conscience du caractère limité des ressources de notre planète (Pleyer, 2011). Toutefois, une contradiction semble persister entre la faiblesse numérique de ces initiatives et l'intérêt qu'elles suscitent dans les sondages ou dans les médias. Les achats relevant de la consommation critique restent, en effet, dérisoires du point de vue du chiffre d'affaires dégagé². Néanmoins, si les initiatives relevant de la consommation critique demeurent modestes en termes de parts de marchés, elles permettent

¹ Nous définirons plus loin le concept de consommation critique.

² En effet, les parts de marché du café équitable sont inférieures à 5% en France et le chiffre d'affaire de l'alimentation biologique ne représente que 1,9% du marché de l'alimentation (Pleyers, 2011, p. 21). De plus, seulement 6 à 7% des achats alimentaires se font à travers le recours aux circuits courts et, parmi ces achats, ce sont les formes classiques telles que le marché et la vente à la ferme qui prédominent, devant les formes innovantes telles que les AMAP (Cf. « Les circuits courts alimentaires de proximité », *Les avis de l'ADEME*, 2012 ; *La consommation alimentaire en circuits courts : Enquête nationale*, GRET, 2013, En ligne : http://site.gret.org/codia/IMG/pdf/quantif_codia.pdf).

d'engager « un débat autour de quelques-unes des valeurs centrales de la société contemporaine » (*Ibid.*, p. 23). C'est en ce sens qu'elles méritent d'être étudiées. Et au-delà de leur contribution au débat démocratique, elles induisent, tout comme les mouvements sociaux, des « ruptures ou innovations culturelles », qui perdurent et « se sédimentent en institutions » (Juan, 2006, p. 398).

En repositionnant les associations étudiées dans une tradition ancienne qui remonte au XIX^e siècle, celles-ci apparaissent comme les héritières des pratiques de consommation coopératives et associatives visant à réduire les intermédiaires et à établir un prix juste, qui se sont développées dès les lendemains de la révolution française afin de « lutter contre la vie chère ». On peut, en effet, trouver des traces des premiers groupements de citoyens organisant eux-mêmes l'achat, le transport, l'emmagasiner et la répartition de denrées de consommation dès 1793 (Gaumont, 1924). Les groupements d'achat et les coopératives de consommation se sont fortement développés au cours du XX^e siècle jusque dans les années 1960, moment qui constitue leur acmé. Les coopératives de consommation connaissent ensuite des difficultés et leur nombre décroît fortement à partir des années 1980, suite au déploiement sans précédent des grandes surfaces proposant aux consommateurs des prix très bas. Le nombre de coopératives de consommation, représentées par les magasins COOP, passe de quinze coopératives en France en 1980 à sept en 1985 (Prades, 2008). Si l'apparition des coopératives de consommation au XIX^e siècle a constitué une véritable innovation sociale, permettant par le groupement d'achat une baisse des prix considérable pour les consommateurs, cette baisse des prix se perpétue à partir des années 1970-80 sous une autre forme à travers l'émergence des grandes surfaces appartenant au secteur privé. L'affaiblissement des coopératives de consommation ne peut cependant être uniquement attribué à l'apparition des grandes surfaces. Il tient aussi à la participation amoindrie des sociétaires, ces derniers ne jouant plus « le jeu de la coopérative » (Marenco, 1986, p. 31).

Parallèlement à ce déclin des grandes coopératives de consommation, des associations apparaissent dans le champ de la consommation critique à partir des années 1970. Ce renouveau est porté par deux tendances principales, l'une issue du contexte de décolonisation et l'autre liée à la montée des préoccupations environnementales. Chacune de ces deux tendances est présentée ci-après de manière séparée pour plus de clarté.

La première tendance apparaît dans l'immédiat après-guerre. L'extrême pauvreté des pays nouvellement décolonisés interroge les populations des pays occidentaux. Au tiers-monde¹

¹ C'est dans les années 1950 au moment où se développent les mouvements de indépendantistes, qu'apparaît la

sont alors régulièrement associés divers maux : sécheresse, misère, maladie, malnutrition, La question sociale internationale apparue après la Seconde Guerre mondiale oppose la persistance de l'insécurité alimentaire et le déficit d'accès à la santé des pays anciennement colonisés à l'abondance matérielle dont semble bénéficier une grande partie des pays occidentaux. Cette question sociale internationale présente des similitudes avec la question sociale du XIX^e siècle en ce qu'elle exprime une incapacité de l'ordre juridico-politique issu des Lumières à résoudre la misère d'une grande partie des sociétés au niveau international. Un mouvement associatif critique de la politique de coopération prend forme et le sous-développement devient un objet de réflexion majeur dans le milieu associatif. Pour répondre à cette question sociale internationale, des associations se sont constituées dans les années 1960-70 en vue d'établir des échanges économiques justes entre producteurs du tiers-monde et consommateurs des pays occidentaux. Ces associations, dénommées « Artisans du Monde », sont considérées comme étant pionnières du commerce équitable en France. Elles constitueront notre premier objet d'étude.

La seconde tendance apparaît dès les années 1970 avec la hausse des préoccupations d'ordre environnemental. Les fondements mêmes du modèle de développement occidental sont interrogés et, à partir des années 1970, l'idée d'une croissance exponentielle dans un monde fini est présentée comme illusoire¹. Les impacts environnementaux des activités humaines posent la question environnementale, qui est une question morale d'un nouveau type, car elle engage la responsabilité de la génération actuelle vis-à-vis des générations futures. Ce contexte encourage la recherche d'aliments naturels et locaux par les consommateurs. Les moyens de s'approvisionner en aliments biologiques² se diversifient, allant du marché traditionnel à la vente en ligne en passant par les coopératives de consommation ou les partenariats producteurs-consommateurs. Afin de répondre à cette question environnementale, des associations sont apparues à partir des années 2000 en vue d'établir des échanges économiques locaux entre producteurs et consommateurs. Elles ont

notion de « tiers-monde », utilisée la première fois par A. Sauvy en 1952 en référence au Tiers-État d'avant la Révolution française : « (...) ce Tiers-Monde, ignoré, exploité, méprisé, comme le Tiers-État, veut lui aussi être quelque chose » (Sauvy, 1952, p. 5).

¹ Le rapport du Club de Rome, *The Limits of Growth* de D. Meadows, paraît en 1972. Ce rapport se conclut par le constat selon lequel la croissance exponentielle de la population et des investissements dans un système fermé conduit nécessairement à un effondrement (Meadows *et al.*, 1972). Un ouvrage, paru deux ans plus tard, *La Surchauffe de la croissance* du philosophe F. Meyer, qualifie la croissance de la population non pas d'exponentielle mais de sur-exponentielle (Meyer, 1974).

² Les aliments biologiques sont issus d'une agriculture biologique, cette dernière désignant un mode de production « n'utilisant pas d'engrais, ni de produits phytosanitaires de synthèse » (Loi du 4 juillet 1980 et décret du 10 mars 1981). La reconnaissance au niveau européen date de 1991 (Règlement du 24 juin 1991).

constitué un mouvement, les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), qui formera notre second objet d'étude.

Issues de contextes différents, les deux types d'associations choisies comme objet d'étude, Artisans du Monde et les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne, ont comme point commun de viser à établir des échanges économiques justes entre producteurs et consommateurs dans un but d'entraide. Elles se caractérisent par une visée politique, qui se traduit par la dénonciation collective d'un état de fait jugé inacceptable et elles tentent d'apporter des solutions immédiates à cet état de fait à travers la mise en place d'activités économiques. Leur émergence repose sur le postulat du caractère indissociable des activités économiques menées de la réflexion portant sur les préceptes éthiques qui les sous-tendent. Ces associations réintroduisent en particulier un questionnement sur ce que pourrait être un prix juste pour le consommateur et pour le producteur. Les réflexions entourant les échanges locaux s'expriment à travers des activités de sensibilisation mais aussi à travers des activités d'interpellation dans l'espace public des différents échelons de l'autorité publique, afin de tenter d'influencer le pouvoir étatique. Les associations étudiées seront donc abordées comme faisant partie intégrante d'un champ politique¹ dont les recompositions socio-historiques reflètent et expliquent à la fois en grande partie leurs évolutions. Pour désigner ce champ politique, nous emprunterons à la sociologie des mouvements sociaux le concept de réseau (Diani, 1995), qui nous permettra de mieux saisir les dynamiques sous-tendant l'émergence et le développement des associations étudiées en prenant en compte les interactions avec les mouvements environnants. Ce faisant, nous prenons le parti d'étudier ce que nous nommerons la dimension politique des associations en nous interrogeant sur ce que recouvrent ces activités dites politiques, et en cherchant ce qu'elles révèlent de l'identité des mouvements étudiés.

La première partie de notre thèse présente les manières habituelles d'aborder la dimension politique de l'économie solidaire. Après avoir notamment explicité les apports théoriques des travaux de K. Polanyi à l'étude des réseaux d'économie solidaire, nous pointons les éléments qui nous semblent insuffisamment pris en compte par cette approche. Nous tentons d'élucider par la suite la manière dont les théories relatives à l'étude des mouvements sociaux peuvent permettre d'aborder de manière heuristique la dimension politique des réseaux d'économie

¹ Le champ politique désigne ici l'ensemble des relations entre individus et entre organisations se déployant autour d'enjeux politiques. Il se distingue du concept de champ politique de Bourdieu, qui présuppose une lutte entre agents pour conquérir la position hégémonique dans ce champ.

solidaire. L'analyse des cadres, s'inscrivant dans un paradigme compréhensif, constitue, selon nous, une approche pertinente de la dimension politique des réseaux de l'économie solidaire. Nous concluons enfin cette première partie par la mise au point d'un cadre théorique adapté à notre objet d'étude.

La deuxième partie et la troisième partie sont l'occasion de soumettre à l'épreuve du terrain notre cadre théorique à travers l'étude socio-historique de deux associations. Dans ces études de cas, portant l'une sur Artisans du Monde et l'autre sur les AMAP, nous montrons comment les interactions entre des organisations appartenant à un réseau spécifique influencent l'émergence de ces associations et comment les types d'activités d'ordre politique menées par celles-ci résultent en partie de ces liens qui perdurent dans le temps et qui sont porteurs de logiques institutionnelles. L'identité des deux associations étudiées se comprend alors comme le produit en constante redéfinition des interactions multiples développées par ces associations avec les autres organisations qui les entourent.

Partie 1 : Vers une étude conjointe des
réseaux d'économie solidaire et des
mouvements sociaux

Nous commençons, dans le chapitre 1, par nous interroger sur les socles théoriques sur lesquels s'appuient les approches de l'économie sociale et de l'économie solidaire. Depuis plusieurs décennies, la recherche en économie sociale et solidaire s'enrichit des apports de diverses disciplines académiques, avec des contributions de chercheurs issus de la science politique, de l'économie, de la sociologie, du droit et de la gestion. Un déséquilibre dans les contributions disciplinaires persiste néanmoins, du fait d'un surinvestissement de ce domaine d'étude par les économistes. Un ouvrage collectif récent dresse un état des lieux des approches théoriques portant sur l'économie sociale et solidaire au niveau international (Hiez et Lavillunière, 2013), mais sans qu'un consensus sur une perspective théorique unique n'émerge. Dans la suite, nous proposons de cerner au plus près les enjeux des débats théoriques portant sur la dimension politique de l'économie sociale et de l'économie solidaire en nous limitant aux auteurs français. L'objet est d'identifier et de clarifier les manières d'aborder la politique selon les différentes traditions à travers une comparaison des contributions de divers auteurs qui ont abordé ces questions. Il s'agira de tenter de saisir sous la diversité buissonnante des approches théoriques la distinction entre la manière d'aborder la dimension politique de l'économie sociale et celle de l'économie solidaire. À l'issue de ce parcours, nous serons alors en mesure de mieux expliciter ce que recouvre précisément selon nous la dimension politique d'une initiative d'économie solidaire.

Dans le chapitre 2, nous étudions la manière dont certains concepts issus de la sociologie des mouvements sociaux peuvent permettre de cerner cette dimension politique. Trois concepts sont principalement retenus, ce sont ceux de répertoire d'interprétation, de réseau et d'identité collective. Nous proposons tout d'abord de suivre l'analyse des processus de cadrage tout en infléchissant cette approche en vue d'une prise en compte des interactions sur le long terme, à travers le recours au concept de répertoire d'interprétation. Nous suggérons aussi de lier l'analyse des processus de cadrage à celle de l'identité collective d'un mouvement, chacune de ces deux approches étant habituellement conçue séparément. Ce rapprochement permet à l'analyse des processus de cadrage de glisser d'une perspective stratégique vers une approche compréhensive centrée sur la construction d'une identité collective. Enfin, nous abordons le concept de réseau en précisant ce qu'il peut apporter à l'étude de l'économie solidaire.

Dans le chapitre 3, nous partons d'une définition communément admise des mouvements sociaux afin d'identifier les similitudes entre l'économie solidaire et les mouvements sociaux,

l'existence de ces similitudes venant appuyer la nécessité d'une étude conjointe de ces deux phénomènes. Puis, nous soulignons la concomitance de l'émergence de certaines initiatives d'économie solidaire et des nouveaux mouvements sociaux à travers quelques cas. Enfin, nous explicitons les contours du cadre théorique proposé pour mener nos études de cas en présentant les hypothèses qui guideront notre travail.

Chapitre 1 : L'économie solidaire et son rapport au politique

Quelle est la sphère sociale concernée par l'activité politique ? S'agit-il de restreindre la politique aux « hommes politiques » qui ont fait de la politique un métier ou d'étendre à tout citoyen ce domaine d'action ? M. Weber précise ce qu'il entend par politique, mais ne tranche pas cette question de manière nette. Il s'agit pour lui du fait « de chercher à participer au pouvoir ou à influencer sur sa répartition, que ce soit entre États¹ ou, au sein d'un État, entre les groupes d'hommes qu'il inclut » (Weber, 2003b, p. 119). Les approches théoriques de l'économie sociale et de l'économie solidaire ont en commun de se focaliser sur la capacité de chaque citoyen à être vecteur d'une démocratisation de la société, appuyant une vision selon laquelle la politique déborde des formes les plus instituées de la vie politique pour être prise en charge par chaque citoyen investi dans une coopérative, une mutuelle ou une association. Ces approches s'appuient sur le postulat selon lequel les groupes intermédiaires situés entre l'État et les citoyens, qui mettent en œuvre des activités économiques à leur échelle selon une visée participative, contribuent à leur façon au fonctionnement démocratique de la société. Nous approfondirons dans la suite les manières dont l'économie sociale et l'économie solidaire abordent la dimension politique de leur objet en soulignant tant les points nodaux qui émaillent ces réflexions que les ruptures qui jalonnent leurs déploiements. Nous explicitons alors ce que ces approches nous semblent avoir laissé dans l'ombre et la manière dont nous entendons approcher la dimension politique des réseaux d'économie solidaire par la suite.

1. De la genèse de l'économie sociale

Nous commençons par rappeler ce qui caractérise les approches théoriques de l'économie sociale en suivant leurs évolutions sur le temps long, depuis le XIX^e siècle jusqu'à nos jours. Nous en venons ensuite à la manière dont la dimension politique a été analysée en relevant

¹ L'État se définit comme la « communauté humaine qui, à l'intérieur d'un territoire déterminé (le « territoire » appartient à sa caractérisation), revendique pour elle-même et parvient à imposer le monopole de la violence physique légitime » (Weber, 2003b, p. 118).

trois niveaux différents d'analyse. Enfin, nous soulignons ce qui nous semble délaissé dans ces approches.

a. L'économie sociale : entre volonté réformatrice et démarche scientifique

Nous aborderons l'évolution des travaux portant sur l'économie sociale en mettant en évidence les discontinuités qui ponctuent l'apparition de ce concept au XIX^e et son essor au XX^e siècle. Deux grands tournants marquent cette évolution. Le premier tournant est inauguré par L. Walras et renforcé par C. Gide qui font de l'économie sociale une véritable science avec un objet. Mais c'est seulement pour C. Gide que l'objet de l'économie sociale est constitué d'un ensemble de pratiques déterminées par un certain nombre de critères. L'économie sociale devient alors un domaine d'investigation scientifique. Le deuxième tournant survient lors de la reconnaissance par ces entités elles-mêmes de leur appartenance à un projet commun formulé autour d'une charte, la charte de l'économie sociale.

Les premiers écrits sur l'économie sociale au XIX^e siècle

L'économie sociale a été étudiée au XIX^e siècle sous des perspectives variées. Cependant qu'il s'agisse d'y trouver une réponse à la question sociale, d'y subsumer une recherche sur l'ordre moral de la société industrielle naissante ou de contribuer à enrichir la théorie économique en abordant des questions délaissées par la théorie économique classique telle que la redistribution, elle exprime invariablement la recherche d'un idéal social. Pour le seul XIX^e siècle, le nombre de publications contenant l'expression « économie sociale » dans leurs titres est élevé (proche de deux cents). Sans viser l'exhaustivité, nous nous autorisons ci-après un rapide tour d'horizon de la manière dont l'économie sociale est abordée afin de mieux saisir l'héritage sur lequel elle s'appuie aujourd'hui.

Le tout premier ouvrage mentionnant l'expression « économie sociale » dans son titre date de 1773. Il s'agit d'un ouvrage de L.-G. du Buat-Nançay intitulé *Éléments de la politique ou recherche des vrais principes de l'économie sociale*. Dans cet ouvrage, l'auteur promeut le principe d'égalité des hommes, qui doit fonder un droit égal au bonheur. Il étudie les besoins des individus et de la société, puis il pose la primauté des besoins moraux sur les besoins physiques. L'économie sociale a trait avant tout pour du Buat-Nançay à la question de l'égalité, cette dernière restant ancrée dans une démarche philosophique.

Le *Nouveau traité d'économie sociale*, paru en 1830, place en son centre non pas la notion d'égalité mais celle de liberté (Dunoyer, 1830). L'homme est dans un état de faiblesse et de dépendance constant, car il est soumis à ses besoins en alimentation, en habillement, en logement, etc. Pour y faire face et sortir de son état de dépendance, il dispose de capacités propres. La question centrale du traité est alors de chercher par quelles voies l'industrie et la morale peuvent permettre à l'homme d'accéder à la liberté. Tandis que le travail¹ a longtemps constitué un moyen en vue d'une fin, celle de la domination et du pouvoir, C. Dunoyer estime que le travail doit devenir la fin même de l'activité sociale pour que l'homme puisse parvenir au plus haut degré de liberté.

Le concept d'économie sociale va ensuite acquérir davantage de profondeur au milieu du XIX^e siècle avec les travaux de C. Pecqueur, d'A. Ott, et de F. Le Play.

C. Pecqueur, qui s'inscrit dans la continuité du fouriérisme et du saint-simonisme, définit l'économie sociale de manière très large comme « la science qui a pour objet la meilleure organisation non-seulement d'une société, mais aussi de l'humanité tout entière ; c'est l'art de l'association et de la solidarité universelle » (Pecqueur, 1842, p. 1). Puis, il précise son sens en opérant une distinction entre l'économie sociale et l'économie politique. Selon cette distinction, l'économie sociale a pour objet de trouver les lois de conservation et de perfectionnement spirituels des sociétés, alors que l'économie politique est une science qui étudie la conservation matérielle. C. Pecqueur traite de l'organisation de la société suivant les principes de liberté, d'égalité, et de fraternité. Les moyens de parvenir à appliquer ces principes sont l'éducation gratuite pour tous, le travail et « la représentation du peuple dans toutes les sphères et sur tous les points de l'échelle hiérarchique » (*Ibid.*, p. 703). Il expose un idéal de société, appelé l'association, gouvernée par une assemblée de représentants qui dirigent l'industrie et les relations économiques et qui mènent à bien le processus de socialisation du sol et de tous les autres instruments de travail. L'économie sociale consiste donc pour C. Pecqueur en une science qui vise à définir un idéal social, dans lequel l'association occupe une place centrale.

Dans son *Traité d'économie sociale ou l'économie politique coordonnée du point de vue du progrès*, A. Ott entend présenter les résultats acquis par la science économique de son époque (Ott, 1851). Pour A. Ott, la science économique peut indifféremment être appelée

¹ Le travail est pour l'auteur « l'exercice utile de ses forces et le perfectionnement de ses facultés » (Dunoyer, 1830, p. 403).

« économie politique » ou « économie sociale ». Néanmoins, s'il choisit de mettre en évidence l'expression d'économie sociale dans le titre de son traité, c'est, selon lui, pour mettre l'accent sur l'orientation réformatrice de son ouvrage, d'une part, et pour souligner le caractère social de l'objet de la science économique, d'autre part. A. Ott circonscrit l'objet de l'économie sociale en précisant que cet objet est double. Il s'agit tout d'abord non pas des problèmes relatifs à la production, à la distribution et à la consommation de richesse, mais des problèmes relatifs à l'organisation du travail. De plus, l'économie sociale a pour objet la recherche d'une organisation du travail qui soit la plus conforme possible à la morale. Les principes moraux auxquels A. Ott se réfère sont ceux de l'Évangile, reformulés selon lui par la Révolution sous les termes de liberté, d'égalité, et de fraternité. L'objet principal de l'économie sociale est alors « d'introduire la liberté, l'égalité et la fraternité dans l'organisation du travail » (Ott, 1851, p. 19). A. Ott est donc un des premiers à employer l'expression économie sociale pour désigner la science économique dans son ensemble, en menant une réflexion non seulement sur son objet, mais aussi sur les rapports que l'économie sociale entretient avec les autres sciences sociales. Un élan visionnaire imprègne cependant fortement le traité. Tout comme C. Pecqueur, il accorde une place de choix à l'association qui doit devenir le régime général de l'industrie. L'association doit tendre à remplacer les ateliers composés de patrons et d'ouvriers, par des ateliers où « tous les travailleurs soient égaux et jouissent des mêmes droits » (*Ibid.*, p. 133). Le travailleur perçoit alors une rémunération qui est fonction non pas du capital investi dans la société mais du travail fourni. La forme juridique de cette association appelée à se généraliser est celle d'une société anonyme dont le capital « sera formé au moyen de prélèvements annuels sur le produit et n'appartiendra qu'à la société elle-même » (*Ibid.*, p. 195).

Avec C. Pecqueur et A. Ott, l'économie sociale prend donc un sens proche de son sens actuel, en désignant à la fois une discipline et une forme organisationnelle, l'association. Mais cette association reste encore située dans un idéal social à atteindre.

Tout comme ceux de ses prédécesseurs, les travaux de F. Le Play sont irrigués par la recherche d'un idéal social, celui-ci se rattachant non plus à un élan progressiste mais à une impulsion conservatrice. Dans son ouvrage intitulé *Économie sociale*, F. Le Play se pose comme objectif de répondre aux deux problèmes principaux qu'il identifie comme étant propres à son époque. Le premier problème qu'il relève est le délitement de l'autorité dans l'ensemble de la société, qui engendre des antagonismes permanents entre patrons et ouvriers

dans le monde du travail, mais aussi entre parents et enfants dans la sphère familiale. Le deuxième problème qu'il entrevoit tient au caractère instable des hommes tout autant dans la sphère politique que privée. F. Le Play entend tracer les contours d'une réforme devant permettre à la France de parvenir à l'harmonie sociale. Tout en se posant comme réformateur, Le Play souhaite non pas l'avènement d'un ordre nouveau, mais le retour au mode de vie du XVII^e siècle avec notamment le renforcement de l'emprise de la religion sur la sphère sociale (Le Play, 1891, p. 195). Loin de chercher la mise en place de nouveaux rapports sociaux au travail, l'auteur estime que le rôle de l'État devrait être de donner des distinctions honorifiques pour récompenser le mérite social des ateliers, en choisissant les « meilleurs exemples de patronage », afin de restaurer « la hiérarchie du travail » (*Ibid.*, p. 225). L'économie sociale est pour l'auteur une forme de science de la société qui doit dresser les grandes lignes d'une réforme de la société en vue de parvenir à l'harmonie sociale. Les associations ouvrières et les pratiques d'autogestion existantes à son époque ne sont pas l'objet d'une grande attention de la part de l'auteur, car il estime que leur petit nombre les empêche de jouer un véritable rôle en faveur de la prospérité économique (*Ibid.*, p. 126). Lors de l'Exposition Universelle¹ de 1867, Le Play, qui entend restaurer la hiérarchie dans le travail, désigne sous l'appellation d'« économie sociale » les pratiques de patronage qu'il observe à son époque. Il est donc bien loin de s'intéresser aux formes d'association prônant l'égalité, telles que Pecqueur et Ott les avaient conçues.

Un tournant scientifique avec les travaux de Walras et de Gide

L. Walras élabore une doctrine économico-sociale visant à préciser le rôle joué par l'État en matière économique et il avance une définition de l'économie sociale sur laquelle C. Gide s'appuiera par la suite. Pour L. Walras, l'économie politique et l'économie sociale sont deux sous-parties de la théorie économique. La première s'occupe des questions relatives à la production de la richesse, tandis que la seconde traite de questions relevant de la répartition de la richesse. L'économie politique englobe la production agricole, commerciale et industrielle et le crédit. Elle traite donc du principe de l'intérêt ou de l'utilité. L'économie sociale traite quant à elle « du bien ou de la justice » (Walras, 1990 [1896], p. 111). Plus précisément, l'économie sociale doit chercher à élaborer une théorie de la propriété et de l'impôt guidée par

¹ F. Le Play organise à cette occasion sous l'expression « économie sociale » un concours permettant de décerner des prix « aux établissements et localités qui avaient développé la bonne harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux » (Gide, 2007, p. 53). La liste des entités récompensées par ce concours sont des institutions

le principe du bien ou de la justice. Dans ses *Études d'économie sociale*, sous-titrée *Théorie de la répartition de la richesse sociale*, L. Walras aborde donc les questions de propriété et d'impôt en vue de la réalisation d'un idéal social reposant sur une théorie de la collectivisation étatique des terres. De manière étonnante pour nous, les formes d'associations ouvrières et de coopératives ne sont pas étudiées dans son ouvrage intitulé *Études d'économie sociale*, car elles relèvent, selon sa classification, du domaine de la production de richesse et donc de l'économie politique. C'est dans un autre ouvrage intitulé *Études sur les associations populaires coopératives* (1990 [1866]) que L. Walras expose sa doctrine sur les associations ouvrières et les coopératives. Selon son approche, les associations populaires coopératives sont un moyen de capitalisation des épargnes en vue de verser au coopérateur un supplément à son salaire, sous la forme de l'intérêt proportionnel au capital investi. La perception de l'association ouvrière par L. Walras est donc celle d'un regroupement d'entrepreneurs mus par leur seul intérêt.

Ce n'est qu'avec C. Gide que l'expression « économie sociale » en vient à désigner une science avec un objet recouvrant un ensemble de pratiques qui s'accorde en partie avec la conception actuelle de l'économie sociale. Contrairement à C. Pecqueur et à A. Ott ou F. Le Play, C. Gide ne situe pas les formes d'associations coopératives à l'intérieur d'un idéal social à atteindre. Il les étudie dans leur fonctionnement concret. Il parvient d'ailleurs à concilier tout au long de sa vie une approche académique et pratique de l'économie sociale. Il est, en tant que professeur d'économie à la Faculté de Droit de Paris et Professeur au Collège de France, théoricien de l'économie sociale. Mais il est aussi dirigeant de l'École de Nîmes¹, fondateur d'une revue pour le mouvement coopératif, *L'Émancipation*², et animateur de l'Alliance coopérative internationale. En 1900, il est nommé rapporteur d'un des groupes de l'Exposition universelle³, celui portant sur l'économie sociale et dans son Rapport⁴, il

patronales.

¹ L'École de Nîmes est une doctrine sociale fondée par E. de Boyve, A. Fabre et C. Gide, et diffusée par l'intermédiaire de la revue *L'Émancipation*.

² La revue *L'Émancipation* est fondée en 1886 afin de s'opposer à la revue *Les coopérateurs français* dirigée par A. Fougerousse, acteur leplaysien du mouvement coopératif.

³ L'économie sociale a pris une place grandissante dans les expositions universelles du XIX^e siècle (Gide, 2007[1920], p. 53-55). Elle se montra pour la première fois au public lors de l'Exposition Universelle de 1867, mais sous la forme discrète d'un concours avec des prix offerts. L'économie sociale fut ensuite présente lors de l'Exposition de 1880, avec plus de 1 171 exposants. Enfin, lors de l'Exposition de 1900, l'économie sociale prit des proportions encore plus importantes en réunissant 5 891 exposants.

⁴ Il existe trois versions différentes du rapport de C. Gide (Pénin, 1990). La première édition date de 1905 et paraît sous le titre *L'économie sociale*, elle est rééditée deux fois à l'identique, puis la 4^e édition de 1911 est complétée et publiée sous un nouveau titre, *Les institutions du progrès social*. Enfin, la 5^e édition de 1920 est à

s'appuie sur la définition de L. Walras pour définir l'économie sociale comme la science de la justice sociale (Gide, 2007 [1920], p. 57). Plus précisément, l'économie sociale est « l'étude de tous les efforts tentés pour élever la condition du peuple » (*Ibid.*, p. 57). Deux critères sont ensuite posés comme essentiels pour délimiter l'ensemble des pratiques appartenant à l'économie sociale (*Ibid.*, p. 62-64). Le premier critère retenu concerne les « sources » ou les initiateurs de ces pratiques, qu'il s'agisse de l'État ou des municipalités, des patrons, des ouvriers, des Églises, de la philanthropie laïque ou des consommateurs (*Ibid.*, p. 62). Le deuxième critère est celui qui porte sur les buts, c'est-à-dire les types de service qu'elles sont destinées à rendre. Les buts peuvent être de quatre types différents : 1) l'amélioration de la condition salariale (hausse des salaires, baisse du temps de travail) ; 2) l'amélioration du confort de la vie domestique et sociale (alimentation et logement, santé, récréation et éducation sociale) ; 3) la prévoyance (placement, garantie contre les risques, assistance) ; 4) l'indépendance économique (création ou emprunt d'un capital, petite propriété). C'est la combinaison de ces deux critères, l'un désignant les initiateurs et l'autre définissant les buts, qui délimite alors le champ de l'économie sociale comme ensemble de pratiques.

Les travaux de C. Gide opèrent deux ruptures dans l'évolution des théories s'emparant du concept d'économie sociale au XIX^e siècle. Une première rupture consiste à donner comme objet à l'économie sociale un ensemble de pratiques déterminé par des critères, ces pratiques remplissant des buts spécifiques. L'économie sociale a désormais un objet qui coïncide en partie avec son objet actuel (sans toutefois se superposer parfaitement). La deuxième rupture est celle qui correspond au passage des économistes que l'on peut qualifier d'utopiques aux économistes scientifiques. En effet, tandis que C. Pecqueur et A. Ott peuvent être considérés comme des économistes utopiques de par les formulations détaillées relatives à un idéal social à atteindre qui émaillent leurs travaux, C. Gide entend fonder à travers l'économie sociale une véritable science avec un objet propre et une méthode qui permet d'étudier les pratiques coopératives en actes, telles qu'elles se développent à son époque. Si la perte de la dimension prophétique qui imprégnait les travaux de ses prédécesseurs n'est pas complète, cette inflexion reste décisive, car elle ouvre la voie à une nouvelle discipline en réorientant l'analyse vers les pratiques associatives existantes plutôt que vers l'élaboration d'un idéal associatif à atteindre. L'économie sociale devient alors un domaine d'investigation

scientifique qui a pour objet un ensemble de pratiques relevant d'une sphère particulière de la vie sociale. Elle acquiert de ce fait un sens relativement proche de celui qu'elle a aujourd'hui.

Loin de connaître une éclipse au cours du XX^e siècle (Bidet, 2000, p.4), l'expression d'économie sociale reste très employée et il ne se passe pas une année sans que ne paraisse un cours, un manuel ou une introduction à l'économie sociale. Néanmoins, son sens est loin d'être stabilisé et c'est avec les travaux d'H. Desroche qu'elle en vient à désigner un ensemble de pratiques qui se fédèrent autour de cette appellation et se reconnaissent une identité propre.

L'économie sociale à partir de 1970

Ce deuxième tournant débute dans les années 1970, avec l'apparition de l'expression d'économie sociale pour désigner un groupe composé de coopératives et de mutuelles. En effet, un Comité de Liaisons¹ entre coopératives et mutuelles est créé en 1970. Ce Comité de liaisons s'élargit en 1975 aux associations² et il prend le nom à cette occasion de Comité National de Liaisons des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA).

Si les coopératives, les mutuelles et les associations éprouvent le besoin de se regrouper, c'est essentiellement pour faire face à « l'extension de la production marchande et au désengagement de l'État à leur égard » (Vienney, 1994, p. 5). Ce regroupement a pour but de trouver des réponses communes à ces changements.

Ce comité regroupe des représentants des trois composantes coopératives, associatives et mutualistes avec des représentants du Groupement National de la Coopération et de ses Groupements Régionaux de la Coopération pour la composante coopérative ; des représentants de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, du Groupement de sociétés d'assurances à caractère mutuel et du Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation Nationale pour la composante mutualiste ; et des représentants de l'Association pour le Développement des Associations de Progrès et de l'Union Nationale Inter-fédérale des œuvres et organismes privés, paritaires et sociaux pour la composante associative (Desroche, 1983).

¹ Ce comité impulse une dynamique de regroupement au niveau régional par la fusion des Groupements Régionaux de coopératives et des mutuelles en Groupements Régionaux des coopératives et des mutuelles.

² Il s'élargit par l'adhésion de l'UNIOPSS, du CECOMCEM et de l'Association d'Aide à Domicile Aux Personnes.

Ce Comité de liaisons organise en janvier 1977 un colloque qui réunit publiquement pour la première fois les trois composantes associatives, mutualistes et coopératives de l'Économie sociale. Les actes de ce colloque¹, intitulés : « Vingt millions de sociétaires, huit cent mille emplois », soulignent l'importance numérique de ses composantes. H. Desroche, qui est chargé d'en rédiger la synthèse², choisit de retenir l'expression « économie sociale » pour désigner ces trois composantes en référence au rapport de C. Gide rédigé suite au Palais de l'économie sociale de l'Exposition universelle de 1900. Le comité rédige une charte de l'économie sociale en 1980, qui précise les valeurs et principes communs de ses différentes composantes:

« la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital ; l'adhésion volontaire et ouverte ; le contrôle démocratique par les membres ; la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général ; la défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité ; l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics ; l'essentiel des excédents est destiné à la poursuite d'objectifs de développement durable, de l'intérêt des services aux membres et de l'intérêt général »
(charte de l'économie sociale, 1980).

En 1981, l'expression « économie sociale » entre dans le droit français pour désigner « les coopératives, les mutuelles et celles des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes » (décret du 15 décembre 1981 créant la Délégation à l'économie sociale). Au niveau européen, il faut attendre 1989 pour que la Commission de la Communauté économique européenne définisse sous le même nom un ensemble d'entreprises coopératives, mutualistes et associatives.

Une définition plus restrictive, centrée sur le modèle d'une coopérative, est par la suite fournie par C. Vienney. Cette dernière définition repose sur la combinaison de trois critères qui permettent de délimiter le champ des organisations de l'économie sociale (Vienney, 1994). Ces trois critères sont un critère de type juridique, un critère de type économique et un critère de type sociologique. Le premier critère, le critère de type juridique, fait référence aux statuts qui doivent mentionner quatre principes : 1) un principe d'identification des personnes associées ; 2) un principe d'égalité des associés ; 3) un principe de partage des excédents entre les associés proportionnellement à leur participation à l'activité ; 4) un principe de propriété collective. Le deuxième critère, le critère de type économique, désigne les types d'activités

¹ Les actes de ce colloque ont été publiés par les éditions CIEM en 1977.

² Cette synthèse est présentée dans le chapitre 7 de l'ouvrage *Pour un traité d'économie sociale* (Desroche, 1983).

économiques concernées : activités de production de biens et de services, prestations de protection sociale, services d'assurances, produits financiers et services bancaires. Le troisième critère, le critère d'ordre sociologique, précise que les personnes associées détiennent la propriété des moyens de production et qu'elles deviennent « entrepreneur » de cette activité. Suivant les statuts juridiques, les membres peuvent être des utilisateurs des biens et services produits, des travailleurs, des fournisseurs, des emprunteurs, ... Ce sont donc les statuts qui précisent l'égalité des associés et la propriété collective des moyens de production et qui permettent de garantir un fonctionnement démocratique. Cette définition s'appuie implicitement sur le modèle de la coopérative de production et tend à donner à l'économie sociale les caractères de cette seule entité. Ce faisant, elle conduit à un rétrécissement de l'objet par rapport à la définition précédente élaborée avec la participation d'H. Desroche.

Afin de préciser davantage les contours de l'économie sociale, E. Archambault et P. Kaminski, respectivement présidente et vice-président de l'Association pour le développement de la documentation en économie sociale, proposent de définir l'économie sociale par les six caractéristiques suivantes (Archambault et Kaminski, 2004) :

1. L'adhésion volontaire des membres ou des sociétaires ;
2. La solidarité entre les membres est un principe historique ;
3. La gestion démocratique qui s'exprime par le principe « une personne égale une voix » ;
4. L'autonomie de gestion ;
5. Le principe de non-lucrativité ou de lucrativité limitée ;
6. L'a-capitalisme qui se traduit par le caractère collectif du patrimoine détenu par une organisation de l'économie sociale.

Cette dernière définition ajoute à la définition proposée précédemment par C. Vienney le principe de solidarité entre les membres et d'autonomie de gestion, qui sont des aspects déjà mentionnés dans la charte de l'économie sociale. La définition d'E. Archambault et de P. Kaminski peut donc sembler plus complète que celle de C. Vienney, car elle ne prend plus comme modèle implicite le fonctionnement d'une coopérative et elle énonce des principes valables pour toutes les formes d'organisations de l'économie sociale.

b. La dimension politique de l'économie sociale : trois niveaux d'analyse

L'économie sociale s'attache tout d'abord à pointer les vertus éducatives de la participation au fonctionnement interne, en se focalisant sur les conséquences au niveau individuel de la participation. En se plaçant à un niveau supérieur, celui de l'organisation, elle tend à souligner le caractère démocratique du fonctionnement de ces organisations tout en pointant les manquements possibles qui peuvent survenir avec notamment l'évocation d'une « crise de la démocratie coopérative ». Enfin, en se situant à un niveau macro-sociologique, l'étude des relations entre les organisations de l'économie sociale et l'État constitue un troisième angle d'analyse de la dimension politique de l'économie sociale. Nous aborderons chacun de ces trois niveaux dans la suite avant de conclure sur les aspects qui nous semblent délaissés par ces approches.

Les vertus associées à la participation

Une longue tradition de travaux portant sur l'économie sociale souligne les vertus éducatives de la participation aux coopératives. Pour C. Gide en particulier, la coopérative de consommation permet aux ouvriers d'œuvrer à leur propre émancipation. La fonction principale des sociétés de consommation est ainsi une fonction éducative, car elles servent « à conférer à la classe ouvrière les connaissances et les vertus sans lesquelles jamais elle ne réussira à occuper dans l'ordre social la place à laquelle elle aspire et elle a droit »¹. Pour appuyer cette démarche éducative, C. Gide lance en 1886 une revue, *L'Émancipation*. Néanmoins, l'éducation ne constitue pas un préalable à la participation de la vie politique. En effet, C. Gide octroie d'emblée aux consommateurs la primauté dans la définition de l'intérêt général en matière économique². Les consommateurs sont seuls capables de déterminer le fondement de l'intérêt général, car en défendant leurs intérêts, ils défendent l'intérêt de tous (Gide, 2005). L'objectif de la coopération peut alors être synthétisé en deux mots « juste prix », ce dernier étant défini par les consommateurs (Gide, 1917, p. 12). La participation est donc un enjeu essentiel pour la définition de l'intérêt général, et le moyen d'y parvenir est pour C. Gide la coopérative de consommation.

Pour G. Fauquet, c'est la coopérative (de production ou de consommation) qui constitue le moyen d'atteindre non pas la définition de l'intérêt général mais le plein épanouissement individuel à travers la recherche de la solidarité et de l'autonomie (ou responsabilité

¹ *La Coopération-conférences de propagande*, Paris, Larose et Ténin, 1906, Cité par M. Pénin (1997, p. 44).

² Les sociétaires des coopératives de production sont nécessairement orientés vers la défense de leurs intérêts particuliers. C'est la raison pour laquelle C. Gide accorde toute son attention aux coopératives de consommateurs

personnelle). Le but de la coopération est en effet « de faire des hommes, des hommes responsables et solidaires, pour que chacun d'eux s'élève à une pleine vie personnelle et, tous ensemble, à une pleine vie sociale » (Fauquet, 1934 [1931], p. 40). Les entreprises coopératives ont ceci de particulier qu'elles sont « instituées et gérées par les usagers eux-mêmes associés librement » (*Ibid.*, p. 61), à la différence des associations philanthropiques dans lesquelles les usagers sont les bénéficiaires du service. Si bien que les vertus émancipatrices sont associées, pour G. Fauquet, uniquement à la participation à la coopération.

C. Vienney insiste sur les connaissances spécifiques qui doivent être acquises par les sociétaires, afin qu'ils puissent exercer pleinement leur mandat. Un programme d'éducation des coopérateurs s'avère ainsi nécessaire pour qu'ils puissent saisir les implications des plans découlant des cadres comptables qui leur sont présentés (Vienney, 1960b, p. 267-282). C'est cet accent mis sur la participation aux organisations de l'économie sociale qui traduit la dimension politique de l'économie sociale selon J.-F. Draperi. L'économie sociale est, en effet, simultanément « un mouvement économique qui s'appuie sur l'éducation et un mouvement éducatif qui s'appuie sur l'économie » (Draperi, 2007, p. 256). La participation à une organisation autogérée, appelée entreprise sociale¹, doit contribuer à des changements d'ordre culturel au niveau individuel en s'inscrivant dans un processus éducatif.

Selon une approche qui place en son centre l'autodétermination, l'accent est mis sur la participation, mais sans qu'un apprentissage préalable ne soit nécessaire. J. Prades s'applique, en effet, à déceler les formes d'autodétermination qui sont caractérisées par « la capacité des hommes à prendre en charge collectivement leur histoire » (Prades, 2006, p.20). Le changement social provient alors non pas d'une action éducative, mais précisément de cette capacité d'autodétermination. Se référant à la Commune de Paris, à la révolution russe de 1905 ou au mouvement de 1968 en France, J. Prades estime que les révolutions ou révoltes n'ont pas débuté par l'éducation populaire, mais par une autodétermination spontanée. Dans cette approche, la question de la propriété collective des biens d'usage et des biens de production est également centrale, car elle doit permettre aux individus de se prendre en charge.

dans la définition de l'intérêt général.

¹ Le terme d'entreprise ou d'entrepreneur qui est fréquemment utilisé par J.-F. Draperi pour désigner les organisations de l'économie sociale ne dénote pas une absence de dimension politique. En effet, l'entrepreneur en économie sociale est conçu comme un « entrepreneur militant » qui « milite pour sa cause, qui est son entreprise et son projet » (Draperi, 2007, p. 39).

Cependant, les analyses de la dimension politique de l'économie sociale ne s'en tiennent pas strictement au niveau individuel, elles abordent aussi les aspects organisationnels.

La crise de la démocratie coopérative

Du point de vue organisationnel, la dimension politique est analysée sous l'angle du caractère démocratique du fonctionnement des coopératives. Pour G. Fauquet, la spécialisation des coopératives constitue la clé de voûte de la démocratie coopérative, car elle s'accompagne d'une homogénéisation des besoins des coopérateurs. En effet, l'identité de besoin entre sociétaires d'où découlent des groupements homogènes constitue une condition essentielle de la cohésion entre sociétaires et elle doit garantir de ce fait le bon fonctionnement de toute institution coopérative (Fauquet, 1935, p. 86-87).

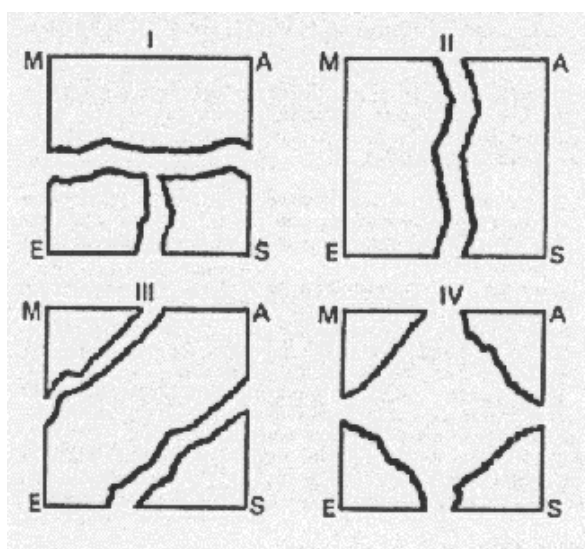
À rebours de cette vision consensuelle, C. Vienney estime que ce sont les divergences entre sociétaires, qui forment les nœuds d'où peuvent découler une véritable démocratie interne. Reliant de manière originale les problèmes de démocratie interne à l'expansion coopérative (et donc au fonctionnement économique), C. Vienney estime que la démocratie interne est renforcée par le fait de soumettre au débat avec les sociétaires une étude précise portant sur les besoins et sur les possibilités de réalisation associées (Vienney, 1960b, p. 261-262). L'expansion du secteur coopératif et de la démocratie interne qui doit l'accompagner repose sur un ajustement des intérêts divergents des coopérateurs et des moyens mis en face pour y répondre.

Mais au-delà de ces développements théoriques, des dysfonctionnements marquent le mouvement coopératif et se font de plus en plus visibles dans les années 1960. Une étude du fonctionnement d'une communauté de travail enracinée dans la tradition mutualiste, coopérative et syndicale en région parisienne montre, au milieu des années 1950, les difficultés liées à la coexistence quotidienne des exigences gestionnaires et des exigences militantes (Desroche et Meister, 1955). Dès les années 1960, C. Vienney parle de « crise des idéologies coopératives » face à l'écart entre les intentions les plus fréquemment affirmées par les coopérateurs et la réalité observable. Une des causes de cette crise tient à la faiblesse de la participation des membres à vie de leurs sociétés (Vienney, 1960a, p. 142-145). Mais la passivité des coopérateurs n'est pas la seule cause. Le constat d'une « crise de la démocratie coopérative » repose aussi sur leur propension à faire prédominer leurs intérêts sur le court terme en refusant les investissements indispensables (Lasserre, 1969).

Pour résoudre le problème de la démocratie coopérative, une série de propositions sont avancées parmi lesquelles le renforcement de la section locale et de son comité d'animation qui permettent de faire vivre l'association en mettant l'accent sur les relations personnelles (Lasserre, 1974). Le rôle de la section locale doit ainsi être consolidé, afin de pouvoir mener une action d'information, d'éducation et de développement culturel.

Pour comprendre plus précisément les ressorts du fonctionnement démocratique, H. Desroche porte son attention sur le jeu d'interrelations qui s'établit entre les différentes parties prenantes d'une société coopérative (Desroche, 1974). Dans une coopérative, quatre types de population peuvent être distingués : les sociétaires qui élisent leurs administrateurs, les administrateurs qui choisissent les orientations, les managers qui gèrent l'entreprise, et les employés qui exécutent. Ces quatre types de populations constituent les quatre angles d'un quadrilatère, appelé le « quadrilatère coopératif ». Plusieurs situations de rupture peuvent se présenter. Le schéma ci-dessous montre quatre situations possibles, la dernière (situation IV) étant la situation-limite caractérisée par une direction autoritaire, des employés revendicatifs, un CA passif et des sociétaires absents. Dans le quadrilatère coopératif représenté ci-dessous, le pôle S désigne les sociétaires, le pôle A se réfère aux administrateurs, le pôle M aux managers et le pôle E aux Employés.

Figure 1 : Le quadrilatère et ses possibilités de rupture (Desroche, 1976, p. 337)



La dimension politique de l'économie sociale est qualifiée de « démocratie quadripartite ». Cette démocratie quadripartite, tout en étant orientée vers un idéal d'harmonie, est marquée

par plusieurs tensions : une tension entre les sociétaires et les administrateurs, une tension entre l'animation bénévole (les sociétaires et les administrateurs) et l'animation professionnelle (les employés et les managers), et une tension entre les managers et les employés (Desroche, 1983). L'ensemble de ces tensions sont désignées comme fondant le « quadripartisme tendu », qui est un ensemble fragile et délicat. Ce quadripartisme tendu est avant tout une pratique, que H. Desroche qualifie de « pratique volontaire d'une socialisation autogérante » (Desroche, 1983, p. 167). Pour revigorer la démocratie coopérative, c'est le renforcement de la communication entre les quatre pôles qui est préconisé par le biais d'une animation sociale interne. Trois types d'animation sont proposés. L'animation-intégration consiste tout d'abord à déployer une communication descendante des appareils dirigeants vers les réseaux. L'animation-contestation désigne quant à elle une communication qui part des réseaux vers les appareils dirigeants. Enfin, l'animation-médiation constitue l'idéal de l'animation, car elle doit permettre de jouer un rôle d'interprète et ce faisant de favoriser une bonne transmission et réception des messages.

Le principe de double qualité, mis avant par J.-F. Draperi, constitue un principe central d'organisation de toute entreprise d'économie sociale. Ce principe signifie que les bénéficiaires de l'action sont en même temps les sociétaires de l'entreprise. Il permet d'établir un rapport démocratique entre associés et il constitue un « moyen de la finalité éducative et émancipatrice de l'entreprise d'économie sociale » (Draperi, 2007, p. 20). Le principe de double qualité est un principe idéal-typique. Il n'est pas à l'œuvre dans de nombreuses associations. C'est le cas notamment des associations qui offrent un service à un public spécifique qui ne peut pas participer au fonctionnement démocratique de l'association. De même, la double qualité n'est pas toujours mise en pratique dans les entreprises coopératives, comme l'auteur le reconnaît lui-même.

Au-delà des réflexions entourant la démocratie au niveau organisationnel, l'économie sociale dirige aussi une partie de sa réflexion sur la place de l'économie sociale dans la société.

La place de l'économie sociale dans la société

De nombreux débats relatifs à la place de la coopération dans la société jalonnent l'histoire de la pensée de l'économie sociale. S'agit-il de concevoir l'économie sociale comme un sous-

ensemble de la société amené à se généraliser inexorablement au reste de la société ou bien comme un secteur parmi d'autres de la société ?

C. Gide conçoit l'économie sociale comme un ensemble de coopératives de consommation qui par croissance successive conduisent à l'avènement d'une République coopérative. Le projet coopératif de C. Gide est donc associé à une visée de transformation de l'ensemble de la société. La plupart des coopérateurs ont conçu leur mouvement comme étant porteur de principes nouveaux d'organisation qui devaient progressivement s'étendre et gagner tout le système économique. Les statuts de 1912 de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation précisent ainsi à l'article 2 que son objet est « la substitution au régime compétitif et capitaliste actuel par un régime où la production sera organisée en vue de la collectivité des consommateurs et non en vue du profit ».

Cette idée est ravivée par E. Poisson, qui entrevoit une extension du champ d'action du mouvement coopératif conduisant à l'établissement inéluctable d'une République coopérative (Poisson, 1920). L'avènement d'une République coopérative comme société intégralement nouvelle, permettant de passer de la propriété individuelle à la propriété sociale, doit s'appuyer sur la croissance des coopératives de consommation. Dans cette perspective, le magasin de gros et la souveraineté du consommateur sont des moyens d'action primordiaux pour mettre en place dès à présent le changement attendu.

« (...) la République coopérative se présente dans son but, comme socialiste par nature, mais ses méthodes de réalisation sont différentes du socialisme politique, car elle prétend se faire, dès maintenant et au jour le jour, sans s'hypnotiser dans le mythe d'un grand soir qui serait exclusivement la prise du pouvoir politique » (Poisson, 1920, p. 254).

Cependant, un courant remet en question cette visée englobante et transformatrice du mouvement coopératif. G. Fauquet introduit, en effet, une rupture forte avec les théories précédentes en déniaut au secteur coopératif toute prétention à transformer le système économique dans son ensemble. Dans son ouvrage intitulé *Le Secteur coopératif*, il prend pour cible le coopératisme intégral et il démontre l'impossible extension du secteur coopératif à l'ensemble de l'économie. Le mouvement coopératif n'est qu'un des quatre secteurs de l'économie au côté du secteur public, du secteur capitaliste et du secteur proprement privé¹ et il « ne peut plus escompter, comme par le passé, sa croissance indéfinie » (Fauquet, 1934

¹ G. Fauquet distingue le secteur capitaliste qui englobe toutes les entreprises où domine le capital privé du secteur privé qui comprend les unités non capitalistes de l'économie ménagère, paysanne et artisanale.

[1931], p. 12). L'ensemble des formes coopératives peut « seulement viser à en occuper un secteur dont l'étendue pourra varier suivant la nature des forces économiques et politiques du milieu environnant et les qualités des coopérateurs eux-mêmes » (Fauquet, 1935, p. 83). La volonté de transformation des rapports sociaux affirmée par le mouvement coopératif est qualifiée d'irréaliste. G. Fauquet a provoqué une « prise de conscience longue et douloureuse » (Chomel, 1997, p. 84). Ce rejet du coopératisme intégral en tant que prévision du devenir économique suscite des réactions d'opposition très vives à l'époque, certains estimant indispensable de « rester fidèle à l'idée du coopératisme intégral », afin d'être en mesure de pouvoir affirmer un principe directeur pour l'économie (Lavergne, 1935, p. 101-102).

La visée de changement global, qui a été mise en sourdine par G. Fauquet, est néanmoins réaffirmée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Selon une perspective proche de celle d'E. Poisson, B. Lavergne élabore une doctrine coopérative, qui puise dans le socialisme associationniste (Lavergne, 1949). Dans *La Révolution coopérative*, sont exposées les caractéristiques d'un ordre coopératif à venir qui doit permettre aux citoyens de participer à la gestion et aux bénéfices à travers la propriété collective des moyens de production. De cette manière, la « révolution coopérative » doit conduire à la disparition des classes sociales.

Sans se prononcer sur la possible généralisation de l'économie sociale à l'ensemble de la société, H. Desroche constate que le développement coopératif apparaît toujours comme un moyen en vue d'un projet global. Ce projet global peut prendre la forme d'une éducation permanente, d'une réforme agraire, de la modernisation d'un artisanat, d'une animation rurale, d'une intégration d'économies familiales trop dispersées, etc. Mais au-delà de la diversité de ses formes, ce projet global reste, selon H. Desroche, au fondement du mouvement coopératif. Il en constitue le « rêve social éveillé », le « principe de plaisir » qui s'oppose au principe de réalité (Desroche, 1976, p. 11). Le projet coopératif est fondamentalement « un projet utopique », ce dernier désignant le « projet imaginaire d'une société alternative » (*Ibid.*, p. 35-36).

Quittant la perspective de transformation sociale évoquée précédemment, certaines études tendent à montrer non plus l'opposition mais la complémentarité qui peut s'instaurer entre l'économie sociale et l'action des pouvoirs publics. La caractérisation des relations entre les organisations de l'économie sociale et l'État est alors abordée non plus sous l'angle d'un antagonisme, mais sous la perspective d'une possible action conjointe. Pour étudier la

complémentarité de l'action des pouvoirs publics et de l'économie sociale, É. Archambault montre ainsi comment les organisations de l'économie sociale contribuent aux trois types d'activités économiques des administrations modernes répondant aux fonctions de production de biens et de services publics, de redistribution des revenus et des patrimoines, et de régulation de la conjoncture, de la croissance et du développement (Archambault, 1986). La dimension politique de l'économie sociale est dans ce dernier cas étudiée à travers la contribution de l'économie sociale à l'action publique.

Comme nous venons de le voir, la dimension politique de l'économie sociale est explorée selon trois niveaux. C'est d'abord la possibilité pour un individu de participer à la définition des orientations de l'organisation dont il est sociétaire qui est étudiée. La participation est alors drapée de vertus éducatives qui renforcent de manière itérative le fonctionnement démocratique de la structure. La dimension politique de l'économie sociale est également étudiée au niveau organisationnel avec le risque d'une participation insuffisante des sociétaires conduisant à une « crise de la démocratie coopérative ». Enfin, l'étude de la dimension politique transparaît de manière implicite dans les questionnements entourant la place de l'économie sociale dans la société avec trois types d'approches possibles. Une première approche envisage le remplacement progressif du système capitaliste par une économie sociale occupant une place grandissante dans la société. Une deuxième approche suppose au contraire l'impossibilité d'une extension indéfinie du secteur coopératif, ce dernier restant voué à n'occuper qu'un secteur de l'économie bien délimité. Enfin, une dernière approche aborde la complémentarité de l'économie sociale avec l'État en s'orientant vers l'étude de la contribution de l'économie sociale à l'action publique. Malgré la richesse et la diversité de ces approches, nous constatons que les activités d'interpellation et de défense des droits des organisations de l'économie sociale restent encore peu étudiées.

2. À l'émergence de l'économie solidaire

Après avoir souligné la manière dont la pensée de l'économie sociale approche la dimension politique de ses composantes, nous exposons à présent la manière dont l'économie solidaire aborde la dimension politique de son objet de recherche.

a. L'apparition de l'économie solidaire : un contexte marqué par une double crise

Nous rappelons le contexte d'apparition des initiatives d'économie solidaire, puis nous soulignons la manière dont ces pratiques ont été conceptualisées à travers le recours aux travaux de K. Polanyi.

Une double crise

Un ensemble de nouvelles organisations émergent dans un contexte général marqué par une double crise touchant l'ensemble de la société (Laville, 2007). La première crise est une crise des valeurs, qui survient dès la fin des années 1960 avec l'apparition de nouveaux mouvements sociaux, qu'il s'agisse de révoltes d'ouvriers, de protestations anti-nucléaires, écologistes ou féministes¹. Cette crise des valeurs suscite des demandes sociales nouvelles liées à la qualité de la vie, à la socialisation des enfants en bas âge et à l'intégration des personnes âgées (Eme et Laville, 1988 ; Laville *et al.*, 2005).

La deuxième crise est d'ordre économique, elle se traduit par un ralentissement de la croissance et par une montée du chômage à partir des années 1980. De nombreuses associations ont alors tenté d'apporter une réponse au problème du chômage de masse contre lequel l'État s'est révélé incapable de lutter. Les interventions de ces initiatives ont pris diverses formes, parmi lesquelles des centres d'aide par le travail, des ateliers protégés, des sociétés coopératives de production, des associations intermédiaires ou des régies de quartier². L'expression d'économie solidaire est alors proposée par J.-L. Laville et B. Eme pour désigner les initiatives découlant de cette double crise. Les acteurs de l'économie solidaire ont progressivement « transité d'une critique artiste du capitalisme à une critique sociale » (Frère, 2009, p. 371). Aux revendications écologistes et égalitaires s'est en effet ajoutée celle d'« un travail pour tous », les initiatives d'économie solidaire permettant à des individus de retrouver une dignité sociale en créant leur propre travail.

¹ Nous reviendrons ultérieurement de manière plus détaillée sur l'impulsion fournie par les nouveaux mouvements sociaux dans l'émergence de l'économie solidaire.

² Cf. le chapitre intitulé « France : des structures diversifiées à la croisée des chemins » dans l'ouvrage de J. Defourny, L. Favreau et J.-L. Laville (Defourny, Favreau et Laville, 1998).

Ces initiatives d'économie solidaire se reconnaissent ensuite une identité commune en se distanciant des organisations de l'économie sociale marquées par des phénomènes d'isomorphisme institutionnel. En effet, une tendance à la recherche de la croissance du volume d'activités marchandes est observée parmi les organisations de l'économie sociale (Chaniel et Laville, 2001). Les pressions exercées par l'environnement sur les coopératives et les mutuelles conduisent ces dernières à s'adapter suivant un processus d'isomorphisme institutionnel. Ce processus d'isomorphisme institutionnel résulte de trois phénomènes : des pressions formelles et informelles exercées par les organisations les unes sur les autres, un environnement porteur d'incertitude et la présence de buts ambigus au sein même des organisations (Di Maggio et Powell, 1983). Ces tendances à l'isomorphisme s'accroissent avec la montée de la dérégulation néolibérale, les mutuelles connaissant une « explosion de la concurrence » (Bode, 2000). Des pratiques étrangères aux principes fondateurs de ces organisations sont alors apparues, les mutuelles d'assurance et de santé sélectionnant leurs adhérents et les coopératives agricoles rejetant les agriculteurs insuffisamment performants. C'est particulièrement dans les secteurs de la banque et de l'assurance que la concurrence avec les entreprises privées est la plus poussée (CIRIEC, 2000). Face à cette évolution inquiétante, l'économie sociale se trouve donc face à un dilemme :

« (...) soit réaffirmer le respect et l'actualité de ces principes, ce qui impliquerait d'exclure du secteur un certain nombre d'organisations qui s'en sont trop largement éloignées, soit continuer à s'éloigner de ces principes en assouplissant sans cesse les règles au risque de se présenter alors comme un secteur par trop éclaté n'offrant plus guère de cohérence » (Bidet, 2003).

Les entités composant l'économie solidaire se distancient de ces évolutions en se reconnaissant une identité commune à travers la création de l'Inter Réseau d'économie solidaire en juin 1997, qui se transforme en Mouvement d'Économie Solidaire (MES) à partir de mars 2002. Le MES vise à promouvoir et développer l'économie solidaire. Il regroupe des agences régionales telles que l'Assemblée Permanente de l'Économie Solidaire en Nord Pas de Calais, et l'Agence Provençale de l'Économie Alternative et Solidaire, une organisation de commerce équitable (Artisans du Monde), des collectifs de chômeurs, les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES), le Comité national de liaison des Régies de quartier, le Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA), Accueil Paysan, et des organisations culturelles.

La création d'un secrétariat d'État à l'Économie solidaire en 2000 marque la reconnaissance par les pouvoirs publics des initiatives relevant de l'économie solidaire. Mais face à la faiblesse de son essor, une vingtaine de militants associatifs, syndicalistes, universitaires, et citoyens, se réunissent pour réfléchir tant au sens à donner à l'économie solidaire qu'aux propositions pouvant favoriser son développement. De cette réflexion découle la publication d'un « Manifeste de l'économie solidaire » en septembre 2006 dans *Le Monde*., dans lequel l'économie solidaire est définie comme « une résistance puissante à l'individualisme marchand qui mine la société ». Ce Manifeste a recueilli plusieurs milliers de signatures.

Les pratiques de l'économie solidaire peuvent globalement être classées en quatre branches : les services de proximité, la microfinance ou l'épargne solidaire, les échanges dits non monétaire ou sans argent et le commerce équitable (Nord-Sud et Nord-Nord¹). D'un point de vue juridique, les initiatives d'économie solidaire peuvent adopter différents statuts : associations, coopératives ou mutuelles, mais c'est essentiellement l'orientation des actions menées qui est déterminante pour les caractériser. Plusieurs définitions de l'économie solidaire co-existent, mais l'une d'elles semble faire consensus. Selon cette définition, l'économie solidaire désigne « l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » (Laville, 2001a et 2001b, p. 113) et elle exprime la revendication citoyenne d'un « pouvoir-agir dans l'économie » (Laville, 2007, p. 29). Elle provient donc d'une action collective et elle est porteuse d'un projet liant activité économique et pratique démocratique. Selon une définition plus précise, l'économie solidaire désigne « l'ensemble des activités de production, de distribution et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens tant au niveau local que global » et qui « recouvre les différentes formes d'organisation dont se dote la population pour créer ses propres ressources de travail ou accéder à des biens et services de qualité, dans une dynamique réciproitaire et solidaire qui articule les intérêts individuels à l'intérêt collectif » (Boulianne, Fraisse et Ortiz, 2003).

Par la suite, la conceptualisation de l'économie solidaire s'est trouvée renforcée avec l'apport des travaux de Polanyi.

¹ La nouvelle loi sur l'Économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 renforce cette l'extension de la notion de commerce équitable en y incluant les échanges Nord-Nord (article 94).

L'apport des travaux de Karl Polanyi

L'économie solidaire puise une partie de ses soubassements théoriques dans les travaux de K. Polanyi. Dans cette partie, nous nous attachons donc à déterminer les points précis de ses travaux qui sont mobilisés en soulignant les types d'usage les plus fréquents. Les usages des concepts polanyiens par l'économie solidaire relèvent de trois grandes visées : décrire l'émergence et le fonctionnement d'initiatives d'économie solidaire, caractériser et expliquer leur possible inscription dans la durée et, d'une manière plus large, prolonger et approfondir le projet éthico-politique du mouvement de l'économie solidaire. Chacun de ces trois types d'usage est détaillé ci-après.

Premièrement, c'est le concept de réciprocité qui est utilisé pour décrire le fort investissement bénévole des individus lors de la création d'une initiative d'économie solidaire et pour expliquer son fonctionnement initial. La réciprocité¹ est définie par Polanyi comme étant un échange de biens ou de services reposant sur le don et le contre-don dans le cadre familial ou dans de voisinage (Polanyi, [1944] 1983). Sortie de ce cadre, la réciprocité est considérée comme essentielle dans la mise en place des initiatives d'économie solidaire, celles-ci partant toujours d'une « impulsion réciprocitaire » (Laville, 2007, p. 91). Le principe de réciprocité contribue à définir l'économie solidaire en insistant sur l'interdépendance des membres et sur le caractère volontaire de leur démarche. En effet, la réciprocité permet de souligner l'interdépendance choisie d'éléments différents dans un tout social pensé comme tel, à l'opposé de l'interdépendance subie dans la relation marchande (Servet, 2007). La réciprocité est aussi une forme d'intercompréhension qui permet de parvenir à une « construction et un ajustement conjoints de la demande et de l'offre de service s'articulant avec les pôles du marché et de la redistribution » (Eme, 1991, p. 39). Pour mieux caractériser les types de rapports sociaux noués entre les acteurs, L. Gardin a mis en évidence trois types de dynamique réciprocitaire : la réciprocité inégalitaire, la réciprocité entre pairs et la réciprocité multilatérale (Gardin, 2006). Cette dernière apparaît alors comme l'idéal de la réciprocité vers laquelle doivent tendre les initiatives d'économie solidaire, car elle traduit la mise en place de relations égalitaires entre des acteurs aux statuts hétérogènes (bénévoles, travailleurs, usagers, voire apporteurs de capitaux et pouvoirs publics). Les régies de quartier, apparues dans les années 1960, constituent l'archétype de cette réciprocité multilatérale².

¹ Ce type d'échange reposant sur la réciprocité a été initialement décrit par les travaux anthropologiques de R. Thurnwald en 1916 puis par B. Malinowski, comme un fait typique chez les Trobriandais de Mélanésie occidentale (Malinowski, [1922] 1989).

² La réciprocité multilatérale est stipulée dans la charte des régies de quartier.

Deuxièmement, les trois principes régissant le fonctionnement des systèmes économiques mis en évidence par Polanyi sont ensuite employés dans l'analyse des conditions de pérennisation des initiatives d'économie solidaire. Commençons par rappeler les trois principes d'intégration économiques identifiés par Polanyi. En comparant les structures socio-économiques des sociétés anciennes et modernes, K. Polanyi met en évidence l'existence de deux autres principes d'intégration qui ont été dominants dans les sociétés antérieures à la société de marché : la réciprocité et la redistribution (Polanyi, [1944] 1983 ; [1957] 1975). La redistribution désigne la centralisation de biens par une entité, qu'il s'agisse d'un chef, d'un seigneur ou d'un temple, puis leur répartition suivant des règles relevant de l'autorité en place. Elle est présente dans les tribus primitives au stade de la chasse et de la collecte, dans les sociétés archaïques disposant d'un État et dans les sociétés contemporaines caractérisées par une économie planifiée. Quant au dernier principe, le principe de marché, il est présent dans les sociétés archaïques, mais il ne devient un principe d'intégration que dans les sociétés de marchés, ce qui est le cas de la société occidentale du XIX^e et XX^e siècles, cette intégration par les marchés créateurs de prix engendrant un marché autorégulateur.

Ces trois principes initialement élaborés en vue de comprendre l'évolution des sociétés sont ensuite appliqués à l'étude des initiatives d'économie solidaire en distinguant trois types de ressources mobilisables, chaque type de ressources se référant à un principe intégrateur défini par Polanyi : les ressources marchandes obtenues par la vente de biens ou de services, les ressources non marchandes issues des processus de redistribution, et les ressources non monétaires provenant des investissements volontaires et reposant sur la réciprocité (Laville, 2001a). La pérennité d'une initiative d'économie solidaire est alors conditionnée à la mise en œuvre d'une combinaison, également appelée hybridation, de ces trois formes de ressources. La recherche de l'hybridation des ressources permet, en effet, de prémunir les initiatives d'économie solidaire des phénomènes d'isomorphisme institutionnel en dégagant des marges de manœuvre indispensables à leur fonctionnement (Laville, 2007, p.95-97). L'étude des services d'aide à domicile constitue une illustration de cette démarche (Degavre et Nyssens, 2008). La pluralisation de l'économie est aussi ce qui permet de distinguer l'économie solidaire du courant antérieur de l'économie sociale centré sur l'existence d'entreprises non capitalistes s'appuyant sur des ressources marchandes (Caillé et Laville, 2002, p. 584).

Enfin, un troisième usage des concepts polanyiens vise à approfondir le projet éthico-politique du mouvement de l'économie solidaire. Les travaux de Polanyi invitent, en effet, à une déconstruction de la théorie économique dominante par la mise en évidence d'autres

principes économiques que celui du gain dans la société occidentale contemporaine. Le caractère pluriel de l'économie s'oppose à une vision de l'économie réduite au seul principe marchand. Une part importante de la vie économique, notamment celle qui est régie par la solidarité, peut alors être prise en compte. À propos de la notion d'économie plurielle, A. Caillé estime qu'il n'existe pas plusieurs, mais une seule économie, mais ce qui peut être visé c'est « l'invention de nouvelles manières de se rapporter à l'économique et d'instituer socialement l'économie » (Caillé, 2003, p. 19). Si bien que la question essentielle à laquelle l'économie solidaire doit tenter de répondre est celle liée à la redéfinition du poids respectif des trois pôles (marché, redistribution, réciprocité) (Azam, 2003).

L'apport principal des travaux de Polanyi à l'économie solidaire est donc plus large que la seule mise en lumière du caractère pluriel de l'économie. Son apport relève de trois registres étroitement liés entre eux. Le premier d'entre eux concerne la place primordiale accordée à la réciprocité à la fois comme principe explicatif de l'émergence mais aussi du fonctionnement des initiatives d'économie solidaire. Le deuxième registre porte sur la combinaison des trois principes, que sont la réciprocité, la redistribution et le marché, posée comme étant une condition de pérennisation de ces initiatives. Enfin, le dernier registre s'appuie sur la recherche d'approfondissement du projet socio-politique du mouvement de l'économie solidaire.

Si l'apport des travaux de K. Polanyi apparaît comme essentiel pour conceptualiser l'économie solidaire, il nous semble que la dimension politique reste faiblement développée dans ses travaux. Du point de vue de la démarche de recherche, l'une des principales limites de cette approche est de se restreindre à la quête d'un voire deux principes économiques intégrateurs, qui seraient prédominants dans une société donnée¹. Or, pour saisir la dynamique qui sous-tend l'émergence et le développement des initiatives d'économie solidaire, il est indispensable de déplacer le regard du principe économique dominant dans une société vers les interstices où se logent d'autres formes d'économie. L'apport de l'économie solidaire est

¹ Ainsi, lorsqu'il étudie l'économie au Moyen Âge, Polanyi ne porte-t-il son attention que sur la place occupée par le commerce, les marchés et la monnaie (Polanyi, [1950] 2002), délaissant toutes formes d'auto-organisations présentes dès le Moyen Âge, telles que les guildes, les confréries ou les caisses d'entraide mutuelle. Ces pratiques d'auto-organisation ont par ailleurs été remarquablement mises en évidence C. Dubar et P. Tripier [Dubar et Tripier, 1998]. De même, K. Polanyi mène des études sur la place de l'économie dans la Grèce antique et il conclut à la coexistence de deux principes : une redistribution au sein des unités domestiques du type manoir et au niveau de l'État, et des éléments de marché (Polanyi, [1977] 2011, p. 254). Ainsi, la réciprocité est-elle négligée au profit des seuls principes de redistribution et de marché. En prenant pour objet privilégié la constitution du marché, la circulation des biens, et les usages de la monnaie, Polanyi délaisse donc toute une partie de l'économie qui repose sur l'initiative des citoyens grecs dans l'antiquité.

précisément d'avoir contribué à « contemporaniser » les trois principes d'intégration économiques repérés par Polanyi dans les sociétés antérieures, contribuant de ce fait à dépasser cette première limite.

Cependant, un autre problème surgit pour ce qui est de notre recherche. Le principe de réciprocité bien que d'une extrême richesse ne peut servir à saisir la diversité des activités politiques menées. Si le principe de réciprocité peut décrire l'élan de solidarité qui se trouve au fondement des réseaux d'économie solidaire, il ne permet aucunement de saisir l'autre aspect tout aussi essentiel de ces réseaux, qui est le développement d'une activité critique des institutions en place. Cette dernière activité fournit pourtant une impulsion décisive à de nombreuses initiatives d'économie solidaire.

b. La dimension politique de l'économie solidaire : de l'espace public de proximité à l'échelle supranationale

Pour pallier cette difficulté, les conceptualisations habituelles de la dimension politique de l'économie solidaire ont puisé dans d'autres travaux les concepts pertinents permettant de caractériser, d'une part, les rapports sociaux développés entre les diverses parties prenantes au sein d'un espace public, et, d'autre part, les types de relations avec l'État.

Un espace public de proximité pour des publics différents

Le concept d'espace public, emprunté à J. Habermas (1962), est utilisé pour étudier la dimension politique des initiatives d'économie solidaire. Constatant l'apparition d'initiatives rassemblant bénévoles, usagers et professionnels dans le domaine de l'aide à domicile, de l'accueil des jeunes enfants, de la santé, du transport, de la culture et des loisirs, J.-L. Laville et B. Eme ont introduit les notions « d'espaces publics de proximité » ou de « micro-espaces publics ». Ces micro-espaces publics sont des espaces dans lesquels se déroule une « construction conjointe de l'offre et de la demande grâce aux interactions entre différentes parties prenantes » (Eme et Laville, 1994, p. 136). Dans ces espaces publics, ce sont des usagers, des salariés, des bénévoles et des représentants des pouvoirs publics qui se retrouvent pour échanger. L'espace public est donc un lieu de confrontation entre des acteurs aux statuts hétérogènes (usagers, bénévoles, professionnels, ou représentants des pouvoirs publics). Les participants à ces espaces publics sont hétérogènes non seulement du point de vue du statut,

mais aussi de l'appartenance sociale. Les membres, qui participent aux échanges, sont en effet souvent issus de milieux socialement hétérogènes. L'une des caractéristiques de ces espaces publics de proximité est ainsi de favoriser l'accès de personnes marginalisées qui se trouvent alors confrontées aux discours de militants (Dacheux, 2003).

Dans ces espaces publics, les acteurs questionnent le fonctionnement interne, l'adéquation des besoins et de l'offre, mais aussi la fixation du prix et la qualité du service rendu. Les points soulevés lors de ces débats relèvent donc essentiellement de l'ordre économique (Fraisie, 2007, p. 221). L'économie solidaire recourt donc au concept d'espace public en l'adaptant, car J. Habermas avait initialement écarté toute problématique de démocratisation de l'économie de son champ d'étude (Sintomer, 1999, p.206-207 ; Chanial, 2003). Outre les questions économiques, les espaces publics de proximité sont aussi conçus comme des lieux qui favorisent la confiance. Une étude portant sur les associations qui animent les centres sociaux de quartier en Sicile montre que les micro-espaces civiques qui se créent sont aussi des lieux d'apprentissage de relations de confiance élargie entre usagers, bénévoles et salariés (Bucolo, 2011).

La dimension politique des initiatives d'économie solidaire est ainsi conçue comme résultant de la rencontre d'acteurs aux statuts hétérogènes et aux origines sociales diverses autour de questions d'ordre économique.

Les relations avec l'État : entre négociations et conflits

Les relations avec l'État sont envisagées de deux façons différentes. Elles sont premièrement abordées sous l'angle de l'instauration de différents types de régulation. Les quatre types de régulation identifiés sont : la régulation d'insertion, la régulation tutélaire, la régulation concurrentielle, et la régulation conventionnée. L'étude des services de proximité¹ montre que les types de régulations publiques mises en œuvre évoluent au cours du temps avec une régulation tutélaire émergeant après-guerre qui laisse progressivement la place à une régulation d'insertion, puis à une régulation concurrentielle (Laville et Nyssens 2001). La régulation tutélaire se caractérise par le rôle déterminant de l'État dans le financement et dans la définition des types de services offerts. Les associations, qui remplissent des missions de service public, se transforment alors pour certaines en « quasi-administration » (Laville, 2005, p. 107). Cette régulation tutélaire prévaut jusque dans les années 1980. La régulation

¹ Une évolution semblable est observée dans le secteur social et médico-social (Bucolo, 2008).

d'insertion correspond, quant à elle, aux dispositifs d'insertion mis en place pour faire face au chômage au milieu des années 1980. Puis, la régulation concurrentielle, qui repose sur une concurrence entre prestataires privés et associatifs, tend à devenir plus importante depuis les années 2000. Enfin, la régulation conventionnée se caractérise par la mise en place de micro-espaces publics. Dans la régulation conventionnée, les associations et les pouvoirs publics conviennent de retenir non pas un critère unique, le prix, comme seul critère pertinent mais plusieurs critères pour le développement des services (Laville, 2005b). Cette régulation conventionnée suppose l'instauration d'un dialogue et d'une co-construction de l'offre. Elle est observée dans le cas de relations établies entre des associations et certains conseils régionaux (Gardin, 2008). Une synthèse des différents critères d'identification de ces types de régulation peut être proposée sous la forme d'un tableau.

Tableau 1 : Les différents types de régulation possible d'après E. Buccolo (Buccolo, 2008)

	Critères d'identification	Effets
Régulation tutélaire	Régulation de sous-traitance : les associations sont confinées au rôle de suppléantes de l'État et des services publics; elles ont un rôle de prestataire de services	Élaboration des cadres réglementaires et financiers par les pouvoirs publics ; Exercice d'un contrôle a posteriori mais aussi a priori
Régulation concurrentielle	Régulation par la concurrence au niveau local avec la mise en place d'un marché subventionné ; Appels d'offre dont les critères sont établis par les collectivités territoriales	L'association participe à des marchés publics de manière concurrentielle ; Non prise en compte de l'utilité sociale
Régulation conventionnée	Régulation par la co-construction du champ d'activité entre acteurs associatifs et responsables publics	Prise en compte de la dimension d'utilité sociale

Loin de se cantonner à des rapports de complémentarité, les relations avec l'État peuvent aussi se traduire par des rapports conflictuels avec le déploiement d'actions d'interpellation. L'espace public peut alors être conçu comme l'espace intermédiaire où se déroulent des activités d'interpellation avec les pouvoirs locaux (Fraisie, 2007). Dans cet espace public se crée des instances indépendantes des pouvoirs institués (Laville, 1998). Bien qu'autonomes, les associations y sont qualifiées de publics faibles, car elles ne sont pas en mesure de prendre des décisions (Laville et Salmon, 2015, 580-81). Elles peuvent cependant contribuer à

élaborer un contre-discours comportant des problématiques nouvelles. Pour décrire ces activités d'interpellation, l'expression de « logique de mouvement » est également utilisée. Elle désigne l'engagement militant dans une association, mais aussi le recours à la « revendication comme vecteur de transformations sociales » (Laville et Sainsaulieu, 2013, p. 31).

Les espaces publics de proximité restent majoritairement circonscrits à un territoire infra-national. Néanmoins, les initiatives d'économie solidaire peuvent renforcer leur visibilité sur la scène nationale et internationale en s'alliant avec le mouvement altermondialiste et en participant notamment aux forums sociaux. Elles passent alors d'espaces publics de proximité se construisant à une échelle locale à d'autres espaces publics se situant à une échelle internationale (Fraisie, 2007). Au niveau européen, certaines coordinations d'associations luttant contre la pauvreté tentent d'influencer les décisions politiques (Dacheux, 2001).

En conclusion, les rapports entre l'État et les associations ont été abordés de manière privilégiée sous l'angle des divers modes de régulation existants (régulation d'insertion, régulation tutélaire, régulation concurrentielle et régulation conventionnée), soulignant les rapports de collaboration entre l'État et les associations au détriment des rapports conflictuels. Cependant, l'usage du concept d'espace public a permis d'apporter un regard complémentaire. Le concept d'espace public est utilisé selon deux orientations distinctes. Premièrement, il permet d'étudier la manière dont le fonctionnement et les orientations des initiatives d'économie solidaire sont soumis à un débat auquel participent les adhérents ou les sociétaires, mais aussi des acteurs extérieurs (usagers, pouvoirs publics, etc.). Ces débats portent sur l'apparition de besoins nouveaux, la nécessité d'ajuster les attentes des différentes parties prenantes, et la recherche de consolidation du fonctionnement quotidien. Deuxièmement, ces espaces publics sont aussi le lieu d'émergence de revendications adressées à l'autorité publique ou à des acteurs privés (tels que des multinationales). Les activités d'interpellation et de défense des droits peuvent alors être analysées sous l'angle de la participation à un espace public qu'il soit local, national ou international. C'est ce deuxième usage de l'espace public qui nous semble avoir été insuffisamment exploré pour le moment et que nous aimerions approfondir dans la suite en recourant aux outils développés par la sociologie des mouvements sociaux.

3. Diversité des approches entourant les nouvelles pratiques de consommation

Dans cette partie, nous rappelons la manière dont sont abordées les nouvelles pratiques qui apparaissent dans le domaine de la consommation depuis quelques décennies. Pour désigner ces nouvelles pratiques, plusieurs dénominations coexistent, qu'il s'agisse de consommation responsable, de consommation critique, de consommation alternative, de consommation solidaire, de consommation éthique, de consommation engagée ou d'alter-consommation. L'apparition récente de tous ces concepts témoigne d'un regain d'intérêt des milieux académiques pour les initiatives émergeant dans le domaine de la consommation. Cependant, le choix de l'une ou l'autre de ces dénominations mérite réflexion, car des divergences d'approches notables sous-tendent ces appellations. Certaines approches accordent, en effet, le primat à l'acte d'achat individuel du consommateur, tandis que d'autres soulignent l'appartenance du consommateur à un groupe social doté d'une relative unité d'action et d'intention d'où émergent des formes de régulations propres. Il s'agit d'approches reposant sur des démarches explicatives différentes, l'une tendant vers l'individualisme méthodologique, l'autre vers le holisme méthodologique. Mais au-delà des positions théoriques distinctes, il nous semble qu'une autre divergence essentielle traverse ces approches. Ces nouvelles pratiques de consommation sont posées comme relevant essentiellement de logiques marchandes, d'un côté, ou d'une pluralité de logiques, dans l'autre. Cette divergence prend racine sur des points d'observation opposés, suivant que le chercheur choisit de scruter soit la contribution de ces pratiques au renouvellement de la sphère marchande, soit leur contribution à la société au sens large, incluant le domaine des valeurs. Nous dressons donc dans la suite une synthèse des travaux académiques portant sur ces nouvelles pratiques apparues dans le domaine de la consommation en distinguant ces deux types d'approches.

Des pratiques insérées dans la sphère marchande

Le premier type d'approche met l'accent sur le caractère individuel des choix qui président aux actes de consommation. Il majore le rôle des stratégies des acteurs en abordant l'acte d'achat essentiellement sous l'angle de sa logique marchande. Dans cette première famille peuvent être classés les concepts de consommation responsable et de consommation engagée.

La consommation responsable constitue un « indice de citoyenneté », dans le sens où « l'acte de consommation permet au citoyen de se prononcer, et donc de façonner par ses choix, des pratiques environnementales, politiques, culturelles, sociales et économiques plus larges » (Marchand *et al.*, 2005, p. 42). La pratique de la consommation responsable est donc un moyen individuel de se considérer comme étant un citoyen soucieux des implications de ses actes sur le reste du monde. Tout en cherchant à répondre à la satisfaction de ses besoins personnels par un achat personnel, l'individu exprime dans le même mouvement une conscience du monde. Ce rapprochement paradoxal du souci de soi et de la conscience du monde dans un même acte de consommation peut être mis en relation avec l'avènement d'une culture dominante propre aux sociétés industrielles avancées, qui peut être qualifiée d'individuo-globalisme (Liogier, 2009).

Toujours selon ce premier type d'approche, qui met l'accent sur le caractère individuel des choix qui président aux actes de consommation, se trouve le concept de consommation engagée. Concept voisin de la consommation responsable, la « consommation engagée » traduit la volonté des citoyens d'exprimer directement par leurs choix marchands des positions militantes ou politiques et, à ce titre, elle fait partie « des répertoires d'action de la contestation sociale » (Dubuisson-Quellier, 2009, p. 11). Cette position contestatrice est exprimée principalement de manière individuelle, la plupart des formes de consommation engagée relevant ainsi « d'une résistance individuelle » qui s'exprime à travers des choix de consommation (*Ibid.*). S'appuyant sur les travaux de M. Micheletti, S. Dubuisson-Quellier reprend le concept d'« action collective individualisée » (Micheletti *et al.*, 2003). Selon cette perspective, le commerce équitable¹ est un mouvement consumériste qui se constitue « au cœur du marché, en prise bien plus qu'en lutte avec des logiques marchandes, dont il vise davantage l'optimisation que la contestation » (Dubuisson-Quellier, 2012, p. 710). Le commerce équitable aurait alors pour fonction principale de proposer une « nouvelle offre militante à destination des consommateurs » (*Ibid.*, p. 711). Trois formes possibles de consommation engagée peuvent être distinguées : le buycotting, le boycotting et le consumérisme politique discursif (Micheletti et Stolle, 2004). La première forme, le « buycott »², désigne un acte d'achat motivé par des raisons politiques. Le terme de buycott est considéré comme synonyme de celui d'acte d'achat éthique. Il s'agit d'un d'acte d'achat,

¹ Cette approche est partagée par R. Le Velly et C. Lamine (Dubuisson Quellier, Lamine et Le Velly ; 2011).

² Pour plus de détails sur la signification du buycotting, se reporter au chapitre 4 du mémoire de l'Habilitation à Diriger des Recherches de S. Dubuisson-Quellier (Dubuisson-Quellier, 2008).

et non de refus d'achat comme pour le boycott. Enfin, le consumérisme politique désigne les choix faits par les consommateurs « sur la base d'attitudes et de valeurs qui engagent les questions du bien-être personnel et familial, et plus encore l'évaluation éthique ou politique des pratiques favorables ou défavorables des entreprises et du gouvernement » (Micheletti, 2004, p. 120). Le consumérisme politique correspond au fait de donner aux décisions d'achat un caractère politique en s'appuyant sur les différents référentiels de certification. Pour M. Micheletti, le consumérisme politique constitue une forme émergente de participation de citoyens actifs au débat public.

L'évolution historique de la consommation engagée depuis le XIX^e siècle à nos jours est marquée par le passage de dynamiques associatives (coopératives de consommation présentes au XIX^e siècle) à des « solutions industrielles "anonymes", appuyées sur des procédures, des référentiels, des labels empruntés à l'appareillage scientifico-technique du capitalisme, et singulièrement aux outils de standardisation/normalisation » (Chessel et Cochoy, 2004, p. 7). Il est possible de classer les formes contemporaines de consommation engagée selon deux pôles. Le premier pôle englobe toutes les formes de consommation engagée qui sont du côté de la demande, avec notamment : le commerce équitable, le boycott, les actions de sensibilisation des collectif de l'éthique sur l'étiquettes, les paniers bio. Le deuxième pôle comprend celles qui se trouvent du côté de l'offre, avec le développement du « rating social » proposé par des agences de notation sociétale et des produits financiers éthiques (*Ibid.*). Ce sont les formes appartenant à ce deuxième pôle qui tendent à devenir prédominante.

Cependant, la définition du concept de consommation engagée précédemment énoncée ne fait pas consensus. En effet, le *Dictionnaire des mouvements sociaux* lui confère une connotation davantage politique (Fillieule *et al.*, 2009). Dans ce dictionnaire, la consommation engagée est présentée comme un nouveau mode d'action qui concerne, d'une part, l'offre avec la création de réseaux de distribution alternatifs ou la mise en place de labels et, d'autre part, la demande à travers des appels au boycott, des campagne de sensibilisation contre les multinationales ou des campagnes pour l'achat de produits éthiques (Balsiger, 2009). La consommation engagée y est décrite comme un nouveau mode d'action politique qui exprime « des préoccupations consuméristes (qualité des produits, sécurité alimentaire, santé), des enjeux environnementaux, [des préoccupations pour] les conditions sociales de production, mais aussi des enjeux identitaires (acheter local, acheter ethnique) » (Balsiger, 2009, p. 142). Selon Ph. Balsiger, la consommation engagée peut être considérée comme étant

liée au mouvement altermondialiste et aux nouveaux mouvements sociaux (*Ibid.*, p. 141). Selon cette dernière définition de la consommation engagée, l'offre à caractère industriel émanant des entreprises est exclue à la différence de la définition retenue par M.-E. Chessel et F. Cochoy.

Enfin, A. Mance propose le concept de consommation solidaire. Il s'agit pour le consommateur de privilégier les produits et les services offerts par des organisations créant des emplois pour les personnes fragilisées et offrant des conditions de travail dignes (Mance, 2005). La consommation solidaire vise alors avant tout à l'amélioration du bien-être collectif.

Aux pratiques reflétant une diversité de logiques

Selon un deuxième type d'approche, il s'agit de mettre l'accent sur le but visé et la dimension critique des actions collectives menées dans le domaine de la consommation afin de souligner leur dimension politique. Dans cette deuxième famille peuvent être classés les concepts de consommation alternative, de consommation critique et de mouvements sociaux économiques.

La consommation alternative désigne un mouvement de sauvegarde des produits locaux avec un ancrage fort dans un territoire. Elle traduit une forme de résistance aux multinationales et à la standardisation. Plus précisément, la consommation alternative « exprime une critique à l'encontre de la globalisation, perçue comme une forme de déterritorialisation, associée à une désarticulation de la production et de la consommation, et de la séparation de la politique et du marché » (Sassatelli, 2007, p. 190). Ses formes sont variées : les petites boulangeries de quartier en France, la campagne pour les bières produites directement par les pubs en Angleterre ou le mouvement Slow Food en Italie (*Ibid.*).

Certaines approches insistent sur les relations tissées entre producteurs ou entre consommateurs pour échanger des conseils, et in fine bénéficier d'une forme de reconnaissance renouvelée qui se traduit par des statuts renforcés et une extension de son réseau (Chiffoleau, 2009 et 2012 ; Chiffoleau et Paturel, 2016).

Quant au concept de « consommation critique » ou d'alterconsommation, il désigne des pratiques appartenant à la consommation responsable, mais intégrant une position critique de la société de consommation et des marchés globalisés (Peyers, 2011). Il s'agit, selon cette dernière perspective d'attirer l'attention sur la dimension collective de l'alterconsommation en replaçant au centre de l'étude non pas l'individu, mais l'acteur collectif (associations, groupes, réseaux). Ces acteurs collectifs se positionnent comme des contre-pouvoirs

défendant des problématiques relevant de l'intérêt général (Pleyers, 2011, p. 36). Ils confèrent à leurs actes une dimension contestataire qui est exprimée dans l'espace public. Les actes d'achat sont articulés à différents modes d'action, tels que des campagnes d'interpellation d'acteurs économiques ou de responsables politiques. Ils s'insèrent de ce fait dans des mouvements plus vastes, tels que l'altermondialisme et les mouvements environnementalistes.

Dans la même lignée, C. Gendron propose l'expression de « mouvements sociaux économiques » pour désigner les mouvements agissant sur le registre de la consommation et reposant sur la mobilisation des consommateurs (Gendron, [2005] 2006). Ces mouvements, qui datent des années 1960, tendent à se systématiser depuis les années 2000. Les « mouvements sociaux économiques » désignent à la fois les campagnes de boycott, le commerce de la solidarité Nord-Sud initié au début des années 1960, les investissements éthiques, les monnaies sociales et la consommation responsable. Ils se caractérisent essentiellement par l'introduction d'un « nouveau mode d'action » qui repose sur l'investissement du champ économique (*Ibid.*, p. 486). Ils visent en effet à instaurer de nouvelles régulations des activités économiques en transformant « l'économie comme la génération antérieure de mouvement sociaux avait transformé le champ politique » (*Ibid.*, p. 487).

L. Favreau privilégie quant à lui l'expression de « nouveaux mouvements socio-économiques » pour désigner les mouvements apparus à la fin des années 1990, tels que le commerce équitable, la micro-finance ou les jumelages de villages d'école. Ces nouveaux mouvements socio-économiques se distinguent alors des mouvements sociopolitiques, tels que les mobilisations contre l'OMC et les Forums sociaux mondiaux (Favreau *et al.*, 2004). Mais dans la réalité, ces deux derniers types de mouvements tendent à s'entremêler pour former des « mouvements socio-économiques et politiques », cette dernière expression se référant à l'alliance entre les mouvements sociaux et certaines formes de l'économie solidaire au Québec (*Ibid.*).

Pour notre part, nous proposons dans la suite de nous inscrire dans ce deuxième type d'approche en déplaçant le regard sociologique de l'individu vers les groupes sociaux et en étudiant ces nouvelles pratiques non pas du point de vue de leur intégration au marché mais de leur participation à la sphère politique. Pour chacune des pratiques étudiées, nous soulignerons l'impulsion réciproitaire et la visée de changement social qui en constituent le fondement, mais aussi l'activité d'élaboration d'un discours critique qui anime ses acteurs et

les types d'actions qui en découlent. Parmi les nombreuses expressions apparues pour désigner ces nouvelles pratiques, celle de consommation critique nous semble la plus adaptée, car elle reflète bien cette intense activité d'élaboration d'un discours critique d'où émanent des actions spécifiques.

Les pratiques relevant de la consommation critique désignent alors les pratiques qui ont pour objet de contribuer à établir un lien de solidarité durable entre producteurs et consommateurs, en visant à limiter le plus possible les intermédiaires. Ces pratiques cherchent à établir un prix juste tenant compte des coûts réels de production en développant des modes de production et de distribution respectueux de l'environnement. Elles contribuent à élaborer un discours critique du mode de consommation dominant. Ce discours critique est diffusé sur des supports variés et il sous-tend les actions qui sont menées en direction soit des autorités publiques, soit des organisations privées. Ces pratiques appartiennent à l'économie solidaire du fait qu'elles englobent des pratiques économiques qui s'appuient sur une dynamique réciproitaire articulant intérêt individuel et collectif et qu'elles interrogent tant par leurs actes que par les énoncés qu'elles diffusent les fondements de l'économie de marché.

*

Nous avons vu que tant les approches théoriques de l'économie sociale que celles de l'économie solidaire placent au centre de la conception de la dimension politique de leur objet d'étude les citoyens qui, sans attendre d'impulsion étatique, mènent collectivement des activités économiques dans un but d'émancipation. Des différences entre les deux types d'approches persistent toutefois. L'économie solidaire interroge davantage les rapports entre l'État et les associations, et elle intègre dans son analyse les activités d'interpellation vis-à-vis des pouvoirs publics, tandis que l'économie sociale prend peu en compte ces types d'activité pour s'orienter davantage vers l'étude du fonctionnement interne.

Au cours des quatre dernières décennies, de nouvelles pratiques sont apparues dans le domaine de la consommation. Elles ont été étudiées par de nombreux chercheurs, mais à partir de prémisses épistémologiques différentes. L'approche que nous adopterons dans la suite tend à souligner l'intérêt d'une étude conjointe des pratiques nouvellement apparues dans le domaine de la consommation et des mouvements sociaux qui les entourent, afin de mieux cerner les ressorts de ces nouvelles pratiques.

La manière dont les associations élaborent un discours critique et introduisent des problématiques nouvelles dans l'espace public en tentant d'influencer les décisions des pouvoirs publics mérite, selon nous, d'être davantage explorée. Si l'espace public¹ est le lieu de co-construction de l'offre et de la demande des initiatives d'économie solidaire, il est aussi l'espace où se déroulent des activités de sensibilisation et d'interpellation visant à influencer les pouvoirs publics ou les acteurs privés. Et c'est essentiellement sur ce deuxième aspect que nous nous pencherons dans la suite de la thèse. Les initiatives d'économie solidaire parviennent le plus souvent à mener des activités d'interpellation dans l'espace public en s'alliant avec des organisations du mouvement social, ce qui nous conduit à envisager une étude conjointe de ces deux phénomènes. Un détour par les théories relatives à l'étude des mouvements sociaux nous paraît à présent indispensable pour saisir les points communs mais aussi les divergences entre ces deux phénomènes sociaux.

¹ Par espace public, nous entendons l'ensemble des débats ouverts dans une démocratie libérale via la presse, les livres et internet selon une visée politique, ces débats étant indépendants des appareils de pouvoirs et des entreprises privées.

Chapitre 2 : Les apports originaux des théories portant sur les mouvements sociaux

Certains apports des théories des mouvements sociaux nous semblent indispensables pour éclairer sous un nouveau jour les dynamiques sous-tendant le développement des réseaux d'économie solidaire. L'analyse des mouvements sociaux a suivi des chemins très différents en Europe et outre-Atlantique. Tandis que l'analyse des processus de cadrage s'est développée aux États-Unis pour contre balancer le relatif oubli de la dimension culturelle des mouvements sociaux par la Théorie de la Mobilisation des Ressources¹, c'est l'analyse de l'identité collective d'un mouvement social qui a pris son essor dans les années 1970 pour étudier le mouvement anti-nucléaire ou le mouvement féministe en Europe (bien que des auteurs américains se soient aussi penchés sur cette question par la suite). Dans ce chapitre, nous articulerons les apports de ces deux courants de recherche.

Notre présentation se déroulera en trois temps. Nous commencerons par rappeler ce que recouvre l'analyse des processus de cadrage, tout en soulignant les aspects délaissés, et en particulier la dimension historique des phénomènes sociaux étudiés. Nous proposons ensuite d'infléchir l'analyse des processus de cadrage afin de prendre en compte l'étude de la dimension historique des phénomènes sociaux observés en introduisant le concept de répertoire d'interprétation. De plus, l'analyse des cadres n'est habituellement pas reliée à l'analyse de l'identité collective d'un mouvement, chacune des deux approches étant conçue comme indépendante l'une de l'autre. Or, des possibilités de rapprochement existent. Nous proposons donc de montrer comment, à travers l'analyse des éléments de cadrage diagnostique et pronostique, il est possible de mieux saisir l'identité d'un mouvement.

Enfin, nous présentons le concept de réseau, indispensable pour prendre en compte les interactions entre les mouvements sociaux et les réseaux d'économie solidaire, et donc pour saisir les activités d'interpellation des initiatives d'économie solidaire, que ces dernières peuvent rarement mener seules.

¹ La Théorie de la Mobilisation des Ressources a été dominante aux États-Unis pendant plusieurs décennies. En s'appuyant sur une définition large de ce courant, c'est-à-dire en incluant des auteurs tels que W. Gamson, A. Oberschall et C. Tilly, la proportion de publications portant sur les mouvements sociaux dans les revues américaines renommées et ayant adopté cette approche est passée de plus de la moitié (56%) pour la décennie des années 1970 à près des trois-quarts pour les années 1980 (Mueller, 1992, p. 3).

1. Des cadres aux répertoires d'interprétation

Nous rappelons dans un premier temps les prémisses épistémologiques qui fondent l'analyse des cadres, avant de présenter la manière dont cette dernière a été appliquée à l'étude des mouvements sociaux. Nous nous distançons des approches habituelles relevant de l'analyse des cadres en privilégiant une échelle méso-organisationnelle, d'une part, et en adoptant une perspective sur le long terme, d'autre part.

a. La perspective des cadres appliquée à l'étude des mouvements sociaux

Les fondements de l'analyse des cadres

Le terme de *cadre* a été initialement introduit dans les sciences sociales par l'anthropologue G. Bateson (1955) et c'est ensuite E. Goffman qui a conceptualisé la notion de cadre. Dans *Les Cadres de l'expérience* (Goffman, [1974] 1991), E. Goffman s'appuie, sur les *Principes de psychologie* de W. James et plus particulièrement sur un chapitre intitulé « La Perception de la Réalité » dans lequel il est précisé que la réalité peut se décomposer en plusieurs ordres ou plusieurs mondes¹ qu'il convient d'identifier pour mieux cerner les relations existant entre eux (James, [1890] 1981). E. Goffman s'éloigne cependant de l'approche psychologique de W. James en se référant également aux écrits d'A. Schütz qui remplace les différents mondes ou sous-univers de réalité de W. James par l'expression de « régions délimitées de signification » (Schütz, 1945, p. 551). Ce changement d'appellation vise à souligner le fait que « c'est le sens de notre expérience et non pas la structure ontologique des objets qui constitue la réalité »² (*Ibid.* p. 551). Ce qu'A. Schütz nomme des régions de signification constituent les différentes manières d'appréhender le monde environnant, chacune étant propre à un individu. Suivant cette perspective, E. Goffman choisit

¹ Les différents mondes ou sous-univers, au nombre de sept, sont : le monde des sens, le monde des sciences physiques, le monde des sciences abstraites (telles que les mathématiques), le monde des idées préconçues partagées par un groupe social, le monde des religions, le monde de l'opinion individuelle, et enfin le monde de la folie (James, [1890] 1981, p. 920-921).

² A. Schütz s'appuie sur les travaux d'Husserl pour qui toutes les unités réelles sont des unités de significations (Husserl, 1931, p. 168).

de prendre comme objet d'étude tout « ce dont un individu est conscient à un moment donné » (Goffman, [1974] 1991, p. 16). Les situations étudiées sont alors décrites par le sociologue du point de vue de ceux qui y sont engagés en utilisant la notion de « cadre ». L'« organisation de l'expérience » repose sur des cadres conduisant à la définition spécifique d'une situation (Goffman, [1974] 1991, p. 19). Si Goffman précise bien que son ouvrage intitulé *Les Cadres de l'expérience* traite de l'organisation de l'expérience individuelle et non pas de l'organisation de la société, il faut souligner que l'un ne va pas sans l'autre. Les individus ajustent leurs schèmes interprétatifs et leurs actions en tendant à les conformer aux conventions sociales ou selon le vocabulaire de Goffman aux « prémisses organisationnelles ».

L'analyse des cadres appliquée aux mouvements sociaux

L'analyse des cadres a été développée depuis les années 1980 outre-Atlantique pour l'étude des mouvements sociaux afin de dépasser les insuffisances de la théorie de la mobilisation des ressources alors prééminente. C'est lors de leurs études portant sur des mouvements tels que le mouvement bouddhiste *Nichiren Shoshu* (Snow, 1993) ou le mouvement pacifiste (Benford, 1987) que D. Snow et R. Benford ont, en effet, pu constater que les acteurs de ces mouvements étaient « activement engagés » dans la production et la préservation de sens tant pour eux-mêmes que vis-à-vis des opposants à leur mouvement. La théorie de la mobilisation des ressources s'est alors avérée insatisfaisante, car elle mettait totalement de côté tout le « travail de production de significations » (Snow et Benford; 1992, p. 136). Le terme de cadrage (« *framing* ») permet au contraire de conceptualiser le « travail d'attribution de significations [ou le travail réflexif pourrait-on dire] qui est l'une des activités les plus courantes des militants » (Snow, 2004, p. 384). En donnant du sens aux événements et aux circonstances, « les cadres organisent l'expérience et guident l'action, que celle-ci soit individuelle ou collective » (Snow *et al*, 1986, p. 464). Les produits de cette activité de cadrage sont appelés « des cadres d'action collective » (Snow et Benford; 1992, p. 136). Ces processus de cadrage constituent des « systèmes interprétatifs qui simplifient et condensent le monde environnant en sélectionnant des situations, des événements ou des expériences » (Snow et Benford, 1992).

La conscience politique qui sous-tend l'action collective contient une forte composante d'injustice. C'est W. Gamson qui le premier¹ conceptualise ce qu'il nomme le « cadre d'injustice » (« *injustice frame* ») (Gamson, 1992). Les cadres d'injustice correspondent à l'évaluation d'une situation comme injuste. Pour orienter l'action collective, il est nécessaire de définir de manière concrète la cible de l'action collective en désignant des acteurs (entreprises ou autorités publiques) comme responsables des maux. Mais W. Gamson pointe le fait qu'un cadre d'injustice ne peut se limiter à ces éléments concrets, le risque étant de ne pas percevoir les conditions structurelles sous-jacentes qui produisent les inégalités. Pour soutenir une action collective, un cadre d'injustice doit donc mêler les éléments concrets et abstraits en liant les forces socio-culturelles avec les individus ou entités qui sont les cibles de l'action collective. De cette façon, les cadres d'injustice font appel aux émotions² par le caractère concret des éléments pointés qu'à la réflexion en soulignant les forces systémiques en jeu (Gamson, 1992).

Mais cette composante d'injustice n'est pas la seule nécessaire pour que puisse se déployer une action collective. L'action collective est portée par un cadre d'injustice auquel doit s'adjoindre un cadre oppositionnel (« *adversial frame* ») (Gamson, 1992, p. 85). Ce cadre oppositionnel désigne les responsables d'une situation injuste qu'ils s'agit d'influencer. Il nous semble donc bien plus inclus dans la définition précédente d'un cadre d'injustice que distinct. C'est d'ailleurs cette hypothèse que B. Klandermans suit en précisant que la construction d'un cadre d'injustice suppose la définition des racines du problème, l'identification des opposants et la transformation des plaintes en demandes (Klandermans, 1992, p. 85).

Désireux d'approfondir le concept de cadre, Snow et Benford définissent trois fonctions d'un cadre : la fonction de ponctuation, la fonction d'attribution et la fonction d'articulation (Snow et Benford; 1992). La première fonction, la fonction de ponctuation, consiste à mettre l'accent sur certains traits d'une situation en opérant une sélection. Les participants à une action collective ont, en effet, pour tâche de « choisir certaines conditions sociales ou certains aspects de la vie et de les définir comme injustes, intolérables et méritant une action corrective » (Snow et Benford, 1992, p. 137). C'est cette action que D. Snow et R. Benford

¹ Nous estimons que la première conceptualisation d'un cadre d'injustice date de 1992 et non de 1982 comme suggéré par D. Snow et R. Benford (Snow et Benford, 2000). En effet dans leurs travaux de 1982, W. Gamson et ses collègues (Gamson, 1982) mentionnent l'existence des cadres alternatifs (« *alternative frames* ») pour faire face à un pouvoir injuste, mais pas de cadre d'injustice en tant que tel.

² Le cadre d'injustice repose sur des émotions fortes que W. Gamson exprime ainsi : il s'agit d'une « colère justifiée qui met du feu dans le ventre et du fer dans l'âme » (Gamson, 1992, p. 31).

désignent sous le nom de fonction de ponctuation et d'encodage (« *punctuating and encoding objects* »). Cette action intervient essentiellement dans la première phase, la phase de choix d'une ou plusieurs situations perçues comme injustes qu'il s'agit de mettre en avant. La deuxième fonction des cadres d'action collective, la fonction d'attribution, est remplie une fois la sélection de la situation perçue comme étant injuste effectuée. Elle consiste à attribuer une causalité, une responsabilité et une ligne directrice pour l'action correctrice à mener face à cette situation. Pour cela, les participants recourent à des processus qui ont une fonction d'attribution de sens. La troisième fonction, la fonction d'articulation, désigne la manière dont les participants au mouvement relient les éléments entre eux.

Afin de mieux cerner la manière dont une action collective apparaît, il est nécessaire de porter l'attention sur les orientations subjectives des individus. C'est le concept d'« alignement de cadre »¹ qui est utilisé pour désigner ces processus d'ajustement entre les orientations subjectives de l'individu et celles de l'organisation (Snow *et al.*, 1986). Ce phénomène se produit « lorsque un certain nombre d'intérêts, de valeurs et de croyances propres à un individu s'accordent avec les activités, les buts et l'idéologie propre à une organisation du mouvement social » (*Ibid.*, p. 464). La conceptualisation initiale de l'analyse des cadres invite à considérer les processus de cadrage comme des schèmes mentaux se situant à un niveau strictement individuel. Néanmoins les études ultérieures suggèrent un possible élargissement du champ d'investigation du niveau d'analyse individuel au niveau méso-organisationnel en considérant les cadres comme étant la propriété non plus seulement des individus mais aussi des organisations (Snow, 2004, p. 387). Les cadres peuvent alors être étudiés à partir des matériaux produits par une organisation, tels que les brochures, les affiches, les tracts, les bulletins, etc.

Une visée utilitariste qui peut être contournée

L'usage des cadres d'action collective est fréquemment associé à une visée non pas constructiviste mais utilitariste, les meneurs des mouvements sociaux puisant dans un vaste ensemble de cadres pré-existants afin de rassembler un nombre maximum de participants pour les mobilisations. Selon cette visée utilitariste, l'analyse des cadres développée par D. Snow se résumerait à considérer les cadres comme des ressources idéelles pour l'action (Cefaï et

¹ Il existe quatre types d'alignement de cadres : l'amplification de significations existantes, la transformation de significations anciennes et le rapprochement de cadres à travers ou la production de nouvelles significations (Snow *et al.*, 1980 ; Snow *et al.*, 1986).

Trom, 2001). D. Cefaï estime ainsi que le modèle de la *frame perspective* reste « incroyablement positiviste et utilitariste » (Cefaï, 2007, p. 474). L'analyse des cadres (ou *frame perspective*) ne serait plus qu'un complément à la théorie de la mobilisation des ressources en permettant d'étudier la manière dont les dirigeants des organisations manient les codes culturels pour accroître la mobilisation. Selon D. Cefaï, cette orientation utilitariste de l'analyse des cadres résulterait d'une tendance à privilégier l'étude des idées au détriment de l'analyse des micro-processus interactionnels. Il plaide donc pour un retour à l'analyse des interactions à un niveau strictement individuel en étudiant les situations de face à face afin de privilégier une orientation constructiviste.

Si nous partageons pleinement l'analyse de D. Cefaï concernant la visée utilitariste qui peut sous-tendre en partie l'analyse des cadres, nous sommes en désaccord sur les causes de cette orientation. L'analyse des cadres peut être effectivement utilisée en vue de comprendre ce qui favorise ou non une mobilisation. Mais c'est, selon nous, essentiellement à travers le recours au concept de résonance d'un cadre que cette visée utilitariste se révèle être ou non prédominante.

Le concept de résonance désigne le potentiel de mobilisation d'un cadre d'action collective, les cadres qui « résonnent » étant ceux qui se diffusent largement et qui sont efficaces pour mobiliser les acteurs au sein d'un mouvement. Les conditions de résonance d'un cadre sont classées en trois catégories et exposées dans une contribution de D. Snow et R. Benford datée de 1988, qui est souvent citée mais dont le contenu est rarement explicité (Snow et Benford, 1988). La première condition de résonance dépend de l'intensité suivant laquelle les trois activités de cadrage diagnostique, pronostique et motivationnel sont accomplies. Le cadrage diagnostique désigne « l'identification d'un problème ainsi que l'attribution de la responsabilité¹ ou de la causalité » (*Ibid.*, p. 200) et il se réfère la plupart du temps aux cadres d'injustice. Le cadrage pronostique vise à proposer des solutions aux problèmes identifiés en énonçant des stratégies et des cibles pour l'action collective. Le plus souvent, il existe une correspondance directe entre le cadrage diagnostique et le cadrage pronostique, si bien que de l'attribution des responsabilités découle des propositions d'action. Quant à l'activité de cadrage motivationnel, elle fournit un exposé des motivations soutenant l'engagement et la participation des adhérents, le cadrage motivationnel fonctionnant

¹ Tandis que l'identification d'un problème est souvent l'objet d'un consensus à l'intérieur d'un mouvement, l'attribution d'une responsabilité est davantage problématique et peut être l'objet de controverses. Ainsi en est-il du mouvement pacifiste dans lequel la menace nucléaire et ses conséquences sont partagées par tous, mais les causes de cet état de menace ne font pas consensus comme l'a montré R. Benford dans sa thèse de doctorat (Benford, 1987).

« comme des aiguillons pour l'action » (*Ibid.*, 1988, p. 202). Ce concept de cadrage motivationnel¹ désigne des incitations qui peuvent recouvrir des rétributions d'ordre matériel ou moral, liées aux statuts ou à la sollicitation qui en résulte. Une activité de cadrage intense engendre idéalement des cadres que l'on pourra qualifier de « robustes, développés, approfondis, diversifiés et interconnectés » (*Ibid.*, 1988, p. 199). Mais l'intensité de cette activité de cadrage n'est pas la seule condition de résonance.

Une deuxième condition de résonance est avancée. Il s'agit de la centralité d'un élément idéal par rapport aux systèmes de croyance propres aux individus (Snow et Benford, 1988, p. 205-207). Plus les idées et le sens d'un cadre sont centraux pour le système de croyances des participants potentiels à un mouvement, plus la résonance du cadre en question sera élevée. Enfin, les contraintes dites phénoménologiques sont également posées comme étant des conditions de résonance à travers trois niveaux d'analyse distincts : la crédibilité empirique, la commensurabilité expérientielle et la fidélité narrative (Snow et Benford, 1988, p. 208-2010). Une étude du potentiel de résonance d'un cadre, et donc de sa capacité à se diffuser largement, s'appuie sur la prise en compte de l'ensemble de ces trois types de conditions. C'est sous cet angle-ci, qui constitue une approche possible parmi d'autres, que l'analyse des cadres peut être interprétée comme étant sous-tendue par une visée utilitariste.

Nous montrerons dans la suite comment il est possible de s'appuyer sur l'analyse des cadres selon une visée qui ne soit engoncée dans une approche utilitariste, sans pour autant adopter la perspective proposée par D. Cefaï reposant sur une analyse des micro-processus interactionnels. Pour cela, nous introduirons une dimension temporelle dans l'analyse des cadres et nous orienterons l'analyse vers la construction identitaire du mouvement étudié.

b. Des cadres à grande portée : les cadres dominants

Afin de pouvoir mener des analyses à une échelle encore supérieure à celle de l'organisation, le concept de cadre dominant a été introduit. Les cadres dominants² sont des cadres d'action collective qui ont une portée extrêmement large et qui fonctionnent comme « un algorithme qui influence et contraint les orientations et les activités des autres

¹ Plus tard, les deux auteurs préciseront que quatre types de lexiques peuvent être distingués pour renforcer le cadrage motivationnel: « le lexique de la gravité, de l'urgence, de l'efficacité et de la propriété » (Benford et Snow, 2000, p. 617).

² Le concept de « *master frames* » peut être traduit en français par « cadres cardinaux » ou par « cadres dominants ».

mouvements » (Benford et Snow, 2000, p. 618). Les cadres dominants englobent les cadres ayant une portée plus restreinte. Ils ont donc « les mêmes fonctions que les cadres d'action collective d'un mouvement spécifique, mais à une plus large échelle » (Snow et Benford, 1992, p. 138). Ils remplissent les mêmes fonctions de sélection, d'attribution et d'articulation que les autres cadres. Cependant, ils disposent d'une influence accrue leur permettant de « contraindre ceux (les cadres) d'un grand nombre d'organisations de mouvements sociaux » (*Ibid.*, p. 138). Les qualités essentielles d'un cadre dominant sont : une grande extensibilité, un degré de flexibilité élevé, ainsi qu'une forte capacité à entrer en résonance avec le contexte culturel. Seule une poignée de cadres dominants ont été identifiés jusqu'à présent : les cadres de défense des droits, les cadres de choix, les cadres d'injustice, les cadres de justice environnementale, les cadres de pluralité culturelle, les cadres oppositionnels, les cadres hégémoniques et le cadre de « retour à la démocratie » (Benford et Snow, 2000, p. 619).

Pour D. A. Snow, le concept de cadre dominant se révèle être particulièrement utile pour l'étude de mobilisations constituées par la coordination d'une multitude d'acteurs hétérogènes, comme c'est le cas de la protestation contre le sommet de l'OMC en novembre 1999 à Seattle ou contre le sommet du G8 à Gênes en juillet 2002 (Snow, 2004, p. 390). L'importance sans cesse croissante de ces mobilisations reposant sur une coalition d'acteurs hétérogènes renforce l'intérêt de ce concept pour l'étude de la dynamique des mouvements sociaux.

Pour étudier la fonction d'articulation des cadres dominants, il est possible de distinguer deux types de code linguistique de base sous-tendant le discours des acteurs (Snow et Benford, 1992). Le premier type de code linguistique, le « code restreint », recouvre un discours organisé de manière rigide et usant d'une syntaxe simple. Le second type de code linguistique, le « code élaboré », désigne un discours plus flexible, avec une syntaxe plus recherchée et des significations revêtant un caractère généraliste et faisant preuve d'un plus haut degré d'abstraction. Tandis que le cadre dominant de l'arrêt du nucléaire est représentatif du premier type de cadre, le cadre dominant des droits civiques illustre bien le second type de cadre. Du point de vue de l'articulation des cadres, les cadres dominants restreints ont un caractère rigide et exclusif qui ne favorise pas l'amplification ou l'extension. À l'opposé, les cadres dominants élaborés ont un caractère flexible et inclusif qui permet des amplifications et des extensions de cadre. L'activité de cadrage au niveau des organisations et des acteurs du mouvement social peut donc avoir des implications notables sur l'évolution des mouvements

sociaux à l'intérieur d'un cycle de protestations en restreignant ou en favorisant leur développement ultérieur.

c. Le répertoire d'interprétation comme ensemble de cadres dominants persistant au cours du temps

Comme avancé précédemment, une des façons possible de soustraire l'analyse des cadres à la perspective utilitariste consiste à lui adjoindre une dimension temporelle. L'analyse des cadres a, en effet, souvent été utilisée pour l'étude de mobilisations ponctuelles ou pour des mobilisations s'étendant sur quelques années, mais rarement pour l'étude de mobilisations s'inscrivant sur le long cours. D'une manière générale, l'étude des mouvements sociaux prend peu en compte des dynamiques sociales sur le long terme et cette faiblesse a été soulevée à de multiples reprises (Walder, 2009; Tarrow, 2012 ; della Porta, 2015).

Afin de dépasser cette faiblesse, P. Mooney et S. Hunt proposent d'étendre l'approche des cadres d'action collective en introduisant le concept de « répertoire d'interprétation » (Mooney et Hunt, 1996). Celui-ci permet d'étudier les processus interactifs de construction de sens entre différents acteurs en repérant les continuités historiques, les transformations et les entrelacements de thèmes idéologiques se déroulant à l'intérieur des mouvements sociaux pendant de longues périodes de temps. De plus, plutôt que d'insister sur les tactiques mises en œuvre par les leaders des groupes, le concept de « répertoire d'interprétation » met l'accent sur la prise de conscience d'intérêts communs à défendre et sur la construction progressive d'une identité commune. De cette façon, le concept de répertoire d'interprétation se prête à une analyse des mouvements sociaux sur de longues périodes de temps, permettant de mettre au jour les liens complexes entre la structure sociale et les contextes culturels.

C'est en combinant la notion de répertoire de l'action collective de C. Tilly¹ et la notion de cadre dominant de D. Snow et R. Benford (Snow et Benford, 1992, p. 138), que les deux

1 Le répertoire d'action vise à décrire les transformations des formes de l'action collectives. C.. Tilly définit un répertoire d'action collective de la manière suivante : « Toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés » (Tilly, 1986, p. 541). Le répertoire d'action revendicative est limité par l'époque, la situation géographique et la culture militante du groupe social étudié.

auteurs définissent le répertoire d'interprétation « comme une réserve de modes de ponctuation, d'attribution et d'articulation disponibles pour les acteurs du mouvement » (Mooney et Hunt, 1996, p. 179). Un répertoire d'interprétation est composé de plusieurs cadres dominants accumulés au fil du temps. Sur le plan théorique, ce concept de répertoire d'interprétation introduit par P. Mooney et S. Hunt présente deux types d'avantages, outre l'analyse sur le long terme qu'il autorise. Premièrement, ce concept permet d'éviter de présenter l'apparition de l'idéologie d'un mouvement particulier suivant le mythe de « l'immaculée conception ». Le concept de répertoire d'interprétation se réfère, en effet, à la réinterprétation et à la reconstruction d'un ensemble de significations déjà existantes par les participants à un mouvement. Deuxièmement, ce concept de répertoire d'interprétation suggère que les participants à un mouvement adhèrent non pas à un seul cadre dominant, mais à plusieurs cadres dominants existants pour reconstruire leurs revendications, laissant apparaître la complexité et la profondeur de l'élaboration idéologique d'un mouvement.

P. Mooney et S. Hunt appliquent le concept de répertoire d'interprétation à l'analyse des mobilisations agraires qui se sont déroulées aux États-Unis au cours des deux siècles précédents et mettent en évidence la persistance et l'alignement de trois cadres dominants sur cette période. Les trois cadres dominants qui permettent d'expliquer les mobilisations dans le domaine agricole sont l'agrarisme fondamentaliste, le capitalisme compétitif et le cadre du travailleur. Le premier cadre, l'agrarisme fondamentaliste, correspond aux agriculteurs valorisant le caractère naturel de la vie paysanne. Ceux-ci accordent une place essentielle à l'agriculture dans la société : l'agriculture est première et toutes les autres activités économiques en dépendent. Ces agriculteurs défendent souvent des valeurs traditionnelles. Le deuxième cadre identifié, le capitalisme compétitif, désigne les demandes relatives à une intervention étatique forte en faveur d'un encouragement à la compétition entre agriculteurs. Ces agriculteurs se reconnaissent dans la figure du chef d'entreprise qui modernise son exploitation. Le dernier cadre relevé, le cadre du travailleur, fait référence aux agriculteurs refusant de penser le monde paysan comme étant uni. Ils opposent la classe des oisifs (ou des non productifs) aux travailleurs. Nous soulignerons, pour notre part, que les mobilisations plus récentes dans le milieu agricole, témoignent de l'introduction de nouveaux cadres dans le milieu agricole, contribuant à un élargissement du répertoire d'interprétation.

À l'intérieur d'un répertoire d'interprétation, P. Mooney et S. Hunt distinguent les cadres dominants constitutifs des cadres dominants auxiliaires (Mooney et Hunt, 1996, p. 179). Dans une conjoncture historique donnée, un cadre dominant s'avère plus pertinent ou manifeste

plus de saillance (*sailence*) que les autres. Il agit alors comme un cadre interprétatif premier, dans le sens où il se trouve au fondement du système interprétatif des acteurs. Il est de ce fait appelé cadre dominant constitutif. Quand un cadre constitutif est aligné avec d'autres cadres qui lui donnent une consistance ou une coloration particulière, ces autres cadres sont appelés des cadres dominants auxiliaires. La saillance d'un cadre dépend donc de l'identité collective du mouvement et du contexte.

À l'intérieur d'un répertoire d'interprétation, chacun des cadres d'action peut être prédominant à une période donnée, puis s'atténuer par la suite, et entrer en veille avant de revenir sur le devant de la scène quelques décennies plus tard. Ce processus de mise en veille ou de mise en suspens (*in abeyance*) a été initialement pointé par Verta Taylor lors de son étude du mouvement féministe (Taylor, 1989) et il est utilisé depuis lors pour l'étude des mouvements sociaux sur le long cours.

Dans nos deux études de cas, nous recourons au concept de répertoire d'interprétation tel qu'il a été conceptualisé par P. Mooney et S. Hunt afin d'étudier les évolutions des cadres d'action collective mobilisés non pas par un seul mouvement associatif, mais par une multiplicité d'organisations gravitant autour de ce mouvement associatif. Des interactions entre ces organisations émergent des significations qui changent au cours du temps et qui chacune influence à leur tour le devenir du mouvement associatif pris comme objet d'étude.

2. Les multiples facettes de l'identité collective

Comme explicité précédemment, il est possible d'associer à l'analyse des cadres celle de la formation d'une identité collective, contribuant ainsi à éloigner l'analyse des cadres de la perspective utilitariste. Ce concept d'identité collective se dégage en premier lieu de l'étude des nouveaux mouvements sociaux (NMS) qui apparaissent de la fin des années 1960 jusqu'aux années 1980 et dont la caractéristique principale est de présenter une forte dimension culturelle. L'appellation de « théoriciens des NMS » désignait initialement surtout les théoriciens des mouvements sociaux européens. Cependant, les théoriciens américains en sont venus par la suite à prendre également comme objet d'étude l'identité collective. Nous présentons dans la suite les apports des théoriciens de l'identité collective qu'ils soient européens ou américains.

Après avoir exploré les raisons pour lesquelles l'activité de définition et de redéfinition de l'identité collective peut être considérée comme étant une des activités principales des mouvements sociaux, nous en viendrons à éclairer la manière dont cette identité collective se forme à partir des organisations préexistantes, des liens inter-organisationnels tissés, et des cadres d'action collective existants.

a. L'identité collective, comme objet en permanente redéfinition

A. Melucci suggère que la construction d'une identité collective est la tâche centrale¹ des nouveaux mouvements sociaux (Melucci, 1989). Le concept d'identité collective qu'il met en avant permet d'expliquer le rôle devenu central de la culture et de la production symbolique dans les formes d'actions collectives contemporaines. La « production de codes culturels » constitue ainsi « l'activité principale des réseaux cachés de mouvements contemporains et la base de leur action visible » (Melucci, 1996, p. 6). Les différents groupes à la base d'un mouvement sont engagés dans ce processus de production et de diffusion d'information, et ils « participent eux-mêmes à la négociation et à la formation de la culture du mouvement » (*Ibid.*, p. 329). Pour Melucci, l'étude de l'identité collective est devenue d'autant plus cruciale que les acteurs collectifs contemporains ne partagent plus de condition sociale commune, comme ce fut le cas par le passé. En effet, dans les sociétés antérieures, la définition de l'identité d'un individu découlait de l'appartenance à un groupe ou à une classe sociale. Dans les sociétés complexes, l'identité sociale tend, au contraire, de plus en plus à coïncider avec une condition construite d'« acteur social *tout court* », qui nécessite un travail de redéfinition permanent.

L'élaboration du concept d'identité collective doit beaucoup aux travaux d'A. Melucci². L'identité collective d'un mouvement social désigne les croyances partagées qui rendent possible l'action collective. Plus précisément, l'identité collective est définie comme « un processus interactif à travers lequel plusieurs individus ou groupes définissent le sens de leur action et le champ des opportunités et des contraintes pour cette action » (Melucci, 1996, p. 67). L'identité collective n'est pas donnée une fois pour toute. Elle est plutôt un objet en

¹ La formation d'une identité collective constitue également « la tâche centrale des mouvements sociaux » pour B. Klandermans (Klandermans, 1992, p. 81).

² En France, la réception des travaux d'A. Melucci reste limitée, du fait qu'aucune de ses publications n'a été traduite en langue française.

redéfinition permanente. L'identité collective est « une définition interactive et partagée produite par un grand nombre d'individus (ou de groupes à un niveau plus complexe) concernant les orientations de leur action et le champ des opportunités dans lequel l'action se déroule » (*Ibid.*, p. 70). Elle fait l'objet d'un travail permanent de redéfinition par les acteurs à différents niveaux de l'organisation.

Les mouvements sont non pas des entités uniformes mais « des systèmes d'action, des réseaux complexes qui enjambent les différents niveaux et les différents sens de l'action sociale » (*Ibid.*, p. 4) et l'identité collective résulte des échanges qui se déroulent dans ce système d'action, en relations avec l'extérieur, qu'il s'agisse des opposants, des alliés ou du public au sens large. Elle ne provient pas de l'action centralisée de quelques acteurs mais plutôt de la diffusion d'information issue de différents groupes à la base d'un mouvement qui produisent eux-mêmes de l'information en reformulant et en réinterprétant les objectifs généraux de l'organisation. Au cours de ce travail de redéfinition, des tensions peuvent survenir du fait des écarts entre le projet initial et les évolutions constatées ou suite à l'entrée de nouveaux acteurs. L'identité collective, malgré la survenue de ces tensions, doit contribuer au maintien de l'engagement des membres. Si bien que le concept d'identité collective peut constituer un moyen de comprendre « comment un collectif devient un collectif » (*Ibid.*, p. 84).

La construction d'une identité collective contient des éléments relatifs aux attentes du mouvement mais aussi à l'évaluation des résultats de l'action engagée. L'identité collective d'un mouvement comprend des « définitions cognitives des finalités, des moyens et du champ de l'action » (Melucci, 1996, p. 70). Le processus de construction de l'identité d'un mouvement fournit donc « les bases pour construire les attentes et pour calculer le coût et les bénéfices de l'action » (*Ibid.*, p. 67). La définition d'une identité collective porteuse de sens est un enjeu central pour les acteurs des mouvements sociaux, car elle constitue la condition même de l'estimation faite par les acteurs de la possibilité d'atteindre les résultats visés. Mais ces résultats ne peuvent être évalués que par des acteurs capables de se définir eux-mêmes et de définir le champ de leur action. Ces aspects peuvent être aisément rapprochés des préoccupations de D. Snow et R. Benford¹ lorsqu'ils distinguent le cadrage diagnostique et le

¹ Les travaux de Melucci se distinguent néanmoins de ceux de D. Snow et R. Benford en ce qui concerne la dimension idéologique. Pour Melucci la dimension idéologique est essentielle. Cette idéologie est marquée par une négation de l'écart entre les attentes et la réalité, le mouvement étant marqué dans sa phase d'émergence par un « mouvement de folie », selon l'expression d'A. Zollberg (1972). De plus, l'idéologie contient le thème de la renaissance avec une référence à un âge d'or, à un passé intemporel, qui devient « le seul point de référence » (Melucci, 1996, p. 351).

cadrage pronostique, comme nous le détaillerons plus loin. En effet, l'articulation entre les moyens et les finalités d'un mouvement s'apparente, sans toutefois se superposer exactement, à la relation entre la définition d'une situation comme injuste (cadre diagnostique) et les propositions d'action émises (cadre pronostique).

b. L'identité collective, comme fondement de l'action collective

Le concept d'identité collective est au centre du modèle proposé par A. Pizzorno pour expliquer l'action collective. Partant d'une critique du modèle olsonien de l'action collective, Pizzorno propose un modèle d'analyse compréhensif (Pizzorno 1986 ; 1990). La question de la participation à une action collective est alors posée non pas en portant l'attention sur l'obtention éventuelle de bénéfices ultérieurs, mais en s'intéressant au maintien d'une identité subjective. En effet, tout engagement dans une action collective présuppose l'appartenance à un collectif et donc le partage d'une identité collective (Pizzorno 1986). L'inscription d'une action collective dans le temps s'explique par le fait que cette action devient elle-même une fin pour les individus qui y participent, car la participation à l'action collective devient le principe de formation de nouvelles identités. L'individu, qui participe aux rites de son groupe d'appartenance, ne cherche pas à maximiser son intérêt personnel mais à se montrer loyal envers le groupe auquel il appartient, et à réaffirmer son appartenance à un groupe en maintenant son identité subjective (*Ibid.*). Le maintien de l'identité subjective occupe donc une place essentielle mais qui est souvent oubliée ou négligée :

« On ne peut agir sans identité. Quand on ne questionne pas celle que l'on a reçue, on l'utilise. Quand elle est menacée ou qu'elle s'étiole sans qu'on s'en aperçoive, on se bat pour elle » (Pizzorno 1986, p. 372).

Une grande partie de l'activité de mouvements sociaux consiste à établir « un lien entre les certitudes perdues, les incertitudes à dépasser et les nouvelles certitudes à construire » (Pizzorno, 1990, p. 80). En effet, l'identité d'un individu et l'identité collective d'un mouvement est ce qui traduit la continuité dans le temps et la cohérence des actes et des valeurs. C'est ce qui donne une certaine prévisibilité à la vie sociale. Cependant, il persiste toujours une zone d'imprévisibilité liée à l'« incertitude qui porte sur l'identité du sujet lui-même » (*Ibid.*, p. 79). La notion d'« incertitude des valeurs » désigne alors le renouvellement possible des valeurs, de l'identité de l'individu et de l'identité collective d'un mouvement.

L'approche compréhensive de l'action collective qu'il propose vise essentiellement à repérer les relations entre les nouvelles certitudes et les certitudes passées, afin de saisir les transformations de l'identité collective d'un mouvement. Pour Pizzorno, l'action collective est donc conçue comme étant un processus qui « permet la fondation ou la refondation de l'identité qui le [le mouvement] conduira à donner sens à ses choix et à ses calculs » (*Ibid.*, p. 80).

L'action collective répondant surtout à des besoins de normativité et à des besoins de solidarité, le champ d'application des incitations sélectives d'Olson¹ est étendu de manière originale aux « incitations normatives » et aux « incitations de solidarité » (Pizzorno, 1990). L'individu agit non pas de manière à maximiser son intérêt personnel, mais de manière à sécuriser à la fois ses liens horizontaux (avec lui et avec d'autres personnes) et ses liens verticaux avec son futur soi (pour assurer une continuité de l'identité subjective) (Pizzorno 1986). L'identité collective, par les liens horizontaux qu'elle contribue à renforcer, constitue le fondement même de l'action collective. Au niveau individuel, l'action collective vise, non pas la maximisation de l'intérêt personnel, mais la préservation de l'identité de l'individu. Le maintien d'une identité subjective dans le temps tout autant le renforcement de liens sociaux à un instant donné sont donc des justifications de l'action collective qui constituent une pierre d'achoppement pour le modèle olsonien.

c. Les liens inter-organisationnels et les organisations préexistantes, comme supports de l'identité collective

L'importance des liens inter-organisationnels dans la construction d'une identité collective est soulignée par M. Diani, qui a étudié en particulier le mouvement vert en Italie, et plus précisément dans la région de Milan. Ce sont les liens inter-organisationnels et individuels qui permettent la circulation des ressources nécessaires pour l'action, les ressources désignant les informations et les compétences spécifiques des militants. Mais l'intérêt de ces liens inter-organisationnels et individuels ne se limite pas à faciliter la circulation des ressources. Ces liens permettent aussi « la circulation du sens, c'est-à-dire l'émergence d'une définition

¹ Dans les grands groupes, la pression sociale ne s'exerçant plus sur les individus, l'action collective visant à la production d'un bien public est confrontée au problème du passager clandestin (*free rider*). Dans ce cas, les organisations doivent mettre en place des incitations sélectives pour accroître le nombre de leurs membres et éviter les comportements égoïstes qui nuisent à l'action collective (Olson, 1965 et 1979).

partagée de la réalité et du développement d'une identité collective » (Diani, 1995, p. xiii). Les liens-inter-organisationnels sont donc essentiels à étudier pour comprendre la manière dont se forme l'identité collective d'un mouvement.

Mais l'analyse du processus d'élaboration de l'identité collective d'un mouvement doit aussi s'attacher à étudier les organisations préexistantes, car ces dernières jouent un rôle primordial dans la formation d'une identité collective. C'est ce qu'ont montré Friedman et McAdam en proposant un modèle descriptif du développement d'un mouvement social (Friedman et McAdam, 1992). Ce modèle repose sur trois étapes. La première étape est celle de l'émergence d'un mouvement qui croît tout en restant dépendant des organisations préexistantes¹. La nouvelle identité collective est enracinée dans les identités collectives des organisations préexistantes et elle s'entremêle avec ces dernières. Friedman et McAdam énoncent ainsi que : « Les mouvements émergents ne créent pas en général des identités collectives attrayantes en partant de zéro, ils redéfinissent plutôt les rôles existants à l'intérieur des organisations préexistantes pour former la base de l'identité émergente » (Friedman et McAdam, 1992, p. 162). La deuxième étape est celle durant laquelle les organisations préexistantes, qui ont guidé le mouvement à ses débuts, sont remplacées par des organisations formelles du mouvement social qui doivent à la fois retenir les anciens membres et en attirer de nouveaux. La formation de cette nouvelle identité doit permettre l'engagement de nouveaux participants, au-delà des premiers militants. Pour cela, les identités collectives associées au mouvement sont alors découplées des enjeux qui reposaient sur la définition initiale d'une situation perçue comme injuste. La troisième étape est celle durant laquelle les identités collectives et les symboles ont effacé les frontières entre les membres des organisations du mouvement social et le public. L'identité collective devient un bien public et, en tant que telle, elle laisse apparaître le problème du *free rider*. En effet, une fois que l'identité collective a été élaborée, il est difficile pour une organisation d'en contrôler l'utilisation. Si bien que l'identité collective devient « un bien public, que n'importe qui peut consommer sans contribuer à sa production » (Friedman et McAdam, 1992, p. 166). Dans les années 1970 par exemple, un grand nombre de femmes ont adopté l'identité féministe, mais ce processus d'identification n'impliquait pas nécessairement la participation à une organisation de défense des droits des femmes.

¹ Aux États-Unis, ce fut le cas du mouvement anti-pornographie (Curtis et Zurcher 1973), du parti populiste (Hicks, 1961), du mouvement pour la liberté d'expression de Berkeley (Lipset et Wolin 1965) et du mouvement des droits civiques (McAdam, [1982] 1999).

L'étude des liens inter-organisationnels tout autant que celle des organisations préexistantes sont donc essentielles pour saisir la manière dont l'identité collective d'un mouvement se construit et se recompose au cours du temps. Dans la suite, nous porterons une attention particulière à la manière dont les organisations préexistantes participent à la construction de l'identité collective des mouvements étudiés en partant des cadres d'action collective mobilisés.

d. Le rôle des cadres dans la formation d'une identité collective

L'analyse des processus de cadrage et l'analyse de l'identité collective d'un mouvement sont généralement l'objet de recherches séparées. Cependant, des liens entre les deux types d'approches existent. Les processus de cadrage peuvent être rapprochés de l'identité d'un mouvement, car ils contribuent à définir la manière dont le mouvement est perçu par ses membres (identité interne) et par autrui (identité externe ou attribuée par autrui). C'est tout d'abord le chercheur en psychologie sociale B. Klandermans (1992), puis les sociologues S. Hunt, D. Snow et R. Benford qui ont les premiers suggéré des rapprochements possibles entre ces deux types d'approches (Hunt *et al.*, 1994).

Pour former une identité, « un groupe doit se définir comme un groupe, et ses membres doivent développer des visions partagées de l'environnement social, des buts communs, et des opinions communes concernant les possibilités et les limites de l'action collective » (Klandermans, 1992, p. 81). Or, l'élaboration de ces visions partagées et de ces buts communs émerge à partir de la définition d'un cadre d'injustice qui permet de définir certaines situations comme injustes et de transformer les sentiments d'injustice en demandes sociales¹.

Poursuivant ce rapprochement entre analyse des cadres et analyse de l'identité collective, S. Hunt, D. Snow et R. Benford ont défini trois catégories de champ identitaire : celui des protagonistes, celui des adversaires et celui du public (ou de l'auditoire). Les processus de cadrage s'avèrent alors particulièrement pertinents pour l'étude du champ identitaire des adversaires et du champ identitaire du public, ces deux derniers champs étant généralement délaissés par les sociologues (Hunt *et al.*, 1994, p. 193). Poursuivant cette piste de recherche avancée en 1994, D. Snow et R. Benford affirment en 2000 que l'analyse de l'identité

¹ C'est ainsi que le problème des femmes battues s'est transformé « d'un sujet de honte et souffrance privées en un objet de préoccupation publique » (Tierney 1982).

collective peut être envisagée comme une application possible de l'étude des processus de cadrage, les processus de cadrage étant liés à la construction de l'identité tant individuelle que collective (Benford et Snow, 2000). Cependant, à notre connaissance, ces propositions de rapprochement de deux courants de recherche n'ont jusqu'à ce jour pas encore été suivies d'application.

Pour notre part, nous proposons dans la suite de poursuivre ce rapprochement heuristique entre l'analyse des cadres et l'approche centrée sur l'identité collective. Pour cela, nous reprenons la distinction entre cadrage motivationnel, cadrage diagnostique et cadrage pronostique proposée par D. Snow et R. Benford (Snow et Benford, 1988). Cette décomposition nous semble, en effet, judicieuse pour analyser les évolutions de l'identité collective d'un mouvement, cette dernière étant conçue comme l'articulation des ajustements variables au cours du temps des éléments de cadrage. Tandis que l'étude des cadrages diagnostiques, pronostiques et motivationnels permet habituellement d'évaluer le potentiel de mobilisation des cadres, nous considérons qu'elle peut aussi fournir des pistes permettant de mieux saisir la manière dont les acteurs définissent l'identité de leur mouvement.

3. La prise en compte des logiques institutionnelles

Avant de souligner l'intérêt du concept de réseau, nous présentons un concept voisin forgé par la sociologie des mouvements sociaux, celui de champ multi-organisationnel qui a été repris par I. Sommier pour l'étude du mouvement altermondialiste en France et en Europe. Nous présentons donc ce que nous entendons à travers ce concept de champ multi-organisationnel avant d'exposer les apports du concept de réseau et la manière dont il peut être utilisé selon une perspective socio-historique afin de saisir les évolutions des liens inter-organisationnels et les significations qu'ils véhiculent.

a. Les usages du champ multi-organisationnel

Le concept de champ multi-organisationnel a été initialement proposé par R. Curtis et L. Zurcher (Curtis et Zurcher, 1973). Deux organisations menant des actions de protestations contre la pornographie sont étudiées dans cette première étude. Ces deux organisations établissent un grand nombre de liens avec d'autres organisations. Les auteurs constatent que

plus de 90% des membres des deux organisations sont affiliés à une ou plusieurs organisations de leurs quartiers. Ces multi-appartenances concernent essentiellement des organisations de défenses des droits civiques et des organisations religieuses orientées vers l'aide aux jeunes. Les liens inter-organisationnels sont ensuite mis en relation avec le processus de recrutement, les types de buts défendus par les organisations, les caractéristiques des membres et leurs représentations. Globalement les enseignements que cette étude permet de tirer sont de quatre ordres :

1. Les organisations étudiées sont prises dans un réseau d'autres organisations, en particuliers des organisations bénévoles ;
2. Les liens inter-organisationnels reposent notamment sur des intérêts communs et des idéologies similaires ;
3. Les participants des organisations étudiées appartiennent à d'autres organisations bénévoles ;
4. Les différences entre les types de liens inter-organisationnels constatés sont associées aux buts défendus, aux processus de recrutement et aux caractéristiques sociales des membres.

Dans leur étude pionnière, R. Curtis et L. Zurcher étudient donc les processus inter-organisationnels à deux niveaux, un niveau organisationnel et un niveau individuel. Le niveau organisationnel permet au réseau de se constituer à travers des actions en commun qui engendrent des échanges inter-organisationnel d'individus (les adhérents, les meneurs, les salariés) et de ressources (matérielles, financières). Le niveau individuel se traduit essentiellement par les multi-appartenances des participants.

Le concept de champ multi-organisationnel peut être utilisé pour mettre en évidence la diversité des groupes sociaux d'appartenance et leurs imbrications lors d'une action collective. À travers l'exemple du mouvement pacifiste néerlandais, B. Klandermans montre ainsi que ce mouvement englobe en plus des organisations du mouvement pacifiste : des partis politiques, des syndicats, des églises et une grande variété d'associations de quartier spécialisées ou non sur une thématique (Klandermans, 1990). Toutes ces organisations contribuent non seulement à favoriser la mobilisation, mais aussi à renforcer l'identité individuelle de chaque participant. C'est pourquoi leur prise en compte dans l'analyse est cruciale. La participation à un mouvement ne peut, en effet, être étudiée comme un processus résultant d'une agrégation de citoyens isolés répondant à l'appel d'une organisation. Chaque individu appartient à des groupes formels ou non (églises, syndicats, clubs de loisirs, amis,

collègues, voisins, etc) et c'est à l'intérieur de ces groupes, qui composent le champ multi-organisationnel, que les situations sont définies comme intolérables et que des pistes d'action sont élaborées. La manière dont ces groupes se forment ne relève pas du hasard. La composition de ces groupes reflète les appartenances sociales, qu'il s'agisse d'appartenance de classe, de religion ou de genre, mais elle reflète aussi les processus d'« identification individuelle à ces catégories » (Klandermans, 1992, p. 94). L'analyse des cadres est liée dans ce cas à la prise en compte de la base sociale d'où émergent ces cadres d'action collective et elle permet de saisir la formation de l'identité de chaque participant. L'importance du concept de champ multi-organisationnel tient alors essentiellement au fait que ce sont « les réseaux interpersonnels submergés dans le champ multi-organisationnel qui sont les vecteurs de ce processus de construction de sens » (*Ibid.*, p. 99).

Enfin, le concept de champ multi-organisationnel a été utilisé pour dresser la généalogie du mouvement altermondialiste en France à travers une étude socio-historique. Dans ce cas, ce concept de champ multi-organisationnel est considéré comme étant un concept heuristique en ce qu'il permet d'étudier « l'espace des mobilisations de manière dynamique, en situant un mouvement parmi d'autres acteurs dans un champ d'alliance et de conflit » (Agrikoliansky *et al.*, 2005, p. 19). Il se réfère aux travaux pionniers de R. Curtis et L. Zurcher tout en substituant à l'approche synchronique par questionnaire une approche socio-historique s'attachant à retrouver les filiations d'un mouvement dans un champ multi-organisationnel donné.

b. Le réseau, comme produit des interactions

La notion de réseau est centrale dans l'étude de la dynamique des mouvements sociaux. Dans l'étude menée sur le mouvement environnemental italien, également appelé « réseaux verts » (*green networks*), ce sont tant les échanges entre les individus que les échanges entre organisations qui sont analysés par M. Diani (Diani, 1995). Il importe de penser le réseau non pas comme un facilitateur ou un frein pour l'action collective, mais plutôt de s'intéresser à la construction d'un réseau comme activité première des mouvements sociaux, d'où découle une identité partagée. La capacité des acteurs à produire des significations et des liens avec d'autres acteurs sont alors des éléments cruciaux de l'analyse. Les réseaux sont considérés comme des moyens de faire circuler l'information et les significations ainsi véhiculées

convergent progressivement pour former une définition partagée de la réalité, d'où naît une identité commune.

D'une manière générale, on peut définir un réseau social comme étant composé de nœuds reliés entre eux par des liens. Ces nœuds peuvent être soit des participants, soit des organisations défendant une cause ou mettant en œuvre une pratique alternative. Les liens composant le réseau peuvent être quant à eux soit des liens directs avec des situations de face à face, soit des liens indirects établis lors d'actions menées en commun (Diani, 2013, p. 835-36). M. Diani privilégie la notion d'interactions plutôt que celle de liens, mais les interactions conservent pour lui un caractère durable et elles diffèrent de ce fait peu des liens inter-organisationnels. Les réseaux sociaux sont, en effet, conçus comme le résultat d'interactions relativement stables au cours du temps, avec des interactions qui découlent d'histoires partagées et de logiques institutionnelles qu'il s'agit de mettre en évidence à travers une approche diachronique (Diani, 2015, p. 308-309).

Le concept de réseau est aussi utilisé afin d'expliquer les changements de configuration des groupes sociaux. C. Tilly et L. Wood mettent ainsi en évidence l'impact des évolutions législatives sur les différents groupes sociaux en soulignant la manière dont ceux-ci enrichissent leurs répertoires d'action (Tilly et Wood, 2003).

Deux autres concepts sont proches du concept de champ multi-organisationnel et de celui de réseau. Ce sont les concepts d'espace de relations et d'espace des mouvements sociaux. Le premier, le concept d'« espace de relations », est défini par H. Hatzfeld comme un équilibre dynamique qui se crée entre des acteurs sociaux. Cet espace de relations peut être saisi par l'étude des phénomènes d'ajustements réciproques entre ces acteurs et les flux d'interactions thématiques (Hatzfeld, 1987). Il se distingue de la problématique en terme de champ proposée par P. Bourdieu en ce qu'elle ne présuppose pas des stratégies de subversion ou de préservation de la part des différents acteurs¹ (Hatzfeld, 1987, p. 2-4). Le deuxième concept, celui d'espace des mouvements sociaux, vise à appréhender les liens d'interdépendance entre les diverses organisations qui se déploient dans un univers social relativement autonome et qui peuvent relever tant de la coopération que de l'opposition (Mathieu, 2002, p. 95). En proposant cette notion d'espace des mouvements sociaux, il s'agit de se distancier de

¹ Selon P. Bourdieu, en effet le moteur du champ réside dans la lutte interne que s'y livrent les agents plus ou moins pourvus en capital spécifique et donc plus ou moins portés à des stratégies défensives et conservatrices ou offensives et révolutionnaires. Les champs sont dans cette perspective en restructuration perpétuelle autour de luttes pour la redistribution et la transformation du capital qui opposent orthodoxes et hétérodoxes (Champagne et Christin, 2004).

l'analyse des cadres pour étudier les compétences des acteurs. Ce sont les trajectoires des individus et les différentes instances de socialisation militantes qu'il convient alors de privilégier pour comprendre comment les individus se joignent à une action collective. L. Mathieu suit donc une approche semblable à celle de B. Klandermans énoncée précédemment (Klandermans, 1992).

Si le concept de champ multi-organisationnel a pu faire l'objet d'usages multiples, comme nous l'avons montré plus haut, nous lui préférons celui de réseau qui s'accorde mieux avec notre démarche générale qui cherche à mettre l'accent sur l'évolution des types d'information échangés et sur les modes d'actions menées en commun bien plus que sur les échanges de ressources véhiculées ou sur les appartenances sociales des participants. Dans la suite de notre thèse, nous recourons donc à la notion de réseau pour décrire les interactions entre les associations étudiées et les organisations ou mouvements qui l'entourent. Le réseau est le résultat d'interactions multiples qui se déroulent entre les organisations et mouvements qui le composent. Ces interactions, qui sont conçues comme favorisant des processus de construction de sens, sont aussi gouvernées par des logiques institutionnelles découlant d'une histoire spécifique. Nous débiterons donc nos deux études de cas par une perspective socio-historique, en effectuant la généalogie des mouvements étudiés, comme suggéré par I. Sommier.

c. La généalogie d'un mouvement social

Nous commençons par rappeler la manière dont Foucault a élaboré sa méthode généalogique, puis nous abordons la méthode dite du « procédé généalogique » qui a été appliquée à l'étude des mouvements altermondialistes en Europe et qui nous paraît pertinente pour l'étude de l'émergence des associations étudiées.

La méthode généalogique foucaldienne

Le concept de généalogie a été introduit en sociologie par M. Foucault. Du grec *genealogein*, la généalogie désigne la recherche de filiation d'un être ou d'une représentation. La généalogie doit s'opposer, ainsi que Foucault le suggère, à la recherche de l'origine, de l'essence et de l'unicité d'un récit. Le généalogiste doit avant tout souligner la singularité et la disparité des éléments formant l'essence d'une chose, car ce qu'on trouve au commencement

des choses « ce n'est pas l'identité encore préservée de leurs origines – c'est la discorde des autres choses, c'est le disparate » (Foucault, [1971] 1994b, p. 138).

Si bien que la généalogie consiste surtout à « s'attarder aux méticulosités et aux hasards des commencements » (*Ibid.*, p. 140). La généalogie s'apparente donc non pas à la recherche de l'origine, mais à la recherche de la provenance en ce qu'elle essaye de repérer toutes les marques subtiles et singulières, qui peuvent s'entrecroiser à l'intérieur de l'objet étudié. La recherche de la provenance, loin de souligner les continuités, « fragmente ce qu'on pensait uni ; elle montre l'hétérogénéité de ce qu'on imaginait conforme à soi-même » (*Ibid.*, p. 142). La généalogie mise en œuvre par Foucault interroge aussi le rapport au pouvoir et elle s'inscrit dans une perspective visant à décrire comment les techniques et les institutions contraignent les sujets. Il ne s'agit pas de comprendre comment les individus perçoivent les processus de domination et les techniques d'asservissement, mais plutôt comment les techniques ou les pratiques de domination engendrent des types de subjectivation donnée. C'est cette analyse que Foucault nomme généalogie et qu'il renommera « histoire du présent »¹ par la suite. La généalogie signifie « que je conduis une analyse en partant d'une situation présente. (...) [Écrire] *l'histoire du présent*, c'est considérer l'histoire d'un problème en fonction de comment il est perçu à l'heure actuelle »².

La méthode dite du « procédé généalogique »

La méthode du « procédé généalogique », utilisée pour étudier les mouvements altermondialistes par É. Agrikoliansky, O. Fillieule, N. Mayer et I. Sommier, présente des similarités avec celle de M. Foucault, mais elle est orientée vers un objet spécifique, l'étude des mouvements sociaux. L'établissement de la généalogie d'un mouvement s'attache alors à retrouver les filiations de celui-ci dans les traditions militantes environnantes constitutives du champ politique étudié (Agrikoliansky *et al.*, 2005). L'analyse prend en considération l'existence de mouvements antérieurs multiples qui ont convergé pour donner naissance à un mouvement altermondialiste spécifique dans un contexte donné. Plutôt que de porter l'attention sur les pré-conditions matérielles et cognitives de l'action, la méthode du procédé généalogique propose de reconstituer la dynamique des mouvements sociaux en se centrant

¹ Cette démarche est utilisée dans *Les Métamorphoses de la Question sociale* de R. Castel (Castel, 1995) et les contours précis de cette méthode sont explicités dans un chapitre d'un ouvrage collectif intitulé *Foucault and the Writing of History* (Castel, 1994).

² « Foucault et les historiens : entretien avec Jacques Revel », *Magazine Littéraire*, 101, June 1975, p. 10, cité par R. Castel (1994, p. 238).

sur la « trame des événements contestataires » (Agrikoliansky *et al.*, 2005, p. 37). Il s'agit donc de chercher à expliquer l'émergence des mouvements sociaux en s'intéressant non plus aux facteurs exogènes, mais aux facteurs internes et en replaçant le mouvement étudié dans un ensemble de protestations. Pour I. Sommier et d'É. Agrikoliansky, certains sociologues américains ont surestimé le rôle des opportunités politiques¹ dans leurs études, ne percevant alors plus les mouvements sociaux que comme des réponses à l'ouverture des opportunités politiques. Si bien que ces deux auteurs, loin de considérer que les mouvements sociaux naissent et se développent en réponse à des changements de la structure des opportunités politiques, envisagent au contraire la capacité des mouvements sociaux à créer eux-mêmes des opportunités (Agrikoliansky *et al.*, 2005; Sommier *et al.*, 2008). Cette approche place son attention sur la dynamique propre aux mouvements sociaux.

Le procédé généalogique appliqué à l'étude du mouvement altermondialiste permet de dépasser l'histoire généralement admise, qui attribue l'origine de ce mouvement aux manifestations de Seattle contre l'OMC en 1999. En rendant visible le travail de mobilisation antérieur qui a conduit à son émergence, c'est l'idée d'une « radicale nouveauté du mouvement » qui est remise en question (Agrikoliansky *et al.*, 2005, p. 24). Cette méthode du procédé généalogique permet aussi de nuancer la vision qui tend à uniformiser ce mouvement au niveau international en retraçant pour chaque contexte national les spécificités qui lui ont donné forme. I. Sommier et ses collègues étudient de cette manière la dynamique des différents espaces nationaux pour mettre en évidence la pluralité des formes prises par les mouvements altermondialistes (l'expression est utilisée au pluriel pour en souligner la diversité). Loin d'être une simple réaction à la mondialisation qui serait identique dans tous les pays, I. Sommier et ses collègues montrent comment la spécificité des contextes nationaux influence de façon décisive les formes prises par ce mouvement global. Plus précisément, la méthode mise en œuvre par I. Sommier consiste à relever l'imbrication des cadres d'action collective spécifiques qui s'alignent progressivement au cours des années 1990 pour constituer le cadre dominant de « lutte contre la globalisation » en repérant les mobilisations successives (Sommier *et al.*, 2008, p. 88). Dans sa généalogie du mouvement altermondialiste en France, I. Sommier pose alors quatre mobilisations comme étant essentielles. La première de ces mobilisations est la manifestation qui rassemble 15 000 personnes pour l'annulation de

¹ La structure des opportunités politiques désigne un ensemble de variables représentant l'environnement politique, telles que l'aptitude du gouvernement à répondre aux pressions sociales ou les modes d'élections des conseillers municipaux (Eisinger, 1973). P. Eisinger émet l'hypothèse selon laquelle il existe un lien entre le degré d'ouverture de la structure des opportunités politiques et le comportement politique des individus.

la dette lors de la Célébration du bicentenaire de 1989 et lors du G7. La deuxième mobilisation correspond aux manifestations lors des grèves de 1995 qui visent à défendre le modèle social français. La troisième mobilisation englobe les marches européennes de 1997 contre le chômage qui dénoncent le chômage et la précarité. Enfin, la mobilisation autour du démontage du McDonald's en 1999 initiée par la Confédération Paysanne et qui promeut la souveraineté alimentaire constitue la dernière de cette série de quatre mobilisations. Dans le cas de la première manifestation de 1989, trois modes d'action sont présentés comme étant caractéristiques du mouvement altermondialiste : une manifestation, un événement festif et un sommet alternatif. C'est alors le repérage de ces trois modes d'action dans l'ensemble des manifestations existantes qui permet d'effectuer la généalogie du mouvement altermondialiste en France. Cette approche, reposant sur le repérage des invariants dans les formes d'action collective qui se succèdent au fil du temps, nous paraît témoigner d'une grande acuité tant pour déceler les filiations d'un mouvement que pour en saisir sa construction progressive.

*

De ce qui précède, nous retenons trois principaux concepts pour éclairer sous un nouvel angle les dynamiques sous-tendant le développement des réseaux d'économie solidaire : celui de répertoire d'interprétation, celui d'identité collective et celui de réseau. Le répertoire d'interprétation s'appuie sur l'analyse des cadres, tout en y introduisant une inflexion permettant une approche socio-historique des phénomènes étudiés. Le répertoire d'interprétation désigne, comme nous l'avons souligné précédemment, un ensemble de cadres dominants dans lequel un mouvement peut puiser des éléments idéels variés, ces derniers résultant de processus interactifs entre différents acteurs. Le recours au concept de répertoire d'interprétation permet de comprendre comment certains cadres disparaissent à certains moments et entrent en veille, puis réapparaissent un peu plus tard, en orientant l'analyse des cadres vers de longues périodes de temps.

Le travail de définition et de redéfinition permanente de l'identité collective est une des activités principales des mouvements sociaux. Cependant, tout en étant mouvante, l'identité collective exprime aussi une certaine continuité dans le temps, permettant d'introduire une cohérence entre les actes et les valeurs. Il existe plusieurs façons d'aborder l'identité collective. Nous avons proposé de faire reposer notre étude de l'identité collective sur l'analyse des cadres, en poursuivant la piste initialement avancée par S. Hunt, D. Snow et R.

Benford. Ces derniers proposent ainsi de distinguer les éléments de cadrage diagnostique, les éléments de cadrage pronostique et les éléments de cadrage motivationnel, chacun d'eux constituant des composantes de l'identité collective du mouvement étudié.

Nous avons enfin mis en évidence l'importance de la prise en compte des influences croisées des organisations et des mouvements environnants en vue de comprendre la phase d'émergence d'une initiative d'économie solidaire. Dans nos études de cas, nous nous efforcerons donc de restituer toute la complexité des réseaux qui ont contribué à l'émergence d'une initiative d'économie solidaire en recherchant ses filiations, et en s'attachant à pointer non pas l'unicité de ses origines, mais la disparité des éléments qui se trouvent à son fondement. Et loin de se limiter à sa phase d'émergence, nous étudierons aussi son développement ultérieur en prenant en compte les activités d'élaboration d'un discours critique et les activités d'interpellation, celles-ci résultant des interactions avec les autres mouvements du réseau dans lequel elles s'insèrent.

Chapitre 3 : Proposition d'un cadre théorique adapté

Dans ce chapitre, nous expliquons tout d'abord comment la liaison historique entre l'économie sociale et solidaire et les mouvements sociaux s'est progressivement distendue au cours du XIX^e siècle. Puis, nous engageons une discussion sur les caractéristiques communes de ces deux phénomènes dans la période contemporaine, le partage de ces caractéristiques communes venant étayer la thèse de la pertinence d'une étude conjointe de ces deux phénomènes. Plusieurs exemples témoignent de l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre cette démarche de recherche dans de nombreux domaines : luttes urbaines, mouvements anti-psychiatriques, etc.

Nous présentons enfin les hypothèses qui nous servent de guide pour la suite de notre travail et nous exposons la méthode suivie pour les deux études de cas ultérieures. Nous soulignons en particulier la pertinence de l'étude de la dimension contestataire des réseaux d'économie solidaire, afin de contribuer à éclairer sous un nouveau jour ces pratiques. Pour cela, nous accordons une attention soutenue au réseau dans lequel s'insèrent les nouvelles pratiques de consommation étudiées, cette insertion leur permettant de mener des actions en commun.

1. Les interactions entre l'économie solidaire et les mouvements sociaux

Pour mieux saisir la liaison historique qui s'est établie entre l'économie sociale et solidaire et les mouvements sociaux, nous revenons tout d'abord sur la manière dont ces deux phénomènes sont apparus. Mais dès la fin du XIX^e siècle, l'entremêlement initial fort des deux phénomènes laisse la place à une irrémédiable distanciation qui se retrouve dans la constitution de domaines de recherche distincts. Adoptant une vision synchronique, nous nous efforcerons ensuite de cerner plus précisément les caractéristiques communes de ces deux phénomènes.

a. Une différenciation progressive des modes d'actions

L'émergence de l'économie sociale au XIX^e siècle a coïncidé avec l'apparition du mouvement ouvrier (Boucher, 2002). Mais la simultanéité dans l'émergence de ces deux phénomènes ne doit pas masquer les nombreux débats qui ont traversé le mouvement ouvrier concernant ses rapports avec l'économie sociale tout au long du XIX^e siècle.

Durant la première moitié du XIX^e siècle, les « sociétés de résistance » associées aux caisses de secours mutuel dominant le mouvement social et politique de cette période (Laroque, 1986, p. 10). Les sociétés de secours mutuels sont étroitement liées au mouvement ouvrier. En effet, malgré les interdictions, les sociétés de secours mutuel allient l'entraide contre le chômage à l'entraide dans les grèves¹. De même, les associations ouvrières de production et coopératives de consommation entretiennent des liens étroits avec le mouvement ouvrier. La première moitié du XIX^e siècle voit ces associations se multiplier sous l'influence des utopies saint-simoniennes, cabétiennes et fouriéristes. Ces associations contribuent à travers la lutte pour la vie à bon marché à l'amélioration de la condition ouvrière. Des boulangeries véridiques sont notamment créées pour faire face aux disettes et à la montée des prix du pain. Les coopératives sont aussi intervenues dans l'organisation de luttes² et elles restent jusqu'à la fin du XIX^e siècle un appui direct pour les luttes avec la récolte de fonds de soutien et la distribution de pain et de lait aux grévistes (Gueslin, 1998, p. 289).

Mais les sociétés de secours mutuels et les associations ouvrières de production et de consommation s'éloignent progressivement du mouvement syndical en voie de formation. À partir des années 1870, le mouvement ouvrier met de côté l'économie sociale, celle-ci étant perçue comme pouvant favoriser la reproduction des liens de subordination et les inégalités propres à la société capitaliste (*Ibid.*, pp. 281-283). Les débats sont nombreux au sein des congrès ouvriers, et les positions diverses, jusqu'à l'expression d'une coupure nette en 1879. Au Congrès ouvrier de Marseille en 1879 se constitue, en effet, le parti Ouvrier, sur la base d'un rejet de l'action coopérative (Gibaud, 1986, p. 44). L'action coopérative, qui est perçue comme menant à un inévitable affaiblissement des capacités de lutte du mouvement ouvrier, est condamnée.

¹ L'un des cas le plus connu est celui de la société du Devoir mutuel des chefs d'ateliers tisseurs de Lyon qui réunit des tisseurs de soie (Dreyfus, 2001, p. 26).

² Leur importance est si forte dans certains régions qu'on leur attribue même l'origine de grandes grèves telles que celles du Creusot ou de Montceau-les-Mines au tournant du siècle (Gueslin, 1998, p. 289).

La reconnaissance législative à travers l'élaboration de statuts distincts des modes d'action mutualistes, coopératives, syndicales, associatives et partisans entérine donc une situation déjà en partie existante. Les coopératives sont définies tout d'abord sous le statut de sociétés commerciales par la loi du 24 juillet 1867. L'existence de syndicats professionnels est reconnue par la loi de 1884, qui leur assigne comme objet exclusif « l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles » (Barbet, 1991, p. 22). Les sociétés de secours mutuels sont définies comme des associations de prévoyance par la loi du 1^{er} avril 1898, appelée « Charte de la Mutualité ». Enfin, la loi du 1^{er} juillet 1901 reconnaît aux associations un cadre juridique à part. Les partis ne sont reconnus quant à eux officiellement¹ que depuis 1958. Selon ce découpage législatif, les activités d'interpellation et de défense des intérêts restent l'apanage des organisations syndicales. L'introduction de l'expression « économie sociale » dans le droit français en 1981 délaïsse ces activités d'interpellation et de défense des droits pour se centrer sur les statuts².

Cette séparation se retrouve dans la définition des contours des divers champs de recherche. Si l'on compare le contenu de deux ouvrages portant sur le même objet, *l'Histoire du mouvement social en France*, rédigé au début du XX^e siècle (Weill, [1904] 1924) et *l'Histoire des mouvements sociaux en France* paru près d'un siècle plus tard (Pigenet et Tartakowsky, 2012), une différence majeure frappe le lecteur. Tandis que l'historien G. Weill inclut naturellement dans son étude les associations ouvrières de production, les mutuelles, les syndicats et les partis ouvriers, l'ouvrage collectif plus récent coordonné par M. Pigenet et D. Tartakowsky met de côté les organisations de l'économie sociale et les réseaux d'économie solidaire. Ces dernières sont aussi totalement absentes de l'état des lieux des foyers, mouvements et acteurs de la contestation dressé par X. Crettiez et I. Sommier (2002). De même, le sociologue L. Mathieu, qui étudie les mouvements de protestation en France, place au centre de ses études les luttes dans le monde du travail avec comme modes d'action principaux les grèves, les manifestations et les pétitions (Mathieu, 2011, 2009). Dans le

¹ L'article 4 de la constitution de 1958 précise ainsi l'objet des partis politiques : ils « concourent à l'expression du suffrage », mais aucun texte législatif ne leur octroie de statut particulier si bien que dans la pratique, ils adoptent le statut associatif.

² L'économie sociale désigne alors « les coopératives, les mutuelles et celles des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes » (décret du 15 décembre 1981 créant la Délégation à l'économie sociale).

monde anglophone, l'encyclopédie portant sur les mouvements sociaux et politiques coordonnée par D. Snow ne mentionne pas l'expression « social economy » dans son index, mais elle inclut bien celle de « co-operative movement ». Cependant la notice correspondante ne s'étend que sur 3 des 1428 pages que compte cette encyclopédie (Snow *et al.*, 2013).

D'une manière générale, l'étude de la dimension contestataire des réseaux d'économie solidaire apparus à partir des années 1970 se trouve donc fortement délaissée tant par les historiens que par les sociologues¹. Les chercheurs en économie sociale et solidaire (ESS) eux-mêmes y portent une faible attention. En effet, le champ académique de l'ESS s'est constitué en France notamment autour d'une revue fondée en 1921, la *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, et aujourd'hui classée en économie-gestion par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, ce qui témoigne de son ancrage fort dans les sciences économiques. De plus, les chercheurs en ESS se regroupent dans des réseaux académiques spécifiques² parmi lesquels prédominent des économistes et des gestionnaires. Ceci engendre une orientation générale des recherches tendant à privilégier l'étude des liens avec les pratiques relevant de l'économie marchande, au détriment de l'étude des interactions avec les mouvements sociaux. Enfin, si l'ouvrage synthétique intitulé *Les Dynamiques de l'économie sociale et solidaire* a permis de mettre en évidence l'ancrage territorial des réseaux d'économie solidaire, il n'a cependant pas abordé explicitement la question des liens avec les mouvements sociaux (Chopart *et al.*, 2006). La dimension contestataire de l'économie solidaire reste donc peu étudiée aujourd'hui. Or, l'économie solidaire est composée d'entités, qui tout en menant des activités économiques, déploient souvent en parallèle des activités d'interpellation et de défense des droits.

¹ Cette séparation semble propre au champ académique européen, car les auteurs américains mêlent aisément les différents types d'organisations dans leurs études portant sur les mouvements sociaux. Ainsi pour M. Zald, les YMCA, qui sont des associations sécularisées rendant des services dans leur quartier aux habitants, peuvent être étudiées comme des organisations du mouvement social (Zald, 1970). De même, Curtis et Zurcher (1973) incluent parmi les organisations du mouvement social des associations agissant dans le domaine de l'emploi, des associations religieuses, des organisations de loisir, des services d'entraide ou des organisations de service pour la jeunesse.

² Les deux principaux réseaux en France sont le Réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire et le réseau de l'Association d'économie sociale.

b. Des caractéristiques communes qui demeurent

Nous commençons par nous interroger sur la définition générale d'un mouvement social, avant de souligner les caractéristiques communes de ce phénomène avec les réseaux d'économie solidaire.

L'expression « mouvement social » revêt plusieurs sens. Elle est utilisée pour la première fois par C. Fourier en 1803 tout d'abord dans des écrits non publiés¹, puis en 1808 dans sa

Théorie des quatre mouvements. Cette expression s'inscrit alors dans une vaste théorie qui oppose quatre types de mouvement : le mouvement social, le mouvement animal, le mouvement organique et le mouvement matériel. Dans le mouvement général des sociétés humaines, c'est, pour Fourier, le mouvement social qui détermine les trois autres types de mouvement (Fourier, 1808, p. 47). L'expression de « mouvement social » est reprise dans les années suivantes par de nombreux auteurs appartenant à différentes disciplines pour désigner plus précisément la conflictualité de l'époque industrielle naissante (Béroud *et al.*, 1998, p. 16-17). É. Neveu propose la définition suivante d'un mouvement social (Neveu, 2005, p. 9) :

« Il s'agit d'un agir intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir-ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une "cause" ».

I. Sommier s'appuie sur la définition de É. Neveu tout en soulignant que c'est la posture contestataire qui est le trait permettant le mieux de rassembler la diversité des formes sous lesquelles s'expriment les mouvements sociaux aujourd'hui (Sommier, 2003, p. 25).

Nous retiendrons, pour notre part, la définition d'un mouvement social fournie par l'encyclopédie des mouvements sociaux et politiques (Snow *et al.*, 2013, p. 1201), car elle nous paraît plus pertinente pour la comparaison que nous entendons mener par la suite. Cette définition énonce une liste de six caractéristiques des mouvements sociaux. La première caractéristique repose sur l'orientation de l'action qui peut être soit vers le changement, soit vers le refus du changement, avec des degrés variables du type de changement souhaité. La deuxième caractéristique indique que les actions menées sont adressées à des institutions, qu'il s'agisse d'institutions politiques, religieuses, entrepreneuriales, éducatives ou

¹ L'expression « mouvement social » a été utilisée dès 1803 par C. Fourier dans des écrits non publiés pour désigner « les destinées futures et passées des sociétés humaines dans les divers globes, leur ordonnance, leurs révolutions, leurs caractères, etc. » (Hemardinquer, 1964, p. 61).

culturelles. La troisième caractéristique d'un mouvement social tient, quant à elle, à la dimension collective des actions menées. La quatrième caractéristique, qui est liée à la deuxième, ajoute que les mouvements sociaux agissent en dehors des institutions existantes. La cinquième caractéristique a trait au degré d'organisation interne du mouvement, celui-ci pouvant aller d'un mouvement social singulier à un réseau ou une coalition d'organisations. Enfin, la sixième caractéristique souligne la continuité temporelle des actions menées par un mouvement social.

Parmi les traits caractéristiques des mouvements sociaux relevés précédemment, aucun d'eux n'est absent des réseaux d'économie solidaire. Revenons tout d'abord sur les deux premiers traits caractéristiques que sont l'orientation vers le changement et le défi lancé aux institutions en place. Les réseaux d'économie solidaire s'appuient sur des actions orientées vers le changement. Ils sont porteurs d'un projet socio-politique. Ce projet peut concerner des changements d'ampleur variable, témoignant d'une visée modeste et pragmatique ou relevant du « principe espérance »¹. Mais quelle que soit l'ampleur des changements visés, la simple mise en œuvre d'activités économiques dans un but autre que celui de faire du profit introduit d'emblée un questionnement concernant les fondements sur lesquels s'appuient les acteurs économiques conventionnels. Elle est donc l'expression d'une recherche d'alternatives au modèle économique dominant que cette intention soit explicitement formulée ou non.

Ce qui se trouve par exemple au fondement d'une initiative d'économie solidaire telle que les Systèmes d'Échanges Locaux (SEL) est « une critique du statut et de la vocation de l'argent dans l'économie marchande et de la monétarisation sans fin des relations sociales » (Laacher, 1999, p. 17). Les réseaux d'économie solidaire sont donc bien, selon nous, porteurs d'un projet socio-politique définissant un changement qui nécessite des actions d'interpellation en direction des institutions politiques, économique ou culturelles. Ils comportent une dimension contestataire, qui peut être exprimée ou non, mais qui est toujours présente. Un autre exemple nous est fourni par le développement des services proximité, qui reste indissociable d'un « projet politique de changement social » (Laville, 2007, p. 80). C'est ainsi que le mouvement des « crèches sauvages », né à Paris après 1968, qui sera reconnu à partir de 1981 sous la forme des crèches parentales, affiche une visée anti-institutionnelle, rejetant « l'emprise des institutions considérées comme des relais de l'idéologie dominante »

¹ Selon l'expression d'E. Bloch qui distingue trois types d'utopies sociales : les utopies centralisatrices, les utopies fédératives et les utopies individualistes (Bloch, 1976[1959]).

(*Ibid.*, p. 94). Par ailleurs, l'apparition de revendications concernant l'amélioration du cadre de vie a favorisé l'émergence des régies de quartier. Les habitants et les associations entendaient, en effet, résister à des « opérations conçues sans eux où se dévoilent des intérêts fonciers, financiers et politiques » (Eme, 2004, p. 48). Enfin, le commerce équitable, qui est apparu au milieu des années 1970, met en œuvre, comme nous le détaillerons par la suite à travers le cas d'AdM, des activités de contestation du système d'échange commercial international dominant, ces activités allant de l'élaboration d'un discours critique à l'interpellation des institutions en place. Il s'agit donc bien, dans tous les cas évoqués ci-dessus, de faire évoluer les normes en vigueur dans une société. Cependant les modes d'action qui découlent de cette volonté de changement social n'incluent pas nécessairement des actions d'interpellation ou de défense des droits. La deuxième caractéristique d'un mouvement social, qui se rapporte au fait d'adresser des demandes aux institutions en place, n'est donc pas systématiquement repérable dans les réseaux d'économie solidaire. En effet, ces activités d'interpellation sont mises en œuvre avec une intensité variable par les réseaux d'économie solidaire.

Si nous avons tant détaillé les deux premières caractéristiques d'un mouvement social que sont l'orientation vers le changement et le défi lancé aux institutions en place, c'est que ce sont deux traits habituellement perçus par les sociologues¹ comme étant éloignés des représentations de l'économie solidaire.

Les autres caractéristiques des mouvements sociaux nous semblent plus aisément pouvoir être associées aux réseaux d'économie solidaire. En effet, la troisième caractéristique relevée plus haut pour définir un mouvement social est la dimension collective des actions menées. Cette dernière caractéristique est naturellement aussi une caractéristique des réseaux d'économie solidaire, qui sont fondés sur la cohésion d'un groupe et s'opposent à l'entreprise individuelle. Quant à la quatrième caractéristique, qui se réfère à l'indépendance vis-à-vis des institutions existantes, elle est également un trait caractéristique de l'économie solidaire. Si les pouvoirs publics peuvent dans certains cas contrôler en partie des associations à travers l'établissement d'un cadrage réglementaire et l'instauration d'une relation de dépendance financière, l'idéal type de l'économie solidaire reste celui de la co-construction du service rendu. Enfin, concernant les deux derniers traits caractéristiques des mouvements sociaux, il est évident qu'ils sont également communs à l'économie solidaire. Ces deux derniers traits

¹ Boltanski constate notamment l'absence de remise en cause des conventions du capitalisme ou de la productivité par les réseaux de l'économie solidaire (Boltanski, 2009, p. 16-17).

tiennent à la nécessité de la mise en place d'une organisation ou d'une coalition et au caractère durable des actions menées. Si le groupe à la base des réseaux d'économie solidaire peut présenter un degré de complexité variable, il doit permettre une inscription dans la durée des actions déployées.

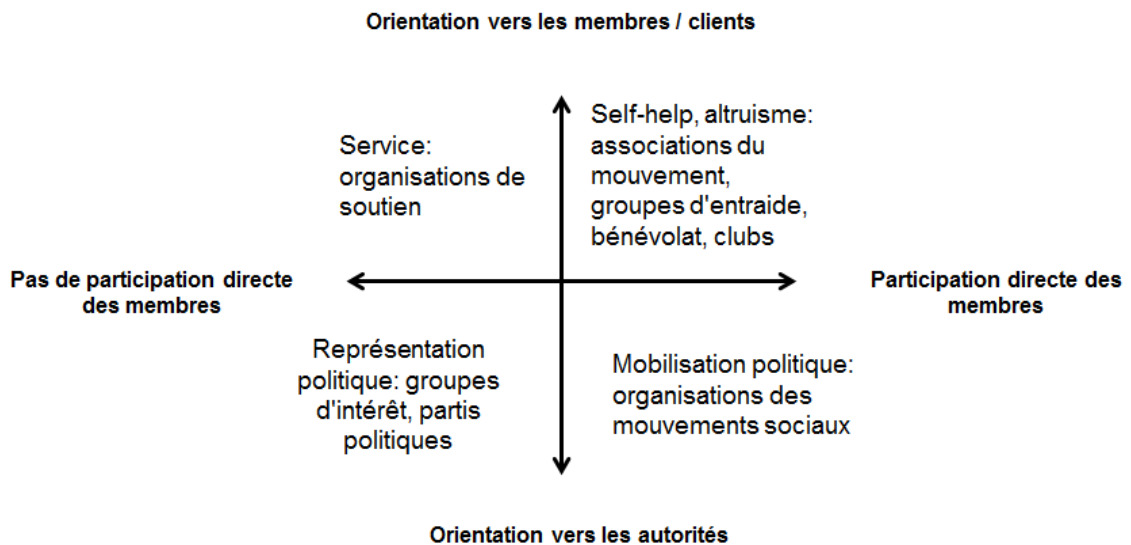
Les caractéristiques généralement attribuées aux mouvements sociaux se retrouvent toutes parmi les caractéristiques des réseaux d'économie solidaire, avec toutefois l'une d'elle, celle se référant aux actions orientées vers les institutions, qui est d'une intensité variable suivant les cas étudiés. Nous considérons donc pour notre part que les réseaux d'économie solidaire présentent des caractéristiques qui tendent à les rapprocher des mouvements sociaux, tout en restant deux phénomènes distincts.

c. Le positionnement relatif des deux phénomènes étudiés

Il est possible de distinguer deux acceptions du mouvement social, l'une étroite et l'autre extensive. Selon une acception étroite, le mouvement social n'inclut pas les organisations qui mènent des activités économiques. Mais selon une acception extensive, telle que celle proposée par R. Curtis et L. Zurcher (1973) et par H. Kriesi (1993), le mouvement social est composé d'organisations diverses telles que des organisations du mouvement social, des réseaux informels de militants, des partis politiques, mais aussi des organisations fournissant des services. Toutes ces organisations sont considérées comme faisant partie intégrante du mouvement social dans la mesure où elles participent à la consolidation de celui-ci à travers l'instauration de liens de coopération entre elles. Dans ce sens, l'économie solidaire peut donc être considérée comme étant une des composantes du mouvement social.

Pour clarifier le paysage socio-politique, les différents types d'organisations composant le mouvement social peuvent alors être ordonnés selon un schéma autour de deux axes, l'un désignant le degré d'institutionnalisation (axe horizontal) et l'autre l'orientation de l'action (axe vertical).

Figure 2 : Typologie des organisations liées aux mouvements sociaux (Kriesi, 1993, p. 70)



Les organisations du mouvement social se situent dans la partie inférieure droite du schéma ci-dessus. Elles se caractérisent par leurs buts, qui sont ceux de la maximisation de la mobilisation politique, et par leurs positionnements, qui consistent à défier les autorités. Une organisation du mouvement social se distingue ainsi des autres types d'organisations qui l'entourent pour deux raisons principales: « a) elle mobilise ses membres pour une action collective; b) elle le fait dans le but d'obtenir des autorités un certain bien collectif (ou la suppression de certains "maux" collectifs) » (Kriesi, 1993, p. 68).

Un autre groupe d'organisations se situe dans la partie supérieure droite du schéma ci-dessus. Il vise à répondre à certains besoins quotidiens des membres du mouvement social, et il désigne essentiellement les organisations d'entraide ou de service et les associations d'assistance proche du mouvement syndical.

Enfin, les organisations proposant des services aux membres du mouvement social sont situées dans la partie supérieure gauche du schéma ci-dessus. À la différence des organisations du groupe précédent, ces organisations sont fortement institutionnalisées. Elles sont appelées les *organisations de soutien*, et elles comprennent des organisations telles que les médias et les organisations éducatives.

Les réseaux d'économie solidaire nous semblent se situer à la frontière des deux pôles de la partie droite du schéma de Kriesi, étant la fois orientés vers les adhérents avec les services rendus aux adhérents et vers les autorités à travers l'implication dans des mobilisations. Cette

double orientation, à la fois vers les adhérents et vers les autorités, constitue, selon nous, leur spécificité. Elle implique le déploiement d'activités dans les domaines tant économiques que politiques. Si les réseaux d'économie solidaire trouvent le fondement de leur action dans la visée de changement d'un aspect jugé intolérable de la société, tout comme les mouvements sociaux, les revendications qu'ils mettent en avant s'accompagnent, en effet, de la mise en œuvre d'activités économiques pour répondre aux besoins du groupe concerné. Les réseaux d'économie solidaire jouent donc sur plusieurs registres d'action, mêlant les actions visant à influencer les institutions et la mise en place d'activités économiques. Cette conjugaison de plusieurs types d'activités se produit dans des proportions variables et, dans le fonctionnement quotidien, des déséquilibres peuvent survenir lorsque l'accent est mis sur les activités d'interpellation ou sur les activités économiques.

Il semble que la période contemporaine soit particulièrement propice au rapprochement entre économie solidaire et mouvements sociaux. Ce rapprochement repose sur l'existence de nouveaux modes d'engagement tendant à relier étroitement les revendications culturelles aux revendications économiques (Pleyers et Glasius, 2013). Cet entremêlement de considérations culturelles et économiques, loin de se cantonner à l'ordre du dicible, se traduit aussi par des pratiques nouvelles relevant de la vie quotidienne (Pleyer, 2012). Ce sont alors des initiatives telles que les monnaies locales ou les villes en transition qui apparaissent.

Pour conclure cette comparaison, nous proposons donc une nouvelle définition de l'économie solidaire permettant de souligner les similitudes existant avec les mouvements sociaux. Les réseaux d'économie solidaire reposent sur des actions collectives menées par un groupe d'acteurs liés par un sentiment de solidarité. Ce groupe d'acteurs élabore une identité collective qui s'appuie sur le partage d'objectifs communs autres que la recherche du profit. Ces objectifs communs expriment à la fois une volonté d'entraide, d'où découle la mise en place d'activités économiques, et une volonté de changement social, se traduisant par des activités orientées vers les institutions. L'initiative d'économie solidaire s'inscrit dans la durée au travers d'une structure organisationnelle durable qui permet le développement d'activités à la fois économiques et politiques qui sont déployées tant en direction des pouvoirs publics que du groupe d'acteurs lui-même et des bénéficiaires.

2. Un contexte spécifique lié aux nouveaux mouvements sociaux

Dans cette partie, nous montrons à partir d'exemples précis comment certaines initiatives d'économie solidaire sont apparues dans un contexte d'après-guerre marqué par l'émergence de nouveaux mouvements sociaux (NMS). De la simultanéité de ces deux phénomènes découle un entrelacement durable tant des modes d'action que des thèmes défendus.

a. Ce qui est « nouveau » dans ces nouveaux mouvements sociaux

Avant de préciser ce que nous entendons par nouveaux mouvements sociaux, nous rappelons la manière dont cette expression est apparue et les points de divergence qui persistent à l'égard de sa définition.

Les définitions des NMS

Il semble que l'expression « nouveaux mouvements sociaux » apparaisse pour la première fois en 1964, afin de désigner les mouvements qui prennent la suite du mouvement ouvrier, ce dernier n'étant plus porteur de « profondes transformations sociales » (Touraine, 1964, p. 23-24). Les mouvements de jeunes, les luttes urbaines, le mouvement féministe, le mouvement écologique et pacifiste, le mouvement des gays et des lesbiennes, les mobilisations de consommateurs et les mouvements d'usagers, les mouvements des minorités ethniques et religieuses, les campagnes anti-racistes sont tous, pour A. Melucci des « nouveaux mouvements sociaux » (NMS). Ces mouvements émergent avec l'avènement d'une société avancée caractérisée par une extension du contrôle social de la sphère productive vers la sphère de la consommation et des relations sociales (Melucci, 1978). Ils sont définis par cinq grands traits qui se retrouvent sous des formes diverses dans chacun d'eux : la fin de la séparation entre public et privé, la superposition entre déviance et mouvements sociaux, la non-focalisation sur le système politique, la solidarité comme principal objectif (au détriment des objectifs instrumentaux), et la recherche d'une participation directe (*Ibid.*). Depuis les années 1970, les conflits sociaux émergeant dans les sociétés complexes ne se sont pas exprimés à travers l'action politique, mais plutôt « à travers des défis culturels lancés au langage dominant, aux codes qui organisent l'information et donnent formes aux pratiques

sociales » (Melucci, 1996, p. 9). Ces formes d'action collective entretiennent un rapport distant avec le système politique, et les appels à prendre le pouvoir politique sont remplacés par la recherche d'un contrôle immédiat sur les conditions d'existence.

Afin de distinguer parmi les mouvements contemporains, ceux qui relèvent ou non des NMS, H. Kriesi propose d'opérer une classification reposant sur la distinction entre les mouvements et les contre-mouvements : les premiers défient les autorités en place, tandis que les seconds défendent les droits et les privilèges établis (Kriesi, 1988a). À cette première distinction, il associe la mise en évidence de trois paradigmes¹ : un paradigme centré sur l'autorité, qui concerne la question des droits fondamentaux (tels que le droit de vote, la liberté d'expression) ; un paradigme centré sur la distribution, qui recouvre la défense des droits sociaux, et un paradigme du style de vie, qui désigne la défense des droits culturels (tels que le droit à être différent ou la défense de l'individu contre de nouveaux types de risques). Du croisement de cette classification et de ces trois paradigmes résulte la typologie suivante des mouvements sociaux (Kriesi, 1988a, p. 349) :

Tableau 2 : Position des NMS parmi les autres mouvements sociaux selon H. Kriesi (1988a)

Paradigme	Mouvements	Contre-mouvements
Paradigme centré sur l'autorité (défense des droits humains fondamentaux)	Mouvements ethniques et régionalistes	Mouvements racistes et contre-mouvements régionaux
Paradigme de la distribution (défense des droits sociaux)	Mouvement Ouvrier	Mouvements anti-impôts (ex : poujadismes)
Paradigme du style de vie (défense des droits culturels)	Nouveaux mouvements sociaux	Mouvements de défense des styles de vie traditionnels

Il devient aisé à partir de ce tableau de comprendre les spécificités des NMS par rapport aux autres mouvements. Les NMS doivent en particulier être distingués des mouvements de défense des droits sociaux et des mouvements ethniques et régionalistes. Cependant, H. Kriesi souligne que la séparation n'est pas toujours très claire, car les interactions notamment entre la gauche traditionnelle et les NMS sont fréquentes (Kriesi, 1988a). Les participants aux NMS

¹ Cette distinction provient de J. Raschke (Raschke, 1980, 1985) et elle a été ensuite adoptée par A. Touraine, qui distingue de manière chronologique la défense des droits civiques, celle des droits sociaux puis celles des droits culturels (Touraine, 2005). De même, Foucault distingue les luttes qui s'opposent aux formes de dominations sociales ou ethniques, celles qui s'insurgent contre l'exploitation au travail et celles qui défendent la subjectivité, ces dernières étant les plus récentes (Foucault, 1992).

sont membres ou sympathisants de syndicats et de partis politiques de gauche (Muller-Rommel, 1985). Si bien, que les liens entre les NMS et le mouvement ouvrier ou les mouvements de chômeurs actuels peuvent être nombreux.

De manière semblable, A. Touraine estime que les NMS sont liés à la reconnaissance d'un nouveau type de droit, que sont les droits culturels. Une succession de trois étapes peut être repérée (cette succession rappelle les trois paradigmes précédents). Les revendications concernant les droits civiques, propres à la société marchande, ont progressivement cédé la place aux revendications portant sur les droits sociaux, propres à la société industrielle. Enfin, les revendications liées aux droits sociaux se sont éclipsées devant l'avènement des revendications concernant les droits culturels, propres à la société programmée. Les conflits se situent désormais dans le champ culturel et, plus précisément, ils expriment la mise en avant d'identités particulières (Touraine, 2005, p. 269). Tandis que les droits politiques, portés par l'idéal d'universalité des philosophes des Lumières, s'appliquent à tous les citoyens, les droits culturels¹ sont revendiqués par une partie seulement de la population, si bien que ces revendications peuvent tendre vers la défense de particularismes menaçant le principe même du « vivre ensemble » (*Ibid.*, p. 270). Néanmoins, le passage des droits politiques aux droits sociaux puis culturels est perçu comme une extension de la revendication démocratique à tous les aspects de la vie sociale. Ces nouveaux « mouvements sociétaux et culturels » sont peu visibles aujourd'hui, car ils ne prennent pas une forme organisée (Touraine, 1997, p. 183). S'ils sont moins visibles, ils n'en sont pas moins présents et leur spécificité est d'en appeler « au Sujet lui-même, à sa dignité ou à son estime de soi », un rappel à soi dont « la notion freudienne de narcissisme secondaire » peut être une des expressions (*Ibid.*, p. 180). Les NMS s'opposent donc au mouvement ouvrier par la mise en avant de la subjectivité des acteurs (Wieviorka, 2008 et 2012). Mais, tandis que pour A. Touraine les NMS perdurent dans la société contemporaine, pour M. Wieviorka, « l'ère des NMS est derrière nous » (Wieviorka, 2008, p. 128), car les mouvements étudiants, écologistes, régionalistes et féministes se sont soit institutionnalisés, soit radicalisés en s'orientant parfois vers la violence, soit dissouts dans un « individualisme généralisé ».

Outre le type de revendications portées, l'autre caractéristique qui est généralement associée aux NMS est la classe sociale d'appartenance. Cependant bien que de nombreuses études tendent à montrer l'enracinement des NMS dans une classe sociale donnée, celle de la

¹ Les revendications des droits culturels se traduisent en France par le cas des gays et lesbiennes qui réclament le droit de se marier par exemple.

classe moyenne instruite (Cotgrove et Duff 1980 ; Gundelach, 1984), cette appartenance sociale reste objet de débats. En effet, si l'on prend comme indicateur du groupe social d'appartenance non pas le niveau d'instruction, mais le type d'emploi occupé, aucune différence n'est constatée (Eggert et Giugni 2015). Le groupe social d'appartenance des membres ne semble donc pas constituer une caractéristique suffisante des NMS.

Selon D. della Porta, les NMS s'appuient sur l'apparition d'une nouvelle classe moyenne constituée de salariés hautement qualifiés dans le secteur social et culturel, mais ils correspondent aussi à un contexte historique spécifique (della Porta, 2015). Ils succèdent, en effet, au mouvement ouvrier et ils tendent ensuite à être éclipsés par le mouvement altermondialiste, dont les premières mobilisations débutent dans les années 1990, puis par les mouvements anti-austérité¹, qui occupent le devant de la scène à partir de 2011. Le tableau suivant² synthétise cette évolution sur le long terme des mouvements sociaux.

Tableau 3 : Position des NMS parmi les autres mouvements sociaux selon D. della Porta (2015)

Types de mouvement	Anciens mouvements sociaux	Nouveaux mouvements sociaux	Mouvement altermondialiste	Mouvement anti-Austérité
Dimension Sociale	Classe Ouvrière	Nouvelle classe moyenne	Coalitions de différentes classes	Précariat
Dimension culturelle	Identité propre à la classe ouvrière	Identité sur une seule thématique	Identités plurielles	Les citoyens
Dimension organisationnelle	Organisation hiérarchisée	Réseaux participatifs	Modèles délibératifs	Démocratie directe

Enfin, les formes de mobilisation, qui sont de type réticulaire plutôt que hiérarchique, constituent une dernière caractéristique généralement associée aux NMS (Sommier, 2003, p. 22-24).

¹ Les mobilisations les plus visibles de ces mouvements se sont développées en plusieurs points du globe, avec notamment les rassemblements autour de la place Tahrir en Egypte, ceux de la place de la Puerta del Sol en Espagne, et de la place Syntagma en Grèce.

² La différence entre ce tableau et le précédent tient essentiellement à l'absence de prise en compte des mouvements de droite (ou contre-mouvement) par D. Della Porta.

La définition des NMS¹ que nous retenons est proche de celle fournie par D. della Porta ci-dessus, avec deux caractéristiques principales, l'une se référant au contexte spécifique d'apparition, celui de l'après-guerre, et l'autre portant sur les types de revendications mises en avant. L'apparition des NMS s'inscrit, en effet, dans une période d'après-guerre marquée par une forte mentalité anti-institutionnelle. De multiples tentatives de redéfinition des rapports d'autorité en dehors du cadre du travail (entre homme et femme, patient et malade, enseignant et élève, être humain et nature) traduisent un déplacement des lieux de la contestation de l'entreprise vers le cadre de la vie quotidienne. Une fois ces deux traits caractéristiques posés, que convient-il d'inclure dans cette catégorie ? Sans dresser un inventaire exhaustif, nous précisons ci-après les raisons pour lesquelles certains mouvements peuvent être inclus, selon nous, dans cette catégorie.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la suite de notre étude, nous considérons que le mouvement de l'écologie politique avec sa composante anti-nucléaire est une composante des NMS, car il est apparu dans les années 1960-70 et ses revendications portent sur la redéfinition de la relation de domination des sociétés humaines avec leur environnement. Le mouvement de l'écologie politique, dont nous préciserons par la suite le contenu de manière plus fine, intègre des revendications portant sur la défense des droits culturels (en particulier la défense de l'individu contre de nouveaux types de risques) et il peut en ce sens aussi être rattaché au paradigme du style de vie identifié par H. Kriesi plus haut. Ses valeurs sont partagées par certains mouvements de la nouvelle gauche paysanne, tels que les Paysans-Travailleurs et la Confédération Paysanne, comme nous le mettrons en évidence par la suite.

Pour ce qui est du mouvement tiers-mondiste, nous considérons que ce dernier fait aussi partie des nouveaux mouvements sociaux, car il est apparu dans les années 1960-70, et il découle d'une critique de la politique de coopération. Il est à ce titre porteur de valeurs traduisant une tentative de redéfinition des rapports de pouvoirs entre les pays anciennement colonisés et les anciennes puissances coloniales. Le mouvement tiers-mondiste est donc, selon

¹ L'utilisation de l'expression de « NMS » a été l'objet de critiques. Premièrement, les mouvements environnementalistes ou féministes, bien qu'ayant connu un regain de vigueur dans les années 1970, n'étaient pas inédits à cette époque. Deuxièmement, il existe très peu de mobilisations, même les plus matérialistes en apparence, qui ne puissent se prévaloir d'un caractère moral (Mathieu, 2009). Enfin, l'usage de cette expression peut conduire à caractériser les mouvements sociaux contemporains de « nouveaux nouveaux mouvements sociaux » (NNMS) (Neveu, 2005, p. 69; Fillieule *et al.*, 2009, p. 373), sans que le qualificatif de nouveaux ne permette de cerner avec précision les éléments de rupture. Bien que l'usage du qualificatif « nouveau » reste donc sous bien des aspects discutable pour désigner les mouvements sociaux d'une période déterminée, nous conservons cette appellation dans la suite, car elle nous semble pertinente par rapport à la problématique soulevée par notre thèse.

nous, un NMS et cet avis est partagé par I. Sommier, bien que ni le *Dictionnaire de mouvements sociaux* (Fillieule, Mathieu et Péchu, 2009), ni l'*Histoire des mouvements sociaux en France* (Pigenet et Tartakowsky, 2012), ni au niveau international l'encyclopédie des mouvements sociaux et politiques (Snow *et al.*, 2013) ne fassent explicitement référence à ce mouvement. Notre hypothèse est que cette absence de reconnaissance des actions menées par les associations de développement international comme relevant d'un mouvement social par une partie des historiens et des sociologues tient à leur faiblesse numérique, mais aussi au caractère peu spectaculaires de leurs actions. Néanmoins, malgré ce relatif effacement du paysage politique, la majeure partie des revendications du mouvement tiers-mondiste seront reprises par le mouvement altermondialiste qui émerge dans sa lignée et qui constitue sous bien des aspects son prolongement, comme nous le soulignerons par la suite.

b. Les interactions entre les NMS et les réseaux d'économie solidaire

Dans les années 1960-70, les mouvements contestataires sortent du milieu de l'entreprise pour s'emparer des enjeux liés à la redéfinition des rapports de pouvoir. Ces mouvements visent non plus le système d'action historique, selon l'expression tourainienne, mais des enjeux culturels qui relèvent du quotidien. Ce sont alors les relations entre femmes et hommes, entre patients et soignants ou entre adultes et enfants, qui sont abordées, tout autant que la relation de l'être humain avec la nature, ou les questions de santé et de maladie mentale. Nous exposerons dans la suite la manière dont les NMS ont pu favoriser l'émergence de réseaux d'économie solidaire à travers quelques exemples.

La finance solidaire et l'accompagnement des projets

Apparus dans les années 1970, les réseaux Espérance¹ rassemblent près de 500 personnes autour d'un projet qui repose sur cinq points : la non-violence, l'autogestion, l'écologie politique, la dimension communautaire et la partage avec les plus pauvres (Allan Michaud, 1989, p. 131-132). À ces réseaux Espérance vont se joindre des groupes paysans (mouvements du Cun du Larzac, Confédération Paysanne), des collectifs féministes et des

¹ Ce mouvement s'appuie en partie sur les pistes évoquées par Roger Garaudy dans son ouvrage intitulé *Le projet espérance* (Paris : Laffont, 1976).

groupes syndicalistes contestataires (Lorthiois, 2002). Tous ces mouvements contribuent à former l'Agence de liaison pour le développement de l'économie alternative (ALDEA). Cette dernière est créée officiellement en 1981 avec le concours d'un haut fonctionnaire, Patrice Sauvage. Les débuts ne furent pas dénués de tensions entre les « marginaux purs et durs » caressant le rêve d'un retour à la terre et le haut fonctionnaire avant tout à la recherche d'efficacité dans la mise en place d'un actionnariat populaire (Allan Michaud, 1989, p. 133).

Pour soutenir les porteurs de projet, l'ALDEA rassemble l'épargne à travers les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire (CIGALES) créées en 1983. Ces clubs, dont le développement devient la tâche principale de l'ALDEA, sont constitués de 5 à 20 personnes qui se cotisent pour fournir un apport financier à la création et au développement de petites entreprises alternatives. Certains acteurs des CIGALES participent ensuite à la mise en place du Groupement pour l'initiative et l'élaboration de projets professionnels (GIEPP) qui vise à accompagner les développements d'entreprises créées par des chômeurs. Et en 1991, le GIEPP donne naissance à Autonomie et Solidarité, première coopérative de capital-risque solidaire à Lille (Gardin *et al.*, 2005, p. 265). Un rapprochement entre l'ALDEA et Solidarité-Emploi¹ est opéré pour donner naissance en 1992 au Réseau pour une Économie Alternative et Solidaire (REAS) qui fournit des conseils aux porteurs de projet. Ce réseau prône d'autres relations au temps et au travail, et il publie une revue trimestrielle (« À faire »¹). Il soutient des pratiques économiques alternatives, dont les CIGALES. En 2009, la Fédération des CIGALES comptait 125 clubs actifs rassemblant près de 1800 adhérents.

La rénovation et l'aménagement urbain

Les « mouvements sociaux urbains » sont des mouvements portés par les habitants qui s'opposent à des projets d'urbanisme favorables aux promoteurs immobiliers (Castells, 1972, p. 407). Si M. Castells porte son attention sur ces mouvements à Paris, des mouvements similaires se développent dans plusieurs autres villes. Certains d'entre eux vont engendrer des formes d'organisations locales durables, telles que les régies de quartier dans les quartiers populaires. Les régies de quartiers apparaissent, en effet, à Roubaix dans le quartier de l'Alma-Gare en réaction à un plan de rénovation d'habitats dégradés décidé par l'État sans

¹ Solidarité-Emploi est créée en 1985 dans le but d'investir de l'argent pour aider les chômeurs à créer leur emploi.

concertation avec les habitants (Cossart et Talpin, 2015 ; Eme, 2004). Dans les années 1960, la commune de Roubaix souhaitait détruire plusieurs milliers de logements insalubres. Les habitants s'opposèrent à cette décision et réclamèrent d'être associés au plan de rénovation de leur quartier. Le point d'orgue de leur mobilisation eut lieu le 1^{er} mai 1968. Après la création de la régie de Roubaix apparurent des régies de quartiers à Meaux, Marseille, et Besançon. En 1988, un réseau national se mit en place, le comité national des régies de quartier (CNLRQ). Une charte nationale fut établie en 1991, puis un manifeste des régies de quartier en 1993. Actuellement, il existe 135 régies de quartier² et elles emploient 4500 salariés (soit 3500 ETP) chaque mois, et 7000 salariés sur une année (Gardin *et al.*, 2005, p. 264). Les salariés de la régie de quartier sont les habitants du quartier et ils se chargent de nettoyer, rénover et entretenir leur cadre de vie. Ils peuvent aussi créer des services de proximité.

Les régies de quartier traduisent une revendication des habitants de participer à l'amélioration de leur cadre de vie à travers la mise en place d'organisations employant les personnes du quartier sans emploi afin de gérer les tâches techniques d'entretien des locaux et des espaces verts. Plus précisément, la démarche des régies de quartier vise trois grands objectifs : une intervention associant les habitants d'un quartier comme salariés et comme acteurs, l'insertion des personnes les plus en difficulté et le développement du lien social sur le territoire. Cette démarche s'inscrit dans un projet social et politique, « celui de donner la parole aux habitants et de générer pour eux des activités et revenus » (Gardin *et al.*, 2005, p. 265). Néanmoins, les régies de quartier ont connu des transformations notables. Selon L. Gardin, en effet, les régies de quartiers, qui étaient initialement d'origine populaire, sont progressivement devenues « un outil des institutions en direction du quartier » (*Ibid.*, p. 264).

Le domaine de la petite enfance

Les crèches s'inscrivent, dans la période d'après-guerre, dans un dispositif charitable et leur fonctionnement est fermé aux usagers. Un événement déclencheur favorise la remise en question de cet état des choses. Il s'agit du transfert des compétences de l'assistance publique vers les départements à partir de 1969. Cet événement survient dans le contexte culturel et

¹ Le titre de la revue *À faire* renvoie à une volonté de se démarquer de l'économie des « affaires » tout autant que comme une injonction à l'action immédiate.

² Les régies adoptent le plus souvent un statut d'association loi 1901 et les membres sont des habitants, des représentants des collectivités locales, des bailleurs sociaux et éventuellement: des travailleurs sociaux, des PME, des associations locales... Une fois la constitution juridique de l'association réalisée, une procédure doit être suivie pour obtenir la dénomination « Régie de quartier », que le réseau national est seul habilité à délivrer. Si la régie est le plus souvent une association Loi 1901, elle peut aussi prendre le statut d'entreprise d'insertion.

politique propre à Mai 1968, qui permit la diffusion d'utopies et d'alternatives. Dans le cas des crèches, la recherche de transformation des rapports adulte/enfant conduit à la revendication d'un droit à la crèche, c'est-à-dire d'un droit pour le jeune enfant à la socialisation, mais aussi d'un droit dans la crèche, impliquant une recherche de transformation de l'organisation du travail (Mozère, 1992, p. 38). Les premières associations de parents de crèche se développent au début des années 1970. Elles sont le lieu d'expérimentation de nouveaux rapports entre les enfants et les adultes suivant la méthode adoptée au sein du Centre d'études, de recherches et de formations institutionnelles (CERFI). Ces crèches sont reconnues à partir de 1981 sous la forme de crèches parentales. Depuis le décret du 1^{er} août 2000, les crèches parentales sont dénommées « Établissement à gestion parentale ». Elles reposent sur un projet associatif auquel les professionnels adhèrent et qui autorise la participation des parents dans la gestion de la crèche.

Le domaine de la psychiatrie

Suite à son congrès fondateur de Bruxelles en 1975, le mouvement anti-psychiatrique se constitue en réseau, le « Réseau Alternative à la psychiatrie ». À ce congrès participent notamment D. Cooper, F. Guattari, R. Castel, M. Elkaïm, mais aussi des communautés, telles que « La Gerbe » et « Le Levant » (Lesage de la Haye, 2006, p. 55). La constitution de ce réseau marque un tournant dans les revendications portées par ses militants. En effet, le constat d'échec de la revendication de fermeture complète de l'asile amène les participants à s'orienter vers la promotion de lieux de vie alternatifs. Le lieu de vie du Coral de C. Sigala connaîtra une durée remarquable¹. Des pavillons autonomes sont mis en place comme celui initié par J. M. Bellini, coordinateur du réseau (Lesage de la Haye, 2006, p. 60).

En 1978 est aussi créée l'Association pour l'étude et la promotion des structures intermédiaires (ASEPSI) qui regroupe des psychiatres, des psychologues, des assistants sociaux, des éducateurs spécialisés, des infirmiers en psychiatrie, des animateurs de la jeunesse issus des clubs de prévention... Cette association regroupe diverses tendances de l'anti-psychiatrie à la recherche d'alternatives à la psychiatrie. L'ASEPSI se propose de réfléchir à des modalités pratiques d'application des idées de désinstitutionalisation des hôpitaux psychiatriques (Antoine, 2010b). Les « lieux de vie » ont pour objectif de recevoir

¹ Le lieu de vie du Coral, créé en 1975, poursuit aujourd'hui son activité d'accueil même si les fondateurs en sont partis en 2004 (Antoine, 2010a).

dans le cadre d'un domicile privé des personnes de tout âge qui sont en difficulté d'adaptation « en développant des réponses sociales aux différents symptômes ou syndromes des personnes accueillies » (Antoine, 2010a, p. 2). En 1994 sont organisées les premières Assises des lieux de vie. Reconnus par la loi du 2 janvier 2002, ils disposent depuis mai 2003 d'une Fédération nationale. L'ASEPSI continue à assurer un rôle fédérateur en organisant des congrès et en diffusant sa revue, *Transitions*, qui permet d'entretenir un lien entre les expériences proposant une alternative à la psychiatrie.

Les mouvements régionalistes et la lutte contre le chômage

Dans les années 1970, certains mouvements adoptent une teinte identitaire et régionaliste avec en particulier les mouvements occitans ou bretons qui entendent défendre leurs spécificités culturelles face à un État perçu comme ayant des velléités dominatrices et uniformisantes (Touraine, Dubet, Hegedus, et Wieviorka, 1981). Au Pays basque, des activités ont été créées par ces mouvements régionalistes afin de promouvoir l'emploi. Plus précisément, les réseaux d'économie sociale et solidaire au Pays Basque semblent résulter du croisement de trois systèmes de valeurs : les idéologies participatives et solidaristes à partir des années 1970, les mouvements nationalitaires et identitaires et la matrice catholique (Itçaina *et al.*, 2004). Du croisement de ces trois systèmes de valeurs découlent diverses pratiques économiques alternatives telles que le mouvement des coopératives ouvrières très développé au pays basque, une association de développement local (Hemen), une société de capital-risque (Herrikoa), ainsi qu'un projet associatif de télévision de pays dans une vallée de montagne (Aldudarrak bideo, vallée des Aldudes) (*Ibid.*).

Au final, toutes les initiatives d'économie solidaire présentées ci-dessus prennent naissance dans des sphères sociales diverses, qu'il s'agisse de la sphère privée, de celle du travail (ou plutôt du manque de travail) ou de celle du territoire, mais toutes sont sous-tendues par une commune volonté de changement social. Dans le premiers cas, l'enjeu est de contribuer à redéfinir le rôle du salarié dans le système productif en visant l'autogestion. Dans les exemples qui suivent, ce sont les effets de la modernisation technologique et politico-administrative qui sont dénoncés avec la revendication d'une implication des habitants dans la définition des projets d'aménagement qui les concernent, et celle des usagers dans le dispositif public de gestion des crèches. Dans les deux derniers exemples, c'est la recherche d'une autre façon de soigner la maladie mentale puis la défense des spécificités culturelles

régionales qui sont successivement visées. Au-delà du partage d'une orientation commune de l'action autour d'une visée de changement social, les réseaux d'économie solidaire et les nouveaux mouvements sociaux (les luttes urbaines, les mouvements régionalistes et les mouvements anti-psychiatriques), des interactions apparaissent nécessairement. Les cas mentionnés ci-dessus montrent tout l'intérêt qu'il y aurait à explorer davantage les réseaux environnants afin de mieux saisir la complexité des interactions existantes et leurs effets sur les dynamiques des réseaux d'économie solidaire.

3. Le cadre d'analyse choisi pour nos études de cas

Dans la partie suivante, nous proposons d'exposer la problématique centrale de notre thèse en précisant les concepts retenus pour mener notre étude. Nous explicitons ensuite les hypothèses qui guident notre raisonnement ainsi que la méthode suivie pour nos études de cas.

a. Problématisation de l'objet d'étude

Partant du constat du nombre restreint d'études cherchant à aborder explicitement les interactions entre les réseaux d'économie solidaire et les organisations environnantes (associations de défense des droits, partis ou syndicats¹), notre travail se propose d'étudier l'émergence et le développement d'une initiative d'économie solidaire en s'efforçant de mettre en évidence les liens que celle-ci entretient avec les autres entités composant le réseau dans lequel elle s'insère. Ces liens sont conçus à la fois comme des opportunités pour mener des activités d'interpellation que les initiatives d'économie solidaire peuvent rarement mener seules et comme des vecteurs d'une identité en constante redéfinition. Les interactions sont le produit d'actions en commun qui se répètent au fil du temps, jalonnant la construction d'un répertoire d'action spécifique à chaque organisation. Elles sont issues des sédimentations structurelles de liens qui s'inscrivent dans la durée. Si l'interactionnisme est critiqué pour son absence de prise en compte des structures, nous avons cherché à aborder les interactions sous

¹ Les travaux sur ce sujet sont nombreux au Québec (Boucher, 2002 ; Favreau et *al.*, 2004 ; Lemay, 2007), mais ils restent peu développés en France. Seule, S. Nicourd a, à notre connaissance, étudié les raisons conduisant au multi-engagement entre associations et syndicats, en soulignant notamment le fait que le travail associatif et le travail syndical reposent sur des compétences communes (Nicourd, 2009).

une perspective historique, en soulignant leur dimension institutionnelle, les institutions étant selon l'expression de S. Juan « des sédimentations historiques de formes sociales » (Juan, 1998, p. 47).

Nous avons été amenés à préciser dès le départ les contours de notre objet en précisant qu'il était question non pas d'aborder la dimension politique de manière large, mais les activités d'élaboration d'un discours critique et les activités d'interpellation que les initiatives d'économie solidaire mettent en œuvre en montrant comment ces activités participent au processus de construction et de renouvellement de leur identité au cours du temps.

L'étude de l'insertion des initiatives d'économie solidaire dans un réseau plus large est l'occasion de saisir les interactions susceptibles d'impulser de nouvelles dynamiques. L'insertion dans un réseau peut en particulier constituer un levier pour redynamiser des structures sur lesquelles pèsent des contraintes économiques fortes. À travers cette recherche, il s'agit pour nous, en effet, d'analyser l'évolution des associations non pas sous l'influence des forces du marché mais sous l'influence d'autres organisations ou mouvements du réseau dans lequel elles se trouvent immergées. Une approche du marché considéré comme tout puissant, ainsi que nous y invitent notamment les travaux de K. Polanyi, induit inévitablement un biais dans la prise en compte des autres formes d'économie, qui ne sont alors pensées qu'en référence à ce marché. À l'opposé de ce type d'approche, notre démarche vise à aborder l'émergence et le développement des initiatives d'économie solidaire en montrant comment se construit historiquement l'ensemble des significations ayant conduit à l'élaboration et à la redéfinition de l'identité collective de chacune d'elles, en plaçant au cœur de l'analyse les interactions avec les autres organisations ou mouvements du réseau dans lequel elles s'insèrent. Si les initiatives d'économie solidaire tentent précisément de lier la dimension économique et politique de leurs activités, en menant des actions orientées à la fois vers les adhérents (à travers les services rendus) et vers les autorités (avec les activités d'interpellation), le parti pris de notre thèse est de s'intéresser à l'insertion de ces initiatives non pas dans le champ économique comme c'est très souvent le cas, mais dans le champ politique, cette insertion étant conçue comme déterminante pour la compréhension de la trajectoire suivie par l'initiative d'économie solidaire étudiée.

Le modèle Weber-Michels-Polanyi-Eliasoph¹ d'un inexorable dépérissement au cours du temps des visées politiques dans les organisations syndicales, partisans, coopératives ou

¹ Pour rappel, Robert Michels a tenté de montrer à partir d'une série d'exemples que toute organisation mue par une volonté de transformation sociale est soumise à ce qu'il nomme « la loi d'airain de l'oligarchie » (Michels,

associatives sous-tend de nombreuses études. À titre d'exemple citons les travaux de R. Le Velly qui montre comment les principes idéologiques du commerce équitable restent subordonnés aux « forces du marché », ces dernières étant présentées comme étant prééminentes dans toutes formes d'organisation, y compris les organisations du commerce équitable (Le Velly, 2006a et 2006b). Ces forces du marché sont conçues comme exerçant une contrainte « mécanique » sur tous les individus et sur toutes les organisations qui naissent dans l'ordre économique dominant nos sociétés occidentales actuelles. Cette contrainte mécanique est, selon Weber, aussi forte qu'une « carapace dure comme l'acier » (*stahlhartes Gehäuse*) » (Weber, 2003a, p. 251). Les organisations du commerce équitable, qui sont soumises à ce type de contrainte, sont exposées à un affaiblissement inéluctable de la rationalité matérielle¹ qui sous-tend les échanges au moment de leur création (Le Velly, 2004). En particulier, les pratiques du commerce équitable visant à choisir des produits, qui permettent à la fois de préserver les identités culturelles et de soutenir des groupes marginalisés, sont peu à peu délaissées au fur et à mesure de la participation croissante au marché. De même, l'établissement de relations personnalisées se heurte aux contraintes imposées par le marché. Les contraintes systémiques du marché pèsent donc fortement sur les activités mises en œuvre par les organisations de commerce équitable, conduisant à une homogénéisation de leurs pratiques avec celles des autres groupes du secteur marchand.

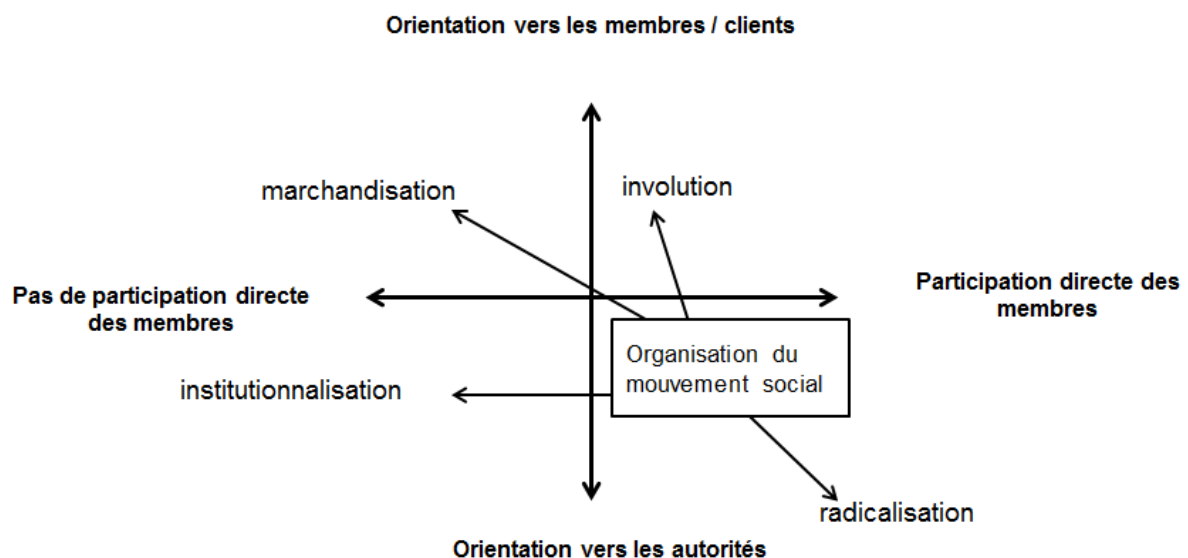
Notre analyse entend porter un regard qui se veut complémentaire à ce modèle en soulignant non pas l'unicité des trajectoires possibles mais leur diversité. À l'encontre du modèle Weber-Michels-Eliasoph, H. Kriesi² suggère ainsi qu'il existe non pas une seule mais quatre trajectoires possibles pour les organisations du mouvement social (Kriesi, 1993, p. 74). Ces trajectoires, présentées dans le schéma ci-dessous, sont l'involution, la marchandisation, l'institutionnalisation et la radicalisation.

1914 [1911]). Plus récemment, Nina Eliasoph a montré que la disparition du politique est inéluctable dans le fonctionnement de toute association (Eliasoph ; 1998, 2003).

¹ La rationalité formelle correspond à une action s'orientant en vue d'une fin selon le critère unique de recherche d'un gain maximum, tandis que la rationalité matérielle désigne une action reposant sur une pluralité de critères, parmi lesquelles les convictions politiques.

² Cette vision plurielle des trajectoires possibles des mouvements sociaux peu répandue est toutefois partagée par S. Tarrow qui identifie pour sa part cinq processus possibles de démobilisation (Tarrow, 2011, p. 190). Le premier type de processus est la répression avec un contrôle strict des militants. Le deuxième est l'apaisement à travers la satisfaction d'une partie des revendications des militants. Le troisième type d'évolution est l'épuisement engendré par des efforts de mobilisation répétés. Enfin, deux processus opposés se produisent souvent simultanément : la radicalisation caractérisée par une plus grande affirmation des valeurs portées et l'institutionnalisation conduisant à l'incorporation dans des canaux institutionnels de la politique.

Figure 3 : Les transformations possibles des organisations du mouvement social (Kriesi, 1993, p. 74)



Selon ce modèle, la marchandisation désigne la transformation d'un mouvement social en une organisation proposant une offre de services payants. L'institutionnalisation traduit, quant à elle, la transformation d'une organisation du mouvement social vers un parti ou un groupe d'intérêt. L'involution correspond à la transformation d'un mouvement social en groupes d'entraide ou de service qui délaisse totalement les activités d'interpellation. Enfin, la radicalisation conduit à un renforcement de la mobilisation, les activités d'interpellation devenant le cœur de l'action des adhérents. Tout comme les mouvements sociaux, les réseaux d'économie solidaire, qui mènent des actions à la fois orientées vers les adhérents et vers les autorités, peuvent emprunter une diversité de trajectoires, chacune dépendant des conditions sociales et culturelles des structures environnantes, mais aussi des liens qu'ils entretiennent avec les autres formes d'organisations.

Ce travail s'oriente vers une mise en perspective historique visant à établir la généalogie des réseaux d'économie solidaire étudiés en tenant compte du contexte qui a favorisé leur émergence. Plus particulièrement, nous soulignons le rôle des nouveaux mouvements sociaux dans l'émergence des réseaux d'économie solidaire et, au-delà de cette phase d'émergence, nous cherchons aussi à préciser la façon dont la recomposition des interactions avec les organisations ou mouvements environnants dynamise et influence le développement de l'économie solidaire. Suivant les travaux d'I. Sommier sur la généalogie des mouvements altermondialistes, nous proposons une approche centrée sur la dynamique propres des

initiatives étudiées tout en veillant à les replacer dans un paysage politique spécifique (cf. Sommier *et al.*, 2008).

Notre approche permet de saisir la manière dont une initiative donnée se positionne par rapport aux autres entités du réseau dans lequel elle s'insère et les choix d'actions qui en découlent. Le fait de considérer que l'évolution d'un mouvement social est influencée par le réseau qui l'entoure n'est pas nouveau¹. Cependant, la prise en compte des réseaux d'économie solidaire dans cette démarche est peu voire pas répandue. Pour cela, nous réalisons la généalogie de deux associations et nous étudions l'évolution de leur répertoire d'interprétation et de leur répertoire d'action. Les deux types d'associations choisies constituent des illustrations de la manière dont les pratiques de la consommation critique se sont renouvelées sous l'influence de deux vagues successives de contestation historiquement datées : le mouvement tiers-mondiste qui émerge au moment de la décolonisation, d'une part, et le mouvement écologique qui apparaît au début des années 1970, d'autre part.

Le premier type d'associations étudiées est Artisans du Monde, dont les premières boutiques datent du milieu des années 1970. Le second type d'associations étudiées est le mouvement des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), qui est créé au tournant des années 2000. Nous nous attacherons à restituer pour chacune d'elles la complexité des courants environnants présidant à leur création, et dont seule la confrontation rendit possible la construction d'une identité collective spécifique. Pour comprendre la spécificité de leur émergence et de leur développement, nous étendons le champ de vision de sorte à prendre en compte l'ensemble des associations, partis et syndicats au contact desquels se construisent et se redessinent leurs discours, leurs idées et leurs orientations. Notre objectif est alors d'étudier comment les interactions développées avec les autres entités du réseau environnant influence l'évolution des répertoires d'interprétation de ces deux associations, et, ce faisant, de montrer comment les outils forgés pour l'étude des mouvements sociaux se révèlent pertinents pour mieux comprendre les évolutions des réseaux d'économie solidaire.

Dans la suite, il s'agira donc en premier lieu de décrire, de comprendre et d'expliquer les conditions favorisant l'apparition de deux types d'associations : les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne et Artisans du Monde. En s'appuyant sur l'analyse des cadres d'action collective mobilisés par les acteurs suivant une approche diachronique, nous proposons d'étudier le processus de construction de l'identité collective de ces deux

¹ Pour une synthèse claire sur ce sujet voir notamment l'introduction de M. Diani à l'ouvrage collectif qu'il coordonne avec D. Mc Adam et intitulé *Social movements and Networks* (Diani, 2003).

associations. Le recueil des données repose sur la réalisation d'observations et d'entretiens, ainsi que sur la collecte de documents. L'analyse de ces données vise à saisir la manière dont une organisation élabore les éléments constitutifs de son identité et ses modes d'action en lien avec le tissu associatif, syndical ou partisan environnant et comment elle parvient à préserver ou à renouveler cette identité et ses modes d'action au fil du temps en fonction de l'évolution des interactions avec les organisations et mouvements du réseau dans lequel elle s'insère.

Pour chaque association étudiée, nous présentons les résultats de notre enquête en deux temps. Nous commençons par détailler, selon une perspective généalogique, le réseau dans lequel chacune d'elles s'insère au moment de son émergence, puis nous nous attachons ensuite à comprendre comment elle recourt à un univers symbolique spécifique pour mener des actions collectives tout au long de son développement ultérieur en maintenant des liens étroits avec d'autres organisations ou mouvements du réseau. Ce faisant, nous montrons comment le répertoire d'interprétation de l'initiative considérée prend forme, s'organise et s'enrichit au fil du temps. Enfin, nous concluons sur la manière dont l'identité collective s'élabore et se redéfinit au gré des interactions avec d'autres organisations.

b. Les hypothèses et la méthode suivie

Les hypothèses de départ

De manière plus détaillée, nous pouvons proposer les hypothèses suivantes qui se répartissent entre des hypothèses d'ordre théorique, d'une part, et des hypothèses d'ordre empirique, d'autre part. La première hypothèse théorique est que les outils développés par les sociologues étudiant les mouvements sociaux s'avèrent pertinents pour l'étude des réseaux d'économie solidaire, et en particulier les concepts de répertoire d'interprétation, d'identité collective, et de réseau. La seconde hypothèse théorique est que les mouvements sociaux et les réseaux d'économie solidaire peuvent être étudiés conjointement. Bien plus, nous postulons que l'étude conjointe des mouvements sociaux et des réseaux d'économie solidaire est souhaitable en vue de mieux comprendre leurs interactions et leurs influences réciproques.

La première hypothèse empirique, découlant de la première hypothèse théorique, est que les initiatives d'économie solidaire présentent des caractéristiques communes avec les mouvements sociaux, ces caractéristiques étant en particulier l'orientation de l'action vers le changement et l'expression de cette orientation dans l'espace public à travers des activités

d'interpellation. Et c'est l'existence supposée de ces caractéristiques communes qui autorise les emprunts de concepts issus des théories des mouvements sociaux. La seconde hypothèse empirique, qui provient à son tour de la deuxième hypothèse théorique, est que des organisations cherchant à mettre en œuvre des actes d'achat en se référant à un ordre social comprenant des principes de justice et d'entraide présentent de nombreuses interactions avec les mouvements sociaux. Bien plus, elles peuvent se préserver ou s'extraire des contraintes économiques imposées par le marché en renforçant leurs liens avec des organisations ou mouvements du réseau dans lequel elles s'inscrivent.

Précisons à présent les contours de notre objet d'étude. L'étude porte sur l'évolution des répertoires d'interprétation des initiatives d'économie solidaire appartenant au domaine de la consommation critique au cours des cinquante dernières années. Les deux associations choisies ont en commun d'être apparues dans le domaine de la consommation. Artisans du monde est l'acteur historique du commerce équitable en France et il revendique une dimension politique forte. Les AMAP présentent l'intérêt d'être un mouvement récent qui a connu une croissance très rapide. Elles constituent une innovation sociale contemporaine majeure dans le domaine de la consommation critique.

La démarche consiste à étudier la construction de l'identité collective de ces deux associations, celle-ci étant considérée comme un ensemble mouvant et hétérogène de cadres qui s'articulent différemment au cours du temps et qui découlent des liens de coopération établis avec d'autres organisations ou mouvements du réseau dans lequel elles s'insèrent. Ces liens de coopération donnent lieu à des collectifs associatifs présentant un degré de formalisation variable et qui s'inscrivent ou non dans le temps. Ils peuvent être impulsés à différents niveaux, qu'il s'agisse des administrateurs ou des adhérents d'un groupe local, chacun contribuant à introduire de nouveaux thèmes ou à réarticuler d'anciens thèmes. La prise en compte du réseau, qui entoure chacune des associations étudiées, permet de comprendre les configurations historiques dans lesquelles elles évoluent, de relever les échanges d'informations ou les emprunts de cadres d'injustice et de modes d'action qui se déroulent au fil du temps et de comprendre les activités d'interpellation menées en commun.

La méthode consistera à étudier le contexte d'apparition d'une association pour en retracer les filiations et les liens avec les mouvements sociaux environnants. Il s'agira ensuite de saisir les enchaînements de cadres qui jalonnent son évolution et qui composent son répertoire d'interprétation (Mooney et Hunt, 1996). Suivant cette orientation, nous mènerons une

analyse socio-historique pointant la concordance entre l'apparition de cadres successifs et les influences réciproques entre l'association étudiée et les mouvements sociaux qui l'entourent. Ce faisant, nous serons amenés à mettre en évidence l'importance de la production symbolique à l'intérieur des associations étudiées, et en particulier des activités d'élaboration d'un discours critique. Les actions d'interpellation peuvent être menées seules, mais elles sont le plus souvent menées avec d'autres organisations ou mouvements du réseau. Une attention particulière sera donc portée aux actions menées en commun et à la manière dont elles contribuent à contraindre ou au contraire à renouveler les énoncés discursifs et les modes d'action de l'association étudiée, ces derniers se construisant à partir de cadres dominants et des modes d'action existant à un moment donné pour un groupe social particulier. L'attention est donc portée sur le répertoire d'interprétation d'une association, et plus précisément sur la manière dont il s'enrichit au fil du temps au gré des interactions successives, l'enrichissement progressif de ce répertoire d'interprétation nous informant alors sur le processus de construction de l'identité collective du mouvement étudié.

La méthode suivie

Nos analyses découlent du croisement de trois modes de recueil de données que sont l'étude documentaire, la réalisation d'entretiens et d'observations. Pour ce qui concerne chacun de ces modes de recueil de données, nous relevons dans la suite de manière synthétique les temps forts de chacun d'eux, tout en présentant un récapitulatif exhaustif en annexe des documents consultés, des entretiens réalisés et des situations observées (Annexe 2). Pour présenter la méthode d'analyse suivie dans notre thèse, nous distinguons deux étapes qui chacune scande nos études de cas, la généalogie du type d'association étudiée, d'une part, et l'étude du fonctionnement contemporain, d'autre part.

Dans un premier temps, nous procédons à la généalogie de l'association étudiée en accordant une attention particulière au réseau dans lequel elle s'insère. Comme cette perspective généalogique peut s'étendre sur des dizaines d'années, nous nous appuyons non seulement sur les archives propres aux associations étudiées, mais aussi sur des matériaux de seconde main, en particulier des écrits d'historiens. Nous avons constaté que l'histoire associative est souvent considérée comme étant de peu d'intérêt par les acteurs eux-mêmes, ce qui les conduit à négliger leurs propres archives¹, rendant ainsi difficile le travail du

¹ Notons que les centres de documentation sur le tiers-monde à statut associatif qui auraient pu précisément former des centres d'archivage systématique du milieu associatif de la solidarité internationale, ayant suivi de

sociologue qui s'attèle à retracer la généalogie de l'une d'elle. L'histoire des associations n'est pourtant pas totalement délaissée par les acteurs eux-mêmes. En effet, les anciens adhérents transmettent oralement aux nouvelles recrues une histoire qui s'appuie sur des témoignages et qui recèle souvent des récits mythiques, dans lesquels des personnages charismatiques jouent un rôle central. Le patient travail de tissage des liens inter-associatifs qui permet l'émergence et le développement d'une association est alors oublié tout comme les hésitations et les nombreux essais-erreurs qui marquent ses débuts. La généalogie des associations que nous entreprenons permet alors de retracer l'enchevêtrement complexe de liens inter-organisationnels d'où émerge un projet associatif en tenant à distance l'histoire contée par les acteurs associatifs eux-mêmes.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la généalogie d'Artisan du Monde (AdM), nous avons déjà relevé plus haut la faiblesse des études portant sur le mouvement tiers-mondiste en France. L'histoire des associations de solidarité internationale reste à écrire. Pour reconstituer les recompositions du milieu tiers-mondistes au cours des 50 dernières années, nous nous appuyons sur les publications des associations de solidarité internationale. Loin d'avoir pu dépouiller l'ensemble de ces publications¹, nous restreignons notre étude aux publications des associations proches d'AdM. Parmi les publications mobilisées citons, *Faim et Développement* (de 1966 à 1990) publiée par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, le *Bulletin trimestriel de Frères des hommes* (de 1975 à 1990), *CRIDECHOS* puis *Altermonde* publiées toutes deux par le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement, le *Bulletin de liaison du CEDETIM* (de 1968 à 1995) publié par le Centre Socialiste de Documentation et d'Études sur les Problèmes du Tiers-Monde, le *Bulletin de Liaison du secrétariat de Liaison des groupes locaux tiers-monde* (1977-78) et *Croissance des Jeunes Nations*. En se centrant sur les associations proches d'AdM, nous pouvons saisir les thématiques mises en débat et contribuer aussi à faire apparaître la manière dont émerge un problème social. La consultation de ces publications permet également de cerner le contexte dans lequel AdM est apparu, ainsi que le sens des actions menées à ses débuts. Enfin, nous avons consulté le fonds d'archives privées d'Emmaüs International, situé aux archives nationales du monde du travail à Roubaix, pour obtenir des informations complémentaires sur la constitution des premiers comités de jumelage coopération. Les archives de la boutique AdM de Poitiers ont aussi été exploitées, et, en particulier, le *Bulletin d'information du comité*

près l'évolution depuis de nombreuses années de ces associations, ne sont pas parvenus à jouer pleinement ce rôle, car ils favorisent l'information sur les pays du tiers-monde.

¹ Le nombre d'associations de solidarité internationale dépassait déjà le millier au début des années 1980.

de jumelage Patiya-Poitiers-Ouargaye, (1975-1980) et le Bulletin Poitiers-Tiers-monde (1980-2000).

Pour ce qui concerne plus particulièrement la généalogie des AMAP, nous recourons tout d'abord aux études des historiens, dont les travaux portent sur le syndicalisme agricole, afin d'établir la manière dont ce milieu se recompose des années 1950 aux années 1990, laissant entrevoir la formation d'un problème social spécifique. Pour la période de 1990 à 2000, nous mobilisons les archives de l'association Alliance Paysans-Écologistes-Consommateurs (Alliance PEC). Créée en 1991 et plongée dans un profond sommeil depuis 2003, faute de financement, Alliance PEC ne disposait, plus de locaux au moment de notre enquête, ce qui a rendu difficile la localisation des archives. De plus, très peu de militants des AMAP connaissent actuellement l'existence de cette association en région parisienne. Cet oubli n'est pas surprenant puisque le réseau¹ des AMAP en Île-de-France a entièrement abandonné toute référence à cette organisation préexistante dans sa dénomination². L'exploitation des archives d'Alliance PEC a donc permis de reconstituer une partie de l'histoire des AMAP qui tendait à être oubliée en région parisienne.

Dans un deuxième temps, nous passons de la rétrospective à l'étude du fonctionnement contemporain. Pour cette deuxième étape, nous collectons des matériaux de plusieurs types. Nous croisons, en effet, les données issues des archives des associations, celles issues des entretiens auprès des fondateurs et, enfin, celles provenant des observations. La collecte des données n'a pas suivi de plan pré-établi précis. Nous avons, au contraire, progressé au gré des opportunités offertes par le terrain en réalisant des entretiens par la technique dite de la « boule-de-neige » (Firdion, [2012] 2010, p. 84). Des contacts ont été pris par les relations que nous avions dans les milieux associatifs et qui ont ensuite, de proche en proche, aidé à rencontrer de nouveaux acteurs. Les contacts ont aussi été fournis par les salariés des réseaux étudiés, qui nous ont orientés vers les fondateurs. Les observations ont été parfois l'occasion de nouer des relations de confiance et de réaliser des entretiens situés. De cette confrontation

¹ Le terme « Alliance », qui figurait dans la dénomination du réseau des AMAP d'Ile-de-France lors de sa création en 2003, a été supprimé quelques années plus tard.

² Cet oubli d'une partie de l'histoire des AMAP est également significatif de la faible implantation d'Alliance PEC dans le réseau associatif de la région parisienne en comparaison des réseaux existants dans d'autres régions, notamment en région PACA et en région Rhône-Alpes. Dans ces deux régions, le nom d'Alliance a d'ailleurs été conservé pour désigner les réseaux régionaux des AMAP.

de données, dont la récolte s'est étalée dans le temps (de 2007 à 2015), a émergé une problématisation, qui s'est affinée au fil du temps.

La question initiale de nos recherches, lors de notre travail de master 2, portait sur les conditions socio-historiques qui ont permis l'émergence d'un mouvement, celui des AMAP. Le mouvement des AMAP est porteur d'une culture propre, et les membres de ce mouvement s'inscrivent dans un « univers discursif »¹ particulier. La première étape de notre investigation a donc consisté à passer du temps avec les membres de ce mouvement pour se familiariser avec leurs perceptions des enjeux auxquels ils se trouvent confrontés. Les premières observations de l'intérieur du mouvement nous ont aussi permis de saisir à quel point les membres des associations étudiées, loin d'être repliés sur un cercle restreint de militants, étaient au contraire en interaction constante avec des acteurs d'autres organisations environnantes. Le fait de devenir membre d'un groupe local, puis adhérent-relais² et de participer au travail de réflexion dans des commissions régionales nous a permis de comprendre le cadre de référence commun aux membres de ce mouvement. L'appréhension des schèmes interprétatifs des participants nécessite de porter une attention particulière à leurs discours, et implique une prise en compte des significations entourant les pratiques d'échanges de paniers. Nous rejoignons sur ce point l'assertion de D. Snow selon laquelle il « est impossible de poser des questions appropriées et de susciter des réponses pertinentes tant que l'on n'a pas approché et que l'on n'a pas fait sien l'univers discursif, l'ensemble de significations ou le point de vue des personnes étudiées » (Snow, 1993, p. 14). C'est pourquoi les périodes d'observation ont été particulièrement utiles comme préalables à la recherche. Ces observations ont notamment été l'occasion de découvrir l'importance des échanges d'information, que ce soit sous forme orale ou écrite, au sein des associations étudiées.

Nous nous sommes parallèlement intéressés à une association de commerce équitable. Les observations menées dans le mouvement AdM ont été moins nombreuses que dans le cas des AMAP. Nous avons initialement réalisé un travail portant sur le rapport entre les salariés de la FAdM et les bénévoles avec une auditrice du CNAM. Puis, ma recherche sur AdM a reposé davantage sur l'analyse documentaire, qui a constitué un moyen privilégié pour étudier l'évolution sur le long terme des types d'activités menées par ce mouvement (AdM étant de constitution antérieure aux AMAP).

¹ Le monde ou l'« univers discursif » est une expression empruntée par D. Snow à G. H. Mead (2006) pour désigner un ensemble de significations formé par un groupe.

² L'adhérent-relais d'une AMAP est l'intermédiaire entre le groupe local et le réseau régional. Il est en charge de diffuser l'information émanant du réseau régional vers les adhérents de son groupe local et inversement.

Qu'il s'agisse des écrits ou des paroles des acteurs associatifs, les éléments de discours recueillis constituent la base de notre étude. Néanmoins, l'attention soutenue portée à la parole et aux écrits des acteurs associatifs ne peut conduire à une reproduction hâtive des énoncés discursifs ainsi collectés. Sous quelles conditions les propos et les écrits émanant des acteurs associatifs peuvent-ils être considérés comme des informations pertinentes pour une recherche sociologique ? Dans l'analyse qui suit, nous veillerons à les rapporter aux éléments de contexte qui président à leurs émergences, afin de ne pas déconnecter l'émetteur d'un discours des conditions environnantes. Nous nous attacherons également à repérer les régularités qui les sous-tendent, car ces éléments discursifs doivent être appréciés comme des « révélateurs de configurations mentales ou comportementales sous-jacentes » (Coenen-Huther, 2001, pp. 9-10). Si bien que les éléments discursifs recueillis ne valent d'être retenus que s'ils révèlent des configurations mentales qui sont partagées par d'autres.

Nous avons débuté nos recherches sur AdM par des observations de rencontres avec des producteurs et des observations lors d'animation se tenant durant la semaine du commerce équitable. Nous avons réalisé des entretiens exploratoires avec des bénévoles et des salariés. Une consultation des archives a ensuite été menée. Nous avons dépouillé de manière systématique les bulletins d'information, les comptes rendus d'activité et les comptes rendus d'assemblée générale. Nous avons étendu notre analyse à l'espace environnant et nous avons rencontré deux anciens présidents du Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) dont AdM fait partie. Nous avons aussi mené des entretiens avec des fondateurs de boutiques AdM en dehors de la région parisienne, à Châlons-en-Champagne.

Concernant les AMAP, notre analyse s'appuie sur des observations, des entretiens avec les membres d'Alliance PEC et du mouvement des AMAP de la région parisienne mais aussi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que sur des recueils de données écrites (documents de présentation d'Alliance PEC, brochures, lettre d'information d'Alliance PEC, de la Confédération Paysanne). Nos observations se sont étalées de mai 2007 à septembre 2009 avec la participation à un colloque international¹, à des réunions au sein de la commission communication du réseau AMAP-Île-de-France, aux réunions de préparation pour la première fête des AMAP de la région parisienne, et aux distributions de plusieurs AMAP (une dans le 5^{ème} et deux dans le 18^{ème} arrondissement). L'étude de l'expérience du plateau de Saclay s'appuie sur des entretiens avec les fondateurs de l'AMAP et sur des archives des associations.

¹ Troisième Colloque International, Réseau international Urgenci, à Aubagne du 26 au 30 janvier 2008.

*

Nous avons pointé, dans le précédent chapitre, tant les similitudes que les interactions existant entre les mouvements sociaux et les réseaux d'économie solidaire. Ce constat plaide pour une étude conjointe de ces deux phénomènes. Notre approche consistera donc à étudier l'émergence et le développement d'une initiative d'économie solidaire apparue dans le domaine de la consommation critique en s'efforçant de mettre en évidence les liens que celle-ci entretient avec les autres entités du réseau dans lequel elle s'inscrit. Nous étudierons, en particulier, la manière dont les activités d'interpellation menées en commun avec les organisations du mouvement social participent au processus de construction et de renforcement de l'identité des associations étudiées. Pour cela, une attention particulière au réseau sera portée.

**

Dans cette première partie, nous nous sommes efforcés de préciser notre problématique ainsi que les outils conceptuels dont nous disposons pour la suite. Après une mise au point portant sur la manière dont les approches de l'économie sociale et de l'économie solidaire abordent chacune à leur façon la dimension politique de leur objet, nous avons relevé que seules les approches relevant de l'économie solidaire permettent d'analyser les activités d'interpellation dans l'espace public. Pour approfondir l'étude de ces activités d'interpellation, nous proposons une approche particulière.

Nous avons exposé les concepts jugés pertinents pour l'étude des dynamiques sous-tendant le développement des réseaux d'économie solidaire. Trois principaux concepts ont plus particulièrement retenu notre attention. Il s'agit du répertoire d'interprétation, de l'identité collective et du réseau. Notre approche consistera donc à étudier la généalogie d'une association en soulignant les liens inter-organisationnels étroits qu'elle noue avec les autres entités du réseau dans lequel elle s'insère. De l'étude de cet enchevêtrement de liens inter-organisationnels découle une connaissance renforcée des conditions de renouvellement du répertoire d'interprétation de l'association étudiée. L'articulation des cadres d'action collective appartenant à un même répertoire d'interprétation à un moment donné engendre une identité collective particulière.

Nous avons pointé les similitudes entre l'économie solidaire et les mouvements sociaux ainsi que leurs interactions, afin de souligner le caractère heuristique d'une étude conjointe de

ces deux phénomènes. Nous orienterons la suite de notre thèse vers l'étude de l'influence de deux NMS particuliers, le mouvement tiers-mondiste et le mouvement écologique, sur les associations étudiées. Nous montrerons en particulier que la dimension politique de ces associations persiste et évolue au fil du temps à travers l'élaboration d'un discours critique et la mise en œuvre d'activités d'interpellation étroitement liées au réseau dans lequel elles s'insèrent.

Partie 2 : Artisans du Monde, d'un autre développement à une autre mondialisation

Pionnier du commerce équitable en France, Artisans du Monde (AdM) dispose aujourd'hui d'un large réseau de boutiques. Le nombre de boutiques n'a cessé de croître depuis 1974, passant de 10 boutiques en 1978, à 25 en 1983, puis une cinquantaine en 1994. En 1981, les boutiques d'AdM existantes se réunissent et décident de la mise en place d'une fédération visant à donner une représentation plus forte des groupes locaux sur la scène politique nationale. La fédération se doit également de favoriser l'essor du mouvement en aidant à la création de nouvelles boutiques et à assurer la coordination des différents groupes locaux. Des commissions se mettent en place au niveau national sur des thèmes tels que la communication, les partenaires, la vie associative... Le premier permanent de la Fédération AdM a été embauché le 1^{er} novembre 1982 et en 2009, le réseau en compte 130 qui se répartissent de la manière suivante : 35 salariés travaillant pour la centrale d'achat, 15 à la Fédération et 80 dans les boutiques. En 2011, le nombre de groupes locaux est de 151 et le nombre de bénévoles est compris entre 5000 et 6000.

À côté de la constitution progressive du réseau de boutiques, les filières d'importation des produits en provenance des pays du tiers-monde s'étoffent progressivement. Les produits vendus dans les boutiques sont à l'origine importés directement ou par le biais des organisations belges, telles qu'OXFAM Belgique. Le besoin sans cesse croissant de marchandises lié à la hausse continue du nombre de groupes locaux et la nécessité de fournir de grandes quantités rendent de plus en plus prégnant l'exigence de constitution d'une centrale d'achat. La Fédération Artisans du Monde avec des associations AdM locales créent en 1984 la SARL FAM-Import, dont les initiales désignent la Fédération Artisans du Monde. Les associations locales Artisans du Monde doivent acheter au minimum 75% de leurs marchandises auprès de cette centrale d'achat. Les actionnaires principaux sont le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) et la Fédération Artisans du Monde (respectivement 48 % 24 %). En 1994, à l'occasion d'une augmentation de capital, FAM-Import devient la S.A. Solidar'Monde et accueille deux nouveaux actionnaires que sont les associations Peuples solidaires et la Cimade. Par la suite, la centrale d'importation procède à des augmentations régulières de son capital pour faire face à l'accroissement de volumes de produits importés. La Fédération AdM, qui a longtemps détenu une part du capital de Solidar'Monde suffisante pour lui permettre de faire veto si besoin était (plus de 30%), perd graduellement de son influence, car à chaque nouvelle augmentation de capital elle s'est trouvée dans l'incapacité d'acheter de nouvelles actions. Elle perd sa minorité de blocage au début des années 2000.

Notre analyse des cadres d'action collective et des modes d'action mobilisés par Artisans du Monde passera d'abord par une analyse préalable des recompositions du champ des associations de solidarité internationale depuis les années 1960. En effet, l'étude de l'évolution d'AdM ne peut débiter sans une prise en compte de l'évolution de l'ensemble du réseau dans lequel cette association s'insère. Mais comment délimiter préalablement l'espace des associations de solidarité internationale ? Leurs dénominations-mêmes varient au cours du temps¹ et suivant les acteurs : organisations ou collectif tiers-mondistes, ONG de développement, associations de solidarité internationale (ASI), organisations de la société civile, associations humanitaires ou associations de développement... C'est en septembre 1990 que les associations, qui se dénommaient tantôt ONG, tantôt associations de développement, ou encore associations humanitaires, choisirent pour la première fois de se réunir sous l'intitulé de « solidarité internationale » en créant un Comité de Liaison des Organisations de Solidarité Internationale (CLOSI). Dans la suite, nous utiliserons l'expression d' « associations de solidarité internationale » pour désigner des associations mettant en œuvre des actions d'aide orientées vers les pays du tiers-monde, ces actions englobant des actions économiques (de court, moyen ou long terme), des actions de sensibilisation et des actions d'interpellation ou de défense des droits.

Le discours d'une association se construit à partir de cadres dominants présents à un moment donné. L'ensemble de ces cadres dominants constitue un répertoire d'interprétation pour ces associations de solidarité internationale qui s'enrichit au fil des mobilisations et des interactions avec d'autres associations. En étudiant les cadres d'action collective qui naissent des interactions entre les différentes organisations, nous montrerons comment se construit un problème social fondé sur le développement et comment les associations de solidarité internationale entendent y répondre.

L'évolution du discours et des modes d'action d'Artisans du Monde est constamment mise en lien avec l'évolution du réseau dans lequel cette association s'inscrit, les interactions inter-associatives étant considérées comme produisant de nouveaux types d'actions et de représentations. Les actions d'interpellation de l'association seront étudiées en précisant la manière dont les cadres d'action collective mobilisés intègrent des composantes nouvelles ou anciennes des cadres dominants présents dans le champ des ASI. Nous étudierons alors

¹ Pour une clarification de ces dénominations d'un point de vue juridique, nous recommandons la lecture de l'article de. Dorothée Meyer (Meyer, 2004).

comment Artisans du Monde se différencie des autres associations, en construisant en s'appropriant de manière sélective les cadres d'action environnants.

Chapitre 4 : Le réseau des associations de solidarité internationale

Ce chapitre présente les recompositions du champ des associations de solidarité internationale depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui. Nous limitons notre investigation aux associations de solidarité internationale qui sont proches d'AdM, c'est-à-dire à celles qui ont établi des liens inter-organisationnels avec AdM à travers des interactions. Si la lutte contre l'insécurité alimentaire constitue un point de départ commun à tous les cadres d'action mobilisés ultérieurement, la manière dont les associations mènent leurs actions pour répondre à cette insécurité alimentaire varie. La relation d'aide mise en avant s'inscrit dans un projet de développement plus vaste qu'il s'agira alors de préciser.

1. Un répertoire d'interprétation spécifique

Dans cette première partie portant sur l'analyse des recompositions du réseau des associations de solidarité internationale (ASI), quatre cadres dominants sont tout d'abord identifiés. L'ensemble de ces cadres dominants constitue un répertoire d'interprétation pour les ASI. Les cadres dominants identifiés sont présentés succinctement ci-après, avant de montrer comment ils se déploient et s'articulent dans le réseau qui entoure l'initiative d'économie solidaire étudiée.

a. Le cadre urgentiste

Les associations recourant à ce cadre mènent des actions d'aide dans des situations d'urgence avec une visée d'efficacité. L'engagement dans une association de solidarité internationale repose alors sur la recherche d'aide immédiate ou de soulagement de la misère. Les situations perçues comme intolérables et injustes peuvent faire suite à une famine, à des guerres, à une catastrophe naturelle... Les actions correctrices portent alors sur la santé, le logement et la nourriture. La priorité est donnée aux actions concrètes immédiates avec le souci de témoigner auprès des populations occidentales des souffrances rencontrées par les populations des pays pauvres. L'information diffusée a essentiellement pour objectif de

mettre en évidence ces situations de souffrance. L'attribution de la responsabilité de ces situations de détresse se situe à un niveau individuel. Il s'agit, en effet, de lutter contre l'indifférence des populations des pays Occidentaux. La priorité est donnée à l'action rapide et efficace. Cette efficacité s'accompagne d'une valorisation du progrès technique et scientifique. Le développement occidental reposant sur la croissance économique et matérielle est le mode de développement recherché, avec une thématique du retard à combler pour les pays du tiers-monde passant par une modernisation des moyens de production sur le modèle des pays occidentaux. Les rapports avec les autorités publiques sont caractérisés par la neutralité. La capacité d'organisation des populations importe peu, car le principe de porter secours immédiatement prédomine.

b. Le cadre tiers-mondiste

Ce cadre dominant s'oppose aux deux cadres précédents tant par sa conception de la relation d'aide que par son rapport au développement occidental. La relation d'aide valorisée est celle de la « solidarité partenariale », entendue comme une relation sur le long terme avec des organisations locales reposant sur un « échange d'égal à égal ». L'action privilégiée est une action de développement qui s'inscrit dans une démarche de prise en charge par chacun de ses propres besoins. Le développement endogène est favorisé, avec la mise en place d'activités économiques reposant sur une organisation partant des groupes locaux situés dans les pays du Sud. Dans ce but, des actions de formation sont menées (à titre d'exemple, Frères des Hommes évoque la nécessité de « favoriser la promotion collective »). Les projets de développement sur le moyen et long terme sont privilégiés, ce qui peut se traduire par la mise en place de coopératives locales, de projets d'assainissement des eaux, de jumelages, Il s'agit d'apporter un appui à une action de développement local. Les projets sont menés à petites échelles et bénéficient aux communautés rurales ou urbaines. Les échanges culturels sont aussi favorisés, le développement économique étant conçu comme indissociable d'un développement social et culturel. Le mode de développement occidental est l'objet de fréquentes critiques. La volonté d'infléchir le mode développement des pays occidentaux conduit ces associations à mener des actions de diffusion d'information et de formation en France même. La critique des règles qui régissent les échanges entre le Nord et le Sud et de leurs conséquences constitue une autre partie des activités menées. Les responsabilités du mal-développement sont attribuées aux institutions politiques nationales et internationales.

L'information diffusée vise alors à la fois à faire connaître l'interprétation qui est faite de ces causes auprès de l'opinion publique (activités dites de « sensibilisation ») et à interpeller les institutions jugées responsables de ces situations (activités de protestation). Les rapports avec les autorités publiques et les institutions internationales sont des rapports mêlant coopération et distanciation critique. Des actions de mobilisation sont parfois menées, mais elles ne constituent pas la priorité.

c. Le cadre anti-impérialiste

L'analyse d'une transformation du capitalisme en impérialisme traduit une adaptation de la théorie révolutionnaire au contexte international. L'impérialisme a été initialement conçu selon la perspective léniniste comme reposant sur quatre axes : un capitalisme de monopole, un capitalisme financier, une exportation de capitaux et une lutte pour le partage du monde. Dans le contexte de l'après-guerre, l'anti-impérialisme place en son centre la critique des rapports entretenus par les anciennes puissances coloniales et les ex-pays colonisés, ces derniers étant présentés comme restant soumis à une exploitation impérialiste persistante. Les responsabilités du mal-développement sont attribuées au système économique, et plus particulièrement aux classes dominantes des pays colonisateurs et des pays du tiers-monde. Selon une vision duale de la société, il s'agit alors de soutenir les classes exploitées qui s'opposent à ces classes dominantes. Les rapports avec les autorités publiques et les institutions internationales sont des rapports antagonistes ponctués de constantes dénonciations. Les activités concernent essentiellement la diffusion d'information sur le tiers-monde (diffusion de bulletins d'information) et le travail de coordination et de mise en réseau des différents adhérents. Les débats condensent des analyses rendant compte de situations particulières, mais en les insérant dans une même théorie, un référent commun, le marxisme. Les échanges penchent vers l'excès théorique, réflexions et débats constituant les principales actions menées. Si l'accent est mis sur les débats, la recherche se veut recherche-action par apprentissage des difficultés rencontrées par les luttes populaires menées dans différents pays. La perspective d'une révolution sociale s'éloignant dans les pays occidentaux, l'objectif est d'élaborer des stratégies révolutionnaires dans les pays du tiers-monde. Les changements attendus sont des changements au niveau macrosocial, et aucun soutien à des projets à petite échelle n'est jugé pertinent.

d. L'altermondialisme

L'altermondialisme peut être défini, suivant I. Sommier, comme un espace coopératif d'organisations variées qui alignent leurs griefs « autour de la dénonciation de la globalisation économique et financière (la "mondialisation") dans une mobilisation à caractère multisectoriel » (Sommier *et al.*, 2008, p. 88). Les thèmes centraux qui forment le cadre d'injustice premier de l'altermondialisme sont « l'annulation de la dette des pays du tiers-monde, la dénonciation des politiques des institutions internationales qui leur sont imposées, des relations Nord-Sud repensées » (Sommier *et al.*, 2008, p. 95). Les mots d'ordre que l'on trouve au fondement de l'altermondialisme sont : « Réhabiliter la démocratie et la société civile contre la dictature des marchés et contre la politique des grandes puissances », ainsi que : « Penser globalement, agir localement » (Agrikoliansky *et al.*, 2005). Les répertoires d'action sont les forums (avec l'invention du premier Forum social mondial à Porto Alegre en janvier 2001), des formes d'action centrées autour de la sensibilisation (pétition, diffusion d'information sur des supports variés, rassemblement, sommet citoyen, actions de désobéissance à vertu pédagogique), un travail d'expertise et des actions de lobbying¹. Si nous distinguons les éléments diagnostiques et pronostiques comme le suggère D. Snow, nous pouvons tenter d'ajouter quelques précisions à cette première définition d'I. Sommier. Les éléments du cadrage diagnostique ne sont plus seulement centrés sur l'insécurité alimentaire comme dans les années 1970. Ils s'élargissent pour inclure les inégalités entre les pays du Nord et du Sud, mais aussi les inégalités à l'intérieur de chaque pays. Les rapports de domination présents à l'intérieur des échanges commerciaux sont l'objet de dénonciation tout autant que le mode de gouvernance et le poids des institutions financières internationales (telles que le FMI, la Banque Mondiale). La situation des paysans dans le monde, qui sont ceux qui souffrent le plus de la faim, est posée comme injuste. Quant aux éléments de cadrage pronostique, une revendication d'échanges économiques dénués de rapports de domination au niveau international apparaît associée à une demande d'établissement d'une gouvernance citoyenne mondiale. Le mouvement altermondialiste peut enfin se caractériser par la rencontre originale de deux cultures politiques, l'une orientée vers la défense de la subjectivité des acteurs et l'expérience propre des communautés, l'autre vers la défense de la rationalité face à un déficit de régulation du libéralisme (Pleyers, 2010). La rencontre de ces

¹ Le lobbying, qui vient du terme anglo-saxon lobby (« couloir »), désigne les stratégies de communication et d'influence en direction des pouvoirs publics déployées par des groupes d'intérêt (Sommier, 2003, p. 190).

deux cultures conduit à une tension permanente dans le mouvement entre une logique partant du niveau local et s'appuyant sur la diversité et les particularités des communautés, d'une part, et une logique globale avec une tendance à l'uniformisation et à l'universalisation.

Chacun des cadres d'action collective identifiés ci-dessus peut être prédominant à une période donnée, puis perdre en visibilité en entrant en veille (*in abeyance*) avant de revenir sur le devant de la scène quelques années ou quelques décennies plus tard. Si les cadres dominants évoqués ci-dessus condensent sous la forme d'un idéal type les éléments essentiels d'un système de représentation cohérent du rapport des pays occidentaux aux pays du tiers-monde, il est fréquent qu'une même organisation emprunte des éléments à plusieurs cadres. La mise en évidence de ces quatre cadres dominants implicitement mobilisés par les acteurs associatifs provient de l'étude du contenu des publications¹ des organisations du champ de la coopération en France, ces publications constituant le support du déploiement de modes d'interprétations spécifiques.

Nous dresserons dans la suite un tableau des recompositions du réseau tiers-mondiste dans lequel s'inscrit une association, AdM, en étudiant les cadres d'injustice qui émergent et les propositions d'action élaborées par ces associations. Nous nous attarderons plus particulièrement sur l'émergence des associations de développement, socle de ce mouvement tiers-mondiste en France, qui n'ont fait l'objet d'aucune étude historiographique à ce jour. Nous nous attacherons à suivre l'évolution des conceptions de la relation d'aide aux pays du tiers-monde telle qu'elle émerge dans le milieu associatif après-guerre. Nous montrerons comment les recompositions des mouvements sociaux prenant comme objet la question sociale internationale en France depuis la Seconde Guerre mondiale reposent sur des cadres dominants qui perdurent dans le temps et se transforme en interrogeant ensuite le mode de développement des pays occidentaux.

¹ Pour plus de détail sur les publications retenues dans cette étude, nous renvoyons à la lecture de la partie méthodologique ci-dessus.

2. Les associations qui émergent après-guerre : de la faim au développement

Dans une période de reconstruction en Europe, le problème social auquel les associations doivent faire face est celui de la persistance de la faim dans le monde. Des associations de développement et des associations de solidarité anti-impérialistes vont tenter, chacune à leur façon, d'apporter des réponses à cette nouvelle question.

a. La priorité donnée à la lutte contre la faim

La question sociale internationale, qui apparaît après-guerre, est tout d'abord formulée à travers la question de la faim dans le monde. Dans les années 1950 et 1960, diverses campagnes contre la faim ont lieu en France et au niveau international. Le Secours catholique, branche française du réseau *Caritas internationalis*, mène des campagnes contre la famine dans le monde. L'Action Catholique Ouvrière (ACO) lance une campagne de sensibilisation sur la famine en Alsace. Une campagne mondiale contre la faim est lancée par le directeur général de la FAO, M. B. R. Sen en 1960 pour une durée d'au moins 5 ans. Dans de nombreux pays se forment des comités nationaux, afin de suivre cette campagne (en France il s'agit du Comité français pour la Campagne mondiale contre la faim¹ créé en 1960 qui publie depuis 1971 un mensuel *Nations solidaires*). Dans la foulée de cette campagne se créent notamment l'IRFED et le CCFD², dont nous présentons les modes d'interprétation et les modes d'actions ci-dessous. Ces deux associations se trouvent au fondement du CRID, dont fait partie AdM. La présentation de leur évolution permet de comprendre comment la faim constitue un problème social qui est conçu rapidement comme étant indissociable de celui du développement.

La faim comme problème du sous-développement : l'IRFED

L'Institut international de recherche et de formation en vue du développement harmonisé (IRFED) est créé le 27 mars 1958 sous la forme d'une association sans but lucratif par des

¹ Il s'agit de l'actuel Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI).

² Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) constitue l'une des plus importantes

personnes « préoccupées par le problème du développement des pays et régions sous privilégiées ou sous-équipées »¹, dont le père L.-J. Lebreton. Son directeur, Paul Borel donnait aux famines de l'Inde la dimension d'un « problème mondial et qui intéresse l'humanité toute entière »². Le constat fondant le cadrage diagnostique est alors le suivant : « le problème de la faim est le problème de la totalité des sous-développements »³. Pour résoudre le problème de la faim de manière durable, c'est à la question du développement qu'il convient donc de s'atteler. Les pistes d'action dressées par l'IRFED sont de quatre ordres : des actions de formation pour les personnes souhaitant intervenir dans le développement, des études à la demande des gouvernements ou organismes internationaux, des actions de diffusion d'information sur les réalisations en matière de développement et des réflexions les bases théoriques d'un développement pour les pays sous-développés⁴.

L'éducation au développement, devenue une activité centrale pour de nombreuses associations de solidarité internationales actuelles, est une expression forgée par l'IRFED en 1958. L'IRFED, qui se présente comme « un centre de recherche, de formation et d'action »⁵, édite une revue intitulée *Développement et civilisations*, renommée en 1973 *Foi et Développement*. La revue de l'IRFED publie des articles mettant en évidence des méthodes de développement « à la base par la base »¹, partant toujours d'un inventaire systématique des situations et des besoins des populations concernées. La forme archétypale de la relation d'aide est donc celle d'un développement par le bas et la relation d'aide s'apparentant à une forme d'assistance est alors présentée comme un repoussoir :

« L'assistance suppose un assistant qui apporte, un assisté qui reçoit. Elle est un acte de "mieux pourvu à moins bien pourvu", de plus riche à plus pauvre, de plus instruit à plus ignorant, de plus efficace à moins efficient. D'où le danger, dans l'opération d'assistance, d'un conflit secret et croissant entre l'assistant qui, dans son comportement, fait état de son "plus avoir" ou de son "plus être" et l'assisté qui, quelle que soit par ailleurs sa qualité souffre de se sentir dépendant quand ce n'est pas dominé ou méprisé. » (Lebreton, 1960, p. 15)

L'assistance est conçue comme étant indissociable de l'établissement de rapports de domination entre les populations des pays occidentaux et celles des ex-pays colonisés.

ASI en France. Il regroupe 29 mouvements et services d'église et rassemble 15 000 bénévoles (Mabille 2002).

¹ « Où en est l'IRFED », *Développement et civilisations*, n°4, 1960, p. 79-80 ; p. 79

² Paul Borel, « Vaches sacrées et usines françaises », *Le Monde*, 26 Mars 1966.

³ IRFED, « Editorial », in *Développement et civilisations*, IRFED, n°2, juin 1960, p. 1-3 ; p. 3.

⁴ « Où en est l'IRFED », *Développement et civilisations*, n°4, 1960, p. 79-80 ; p. 79

⁵ IRFED, « Editorial », in *Développement et civilisations*, IRFED, n°2, juin 1960, p. 1-3 ; p. 2.

Du problème de la faim dans le monde, fondement du cadrage diagnostique, découle un cadrage pronostique prenant forme autour du concept de développement. Ce développement est conçu comme devant s'appuyer, avant tout, sur les populations locales (partant de « la base »), mais une intervention étatique est également jugée nécessaire. Selon les structuralistes², dont le père Lebreton est proche, une politique interventionniste s'avère nécessaire pour parvenir à une industrialisation des pays en développement. Le père Lebreton estime que seul l'établissement d'un code international engageant à la fois les pays développés et les pays sous-développés peut permettre de parvenir à un juste prix³ (Lebreton, 1963). Selon cette perspective, le directeur de l'IRFED, Paul Borel, pose comme piste d'action pour résoudre les famines en Inde un plan de soutien semblable au plan Marshall, afin de produire un effet multiplicateur sur l'économie, suivant la théorie keynésienne.

L'IRFED cherche à intervenir dans le débat public, mais les échos dans la presse restent rares.⁴ Enfin, en 1972, l'IRFED change de nom et devient le Centre Lebreton.

La réponse à la triple faim : le CCCF

Afin de coordonner ces différentes actions contre la famine, Mgr Ménager, secrétaire général de l'Action catholique, préside en septembre 1960 une assemblée réunissant des représentants de l'Action catholique et des secrétariats sociaux qui décide de la création d'un comité, le Comité Catholique Contre la Faim, CCCF (Prudhomme, 1996). L'assemblée constitutive de ce comité⁵, le CCCF, a lieu le 25 mai 1961. En participant à cette campagne contre la faim, les catholiques entendent réaffirmer la place des Chrétiens dans la société et remobiliser en interne les membres de leurs réseaux. Le cadrage diagnostique repose sur le constat d'une triple faim matérielle, culturelle et spirituelle. Mais au sein du CCCF s'entremêlent des problématiques différentes, chacune étant portée par des organisations

¹ Ibid. ; p. 3.

² Les thèses structuralistes, portées par Raul Prebisch et par Gunnar Myrdal, sont favorables au protectionnisme et s'opposent à l'application du modèle libéral de développement pour les pays du tiers-monde qui tend à accroître les inégalités.

³ Cette conception d'un prix juste s'inscrivant dans une prise en compte des normes régissant les échanges commerciaux au niveau international est fort différente de celle du théoricien de la République coopérative, C. Gide, qui n'envisage l'établissement d'un prix juste qu'au niveau d'une organisation (Gide, 1918).

⁴ Seul un communiqué de l'IRFED est repris dans la presse, Cf. : « Les mesures d'austérité ne doivent pas toucher l'aide au tiers-monde », *Le Monde*, 7 août 1968.

⁵ Les quinze mouvements ou organismes qui fondent le comité sont : Ames et Cœurs vaillants, ACGH, ACU, ACO, Centre diocésains d'information, Information catholique CTIC, JAC, JMC (jeunesse maritime), Maisons familiales et rurales, Pax Christi, Secours catholique, Secrétariat social d'outre-mer, Union nationale des secrétariats sociaux.

distinctes. Le thème du sous-développement est ainsi défendu par Pax Christi France, tandis que l'importance de l'aide matérielle et de la charité est portée par le Secours Catholique¹. Enfin, la recherche de nouvelles occasions de s'implanter dans les pays du tiers-monde est visée par les mouvements d'Action catholique et les mouvements missionnaires qui le composent (Mabille 2002).

En 1966, le CCCF ajoute le terme « développement » dans sa dénomination. Il devient le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD). Ainsi, dès sa quatrième année d'existence, le comité établit-il un lien entre le problème de la faim dans le monde et la défense du « développement ». Par cet ajout, le comité précise les pistes d'action envisagées et écarte d'emblée le caritatif. Dans la revue du comité intitulée *Faim et Développement*, Ph. Farine² exprime l'ambition de ce mouvement : il s'agit, selon lui, non pas de « verser une aumône à ceux qui sont accablés par la misère », mais de participer à la construction d'un monde résultant d'une « œuvre commune » avec des partenaires « capables de prendre en main [leur] destin » pour gagner la « bataille du développement »³. En s'opposant à l'assistance, le comité endosse donc le modèle d'un développement par le bas, reposant sur une action collective. Ce modèle de développement est associé plus précisément à l'idée d'autopromotion des populations et il est indissociable d'un idéal de justice sociale, dont les énoncés empruntent certaines de leurs caractéristiques au cadre anti-impérialiste. Il est par exemple fait appel au changement des « structures de domination et d'exploitation ». Le changement de ces structures socio-économique et socio-politique de domination est présenté comme nécessaire pour rompre avec « la situation de sous-développement et de dépendance »⁴. Le CCFD déclare même, par l'intermédiaire de son président, que le changement social s'entend comme un renversement des structures du pouvoir⁵.

Les activités menées par le CCFD sont de trois ordres. Premièrement, des actions d'animation sont menées en vue du développement des pays du Sud. L'animation est définie comme le fait « d'intéresser les paysans eux-mêmes à ce qui est leur intérêt et celui de leurs descendants »¹. La répartition des fonds de la collecte du CCFD sert principalement au versement des salaires des animateurs et à l'organisation de formation des cadres du développement issus des pays du tiers-monde. Cette démarche est présentée comme étant

¹ Si le Secours catholique est un des membres fondateurs du CCFD, il quittera le CCFD en 1971.

² Ph. Farine est secrétaire général du CCFD de 1961 à 1968, puis président de 1968 à 1977.

³ « Oui à l'espoir », Editorial de *Faim et Développement*, n°53, novembre 1968.

⁴ « La pratique de la solidarité », Ph. Farine, *Faim et Développement*, novembre 1968,, dossier 53A, p.5.

⁵ « Déclaration du CCFD à l'occasion de l'élection présidentielle », *Faim et Développement*, n°26, mai 1974, p. 1.

opposée à la démarche caritative : les animateurs devant agir non pas suivant une démarche d'assistance mais de « promotion »² des populations qui doivent être amenées « à la responsabilité » en s'instruisant auprès de techniciens agricoles.

Deuxièmement, le CCFD mène des activités d'information dirigées vers l'opinion publique en mettant en œuvre des activités d'éducation au développement. L'éducation au développement constitue un des objectifs prioritaires du CCFD à la fin des années 1960. L'éducation au développement est définie par son président Ph. Farine de la manière suivante :

*« Le changement des mentalités, des attitudes, des comportements, aussi bien au niveau personnel que collectif, conduisant tout naturellement à une remise en cause de notre manière d'être et d'agir, de notre mode de vie, de notre hiérarchie des valeurs, etc., comme personne, comme groupe social, comme nation »*³

Des rassemblements sur le thème de l'éducation au développement ont lieu, et le CCFD y consacre ses journées nationales annuelles en 1972 (avec la présence de 300 animateurs).

Enfin, le CCFD mène aussi les actions d'interpellation des pouvoirs publics et les actions de lobbying⁴. La diffusion d'information vise dans ce cas à inciter les pouvoirs publics à augmenter et à orienter l'aide publique dans les « vraies perspectives du développement »⁵. S'appuyant sur un travail d'analyse critique des politiques internationales et d'élaboration de propositions, le CCFD mène des actions d'interpellations des pouvoirs publics, notamment au moment des élections. De plus, la revue du CCFD fait état régulièrement des négociations portant sur les règles régissant le commerce international et le développement⁶. Un travail de contre-expertise sur des sujets techniques liés aux échanges internationaux transparaît également⁷. Dès la fin des années 1970 s'élaborent les prémices d'un discours critique des institutions internationales que sont le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et

¹ « Animation et Animateurs », *Faim et Développement*, avril 1968, n°49, p. 12.

² « Formation des formateurs », *Faim et Développement*, février 1967, p. 10.

³ Ph. Farine, « La pratique de la solidarité », *Faim et Développement*, novembre 1968, dossier 53A, p.5.

⁴ Rappelons que le CCFD était classé comme « groupement de promotion du développement » par J. Meynaud dans son étude sur les groupes de pression (Meynaud, 1962).

⁵ « Justice et paix », *Faim et Développement*, août 1967, n°42, p. 2.

⁶ La première conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est déroulée à Genève en 1964, et a été suivie : de la CNUCED de New Delhi en 1968, de celle de Santiago du Chili en 1972, de celle de Nairobi en 1976, etc. Des conférences mondiales sur l'alimentation organisées par le Nations Unies (en 1974).

⁷ A titre d'exemple, les accords tels que la convention de Lomé qui définissent la coopération commerciale et l'aide financière de la CEE pour le développement des ACP sont analysés. Les rapports sur le développement publiés annuellement par la Banque Mondiale à partir de 1979 sont aussi analysés minutieusement.

le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)¹. Le développement promu par la Banque Mondiale est présenté comme un encouragement à la production à haut rendement (menant notamment aux révolutions vertes en Inde), mais ne servant pas les besoins des populations des pays du tiers-monde². Dès juin 1976, le problème de la dette du tiers-monde est dénoncé par Ph. Farine³ et il fait l'objet d'un dossier spécial⁴. Enfin, l'évolution de la part du PNB consacrée à l'aide au développement en France est analysée et il est réclamé régulièrement que l'engagement à hauteur de 0,70% du PNB soit respecté.

Ce travail de suivi de la politique de coopération amène à un véritable travail de contre-expertise⁵ qui remplit plusieurs fonctions. Il permet d'analyser les politiques publiques, d'alerter le public, d'élaborer des alternatives rationnelles, de renforcer le sentiment d'indignation et de contribuer à une forme d'éducation populaire (Pleyers, 2010, p. 73-74).

La conception de l'aide s'inscrit, comme nous l'avons constaté, dans une recherche d'auto-organisation des populations locales sur le long terme, avec un accent mis sur l'éducation au développement. Le CCFD en fait un de ses objectifs prioritaires en liant l'éducation au développement à une prise de conscience des rapports de domination qui régissent les relations internationales. Enfin, l'assistance, pointée comme un repoussoir, constitue un invariant du discours de nombreuses associations de cette période.

b. L'enjeu du développement

Comme nous l'avons souligné précédemment, la question sociale internationale, apparue après-guerre, trouve une formulation commune à travers la thématique de la faim puis du développement. Ce dernier est devenu un thème majeur de mobilisation pour les Catholiques sous l'influence du concile Vatican II, marqué par une logique d'ouverture sur le monde. De plus, les encycliques *Pacem in Terris* (1963) et *Populorum Progressio* (1967) témoignent

¹ G. Arnaud, « Avant la 5e CNUCED », *Faim-développement*, janvier 1979, n°72, p. 6.

² M. Gauvry, « Vers une nouvelle décennie : le rapport de la Banque Mondiale sur le développement », *Faim-Développement*, n°11, p. 18.

³ « CNUCED IV à Nairobi », *Faim et développement*, n°47, Dossier 47A, P.5

⁴ « La dette du tiers-monde », R. Delécluse, *Faim et développement*, dossier 50A, p.5-8.

⁵ La contre-expertise, qui désigne la production de savoir à des fins politiques, est apparue dans la période suivant Mai 1968 avec la production de savoir sur les prisons, la santé, l'asile et l'immigration, et elle tend à occuper depuis lors une place de plus en plus importante dans les mobilisations (Mouchard, 2009, p. 236-238).

d'une prise en compte plus grande par l'Église des injustices sociétales¹. Le pape Paul VI forme une commission pour la société, le développement et la paix, qui demande notamment qu'une stratégie de développement soit formulée par les Nations Unies et que les gouvernements « révisent leurs priorités et accordent au développement et à la coopération l'attention particulière et le prestige conférés traditionnellement à la défense » (CRSDP, 1968, p. 13).

De nombreuses associations confessionnelles mais aussi laïques vont se saisir de la problématique du développement. Le Mouvement international pour la paix, Pax Christi, oriente son action autour du slogan « le développement est le nouveau nom de la paix » (1958). Les représentantes françaises de l'Union Mondiale Féminine Catholique, différents secrétariats sociaux, des organisations diocésaines de promotion du catholicisme social et la Fédération Nationale d'Action Catholique lancent également des campagnes sur le thème du développement. La Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), qui introduit le thème du développement dans sa réflexion à partir de 1957, crée en 1960 un centre de formation pour les échanges internationaux. Certaines associations prennent d'emblée comme objet le développement, comme l'IRAM, d'autres procèdent à une réorientation de leurs actions de l'aide d'urgence vers les actions de développement, comme Frères des Hommes. Nous présenterons les modes d'action et les discours émis par ces deux associations, emblématiques des questions qui traversaient le mouvement tiers-mondistes dans les années 1950-60. Les deux associations mises en exergue ci-après vont entretenir toutes deux une certaine proximité avec AdM.

L'animation rurale de l'IRAM

L'Institut de recherche et d'application des méthodes de développement² (IRAM) a été créé en 1957 dans le contexte de décolonisation du Maroc, avec un mode d'intervention reposant sur la méthode de « l'animation rurale ». Les premières actions menées par les membres de l'IRAM datent de 1957 au Maroc, dans la région de Marrakech. Après plusieurs mois d'études, l'IRAM organise un « colloque » réunissant les techniciens de la Province et

¹ Selon l'encyclique *Populorum progressio*, la justice sociale exige que le commerce international rétablisse une certaine égalité entre partenaires. Pour cela, un appel à l'intervention étatique dans le domaine économique est lancé, afin de régulariser certains prix et de soutenir les industries naissantes (Feix, 2007). Pour une consultation des textes sur le discours social de l'Eglise catholique, nous recommandons la publication du Centre de recherche et d'action sociales (CERA, 1985).

² Il s'appuie sur deux organisations préexistantes : Emmaüs international, d'une part, et l'Institut de Recherche et Action contre la Misère du monde créé un an auparavant, d'autre part.

des paysans pendant un mois. Lors de ce colloque les projets des services techniques sont confrontés aux préoccupations des communautés paysannes. Parmi les paysans présents, 200 animateurs sont choisis pour recevoir une formation (Goussault, 1960).

Par la suite, le gouvernement marocain demande à l'IRAM d'étendre son action régionale à l'échelle nationale. Un travail similaire fut mené au Sénégal à partir de 1959, au Niger et à Madagascar en 1962, ainsi qu'en Algérie à des niveaux nationaux puis sous des formes plus limitées ou régionales, au Rwanda en 1964 et au Tchad en 1968 (IRAM, 1998, p. 18). La méthode de l'animation rurale s'applique à partir de 1965 à des secteurs divers, comme la commercialisation ou le crédit. Elle s'appuie sur la formation d'animateurs, visant à créer des « minorités agissantes ». L'animateur conserve sa fonction initiale d'agriculteur ou d'artisan au sein d'une communauté, mais ses responsabilités changent, car il devient le garant du renouvellement des activités économiques et sociales¹.

Des actions visant la construction d'infrastructures, d'écoles, de routes, ou l'organisation d'élections communales sont menées. La mise en œuvre de ces actions s'appuie sur l'établissement d'une relation de confiance avec les hauts cadres de l'État.

Une des spécificités des interventions de l'IRAM repose sur une recherche de « liaison entre interventions de terrain (longues et courtes), formation et recherche » (IRAM, 1998, p. 29). Pour cela, l'IRAM organise des journées d'étude, participe à des colloques, et à la publication d'articles et de livres. Il présente certaines caractéristiques d'un bureau d'études dans les années 1970, puis il engage des activités de lobbying auprès des responsables techniques de différentes agences de coopération dans les années 1980.

De l'aide d'urgence à l'aide au développement : Frères des hommes

Frères de l'Inde débute son action à Calcutta et à Dehli en 1965 par l'organisation de distribution de vivres et de médicaments pour les enfants des bidonvilles. L'année suivante, les équipes de l'association s'orientent vers les zones rurales en participant aux actions d'aide d'urgence dans le Bihar marqué par une forte sécheresse. Cette année-là, l'association est renommée Frères des Hommes (*Brothers to All Men*). En 1967, à travers des actions de construction de puits et d'aménagement de dispositifs d'irrigation en zones rurales, l'association entre en contact avec un mouvement local² à Gaya. Cette expérience contribue à

¹ D. Gentil, « L'histoire des interventions », in *Trente ans : IRAM*, rencontres du 18-19 Décembre 1987, IRAM, p. 11.

² Ce mouvement local, Bhodhan Movement, est créé en 1950 par Vinoba Bahve, disciple de Gandhi dans le but

réorienter les actions de l'association, qui passe alors de l'aide d'urgence à la mise en place de programmes de développement¹. Mais la réorientation de l'aide d'urgence vers l'aide au développement n'est pas complète. Des actions d'assistance se poursuivent, car, selon l'association, toute action qui permet de sauver ou d'aider des populations en situation de détresse mérite un soutien. FDH intervient par exemple au Bangladesh en venant en aide dans les camps de réfugiés en 1971.

Le débat sur la conciliation possible de l'aide d'urgence et de l'aide au développement n'aura de cesse de resurgir par la suite. En 1980, une opération de sauvetage en faveur du peuple cambodgien est soutenue par Frères des Hommes, qui tout en y participant, reconnaît que ce n'est pas sa façon la plus habituelle d'intervenir et que la solution au problème cambodgien mériterait une approche politique et « une réflexion en profondeur »². Si bien qu'au-delà de la volonté affichée de s'orienter vers une aide sur le long terme, l'impératif d'aide à des populations dans des situations de détresse n'est pas totalement écarté.

Partant du principe selon lequel il faut un groupe organisé pour que l'aide apportée soit durable, l'accent est mis sur la formation, mais aussi sur le soutien aux mouvements populaires. À titre d'exemple, FDH soutient en Inde l'organisation des paysans sans-terres à partir des années 1980. Les notions d'animation (déjà utilisée par le CCFD) et de partenariat s'appuyant sur la « promotion collective » sont reconnues comme essentielles.

Frères des Hommes envoie dans les pays du tiers-monde des animateurs, qui en collaboration avec des partenaires locaux, aident les populations les plus défavorisées. Sur le terrain, les animateurs ruraux choisissent de travailler avec les organisations qui structurent les communautés locales (coopératives ou autres formes de groupements). L'action des animateurs de FDH s'oriente prioritairement vers des « objectifs de conscientisation et de solidarité »³. Outre ces animateurs qui partent dans les pays du tiers-monde, l'association compte des bénévoles dans les pays occidentaux qui récoltent des fonds mais aussi diffusent des informations sur les problèmes du développement. Les actions de sensibilisation englobent : l'organisation d'expositions, la diffusion de bulletins d'information, l'organisation de projections-débats de films réalisés par FDH dans les écoles et les associations culturelles, ou auprès des syndicats. En 1980, le nombre de bénévoles FDH dans les pays occidentaux était de 2000. Pour la France seule, FDH comptait 23 salariés, et 500 adhérents en 1991.

est de redistribuer les terres.

¹ « Frères des Hommes en Inde : historique », *Bulletin trimestriel de Frères des hommes*, n°30, 1980, p. 4.

² « Cambodge : aider ? », *Bulletin trimestriel de Frères des hommes*, n°30, 1980, p. 1.

³ « 15 ans d'expérience », *Bulletin trimestriel de Frères des hommes*, n°42, 1980, p. 2.

Les bulletins d'information de cette association tendent à privilégier les informations relatives à la culture et aux problèmes économiques propres au pays du tiers-monde, tout en mettant en évidence les résultats des actions menées par les animateurs et les partenaires. La primauté accordée au recueil de témoignages de volontaires dans ces bulletins traduit un attrait fort pour les connaissances émanant de la pratique plutôt que pour la théorie. Néanmoins, le bulletin peut aborder aussi des enjeux globaux en dénonçant les conséquences de la politique d'aide alimentaire et en proposant de viser à l'autosuffisance alimentaire. Si bien que la conception de l'aide de cette organisation n'est pas dissociée d'une volonté d'informer et de dénoncer les problèmes des pays du tiers-monde, en se faisant leurs porte-parole : « Nous devons devenir, au sein de nos sociétés d'opulence, les chevaux de Troie des peuples du tiers-monde. Les alliés critiques et efficaces de leur volonté de transformer structurellement notre monde »¹.

En 1980, Frères des Hommes énonce que 60% des ressources servent à financer les programmes de développement du tiers-monde et 20% sont utilisées pour l'information auprès des membres actifs et des sympathisants en Europe. Les actions dans les pays occidentaux occupent donc, après les actions de développement, une place importante pour cette association. Pour accroître sa visibilité, Frères des Hommes mène des campagnes d'interpellation en commun avec d'autres associations. En 1981 une campagne est menée en commun par Frères des Hommes et Terres des hommes² : « Mieux se nourrir, vaincre la faim ! ». En 1985, c'est la campagne « Pour une Afrique verte » qui est menée conjointement par Frères des Hommes, Terres des hommes, Peuples solidaires et Solagral. Cette dernière campagne a pour but de montrer qu'il est possible d'utiliser différemment l'Aide Alimentaire en réorganisant les échanges entre les régions excédentaires et les régions déficitaires. Elle aura des conséquences notables sur la réorientation de l'aide publique, comme nous le soulignerons ultérieurement.

Les associations tiers-mondistes de la première génération sont marquées par une conception commune de la relation d'aide reposant sur l'autopromotion et la conscientisation, qui tend à s'opposer à la relation d'assistance. La dimension collective d'un développement par le bas est valorisée, par opposition au caractère unilatéral de l'assistance et de la

¹ « Que faire ? », *Bulletin trimestriel de Frères des hommes*, 1980, numéro spécial sur le roi pétrole, supplément au bulletin trimestriel n°41, p. 41.

² Terres des Hommes fondée en 1963 pour soutenir des projets de développement en lien avec des organisations populaires (éducation agriculture santé) dans le tiers-monde et pour sensibiliser le jeune public aux causes

coopération. Cependant, cette approche de la conception de l'aide à autrui dans les relations Nord-Sud n'empêche pas ces mêmes associations de poursuivre dans les faits des actions d'aide ponctuelle pour lutter contre la faim.

c. L'aide subordonnée aux aspirations révolutionnaires

Au moment de la guerre d'Algérie, des mouvements de solidarité internationale prennent appui sur une jeunesse sensible au discours marxiste et en rupture avec le PC. Des comités de soutien aux peuples en lutte dans le tiers-monde se créent en France (comités de soutien au peuple vietnamien et plus tard au peuple chilien). Après l'accession de l'Algérie à l'indépendance, les militants de la cause algérienne, qui ont soutenu le Front de libération nationale (FLN), partent à Alger entre 1962 et 1963 soit par idéalisme, soit pour échapper à la prison (tel qu'H. Cuenat, condamnée à 10 ans de prison). De sensibilités diverses (trotskistes de la IV^e Internationale, communistes dissidents ou sans appartenance particulière), ils partent tous avec l'espoir de participer à la construction d'un « socialisme à visage humain » et recevront la dénomination de « pieds rouges » (Simon, 2008). Mais l'expérience des pieds rouges est de courte durée, car dès 1965, le coup d'État de Boumedienne les contraint à quitter l'Algérie. En France, l'un des pôles de ralliement des mouvements anti-impérialistes à cette époque est le Centre Socialiste de Documentation et d'Études sur les Problèmes du Tiers-Monde (CEDETIM).

Le Centre Socialiste de Documentation et d'Études sur les Problèmes du Tiers-Monde (CEDETIM) est créé en juillet 1965 par le bureau national du Parti Socialiste Unifié (PSU). Le siège du CEDETIM se situe à l'intérieur du siège du PSU, mais le centre s'affirme comme étant autonome par rapport au PSU¹. Ce centre ne prit véritablement de l'ampleur qu'en 1967 avec le regroupement de plusieurs collectifs. Son Assemblée générale constitutive a lieu le 20 septembre 1967 à Paris. Il se donne alors comme objectif de nourrir la réflexion et la recherche concernant les problèmes posés par le sous-développement suivant une perspective socialiste. Cette perspective socialiste est considérée comme étant « une des seules voies

structurelles du sous-développement dans le Nord.

¹ Lettre d'information des anciens d'adhérents et sympathisants du PSU, , n°16- décembre 2011, consultable en ligne : <http://ddata.over-blog.com/1/88/67/95/Lettres-suite-50e/Lettre-16/Lettre-d-info-PSU-n-16--decembre-2011.pdf> (consultée le 3 mai 2014).

permettant la libération et le développement du tiers-monde »¹. Plus précisément, il se fixe comme objectif de constituer tout à la fois : un centre de liaison entre les mouvements socialistes du tiers-monde, un lieu de rencontre pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes du tiers-monde en France, et un centre de réflexion menant des recherches sur les moyens de résoudre les problèmes posés par le sous-développement. Ce centre diffuse des informations à travers des débats, des conférences, et des publications. Le bulletin bimestriel de liaison du CEDETIM est, avec les permanences hebdomadaires organisées à Paris, un des éléments essentiels de coordination et de cohésion de l'ensemble des actions. Le nombre d'adhérents est au lancement d'une centaine de personnes. Mais le nombre de personnes recevant régulièrement le bulletin de liaison bimestriel s'élève rapidement à 600². Les thèmes de réflexion privilégiés lors de la première année³ sont : les causes fondamentales du sous-développement, la définition d'une politique socialiste de coopération et les problèmes de formation en liaison avec les impératifs du développement.

Pour le CEDETIM, les pays sous-développés sont caractérisés non seulement par les faibles revenus de leurs habitants, mais aussi par le déséquilibre structurel de leur économie qui est marqué par une absence de diversification de la production et une activité économique orientée vers le commerce extérieur. Ces déséquilibres structurels et le sous-développement qui en découle résultent, selon ce centre de réflexion, de la colonisation⁴. D'une manière générale, les thèmes abordés sont subordonnés à la question de savoir comment promouvoir la révolution dans ces pays et comment appliquer le matérialisme historique aux pays en voie de développement⁵.

Une répression frappe les membres du CEDETIM peu de temps après sa création. En 1969, le ministère de la Coopération se livre, en effet, à une chasse aux « coopérants rouges » dans les pays africains et en France dont certains sont emprisonnés ou expulsés. Le nombre de membres passe alors de 3000 à une cinquantaine (Zerouali, 2008). Mais le centre se redresse. Il change de nom tout en conservant le même sigle et devient Centre d'études anti-impérialiste en 1969. Dès le début des années 1970, il organise des formations à destination des immigrés à la fois théoriques, mais aussi techniques sur le militantisme. À partir de 1976, le CEDETIM crée un lieu d'accueil de tous les collectifs de luttes anti-impérialistes à Paris, le

¹ *Bulletin de liaison du CEDETIM*, n°4, janv. 1968; bimestriel, p. 2.

² *Bulletin de liaison du CEDETIM*, n°6, mai 1968, bimestriel, p. 27-28.

³ *Bulletin de liaison du CEDETIM*, n°4, janv. 1968; bimestriel, p. 4.

⁴ *Bulletin de liaison du CEDETIM*, n°5, mars 1968, p. 3.

⁵ *Bulletin de liaison du CEDETIM*, janvier-février 1969, n°8, p. 17-23.

Centre International de Culture populaire (CICP), qui existe encore de nos jours (Zerouali, 2008).

L'étude de la politique de coopération tient dès le début une place importante dans les thèmes abordés. Une expertise en matière de politique de coopération émerge. Cette expertise contient une dimension critique forte, car c'est non seulement les modalités de mise en œuvre de la politique de coopération, mais aussi des fondements et ses objectifs qui sont remis en question. Le budget et la politique de la coopération sont analysés finement en distinguant ce qui sert aux salaires des coopérants des investissements réels. Le constat, qui résulte de ces analyses, est que la politique de coopération vise bien plus souvent les intérêts des entreprises françaises que les intérêts des pays concernés. Pour le CEDETIM, l'actuelle politique de coopération est au service des intérêts des entreprises, tout autant que de ceux d'une hégémonie politique et culturelle¹. La politique de coopération française n'est qu'« un des instruments et des aspects de l'impérialisme français »². Par ses analyses, le CEDETIM entend donc s'opposer aux arguments cartiéristes³ de l'époque qui considère comme un immense gaspillage l'argent dépensée pour l'aide au développement.

Pour se démarquer dans le champ du tiers-mondisme, les campagnes de lutte contre la faim sont l'objet de critiques et présentées comme étant des « campagnes de types sentimental »⁴ s'apparentant à un appel de charité. Par opposition, le CEDETIM se présente comme l'incarnation des « forces progressistes du tiers-monde »⁵. Du point de vue des modes d'action, ce centre se démarque notablement du CCFD par sa priorité accordée à la réflexion et à la diffusion d'information, sans qu'aucun projet économique concret de petite échelle ne soit jamais soutenu. Néanmoins, au-delà des tentatives de démarcation inhérentes à toute organisation, des points communs entre le CEDETIM et le CCFD sont déjà présents augurant de leur futur rapprochement⁶ dans les années 1990. Les points communs entre les discours et les modes d'actions reposent sur la diffusion d'information sur les phénomènes géopolitiques

¹ *Bulletin de liaison du CEDETIM*, mai 1969, n°9, p. 2.

² *Bulletin de liaison du CEDETIM* n°20-21, nov. 1971/janv. 1972, p. 19.

³ Le cartiérisme est un courant d'idées qui se développe indépendamment de toute forme d'organisation dans les années 1960 et 1970. Le nom de ce courant provient des prises de positions de Raymond Cartier dénonçant le montant jugé abusif de l'aide aux pays du tiers-monde. Cartier insiste « sur le fait que la France reste, à maints égards, un pays-sous-développé et qu'une priorité absolue doit être accordée aux besoins économiques et sociaux restant à satisfaire dans l'hexagone » (Foubert, 1973, p. 717).

⁴ *Ibid*, p. 2.

⁵ *Bulletin de liaison du CEDETIM*, mai 1969, n°9, p. 2.

⁶ Cette convergence sera effective dans les années 1990, chacune de ces deux organisations se retrouvant au sein d'un regroupement dénommé le CRID.

internationaux, l'émergence d'un travail de contre-expertise de la politique de coopération et le soutien aux luttes sociales ou à l'autopromotion.

Les mouvements anti-impérialistes issus de la guerre d'Algérie, qui privilégient le changement radical de société à travers le soutien aux luttes armées en vue d'atteindre le modèle d'une société socialiste, se caractérisent par des aspirations révolutionnaires tournées vers les pays du tiers-monde. Aucun projet de développement n'est mis en place dans ce type d'associations. Ce mode d'engagement connaît une crise majeure à partir du milieu des années 1970 avec le déclin de la perception d'un tiers-monde unifié et la remise en cause du modèle communiste, dont le Printemps de Prague en 1968 constitue l'épisode le plus marquant. Avec l'échec de la révolution culturelle en Chine, les conflits Chine-Vietnam et Inde-Pakistan et le Cambodge des Khmers rouges, il devient de plus en plus difficile de soutenir une idéologie reposant sur la lutte des peuples opprimés. Le cadre anti-impérialiste perd de sa crédibilité empirique¹, ses composantes se révélant en inadéquation de plus en plus forte avec les événements internationaux. La théorie marxiste est remise en question au niveau mondial au moment où l'école de Chicago gagne en notoriété avec son implantation au Chili de Pinochet, puis aux États-Unis avec R. Reagan élu en 1980. Mais c'est aussi la base empirique de l'unité politique du tiers-monde, qui a émergé avec le mouvement des non-alignés et le groupe des 77, qui s'effrite au tournant des années 1980 (Lacoste, 1980). Une nouvelle conception de la solidarité s'élabore, et l'attribution de responsabilité quant à la pauvreté persistante des pays du Sud devenant plus confuse, l'accent est mis sur l'aide d'urgence par une grande partie des associations, qui se reconnaissent sous l'appellation d'associations humanitaires.

3.L'ère des associations humanitaires des années 1970 à 1980

À côté des associations de développement et des associations de solidarité anti-impérialistes, se trouve une troisième catégorie d'associations qualifiées d'associations ou

¹ La crédibilité empirique désigne l'adéquation entre le processus de cadrage et les événements extérieurs. Un processus de cadrage est dit crédible empiriquement s'il est compatible avec les événements extérieurs et s'il est considéré comme reposant sur des données indiscutables (Snow et Benford, 1988).

d'ONG urgentistes, qui privilégient les actions ponctuelles orientées vers les populations touchées par les catastrophes naturelles ou des guerres.

a. Une réponse aux situations de détresse

Ces associations urgentistes sont représentées notamment par Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Action Internationale Contre la Faim, etc. La Croix Rouge est le plus ancien représentant de ce courant (elle a été créée au XIX^e siècle). Mais dans les années 1970, de nouvelles associations vont émerger à ses côtés.

Durant l'été 1968, des médecins se portent volontaires pour partir avec la Croix Rouge au Biafra, région du Nigeria qui est en proie à une guerre et à la famine de mai 1967 à janvier 1970. Ces médecins, dont Kouchner fait partie, témoignent devant les médias des souffrances subies par les populations. De cette expérience naîtra Médecins sans frontières (MSF). Créé en 1971 par douze médecins, dont B. Kouchner. Leur capacité à lever des fonds auprès de donateurs privés s'accroît avec le temps (le budget de MSF est multiplié par 13 de 1978 à 1980 et à nouveau par huit de 1981 à 1985) grâce aux campagnes publicitaires dont la première lancée en 1967 s'intitule « Dans leur salle d'attente : deux milliards d'hommes » (Ryfman 2008). Ces associations gagnent alors rapidement en notoriété. Avec la montée d'une certaine forme de professionnalisation et un souci d'efficacité, un changement notable se produit : « l'entrée du business dans le domaine de la charité et de la solidarité » (Liauzu, 1987, p. 87). Le marketing et le recours au spectacle contribuent tous deux à un succès médiatique grandissant permettent aux associations d'obtenir des dons ainsi que des financements publics conséquents. L'augmentation considérable des ressources financières des organisations humanitaires de 1980 à 1999 permet une professionnalisation de ce secteur¹.

Suite à une controverse à l'intérieur de MSF au sujet du sauvetage des boat-people vietnamiens, B. Kouchner¹ et des proches créent en 1980 Médecins du Monde (MDM). B. Kouchner développe ce qu'il appelle une « morale de l'extrême urgence », qui consiste à sauver d'un destin atroce ceux qui peuvent être sauvés (Kouchner, 1980). Médecins du Monde connaîtra ensuite une scission conduisant à la création de l'association Aide Médicale Internationale. En 1979 est créé l'association Action internationale Contre la Faim par B.-H.

¹ Cf. notamment le tableau de P. Dauvin et J. Siméant (2002), p. 110 et 111.

Lévy, M. Halter, J. Attali et G. Sorman. Cette association devient ensuite Action Contre la Faim. Nous nous attardons peu sur cette catégorie d'associations, car elles n'entretiennent pas de liens étroits avec Artisans du Monde, mais nous soulignerons la polémique qui traverse les années 1980, car elle amène les autres associations à se repositionner. En effet, des critiques dirigées contre l'idéologie tiers-mondiste émergent à partir des années 1980. Jusqu'ici peu évoquées dans les médias traditionnels, les associations tiers-mondistes vont alors bénéficier d'une couverture médiatique inédite. Avant de chercher à cerner comment les associations tiers-mondistes ciblées vont réagir face à ces critiques, nous commençons par exposer les termes de cette polémique.

b. L'affirmation d'une idéologie anti-tiers mondistes

P. Bruckner, qui appartient à Action Contre la Faim de 1983 à 1986, publie en 1983 un ouvrage, *Le Sanglot de l'homme blanc* qui reçoit un certain écho médiatique. Son objet est la critique de l'idéologie tiers-mondiste, présentée comme reposant sur une mauvaise conscience des Occidentaux à l'égard du tiers-monde. La même année, le Club de l'Horloge publie à son tour un livre intitulé *Le socialisme contre le tiers-monde* qui soutient la thèse selon laquelle l'appauvrissement par l'Occident des pays du tiers-monde est un mythe (Montenay, 1983). Une réponse à ces critiques paraît rapidement dans le mensuel catholique *Croissance des Jeunes Nations* avec un article de Th. Nallet intitulé « Tiers-mondistes et fiers de l'être ? »² qui souligne le fait que la situation concernant la faim dans le monde se dégradant sans cesse, les tiers-mondistes ne peuvent renoncer à défendre une « cause juste ».

Dans les années 1985-1987, le CCFD est visé plus particulièrement par certains médias. Il est accusé de dérives marxistes, à tel point que ses collectes de dons privés sont considérablement affaiblies et qu'une action en justice pour diffamation est menée (Pelletier 1996). Cette campagne médiatique à l'encontre du CCFD était essentiellement issue des milieux de la droite conservatrice et de l'extrême droite (Pelletier, 1996).

En 1984, MSF crée la fondation « Liberté Sans Frontière » (LSF), dont l'objectif est de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour aider les pays en développement en

¹ B. Kouchner préside Médecin du Monde de 1980 à 1982.

² Th. Nallet, « Tiers-mondistes et fiers de l'être ? », *Croissance des Jeunes Nations*, n°263, juillet-août 1984, p.

3. Le titre de cet article reprend la déclaration de J.-P. Cot, ex-ministre de la coopération et du développement qui a démissionné de son poste en 1982.

s'affranchissant des « utopies tiers-mondistes » et du « repli cartériste »¹. Elle organise les 23 et 24 janvier 1985 au Sénat, un colloque intitulé « Le tiers-mondisme en question ». L'idéologie tiers-mondiste prône, d'après les participants de ce colloque, comme modèle à suivre les pays socialistes, qui s'avèrent incapables de subvenir aux besoins de leurs populations. L'échec de ces réalisations concrètes démontre l'inconsistance de l'idéologie tiers-mondiste. Ce colloque et les actes de ce colloque connaissent un retentissement médiatique non négligeable, faisant notamment la une de *Paris Match* en janvier 1985. Si bien que la première fois que le mouvement tiers-mondiste reçoit un écho notable dans la presse traditionnelle, c'est par le truchement d'associations qui se déclarent ouvertement anti-tiersmondistes.

L'idéologie tiers-mondiste est à nouveau l'objet de critique l'année suivante, avec la tenue d'un second colloque organisé à Paris avec pour titre « Éthiopie, la pitié dangereuse. De l'aide aux victimes à l'aide aux bourreaux ? ». Il résulte lui aussi d'une initiative de MSF. L'écho de ce second colloque dans la presse est renforcé par la parution de deux ouvrages : *Silence, on tue* d'A. Glucksmann et T. Wolton (1986) et *Le piège. Quand l'aide humanitaire remplace la guerre* J.-C. Ruffin (1986).

La Fondation Liberté sans frontière disparaît et c'est la Coordination d'Agen qui sert alors de pôle de ralliement pour toutes ces organisations dites urgentistes. La coordination d'Agen², qui est créée en 1983, se présente comme étant caractérisée par « une approche pragmatique et non idéologique de la Solidarité Internationale »³. Elle devient par la suite la Coordination Humanitaire et Développement, qui regroupe aujourd'hui une vingtaine d'associations françaises de solidarité internationale.

Notons toutefois que parmi les organisations humanitaires elles-mêmes, les attaques anti-tiersmondistes ne font pas l'objet d'un consensus. Loin d'être toutes portées par le même élan, un certain nombre d'associations urgentistes et même des membres de MSF ont, en effet, exprimé leurs désaccords. L'organisation du colloque de LSF a eu des répercussions à l'intérieur de MSF-même et les positions des deux principaux organisateurs de ce colloque, R.

¹ « Le tiers-mondisme en question », *Le Monde*, 14 janvier 1985.

² Le premier Forum d'Agen, qui rassemble des ONG humanitaires et de développement en 1983, est initié par « La Guilde du raid ». Cette guilde est une ONG créée en 1967 qui soutient des initiatives « aventurières et solidaires » et elle se définit par : « l'esprit d'aventure et de découverte, les engagements de la solidarité et une dynamique culturelle » selon la présentation de l'association sur le site internet même de l'association : <http://www.la-guilde.org/spip.php?rubrique9&lang=fr>, consulté le 8 juin 2014.

³ D'après la rubrique « historique » du site internet de la Coordination d'Agen : <http://coordination-humanitaire-developpement.org/historique/>, consulté le 8 juin 2014.

Brauman et C. Malhuret, se sont révélées par la suite être minoritaires.¹. R. Brauman reconnaît ainsi que lors de l'assemblée générale de MSF qui suit ce colloque, il ressent une hostilité forte de l'assistance à son égard, la plupart des adhérents de MSF demeurant profondément attachés aux valeurs tiers-mondistes (Vallaëys, 2004). Les conceptions de la solidarité sont loin d'être homogènes au sein d'une même organisation et les logiques de concurrence, qui conduisent à des démarcations tactiques, ne sont pas systématiquement suivies par l'ensemble des membres composant une organisation. Les clivages entre associations urgentistes (ou humanitaires) et associations tiers-mondistes sont donc moins évidents qu'il n'y paraît au premier abord.

c. Le « tiers-mondisme » : entre adhésion et rejet

Les débats des années 1980 initiés par les associations humanitaires contre les associations tiers-mondistes sont l'occasion pour ces dernières de réaffirmer leurs orientations et de redéfinir leur conception de la solidarité. Ces associations seront partagées entre endossement des critiques, indifférence ou réaffirmation de leurs spécificités.

En réponse à l'initiative de Liberté sans Frontières est organisé le colloque « Contre le tiers-mondisme ou contre le tiers-monde ? », qui se veut être un colloque de « positionnement idéologique », ainsi que l'a qualifié le directeur d'étude à l'école des hautes études en science sociale I. Sachs². Ce colloque s'est tenu le 7 novembre 1985 et il a rassemblé plus de 400 personnes. Le débat, auquel ont notamment participé l'ancien ministre de la Coopération et du Développement J.-P. Cot, le géographe Y. Lacoste, l'historien J. Chesneaux et l'agronome R. Dumont, a permis d'aborder la question des modèles de développement³.

Pour redonner aux associations de développement un nouveau souffle, un colloque en l'honneur de Lebreton est également organisé en octobre 1986, notamment par J. Tremblay. Ce colloque a pour thème : « Nouveaux départs pour un développement solidaire ». Il vise à souligner les formes de dynamisme concrètes basées sur les communautés rurales qui se sont

¹ Ph. Laurent, « Controverse sur l'aide humanitaire et ses utilisations politiques. Solidarité internationale et non-alignement idéologique », *Le Monde Diplomatique*, novembre 1985, p. 4.

² « Tiers-mondisme : unanimité contre le prêt-à-porter idéologique », *Croissance de Jeunes Nations*, n°278, déc. 1985, p. 4.

³ Compte-rendu du colloque « Contre le tiers-mondisme ou contre le tiers-monde ? » de G. Viratelle, *Dossiers Faim-développement*, n°140, déc. 1985

prises en place dans les pays du tiers-monde depuis deux décennies et à rappeler les grands traits de la pensée de Lebreton¹.

Au moment des attaques contre le tiers-mondisme, le CRID réaffirme son opposition à toute forme d'aide ponctuelle en soulignant « l'inutilité, voire la nocivité, de ce qu'on appelle l'aide alimentaire » et la nécessité de favoriser un développement « par les hommes et les femmes du tiers-monde eux-mêmes »². Mais les contours du mouvement sont-ils si nets ? Qui fait partie du tiers-mondisme et qui n'en fait pas partie ? Pour LSF, le tiers-mondisme est un mélange entre deux courants le catholicisme social, d'un côté, et l'anti-impérialisme, de l'autre. Mais cette délimitation ne semble pas satisfaisante. Le CCFD lui-même a une position ambiguë, car il rejette officiellement cette appellation de tiers-mondiste qui serait attachée à la démarche d'assistance, mais il s'estime tout de même proche des milieux tiers-mondistes et se sent visé par les critiques de LSF. Face à ces attaques, la réponse du CCFD consiste à réaffirmer sa volonté de se démarquer de la démarche d'assistance en soulignant la dimension collective du développement qu'il promeut, et son attachement à la défense « du droit d'association des populations du tiers-monde »³.

4. Le CRID : du tiers-mondisme à l'altermondialisme

Dépassant les débats houleux des années 1980, les ASI commencent à s'organiser au niveau national et se reconnaissent à travers l'usage d'une dénomination commune d'« associations de solidarité internationale ». Les pouvoirs publics encouragent et soutiennent les regroupements associatifs qui se forment, comme dans le cas du CRID. Dans la suite, nous quittons la perspective nationale, pour nous centrer sur un de ces collectifs, le CRID, car c'est à ce collectif qu'Artisans du Monde est fortement lié depuis ses débuts.

¹ A. Luchini et J. Queneau, propos recueillis par Jeff Tremblay, « Développement : à la recherche d'un nouveau souffle », *Faim Développement*, n°4, 1985, p. 12

² J. Tremblay, « Vers l'auto-suffisance : quelles aides ? Quelles stratégies ? », *Faim-Développement*, 84-1, janvier 1984, p. 8.

³ Jeff Tremblay, « Le développement qui gagne : une autre image des populations du tiers-monde », *Faim Développement*, n°4, 1985, p. 10.

a. La création du CRID et l'introduction de nouvelles problématiques

Les associations de développement de la première génération poursuivent leurs actions en se regroupant pour accroître leur visibilité. Parmi ces regroupements, le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) est créé en 1976 par huit associations de développement. Les huit premières associations ayant participé à la création du CRID sont : l'IRFED, le CCFD, l'IRAM, la CIMADE, Medicus Mundi, CINAM, Frères des Hommes et le Collège Coopératif. En 1976, le CRID se compose de 1300 groupes locaux en France. Aux huit associations fondatrices se joignent l'année suivante cinq nouvelles, qui prendront le nom de « Cinq mouvements frères » par la suite : le collectif national du développement, LACIM, le Mouvement 1%, l'U.CO.JU.CO et les Groupes Locaux tiers-monde. Si AdM ne fait pas partie des associations fondatrices, c'est parce que l'association ne dispose pas encore de fédération au niveau national à ce moment-là, mais elle y adhère dès la création de la Fédération AdM en 1981 et l'association AdM entretient des liens étroits avec de nombreuses associations qui composent le CRID dès sa création.

La fondation du CRID résulte d'une logique de rassemblement du milieu associatif tout autant que d'une impulsion institutionnelle. En effet, la création du CRID fait suite à une recommandation du Rapport sur la politique française de coopération présenté par Pierre Abelin, ministre de la coopération, en septembre 1975 afin, d'une part, d'entreprendre un inventaire de la recherche sur l'Afrique et, d'autre part, de mettre à disposition des organismes qui œuvrent pour le développement du tiers-monde un centre doté de moyens suffisants pour promouvoir et coordonner leurs recherches et leurs activités. Cette proposition dénote une reconnaissance par les pouvoirs publics des compétences acquises par les associations en matière de développement ainsi qu'une prise de conscience de la nécessité pour l'État de valoriser leurs approches en matière de coopération et leur expertise en matière de « déséquilibres de l'économie mondiale » (Abelin, 1975, p. 56).

Le CRID constitue donc une fédération d'associations créée suite à une proposition ministérielle, avec des ressources issues des cotisations de ses membres et d'une dotation consentie par l'État en vue de valoriser l'expérience des ASI en matière de développement. Le point commun des organisations composant le CRID est de partager une vision commune du développement reposant sur l'établissement de partenariats avec des organisations du Sud, et sur la mise en œuvre d'actions d'éducation au développement accompagnés de campagnes d'opinion. L'organisation de la réflexion sur le développement consiste à coordonner les

actions dans le domaine de l'éducation au développement, et, en particulier, la formation et l'information du public en lien avec des équipes de recherches scientifiques et universitaires¹.

Parmi les fondateurs, nombreux étaient ceux qui partageaient les idées de Lebreton. Et parmi les organisations fondatrices, deux d'entre elles, l'IRAM et l'IRFED étaient directement issues du courant du père Lebreton. De même le CCFD, également membre fondateur, était fortement influencé par la pensée de Lebreton.

La diffusion d'information sur les pays du tiers-monde et sur les campagnes en cours constitue un élément essentiel de l'activité du CRID. Cette information est diffusée à travers l'organisation de colloques et à travers la publication d'une revue, *CRIDECHOS*, éditée à partir de 1994². Ce centre mène aussi des actions d'information et d'interpellation des pouvoirs publics. La liste des commissions de travail internes mises en place à partir de 1983³ montre que la politique de coopération française et les investissements dans le tiers-monde, de même que les accords commerciaux au niveau international, forment des axes privilégiés d'étude.

Enfin, le CRID contribue à un travail non négligeable de mise en relation et de coordination des actions de ses membres. Une spécialisation s'opère à l'intérieur du collectif. Des organisations ayant une base militante faible, mais disposant de grandes capacités d'expertise constituent également une ressource pour les autres organisations afin d'initier des campagnes. Parmi elles, Solagral (Solidarités agricoles et Alimentaires) est créée en 1980 par des militants et des chercheurs souhaitant questionner les effets de la mondialisation de l'économie sur les agriculteurs. Spécialisée dans l'étude des filières et du commerce international, cette association à faible base militante et s'apparentant à un bureau d'étude, joue néanmoins un rôle important en matière d'expertise⁴. Son travail repose dans les années

¹ De nombreux chercheurs impliqués dans le milieu associatif étaient présents à la fondation du CRID. Parmi eux se trouvaient A. Ruellan, fondateur du CRIDEV à Rennes, adhérent au Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués (CIMADE), et professeur de l'Enseignement Supérieur en agronomie, ainsi que des ingénieurs de recherche de l'IRAM et des médecins enseignants en faculté de Médecins Mundi.

² CRIDECHOS est publié jusqu'en 2000 sous format papier puis sous format numérique. À cette revue qui s'adresse essentiellement aux membres du CRID, vient s'ajouter par la suite une seconde revue, la revue *Altermondes* (de 2005 à 2008), destinée à un public plus large. Cette dernière revue trimestrielle est tirée à 3000 exemplaires et éditée par l'association *Altermondes Informations* dont font partie : le CRID, FAdM, Frères et des Hommes, Peuples solidaires et Ritimo.

³ Les sept commissions de travail à l'intérieur du CRID étaient : un Groupe sur la formation agricole et le tiers-monde; un Groupe d'analyse des grands aménagements hydrauliques (exemple : l'Office de Mise en Valeur du fleuve Sénégal) ; un Groupe sur les centres de documentation ; un Groupe sur l'épargne et le tiers-monde ; un Groupe sur les accords de Lomé III et le politique européenne ; un Groupe sur la vie associative ; un Groupe sur les liens entre le Mouvement tiers-monde et le Mouvement de paix.

⁴ Notons que les arguments mis en avant pour la campagne « Pour une Afrique verte », qui a conduit le ministre

1990 sur 5 à 6 salariés aidés de chercheurs extérieurs. Cette association publie de nombreuses brochures ou supports pédagogiques, utilisés par les membres du CRID¹. AdM se fait l'écho auprès de ses adhérents des analyses de Solgral et propose l'utilisation de ses outils pédagogiques auprès de ses adhérents. Enfin, certaines organisations, sans être membre du CRID, font néanmoins partie de son réseau informel et constituent des sources d'information précieuses (par exemple : Agir Ici² et Survie). Le CRID mène aussi de nombreuses campagnes d'opinion avec d'autres associations plus spécialisées dans les actions d'interpellation, telles qu'Agir Ici. Il constitue donc un lieu d'échanges qui dépasse le cercle de ses seules organisations membres.

Le nombre des associations adhérentes au CRID ne cesse de croître au fil du temps³. Néanmoins, si les groupes locaux sont nombreux, la participation aux actions de ce collectif reste faible⁴, comme en témoigne les fréquents appels à s'investir parus dans son bulletin. Le collectif a intégré des organisations ayant des objets très divers, allant de la défense des droits civiques (la LDH) aux associations environnementales (dont Les Amis de la Terre et Greenpeace). Il a aussi été rejoint par le Secours catholique et le Secours islamique dans les années 1990. De même, le CEDETIM adhère dans les années 1990 au CRID⁵. De cette diversité ressort néanmoins une certaine cohérence d'action qui ne peut se comprendre qu'en lien avec le travail des associations de solidarité internationale de première génération.

de la coopération de l'époque à accorder 10% du budget attribué à l'aide internationale au soutien des petites exploitations agricoles en Afrique ont été en grande partie fournis par Solagral. Cette campagne, initiée par trois associations, Terre des Hommes, Frères des Hommes et Peuples Solidaires en 1985 et qui a permis d'obtenir 20,000 signatures, a conduit à la création d'Afrique Verte, association créée en 1990.

¹ Solagral publie ainsi des dossiers tels que « Du GATT à l'Organisation Mondiale du Commerce » contenant 15 fiches reprenant l'histoire des deux institutions, CRIDECHOS, n°7 hiver 1995-1996, trimestriel, p. 4.

² Agir ici a été créée en 1988 avec l'appui d'associations préexistantes, en particulier l'association Pa'Dak (Pas d'accord avec le Paris-Dakar). Elle s'est fixée des objectifs de lobbying et ses deux premières campagnes ont été menées à la demande du CRID : elles portaient sur la dette et sur la politique française de coopération (Freyss, 1994).

³ En 1988, le CRID est composé de 18 organisations non gouvernementales et de 13 membres associés. Dans les années 1990, le CRID comptait deux salariés. En 2006, le CRID compte 54 associations de solidarité internationale. En 2006, les membres du CRID représentent 7500 groupes locaux et rassemblent 18 000 bénévoles, dont plus des trois-quarts provient du CCFD (cf : *Altermondes*, n°6, Revue trimestrielle de solidarité internationale, juin-août 2006, p. 2).

⁴ J. Ion nomme « constellations » ces réseaux caractérisés par une faible structuration et par lesquels les « groupements locaux se trouvent d'emblée enchâssés dans des ensembles englobants offrant un cadre de référence commun dans l'espace national (Ion, 1997 p. 36).

⁵ S. Humberset, membre du CEDETIM, est de 1991 à 1998 présidente du CRID et G. Massiah co-fondateur du CEDETIM est président du CRID à partir de 2001.

b. De la contre-expertise au travail de sensibilisation

Le CRID, issu du rapprochement des associations de développement de la première génération, poursuit le travail de contre-expertise initié précédemment. Les associations de développement de la première génération avaient, en effet, déjà commencé à élaborer un discours critique concernant les institutions financières internationales (Banque Mondiale, FMI, ...). Nous avons mentionné plus haut¹ le fait que le mode développement promu par le CCFD dans les années 1960, devenu plus tard membre du CRID, est posé comme contraire au développement souhaité par la Banque Mondiale. De même, le CEDETIM a développé une analyse critique de la politique de coopération française dès 1967 dans son bulletin d'information. Le CRID, qui constitue le prolongement tout autant structurel que culturel des associations de développement de la première génération, puise ainsi ses cadres d'interprétation dans un répertoire déjà constitué (notamment des éléments d'ordre diagnostique) pour élaborer son propre discours et pour maintenir son apport en matière d'analyse de l'aide internationale.

Le CRID contribue au contre rapport annuel² des ONG des pays membres de l'OCDE. De 1993 à 2004 sont en effet publiés annuellement les rapports d'analyse des ONG sur l'Aide Publique au Développement des 21 pays membres du Comité d'Aide au développement de l'OCDE. Ces rapports, intitulés « The Reality of Aid », rassemblent les contributions des 21 pays et la contribution de ce rapport concernant la France³ est rédigée par le CRID.

De plus, le CRID crée un Observatoire permanent de la Coopération française avec une autre association, Survie. Cet observatoire réunit une trentaine d'universitaires, d'experts, et de représentants des organisations de solidarité internationale publie annuellement un rapport⁴ sur la politique de coopération française de 1995 à 2003. Les membres du CRID réalisent aussi régulièrement une étude critique du budget de la coopération avant le vote à partir des « bleus »⁵ qui leur sont transmis par certains députés désireux de connaître leur avis sur les

¹ Les rapports sur le développement publiés annuellement par la Banque Mondiale depuis 1979 sont l'objet d'une attention particulière du CCFD qui publie dans Faim et Développement une analyse critique de ces rapports. Le CCFD dénonce dès la fin des années 1980 le rôle de la Banque Mondiale et du FMI, considéré comme un « club de riches » dont les décisions sont contraires aux intérêts des pays du tiers-monde.

² L'OCDE publie chaque année un rapport sur la politique de coopération de ses états membres. Le contre rapport des ONG constitue une approche critique de ce rapport.

³ La contribution du CRID à ce contre rapport fait l'objet d'une publication en français dans une publication thématique intitulée « Les cahiers de la solidarité ».

⁴ Les deux premiers rapports, ceux de 1995 et 1996, sont publiés aux éditions Desclée de Brouwer, tandis que les suivants paraîtront aux éditions Karthala, soit de 1997 à 2003.

⁵ Les « bleus » désignent la version provisoire du budget avant le vote. Cette version provisoire contient le

propositions de remise de dettes. Dans ce cas, il s'agit d'un appui direct au travail parlementaire reposant sur l'expertise des membres du CRID.

Enfin, le CRID s'applique régulièrement à rendre son travail d'expertise accessible en proposant des supports pédagogiques variés. En accord avec le Groupe de Recherche pour une Stratégie Economique Alternative, il a par exemple publié la version française de leur mallette pédagogique intitulée « La spéculation financière, nous et le tiers-monde »¹.

La dénonciation porte tant sur l'aide publique au développement que sur les échanges commerciaux entre le Nord et le Sud. La persistance de rapports de domination associés à la désignation des institutions internationales (telles que le FMI, la Banque Mondiale et le GATT) comme responsables de cette situation et la revendication d'une capacité de négocier d'égal à égal au niveau international sont des éléments constitutifs des cadrages diagnostiques et pronostiques du CRID.

c. Une expertise technique en matière de dette

La dette des pays du tiers-monde est une conséquence de la recherche de la mécanisation et de l'industrialisation qui a nécessité des besoins en capitaux importants dans les pays du Sud. Les États du Nord et le système bancaire international ont prêté massivement aux pays du Sud. Les deux chocs pétroliers (de 1973 et 1979) ont engendré des fluctuations des taux d'intérêts et un abaissement des débouchés pour les produits des pays du Sud qui a conduit la dette à enfler démesurément. La dette des pays du tiers-monde est devenue un des problèmes majeurs pour les pays pauvres. Le Mexique est le premier pays à exprimer son incapacité à rembourser sa dette en 1982. De nombreux autres pays suivront. Malgré des rééchelonnements, le service de la dette pèse sur les économies du Sud. Dès 1976, l'augmentation de la dette extérieure des pays en voie de développement est considérée comme préoccupante par le président du CCFD. L'attention des associations de développement au problème de la dette constitue une façon plus spécifique d'aborder le problème du développement, tout comme la faim dans les années 1970.

Le CRID se saisit de cette problématique dès le début des années 1980. Il mène ainsi en 1982 une campagne intitulée « la dette ou la vie » suivie d'un colloque avec des responsables politiques (colloque de Bagnolet). Le premier salarié de l'association² contribue fortement à

budget de la coopération avec les remises de dette.

¹ CRIDECHOS, n°12/13, hiver 1998, trimestriel, p. 8.

² J.-M. Hatton est le premier salarié du CRID, il était alors représentant de Terres des Hommes au CRID.

mettre en avant ce thème de la dette. De même que l'AITEC, organisation membre du CRID, mène dans les années 1981-83 des campagnes sur la dette et contribue à mettre en évidence ce thème. Parmi les différents groupes de travail internes au CRID, l'un d'eux porte sur la dette dès 1986. La dette, qui atteignait le montant emblématique de « 1000 milliards », devient un thème central. Une campagne d'opinion s'étendant sur 3 ans est menée à partir de 1986. Cette campagne débute par l'organisation d'un nouveau colloque, dont les actes ont été publiés sous le titre « Dettes ou financement du développement ». La problématique de la dette est articulée à celle du développement, tout lui en étant opposée, de sorte que la dette apparaisse comme le principal obstacle au développement des pays pauvres¹. L'objectif de cette campagne est d'aboutir à un code de bonne conduite sur le traitement de la dette pour les institutions privées et publiques. L'élaboration de ce code de bonne conduite est menée en lien avec des fonctionnaires du Trésor public. Le CRID demande par la suite, non plus une révision du traitement de la dette, mais son annulation² pour l'an 2000, dans la ligne de la campagne Jubilee 2000 initiée par des associations chrétiennes anglaises.

d. Une ouverture internationale renforcée

Le positionnement des associations de solidarité internationale membres du CRID vis-à-vis des institutions internationales oscille entre observation critique³ et participation au dialogue en vue d'élaborer des propositions. L'élaboration d'un discours critique des institutions internationales n'empêche pas le CRID de participer à des instances de concertation avec ces dernières. En effet, il participe à un Comité ONG-Banque Mondiale qui se réunit chaque année depuis 1982. Il estime qu'il s'agit d'un lieu d'échange constructif, d'où peuvent découler des projets réalisés avec la participation d'ONG locales⁴.

Dans les années 1990, le CRID mobilise l'attention de ses adhérents sur les conférences internationales. Pour la Conférence de Rio, c'est le salarié du CRID qui est choisi comme coordinateur des organisations françaises de la Conférence de Rio en 1991 à laquelle près d'une centaine de représentants du CRID, dont un représentant d'AdM, se sont rendus. Le

¹ Selon un membre du CRID, in *CRIDECHOS*, n°1 (nouvelle formule), automne-hiver 1998, trimestriel, p. 6.

² Le CRID, avec Agir Ici et le CCFD, lance ainsi une campagne « Annulons la dette ! » pour l'an 2000.

³ Certaines associations ont dû adoucir ou nuancer leurs positions pour continuer à percevoir des subventions. Solagral, membre du CRID, a, par exemple, reçu un rappel à l'ordre des pouvoirs publics : « Ils menaient un travail de réflexion et de plaidoyer, ils étaient très critiques, et le gouvernement les avait même menacé d'arrêter leurs subventions s'ils continuaient à se montrer aussi critique. » (ex-présidente du CRID).

⁴ *CRIDECHOS*, n°12/13, hiver 1998, trimestriel, p. 4.

CRID participe ensuite à de nombreuses conférences internationales¹. Toutes ces conférences sont l'occasion d'avancer des propositions au travers des négociations et d'influencer les déclarations ou programmes issus de ces conférences. Mais parallèlement à ces négociations, les ASI organisent des forums ou contre-sommets. En parallèle de la conférence mondiale des femmes en Chine s'est ainsi tenu un Forum des ONG. De même lors du G7 de Lyon en juin 1996, un contre-sommet est organisé par les ONG, des associations de chômeurs, des syndicats et des partis politiques (avec manifestation, meetings et ateliers)². Ces contre-sommets peuvent être considérés comme une préfiguration d'un des modes d'action privilégié du mouvement altermondialiste, que sont les forums sociaux. De plus, lors de ces rencontres, qui se sont déroulées pendant les années 1990, les ASI ont établi des liens avec des organisations qu'elles ne côtoient pas habituellement. :

« À chaque grande conférence, il y avait une mobilisation des ONG, qui s'appelait contre-sommet ou forum, et ça a construit un vivier, ça a construit des rapports de confiance, ça a joué pour créer des partenariats, pour construire un réseau international » (ex-président du CRID).

Le CRID participe aussi à des contre-mobilisations internationales. Lors de la commémoration des 50 ans de la création des Institutions de Bretton Woods, en 1994, il met en avant le slogan de « 50 ans, ça suffit ». Après 50 ans de fonctionnement, le bilan des politiques de coopération et le financement du développement est jugé insuffisant³.

De nouvelles articulations de cadres conduisant à l'altermondialisme

Parmi les associations de développement membres du CRID, un déplacement des entités à qui sont attribuées les responsabilités du mal-développement s'est opéré d'un cadre national (les interpellations étant orientées vers le ministère de la coopération) à un cadre international (les interpellations étant orientées vers les institutions internationales et vers le marché). La centralité du problème de la dette, comme principal obstacle au développement, en vient à se substituer à celle de la faim, comme manière plus spécifique d'aborder le problème du développement. L'annulation de la dette des pays du tiers-monde et la dénonciation des

¹ Parmi ces conférences internationales citons : la Conférence du Caire sur la population et le développement (1994), le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague (1995), la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin (1995), à la Conférence d'Istanbul (1996) et le Sommet mondial sur l'alimentation organisé par la FAO Rome (1996).

² CRIDECHOS, n°7 hiver 1995-1996, trimestriel, p. 4.

³ CRIDECHOS, n°3 sept.-oct.- nov. 1994, trimestriel, p. 1.

politiques des institutions internationales constituent les thèmes centraux de la célébration du bicentenaire de 1989, cette dernière étant considérée comme le point de départ de l'altermondialisme en France (Agrikoliansky *et al.*, 2005). Ces éléments discursifs constituent donc le prolongement d'un long travail de maturation des actions menées par les associations tiers-mondistes et anti-impérialistes. Non seulement les éléments du discours étaient présents depuis plusieurs années, mais aussi les modes d'action. En effet, le CCFD, membre du CRID, organise des forums, parmi lesquels les rencontres du 5 au 7 juin 1992 au Bourget, rassemblant près de 60 000 personnes. Ce rassemblement constitue le premier forum international du développement¹. Il regroupe des ONG de développement dont AdM et FAM Import. Enfin, le CCFD participe au Sommet de Rio (9 permanents du CCFD et 7 représentants de ses partenaires du Sud s'y sont rendus). Ces rassemblements préfigurent les forums sociaux du Brésil.

Le CRID lui-même participe à de nombreux sommets, qui peuvent être identifiés comme « altermondialiste », tels que la manifestation à Paris dans le cadre de la campagne internationale pour l'annulation de la dette² du 9 juin 1990. Il est également présent au contre-sommet du G7 à Lyon en 1996 au cours duquel il anime des ateliers et présente les éditions 1995 et 1996 du rapport annuel de l'Observatoire sur l'Aide publique au Développement. Il participe aussi à la semaine internationale d'initiatives et d'actions contre l'AMI (21-28 septembre 1998) ainsi qu'à trois journées internationales contre l'AMI avec des délégations (17-19 octobre). Les associations de développement constituent donc aussi des précurseurs de l'altermondialisme, au niveau des formes d'action, avec la participation critique à des instances internationales et l'organisation de contre-sommet.

Enfin, le CRID constitue structurellement un élément essentiel du mouvement altermondialiste. Lors des premiers forums sociaux, ce sont deux membres du CRID, le Secours catholique et le CCFD, qui, en recourant à leurs partenaires, participent numériquement le plus à créer une forte mobilisation. Parmi les huit ONG organisatrices du premier Forum social mondial, quatre se trouvaient être ses partenaires (Cohen, 2004). Le CRID est aussi un des membres fondateurs de l'association altermondialiste ATTAC³

¹ Les débats organisés portaient sur les thèmes suivants : « l'Europe et le tiers-monde », la « Coopération française au développement » et « Quel développement pour une terre d'avenir ? » (ce dernier thème étant lié au Sommet de la Terre Rio).

² Cette campagne du CRID visait en particulier à exprimer le regret que le sujet de la dette du tiers-monde n'ait pas été abordé au cours de la réunion du G7 le 7 avril 1990 à Paris.

³ L'association ATTAC a vu officiellement le jour le mercredi 3 juin 1998 suite à l'appel émis par Le Monde diplomatique rejoint par Politis, Charlie Hebdo et Transversales. L'objectif était de créer une association qui aurait la charge de promouvoir la taxation des mouvements de capitaux pour réduire les pratiques spéculatives et

(Association pour une Taxation des Transactions financières et pour l'Aide aux Citoyens), aux côtés du CEDETIM, de l'AITEC, du CCFD et de la Fédération Artisans du Monde.

Toutes les organisations de solidarité internationale ne prennent pas une part active dans le mouvement altermondialiste. Cependant, les associations qui s'inscrivent dans le prolongement des associations tiers-mondistes et anti-impérialistes constituent une part importante de ce mouvement altermondialiste. Plus encore, ce sont les associations de solidarité, qui ont un positionnement critique vis-à-vis des institutions internationales, qui sont les plus actives dans ce mouvement. Non seulement la filiation de la contestation de la mondialisation libérale prend ses racines discursives dans le travail réalisé par les associations tiers-mondistes de la première génération et dans les associations de solidarité anti-impérialiste des années 1970, mais le prolongement de ces premières associations constitue structurellement une partie essentielle de ce mouvement. Or, cette filiation tiers-mondiste et anti-impérialiste semble faire l'objet d'un oubli par les militants eux-mêmes, qui s'abstiennent : « de toute référence aux "heures glorieuses" des tiers-mondismes au sein du mouvement altermondialiste français » (Szczepanski-Huillery, 2005).

Notons pour conclure que certaines évolutions législatives peuvent être considérées comme le résultat de ces premières mobilisations. Les campagnes des ONG de développement ont notamment permis des réorientations partielles de l'aide publique. Comme nous l'avons vu précédemment, la campagne « Mieux se nourrir, vaincre la faim » a permis une relocalisation de l'aide alimentaire mise en œuvre par l'association Afrique verte. De même, la campagne « L'Europe casse la baraque en Afrique » menée notamment par Agir ici et Solagral a engendré une baisse des exportations subventionnées vers l'Afrique de viande, préservant ainsi les marchés locaux.

*

Le CRID, dont fait partie AdM, constitue le prolongement des associations de développement de la première génération. Il contribue par son travail de diffusion d'information à véhiculer une analyse critique du modèle de développement porté par les grandes institutions internationales. L'entité jugée responsable de la situation considérée comme injuste est initialement le ministère de la coopération française, puis, à partir des années 1990, les grandes institutions internationales et le marché. Tout en s'appuyant sur les

pour créer un impôt mondial de solidarité. Elle constitue une composante essentielle du mouvement altermondialiste en France.

cadres d'action mobilisés par la première génération d'associations de développement, le CRID contribue aussi à l'émergence de nouvelles thématiques dans le milieu associatif. Le problème de la faim qui a émergé dans les années 1960 est progressivement remplacé par celui de la dette, qui cristallise les enjeux liés au développement et conditionne la relation d'aide. Nous avons montré le rôle crucial joué par le CRID dans l'émergence du mouvement altermondialiste au travers d'un cadre altermondialiste qui apparaît comme une synthèse des composantes du cadre anti-impérialiste et du cadre tiers-mondiste. Le répertoire d'action du CRID évolue, avec notamment un accent mis sur les rassemblements internationaux et une diversité plus grande d'organisations pour mener des campagnes¹. Par ailleurs, les rassemblements ponctuels d'associations de solidarité internationale avec des syndicats, des partis, des associations environnementalistes, etc. qui deviennent plus fréquents à partir des années 1990, sont typiques du décroisement qui s'opère alors dans le milieu des associations de solidarité internationale.

Dans le réseau des ASI, AdM entend depuis ses débuts se démarquer des associations urgentistes. Le caritatif brandi comme un repoussoir est une constante du discours de nombreuses associations de développement de cette période. Mais la distinction entre associations urgentistes et associations de développement n'est pas toujours aisée à percevoir, les actions d'aide ponctuelles et les actions d'aide sur le long terme étant souvent mêlées dans une même organisation. Les réflexions portant sur le mode de développement visé forment un espace de débats, dans lequel se dessine une opposition bien plus significative que les divergences entre organisations dites urgentistes et organisations dites de développement. Cette opposition tient aux référents économiques qui sous-tendent le modèle de développement promu, modèle basé sur l'intervention étatique, d'un côté, ou sur le libre échange, de l'autre. Une autre opposition significative tient aux types d'action menés, ces actions privilégiant soit la diffusion d'information, l'interpellation et le travail de contre-expertise, soit les actions ayant une visée première d'efficacité au plus près du terrain. Ces deux clivages nous semblent plus structurants des types d'énoncés et des modes d'action propres aux ASI dans cette première période.

¹ Par opposition aux années 1970, au cours desquelles les collectifs tiers-mondistes exprimaient une difficulté à mobiliser les syndicats sur leur propre thématique.

Chapitre 5 : Des boutiques insérées dans le réseau tiers-mondiste

L'U.CO.JU.CO suit une évolution similaire à de nombreuses autres associations de développement. La volonté d'aider en situation d'urgence se transforme progressivement en nécessité d'aider sur le long terme. Mais cette aide sur le long terme qui selon les principes de l'U.CO.JU.CO doit partir des demandes des populations aidées se heurte elle-même à des apories. La demande locale se révèle ne pas être systématiquement appropriée faute de compréhension de l'ensemble des enjeux globaux. Suite à des réajustements successifs, la notion d'aide trouve sa voie au contact du terrain et se trouve reformulée, puis mise en pratique avec la création de la première boutique AdM.

1. L'U.CO.JU.CO, une organisation préexistante

La fin de la Seconde Guerre mondiale voit la mise en place des premiers jumelages afin de promouvoir l'amitié des peuples. Les jumelages se diffusent, en effet, à partir de 1951 sous l'impulsion de deux organismes fédératifs, le Conseil des Communes d'Europe, créé en 1951, et Le Monde bilingue, créé en 1952, dont l'objectif est de contribuer à assurer une paix durable. Mais tandis que le premier est empreint d'une fraternité européenne ordonnée par les communes, le second est marqué par une éthique de fraternité universelle, qui se fonde sur la communauté des combattants de la Résistance (Vion, 2003). Ces premiers jumelages concernent essentiellement des échanges d'ordre culturel entre pays européens et ils ne concernent souvent que les notables, parmi lesquels les élus locaux, et les représentants du tissu économique et associatif (Marie, 2005). La Fédération Mondiale des villes jumelées¹, qui est créée à Aix-les-Bains en 1957 par J.-M. Bressand et l'abbé Pierre, constitue le prolongement de Monde bilingue.

En 1971, une guerre sévit entre les deux provinces de ce qui ne formait à l'époque qu'un même pays, le Pakistan. Il en résulte un massacre causant près de 3 millions de morts et 8 millions de réfugiés victimes de la faim en seulement 8 mois. L'abbé Pierre incite alors les

¹ Cette Fédération Mondiale des villes jumelées promeut des jumelages Est-Ouest, ce qui dans un contexte de guerre froide n'est pas sans poser de problème et occasionne des tensions avec le Conseil des communes de l'Europe (Chombard-Gaudin, 1992).

Français à envoyer des vivres, des vêtements et des médicaments aux réfugiés du Bangladesh par l'intermédiaire d'Oxfam¹, principale organisation présente dans les camps. Mais pour que ces opérations d'urgence vers le Bengale puissent s'inscrire dans la durée émerge l'idée de créer des jumelages. Le 27 octobre 1971, l'abbé Pierre envoie aux 38 000 maires de France une lettre leur proposant d'envoyer de l'argent et de soutenir la constitution d'un « comité communal de jumelage ». Il obtiendra 2000 réponses et une centaine de comités se constituent en France, mais aussi en Hollande et en Italie. Des comités de jumelage voient alors le jour dans toute la France. Ces comités orientent leurs actions par la suite non plus vers les camps de réfugiés, mais vers les villages bengalis.

a. La réponse associative à une situation d'urgence

La tâche initiale assignée aux premiers « comités communaux de jumelage » qui se constituent en toute hâte est définie autour de trois axes que sont l'information de l'opinion, la collecte d'argent et la collecte de matériel. Ces trois axes sont formulés en décembre 1971 de la manière suivante :

« 1) Informer l'opinion et presser les pouvoirs publics pour que soient employés tous les moyens pacifiques pour que soit rendu aux élus légaux du Bengale le pouvoir de remplir librement leur mandat (...); 2) Réunir mois par mois l'argent nécessaire pour le maximum possible d'achat, en Inde, puis au Bengale libéré, de tout le nécessaire à la recreation des possibilités de vie par le travail chez eux; 3) Collecter en nature seulement les choses qui ne peuvent suffisamment ou assez vite être trouvées là-bas (lait, vitamines, ...). »²

S'il s'agit bien de parer au plus urgent, l'aide immédiate est d'emblée associée à l'objectif de recréer des conditions de vie permettant de reprendre « le travail chez eux ». Pour s'inscrire dans la durée, chaque comité adopte des statuts associatifs³. Le nombre de comités

¹ Oxfam, dont le siège est situé à Oxford, a permis d'intervenir dans les camps de réfugiés pour distribuer l'aide immédiate mais aussi pour établir les premiers comités de jumelage, en proposant aux volontaires d'Emmaüs des projet sur le long terme à soutenir, tels que le projet Bangladesh Rehabilitation Assistance Committee concernant 172 villages du Bangladesh.

² Note d'information SOS jumelage, secrétariat de l'abbé Pierre, n°1, 15 décembre 1971. Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

³ Le but général énoncé dans ces statuts est alors formulé de la façon suivante : « Contribuer à une Paix Vivante par l'entraide et l'échange, en soutenant les jumelages entre communes de nations diverses, spécialement avec celles qui souffrent le plus ». In *Note d'information des Comités communaux de jumelage, secrétariat de l'abbé Pierre*, n°2, 20 janvier 1972. Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

croît rapidement en France, et bien plus vite même que l'offre de comités jumeaux au Bangladesh. Le 1^{er} juillet 1972, une cinquantaine de ces comités de jumelage se regroupent pour former une union, l'Union des Comités de Jumelage Coopération¹ (U.CO.JU.CO). La dénomination initiale de « comité communaux de jumelage » est abandonnée et remplacée par celle de « comité de jumelage coopération » pour souligner qu'il s'agit d'un jumelage entre une ville d'un pays occidental et une ville d'un pays du tiers-monde. Son objet est explicitée de la manière suivante : il s'agit de « coordonner l'action de ses membres en faveur du développement humain réciproque, notamment par le jumelage, de définir des objectifs et des moyens communs et généralement d'apporter à ses membres l'aide matérielle et morale dont ils ont besoin pour cette action »². Aux premiers objectifs qui étaient d'informer l'opinion et de collecter une aide immédiate pour les réfugiés se substitue donc l'idée d'un « développement humain réciproque » qui devient la visée principale de ces comités.

En 1973, le nombre de personnes actives dans ces comités est estimé à 900 et 2000 si l'on ajoute le nombre de sympathisants³. Les comités qui se sont créés suite à l'appel de l'abbé Pierre se sont formés à partir des personnes appartenant aux amis d'Emmaüs ou à des paroisses. L'influence de l'U.CO.JU.CO. reste perceptible dans l'usage modéré mais significatif par les membres des comités d'une règle d'Emmaüs, qui précise que l'aide d'urgence face à la souffrance humaine est tout aussi cruciale que la recherche et la destruction des causes de la souffrance⁴. L'abbé Pierre, président d'honneur de l'UCO.JU.CO., accorde à l'Union des comités naissante des subventions venant des « camps internationaux de travail »⁵ et d'Emmaüs. Emmaüs a donc constitué une organisation préexistante essentielle au développement de l'U.CO.JU.C

On en fournissant non seulement des membres, des cadres d'action collective, mais aussi des ressources financières⁶ jusqu'en 1975.

¹ L'U.CO.JU.CO est membre associé de la Fédération mondiale des villes jumelées.

² « Les objectifs du mouvement » Assemblée générale du 2 et 3 octobre 1976, Rapport d'orientation, J.-M. Lavieille, président, p. 3. Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

³ Grouès H., *Le marketing des biens sociaux appliqué à une nouvelle forme de coopération entre les peuples, mémoire HEC*, Mémoire, 1973, p. 29.

⁴ « Devant toute humaine souffrance, emploie-toi à la soulager sans retard, et à détruire ses causes d'un cœur égal », *Notes et nouvelles*, n°1, Janvier 1973, Union des Comités de jumelage pour un vrai développement réciproque. , p. 3. Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

⁵ La première subvention de 100 000 Fr. versée à U.CO.JU.CO. provient des bénéfices des « camps internationaux de travail » qui rassemblent des jeunes venant faire le travail des chiffonniers pendant un ou deux mois.

⁶ À partir de 1975, l'U.CO.JU.CO, prend son autonomie financière vis-à-vis d'Emmaüs. L'U.CO.JU.CO. demande alors une cotisation de la part de chaque comité. « Assemblée générale d'U.CO.JU.CO », *Bulletin d'information du comité de Jumelage*, 1975, n°4, p. 3-4.

Les comités de jumelage-coopération se distinguent des jumelages traditionnels¹ selon trois axes : la démarche suivie repose sur une demande exprimée localement, le public visé est constitué « des plus pauvres », et la taille des projets privilégiée est petite. Ils ont donc pour principe de faire confiance au comité jumeau, qui doit définir lui-même les projets à réaliser. Toutefois le comité situé en France peut refuser ou demander d'introduire des modifications dans un projet, si le projet semble inadapté, ou si la demande des fonds est trop importante. L'énoncé de ces principes constitue une approche considérée comme « nouvelle » sur le plan de la conception de l'aide à autrui en ce qu'elle se distingue de la relation d'assistance. Mais nous avons vu que cette réorientation, loin de constituer une spécificité de l'U.CO.JU.CO est commune à cette époque à de nombreuses associations de solidarité internationale. Nous montrerons dans la suite que cette relation de proximité avec son « jumeau » ne se déploie pas toujours conformément aux principes énoncés.

b. Les difficultés rencontrées avec les « jumeaux »

L'un des premiers projets initié par l'U.CO.JU.CO est un projet d'aviculture qui concerne 17 comités du Bangladesh. Les comités jumelés apportent une aide matérielle et financière pour la réalisation de ce projet². Lancé en 1973, ce projet est abandonné en 1976 malgré les investissements considérables dont il a fait l'objet. De nombreux problèmes sont évoqués parmi lesquels : le manque de coordination entre comités, mais aussi le pillage des convois envoyés. Dès l'AG de 1973, le constat dressé à partir du fonctionnement des 40 à 50 comités au Bangladesh est celui d'un « petit échec », lié au fait que les comités se trouvent être aux mains de l'élite avec qui « il est difficile d'aborder le sujet "projet de développement" à moins qu'elle ne soit la bénéficiaire »³. L'AG de l'année suivante, en 1974 fait état de l'absence de représentativité de la population bengalie dans les comités bengalis. Ce constat sera récurrent. Les volontaires rapportent aussi leur difficulté à faire émerger des projets dans les zones rurales. Les interlocuteurs situés au Bangladesh trouvent « trop compliqué d'avoir à formuler un projet écrit et de justifier l'utilisation des fonds »⁴. Selon certains témoignages, la notion

¹ En particulier de ceux regroupés dans la Fédération des villes jumelées qui est née après la Seconde Guerre mondiale pour œuvrer à la réconciliation franco-allemande.

² « Assemblées générale d'U.CO.JU.CO, Paris 13 et 14 octobre 1973 », *Bulletin de liaison du Comité de jumelage, Poitiers-Patiya*, 1973, n°2, p. 3.

³ *Rapport Action U.CO.JU.CO au Bangladesh*, P. Anscutter, volontaire U.CO.JU.CO de nov. 1975 à nov. 1977, p. 9. In Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

⁴ « Parcours d'une volontaire : interview avec Danièle Ceci, membre du collectif Tiers-Monde qui a passé 5 ans au Bangladesh », *Bulletin Poitiers Tiers-Monde*, n°, 25, 1985, p. 7.

même de « projet » échappe complètement aux Bengalis. Des volontaires, à leur retour du Bangladesh, témoignent à nouveau lors de l'AG de l'U.CO.JU.CO. de 1975 des nombreuses difficultés rencontrées : l'aide matérielle est en grande partie pillée au cours du trajet et l'argent envoyée est détournée de son usage initial¹. L'essentiel des difficultés rapportées tient au choix des interlocuteurs sur place, qui sont le plus souvent non pas les plus pauvres, mais des notables qui se trouvent parfois même être les exploiters des couches sociales les plus pauvres. Une permanente bengalie à Dacca au Bangladesh affirme ainsi sans circonvolution que : « la plupart des comités fonctionnent avec des gens riches et non pas avec des gens pauvres, ce qui veut dire que les comités français n'aident que les riches »². Un volontaire constate de même après deux ans passés au Bangladesh que les comités bengalis sont composés d'une élite locale, qui se montre peu encline à réfléchir à des projets de développement pouvant bénéficier à la population :

*« [dans les comités] Nous trouvons surtout des propriétaires terriens, des professeurs et des businessmen qui forment l'élite du lieu. Il est à noter que souvent le professeur est, lui aussi, propriétaire, et il arrive qu'il fasse aussi des affaires. Nous sommes donc assez souvent en présence d'individus dont la famille ou/et eux-mêmes exploitent la masse »*³.

Un rapport interne⁴ daté de 1977 analyse finement les causes des échecs des actions menées au Bangladesh. Il pointe un problème lié au mode de formation des comités de jumelage qui repose non pas sur l'établissement de liens directs avec les populations locales, mais sur le choix d'un interlocuteur unique constitué par une fédération, l'United Towns Organisation Bangladesh (UTOB). L'UTOB, créé en 1973, a pour objectif de faire parvenir les fonds aux différents comités, de leur envoyer des questionnaires et de recevoir des délégués étrangers. Or, comme le souligne le rapport, l'UTOB n'est pas en mesure d'animer les comités en trouvant des personnes capables de prendre en main des projets. Bien plus, les membres de l'exécutif de l'UTOB se sont révélés être des membres de la classe supérieure

¹ « Assemblée générale d'U.CO.JU.CO », *Bulletin d'information du comité de Jumelage*, 1975, n°4, p. 3-4.

² Lettre envoyée par D. Rosario, permanent bengalie à Dacca à A.-M. Bienvenue, ancienne permanente française au Bangladesh, actuellement U.CO.JU.CO, », *Bulletin d'information du comité de jumelage Patiya-Poitiers-Ouargaye*, 1977, n°7, p. 10.

³ *Rapport Action U.CO.JU.CO au Bangladesh*, P. Anscutter, volontaire U.COJU.CO de nov. 1975 à nov. 1977, p. 26. In Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

⁴ *Rapport Action U.CO.JU.CO au Bangladesh*, P. Anscutter, volontaire U.CO.JU.CO de nov. 1975 à nov. 1977. In Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678. L'auteur de ce rapport, P. Anscutter, est un ancien représentant de l'U.CO.JUCO. au Bangladesh où il a séjourné de novembre 1975 à novembre 1977.

préoccupés par le maintien de leurs privilèges, dont aucun n'appartenait à un comité local¹. Cette situation induisait une déconnection de fait avec les populations locales. Pour faire face aux difficultés rencontrées, le rapport de 1977 préconise le désengagement auprès de l'UTOB, qui faisait écran aux échanges directs, et la création parallèle d'une équipe de volontaires français et d'autochtones bengalis. Néanmoins, l'éloignement de l'U.CO.JU.CO. de l'UTOB s'avère difficile à réaliser, car l'UTOB facilite grandement les échanges d'un point de vue administratif (obtention de visas, récolte de fonds, ...). Dès les débuts des comités de jumelage, l'idéal d'une relation partenariale directe avec les artisans ou les producteurs n'a donc pu être pleinement atteint. Il ne s'agit donc pas d'un éloignement progressif du consommateur et du producteur correspondant au développement de la structure d'Artisans du Monde, mais d'une situation inévitable à laquelle les militants ont été confrontés dès le départ sans parvenir à y remédier.

c. Le réajustement nécessaire des types d'actions menées

Face à ces difficultés, le réajustement des actions menées se traduit par l'envoi d'un plus grand nombre de volontaires, d'une part, et par l'accent mis sur les actions de sensibilisation, d'autre part.

Pour tenir compte des premières difficultés, un renforcement de la présence de volontaires sur place est envisagé en 1975, afin d'assurer un meilleur suivi des projets. L'U.CO.JU.CO ne compte en 1975 que 2 volontaires français au Bangladesh (pour un nombre de comités de jumelage estimé à 52), et la proposition est faite d'envoyer 15 volontaires qui travailleraient en équipe chacun avec un bengali, afin d'apporter l'aide nécessaire pour la réalisation d'un projet. L'importance du binôme entre un volontaire français et un habitant du comité jumeau est fortement soulignée. Mais cette ambition ne sera jamais atteinte. En 1976, l'U.CO.JU.CO compte au Bangladesh : 2 volontaires français et 2 volontaires bengalis ; en Haute-Volta : 1 volontaire français et 1 volontaire Voltaïque ; en Tanzanie : 9 jumelages². Lors de l'AG de 1976 est à nouveau soulignée l'importance de renforcer la présence de volontaires au Bangladesh, ces volontaires devant constituer des binômes. Mais la présence de ces volontaires a un coût élevé pour l'organisation et le renforcement en moyen humain attendu

¹ *Rapport Action U.CO.JU.CO au Bangladesh*, P. Anscutter, volontaire U.COJU.CO de nov. 1975 à nov. 1977, p. 19-20. In Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

² Assemblée générale d'U.CO.JU.CO, *Bulletin du comité de jumelage coopération Poitiers-Patiya-Ouargaye*, n°. 1976, n°6, p. 6.

ne peut être pleinement mis en place. De plus, les volontaires exprimaient des difficultés persistantes pour faire émerger des projets, même en étant sur place.

« Malgré cette nouvelle approche, nous dûmes là encore faire un bilan négatif : nous étions devenus des chefs de personnel (par rapport aux animateurs bengalis) et nous n'avions pas la formation nécessaire pour cette tâche : nous restions dans les villes et trouvions difficilement des jeunes Bengalis instruits acceptant d'aller travailler dans les villages ; tout nous semblait factice : les projets n'existaient que parce que nous étions là. La demande ne venait pas des populations bengalies, mais des groupes français qui voulaient à tout prix justifier leur existence par une intervention directe sur le terrain. »¹

Pour faire face à ces difficultés, est proposé en octobre 1977 un projet de restructuration de l'activité des comités au Bangladesh mettant à nouveau l'accent sur l'investissement en hommes plus qu'en argent. Mais, sans succès. En 1978, l'U.CO.JU.CO compte seulement trois permanents français au Bangladesh qui dressent des constats semblables aux précédents : « les comités bengalis n'ont plus, ou n'ont même jamais eu d'existence réelle, d'activité soutenue, ou sont aux mains de "notables" qui ne se soucient guère de la promotion des pauvres qu'ils exploitent »².

Pour oublier les difficultés rencontrées sur le terrain, le mouvement va étoffer la dimension politique de son discours. Celui-ci est marqué par deux constantes, le rejet du caritatif, d'une part, et la « recherche des causes » de la situation jugée intolérable, d'autre part. Ces deux éléments seront aussi des pierres angulaires du discours d'AdM, comme nous l'exposerons par la suite. Dès la création d'UCO.JU.CO, l'abbé Pierre souligne, en effet, la nécessité de ne pas s'en tenir à « une action de type caritatif » et d'oser « aborder la dimension politique »³. L'orientation politique du mouvement s'exprime aussi à travers l'usage de la règle d'Emmaüs, évoquée plus haut, qui pose comme indissociable le soulagement des souffrances immédiates et la destruction des causes de l'injustice. Mais comment ces énoncés se traduisent-ils en actes ? Des actions d'interpellation auprès des pouvoirs publics français sont menées dès le départ. Lors de l'élection présidentielle de 1974,

¹ « Parcours d'une volontaire : interview avec Danièle Ceci, membre du collectif Tiers-Monde qui a passé 5 ans au Bangladesh », *Bulletin Poitiers Tiers-Monde*, n° 25, 1985, p. 7.

² « Changer de cap » de George Charbonnier, *Bulletin d'information du comité de jumelage coopération de Poitiers*, 1978, n°8, p. 1

³ « Pour un vrai développement humain réciproque », Assemblée générale du 2 et 3 octobre 1976, *Rapport d'orientation*, J.-M. Lavieille, président, p. 4. Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

les candidats à la présidence de la République sont interpellés dans une lettre, qui énonce les revendications communes à l'U.CO.JU.CO et à d'autres associations de solidarité internationale. Ces revendications portent sur l'augmentation de l'aide publique au développement, la réforme de la coopération pour qu'elle soit favorable aux pays du tiers-monde et l'engagement en faveur du respect des droits et la dignité des travailleurs immigrés¹.

La dimension politique du mouvement est présente dès le début. Mais cette dimension politique est réaffirmée avec d'autant plus de vigueur que des difficultés sont rencontrées dans la mise en place des projets de développement. Lors de l'Assemblée Générale de 1976 de l'U.CO.JU.CO, la dimension politique du sous-développement est ainsi posée comme une priorité, et elle prend deux formes : « l'analyse des causes de la misère du monde » et « la lutte pour un vrai développement humain réciproque »². Le président de l'U.CO.JU.CO. relève l'existence d'un « conflit avec tous ceux qui consciemment ou inconsciemment sont causes de la misère »³, mais l'attribution de la responsabilité de cette situation posée comme injuste n'est pas explicitée. Les types d'actions visés, selon l'AG de 1976, sont des activités de sensibilisation auprès du public, de formation personnelle des membres et de formation de volontaires. Ces orientations se traduisent par des efforts de formation interne et par des actions d'interpellation menées avec d'autres mouvements, notamment le secrétariat de Liaison des groupes locaux tiers-monde pour l'organisation de Journée Nationale. En effet, l'essentiel des actions menées dans l'espace public concerne l'organisation annuelle de Journées Nationales sur le tiers-monde initiées par le secrétariat de liaison des groupes locaux Tiers-monde. L'U.CO.JU.CO. y participe en 1975 et 1976. Le thème de ces Journées Nationales en 1975 est le Sahel, et une vingtaine de comités prennent part à l'organisation d'activités orientée vers le public dans ce cadre. Au plan national, cette journée se termine par la remise au ministre de la coopération d'une pétition par une délégation, dont fait partie M. Chauvin, secrétaire général de l'U.CO.JU.CO. Le thème des Journées Nationales des 28 et 29 février 1976 est la « politique française de coopération ». Des actions sont menées par des nombreuses associations, dont les comités de jumelage coopération. En tout, des actions sont relevées dans 80 communes en France⁴. Les thèmes abordés¹ lors de soirées, expositions ou

¹ « Lettre envoyée par l'U.CO.JU.CO », lettre datée du 26 avril 1974 et signée par le président de l'U.CO.JU.CO, *Bulletin de liaison du Comité de Jumelage*, n°3, 1974, p. 2.

² Assemblée générale d'U.CO.JU.CO, *Bulletin du comité de jumelage coopération Poitiers-Patiya-Ouargaye*, n° 1976, n°6, p. 3

³ « Pour un vrai développement humain réciproque », Assemblée générale du 2 et 3 octobre 1976, *Rapport d'orientation*, J.-M. Lavieille, président, p. 4. Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

⁴ *Rapport d'activité*, M. Chauvin Assemblée générale du 2 et 3 octobre 1976. Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

animations de rues sont : les accords de Lomé, les ventes d'armes dans le monde, la dégradation des termes de l'échange, le circuit d'un produit donné (exemple l'arachide) ... Participent à ces journées : le CCFD, Terres des hommes, le secours catholique, les boutiques du monde, des collectifs tiers-monde, ... À l'issue de ces journées une pétition est signée par les associations, dont fait partie l'U.CO.JU.CO., et une délégation est reçue au ministère de la coopération. La recherche de visibilité dans l'opinion publique et dans les médias² tout autant que la recherche de reconnaissance institutionnelle sont les principales motivations de l'U.CO.JU.CO. pour participer à ces Journées Nationales. Ce faisant, un résultat non voulu de ces actions est aussi le début d'un travail mise en réseau et de coordination avec d'autres associations, qui augure de l'établissement de liens durables permettant le développement ultérieur d'autres actions en commun.

Fin 1977, l'U.CO.JU.CO change de nom et devient l'Union des Comités pour le Développement des Peuples³ (UCODEP), ce qui lui permet d'abandonner l'appellation de « jumelage », considérée comme étant une source de confusion lors des échanges avec les pays du Sud. Ce changement de nom lors de l'AG de Limoges en octobre 1977 est également significatif d'une réorientation de l'activité vers un travail d'information vers l'extérieur du mouvement avec une recherche de conscientisation et de formation du public⁴.

En 1978, le constat est dressé que le projet initial d'UCODEP qui était de toucher les plus défavorisés au Bangladesh a totalement échoué⁵. Le groupe des volontaires français fut rappelé en France pour une AG extraordinaire, qui mit fin à l'expérience du Bangladesh⁶ et qui décida d'accentuer les actions en France. L'action la plus efficace est perçue comme étant celle menée dans son propre pays pour mieux comprendre les mécanismes à l'origine des inégalités et sensibiliser l'opinion publique sur ce sujet. Le départ d'UCODEP du Bangladesh permet de questionner la notion d'aide et engendre une réorientation de l'action vers un travail d'information en France. Cette prise de conscience de la complexité des situations rencontrées dans la relation d'aide est commune à de nombreuses associations de solidarité

¹ *Croissance des Jeunes Nations*, n°160, juin 1975, numéro spécial jumelage coopération, p. 7. Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

² Le nom d'U.CO.JU.CO. aurait été cité dans différents quotidiens nationaux à ces occasions.

³ Puis, en 1983, l'UCODEP fusionne avec le « Mouvement 1% tiers-monde » pour former Peuples Solidaires.

⁴ Assemblée générale UCODEP de Limoges, 8 -9 octobre 1977. Archives Nationales du monde du travail, N°2010018693.

⁵ « Rencontre des comités liés au Bangladesh », *Bulletin d'information du comité de jumelage coopération Poitiers*, 1978, n°8, p. 5.

⁶ En juin 1978, l'UCODEP décide de se retirer du Bangladesh.

internationale. Ce qui n'empêche pas l'idéal de l'« animation » de persister, comme guide pour l'action, toujours présent, répété, affirmé, souhaité, mais difficilement atteint :

« Par animation, nous entendons la possibilité pour un individu, non pas de diriger les gens ni de leur dicter une quelconque marche à suivre, mais de susciter peu à peu la prise de conscience de leurs possibilités, de les conseiller, de les guider dans leurs actions sans jamais se substituer à eux »¹.

De cet écart entre les attendus de l'action et la réalité, l'U.CO.JU.CO. tire même un concept, celui de « désillusion enthousiaste »², posé comme nécessaire dans toute forme d'aide.

Si l'accent était mis dans un premier temps sur l'aide immédiate, avec parfois précipitation, tant la volonté d'être utile était grande, le regain d'intérêt porté à la dimension politique du mouvement qui lui fait suite s'inscrit dans un processus de maturation du mouvement. Toutefois cet accent mis sur les actions à caractère politique est le plus souvent présenté comme un choix délibéré, laissant de côté les conditions qui ont mené à cette réorientation.

d. La création d'Artisans du Monde

La vente de produits du tiers-monde fait son chemin parmi les membres de l'U.CO.JU.CO. Dès 1973, la majorité des membres des comités souhaitait que leurs comités vendent des produits artisanaux du Bangladesh et du tiers-monde en général, et plus d'un tiers des comités estime souhaitable de disposer, à moyen terme, d'un lieu de ventes permanents de produits artisanaux du tiers-monde³.

L'idée de créer une boutique apparaît dès 1973. Et des appels à participation sont publiés dans *Notes et nouvelles*, le bulletin de l'U.CO.JU.CO. en 1973, afin de recruter des bénévoles pouvant assurer les permanences d'une boutique. L'U.CO.JU.CO. entend créer une boutique

¹ *Rapport Action U.CO.JU.CO au Bangladesh*, P. Anscutter, volontaire U.COJU.CO de nov. 1975 à nov. 1977, p. 48. In Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

² *Notes et Nouvelles*, N°3, avril 1973, Union des comités de Jumelage coopération, « Pour un vrai développement humain réciproque », p. 12. Archives Nationales du monde du travail, N°201-0018-678.

³ Grouès H., *Le marketing des biens sociaux appliqué à une nouvelle forme de coopération entre les peuples*, mémoire HEC, 1973, p. 50.

afin de résoudre ses problèmes de trésorerie et de prendre son autonomie financière vis-à-vis d'Emmaüs :

« Les profits [de la boutique AdM] seront affectés à des projets de jumelage-coopération au Bangladesh d'abord, et à d'autre pays où cette forme de coopération sera possible. »¹

En février 1974, l'U.CO.JU.CO ouvre donc à Paris la première boutique Artisans du monde, rue Rochechouart dans le 9^e arrondissement. M. Chauvin, qui est membre du Mouvement Chrétien des Cadres et secrétaire général de l'U.CO.JU.CO., joue un rôle crucial dans le lancement de cette boutique en fournissant un local² et en coordonnant avec sa femme l'équipe de bénévoles permettant d'assurer les permanences pendant la première année. Si les premiers objets proviennent du Bangladesh (sacs tressés en ficelle de jute, articles de vannerie, articles en bois sculptés) et sont importés par l'U.CO.JU.CO., très vite une grande diversité de produits apparaît. L'U.CO.JU.CO encourage ensuite la création d'autres boutiques Artisans du Monde³.

En 1977, l'UCODEP dresse une liste de 9 boutiques au niveau national⁴. Mais la même année, AdM décompte⁵ seulement cinq boutiques (les autres étant des Centres tiers-monde ou des Vitrites). La comparaison de ces deux listes montre que trois associations en tout sont communes aux deux listes (ce sont celles qui sont surlignées en gris dans le tableau ci-après). Une indétermination sur l'appellation de ces lieux d'échange persistante ou l'absence d'adhésion formelle et de déclaration peut en partie expliquer les différences notables entre les deux listes de boutiques.

Tableau 4 : Listes des boutiques Artisans du Monde en 1977

Liste UCODEP	Liste AdM
Boutique AdM à Le Blanc (36)	Boutique AdM à Brives (19)
Boutique AdM à Montargis (45)	Magasin du Monde à Montbéliard (25)

¹ *Notes et Nouvelles*, N°3, avril 1973, Union des comités de Jumelage coopération, « Pour un vrai développement humain réciproque », p. 12. Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.

² M. Chauvin prête un bâtiment qui lui appartenait pour l'installation de la boutique AdM Paris 9, où celle-ci se trouve toujours. Ce bâtiment servira par la suite aussi à héberger à titre gratuit le siège de la Fédération pendant plusieurs années ainsi que le Centre de Documentation sur le Tiers-Monde (CDTM) à partir de 1980.

³ Le nombre de boutiques AdM qui ont été créées par des membres de l'U.CO.JU.CO. est impossible à cerner avec précision, car les archives font défaut sur ce point.

⁴ *Faïms et soifs des hommes*, 48, Noël, 1977

⁵ *Bulletin d'Artisans du monde*, novembre-décembre, 1977, n°1, 20 rue Rochechouart, Paris.

Boutique AdM à Châlons-Sur Marne (51)	Vitrine tiers-monde à Montargis (45)
Boutique AdM à Nancy (54)	Boutique du Monde à Châlons-sur-Marne (51)
Boutique AdM à Brives (57)	Centre Nord tiers-monde à Lille (59)
Boutique AdM à Dieuze (57)	Boutique AdM Lyon (69)
Boutique AdM à Lille (59)	Boutique AdM à Paris (75)
Boutique AdM à Paris 75)	Boutique AdM à Limoges (87)
Boutique AdM à Loudun (86)	Boutique AdM à Neufchâteau (88)

Dès 1975, l'U.CO.JU.CO. et Artisans du monde se séparent suite à des désaccords. De quels désaccords est-il alors question? Il s'agit tout d'abord de désaccords d'ordre financier. Rappelons qu'initialement la première boutique devait permettre de dégager des « bénéfices pour financer l'U.CO.JU.CO. »¹ qui était alors confronté à des problèmes de trésorerie. Mais la boutique ayant montré un exercice déficitaire dès sa première année, c'est l'U.CO.JU.CO. qui a dû prêter de l'argent à la boutique AdM². Il s'agit aussi de désaccords concernant les orientations à donner au mouvement, avec, d'un côté, les tenants d'une approche à caractère contestataire et, d'un autre côté, ceux qui sont davantage en accord avec les politiques extérieures des gouvernements occidentaux à l'égard des pays du tiers-monde. Les dissensions se font sentir au sujet de la campagne de boycott contre les oranges d'Afrique du sud et atteignent leur point d'orgue dans l'organisation d'une exposition avec des réfugiés chiliens visant à dénoncer le soutien tacite des pays occidentaux à la dictature chilienne. Suite à cet événement, l'U.CO.JU.CO se désengage officiellement d'Artisans du Monde. Rappelons que les actions de soutien aux réfugiés chiliens, et en particulier la création de « comités Chili » à travers toute la France, résultent alors d'associations anti-impérialistes, parmi lesquelles le CEDETIM évoqué plus haut est l'une des plus actives. Les désaccords entre l'U.CO.JU.CO et AdM portent donc sur le mode d'interprétation du sous-développement, qui, dans un cas, s'inscrit pleinement dans un cadrage tiers-mondiste et, dans l'autre, emprunte certains de ses éléments au cadrage anti-impérialiste.

L'U.CO.JU.CO est ainsi structurellement et idéologiquement à l'origine du mouvement Artisans du Monde. Dans l'un et l'autre cas, c'est l'aide sur le long terme et sur la diffusion d'information qui sont privilégiées. Les fondateurs de la première boutique Artisan du Monde ont exprimé cette prise de conscience de la possibilité de dépasser une démarche portée uniquement vers l'aide d'urgence en exprimant la volonté de « faire autre chose que de

¹ Lettre datée du 5 février 1976, de M. Chauvin, Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-691.

² Au moment de la scission, la boutique AdM de Paris conserve une dette à l'égard de l'U.CO.JU.CO..

l'assistanat »¹ par la vente d'objets provenant de l'artisanat bengali. De plus, les types de relations établies avec les comités jumeaux à l'intérieur de l'U.CO.JU.CO préfigurent les types de relations que recherche AdM avec ses partenaires. Ce type de relation repose sur la confiance, ce qui ne va pas sans poser de problèmes lorsqu'il est nécessaire d'obtenir des informations sur le fonctionnement du groupe soutenu.

2. Du comité de jumelage à la première boutique de Poitiers

Une boutique AdM a ouvert à Poitiers le 6 décembre 1977. La présence d'Artisans du Monde à Poitiers résulte de l'initiative d'un collectif tiers-monde, qui découle lui-même de l'existence d'un comité de Jumelage-coopération. La filiation entre les comités de jumelage et AdM apparaîtra de manière plus précise à travers un exemple, celui du collectif de Poitiers, dont nous gardons des traces écrites grâce aux nombreuses publications de ce collectif.

a. Le lancement du comité de jumelage-coopération

Suite à l'appel de l'abbé Pierre, un groupe se constitue à Poitiers autour d'un noyau de départ composé essentiellement du Comité d'Emmaüs et des Compagnons Bâisseurs. Ce groupe mène tout d'abord essentiellement des actions d'information et de sensibilisation. Une collecte d'argent sur la voie publique, et différents dons permettent d'envoyer de l'argent à un camp de réfugiés (camp de Raipur, en Inde). À la fin de la guerre, le 16 décembre 1971, est formé le Pakistan oriental qui devient le Bangladesh. Un voyage est organisé par l'U.CO.JU.CO avec un groupe de 80 représentants des comités français accompagnés par l'abbé Pierre qui se rendent au Bangladesh à Noël 1972. Participe à ce voyage des délégués de chaque comité de jumelage. Le comité de jumelage de Poitiers est représenté par six personnes, toutes faisant le voyage à leurs frais. Ce voyage est l'occasion pour les délégués de découvrir l'ampleur des besoins au niveau agricole, scolaire et sanitaire. Un acte de jumelage était signé le 30 décembre 1972 avec Patiya, chef-lieu de canton d'environ 400 000 habitants dans le district de Chittagong². Des écoles de Poitiers sont jumelées avec des écoles de Patiya. Une vingtaine de caisses de matériel agricole, scolaire, médical et de couture sont

¹ Selon les propos d'un des fondateurs de la première boutique [Lemay, 2004, p. 195].

² « L'ancêtre du collectif Tiers-Monde », *Bulletin Poitiers Tiers-Monde*, n° 25, 1985, p. 5.

envoyées dès le 1^{er} octobre 1973 vers le Bangladesh. Un bulletin de liaison du comité de jumelage est publié à partir de ce moment-là.

b. Les premières déconvenues à l'issue des échanges

Assez vite, après l'enthousiasme qui prévaut au lancement du comité, se manifestent « les premières interrogations sur l'efficacité, et bientôt même sur la nocivité du jumelage »¹. En juillet et août 1974, deux équipes d'étudiants en médecine et d'infirmières se rendent à Patiya et témoignent à leur retour des problèmes liés aux inondations catastrophiques et à la corruption généralisée. Les membres du comité de jumelage de Patiya se révèlent être les dirigeants d'une coopérative agricole qui participent peu au travail. De plus les problèmes constatés (absence de canalisation apportant l'eau potable) semblent être d'une ampleur trop importante pour être résolu à une petite échelle. Enfin, les 25 caisses de matériel envoyées par les membres du comité de Poitiers sont entreposées dans une salle de la coopérative, mais, pour des raisons inconnues, le contenu de ces caisses n'est pas utilisé.

L'un des projets mené par le comité de jumelage Poitier-Patiya est un projet qui consiste à monter un petit centre de formation à la dactylographie à la demande des habitants de Patiya. L'objectif exprimé par certains habitants de Patiya est, en effet, de former du personnel qualifié, qui aurait par la suite plus de facilité pour trouver un emploi. Au fil des échanges épistolaires, le comité de Poitiers découvre que ce projet s'adresse à un groupe social privilégié et qu'il s'avère, en outre, parfaitement inutile, car « vu le marasme économique du Bangladesh, il n'y a strictement aucun débouché, pour des dactylos qualifiées »². L'inutilité du projet « dactylo » est typique des projets présentés par Patiya. Parmi tous les projets proposés par Patiya, un seul projet se révèle acceptable, celui de la formation aux travaux de couture. Le projet couture semble être celui qui a le mieux fonctionné (malgré les pillages des caisses envoyées). La conclusion que les membres du comité tirent de cette expérience est que l'apport le plus important pour les populations du tiers-monde est « d'aider à provoquer leur propre réflexion sur leur état économique et social, leur prise de conscience des besoins de leurs communautés et des moyens d'y faire face »³. Dès 1975, un constat partagé par l'ensemble du groupe est qu'il devient nécessaire de « s'y prendre autrement » et plus encore:

¹ « L'ancêtre du collectif Tiers-Monde », *Bulletin Poitiers Tiers-Monde*, n° 25, 1985, p. 6.

² B. Crépin, « Le Jumelage une œuvre de longue haleine », *Bulletin d'information du comité de Jumelage*, 1975, n°4, p. 5-9, p. 6.

³ *Ibid.*, p. 8.

« Le meilleur service que nous puissions rendre aux peuples du tiers-monde, c'est de les laisser trouver eux-mêmes la voie de leur propre évolution aussi bien au point de vue idéologique qu'au point de vue économique, technique, technologique ou politique. »¹.

Le pillage des caisses envoyées par Poitiers (contenant notamment des machines à coudre), puis le constat de l'inutilité des demandes formulées par Patiya incitent les membres du comité à modérer leurs actions. Et ce d'autant plus qu'un autre constat est fait, celui du développement d'une relation d'assistance : « l'envoi d'objets développe très rapidement une mentalité d'assistés, sinon d'enfants gâtés qui demandent sans même avoir vraiment envie de l'objet demandé, pour le plaisir »². Enfin, le type de relation reposant sur la confiance et l'amitié engendre des questionnements sur le mode de suivi des actions à distance. Le responsable des échanges épistolaires avec Patiya fait part de son désarroi lorsqu'il s'agit de demander des comptes concernant l'usage fait de l'argent reçu :

« Nous n'avons reçu aucune indication sur l'affectation des 5000 francs débloqués en octobre 1975 pour Patiya. Il faut le leur demander ? Bien sûr. Seulement quand vous avez à rédiger la lettre (...) je vous assure qu'il est extrêmement difficile de demander ce genre d'explications sans paraître soupçonner la loyauté sinon l'honnêteté de vos correspondants »³.

À partir, de 1975, un nouveau comité jumelage se met en place entre Poitiers et Ouargaye (Haute Volta, en Afrique). Au fur et à mesure des échanges épistolaires, le comité de Poitiers s'aperçoit que son jumeau, le comité de Ouargaye, est pris en main par les autorités locales et les notables, sans aucune participation de la population. Le premier projet financé par le comité de Poitiers se révèle, en effet, être un projet choisi par l'administration (un lotissement de la localité)⁴. Les échanges se poursuivent néanmoins en tentant d'orienter la sélection des projets de manière plus conforme à l'esprit d'U.CO.JU.CO.

Dès le début de l'établissement de cette relation avec Ouargaye, le comité de Poitiers entend faire connaître cette ville d'Afrique et ses habitants aux habitants de Poitiers à travers l'organisation de conférences, mais aussi en exposant et en proposant à la vente des produits artisanaux pour montrer que « le jumelage ne va pas à sens unique et que nous avons aussi à

¹ « S'y prendre autrement », *Bulletin d'information du comité de jumelage Patiya-Poitiers-Ouargaye*, 1976, n°5-6, p. 12

² « Envois d'objets et envois d'argent », *Bulletin d'information du comité de jumelage Patiya-Poitiers-Ouargaye*, 1976, n°5-6, p. 13.

³ Ibid., p. 13.

⁴ « Ouargaye », *Bulletin du comité de jumelage coopération Poitiers-Patiya-Ouargaye*, n° 1976, n°6, p. 12

recevoir de vos richesses culturelles et artisanales »¹. Outre la dimension culturelle de l'échange, la vente de produits artisanaux doit permettre de stimuler l'artisanat local. C'est dans cette perspective qu'une exposition est organisée en mai 1975, avec 65 kg de sujets en laiton fabriqués par les artisans de la Haute Volta.

c. L'accent mis sur les actions d'information

Toutefois, après quatre années de fonctionnement et de si faibles résultats, les militants du comité de jumelage expriment un découragement voire un désenchantement². Pour tenter d'insuffler une nouvelle dynamique, un collectif tiers-monde est créé en remplacement du comité de jumelage. Deux raisons principales expliquent la création de ce collectif tiers-monde. Premièrement, les membres du comité de jumelage ont acquis la conviction que leur travail ne peut être efficace qu'en France au travers d'action d'information visant à faire prendre conscience des mécanismes du sous-développement. En effet, les premiers échanges avec le Bangladesh conduisent à la conviction selon laquelle l'essentiel du travail est à faire en France « dans l'information et la formation de l'opinion publique, dans la remise en cause de notre mode de vie et de consommation »³. La deuxième raison qui explique la création de ce collectif tiers-monde repose sur la nécessité d'élargir la base militante en regroupant des associations s'intéressant aux problèmes du tiers-monde. La création de ce collectif vise ainsi à regrouper des militants issus d'organisations différentes, afin d'obtenir un impact plus grand dans « l'effort d'information et de sensibilisation de l'opinion publique »⁴.

La première action de ce collectif est la participation au niveau local à une journée nationale d'information et d'action pour le tiers-monde, le 1^{er} décembre 1974, organisée par le Secrétariat de Liaisons des groupes locaux tiers-monde. Mais la constitution formelle du collectif est plus tardive, elle date du 12 février 1976. Son objet est alors de « promouvoir toute action en faveur du tiers-monde, spécialement par l'information et la formation de l'opinion publique », et sa charte est composée d'un extrait de la Règle de vie des

¹ Lettre du 25 septembre 1975 à Ouargaye, *Bulletin d'information du comité de jumelage*, 1975, n°4, p. 15-16.

² « Poitiers » de G. Charbonnier, *Bulletin du comité de jumelage coopération Poitiers-Patiya-Ouargaye*, no. 1976, n°6, p. 14

³ « Changer de cap » de George Charbonnier, *Bulletin d'information du comité de jumelage coopération de Poitiers*, 1978, n°8, p. 2.

⁴ « Le collectif tiers-monde de Poitiers », *Poitiers Tiers-Monde*, *Bulletin du collectif tiers-monde de Poitiers*, 1979, n°1, p ; 3.

Compagnons d'Emmaüs adapté aux problèmes du tiers-monde¹. Les sept associations qui ont formé le collectif sont : Emmaüs-Fraternité, Vie Nouvelle, le Mouvement pour une Alternative Non-Violente, le Secours catholique, le Mouvement des Chrétiens pour la Paix, Terres des Hommes et les Amis de l'Arche.

Le collectif tiers-monde de Poitiers a ouvert le 6 décembre 1977 une boutique AdM puis une autre en 1983. Les objectifs qui président à l'ouverture de ces deux boutiques sont de rendre l'information attractive et de donner la priorité à l'information sur les problèmes du tiers-monde avec la mise en place d'un centre de documentation conséquent. À la première boutique est d'emblée lié un centre de documentation sur le tiers-monde. Le collectif emploie à partir de 1983 deux permanents et un objecteur de conscience. Les membres du comité de jumelage de Poitiers se répartissent alors dans les différentes commissions. La liste de ces commissions, présentée ci-dessous, montre que la boutique n'occupe qu'une part des activités parmi de nombreuses autres :

- La commission « Action France » organise une action d'information et de sensibilisation de l'opinion publique (conférences, week-end d'étude) ;
- La commission « Action dans le tiers-monde » entretient des liens avec des organisations du tiers-monde en vue de soutenir certains projets ;
- La commission « Artisans du Monde » organise la vente d'artisanat et veille au bon fonctionnement du Centre de documentation tiers-monde ;
- La commission « Échanges et formations » constitue un groupe de réflexion ;
- La commission « École et tiers-monde » propose des supports pédagogiques et prend des contacts avec des écoles.

La rédaction et la publication du bulletin trimestriel *Poitiers tiers-monde* s'inscrit dans le travail de la première commission. Outre ce bulletin trimestriel, le Collectif tiers-monde Poitier publie également des brochures thématiques, et des dossiers, notamment sur l'artisanat du Bangladesh (dossier « Solidarité Jute Ecologie »). Les activités du comité de jumelage ne disparaissent pas entièrement, puisque les relations avec les anciens interlocuteurs du comité se poursuivent, en s'inscrivant dans le travail de la deuxième commission.

¹ Extrait de la Règle de vie des Compagnons d'Emmaüs : « Devant toute souffrance humaine, selon que tu le peux, emploie-toi non seulement à la soulager sans retard, mais encore à détruire ses causes. Emploie-toi non seulement à détruire ses causes mais encore à la soulager sans retard ».

En 1979, deux nouvelles commissions sont créées¹, l'une portant sur le jeûne, comme mode d'action pour mener une réflexion sur les causes du sous-développement à partir d'un acte personnel et, l'autre, portant sur la recherche concernant les technologies douces adaptées aux pays du tiers-monde. En 1985, six personnes composent l'équipe de permanents. En 1988 l'association change de nom et devient ORCADES (Organisation pour la Recherche, la Communication et l'Action en faveur d'un Développement Solidaire entre le Nord et le Sud).

La boutique AdM ne constitue donc qu'une des facettes des activités de ce collectif, qui entend lier le travail d'information et de conscientisation aux actions concrètes. Le groupe de Poitiers occupe une place importante dans le mouvement AdM au niveau national pendant les premières années. En effet, le siège social de la Fédération a été initialement situé à Poitiers et la première Assemblée générale de la Fédération AdM s'est tenue en 1982 à Poitiers.

L'enthousiasme initial des membres des comités de jumelage-coopération se transforme vite en désenchantement, car les projets proposés se révèlent être inappropriés au contexte du Bangladesh. Les liens d'amitié et de confiance avec le comité jumeau qui sont tissés s'avèrent problématiques. En particulier, le suivi des comptes concernant l'usage du matériel ou de l'argent reçue se révèle difficile à mettre en place, car il est perçu comme trahissant la relation de confiance. De plus une mentalité d'assistés, voire d'enfants gâtés, semble favorisée par les premiers envois de matériel et d'argent empêchant l'idéal de l'« animation », qui suppose une participation active des populations locales, de se mettre en place. Les expériences aux résultats très négatifs du comité à ses débuts amènent certains membres du collectif à affirmer que toute forme d'aide matérielle est nocive (« il ne faut pas aider le tiers-monde, car cela a des effets néfastes »² ou « l'aide a un effet pervers, il ne faut surtout pas d'aide »¹). Cette position implique une absence d'aide même dans les situations d'urgence. D'autres membres du collectif s'attacheront à suivre une démarche conciliant plusieurs types d'aide. La forme d'aide à apporter restera un objet de débat constant. Les principes inscrits dans la charte de ce collectif tiers-monde invitent à lier bien plus qu'à opposer les deux formes d'aide, que sont l'aide en situation d'urgence et l'aide sur le long terme. Au moment des débats houleux portant sur l'idéologie tiers-mondiste, le collectif tiers-monde de Poitiers répond en rejetant le reproche de misérabilisme attaché à la notion de tiers-mondiste et réaffirme sa volonté de

¹ « Structure et fonctionnement du collectif Tiers-monde », *Poitiers Tiers-Monde, Bulletin du collectif tiers-monde de Poitiers*, 1979, n°1, p. 5.

² « Interview de Fernand Veyssière, membre du collectif Tiers-Monde », *Bulletin Poitiers Tiers-Monde*, n°, 25, 1985, p. 17.

donner la priorité à la compréhension et à la recherche des causes du mal-développement². Le rejet du caritatif et la valorisation de la « recherche des causes » sont, tout comme pour l'U.CO.JU.CO les deux traits caractéristiques des éléments de cadrage pronostique de ce collectif. Les actions menées témoignent d'une orientation forte pour les débats théoriques et la diffusion d'information au détriment des actions concrètes dans les pays du tiers-monde.

Nous avons dressé un récit détaillé de la constitution des boutiques AdM de Poitiers afin de mieux saisir le passage qui s'opère des comités de jumelage à la constitution de boutiques AdM, mais qu'en est-il de la constitution des boutiques AdM dans les autres villes ? Précisons que les archives de la première boutique AdM (à Paris) ont été perdues. Si de nombreux groupes AdM ont émergé dans le prolongement des comités U.CO.JU.CO, d'autres se forment dans la continuité de groupes locaux tiers-monde qui se fédèrent avec la constitution du Secrétariat de liaison des groupes locaux tiers-monde comme nous le détaillerons plus loin. La composition de ces collectifs tiers-monde est variée. Elle peut ou non inclure des comités de jumelage. Les collectifs tiers-monde peuvent être composés d'associations de solidarité internationales ou de simples individus. Si l'histoire de la constitution du groupe de Poitiers ne peut prétendre à aucune forme de représentativité pour la formation des groupes locaux AdM au niveau national, il n'en reste pas moins que ce récit permet de dégager les interrogations qui parsèment la relation d'aide, et qui conduisent à des réajustements successifs des types d'actions menés au cours du temps.

3. Des actions en commun témoignant de liens inter-organisationnels anciens

Avant que de participer formellement au regroupement associatif du CRID, AdM entretient déjà des liens étroits avec quatre autres associations que sont : UCODEP³, Mouvement 1%, Secrétariat de liaison des groupes Tiers-Monde et Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde (LACIM). Avec ces quatre associations, AdM constitue un collectif informel appelé les « Cinq mouvements frères » qui met en place des actions qui se poursuivront ultérieurement au sein du CRID. Nous présenterons donc les types d'actions

¹ *Ibid.*, p. 17.

² « Le tiers-mondisme en question », *Poitiers Tiers-Monde*, n°25, 1985, p. 28.

³ UCODEP est la nouvelle dénomination de l'U.CO.JU.CO depuis 1977. L'UCODEP regroupe une soixantaine de comités en 1978 et dispose de 4 permanents.

menées par ce collectif, puis nous aborderons la question des liens entre les boutiques AdM et les centres de documentation.

a. Les actions menées avec les « Cinq mouvements frères »

À partir de 1975, les quelques 300 groupes locaux des Cinq mouvements frères, dont une dizaine sont des boutiques AdM, mènent une fois par an une action au niveau national sur un thème commun lié au tiers-monde. Les thèmes choisis pour les premières années sont : la sécheresse au Sahel (1975), la politique française de coopération (1976), l'Afrique du Sud (1977), les élections législatives et tiers-monde (1978), et le tiers-monde et le chômage en France (1979)¹. Le travail en commun entre groupes locaux va en s'intensifiant, car à partir de 1978, les cinq associations décident non seulement de participer à cette action nationale, mais aussi de préparer ensemble ce thème.

Si les groupes locaux tiers-monde décident de travailler ensemble de manière régulière depuis 1974, il apparaît que l'année 1976 constitue une année charnière dans ce processus de rapprochement. En effet, les Journées Nationales de 1976 semblent avoir rencontré un succès d'une ampleur inattendue, qui fortifia le collectif national informel. Lors de ces journées nationales d'action des 28 et 29 février 1976, qui portaient sur la politique de coopération, ce sont, en effet, 140 groupes locaux qui ont participé en menant des actions d'information (organisation d'expositions, de conférences et de projections-débats). À Paris, 2000 personnes se sont rassemblées à cette occasion à la Mutualité pour une après-midi d'information sur les rapports Nord-Sud. Certains observateurs de l'époque comparent ce rassemblement à une « "foire aux idées" où tous les types d'engagements peuvent se faire connaître sans s'opposer. »². En conclusion de ces deux journées, le Secrétariat de liaison et l'U.CO.JU.CO. ont envoyé des questions et des revendications prenant la forme d'une pétition au président de la République et au ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération. De nombreux groupes au niveau local ont tenté d'associer des partis politiques ou des syndicats à leurs actions (notamment dans trois villes : à Rennes, Thionville et Nîmes). Mais la thématique du tiers-monde trouve un assez faible écho auprès des ouvriers français. Néanmoins, la participation à ces journées d'envergure nationale est considérée comme forte et interprétée comme un véritable succès.

¹ *Artisans du Monde*, Paris, bulletin n°6, septembre–octobre 1978, p.1.

² *Bulletin Inter-groupes du Secrétariat de Liaison des groupes locaux tiers-monde*, dossier spécial sur les Journées nationales 1976 sur la politique française de coopération, daté de 1976, p. 13.

À l'issue de cette action d'envergure nationale, des associations très diverses ont pris conscience de l'importance de travailler ensemble et « de rassembler les militants tiers-monde français dans une sorte de "front du tiers-monde" »¹. L'année 1976 est considérée par les associations participantes comme une étape importante dans la prise de conscience de la nécessité de travailler de manière concertée en vue d'une action plus efficace. Mais ces journées constituent aussi un élément déclencheur pour reformuler collectivement le contenu de la relation d'aide, qui doit viser des changements non seulement dans le tiers-monde, mais aussi dans les pays occidentaux :

« Depuis quelques années en France, une fraction toujours croissante de l'opinion publique regarde vers le tiers-monde et s'inquiète du déséquilibre qui s'aggrave entre les pays riches industrialisés et le monde sous-développés. Les groupes locaux Tiers-Monde, qui se multiplient et se développent dans toutes les régions, sont l'expression particulièrement vivante et active de cette opinion publique. Peu ou pas politisés au départ, ces groupes prennent maintenant de plus en plus conscience de la dimension politique du problème. Donner et aider ne suffit pas, il faut changer les rapports économiques et politiques entre nations, et pour cela il faut agir tout autant chez nous que dans le tiers-monde : telle est la réflexion actuelle des groupes locaux. »²

Une étape supplémentaire est franchie lors de l'action nationale en 1979 avec le choix d'un thème rapprochant les préoccupations spécifiques aux associations tiers-mondistes aux problèmes économiques rencontrés par les Français. En choisissant alors pour thème de l'action nationale « le tiers-monde est-il responsable du chômage en France ? », il s'agit de tenter de gagner de nouveaux adhérents en touchant des groupes sociaux aux prises avec des difficultés économiques. Les associations tiers-mondistes entendent ainsi chercher des alliés en dehors des ASI. En particulier, les ASI cherchent à ancrer plus fortement leurs actions dans le paysage politique en interagissant avec les syndicats, les associations de quartiers, les collectifs de santé et les associations de consommateurs³. L'action nationale de 1979 constitue une première forme de travail en commun avec des syndicats et les organisations de consommateurs qu'AdM systématisera par la suite au sein du Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette.

¹ *Bulletin Inter-groupes du Secrétariat de Liaison des groupes locaux tiers-monde*, dossier spécial sur les Journées nationales 1976 sur la politique française de coopération, daté de 1976, p. 13.

² *Bulletin Inter-groupes du Secrétariat de Liaison des groupes locaux tiers-monde*, dossier spécial sur les Journées nationales 1976 sur la politique française de coopération, daté de 1976, p. 20.

³ *Artisans du Monde*, Paris, bulletin n°6, septembre-octobre 1978, p.2.

Ces actions en commun, qui se dénomment alors « journées nationales sur le tiers monde », persistent actuellement, mais sous un nom différent. En 1998, elles se transforment en semaine de la solidarité internationale et constitue un événement annuel important pour toutes les associations de solidarité internationale.

À la fin des années 1980, les Cinq mouvements frères sont si proches les uns des autres qu'ils envisagent même de former une seule et même organisation. Un représentant d'AdM participe en 1977 à une rencontre nationale des Cinq mouvements frères à Montbéliard¹. La discussion porte alors sur un projet de fédération des cinq organisations. Ce projet découle du constat selon lequel les cinq associations partagent certaines activités telles que la formation, l'information et l'action politique. La mise en place d'une fédération aurait pour but de mutualiser les militants en vue de mener ces activités et donc d'accroître la visibilité des actions menées. L'idée d'une fusion des Cinq mouvements frères est avancée², mais c'est finalement une commission de coordination qui est mise en place.

Les 20 et 21 mai 1978, une AG commune aux cinq associations est organisée autour d'un thème de réflexion pour déterminer un programme d'action en commun, chaque association conservant son AG en parallèle. Le thème de réflexion choisi pour ces deux journées est « Mode de vie – modes de développement – consommation individuelle et collective ». Ce thème, qui rassemble les membres des Cinq mouvements frères, rappelle les réflexions antérieures formulées au sein de l'U.CO.JU.CO. qui dès 1975 exprimait une analyse critique à l'égard du modèle de développement suivi par les pays occidentaux en dénonçant « les voies sans issues de la croissance de notre propre société »³. De ces éléments de cadrage diagnostique ne découlent pourtant pas de pistes d'action claires, la forme que devrait prendre cet autre développement n'étant pas détaillée. L'accent mis sur la dénonciation et la faiblesse relative des pistes d'actions devant en découler constitue une limite récurrente du mouvement étudié.

¹ Compte-rendu du conseil du mini-collectif (28 janvier 1978), *Artisans du monde*, mars-avril 1978, n°3, 20 rue Rochechouart, Paris.

² *Artisans du monde*, novembre-décembre, 1977, n°1, Paris

³ Ph. Galinou, président de l'U.CO.JU.CO, Les comités de jumelage coopération, *Croissance des Jeunes nations*, juin 1975, n°160, p. 5-7.

b. Les premières actions menées avec le CRID

Sans être membres fondateurs du CRID, les Cinq mouvements frères sont tous des adhérents de la première heure du CRID. Depuis le 29 juin 1977, les cinq mouvements font, en effet, partie du CRID, à l'exception d'Artisans du Monde¹. En effet, AdM attendra la constitution d'une fédération nationale de ses groupes locaux en 1981 pour pouvoir adhérer formellement au CRID.

Néanmoins, avant que d'en être formellement adhérent, AdM prend déjà part aux actions du CRID², et ce dès 1977. La première campagne en commun³ menée est une action d'interpellation pendant la campagne législative de 1977. Par la suite, les adhérents d'AdM participent aux colloques organisés par le CRID, qui deviendront dans les années 1990 des universités d'été. Le CRID organise, en effet, des colloques ouverts à tous ses membres sur des sujets tels que : « France et tiers-monde : de la dépendance à la solidarité agro-alimentaire » (2^e colloque de 1982) ou « Santé et Développement » (3^e colloque de 1983). Les objectifs de ces colloques sont de former les militants des associations adhérentes à mener eux-mêmes des activités d'information et de sensibilisation. Il s'agit d'étayer les réflexions en vue de poursuivre des actions de diffusion d'informations, mais aussi d'entretenir une réflexion sur la stratégie à mettre en place pour diffuser cette information⁴. Le centre constitue donc pour ses membres et pour AdM en particulier une source précieuse d'information par les rencontres avec des militants d'autres organisations et des chercheurs qu'il organise, mais aussi par la démarche de formalisation des procédures de formation et d'information qu'il introduit.

AdM est un membre actif du CRID, car il dispose d'un représentant au bureau de cette fédération de manière quasiment permanente. De plus, une place importante est accordée aux activités d'AdM dans les bulletins d'information du CRID. Les campagnes d'opinion menées par AdM qui englobent la diffusion de pétitions et des campagnes d'interpellation des candidats aux élections européennes, ainsi que les activités de sensibilisation telles que les petites-déjeuners équitables sont relayées de manière régulière dans ces bulletins

¹ La Fédération AdM est membre associé du CRID depuis 1982 et elle est membre à part entière depuis 1983.

² Le CRID est alors composé de : IRFED, CCDF, IRAM, CIMADE, MEDICUS MUNDI, CINAM, Frères des hommes, Collège Coopératif, collectif nationale du développement, LACIM, Mouvement 1%, U.CO.JU.CO-Groupes Locaux.

³ *Artisans du Monde pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°11, septembre -octobre 1977.

⁴ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°6, Octobre 1983, p. 5.

d'information. Réciproquement, le bulletin d'AdM consacre lui aussi une rubrique au CRID à partir de 1987. Par ces échanges réciproques, AdM gagne en notoriété auprès des membres du CRID, conduisant ainsi à une reconnaissance progressive du commerce équitable dans le milieu associatif. Les liens avec les autres associations qui s'établissent à l'intérieur du CRID constituent un appui non seulement pour faire connaître AdM et le commerce équitable, mais aussi pour mener des actions d'interpellation communes ou pour trouver des débouchés potentiels pour ses produits équitables. À titre d'exemple, en 1983, les 25 groupes locaux d'AdM revendent leurs produits à quelques centaines de groupes tiers-monde qui organisent des ventes ponctuelles de ses produits. Ce réseau de groupes tiers-monde permet de toucher de 100 000 à 200 000 personnes par les actions de vente-informations¹. Des appels à prêts ou à pré-financements de commandes peuvent aussi être diffusés par l'intermédiaire des publications d'autres associations. Solagral, membre du CRID, consacre par exemple en 1981 toute une page de sa revue trimestrielle aux noix de cajou du Mozambique vendues par AdM, terminant par une invitation de ses lecteurs à aider financièrement AdM pour l'importation de ces noix. Les liens inter-organisationnels permettent donc d'accroître la notoriété de l'association, mais aussi de favoriser ses ventes.

c. Les liens avec les Centres de documentation

Au cours des années 1970, des centres de documentation sur le tiers-monde se sont développés en France. Certains d'entre eux ont été créés à proximité des boutiques AdM, d'autres non. Nous distinguerons trois types de cas : un centre de documentation créé par une association AdM existante, un centre de documentation et une association AdM créés tous deux simultanément et, enfin, un centre de documentation créé indépendamment des associations AdM.

Un centre de documentation, créé dans le prolongement d'une boutique

Le centre de documentation de la première boutique AdM a été créé de manière d'abord informelle en 1974, puis il s'est constitué en véritable Centre de Documentation Tiers-Monde (CDTM) en 1980. La création de ce centre de documentation constitue l'aboutissement du travail de réflexion des Cinq mouvements frères. Les buts de ce centre sont alors de fournir

¹ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°4, Février 1983, p. 8.

une documentation sur tous les pays et tous les problèmes du tiers-monde, et de proposer des expositions photographiques et des montages audio-visuels. Il s'agit de fournir des moyens d'action politique et des outils pédagogiques pour les militants de groupes tiers-mondistes, pour les enseignants et les animateurs de foyers ou de maison de jeunes, pour les coopérants et pour les jeunes issus du milieu scolaire¹. Le CDTM doit donc servir d'appui au travail des militants, mais il vise aussi un public plus large. Au moment de la création du CDTM à Paris, aucun autre centre de ce type n'existe. Les seuls centres de documentation sur le tiers-monde présents en région parisienne sont le Centre de Documentation International pour le développement et la Libération des Peuples et le Centre de documentation de l'IRFED, tous deux orientés exclusivement vers un public de chercheurs. Le besoin d'un centre de documentation ouvert à un public plus large que les chercheurs s'exprime dès 1978 au travers des nombreuses demandes écrites reçues par AdM². Le CDTM se constitue alors en réponse à ces demandes grâce aux financements d'AdM mais aussi de trois autres associations : Terres des Hommes, Mouvement 1% tiers-monde et LACIM. AdM fournit la grande partie des financements et sa boutique constitue l'anti-chambre du CDTM. De par la proximité physique du CDTM, situé dans un local attenant à la boutique, des liens étroits sont formés avec le groupe local AdM de Paris 9^e. De plus, le siège de la Fédération AdM, après avoir été pendant ses premières années à Poitiers, se situe ensuite dans le même bâtiment que la boutique de Paris 9^e et donc aussi à côté du CDTM, ce qui occasionne des échanges fréquents pendant plusieurs années. Le centre de documentation fait alors publier dans le bulletin de la Fédération AdM des extraits de revues de presse qu'il réalise. Par ailleurs, le CDTM met en vente des dossiers de presse sur des thèmes ou des pays, que les groupes locaux d'AdM peuvent lui commander. Ces dossiers, réalisés à partir de revues spécialisées sur le tiers-monde et à partir de la presse quotidienne, constituent des outils pour préparer une animation, pour se former ou pour informer le public sur un produit commercialisé dans les boutiques. En 1987 par exemple, lorsqu'AdM propose des produits en provenance du Pérou, le CDTM met à disposition des boutiques un dossier de presse sur le Pérou. Ces dossiers, bien que présentant une grande diversité de par les sujets abordés³, semblent avoir été peu utilisés par les militants d'AdM et leur publication va cesser au fil du temps. Avec le déménagement du

¹ *Bulletin Artisans du monde*, mai-juin 1978, n°4, Paris.

² *Ibid.*

³ Exemple de sujets abordés dans ces dossiers : Les bombes, attentats, emprisonnements d'intellectuels sans jugement au Togo ; Une économie délabrée et les villages Ujamaa de Tanzanie ; L'état d'urgence au Nicaragua ; L'Inde : Panorama de vie sociale ; La dette du Tiers-Monde ; Octobre 1985 : Les pays du Tiers-Monde surendettés ne peuvent plus payés ; le travail des enfants...

siège de la Fédération, les liens entre la Fédération AdM et le CDTM se sont distendus. Les adhérents du CDTM restants sont le groupe AdM de Paris 9^e, la Fédération AdM et Peuples solidaires de Paris 15^e. Le salarié du CDTM, adhérent à titre individuel du CDTM, est également l'actuel président de la boutique AdM Paris 9^e. Si bien que tout en étant juridiquement indépendant de la boutique, le CDTM continue donc d'entretenir des liens étroits avec le mouvement AdM, sans constituer pour autant un appui significatif pour les actions collectives du mouvement.

Dans l'exemple précédent, le centre de documentation ne faisait pas partie du projet initial de création de la boutique AdM, mais sa présence s'est avérée nécessaire dans un second temps, une fois la boutique mise en place. Deux autres exemples de ce type peuvent être cités. À Chaumont, la boutique AdM a créé son propre centre de documentation, le Centre régional de documentation et d'information pour le développement durable et la solidarité internationale avec qui des actions en commun de sensibilisation sont menées. De même, le Centre de documentation et de ressources d'Artisans du Monde à Metz est un centre de documentation et de ressources créé par le groupe Artisans du Monde de Metz.

Un centre de documentation créé en même temps que la boutique

Si les exemples précédents font état de centres de documentation créés par une boutique AdM existante, certains centres de documentation peuvent aussi être prévus et mis en place en même temps que la boutique AdM. C'est le cas de trois centres, à Gex, à Poitiers et à Nantes. À Gex, dans l'Ain, est créé simultanément au même endroit une boutique et un centre de documentation nommé « Le circuit-court. Centre tiers-monde ». L'impulsion initiale est donnée par plusieurs associations tiers-mondistes désireuses d'organiser localement des animations sur plusieurs mois autour de la campagne « Ici mieux se nourrir – Là-bas vaincre la faim » en 1981. À l'issue de cette campagne, il est, en effet, décidé de prolonger ces actions par la création d'une association, dont fait partie le Centre de Documentation et d'information. Le but de ce centre de documentation est d'informer la population sur les problèmes émanant des relations entre « pays riches et pays pauvres », mais aussi de faire connaître les actions du collectif, telles que la vente d'artisanat avec la boutique AdM et la vente de produits alimentaires locaux avec la mise en place d'une coopérative écologique¹.

¹ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°7, décembre 1983, p. 2.

À Poitiers, la première boutique AdM est créée de manière simultanée avec un centre de documentation sur le tiers-monde qui lui est attenant en 1977. Le collectif tiers-monde de Poitiers, dont fait partie le Centre de documentation, est agréé comme Association d'Éducation populaire par arrêté du 23 avril 1981 et les actions d'éducation au développement menées par cette association, en lien avec le centre de documentation, sont nombreuses.

Enfin, à Nantes, le groupe local Artisans du monde, avec sept autres associations¹ a fondé le Centre de Recherche et d'Information Tiers Monde (CRI Tiers monde) en 1980 qui édite la revue *CRI Tiers-Monde* et qui tient à la disposition du public nantais une bibliothèque (avec un fonds de 500 livres et une trentaine de revues). Toutes les associations du collectif se sont cotisées pour l'achat d'un local permettant d'accueillir la boutique AdM, la bibliothèque et le centre de Documentation du CRI². Dans sa revue, le CRI présente régulièrement les activités menées par AdM. Des adhérents d'AdM sont également membres du CRI. Mais les liens entre le CRI et AdM se sont distendus au fil du temps, avec l'instauration d'une certaine division du travail militant, le groupe de militants en charge de la boutique AdM laissant l'effort d'information et d'animation aux militants du CRI³.

Un centre de documentation créé indépendamment

Un troisième type de cas peut se présenter, celui de centres de documentation indépendants de toute boutique et qui adhèrent, seul, au mouvement AdM. Deux exemples de ce type peuvent être cités. Le Centre de recherche et d'information sur le Développement (CRIDEV) à Rennes a été, pendant ses deux premières années d'existence de 1977 à 1978, membre du mouvement AdM naissant. Il a par la suite quitté le mouvement AdM, mais quelques échanges avec AdM persistent néanmoins. En 1988, un bulletin de la Fédération AdM fait par exemple la promotion auprès de ses adhérents d'une publication du CRIDEV intitulée « Échanger pour éduquer ».

De même en 1984, un nouveau groupe est admis dans la Fédération AdM⁴ avec pour unique objectif d'être un centre documentaire. Ce centre, le centre documentaire de Châlons-en-Champagne, s'est constitué avec 15 bénévoles dont 10 actifs. Enfin, certains centres de

¹ Les autres associations fondatrice du CRI Tiers-monde à Nantes sont : Ecoropa, Frères des hommes, Partage avec les enfants du tiers-monde, Service de Coopération au Développement, Terre des hommes, Terre de vie, Association tout homme est mon frère, Association Jeunesse d'Action pour la Coopération et la Solidarité.

² *Bulletin de la Fédération AdM*, n°4, Février 1983, p. 3.

³ *Ibid.*, p. 3

⁴ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°8, avril 1984.

documentation constitués de manière indépendante d'AdM offrent tout de même des services réguliers d'aide à la recherche et de formation aux membres d'AdM. Le Centre de documentation TM de Marseille organise par exemple au cours des années 1987 et 1988 des sessions de formation qui s'adressent aux militants AdM¹.

Pour rassembler les centres de documentation qui se sont multipliés en France, un réseau a été créé en 1985, le Réseau d'Information tiers-monde des centres de documentation pour le développement (RITIMO). Actuellement, certaines boutiques AdM sont des adhérents relais² de RITIMO, ce qui leur permet de recevoir des supports documentaires et des livres, tout en pouvant bénéficier d'un appui pour les adhérents qui souhaitent réaliser un dossier sur un pays ou sur un sujet particulier. Il peut s'agir d'un appui financier, mais aussi d'une aide concrète pour la réalisation de brochures avec des propositions de relecture et des conseils pour la présentation.

Les liens entre les centres de documentation et les boutiques peuvent se situer au niveau national ou au niveau local et ils sont d'une intensité variable. Les centres de documentation dans leur ensemble constituent donc un appui potentiel pour l'action militante. S'ils ont constitué une ressource importante par le passé, ils restent actuellement peu utilisés au regard de l'ensemble du réseau des boutiques.

*

Les éléments de cadrage diagnostique désignent la manière dont une organisation cerne un problème et pose une définition d'une situation donnée. C'est tout d'abord la misère de la population du Bangladesh qui fait face à une guerre et à des inondations qui incite à l'action. Les premiers éléments de cadrage pronostique avancés sont une aide matérielle et financière pour répondre à ces situations d'urgence. L'U.CO.JU.CO a d'abord conçu l'aide comme une réponse aux situations de détresse des réfugiés du Bengale oriental. Puis, pour inscrire son action dans la durée, l'U.CO.JU.CO. a conçu l'aide comme devant servir à développer des projets portés par les populations les plus défavorisées du Bangladesh. « Le jumelage est un lien durable », tel est, après la première vague de soutien ponctuel, le constat auquel parviennent les membres des comités de jumelage-coopération. Le type de développement

¹ *Bulletin de la Fédération AdM*, octobre 1987, n°24, p.26-27.

² Les boutiques actuellement relais de Ritimo sont au nombre de trois (sur, auxquelles s'ajoutent la FAdM : AdM Bordeaux, AdM Cholet et AdM Chaumont et la FAdM.

promu est un développement qualifié de « vrai développement humain réciproque », qui s'oppose au mode de développement occidental. Les responsabilités du « mal-développement » sont attribuées aux mentalités occidentales, au mode de vie et de consommation des Occidentaux¹.

Les projets soutenus doivent faire suite à une demande exprimée localement par le public visé qui est constitué « des plus pauvres ». Néanmoins, cette démarche se heurte à des difficultés que nous avons relevées plus haut. Certains membres de l'U.CO.JU.CO. en viennent à modérer voire à refuser toute forme d'aide, l'aide étant perçue comme « nocive ». De ces premières difficultés découle une réorientation des actions menées, avec un accent mis sur la diffusion d'information dans les pays occidentaux. Il s'agit non seulement d'une transformation des modes d'actions, mais aussi d'un déplacement du lieu de l'action. Ce renforcement des actions d'information se trouve au fondement de l'identité d'AdM. Les actions d'information visent à opérer un changement de mentalité et un changement des habitudes de consommation des habitants des pays occidentaux. Cette orientation vers l'information, qui est présentée comme résultant d'une volonté de se démarquer des mouvements purement caritatifs en privilégiant les actions dites politiques, résulte avant tout des échecs répétés des premiers échanges menés par les comités de jumelage coopération et d'une prise de conscience de la complexité de la relation d'aide et des difficultés rencontrées lors des premiers échanges

L'U.CO.JU.CO. attache, comme AdM, une grande importance aux actions visant à l'« information » du public sur les causes du sous-développement. La règle d'Emmaüs qui énonce qu'il faut s'attaquer aux causes des injustices guide l'action d'U.CO.JU.CO. puis d'AdM plus tard. Si bien qu'AdM élabore ses modes d'action bien plus dans le prolongement qu'en opposition avec l'U.CO.JU.CO., contrairement à ce qui est souvent présenté par les militants d'AdM eux-mêmes. L'U.CO.JU.CO. a constitué une organisation préexistante essentielle pour AdM en fournissant non seulement des militants, mais aussi des cadres d'action collective. Le privilège accordé à l'information imprégnera durablement les actions d'AdM. Des actions en commun sont aussi menées. AdM se joint, en effet, aux actions d'information des journées nationales sur le tiers-monde, et aux actions d'interpellation des Cinq mouvements frères, dont fait partie l'U.CO.JU.CO..

¹ Il s'agit de manière implicite de questionner le modèle des étapes de la croissance économiques décrit par l'économiste Walt Whitman Rostow (1960), qui postulait l'existence d'un seul modèle de développement (les pays pauvres étant alors considérés comme en retard dans ce processus mondial de développement).

Notre approche nous conduit à une réinterprétation de l'histoire d'AdM, telle qu'elle est présentée par les membres d'AdM eux-mêmes. Au moment des 30 ans d'AdM, une brochure présentant l'histoire du mouvement a été publiée. Dans cette brochure, la scission entre AdM et l'U.CO.JU.CO. en 1975 est présentée comme le résultat d'une querelle opposant les Anciens et les Modernes. Du côté des Anciens se trouveraient l'U.CO.JU.CO. représentant le pôle caritatif dénué de perspective politique. Du côté des Modernes figureraient les « jeunes tenant d'une approche politique du tiers-mondisme »¹. Mais cette opposition tend à éluder l'évolution des débats et notamment la perception de la complexité de la relation d'aide au sein de l'U.CO.JU.CO. à cette époque.

L'histoire d'AdM élaborée par ses membres accorde aussi une large place au refus de l'assistance. Mais l'étude des recompositions du réseau des ASI a permis de montrer que le refus de l'assistance ne constitue une caractéristique ni d'AdM, ni de l'U.CO.JU.CO. Ce refus résulte d'un mouvement plus général de remise en question des pratiques en vigueur parmi les associations d'aide au développement des années 1960-70. Il provient de la découverte progressive de la complexité de l'aide lors des premiers envois d'aide matérielle, engendrant des réflexions sur la nature de l'aide à apporter. Enfin, l'aide d'urgence qui fonde les premiers échanges des comités de jumelage-coopération avec le Bangladesh n'a pas été abandonnée totalement par la suite au sein d'AdM, et des actions d'aide d'urgence sont menées face à certaines situations de détresse extrême. De plus, les relations établies par les comités de jumelage-coopération trouvent un prolongement dans la relation « partenariale » mise en place par AdM, avec un lien qui repose avant tout sur la confiance *apriori* avec son jumeau.

De même, le choix d'accorder la priorité à l'information n'est pas une spécificité de l'organisation étudiée. Ce choix est partagé par tout un ensemble d'associations qui ont été amenées à dépasser les pratiques d'aide d'urgence qu'elles pratiquaient elles-mêmes. Plus précisément, à l'intérieur de ces associations, AdM a adopté une position qui résultait de ses liens inter-organisationnels étroits avec quatre autres associations, appelées « mouvements frères » : UCODEP, Mouvement 1%, Secrétariat de liaison des groupes Tiers-Monde et Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde.

L'histoire d'AdM élaborée par ses propres membres a donc mis de côté les difficultés initiales rencontrées lors des premiers échanges, les réflexions qui accompagnaient ces échanges, ainsi que la richesse des débats entourant la complexité de la relation d'aide. Elle tend également à oublier l'influence anti-impérialiste qui, comme nous le soulignerons

¹ « Artisans du monde : 30 ans de commerce équitable », dossier de présentation, *FADM*, juillet 2004, p. 8.

ultérieurement, est loin d'être négligeable. Enfin, les actions d'information et d'interpellation menées par AdM n'ont pu se mettre en place qu'avec le soutien du collectif informel des Cinq mouvements frères. C'est grâce à ces liens inter-organisationnels qu'AdM est en mesure de mener des actions dans l'espace public.

Chapitre 6 : L'élaboration des premiers cadres d'injustice (1974-1990)

Dans ce chapitre, nous focalisons notre attention sur le mouvement AdM à ses débuts, en analysant les cadres d'action collective mobilisés. Dans un premier temps, nous pointerons les emprunts au cadre anti-impérialiste, qui accompagnent les débuts du mouvement, avec notamment des références fréquentes aux rapports de domination. Ces emprunts se traduisent par des énoncés spécifiques, mais aussi par des choix de produits particuliers, qui tendent à être oubliés de nos jours. Les emprunts au cadre tiers-mondiste seront ensuite analysés, en vue de relater la spécificité de l'orientation d'AdM. Les cadres anti-impérialistes et tiers-mondistes sont deux cadres dominants constitutifs du répertoire d'action de ce mouvement, car ils se trouvent au fondement du système interprétatif des acteurs. Mais les militants d'AdM recourent à d'autres cadres, que nous appellerons des cadres auxiliaires. La crise économique des années 1980 et l'apparition d'un chômage de masse engendrent le déploiement d'actions en faveur de la défense des immigrés et des chômeurs. Dans ce contexte nouveau, AdM recourt alors au cadre de défense des immigrés, qui constitue un cadre d'action auxiliaire. Mais ce cadre d'action auxiliaire est loin d'être le seul mobilisé comme nous le développerons dans la suite.

1.Des emprunts au cadre anti-impérialiste

Les emprunts au cadre anti-impérialiste relevés sont perceptibles tant dans les énoncés que dans le choix des produits vendus par le mouvement AdM à ses débuts. Ils sont donc essentiels pour saisir la culture politique du mouvement naissant.

a. Un discours irrigué par des référents marxistes

Le concept de tiers-monde ne s'insère en tant que tel dans aucune théorie marxiste. Néanmoins, les marxistes recourent facilement à ce terme dans les années 1970 pour deux raisons (Hobsbawm, 2014, p. 380). Premièrement, ce concept semble s'intégrer à un modèle modifié de l'exploitation impérialiste d'un monde colonial ou néocolonial maintenu dans un état de pauvreté. Deuxièmement, il permet de projeter en Asie, en Afrique ou en Amérique

latine des perspectives de révolution sociale, qui paraissaient de plus en plus s'éloigner dans les pays du capitalisme développé. Réciproquement, les tiers-mondistes s'accommodent très bien des concepts marxistes, qui offrent des similitudes du point de vue des éléments de cadrage diagnostique et permet de renforcer l'opposition aux associations caritatives. Les membres d'AdM empruntent des éléments propres à ce référent anti-impérialiste depuis sa création jusqu'au début des années 1980.

AdM met tout d'abord l'accent sur les rapports de domination qui résultent des relations économiques au niveau international. Il importe ainsi de mettre fin au « scandale de la domination économique des pays riches sur les pays pauvres »¹. AdM affirme son soutien aux peuples du tiers-monde, de même qu'aux classes exploitées des pays occidentaux². L'action de soutien est orientée en priorité vers le tiers-monde, mais elle peut s'élargir à toute forme d'oppression et d'exploitation en France, ainsi que le précise la première charte : « les groupes AdM peuvent soutenir des collectivités qui luttent ici contre des situations d'exploitation ou d'oppression politique culturelle ou économique ». Jusqu'en 1981, AdM dénonce l'impérialisme occidental, ce dernier étant perçu comme s'inscrivant dans le prolongement des rapports coloniaux : « si c'est le colonialisme qui a permis l'expansion de la culture du manioc, c'est bien le néo-colonialisme et l'impérialisme des multinationales qui assurent actuellement son expansion commerciale »³.

Dans ce mode d'interprétation, la responsabilité du sous-développement est attribuée à « une relation de domination des pays capitalistes développées »⁴. Ce sont les pays occidentaux qui sont plus précisément pointés comme étant responsables de l'état de pauvreté des ex-pays colonisés. Les éléments de cadrage pronostique qui en découlent correspondent à des actions de conscientisation des populations occidentales et des pays du tiers-monde : « l'action prioritaire est à mener en France et passe par la prise de conscience des classes exploitées du tiers-monde »⁵. Mais ce ne sont pas les seules pistes d'actions proposées. Le soutien aux producteurs et, en particulier, les échanges commerciaux doivent permettre de renforcer leur capacité à s'extraire de ces relations de domination : « l'aide à la commercialisation qu'apporte AdM devrait permettre aux producteurs de jouer un rôle dans la lutte contre l'exploitation des milieux populaires ».

¹ *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°10, juillet-août1977.

² *Ibid.*

³ *La lettre des Artisans du monde*, n°8, juin-juillet 1981, 10 rue du Pré Bourgeot, 21800 Quetigny, p. 5-9.

⁴ « Artisans du monde : information et artisanat », article signé par « AdM Paris », *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°10, juillet-août1977.

⁵ *Ibid.*

Le discours d'AdM est prudent quant aux formes que devrait prendre le nouveau système devant remplacer l'ancien. Il est juste question du « Nouvel Ordre Économique International »¹, qui avait initialement été proclamé par les non-alignés et le président Boumediene en 1974. La volonté de « lutter pour un Nouvel Ordre Economique Mondial basé sur l'égalité des échanges » est ainsi présentée comme un des trois buts avancés par Artisans du Monde en 1978².

Ces emprunts au cadre anti-impérialiste sont partagés par tous les Magasins du Monde en Europe de l'époque. Lors d'une rencontre européenne de 1977, l'ambition des Magasins du Monde est énoncée comme étant celle de viser à « dénoncer l'organisation du système capitaliste dans notre propre pays »³.

b. Des choix de produits significatifs

Au-delà des simples énoncés, des référents à l'analyse marxiste transparaissent aussi dans le choix des produits vendus dans les boutiques. Chez AdM « un produit n'est pas qu'un produit », le plus important est sa « valeur idéologique »⁴. Il peut s'agir par exemple de la vente d'artisanat faite par des réfugiés politiques chiliens pendant la dictature de Pinochet. Il peut aussi s'agir du café de Tanzanie et des noix de cajou du Mozambique, comme nous le présenterons dans la suite.

La vente du café de Tanzanie

Dans le cas du café de Tanzanie, il s'agit de soutenir un « socialisme à l'africaine ». Comme le titre un article du bulletin Artisan du monde daté de 1977 intitulé « Ujamaa⁵ - le produit de la première heure »⁶, ce café est vendu dès la création d'AdM. C'est la vente d'une tonne de café soluble de Tanzanie en 1972 qui fournit même aux différents groupes tiers-mondistes « l'impulsion décisive à un véritable mouvement des magasins du Monde »⁷. Un

¹ *Ibid.*

² *Artisans du Monde*, Paris, bulletin n°6, septembre –octobre 1978, p. 3.

³ Compte rendu de la rencontre internationale des 4-5 juin 1977 à Paris, *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°10, juillet-aout1977.

⁴ *Bulletin de la Fédération AdM*, juillet 1987, n°23, p.5.

⁵ En 1967, Julius Nyerere initie une expérience socialiste consistant à rassembler les paysans dans des villages appelés Ujamaa (« communauté solidaire » en swahili).

⁶ *Artisans du Monde, Pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°10, juillet-aout1977.

⁷ *Ibid.*

texte sur chaque paquet de café venant de Tanzanie et un tract sous forme de bande dessinée expliquent ce qu'est le « socialisme tanzanien », en présentant la Tanzanie comme « un pays qui essaye de répartir justement ses ressources »¹. L'entreprise à qui AdM achète le café de Tanzanie est une entreprise nationalisée depuis 1977, dénommée Tanica (Tanganjika Instant Coffee). Cette entreprise emploie 90 ouvriers. Sa production est issue d'un organisme qui centralise toutes les récoltes en Tanzanie. Si bien que dès le début, AdM « ne peut pas importer du café tanzanien directement du producteur »². Dès 1977, le bulletin d'Artisans du Monde mentionne explicitement le fait que la vente ne permet pas d'acheter directement le café au producteur :

*« (...) le prix est monopolisé au départ par un organisme public, le Tangayik Coffee Board. (...) Il ne nous est pas possible d'acheter directement aux planteurs, ceux-ci vendant obligatoirement au Tananyika Coffe Board »*³.

Mais ce constat ne vient pas contrarier le désir des militants d'AdM d'informer sur les rapports de domination entre pays du Nord et pays du Sud, l'information sur le producteur étant alors considérée comme secondaire. L'argument qui prévaut est que le café tanzanien permet de « parler du tiers-monde ». À propos de ce café, les adhérents constatent simplement que « la vente de produits de consommation courante permet de faire passer l'information plus facilement »⁴. La vente du café de Tanzanie est également conçue comme permettant de mener des actions « contre les circuits (classiques) de distribution »⁵. Une bande dessinée accompagne chaque paquet de café tanzanien. Cette bande dessinée présente une opposition entre un système juste, le socialisme tanzanien, et un système injuste, le capitalisme brésilien, « un pays qui est la proie des grands propriétaires, des multinationales, du capitalisme sauvage »⁶.

Si le Café Ujamaa est le produit de la première heure pour AdM, c'est qu'il devait permettre de soutenir un socialisme reposant sur une libre adhésion des populations et c'est ainsi qu'il était perçu en Occident. Mais dès 1973, le président Julius Nyerere a reconnu l'échec des villages Ujamaa et sa politique a pris un caractère contraignant avec l'utilisation de la

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°9, mai-juin 1977.

⁴ Compte rendu de la réunion des boutiques à Montargis, les 19/20 mars 1977, *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°9, mai-juin 1977.

⁵ Compte-rendu de la rencontre nationale des 24 et 25 septembre 1977 à Montbéliard, *Artisans du Monde*, n°2, Janvier Février 1978, Paris.

⁶ *Artisans du Monde : information et artisanat dans le 9ème*. Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-679, 1973-1977.

force brutale (Ergas, 1979). L'année 1973 constitue donc la date à laquelle le gouvernement décida de mener une politique de villagisation forcée (la force commençait même à être utilisée dès 1971 de manière systématique pour favoriser l'« adhésion » des paysans). Une déclaration gouvernementale datée de 1977 affirmait que sur les 7 373 villages groupant une population d'environ 13,5 millions de personnes, aucun d'eux n'avait reçu le statut d'Ujamaa, car ils n'avaient pas adopté un mode vie et de production socialiste (Ergas, 1979, p. 174). De plus, les instances qui devaient donner la parole au peuple se sont avérées n'avoir aucune existence réelle. Dans la région du Kilimandjaro, d'où vient le café d'Oxfam Belgique, les gros fermiers, pour se protéger, ont formé eux-mêmes des villages Ujamaa qui ressemblaient davantage à des sociétés d'affaires qu'à de véritables villages Ujamaa (*Ibid.*, p. 178)

Des critiques internes sont émises. AdM relaie même la campagne d'Amnesty international sur les droits de l'homme en Tanzanie et se joint même à d'autres organisations afin d'envoyer au Président Nyerere « une lettre qui demande des explications »¹. Lors d'une journée d'information sur la Tanzanie organisée par AdM en 1977 qui rassemble 130 personnes² un film présentant une analyse très critique de deux expériences tanzaniennes est projeté. Pourquoi dans ce cas soutenir le commerce avec la Tanzanie ? Les arguments avancés pour soutenir le régime tanzanien reposent sur le fait qu'il s'agit d'un socialisme qualifié de pragmatique, avec une politique de développement qui paraissait indépendante des grandes puissances occidentales. En 1987, le gouvernement de Nyere est ainsi présenté comme étant exemplaire d'une « politique de développement autonome ». La Tanzanie inaugure un « socialisme pragmatique plus inspiré de l'expérience africaine que de références occidentales »³. La politique de villagisation est reconnue par AdM comme étant un « échec évident »⁴, mais l'importation du café se poursuit, car il est admis que ce qui constitue la spécificité d'AdM est bien le « soutien de certains modes de développement », ce qui ne signifie pas que tout soit « parfait »⁵ dans ces pays. L'explication avancée en Belgique pour justifier ce soutien à la Tanzanie par les Magasins du Monde est similaire : « Il permet de soutenir des petits producteurs familiaux, de montrer du doigt l'inégalité du système mondial du commerce du café et de sensibiliser les consommateurs belges au projet mené en Tanzanie

¹ *Artisans du monde*, mai-juin 1978, n°4, rue Rochechouart, Paris, p. 9-10.

² *Artisans du Monde*, n°2, Janvier Février 1978, 20 rue Rochechouart, Paris.

³ *Bulletin de la Fédération AdM*, juillet 1987, n°23, p. 12.

⁴ *Bulletin de la Fédération AdM*, juillet 1987, n°23, p. 13

⁵ *Editorial, Bulletin de la Fédération AdM*, juillet 1987, n°23.

pour un développement indépendant »¹. De plus, l'importation de ce café permet de faire en sorte que la valeur ajoutée reste dans le pays d'origine, ce café étant transformé sur place, en Tanzanie².

Les noix de Cajou du Mozambique

Tout comme le café de Tanzanie, les noix de cajou du Mozambique sont l'occasion pour les militants d'AdM de soutenir un certain mode de développement. La campagne sur le Mozambique, qui se déroule de 1983 à 1984, est la première campagne menée par la FAdM. La campagne débute en septembre 1983 par l'organisation de débats avec des intervenants, qui sont des membres des Amitiés Franco-Mozambicaines, des membres du Mouvements anti-apartheid ou des représentants en France de l'ANC³. Un bilan de fin de campagne montre que sur 12 associations locales participantes, 10 ont été parties prenantes de la campagne Mozambique. Si 4 groupes ont fait de cette campagne surtout un moyen d'information interne pour les militants, 4 autres ont réalisé un « embryon » d'information vers l'extérieur, avec une vente-information sur les marchés, une soirée d'information avec le montage et l'exposition et par plusieurs jours d'exposition touchant 14 à 40 personnes⁴. Enfin deux groupes ont entrepris des actions de sensibilisation avec d'autres associations. Les facteurs ayant contribué à limiter le succès des manifestations organisées sont un arrivage de l'exposition à des dates peu propices et des noix de cajou qui ont fait défaut tant en qualité et qu'en quantité⁵. Néanmoins, le matériel de la campagne est élaboré en commun (montage diapo, exposition, brochure) et il apparaît que cette campagne permet une très bonne formation interne des membres des groupes.

Tout comme pour le café de Tanzanie, il ne s'agit pas d'un lien direct avec le producteur, les noix de cajou passant par des usines contrôlées par l'État du Mozambique. D'après AdM, le soutien au Mozambique s'explique, car c'est un pays dont personne ne parle et qui est « fortement marqué politiquement »¹. La vente des noix de cajou en provenance du Mozambique est « un acte de soutien à ce pays pauvre, indépendant depuis seulement 10 ans

¹ Entretien réalisé avec A. Minne, Première Secrétaire Générale d'Oxfam – Magasins du Monde, le 24 mars 2009, extrait de « Du café pour défendre des idées », article mis en ligne le 24 avril 2009, Astrid Bouchedor, Stagiaire service politique (<http://www.oxfammagasinsdumonde.be/2009/04/du-cafe-pour-defendre-des-idees/>).

² *Bulletin de la Fédération AdM*, juillet 1987, n°23, p.4.

³ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°6, Octobre 1983, p. 2.

⁴ « Compte rendu de l'AG du 21-22 octobre à Paris », *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°10, décembre 1984, p. 3

⁵ *Ibid.*

et qui essaie de se démarquer de son énorme voisin : l'Afrique du Sud »². La valeur symbolique de ces noix de cajou repose avant tout dans la recherche d'un mode de développement autonome. Mais quel est, plus précisément, ce mode de développement ? En 1975, le premier président de la République populaire du Mozambique, S. Machel adhère avec son parti le FRELIMO (*Frente de Libertação de Moçambique*) au marxisme-léninisme. Le FRELIMO tente de transformer la société mozambicaine en créant un « homme nouveau ». De manière similaire à la Tanzanie, la politique de « villagisation » est mise en place. Mais une guerre civile déchire le pays, avec d'un côté, le FRELIMO au pouvoir, et, de l'autre, le mouvement de résistance nationale du Mozambique. Au début des années 1980, le pays libéralise une partie de son économie. La référence au marxisme-léninisme est abandonnée en juillet 1989 et la République populaire du Mozambique est renommée République du Mozambique. La guerre civile prend fin en 1992, après avoir causé la mort de près d'un million de Mozambicains, le déplacement de plusieurs millions de personnes et l'effondrement de l'économie³.

Au moment de la vente des noix de cajou et de la première campagne de la Fédération AdM sur le Mozambique, c'est donc un mode de développement marxiste-léniniste qui est soutenu. Mais ce mode de développement est associé à une politique de villagisation similaire à celle de la Tanzanie, c'est-à-dire reposant sur l'usage de la force, sans que cet aspect ne soit questionné.

Les premiers produits choisis comme supports de l'information sont donc des produits dont la valeur symbolique les inscrit pleinement dans un cadre anti-impérialiste. Mais les informations diffusées restent partielles, et subordonnées à la nécessité de promouvoir des modes de développement alternatifs au mode de développement occidental.

c. Vers un développement dépourvu de relations de domination

Les éléments de cadrage pronostique restent confus, car le mode de développement promu est peu explicite. Les militants d'AdM allient volontiers vente d'artisanat du Tiers-Monde et réflexion sur le modèle de développement occidental, en particulier sur nos modes de consommation. Mais ces réflexions ne permettent pas pour autant de dresser clairement pour

¹ *Ibid.*

² *Bulletin de la Fédération AdM*, décembre 1987, n°25, p. 19.

³ Selon la notice de l'encyclopédie Larousse disponible en ligne (consultée le 10 juin 2014) : <http://www.larousse.fr/encyclopedia/pays/Mozambique/134265>.

les adhérents des pistes claires concernant le mode de développement souhaité. La charte de la Fédération AdM rédigée en 1981 ne mentionne pas de mode de développement précis (« un autre développement mondial » est simplement proposé).

Sur les dix premières années de publication du bulletin AdM, seul un article est consacré à la définition du développement. Dans cet article¹, un ouvrage de Ph. Norel économiste de l'Organisation Internationale d'Éducation populaire est présenté. L'auteur entretient des liens étroits avec AdM, car il a animé de nombreux stages pour les membres d'AdM. Dans l'ouvrage présenté, *Les enjeux du développement*, la responsabilité du sous-développement des pays du Tiers-Monde est attribuée à la mondialisation économique qui contribue à maintenir un « asservissement des peuples aux objectifs productivistes ». Mais ce sont essentiellement des éléments de cadrage diagnostique qui sont pointés, sans que ne transparaissent de lignes directrices concernant le mode de développement souhaité.

Toutefois, il est possible de supposer que le corollaire de la dénonciation de relations de dépendance est la recherche d'un monde dépourvu de relations de domination. À l'appui de cette dernière hypothèse, une déclaration commune aux Cinq mouvements frères qualifie le développement souhaité de développement harmonieux qui viendrait débarrasser les peuples de toute forme d'oppression :

« (...) organiser un développement équilibré, harmonieux et judicieusement répartir, des richesses naturelles du monde et de celles que créent les hommes. (...) la France devra privilégier ceux des pays du Tiers-Monde qui conduisent leur développement avec la participation de leur peuple et au profit des masses populaires ou qui sont encore engagés dans la lutte pour leur libération. »².

Le refus de l'instauration de toute forme de relations de domination si vigoureusement exprimé tend à marquer une opposition avec la période coloniale, d'une part, et avec la société de marché, d'autre part. Il s'agit donc de tenter d'établir une forme de relation dans laquelle les partenaires sont à égalité. Mais ce changement doit surtout viser le changement de mentalité³. L'entité cible est donc chaque être humain. Dans la charte de la Fédération AdM rédigée en 1981, la relation avec les partenaires est définie comme devant permettre de viser une « plus juste rétribution du travail des producteurs, leur permettant ainsi de se développer par eux-mêmes et de se libérer des structures d'oppression ». Mais l'instauration de relations

¹ « Nord-Sud : les enjeux du développement », *Bulletin de la Fédération AdM*, n18, juillet 1986, p. 24.

² *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°10, juillet-août 1977.

³ « Texte de présentation pour le débat du samedi 19 mars au soir : pour toucher un public plus large, doit-on commercialiser en masse ? », *Bulletin de la Fédération AdM*, n°4, Février 1983, p. 8.

dénuées de rapports de domination semble difficile à atteindre dans la pratique. En effet, si l'action entre égaux peut s'entendre comme l'activité par laquelle les membres d'une communauté « entreprennent de modifier le donné, en commun, et ce en laissant à chacun la liberté d'apporter sa contribution à l'entreprise collective » (Alves Da Silva, 2007, p. 109), les contraintes limitent fortement cette possibilité d'apporter librement sa contribution. Certains partenaires ont ainsi pu dénoncer de manière virulente l'opposition entre les attitudes qui découlaient de situations vécues totalement différentes avec, d'une part, une situation de quasi-survie chez certains producteurs, et, d'autre part, une situation de sécurité matérielle chez les bénévoles. Les situations vécues, les besoins perçus et les enjeux visés ne sont pas les mêmes des deux côtés de la filière, si bien que le niveau de dépendance à l'égard des échanges diffère fortement. L'idéal d'une relation dénuée de rapports de domination semble donc délicat à atteindre dans la pratique.

2.Des emprunts au cadre tiers-mondiste

En même temps qu'un recours au cadre anti-impérialiste, les actions et le discours d'AdM sont largement imprégnées des éléments relevant du cadre tiers-mondiste, dont nous décrirons les différentes composantes ci-après.

a. Des réponses à l'aide matérielle ponctuelle

Les actions menées par AdM sont conçues comme une réponse aux insuffisances de l'aide ponctuelle. Ces réponses sont de deux ordres, une inscription vers la conscientisation, d'une part, et un soutien à des actions d'aide au développement, d'autre part.

Un refus de l'aide ponctuelle

Pour se démarquer des associations menant des actions d'aide ponctuelle, AdM met tout d'abord l'accent sur l'information. Du constat selon lequel « l'aide ne suffit pas » découle la volonté « d'informer l'opinion publique des causes du sous-développement et de nos responsabilités en tant que pays industrialisés »¹. L'opposition au caritatif est présentée comme étant au fondement des actions d'information et de sensibilisation menées. Le caritatif

¹ *Bulletin Artisans du Monde*, Paris, n°6, septembre–octobre 1978, p.4.

est même perçu comme un « risque »¹ par les militants d'AdM. Le moyen d'échapper à ce « risque du caritatif » est alors de garder à l'esprit la ligne politique du mouvement selon laquelle « seule la conscientisation prime »². Le but premier énoncé par la charte de la FAdM de 1981 est ainsi de constituer « un centre de sensibilisation et d'action en vue d'un changement des mentalités et de la société afin de promouvoir un autre développement mondial ». L'information comme but premier, tel est le mot d'ordre des groupes AdM, associé à une volonté de changer les mentalités des citoyens des pays occidentaux³.

L'acte d'achat doit permettre avant tout d'informer sur les problèmes de développement dans le monde. L'ambition initiale du mouvement est, en effet, de diffuser de l'information en partant d'un support, qui est un objet artisanal ou un produit de consommation courant (thé et café). À travers ce support concret, il devient alors « possible d'aborder les problèmes, tels que les salaires dans les pays sous-développés, tels que l'impérialisme ou le racisme »⁴. La vente d'artisanat doit constituer le support privilégié pour une information sur les peuples en lutte, avec par exemple l'artisanat fait par les réfugiés chiliens soutenant la résistance chilienne⁵. Ce qui constitue la spécificité du mouvement est donc le fait d'attirer le passant par l'acte d'achat, et de se servir du produit comme point de départ d'une discussion sur les problèmes du Tiers-Monde :

*« Notre idée originale est d'avoir un moyen concret pour faire passer l'information Tiers-Monde. Un moyen plus concret que les débats, les conférences, les expos qui, on s'en aperçoit, ont tendance, à quelques exceptions près, à ne réunir que des gens déjà plus ou moins convaincus. Nous voulons toucher un large public à travers un acte concret de la vie quotidienne, celui de l'achat. »*⁶

Cette information délivrée au public peut se faire au travers des rencontres informelles occasionnées par l'acte d'achat dans la boutique, mais aussi au travers de la mise à disposition de revues ou de livres. C'est dans cette perspective que le local doit être un lieu où il est possible de se procurer des ouvrages, des revues, des dossiers... Dans la pratique, l'étendue

¹ Compte rendu de la rencontre internationale des 4-5 juin 1977 à Paris, *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°10, juillet-août 1977.

² Compte rendu de la rencontre internationale des 4-5 juin 1977 à Paris, *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°10, juillet-août 1977.

³ « Texte de présentation pour le débat du samedi 19 mars au soir : pour toucher un public plus large, doit-on commercialiser en masse ? », *Bulletin de la Fédération AdM*, n°4, Février 1983, p. 8.

⁴ « Artisans du monde : information et artisanat », article signé par « AdM Paris », *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°10, juillet-août 1977.

⁵ *Bulletin Artisans du Monde*, Paris, n°6, septembre-octobre 1978, p.3.

⁶ « Texte de présentation pour le débat du samedi 19 mars au soir : pour toucher un public plus large, doit-on commercialiser en masse ? », *Bulletin de la Fédération AdM*, n°4, Février 1983, p. 8.

du rayon librairie varie d'une boutique à l'autre. Certains groupes AdM n'ont pas de rayons librairie. D'autres ont un rayon librairie de taille variable avec une quantité de livres et de documentation pouvant aller de dix livres à un étalage de livres sur plusieurs étagères¹. La volonté de sensibilisation est donc orientée vers le public en général, mais aussi vers les membres du mouvement eux-mêmes, qui cherchent à travers cet engagement à approfondir leur connaissance. Certains évoquent le « rôle de révélateur » qu'a joué dans leur vie la rencontre avec le mouvement AdM, qui non seulement leur a permis d'accéder à une meilleure connaissance des problèmes socio-politiques globaux, mais aussi de prendre conscience de la possibilité d'agir directement sur leurs causes. Pour pouvoir mener une campagne auprès d'un public élargi, il est nécessaire pour les militants de « s'auto-former ». Cela peut se faire à travers la rédaction de brochures (par exemple, la brochure Haïti qui a été rédigée par divers groupes AdM).

Pour mieux marquer l'opposition avec les associations spécialisées dans l'aide ponctuelle, les militants d'AdM promeuvent des actions de soutien sur le long terme avec des producteurs des pays du tiers-monde. La première charte de la Fédération AdM mentionne ainsi que la relation établie avec les producteurs doit s'apparenter à une relation partenariale, s'inscrivant sur le long terme et distincte du rapport client-fournisseur. L'acte d'achat d'un produit issu de producteurs défavorisés pourrait être interprété comme un acte s'apparentant à une aide ponctuelle, mais cette interprétation est combattue avec vigueur par les militants d'AdM. Chaque acte d'achat doit être présenté non pas « comme une aide mais comme une forme d'échanges avec le tiers-monde »². Au milieu des années 1980, au moment des tensions entre associations urgentistes et associations de développement évoquées plus haut, AdM et le CRID réaffirment leur spécificité par rapport aux autres ASI en menant une campagne qui vise à promouvoir l'idée « du développement à long terme, en réaction à d'autres campagnes qui visaient l'urgence »³.

Une aide ponctuelle vilipendée mais persistante

Néanmoins, malgré la volonté de se démarquer du « caritatif », les militants d'AdM recourent régulièrement à l'aide d'urgence. À titre illustratif, les adhérents d'AdM sont invités en 1977 à répondre à un appel à une aide d'urgence pour soutenir 500 000 personnes déplacées par la force au Zimbabwe. Les adhérents d'AdM participent à la collecte pour les

¹ *Bulletin de la Fédération AdM*, juin 1988, n°28, p. 6-7.

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°17, juin 1986, p.11.

³ *Ibid.*, p. 27.

réfugiés avec l'envoi de couvertures, de vêtements, d'aliments, etc. La justification apportée à cette action d'aide ponctuelle est la situation d'extrême détresse dans laquelle se trouvent les réfugiés¹. En 1984, les militants d'AdM, en particulier ceux de Paris, se joignent à une campagne d'aide aux réfugiés namibiens en Angola, initiée par le Mouvement Anti-apartheid, en participant à la collecte d'argent et de matériel scolaire². En 1986, un nouvel appel aux groupes locaux AdM est lancé pour soutenir ces actions. Le mouvement AdM adhère même au Collectif Namibie, qui vise à soutenir les réfugiés, et qui parvient à collecter et à envoyer aux réfugiés des quantités importantes de matériel scolaire³. Puis, c'est une aide en faveur du Nicaragua soumis à un embargo des États-Unis depuis 1986 qui est menée avec la collecte de matériel de construction, de matériel agricole, de matériel scolaire et de matériel de santé. Le matériel collecté correspond aux « listes établies par les Nicaraguayens »⁴. En 1988, la situation de guerre civile au Nicaragua est aggravée par la survenue d'un cyclone. AdM rejoint alors d'autres organisations de solidarité (parmi lesquelles le CCFD, la CIMADE et Frères des hommes) pour mener une campagne d'aide d'urgence en envoyant des fonds et du matériel afin de contribuer à la reconstruction⁵. En 1989, les adhérents d'AdM sont invités à participer aux actions d'un collectif qui rassemble notamment la CIMADE, Action Urgence internationale, Agir Ici, la FDH, Peuples solidaires et Terres des hommes, en vue de venir en aide à toutes les victimes du conflit libanais⁶.

Les actions caritatives sont présentées comme un repoussoir. Le refus des actions caritatives est un principe essentiel permettant aux adhérents d'AdM de se positionner dans le champ des ASI. C'est en prenant appui sur cette opposition au « caritatif » que sont prônées les actions d'information et les actions de soutien aux producteurs. Néanmoins, dans la pratique, des actions caritatives sont menées, car elles restent perçues, de manière implicite, comme étant nécessaires et complémentaires de l'aide sur le long terme.

¹ « Artisans du monde : information et artisanat », article signé par « AdM Paris », *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°10, juillet-août 1977.

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°10, décembre 1984, p. 23.

³ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°19, octobre 1986, 22.

⁴ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°18, juillet 1986, p. 9.

⁵ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, décembre 1988, n°30, p. 26.

⁶ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, mai-juin 1989, n°32, p. 13.

b. La vente, perçue comme un frein à l'information

De manière paradoxale, la vente de produits artisanaux, qui est conçue comme devant servir de support à l'information, en vient à être perçue comme entrant en opposition avec les actions d'information et ce dès les premières années du mouvement associatif. Dès 1977, il est précisé, lors d'une rencontre avec les Magasins du monde des pays limitrophes, que la vente doit servir à l'information, tout en constatant que « le manque de militants conduit à la vente, plus qu'à l'information »¹. Lors des AG d'AdM, le constat est régulièrement dressé que la gestion des boutiques laisse « peu de temps disponible pour l'information »². En plus du temps passé à la gestion de la boutique, le manque de participation des bénévoles est pointé, sans que l'on sache, qui de l'absorption par les tâches de gestion quotidienne, ou du manque d'investissement de bénévoles, est cause de l'autre. Les boutiques sont animées par des bénévoles qui viennent au minimum quatre heures par semaine. Le responsable de boutique peut être un bénévole ou un salarié. Certaines boutiques ont bénéficié pendant de nombreuses années de la présence d'objecteurs de conscience, mais pour les autres, la recherche de bénévoles pour assurer les permanences reste une préoccupation majeure.

Les techniques de vente deviennent un axe de réflexion à l'intérieur du mouvement. En 1987, une « commission communication » voit le jour au sein du mouvement AdM. Cette commission publie régulièrement des conseils en marketing dans le bulletin d'information. La présentation de la vitrine et l'emballage des produits y deviennent des préoccupations de premier ordre dans les années 1990. En 1991, la Fédération choisit d'acheter des espaces publicitaires dans les magazines et se dote d'un budget « publicité » sous l'égide de la commission communication. La nécessité de « communiquer » s'impose alors comme un passage obligé suscitant des inquiétudes de la part des adhérents. Dès 1988, le groupe de Dunkerque fait part de son incompréhension face à certaines orientations prises par le mouvement, notamment concernant l'éloge du packaging publiée dans le bulletin de la Fédération et l'arrivée de slogans dépourvus de toute dimension politique tels que « Un sucre, mieux qu'un sucre » ou « Notre passion, le savoir-faire ». Le groupe de Dunkerque s'interroge sur l'oubli de la dimension politique dans la diffusion de ce type d'information :

¹ Compte rendu de la rencontre internationale des 4-5 juin 1977 à Paris, *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, 20 rue Rochechouart Paris, bulletin n°10, juillet-août 1977.

² Compte rendu AG Extraordinaire FAdM des 22 -23 mars 1986, *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°17, juin 1986, p.8.

« Que reste-il alors de l'information de la dimension idéologique de notre mouvement ? Rien ! On vend (en étant plus juste pour la producteur), et on n'interroge plus personne (pas même nous) sur le fonctionnement structurellement injuste du commerce mondial. »¹.

Une contradiction apparaît aussi entre l'accent mis sur le volume de produits du tiers-monde vendus et les réflexions portant sur la remise en cause de la société de consommation qui irriguaient fortement le mouvement à ses débuts².

Néanmoins, l'attention portée au packaging et le volume de produits vendus, bien que nouvelle pour les militants d'AdM, ne signifie pas que les informations portant sur les partenaires soient oubliées dans le bulletin, bien au contraire, la place qui leur est consacrée augmentant même sensiblement à la fin des années 1980. Les activités de sensibilisation et d'information se poursuivent donc au cours des années 1980 et 1990, aux côtés des actions de vente. Mais la manière de vendre les produits du tiers-monde et de concilier cette activité avec la diffusion d'information n'aura de cesse de susciter des débats internes.

c. Le contenu des informations en question

L'information diffusée par les militants d'AdM doit, en principe, porter sur les enjeux économiques au niveau mondial, mais aussi sur les producteurs et les filières des produits vendus dans les boutiques. Concernant les informations sur les producteurs, il semble que leurs contenus aient toujours été l'objet d'interrogations, y compris de la part de personnes occupant des places centrales dans le mouvement AdM. M. Chauvin, fondateur de la première boutique, reconnaît ainsi lui-même après deux années de fonctionnement seulement de la boutique de Paris 9 à laquelle il a donné une impulsion décisive avec sa femme que « la sélection des sources d'approvisionnement sera toujours délicate » et il s'interroge même : « quand est-on sûr qu'on a bien affaire à une vraie coopérative [dans les pays du tiers-monde]? »³.

Au cours des années 1980, une série de questionnements surgit concernant l'exactitude des informations disponibles sur les producteurs. Un éditorial pose ainsi clairement la

¹ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°30, décembre 1988, p. 12-13.

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°20, Fédération AdM, janvier 1987, p. 16.

³ Lettre datée du 5 février 1976, de M. Chauvin, Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-691.

question de savoir si les informations, dont disposent les adhérents sur les groupes de producteurs, sont « fiables »¹. Les supports disponibles pour diffuser de l'information sur les filières sont jugés insuffisants par les militants². Une révision des dossiers d'information est entrepris par un groupe de travail au niveau national, afin d'obtenir des dossiers présentant des informations sur le pays, la coopérative, la fabrication des produits, la décomposition des prix, ainsi que d'éventuels renseignements techniques ou culturels³. Mais lors d'une réunion de la Région Sud-est, l'année suivante, le constat persiste et les arguments de vente au public se révèlent insuffisants pour décrire les rouages du commerce international et plus particulièrement les filières des produits mis en vente⁴. En 1987, il est à nouveau fait état d'une absence d'information sur les objets artisanaux, ainsi que sur les décompositions de prix de certains produits proposés⁵. Certains arguments répétés pendant de nombreuses années pour appuyer la vente de produits du tiers-monde se révèlent être inexacts. Un adhérent rappelle ainsi que « les villages Ujamaa en Tanzanie »⁶ ont été longtemps présentés comme un modèle à soutenir aux clients des boutiques AdM. Or, il s'est avéré que ces villages étaient un désastre humanitaire. La difficulté d'obtenir des informations fiables sur un pays lointain transparaît également dans le cas du Nicaragua. Les militants d'AdM reconnaissent, tout en menant une campagne en faveur des Sandinistes, qu'il est difficile d'affirmer avec certitude que « les Sandinistes veillent au bien de leur peuple »⁷.

Quant au contenu des informations disponibles sur les partenaires, on trouve fréquemment des éléments sur la dimension gestionnaire des coopératives (avec la mention du volume de produits vendus), mais les conditions effectives de travail des salariés ne sont pas détaillées. À titre d'exemple, un tract diffusé dans les boutiques⁸ peut présenter la situation économique d'un pays spécifique dont le produit est mis en vente, sans fournir aucune information sur les salariés de la coopérative en elle-même (rythmes de travail soutenus ou non, caractère effectif de la participation des salariés, exposition à des facteurs de pénibilité...).

¹ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°4, Février 1983, p. 2.

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°10, décembre 1984, Compte rendu de l'AG du 21-22 octobre à Paris, p. 4.

³ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°10, décembre 1984, Compte rendu de l'AG du 21-22 octobre à Paris, p. 4.

⁴ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°11, février 1985, p. 18

⁵ Compte-rendu Assemblée Générale de la Fédération AdM 24-25 octobre 1987, *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°25, 1987, p.5.

⁶ Editorial, *Bulletin de la Fédération AdM*, juin 1988, n°28.

⁷ *Bulletin de la Fédération AdM*, mai-juin 1989, n°32, p. 17.

⁸ *Bulletin de la Fédération AdM*, décembre 1989, n°31, p. 18-19.

Qui produit ces informations ? La partie des bulletins consacrée aux informations sur les partenaires (rubrique « Nouvelles des coopératives ») est le plus souvent rédigée par des militants d'AdM ou des militants d'une organisation proche qui rendent compte de leur visite. Ces visites dans les ateliers s'apparentent à des visites amicales, bien plus qu'à des visites de contrôle. Le rapport avec les producteurs est un rapport de confiance. La connaissance du fonctionnement d'une coopérative repose sur les déclarations des représentants locaux des coopératives visitées, qui peuvent ainsi affirmer que l'organisation du travail repose sur la « coopération et la compréhension entre les membres »¹ ou que « l'esprit de coopération règne »², sans que ces déclarations ne puissent être confrontées aux points de vue des salariés. En 1977, plusieurs adhérents de différents groupes locaux d'AdM se sont rendus en Tanzanie et ils ont pu séjourner pendant une semaine dans un village Ujamaa. Le bulletin d'information d'AdM fait état de leur récit de voyage. D'après ce récit, le village a été formé à partir du regroupement de paysans qui « ont été invités à se grouper en village »³, sans aucune allusion à la politique de regroupement forcée ayant pourtant débutée dès 1973. Les récits sur les « coopératives » peuvent aussi être rédigés par les membres des coopératives eux-mêmes. Ces lettres tout autant que les récits de voyage rappellent à bien des égards les échanges mis en place avec les comités de jumelage-coopération. Les liens entretenus par les comités de jumelage sont similaires à ceux qui perdurent à l'intérieur d'AdM avec la recherche d'une relation amicale fondée sur la confiance avec une visée d'échanges culturels, dans laquelle toute forme de contrôle est empêchée. Dans le cas des comités de jumelage, nous avons vu que la relation basée sur l'amitié avec « son jumeau » engendrait une impossibilité à simplement demander des comptes sur l'usage fait de l'argent envoyé. L'impossibilité de se positionner à la fois comme ami et comme contrôleur continue donc à imprégner les échanges d'AdM avec ses partenaires durant de nombreuses années, jusqu'à ce qu'un système de contrôle externe se mette en place, sous l'impulsion d'autres organisations de commerce équitable. Le sens donné par les militants d'AdM à ces visites d'ateliers ou de coopératives est d'apprendre à connaître quelques-unes des spécificités culturelles d'un pays afin de valoriser les produits du tiers-monde. L'information diffusée est donc non pas une information objective sur les conditions de production et sur les conditions de travail, mais une information traduisant la subjectivité du visiteur de passage, portant nécessairement un regard bienveillant. Les visites d'atelier réalisées ne ressemblent en rien à une évaluation des

¹ *Bulletin de la Fédération AdM*, décembre 1988, n°30.

² *Bulletin de la Fédération AdM*, juin 1988, n°28.

³ *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°11, septembre -octobre 1977.

conditions de travail faite par des professionnels. Un juriste relèverait les infractions au code du travail, un médecin demanderait des informations sur les accidents du travail ou les maladies professionnelles et un ergonome ou un sociologue chercherait des informations sur le contenu du travail, sur les rapports sociaux au travail et sur la participation des salariés en rencontrant le plus grand nombre de salariés possible. Si les visites menées par les membres d'AdM remplissent bien un rôle d'échanges culturels, la question est alors de savoir quelle valeur peut avoir aux yeux d'un public large ce type d'information qui traduit une relation personnalisée ?

d. Une expertise en matière de commerce international

L'information diffusée par les militants d'AdM porte non seulement sur les producteurs, comme nous venons de le voir, mais aussi sur les enjeux des échanges économiques au niveau mondial. Des éléments discursifs critiques de la politique de coopération élaborés par les ASI dans les années 1970 sont en partie intégrés par AdM à ses débuts. Lors d'une action d'interpellation menée en commun avec le CRID, un questionnaire est ainsi diffusé aux candidats aux élections législatives, les questions amenant les candidats à préciser tant les objectifs visés que sur les moyens de la politique de coopération envisagée¹. Mais par la suite, AdM s'oriente davantage vers la critique des mécanismes du commerce international. Dans les années 1980, le bulletin d'information devient alors un instrument de formation des membres d'AdM sur les enjeux des échanges commerciaux au niveau international. En 1985, une nouvelle rubrique apparaît, intitulée « Un point d'économie », qui a pour but d'apporter des précisions quant aux notions d'économie couramment utilisées dans les médias. Cette rubrique vise à rendre chaque adhérent « acteur de l'économie internationale »² en cherchant à relier la pratique des échanges aux enjeux globaux. Dans cette rubrique paraît notamment un article portant sur le GATT, accord international sur les droits de douane et sur le commerce, dans lequel ces accords sont mis en relation avec les effets observés sur les importations de

¹ *Ibid.*

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°15, décembre 1985, p. 15.

textile ou de jouets d'AdM¹. Cet article explique pourquoi les textiles, qu'AdM importe auprès de Shanti ou de KKM en Inde, sont l'objet de mesures protectionnistes².

À la fin des années 1980, des informations visent à expliquer aux adhérents l'évolution des marchés de produits vendus par AdM, avec des études sur les cours du café, du cacao, du thé, des épices ou du sucre³. Il s'agit donc toujours d'une connaissance sur les échanges économiques qui s'enracine dans la pratique des échanges concrets. Pour approfondir la compréhension des enjeux des échanges commerciaux, des extraits de rapports de la BM sont également publiés et finement analysés dans le bulletin⁴.

Mais cette volonté d'introduire les militants d'AdM aux enjeux économiques internationaux est toujours liée à un regard critique sur le fonctionnement des échanges économiques. Le GATT est, par exemple, associé à un « club des riches »⁵ dans lequel les pays en voie de développement ont peu de poids. Ce qui est dénoncé, c'est le fait que la libéralisation des échanges a bénéficié aux pays industrialisés. Dans les années 1980, la libéralisation du commerce loin d'être condamnée, comme ce sera le cas à partir des années 2000, est souhaitée, car elle est perçue comme pouvant être bénéfique pour les pays en voie de développement. L'objet de dénonciation n'est pas l'orientation libérale des échanges, mais plutôt le fait que cette libéralisation « profite » si peu aux pays du tiers-monde⁶.

Outre le caractère injuste de la répartition des bénéfices de la libéralisation, un autre élément de cadrage diagnostique fréquent est intégré au discours d'AdM. Il s'agit du problème de la dette du tiers-monde⁷. Dès 1977, le problème de la dette est mis en avant dans une déclaration commune aux Cinq mouvements frères⁸. La dette est pointée comme étant un frein au développement des pays du tiers-monde. Elle fait donc partie très tôt de la définition de situation posée comme injuste. Une campagne sur la dette du tiers-monde est initiée par le CRID, qui fait débiter cette campagne par un colloque se tenant le 13 novembre 1987 à Paris auquel participent des représentants du FMI, de la BM et de la CNUCED. Les adhérents

¹ *Bulletin de la Fédération AdM*, juillet 1987, n°23, p.14.

² *Ibid.*, p.14.

³ *Bulletin de la Fédération AdM*, juin 1988, n°28.

⁴ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°25, décembre 1987, p.13.

⁵ *Bulletin de la Fédération AdM*, juillet 1987, n°23, p.14.

⁶ *Ibid.*, p.14.

⁷ La dette du tiers-monde est venue sur le devant de la scène médiatique à partir de 1982, date à laquelle le Mexique a fait état de son incapacité à rembourser sa dette.

⁸ La déclaration commune demande « l'allègement du poids insupportable des dettes de pays en voie de développement vis-à-vis des pays industrialisés » (*Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°10, juillet-août 1977).

d'AdM sont informés de cette campagne et certains participent à ce colloque¹. Cette campagne aboutit à l'élaboration de supports d'information sur la dette et localement des adhérents, en particulier ceux d'AdM-Paris 9 et du CDTM, se sont pleinement investis dans cette campagne en fournissant des documents pour établir le code de bonne conduite du traitement de la dette. Enfin, des formations sur la dette ont été proposées aux adhérents d'AdM².

Le contenu de l'information diffusée intègre donc dès le début des éléments critiques, qui se concentrent autour de la politique de coopération, puis des échanges internationaux et de la dette, mais l'attribution de responsabilité n'est pas clairement énoncée, à ce stade-ci. Ces éléments reprennent des thèmes abordés par de nombreuses ASI à cette époque, et que nous avons précédemment relevés. Ils témoignent donc de l'insertion forte d'AdM dans le réseau des ASI.

e. Un développement à petite échelle

Concernant les éléments de cadrage pronostique, les adhérents d'AdM entendent promouvoir une relation partenariale avec les producteurs, d'une part, et un mode de développement à petite échelle, d'autre part.

D'après la première charte, il convient à travers les échanges de « dépasser le stade du seul rapport client-fournisseur pour devenir partenaires ». Mais la définition même de ce que recouvre le terme de partenaire reste confuse. Le débat sur la relation avec les partenaires est récurrent à l'intérieur d'AdM. En 1983, une première tentative d'établissement de critères des partenaires¹ avec lesquels AdM travaille est réalisée sous la forme d'un idéal à atteindre dont les caractéristiques sont : une dimension collective de la production artisanale avec un fonctionnement démocratique, une inscription dans un projet global de développement, et, enfin, une relation économique qui ne repose pas sur la dépendance et qui ne favorise pas une européanisation trop grande de sa production. Cet idéal de la relation partenariale semble difficile à atteindre dans la pratique des échanges. Concernant le premier critère, nous pouvons citer l'exemple des bronzes de Ouagadougou du Burkina Faso, qui sont vendus pendant de nombreuses années dans les boutiques AdM, et qui remportent un grand succès

¹ *Bulletin de la Fédération AdM*, décembre 1987, n°25, p.17.

² Compte-rendu Assemblée Générale de la Fédération AdM, 24-25 octobre 1987, *Bulletin de la Fédération AdM*, décembre 1987, n°25, p. 6.

auprès des clients. Ces bronzes proviennent non pas d'une organisation gérée démocratiquement, mais d'une même famille². Concernant le dernier critère, celui du rejet d'une relation de dépendance, il s'agit alors de soutenir les importations tout en veillant à ce qu'une partie des produits soient écoulés sur le marché local. Les échanges locaux ont toujours été perçus comme étant prioritaires à développer. Mais des interrogations sur la conciliation possible entre le maintien des échanges à l'échelle locale et l'encouragement des échanges à l'échelle internationale se répètent avec constance à l'intérieur du mouvement. Lors d'un débat organisé par AdM en 1983 se pose ainsi la question de savoir s'il est possible de mener de front le développement des exportations du Tiers-Monde vers les pays dits développés et le développement qualifié de développement auto-centré³, c'est-à-dire favorisant les échanges à petites échelles⁴. Lors de l'AG de 1986 est pointée la contradiction qui surgit entre la volonté d'écouler des produits en grande quantité pour augmenter les ressources des producteurs et le fait de ne pas vouloir rendre les partenaires dépendants⁵.

Ce débat sur le type d'échange, à petite échelle ou à grande distance, qu'il convient de favoriser resurgit avec plus d'acuité dans le cas de l'importation du miel du Mexique. En 1984, alors que le projet d'importation de miel du Mexique se prépare, un apiculteur français écrit à la Fédération AdM pour demander à établir un partenariat. Il expose la problématique des apiculteurs français, qui ne trouvent pas d'écoulement pour leur production à « un prix rémunérateur », et il estime que le miel du Mexique est en partie la « cause de difficultés dans la profession française »⁶. En 1985, certains groupes AdM choisissent alors de ne pas vendre le miel du Mexique, afin de ne pas concurrencer les apiculteurs français⁷. Pour d'autres groupes, un compromis est trouvé par la commercialisation simultanée des deux types de miel, celui du Mexique et du miel Français⁸. Un autre exemple de conciliation possible entre les deux types de modèles, des échanges à petite échelle et à grande distance, est fourni en

¹ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°4, Février 1983, p. 2.

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°11, février 1985, p. 1.

³ Le développement autocentré a été promu par S. Amin comme mode de développement permettant de conduire à un socialisme dans la périphérie (Amin, 1978). Puis, il a été conceptualisé en premier par A. Grjebine, qui le définit comme une dynamique reposant sur la demande domestique avec des échanges intra-sectoriels entre pays appartenant à une même zone (Grjebine, 1980).

⁴ « Texte de présentation pour le débat du samedi 19 mars au soir : pour toucher un public plus large, doit-on commercialiser en masse ? », *Bulletin de la Fédération AdM*, n°4, Février 1983, p. 8.

⁵ Compte rendu AG Extraordinaire FAM des 22 -23 mars 1986, *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°17, juin 1986, p.7.

⁶ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°11, février 1985, p. 14.

⁷ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°14, octobre 1985, p. 1

⁸ *Ibid.*, p. 1.

1985 avec l'installation juste à côté de la boutique AdM-Paris 15^{ème} d'un restaurant proposant de la nourriture locale, les deux activités étant présentées comme complémentaires¹.

Le caractère limité du volume des échanges réalisés est souligné par le titre même choisi par l'association d'« Artisans ». En effet, le trait commun à tout l'artisanat de par le monde réside dans la taille réduite des échanges avec « une division du travail qui ne soit pas trop poussée, une mécanisation qui ne remplace pas totalement le travail manuel, et un contact humain direct qui seul permet la personnalisation des produits et des services » (Leretaille, 2014, p. 101). Comme la législation varie d'un pays à l'autre², une définition précise de l'artisanat reste difficile à établir. En France, la taille limite d'une entreprise artisanale est de 10 salariés. Mais lorsque la taille d'une « coopérative » soutenue par AdM atteint 240 salariés³, il est difficile de continuer à qualifier cette entité d'artisanale. Dans les publications d'AdM, il est peu fait mention de la définition même de l'artisanat. Seul un article oppose à la notion de développement, perçue comme indissociable de l'industrialisation, la notion d'artisanat, analysée comme un mode spécifique de production présentant un véritable potentiel pour l'avenir⁴. Les magasins eux-mêmes n'entendent pas se développer à grande échelle, mais visent plutôt la multiplication de petites entités. Le but des Magasins du monde est en effet « de tendre vers de petites unités de vente » afin de ne pas « rétablir une concentration pour un marché alternatif »⁵.

Les caractéristiques du mode de développement promu par AdM restent peu élaborées et elles sont l'objet de débats en interne. Les pistes d'action qui découlent de ces éléments conservent donc un caractère évasif. De plus, un certain déséquilibre entre des éléments de cadrage diagnostique qui sont nombreux et précis, concernant la dénonciation des échanges économiques au niveau mondial notamment, et des éléments de cadrage pronostique peu explicites, concernant le mode de développement promu en particulier, peut constituer un frein à la cohérence de l'identité même du mouvement.

¹ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°11, février 1985, p. 14.

² En France, l'accès au statut d'artisan est libre, mais la taille de l'entreprise doit être faible (inférieure à 10 salariés). De plus, un arrêté ministériel du 12 octobre 1966 fixe les conditions d'attribution du titre d'« artisans en son métier », et celle de « maître-artisans en son métier ».

³ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°32, mai-juin 1989.

⁴ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°24, octobre 1987, p. 29.

⁵ Compte rendu de la rencontre internationale des 4-5 juin 1977 à Paris, *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°10, juillet-août 1977.

3.Des activités qui se diversifient au contact des autres organisations

Les cadres anti-impérialistes et des cadres tiers-mondistes sont des cadres dominants constitutifs, car ils sont au fondement du système interprétatif des acteurs. À côté des cadres anti-impérialistes et des cadres tiers-mondistes, les militants d'AdM recourent à d'autres modes d'interprétation. Ces cadres auxiliaires sont de moindre importance, mais ils contribuent à donner une coloration particulière aux cadres dominants constitutifs en s'articulant avec eux et ils participent à un enrichissement du répertoire d'interprétation du mouvement. Les types d'action menés sont aussi de ce fait plus nombreux. Les quatre cadres auxiliaires que nous avons relevés dans cette première période du mouvement AdM sont les suivants : la défense des droits des immigrés, le cadre de l'écologie politique, la défense d'un modèle pacifiste de développement, et, enfin, le cadre anti-apartheid.

a. Le soutien aux immigrés

Le rapprochement entre le soutien aux populations des pays nouvellement décolonisés et les immigrés des pays occidentaux est d'autant plus fréquent à l'intérieur des collectifs tiers-monde que la crise économique des pays occidentaux se fait plus vive et que les immigrés sont les premiers confrontés à la montée des inégalités et du chômage. Certains collectifs tiers-monde avaient même accolé à leur intitulé le terme immigré, tel que le Collectif tiers-monde-Immigrés de Versailles. Ce dernier comprenait onze associations (parmi lesquelles AdM, mais aussi des associations de soutien aux immigrés) et il émet à partir de 1987 un bulletin intitulé « Pour un monde sans exclus ». Dans l'énoncé des buts de ce collectif figurent côte-à-côte les buts d'information sur la situation du tiers-monde et d'information sur les problèmes de l'immigration, les deux étant présentés comme indissociables. De même, le Collectif tiers-monde de Poitiers, qui a créé la première Boutique AdM de Poitiers, promouvait parallèlement aux activités orientées vers le tiers-monde la création d'une maison pour les étrangers, alors appelée le « Toit du monde ».

À l'intérieur du mouvement AdM, le soutien aux immigrés occupe une place importante au début des années 1980 et il constitue même le thème principal d'un des quatre groupes de

travail existant à l'intérieur d'AdM¹. De plus, des militants AdM mènent des actions en commun avec d'autres associations de soutien aux immigrés, tout en s'interrogeant sur le risque d'éparpillement² que ces types d'actions peuvent susciter. Au début des années 1980, des mouvements tiers-mondistes, mais aussi des associations de soutien aux immigrés se rejoignent en vue de soutenir une grève de la faim de travailleurs immigrés et la Fédération AdM encourage ses adhérents à soutenir cette action³. Les groupes locaux AdM sont invités à soutenir une campagne pour la carte unique de 10 ans pour tous les immigrés, cette campagne étant menée par plus de trente organisations au niveau national⁴. À cette occasion, une commission inter-organisationnelle sur le soutien aux immigrés est mise en place par AdM, avec UCOPDEP et Mouvement 1% Tiers-Monde. Cette commission vise à publier un journal diffusé auprès de tous les groupes AdM. La publication du bulletin spécial qui accompagne cette campagne, dénommé ITIMI, se poursuit de 1983 à 1984⁵. La commission sur le soutien aux immigrés mise en place par ces trois associations propose aussi l'envoi d'un questionnaire à soumettre aux candidats lors des élections municipales⁶. Il s'agit, à travers ce soutien aux immigrés, de faire changer les mentalités des Français sur le tiers-monde, rejoignant ainsi certains énoncés du cadre dominant tiers-mondiste.

Cependant, le thème de l'immigration cesse progressivement d'être un objet fréquemment abordé par AdM à la fin des années 1990. Une spécialisation progressive des associations s'opère et le soutien aux immigrés devient un sujet spécifiquement abordé par d'autres associations.

b. Le recours au cadre de l'écologie politique

Nous avons vu que l'engagement tiers-mondiste, tel qu'il est conçu par l'U.CO.JU.CO puis AdM, associe les problèmes du tiers-monde au modèle de développement occidental et, plus précisément, au mode de vie et de consommation occidental. À ce titre, les adhérents d'AdM sont amenés à intégrer dans leurs préoccupations les enjeux écologiques. Dès 1978,

¹ Les autres groupes sont : un groupe de vente sur les marchés, un groupe anti-apartheid, et un groupe sur les multinationales.

² Compte-rendu de la réunion Bilan du 16-6-1981, *La lettre des Artisans du Monde*, n°8, juin-juillet 1981, 10 rue du Pré Bourgeot, 21800 Quetigny.

³ *Bulletin de la Fédération AdM*, Novembre 1982, bulletin n°3, p.7.

⁴ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°6, Octobre 1983, p. 3.

⁵ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°8, Avril 1984.

⁶ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°4, Février 1983, p. 5.

des réflexions portant sur la limitation des ressources énergétiques sont mentionnées avec une attention portée au gaspillage énergétique¹. Cette année-là, AdM organise une réunion sur le thème de l'énergie nucléaire, en questionnant notamment son lien avec le type de croissance souhaité, les besoins en énergie et l'utilité de certains produits². Le problème de l'énergie nucléaire est alors considéré comme étant subordonné au choix d'une « société de consommation de masse et de gaspillage »³. La position d'AdM concernant l'énergie nucléaire est un refus de toute production d'énergie nucléaire du fait de l'absence de débat public entourant sa mise en place et de l'insécurité que ce mode de production d'énergie engendre.

Dans les années 1980, la vente de papier recyclé permettait aux boutiques de promouvoir des « projets de développement différents »⁴. Ces commandes de papier recyclé avaient été proposées initialement par le groupe AdM de Nancy aux autres boutiques du réseau. Puis des commandes groupées par région ont eu lieu dans les années 1980. L'agriculture biologique est également promue. En 1981 est ainsi créé à Gex dans l'Ain un collectif rassemblant un centre de documentation, une boutique AdM et une coopérative écologique. Les objectifs de cette dernière sont de distribuer des aliments se rapprochant le plus possible d'une qualité biologique en établissant des liens directs avec les producteurs⁵. Ce collectif prend le nom de « Court-Circuit Centre tiers-monde ». La constitution de ce collectif témoigne de l'entremêlement de préoccupations tiers-mondistes et de préoccupations écologiques. Ces préoccupations affleurent de nouveau lorsque le groupe Brest établit des liens avec une dizaine de coopératives biologiques de sa région en 1987⁶. Enfin, au niveau national, la FAdM participe chaque année au salon Marjolaine, et ce depuis 1987⁷. Ce salon fondé par Nature et Progrès est perçu par AdM comme une « grande messe du mieux vivre du bien-être, et de l'agriculture biologique », permettant à l'association de se faire connaître, mais aussi de promouvoir ses produits biologiques et notamment le café biologique du Mexique⁸.

¹ Compte-rendu de la rencontre nationale des 24 et 25 septembre 1977 à Montbéliard, *Artisans du Monde*, n°2, Janvier Février 1978, Paris.

² *Artisans du Monde*, Mai-Juin 1978, n°4, rue Rochechouart, Paris, p. 11.

³ *Ibid.* p. 16.

⁴ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°23, Juillet 1987, p.4.

⁵ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°7, Décembre 1983, p.2.

⁶ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°25, Décembre 1987, p.3.

⁷ *Bulletin de la Fédération AdM*, Mai 1987, n°22, p 5.

⁸ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°25, Décembre 1987.

Du lien établi dès le départ par l'U.CO.JU.CO. puis par AdM entre le problème du développement du tiers-monde et le mode de développement occidental découle donc une réflexion qui présente de nombreuses affinités avec le cadre de l'écologie politique.

c. La recherche d'un modèle pacifiste

Les actions menées par AdM ressortissent aussi sous bien des aspects aux éléments de cadrage pacifiste. Le rapprochement avec la problématique du tiers-monde est établi en mettant en regard la situation de misère et de détresse dans laquelle se trouve une partie des populations du tiers-monde et les budgets qui sont consacrés aux dépenses d'armement. La proportion du budget de l'État octroyée à l'aide au développement et celle attribuée aux dépenses militaires sont mises sur un même plan. AdM propose alors que les pays occidentaux affectent au développement « les économies de capital et d'énergie humaine issues du désarmement simultané »¹. Le rapprochement avec la problématique du tiers-monde est aussi établi en dénonçant les effets des guerres dans les pays du tiers-monde et en particulier, l'« expérimentation permanente des armements dans les pays du tiers-monde »². Le surarmement est alors perçu comme un mode de développement inacceptable pour les pays du Sud tout comme pour les pays du Nord.

En 1977, on peut relever un logo représentant l'association AdM sous la forme d'une colombe, exprimant une aspiration pacifiste³. Cette orientation pacifiste est partagée par les Magasins du Monde des pays voisins. Les Magasins du monde d'Europe ont organisé en mai 1983 à Strasbourg, une rencontre dont le thème est « désarmer pour développer ». Des affinités avec les mouvements non-violents aussi sont perceptibles dans le choix des revues, dont le bulletin d'AdM se fait l'écho. Il peut s'agir par exemple de la présentation d'une revue d'une association appelée Non-violence politique⁴ ou Non-violence actualité⁵. Le groupe AdM de Paris a adhéré au Comité pour le Désarmement Nucléaire en Europe (CODENE) à la fin des années 1970. Puis en 1983, la FAdM adhère à son tour à ce comité, mais sans y être très active. Les actions de ce comité telles que la signature d'une pétition, un appel à une

¹ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°28, Juin 1988.

² *Bulletin de la Fédération AdM*, n°4, Février 1983, p. 10.

³ Cf. couverture du *bulletin Artisans du Monde*, n°10 de Juillet-Août 1977.

⁴ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°15, Décembre 1985.

⁵ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°29, Octobre 1988, p.5.

manifestation et un appel à former un comité¹ sont néanmoins proposées aux adhérents d'AdM. Mais la question de l'adhésion et de l'investissement de la Fédération dans ce comité est posée au niveau national en 1984, et on devine que ce sujet a fait débat, car les résultats montrent qu'il n'existe pas de consensus sur la question (vote 11 pour, 7 contre, 5 abstentions)². En 1983, les adhérents d'AdM sont incités à s'opposer à « la grande foire française des armements ». En 1988, la FAdM soutient une campagne d'opposition aux ventes d'armes³.

Des objecteurs de conscience sont embauchés dans les associations locales et dans la Fédération à partir de 1984. Le choix de faire un service civil est perçu comme « un moyen de lutter contre la militarisation et un temps privilégié pour s'informer et militer »⁴. Les objecteurs perçoivent leur position à l'intérieur du mouvement comme « un moyen de lutte contre la militarisation et un temps privilégié pour se (in)former et militer »⁵. En 1988, AdM constate que le mouvement recourt de manière croissante aux objecteurs de conscience effectuant leur service civil. Une réflexion sur « l'emploi » des objecteurs de conscience à l'intérieur d'AdM est alors menée. Nombreux sont les objecteurs de conscience qui travaillent dans la boutique pour assurer les permanences et qui deviennent indispensables au bon fonctionnement de celles-ci⁶. Deux types de questionnement découlent de ce constat, l'un portant sur la conformité des emplois proposés avec les motivations initiales des objecteurs, et l'autre portant sur le déséquilibre entre le besoin grandissant du mouvement AdM et la pérennité de ce dispositif qui est remis en question chaque année. Néanmoins, l'embauche croissante des objecteurs contribue à introduire de fait une orientation anti-militariste dans les types d'actions menées.

d. La lutte anti-apartheid

La campagne anti-Outspan, qui incite au boycott des produits sud-africains, est une campagne menée en commun au niveau européen par les Magasins du monde⁷ dès la fin des

¹ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°6, Octobre 1983, p. 10-11.

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°8, Avril 1984.

³ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°26, Février 1988, p.31.

⁴ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°10, Décembre 1984, Compte rendu de l'AG du 21-22 octobre à Paris, p. 5.

⁵ *Bulletin de la Fédération Artisans du monde*, n°10, Décembre 1984, p. 5.

⁶ *Bulletin de la Fédération AdM*, Février 1988, n°26, p.27.

⁷ « Rencontre internationale des Magasin du monde », *Artisans du Monde pour des échanges plus justes*, bulletin

années 1970 et qui se poursuit durant la décennie suivante. Puis, au début des années 1980, un groupe de travail sur l'Apartheid se met en place au sein d'AdM. Ce groupe vise d'abord à préparer une campagne contre l'entreprise Total implantée en Afrique du Sud¹. L'incitation au boycott s'élargit ensuite à tout un ensemble de produits : fruits d'Outspan et de CAPE, avocats de Westphalia, conserves de fruits de Libby's, Tabali, tabac Rothmans et confiseries Rowntrees². En 1984, une campagne commune rassemblant syndicats et associations de soutien aux réfugiés de Namibie est menée. Cette campagne est initiée par le Mouvement Anti-apartheid, et rassemble une vingtaine d'organisations parmi lesquelles : la FEN, le SGEN, l'UNEF, la Fédération des Banques CFDT, Peuples solidaires, Frères des Hommes, AdM Paris, ...³. Si c'est le groupe AdM de Paris qui est à l'initiative de la participation à cette action, tous les groupes AdM sont sollicités pour y participer. En 1985, le groupe de Brest participe à un collectif rassemblant partis, syndicats et associations pour mener une campagne intitulée « Plus un sou pour l'Apartheid », sur la base de la Charte pour l'isolement total du Régime de l'Apartheid adoptée par un grand nombre d'organisations syndicales, politiques et associatives françaises à l'initiative du Mouvement Anti-Apartheid⁴. En 1987, AdM se joint à l'action de 26 organisations qui mènent une campagne de sensibilisation intitulée « L'apartheid, ça suffit ! Libérer les jeunes ! ». Cette campagne, orientée vers le président d'Afrique du Sud et vers le premier ministre français, dénonce la répression menée à l'encontre des opposants au système de l'Apartheid⁵.

L'identité du mouvement AdM se forme par conséquent comme une synthèse originale des cadres auxiliaires de soutien aux immigrés, de l'écologie politique, de la non-violence, et de la lutte contre l'apartheid, qui viennent s'articuler aux cadres dominants constitutifs. Cet ensemble de cadres auxiliaires montre à quel point le répertoire d'interprétation dans lequel puise AdM est étendu dès ses débuts.

n°8, Mars-Avril 1977.

¹ *La lettre des Artisans du Monde*, n°8, Juin-Juillet 1981.

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°15, Décembre 1985

³ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°10, Décembre 1984, p. 22-23.

⁴ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°15, Décembre 1985.

⁵ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°21, Avril 1987, p. 26.

4. Les modes d'action et les actions menées en commun

La grande diversité des modes d'action d'AdM provient de ses contacts avec de nombreuses associations. Nous avons relevé, dans la suite, les modes d'action collective qui sont utilisés à partir de la création d'AdM jusqu'en 1995. Certains modes d'action persisteront par la suite, tandis que d'autres seront abandonnés.

a. Des modes d'action propres à cette période

Deux modes d'action spécifiques à cette première période, allant de 1974 à 1995, peuvent être repérés : le boycott et le jeûne. Ces deux modes d'action disparaîtront par la suite.

Le répertoire d'action des adhérents d'AdM inclut le boycott, utilisé notamment lors de la campagne anti-Outspan. Cette dernière est une campagne aux Magasins du monde au niveau européen¹. Il s'agit de boycotter non seulement les produits sud-africains, mais aussi les entreprises françaises implantées en Afrique du Sud. Une liste de tous les produits à boycotter est même fournie aux adhérents. Cette liste comprend des fruits d'Outspan, des fruits de CAPE, des avocats de Westphalia, des conserves de fruits de Libby's, Tabali, du tabac Rothmans des capitaux sud-africains et des confiseries Rowntrees².

Au moment de la coupe du monde de football en Argentine en 1978, un appel au boycott de cette dernière est lancé à travers le mot d'ordre suivant « On ne jouera pas au football entre les camps de concentration et les chambres de torture ! »³. Il s'agit dans ce cas d'un boycott visant non pas des produits, mais la participation à une cérémonie sportive.

Les adhérents d'AdM avaient également recours au jeûne dans les premières années du mouvement. Un jeûne public de sept jours est par exemple mené par six personnes lors d'une semaine d'action pour l'abolition de la torture et le respect des droits de l'homme¹. Le jeûne est rendu public pour que la population prenne conscience de la situation dénoncée comme injuste. Il s'agit donc de ressentir par cette action les mêmes souffrances que les victimes. Ce mode d'action était déjà présent, comme nous l'avons vu précédemment, dans le collectif tiers-monde de Poitiers qui avait même instauré une commission portant sur ce sujet. Cette

¹ « Rencontre internationale des Magasin du monde », *Artisans du Monde pour des échanges plus justes*, bulletin n°8, mars-avril 1977.

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°15, Décembre 1985

³ *Artisans du Monde*, mai-juin 1978, n°4, Paris. p. 8-9.

commission proposait de mener une réflexion sur les causes du sous-développement à partir d'un acte personnel, le jeûne hebdomadaire. Ce mode d'action présent au moment de l'émergence du mouvement AdM sera abandonné par la suite.

b. Des modes d'action persistants

Trois modes d'action apparaissent durant cette première période dont l'usage se poursuivra par la suite : l'envoi de questionnaires, l'envoi de lettres, et la diffusion de pétitions.

À partir de 1977, les adhérents d'AdM ont recourt à l'envoi de questionnaires aux candidats pour les élections législatives, municipales ou présidentielles. Les Cinq mouvements frères (Mouvements 1%, LACIM, Artisans du Monde, U.CO.JU.CO, Secrétariat de Liaisons des Groupes locaux tiers-monde) ont par exemple envoyé un questionnaire aux candidats aux élections législatives de 1978 pour qu'ils se positionnent sur les questions du développement et du nouvel ordre économique international. Ce questionnaire contient des questions précises sur les relations commerciales, le transfert de technologie, le volume de l'aide et sur la dette du tiers-monde². Pour ces campagnes, le matériel utilisé par AdM était fourni par le CCFD (avec des dossiers *Faim et Développement* envoyés aux candidats)³. Si le bilan de cette campagne témoigne d'un faible taux de réponse des candidats, ce mode d'action n'est pas abandonné pour autant. En 1983, un questionnaire à soumettre aux candidats aux élections municipales est proposé par la commission immigrés formé par les trois mouvements AdM, 1% Tiers-Monde et UCODEP, avec un collectif plus large d'association parmi lesquelles la FASTI et la FDH. Le questionnaire porte alors sur le droit de vote et l'accès au logement des immigrés⁴. L'envoi de questionnaires est utilisé par la suite par le Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette, mais les personnes cibles changent (il s'agira non plus d'hommes politiques, mais de dirigeants d'entreprises privées).

¹ *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°9, Mai-Juin 1977.

² *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, Paris, bulletin n°11, Septembre -Octobre 1977.

³ Compte-rendu de la rencontre nationale des 15-16 avril à Neufchâteau, *Artisans du Monde*, Mai-Juin 1978, n°4, rue Rochechouart, Paris, p. 18.

⁴ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°4, Février 1983, p. 5.

L'envoi de lettres est un mode d'action utilisé par AdM à ses débuts. Ce mode d'action n'est pas le mode d'action privilégié d'AdM, mais ses militants y ont recourt en menant des actions communes avec d'autres organisations. En 1978, AdM participe aux actions d'interpellation d'Amnesty international, notamment sur les droits de l'homme en Tanzanie¹. Les adhérents d'AdM sont invités à envoyer une lettre au Président Nyerere. Des appels à participer aux campagnes du « réseau solidarité » sont aussi présentés aux adhérents AdM. Ce réseau, créé en 1981, s'est constitué sur le modèle d'Amnesty International pour soutenir des victimes d'oppression économique ou sociale, par exemple des paysans expulsés de leurs terres, en envoyant des lettres (ou aérogrammes) en grand nombre². En 1987, AdM se joint à l'action de 26 organisations qui mènent une campagne de sensibilisation intitulée « L'apartheid, ça suffit ! Libérer les jeunes ! ». Il s'agit alors d'envoyer des cartes postales adressées au président d'Afrique du Sud et au premier ministre français pour dénoncer la répression menée à l'encontre des opposants au système de l'Apartheid et en particulier vers les enfants Noirs³. Tout d'abord peu utilisé, l'envoi de lettres en grand nombre constituera le mode d'action privilégié du Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette par la suite.

Enfin, le mode d'action privilégiant la signature et la diffusion de pétitions n'est pas très utilisé par AdM à ses débuts. Néanmoins, on en trouve quelques exemples. En 1978, une pétition concernant la politique du marché commun est ainsi lancée par le mouvement des boutiques du Monde⁴. En 1983, les adhérents d'AdM sont encouragés non seulement à signer eux-mêmes mais à faire signer une pétition en faveur de la carte unique de dix ans pour tous les immigrés⁵. En 1988, une pétition pour demander la suppression du salon d'exposition et de démonstration de matériel militaire initiée par la COVA est proposée aux adhérents d'AdM⁶. Ce mode d'action se systématisera à partir de 1995 avec la constitution du Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette. La pétition sera le plus souvent associée à l'envoi de cartes postales. Ces deux modes d'actions associés formeront une nouvelle séquence d'action⁷ pour les adhérents d'AdM.

¹ *Artisans du monde*, mai-juin 1978, n°4, Paris, p. 9-10.

² *Bulletin de la Fédération AdM*, n°24, Octobre 1987, p. 24.

³ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°21, Avril 1987, p. 26.

⁴ *Artisans du Monde*, mai-juin 1978, n°4, Paris, p. 17.

⁵ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°6, Octobre 1983, p. 3.

⁶ *Bulletin de la Fédération AdM*, n°26, Février 1988, p. 31.

⁷ Comme l'a relevé Olivier Fillieule, les répertoires de la contestation contiennent à la fois des actions, des interactions, des séquences d'interactions et des épisodes qui sont disponibles à un moment donné pour l'action collective (Fillieule, 2010)..

c. Vers une spécialisation des associations

En dehors des liens formels et durables qu'AdM établit en adhérant à des collectifs tels que le CRID, des liens éphémères peuvent aussi se former avec d'autres organisations en vue de mener ponctuellement des actions en commun. Tout en cherchant à caractériser ces types de liens, nous montrerons, dans la suite, qu'une spécialisation s'opère entre associations, certaines renforçant leur capacité d'expertise, d'autres se spécialisant dans la mobilisation ou dans la sensibilisation des jeunes publics.

Certaines organisations ont une faible capacité de mobilisation, avec un nombre d'adhérents très restreint, mais des membres très compétents dans des domaines liés aux problématiques du tiers-monde. Ces organisations s'apparentent à des bureaux d'étude et leur expertise est indispensable pour appuyer la crédibilité des revendications portées lors d'une campagne particulière. L'information sur le tiers-monde produite par ces bureaux d'étude résulte d'un travail fait par des chercheurs en agronomie ou en économie. Elle est issue d'un travail d'analyse mené à partir de projets spécifiques impliquant souvent les partenaires avec lesquels les associations de solidarité internationale sont en lien et présente donc un caractère original. Deux associations sont particulièrement sollicitées dans ce domaine : Solagral et Peuples Solidaires. Le bulletin AdM se fait ainsi régulièrement l'écho de la publication mensuelle de Solagral, *La lettre de Solagral*, et publie de larges extraits de ce travail d'analyse approfondie dans son bulletin. À titre d'exemple, pour appuyer la campagne « Sucre du Nicaragua » mené par AdM, les adhérents d'AdM sont invités à se procurer des dossiers publiés par d'autres associations (la lettre de Solagral sur la production de sucre¹ ou un dossier publié par la CIMADE²).

D'autres organisations se spécialisent dans les actions d'interpellation, telles qu'Agir Ici qui lance un grand nombre de campagnes auxquelles participe AdM directement ou par l'intermédiaire du CRID. Les adhérents d'AdM sont aussi invités à participer aux campagnes d'interpellation d'Amnesty international³. Les adhérents d'AdM sont incités non seulement à soutenir ces campagnes mais aussi à adhérer à ces associations, qui sont spécialisées dans les campagnes d'opinion. La Fédération AdM incite, par exemple, ses adhérents à adhérer à Agir

¹ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°7, Décembre 1983, p. 17

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°10, Décembre 1984, p. 24

³ *Artisans du monde*, Mai-Juin 1978, n°4, Paris, p. 9-10.

Ici pour un Monde Solidaire (devenu par la suite Oxfam France)¹. Les engagements pluriels et les multi-appartenances sont donc encouragés. Loin de favoriser le modèle d'un adhérent replié sur son organisation militante, l'engagement au sein d'AdM est perçu comme étant complémentaire d'engagements dans d'autres organisations.

Certaines associations se spécialisent enfin dans le domaine éducatif, en élaborant des supports pédagogiques. Les militants d'AdM peuvent recourir à ces supports pour mener leurs actions de sensibilisation. En 1977, un quart du bulletin d'AdM est consacré aux supports pédagogiques élaborés par le CCFD (montages de diapositives, pochettes exposition²). Solagral propose aussi des outils de formation (« les dossiers pédagogiques ») qui résultent d'un travail de réflexion et de collecte d'informations mené par les membres de l'association³. Certaines associations peuvent aussi proposer des stages qui sont conçus comme des moyens d'autoformation pour les adhérents d'AdM. Par exemple, une association (École et tiers-monde) peut proposer pour des enseignants et des militants tiers-mondistes des publications, des jeux pédagogiques et des stages⁴. Des centres de documentation mettent aussi à la disposition des adhérents des supports pédagogiques, contribuant à élargir la gamme des contenus proposés. Le réseau RITIMO fournit non seulement des supports, mais il offre aussi une aide pour les concevoir. Par ailleurs, les adhérents d'AdM participent régulièrement aux colloques, puis aux sessions de formation proposées lors des universités d'été du CRID, qui constituent un centre de formation important.

Certains liens inter-associatifs ont donc uniquement pour but d'échanger des supports d'information et d'autre peuvent servir à mener des actions en commun. Parmi toutes ces associations avec lesquelles AdM échange de l'information ou mène des actions en commun, toutes sont membres du CRID (mis à part Amnesty et Agir Ici). Ces échanges ne doivent cependant pas laisser penser qu'AdM délaisse toute forme de production de supports pour mener ses campagnes. En effet, pour chaque campagne menée par AdM une commission est mise en place avec comme objectifs de préparer les supports (réalisation de brochures d'information, conception de tracts, etc.). Mais les échanges inter-associatifs viennent compléter et enrichir ce travail mené en interne et une complémentarité s'instaure entre organisations d'un même réseau.

¹ *Bulletin de la Fédération AdM*, Juin 1988, n°28, p. 8.

² *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, 20 rue Rochechouart Paris, bulletin n°9, Mai-Juin 1977.

³ *Bulletin de la Fédération AdM*, Février 1988, n°26

⁴ Compte rendu de l'AG du 21-22 octobre à Paris, *Bulletin* n°10 de la Fédération Artisans du Monde, Décembre 1984, p. 20

À l'intérieur du réseau d'associations qui entoure AdM, on peut noter un élargissement des liens au-delà du CRID, mais surtout au-delà de la seule sphère des ASI. En effet, nous avons vu ci-dessus que dès 1978, des actions nationales sont planifiées par les Cinq mouvements frères avec des syndicats, des associations de quartiers, des collectifs de santé, des associations de consommateurs¹. Les campagnes de lutte contre l'apartheid sont menées, d'abord par un groupe local d'AdM², qui rejoint en 1984 le Mouvement Anti-apartheid³. En 1985, c'est un autre groupe local, le groupe de Brest qui rejoint un collectif rassemblant partis, syndicats, et associations pour la campagne « Plus un sou pour l'Apartheid »⁴. De même, au niveau national, la FAdM mène en 1986 des actions d'information sur les Philippines conjointement avec d'autres organisations, en dehors du champ des ASI⁵.

En procédant à un élargissement de son réseau au-delà de la sphère des ASI, AdM adopte par la même occasion des cadres spécifiques aux organisations orientées vers des intérêts différents de ceux du tiers-monde. Les premières campagnes menées avec des syndicats dans les années 1980 préfigurent la formation du Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette qui se mettra en place au milieu des années 1990, comme nous le mettrons en évidence dans la partie suivante. L'ouverture d'AdM à des organisations autres que celles de la solidarité internationale en 1995 constitue donc un mode d'action déjà connu.

*

Notre analyse a permis d'approfondir le contenu des éléments de cadrage en distinguant les éléments de cadrage diagnostique ressortissant au cadre anti-impérialiste de ceux qui se rattachent au cadre tiers-mondiste. Outre les cadres anti-impérialistes et les cadres tiers-mondistes qui sont constitutifs de l'identité d'AdM à ses débuts, les militants d'AdM recourent à d'autres schèmes interprétatifs pour mener leurs actions. Les autres cadres, appelés auxiliaires, que nous avons relevés pour cette période de 1974 au début des années 1990, sont au nombre de quatre. Il s'agit de la défense des droits des immigrés, de l'écologie

¹ *Bulletin Artisans du Monde*, Paris, bulletin n°6, Septembre–Octobre 1978, p.2.

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°10, Décembre 1984, p. 22-23.

³ Le Mouvement anti-apartheid constitue avec le PCF la principale force à l'origine des campagnes anti-apartheid en France. Il lança la campagne anti-outsplan qui visait à boycotter les oranges d'Afrique du Sud. Le Mouvement anti-apartheid demandait la mise en place de sanctions économiques par la France à l'égard de l'Afrique du Sud. Ce mouvement a publié la revue mensuelle « Apartheid Non ! » à partir de 1976. Il rassemblait alors une vingtaine d'organisations parmi lesquelles : la FEN, le SGEN, l'UNEF, la Fédération des Banques CFDT, Peuples solidaires et Frères des Hommes.

⁴ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°15, Décembre 1985

⁵ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°16, Février 1986, p.10.

politique, de la défense d'un modèle pacifiste de développement et de la lutte contre l'apartheid.

Nous avons pu constater ainsi que des problématiques non reliées directement au soutien aux pays pauvres sont introduites dès les débuts du mouvement AdM. Elles traduisent la diversité des engagements des membres de ce mouvement et le nombre élevé de liens inter-organisationnels établis. Les articulations des cadres dominants constitutifs avec des cadres auxiliaires contribuent à enrichir et à étoffer l'identité du mouvement étudié. Cette dernière peut se trouver renforcée par les adjonctions de nouvelles thématiques, qui témoignent d'un répertoire d'interprétation étendu. Cependant, un des risques inhérent à cette multiplication des types d'action est la dispersion des énergies militantes et le brouillage du projet défendu.

La prise en compte de l'ensemble de ces éléments de cadrage permet de mieux cerner le processus de construction de l'identité du mouvement. L'identité des protagonistes, qui se dessine, est une identité ambivalente. D'un côté, il s'agit de dénoncer l'oppression des habitants du tiers monde et des classes exploitées des pays occidentaux en mettant fin aux rapports de domination et en appelant au soulèvement des peuples opprimés. Les actions qui découlent alors de ces constats ne relèvent que d'un travail d'organisation des soulèvements et de mise en réseau des foyers de luttes à travers le monde. D'un autre côté, c'est l'information du public sur les règles du commerce mondial qui doit prévaloir pour défier la légitimité des institutions telles que le GATT et le FMI. En cohérence avec ce constat, les actions promues visent à favoriser d'autres types d'échanges commerciaux. La première facette de l'identité d'AdM tendra à s'estomper avec le déclin général des valeurs marxistes, laissant alors tout le champ à la deuxième facette de l'identité d'AdM, plus cohérente avec les types d'action menées à l'intérieur de l'organisation. Mais de cette période, le mouvement AdM conservera une orientation marquée vers les débats théoriques.

Les attributions de responsabilité permettent de cerner l'identité des opposants. Ce sont tout d'abord, les mentalités de chaque citoyen habitant dans un pays développé qui sont visées, appelant à un changement au niveau individuel. Puis, ce sont les pays occidentaux qui mènent des négociations au sein du GATT favorables à leurs intérêts et non à ceux des pays en voie de développement qui sont désignés comme responsables des situations de mal-développement. L'identité des opposants est donc formée par un ensemble de pays, qualifiés de « pays riches », qui contrôlerait les institutions internationales, telles que le GATT et le FMI. Ces derniers éléments discursifs forment les prémices du cadre altermondialiste qui sera identifié plus tard. Sous cet angle, il est possible d'affirmer qu'AdM constitue un mouvement

précurseur de l'altermondialisme, ou plutôt un mouvement initiateur de l'altermondialisme selon la terminologie de D. McAdam (1995), dans le sens où il contribue à introduire de nouvelles thématiques dans l'espace public.

Chapitre 7 : Un répertoire d'interprétation qui se renouvelle à partir de 1995

La période de déclin de l'ensemble des mouvements sociaux des années 1980 est liée à la fin des illusions suscitées par l'effondrement de l'empire soviétique et à la perte de légitimité des idéologies mobilisatrices, mais aussi à la progression du chômage et de la précarité salariale (Sommier, 2003). Mais après une période de léthargie des mouvements sociaux, ceux-ci réapparaissent à partir de 1995, avec les grèves des fonctionnaires en novembre et décembre 1995, les mobilisations de soutien aux sans-papiers en 1996-1997, le mouvement des chômeurs des années 1997-1998, les manifestations des mouvements dits antimondialisation à Seattle, Nice, Göteborg ou encore Gène... (Sommier, 2003, p.15). Face à ce « renouveau des mouvements contestataires », selon l'expression d'I. Sommier, le mouvement AdM n'est pas en reste puisqu'il participe à de nombreuses campagnes en jouant un rôle majeur dans le Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette, puis en prenant part au « mouvement altermondialiste » à partir de 2003.

Nous analyserons, dans cette partie, la manière dont s'exprime aujourd'hui la spécificité du positionnement d'AdM dans le réseau qui l'entoure en étudiant l'apparition de nouveaux cadres d'action ou la persistance d'anciens à partir des années 1995. L'étude des activités d'interpellation fournit alors des indications précieuses concernant la manière dont le redéploiement des activités politiques d'AdM à partir de 1995 puise dans un vivier d'éléments discursifs et de modes d'action déjà en partie élaboré dans la période antérieure.

1. La défense des droits civiques et sociaux et le déplacement des entités jugées responsables

La décennie 1990 correspond à la « configuration multinationale » dans laquelle les investissements directs à l'étranger augmentent, engendrant des délocalisations des unités de production, et octroyant aux multinationales un rôle central (Michalet, 2002). Durant cette période, les investissements directs à l'étranger deviennent prépondérants, favorisant le transfert d'unités de production du Nord vers le Sud. Les délocalisations partielles s'inscrivent dans un schéma général de décomposition internationale du processus de production des

grandes entreprises, qui se traduit par l'instauration de liens de filialisation ou de sous-traitance avec les unités de production. Ce phénomène est particulièrement fort dans le secteur de l'industrie textile. Tandis que l'accord multifibre signé en 1973 par les pays industrialisés visait à limiter l'impact sur les productions nationales des importations venant des pays asiatiques avec l'instauration de quotas d'importation, les pays participants à l'Uruguay Round en 1995 adopte un accord mettant fin à cet accord multifibre¹. C'est face à la recrudescence de ces investissements directs à l'étranger engendrant des délocalisations nombreuses qu'un nouveau type de cadre d'action collective se met en place, celui de la défense des droits civiques et sociaux, comme nous le découvrirons dans la suite.

a. La création du Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette

Le Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette (ESE) est créé² en 1995, dans le cadre de la *Clean Clothes Campaign*, apparue en 1991 aux Pays-Bas pour défendre les droits sociaux dans les pays du tiers-monde et, plus particulièrement, dans certains secteurs où œuvrent des entreprises occidentales, qui ont délocalisé leurs unités de production. Sont en particulier visées la filière des vêtements, celle des articles de sport et celle de la fabrication de jouets. Au niveau européen³, cette campagne possède douze collectifs relais, parmi lesquels le collectif ESE en France.

Ce Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette regroupe des associations de solidarité internationale (parmi lesquelles AdM), des syndicats, des associations de consommateurs et des associations d'éducation populaire. Ce rapprochement s'effectue à travers la reformulation commune d'une situation posée comme étant injuste par les organisations de solidarité internationales, celle de l'écoulement dans les pays du Nord de produits issus d'usines situées dans les pays du Sud dans lesquelles les droits sociaux fondamentaux ne sont

¹ Ce dernier accord prévoyait la suppression progressive sur dix ans des quotas, laissant libre cours aux délocalisations des grandes entreprises dans les pays où les avantages en termes de coûts de main d'œuvre sont les plus élevés, et notamment dans les pays d'Asie. En France, l'habillement est, par ordre d'importance, le troisième secteur d'activité à avoir effectué des délocalisations (Pliquet et Riedinger, 2008).

² Le collectif ESE n'est formellement créé qu'en 1996, car c'est tout d'abord AdM avec d'autres associations qui lance la campagne « Libère tes fringues » en 1995, cette dernière se poursuit l'année suivante à travers la campagne « De l'éthique sur l'étiquette », qui est à l'origine de la formation du collectif ESE.

³ La CCC a été fondée aux Pays Bas au début des années 1990 et malgré un élan international, les campagnes ont pris des formes propres à chaque pays, rassemblant des organisations différentes et développant des modes d'action spécifiques (Balsiger, 2014, p.3).

pas respectés. Les limitations des amplitudes horaires de travail, les conditions de sécurité et la liberté syndicale ne sont pas systématiquement respectées. Le travail des enfants est aussi l'objet de nombreuses dénonciations. Ces éléments forment les éléments de bases d'un nouveau cadrage diagnostique.

Pour répondre à cette situation posée comme problématique, la thématique centrale devient celle de la défense des « droits économiques et sociaux fondamentaux » en référence aux conventions de l'OIT¹. La formulation de « défense des droits de l'homme au travail » favorise le rapprochement d'organisations centrées sur des problématiques très différentes. Cette formulation opère une forme de condensation des cadres de défense des droits civiques et sociaux² dans une seule expression. Cette formulation innovante, qui désigne les droits sociaux fondamentaux définis par l'OIT en 1998, permet de rapprocher les syndicats et les associations lors d'actions menées en commun.

Les objectifs spécifiques pointés par AdM sont, d'une part, d'accroître la sensibilisation des consommateurs, en exerçant une pression sur la grande distribution et les pouvoirs publics et, d'autre part, de participer, avec des entreprises et les pouvoirs publics, à la création d'un label social. Les entreprises sont donc appelées à se « responsabiliser » sous la pression des consommateurs des pays occidentaux. Par sa participation au collectif ESE, AdM se transforme en groupe de pression, dont les campagnes d'opinion (avec signature de pétitions) et le lobbying sont les deux principaux modes d'action. Les entités à qui sont adressées ces interpellations sont les entreprises de grande taille, qui déploient leurs activités dans le secteur de l'habillement.

AdM mène de nombreuses campagnes au sein de ce collectif et le mouvement est membre de l'instance de pilotage³. Le collectif ESE est hébergé physiquement et administrativement par le secrétariat national d'Artisan du monde jusqu'en 2006. Ce collectif permet le rassemblement d'un grand nombre d'organisations, allant jusqu'à 44 organisations à son

¹ Ces principes et droits ont été exprimés et développés sous forme de droits et d'obligations spécifiques dans huit conventions reconnues comme fondamentales par le conseil d'administration de l'OIT en 1998. Ces huit conventions portent sur la liberté syndicale et le droit à la négociation collective (conventions 87 et 98), sur l'élimination du travail forcé ou obligatoire (conventions 29 et 105), sur l'abolition du travail des enfants (conventions 138 et 182), et sur l'élimination de la discrimination (conventions 100 et 111).

² Notons à ce sujet, que A. Touraine (Touraine, 2005) avait davantage plaidé pour une succession chronologique dans la conquête des droits : à la conquête des droits politiques (ou civiques) succéda la conquête des droits sociaux, puis celle des droits culturels.

³ En 2002, cette instance de pilotage regroupait ainsi quatre organisations (FAdM, CCFD, Peuples Solidaires, une association de consommateurs, la Confédération du Logement et du Cadre de Vie CLCV). En 2003, deux autres organisations se sont ajoutées à cette instance de pilotage (la CFDT et Léo Lagrange).

apogée. Il fonctionne avec 1 à 5 salariés suivant les périodes. À partir de 2005, le collectif entre en sommeil suite à des problèmes financiers (liés à la suppression de financements par l'Union Européenne). L'année 2006 marque la fin officielle du rattachement administratif du Collectif à la Fédération AdM. Le collectif est ensuite réactivé¹ en se créant sous forme associative indépendante. Aujourd'hui, ce sont une vingtaine d'organisations qui composent ce collectif avec un salarié et c'est désormais la CFDT qui héberge le bureau du collectif. AdM est membre du collectif, mais ne fait plus partie du comité de pilotage. Un certain retrait² d'AdM s'est donc opéré au fil du temps. Néanmoins, durant l'année 2009, un travail de réactivation de sa participation est entrepris. Et en 2010, AdM poursuit son rôle de soutien et de relais actif des activités du collectif³.

b. Vers un code de conduite

Les campagnes orientées vers les entreprises sont l'occasion de porter des exigences sociales au nom de la société civile auprès des employeurs de la grande distribution. Les années 1990 sont marquées par des campagnes de pression orientées en direction des PDG des entreprises fabricants des vêtements. AdM lance une campagne sur le textile qui vise à informer l'opinion publique sur les conditions de travail jugées « inacceptables »⁴. Le mot d'ordre est « Tous ensemble, nous avons un pouvoir pour faire respecter les droits de l'homme au travail et les droits des enfants »⁵. En novembre 1995 est lancée une campagne intitulée « Libère tes fringues » dont le but est d'informer et de mobiliser les consommateurs « pour qu'ils demandent des informations fiables au commerce de l'habillement, garantissant que les vêtements vendus ont bien été fabriqués dans des conditions décentes »⁶. Huit organisations de consommateurs; trois syndicats, et quinze organisations de solidarité

¹ Avec notamment l'impulsion du CCFD, de Peuples Solidaires, de la CFDT et de Léo Lagrange Consommation.

² Ce retrait s'explique par deux raisons, des raisons financières, d'une part, et des raisons de désaccords idéologiques, d'autre part. En 2004, AdM défend au sein du collectif une demande de régulations publiques pour parvenir à respecter les droits sociaux dans les zones de production qui n'est pas partagé par le reste du collectif. Selon AdM, cette recherche de nouvelle régulation publique pourrait à terme prendre la forme d'une « subordination des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce à celle de l'Organisation Internationale du Travail » (Fédération Artisans du Monde – Rapport d'activités 2004, AG 2005).

³ Extrait de : Fédération Artisans du Monde - Assemblée Générale Le Mans - Juin 2011 - Rapport d'activités 2010, p. 10-12.

⁴ *L'équitable. Le courrier de la solidarité*, Artisans du Monde, Lyon, n°1, 1994, p. 2

⁵ *L'équitable. Le courrier de la solidarité*, Artisans du Monde, Lyon, n°5, 1995, p. 1

⁶ *Commerce équitable*, Le magazine de la Fédération Artisans du Monde, N°1, 1er trimestre, 1996, p. 3.

internationales (parmi lesquelles FAdM, le CCFD et le CRID et ORCADES) sont signataires de cette campagne.

En 1996 est lancée la campagne « De l'éthique sur l'étiquette » qui constitue le prolongement de la campagne « Libère tes fringues » et de la campagne « Soyez sport » menée par Agir Ici l'année précédente. Puis en 1998 est lancée « Jouez le jeu ! » à l'occasion de la coupe du monde de football en France. Ces campagnes auxquelles participent des syndicats, des associations de consommateurs et des ONG, ont pour objectif principal de faire pression sur les entreprises françaises ayant délocalisé la production dans les pays du Sud. Les bénévoles d'AdM sont alors incités à signer et à faire signer des pétitions et à envoyer des cartes postales aux PDG d'un certain nombre d'entreprises parmi lesquelles on trouve : La Redoute, Décathlon, Auchan. Ces actions se poursuivent jusqu'à aujourd'hui. En 2009-2010, la FAdM initie ainsi la campagne « droits des travailleurs, liquidation totale » s'adressant aux principales enseignes de la grande distribution regroupées au sein de la Fédération du Commerce et de la Distribution, avec un détournement des slogans publicitaires habituels.

La démarche d'ensemble du collectif tourne autour de la création d'un label social. À partir du début des années 2000, le collectif, souhaitant qu'une concertation se mette en place pour faire progresser les conditions de travail chez les fournisseurs, préconise la mise en place d'un système de vérification indépendant des conditions de travail chez les fournisseurs. Il est, en effet, demandé à la grande distribution de vérifier la bonne qualité sociale des produits qu'elle commercialise et d'offrir des garanties à ses clients « basées sur des vérifications indépendantes »¹. Pour mesurer cette dimension sociale, un carnet de notes des entreprises est publié. Pour évaluer l'état d'avancement des codes de conduites mis en place par les entreprises, le collectif envoie aux entreprises de la grande distribution un questionnaire portant sur les engagements sociaux et leur mise en œuvre. À partir des réponses fournies à ce questionnaire, le collectif publie depuis le début des années 2000 un carnet de notes concernant une dizaine d'entreprises de distribution. Ce carnet de notes réédité à plusieurs reprises a, selon AdM, porté ses fruits, puisque certaines entreprises adoptent des codes de conduite ou réalisent des audits sociaux depuis lors.

Pour élaborer la définition de la responsabilité sociétale des organisations, l'organisme qui établit des normes d'envergure internationale a procédé de manière inhabituelle à la réunion de différents groupes d'acteurs (représentants les associations d'employeurs, les associations de consommateurs, les gouvernements, les syndicats, les ONG, et les chercheurs ou

¹ Fédération Artisans du Monde – Assemblée Générale de juin 2003 – Rapport d'activités 2002.

consultants). Près de 450 personnes se sont réunies au cours de 8 réunions internationales entre 2005 et 2010 pour parvenir à l'établissement de la Norme ISO 26 000 (Capron *et al.*, 2010 ; Barraud de Lagerie, 2010). Le Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette considère cette norme comme étant une retombée de son travail d'interpellation et de sensibilisation. La ratification de cette norme nécessite désormais un suivi rigoureux de son application, et c'est à ce suivi que le collectif s'attache à partir de 2010 en cherchant à « créer une dynamique incitant les entreprises à demander l'agrément ISO 26000 »¹.

c. De fréquentes références au droit

Les énoncés du collectif ESE contiennent de fréquentes références aux droits de l'homme au travail. Ces références au droit reposent en partie sur les normes internationales (constitution de l'OIT) et sur les normes européennes². Le collectif ESE pose la question du socle social minimum permettant le respect des droits des travailleurs, ce faisant il souhaite réintroduire une hiérarchie entre les règles régissant le commerce et la politique sociale. Les droits sociaux fondamentaux renvoient aux valeurs fondatrices de la société démocratique, et plus particulièrement à sa dimension économique et sociale. Ils peuvent être définis comme des droits fondamentaux (droit à une rémunération équitable, droit à la protection sociale) faisant suite aux droits de l'homme et ils sont alors qualifiés de droits fondamentaux de « seconde génération » (Martin, 1994, p.20).

Mais ce ne sont pas les seules références au droit qui sont énoncées. En effet, l'association fonde toute une partie de son argumentation sur l'énoncé de principes de dignité ou de décence. Il est notamment mentionné le fait que le commerce équitable permet d'établir entre le Nord et le Sud des « échanges fondés sur la dignité », ou qu'il permet aux producteurs du Sud de « vivre dignement de leur travail ». La dignité à laquelle se réfère l'association relève de l'ordre juridique tel qu'il émerge suite à la 2nde Guerre Mondiale avec la réaffirmation forte de la place de chaque être humain dans la société à travers la référence à la « dignité ». Le temps des droits de l'homme avec les Déclarations de 1789 est ainsi suivi d'une nouvelle ère, l'« ère de la dignité de la personne humaine » (Atias, 2004, p. 246). La dignité entre dans le

¹ Extrait de : Fédération Artisans du Monde - Assemblée Générale Le Mans - Juin 2011 - *Rapport d'activités* 2010, p. 10-12.

² Les normes européennes sont : (1) la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme de 1950; (2) la charte sociale du Conseil de l'Europe de 1961 et (3) la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux de 1989 (Auvergnon, 1994).

droit international à travers la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945, puis dans l'acte constitutif de l'UNESCO du 16 novembre 1945 et la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales adoptée le 4 novembre 1950 (ratifiée par la France en 1974). Bien que rarement citée, ces conventions constituent les références implicites associées au terme de dignité.

La thématique de la décence est aussi fréquemment abordée à travers des énoncés tels que « rémunération décente », « revenu décent », ou « niveau de vie décent ». Il s'agit à nouveau d'une référence implicite aux textes juridiques et en particulier aux énoncés de l'O.I.T. qui formule en 1999 l'objectif du droit à un « travail décent », correspondant à : « la possibilité d'exercer un travail librement choisi, productif, convenablement rémunéré, assorti de règles de sécurité sur le lieu de travail, d'une protection sociale, d'un cadre pour le dialogue social, et respectant l'égalité entre les hommes et les femmes »¹.

d. Un enrichissement progressif des modes d'action

Une évolution est constatée du point de vue des organisations avec lesquelles AdM mène des actions communes, du point de vue des modes d'action et du point de vue des cibles.

L'ouverture d'AdM à des organisations autres que celles de la solidarité internationale constitue un mode d'action déjà connu en 1995 lorsque se constitua le Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette. En effet, dès 1978, nous avons montré que l'association menait des actions ponctuelles communes avec des syndicats et/ou des partis. Ce décroisement n'est donc pas nouveau, mais il se confirme et tend à se systématiser avec la constitution du Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette. L'action de ce collectif consiste à tenter d'articuler la consommation éthique avec la défense des droits sociaux. Pour cela, la question du « droit à l'information des consommateurs », liée à la consommation éthique, est associée au renforcement du rôle des syndicats et à la promotion de la négociation interne à l'entreprise. Le collectif pointe la nécessité pour une entreprise de se montrer soucieuse de la défense de ces droits économiques et sociaux, non seulement pour ce qui concerne son fonctionnement propre, mais aussi celui de ses fournisseurs situées dans des pays en voie de développement. En exerçant une pression pour introduire un droit de regard du consommateur sur ces modes de fonctionnement, le collectif entend parvenir, sur la base de négociation avec les entreprises, à un plus grand

¹ V.-Y. Ghebali, « Organisation internationale du travail », Encyclopædia Universalis (en ligne, consulté le 24 mars 2014. URL : <http://www.universalis-edu.com/authentification/>).

progrès social. L'originalité du projet du collectif vise à « promouvoir la responsabilité sociales des entreprises, afin qu'elles contribuent, avec l'ensemble des parties prenantes, au progrès social "négocié" ». C'est dans cette perspective que les syndicats et les associations de consommateurs trouvent toute leur place dans ce collectif.

Au-delà des alliances avec des organisations autres que celles de la solidarité internationale, une évolution dans les modes d'action peut aussi être constatée. En 1995, Artisans du monde appelle le public à formuler deux questions sur des cartes postales: « Avez-vous des critères sociaux de sélection de vos fournisseurs? » et « Contrôlez-vous le respect de l'application de ces critères? ». Ces cartes postales doivent être envoyées à trois entreprises (Kookaï, La Redoute et C&A). Ces actions d'envoi massif de cartes ne constituent pas un mode d'action nouveau pour les membres d'AdM. Nous avons en effet mis en évidence précédemment que les membres d'AdM avaient déjà été incités à envoyer des cartes postales à travers le réseau Solidarité, pour l'organisation Amnesty ou lors d'actions en commun menées avec le Mouvement Anti-apartheid (MAA).

Mais ces envois de cartes sont par la suite associés à des pétitions. En 1998, au moment de la coupe du monde de football, le collectif lance une pétition nationale, qui sera adressée au président de la Fédération nationale du commerce d'articles de sports et de loisir. Lors de cette campagne, ce sont 140 000 signatures qui ont été recueillies (contre 20 000 en 1996, et 80 000 en 1997). En 2001-2002, La remise d'une pétition aux sièges nationaux d'entreprise de la grande distribution est associée à l'envoi de cartes postales à la direction régionale de ces entreprises. En 2002, ce sont 180 000 signatures qui sont recueillies. L'association d'une pétition à l'envoi de carte postale forme une séquence d'action nouvelle.

Des cartes peuvent aussi être envoyées aux dirigeants des entreprises de distribution, avec une demande d'adoption d'un code de conduite (sont visées plus particulièrement les grandes marques comme Nike, Reebok ou Adidas).

À ces modes d'actions a aussi été associée la publication d'un carnet de notes des entreprises visées par ces campagnes. Dans ce carnet de notes publié annuellement à partir des années 2000 sous le titre « Label social où en sont les entreprises ? », le collectif fait état des réponses obtenues à partir de l'envoi d'un questionnaire auprès des entreprises et de leurs fournisseurs. À l'intérieur du collectif les modes d'action utilisés sont donc les suivants : la pétition remise à la fin de la campagne aux sièges nationaux des entreprises de grande distribution, l'envoi de cartes postales par les consommateurs à la direction des entreprises de distribution, l'envoi d'un questionnaire et la publication d'un carnet de notes à partir des

réponses au questionnaire. La séquence « cartes-pétitions-carnet de notes » apparaît comme une nouvelle séquence d'action à l'intérieur d'AdM à la fin des années 1990.

Le boycott, qui était utilisé par les militants d'AdM à ses débuts, cesse d'être utilisé. En effet, la séquence d'action choisie par le collectif tente de s'inscrire dans une démarche d'élaboration d'un dialogue constructif. Plutôt que de choisir le boycott, le Collectif vise, d'après son coordinateur¹ à se poser comme conseiller auprès des grandes entreprises en travaillant à l'amélioration des filières existantes². Le collectif entend notamment conseiller les entreprises de distribution sur deux axes principaux : les délais accordés aux fournisseurs et les prix auxquels les produits sont achetés. Il ne s'agit plus de marquer son opposition par un boycott visant certains produits, mais plutôt d'amener à un dialogue en aidant les entreprises « à mettre en œuvre des actions correctrices »³.

Enfin, une diversification des entités à qui sont attribuées les responsabilités de la situation jugée intolérable apparaît aussi au cours du temps. Les actions qui sont d'abord orientées vers les entreprises de grande distribution, se dirigent ensuite vers les communes et vers les clubs sportifs. En effet, jusqu'en 2004, les actions du collectif prennent essentiellement pour cible des entreprises avec la recherche d'un système de vérification indépendante suivant un code de conduites précis. À partir de 2002, les actions sont en plus orientées vers les communes, et un « réseau de villes consommatrices éthiques » est mis en place afin de promouvoir les achats éthiques et la sensibilisation des habitants des collectivités concernées par la consommation éthique (un guide⁴ destiné aux acheteurs de ces collectivités est notamment diffusé en 2003). En 2002, le réseau de villes consommatrices éthiques rassemble plus de 220 communes et un groupe de travail d'une quinzaine de villes est mis en place¹. Cette campagne dirigée vers les élus locaux se poursuit par diverses actions jusqu'à aujourd'hui (par exemple en novembre 2010 avec une relance « achats publics achats éthiques » au cours d'un colloque).

Les campagnes dans le domaine du sport sont l'occasion de sensibiliser les clubs sportifs aux achats sportifs responsables. En 2004, c'est la campagne « Jouez le jeu pour les JO », campagne portant sur les articles de sports, qui domine. Cette campagne donne lieu à de nombreux événements organisés par les associations locales (335 en tout d'après le secrétariat

¹ P. Erard a été salarié d'AdM et porte-parole du collectif ESE de 1995 à 2002.

² *La Croix*, 21 Décembre 2001, p. 18.

³ A. Olivier, responsable du projet pour la fédération Artisans du monde, *La Croix*, 4 Février 2002, p. 16.

⁴ Fédération Artisans du Monde – Assemblée Générale de juin 2004 – *Rapport d'activités* 2003.

national). Si le Comité International Olympique ne donne cependant pas de soutien à cette campagne, le Parlement européen adopte, quant à lui, une résolution dénonçant le « non-respect des normes fondamentales du travail dans la production d'articles de sport pour les jeux olympiques »².

En définitive, le Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette apparaît en 1995 comme le prolongement, d'une part, des actions communes mêlant syndicats et associations initiées dans la période antérieure et, d'autre part, des actions d'envoi massif de cartes menée précédemment notamment par le réseau Solidarité avec l'aide des militants d'AdM. Il reprend tout en les systématisant des types de liens et des modes d'action déjà connus à l'intérieur du mouvement, mais qui restaient peu exploités jusqu'ici. Le décroisement des associations de solidarité internationale dans lequel AdM s'engage dès les années 1970 se poursuit avec ce collectif. Ce décroisement se confirmera et s'approfondira avec l'inscription dans le mouvement altermondialiste comme nous l'exposerons dans la suite.

2. L'altermondialisme comme réactualisation du cadre tiers-mondiste

À partir des années 2000, les investissements directs à l'étranger, qui caractérisaient la « configuration multinationale » du système économique, cèdent la place aux flux financiers, typiques de la « configuration globale » (Michalet, 2002). Les entités visées par les mouvements sociaux sont donc non plus tant les multinationales que les institutions financières internationales. Ce changement de cible des entités auxquelles sont adressées les activités d'interpellations, qui est commun à de nombreuses organisations, est aussi perceptible chez AdM.

Comme nous l'avons vu précédemment, la formation des adhérents à la compréhension des enjeux économiques mondiaux a occupé une place significative dans le bulletin d'information d'AdM au cours des années 1980, mais aussi durant les années 1990. En 1996, la Fédération AdM publie une brochure intitulée *Pour une mondialisation au service de l'homme*, qui expose « l'ensemble des moyens dont dispose le citoyen responsable pour agir

¹ Fédération Artisans du Monde – Assemblée Générale de juin 2003 – *Rapport d'activités* 2002.

² Fédération Artisans du Monde – *Rapport d'activités* 2004, AG 2005.

contre le "tout économique" »¹. Cette démarche de formation facilite grandement l'inscription des membres d'AdM dans les mobilisations ultérieures « contre la mondialisation ». Nous montrerons dans la suite comment le mouvement AdM recourt au cadre altermondialiste et quelles sont les pistes d'action qui sont mises en avant.

a. Les campagnes altermondialistes

Outre sa participation à la fondation d'ATTAC, le mouvement AdM a participé à de nombreuses campagnes à caractère altermondialiste. Dès 1996, Artisans du Monde participe à la mobilisation en faveur du contre-sommet du G7, qui s'est tenu en juin 1996 à Lyon, et qui constitue l'un des moments fondateurs du mouvement altermondialiste. AdM y participe par l'intermédiaire du CRID². Mais AdM participe aussi de manière directe aux mobilisations à caractère altermondialiste, comme nous le mettrons en évidence ci-après.

Des mobilisations, qui prennent la forme de contre-sommet au niveau local et national, sont organisées. En 2005, la FAdM participe à une campagne dirigée contre l'OMC, conjointement avec d'autres acteurs du mouvement altermondialiste (parmi lesquels ATTAC, la Confédération Paysanne, la Fédération Syndicale Unitaire, Solidaires, Peuples Solidaires, AITEC). Au niveau local, 88 conférences sont organisées par des collectifs locaux comprenant dans 57 cas la participation d'AdM. Dans le cadre d'une campagne exigeant le respect des Objectifs du Millénaire, la FAdM participe en 2005 à une « Semaine Mondiale d'Action sur le Commerce »³, action menée conjointement avec d'autres organisations du mouvement altermondialiste (ATTAC, la Confédération Paysanne, ou encore Agir Ici, qui permet l'organisation d'un marché solidaire et équitable à Paris)⁴. Des conférences sur la nécessité de mettre en place des règles commerciales « plus justes » sont organisées et la FAdM publie à cette occasion un numéro spécial d'*Équité, revue d'éducation au commerce équitable*, avec des interventions de représentants d'AdM, et d'autres organisations⁵. Une délégation AdM s'est rendue au sommet des peuples à Nice face au G20 de Cannes pour organiser des actions de rue et des conférences débats. Une délégation de 11 membres d'AdM

¹ *L'équitable. Le Courrier de la solidarité*, n°1, AdM Lyon, Juin-Juillet-Août 1996, p. 6.

² *Ibid.*, p. 2.

³ Cette « Semaine Mondiale d'Action sur le Commerce » s'est déroulée du 10 au 16 avril 2005 dans une cinquantaine de pays et a été organisée par la campagne « 2005 plus d'excuses! » menée par l'Action Mondiale contre la Pauvreté.

⁴ Fédération Artisans du Monde – *Rapport d'activités 2005*, AG 2006.

⁵ Parmi lesquelles : la Confédération paysanne, le CRID, Attac, Greenpeace, Peuples solidaires, Coordination Sud et Act up.

a été envoyée au sommet de Nice en 2011 et le réseau des groupes locaux a organisé 85 animations locales à cette occasion (soit une participation de plus de la moitié des groupes locaux)¹. Par sa participation aux mobilisations au niveau local ou national, le mouvement AdM s'efforce ainsi d'affaiblir la légitimité des instances internationales. Pour autant, ce mouvement ne dénigre pas toute possibilité d'influencer ces instances de l'intérieur, en participant aussi aux négociations.

À côté de ces mobilisations locales et nationales, le mouvement AdM participe en effet à des négociations au sein des instances internationales, tout en maintenant un regard critique sur le fonctionnement des échanges économiques mondiaux et en défendant les intérêts des acteurs du commerce équitable. Il participe par exemple à certaines des négociations du cycle de Doha de l'Organisation Mondiale du Commerce². En 2003, il utilise sa présence à la conférence interministérielle de Cancun³ pour défendre des positions relatives à la régulation des marchés mondiaux agricoles (en particulier dans le cas de la Tanzanie, du Kenya et de l'Ouganda) et à la question du coton (soutien à l'initiative des pays d'Afrique de l'Est)⁴. En 2004, la FAdM est présente à la XI^{ème} Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) à Sao Paulo en juin 2004 et elle porte la revendication de réguler les marchés internationaux des matières premières agricoles⁵. En 2005, un membre du conseil d'administration de la FAdM se rend à la Conférence Ministérielle de l'OMC pour défendre à nouveau la question de la régulation des marchés et des prix⁶. En 2011, le mouvement AdM se mobilise pour dénoncer le caractère illégitime du G8 et du G20 dont les réunions ont lieu en France⁷.

Les campagnes menées par AdM sont l'occasion d'illustrer le fonctionnement des échanges mondiaux par des exemples concrets, en pointant par exemple le lien entre les accords du G20 et les conséquences sur les producteurs de cacao. La défense d'une autre-mondialisation est avant tout interprétée par ce mouvement comme la défense des producteurs

¹ Fédération Artisans du Monde – *Rapport d'activités* 2011, AG 2012.

² Ce cycle débuté en 2001 est également appelé « Programme de Doha pour le développement », afin de souligner que le développement en constitue l'objectif principal.

³ La FAdM figure parmi les 55 ONG françaises assistant à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC se tenant à Cancun.

⁴ Fédération Artisans du Monde – Assemblée Générale de juin 2004 – *Rapport d'activités* 2003.

⁵ Fédération Artisans du Monde – *Rapport d'activités* 2004, AG 2005.

⁶ Fédération Artisans du Monde – *Rapport d'activités* 2005, AG 2006.

⁷ Fédération Artisans du Monde – *Rapport d'activités* 2011, AG 2012.

du Sud, associée à une demande de régulation des cours des matières premières au niveau international.

b. La participation aux forums sociaux

Suite au premier Forum social mondial de Porto Alegre en janvier 2001, d'autres forums sociaux se sont tenus au niveau mondial ou européen. En 2002, un groupe de travail portant sur le Forum social mondial (FSM) et le Forum social européen (FSE) est créé au sein d'AdM suite à la décision de son conseil d'administration de participer au FSM de Porto Alegre en janvier 2003, au FSE de Florence en novembre 2002 et au FSE de Paris-Saint-Denis en novembre 2003. Ce groupe de travail a pour but de préparer les délégations de représentants d'AdM à ces Forums. Par la suite, une commission spécifique sur les forums sociaux se met en place (en 2006), puis le travail de préparation se fait au sein de la commission intitulée « campagne et plaidoyer ». La participation aux forums sociaux a fait l'objet d'un investissement inégal au cours du temps. La participation d'AdM aux forums sociaux est fortement dépendante de celle du CRID et, lors des déplacements, sa délégation est souvent incluse dans celle du CRID. Le tableau suivant présente l'évolution de cet investissement inégal au cours du temps :

Tableau 5 : Évolution de la participation aux forums sociaux

Année	Nombre de représentants de la FAdM	Lieu
2003	Délégation de 11 membres 200 bénévoles	FSM de Porto Alegre FSE de Paris-Saint-Denis
2004	Délégation de 14 membres Délégation de 3 membres	FSM de Bombay FSE de Londres
2005	Délégation de 3 membres	FSM de Porto Alegre
2006	Délégation de 3 membres Délégation de 2 membres	FSM de Caracas FSM de Bamako
2007	Pas de délégation officielle	FSM de Nairobi
2008	20 Associations locales	Journée décentralisée
2009	Délégation de 13 membres	FSM de Belém

2011	Délégation de 17 membres	FSM de Dakar
------	--------------------------	--------------

Le tableau précédent ne décompte la participation que pour les événements internationaux ou nationaux, mais pas pour les événements locaux qui est difficile à évaluer avec précision. Notons cependant qu'en 2005, la FAdM revendiquait la deuxième place après ATTAC pour ce qui est de l'implication dans les forums sociaux locaux, estimant ainsi que : « la dynamique des forums sociaux reste bien ancrée dans le mouvement »¹. Néanmoins, si l'implication au niveau local semble forte en 2005, les deux années qui suivent sont marquées par un intérêt moindre pour ces formes de mobilisation tant au niveau local que national. Après un engouement fort de 2002 à 2005, l'implication de la FAdM dans les forums sociaux connaît un relatif déclin de 2006 à 2008. Néanmoins, à partir de 2009, l'investissement se raffermi avec des délégations comportant un nombre plus important de représentants (avec un maximum de 17 en 2011). La participation aux forums sociaux a des répercussions sur plusieurs groupes au niveau local :

« Au moment des forums sociaux : AdM envoyait une délégation importante (15 militants) et après ce qui s'est passé était diffusé dans tout le réseau, de cette façon s'est transmis la culture internationale avec une appartenance à l'économie solidaire. » (Administrateur du réseau)

AdM justifie sa participation aux forums sociaux en soulignant que ses actions s'inscrivent dans « la recherche de solutions alternatives au modèle économique néolibéral. »². Mais cette participation est également l'occasion d'accroître sa visibilité dans l'espace public. Une « réelle stratégie de communication »³ est ainsi mise en place avec notamment l'envoi de communiqués de presse aux journalistes, la distribution de dépliants, ... Les retombées en termes de notoriété s'avèrent dans les faits relativement limitées. En effet, l'étude de la presse quotidienne nationale montre que la couverture médiatique lors des forums sociaux reste relativement faible (Cf. Annexe 6).

Les retombées se situent aussi au niveau des échanges d'informations et de pratiques entre organisations. La participation aux forums contribue, en effet, à une mise en réseau d'organisations au niveau international. Ces rencontres avec d'autres organisations sont l'occasion d'établir des liens et d'échanger des informations ou des outils pédagogiques. Au

¹ Fédération Artisans du Monde – *Rapport d'activités* 2004, AG 2005.

² Fédération Artisans du Monde – *Rapport d'activités* 2002, AG 2003.

³ Fédération Artisans du Monde – *Rapport d'activités* 2003, AG 2004.

FSM de Caracas par exemple, le Secrétariat national a présenté un manuel pédagogique franco-brésilien élaboré par AdM intitulé « Comprendre pour agir » destiné à des enseignants du secondaire¹. Des cadres d'action collective nouveaux sont aussi instillés par ces interactions à l'intérieur du mouvement, comme nous le soulignerons dans la suite.

Comparativement à ce qu'AdM avait connu auparavant, les actions menées ne contiennent pas d'innovation majeure, dans le sens où AdM avait déjà participé à des rassemblements initiés par des associations de solidarité internationale. En effet, parmi les actions menées antérieurement, nous avons relevé les Journées Nationales sur le tiers-monde² organisées chaque année à partir de 1976 et le forum international du développement de juin 1992 organisé par le CCFD au Bourget³. Le point commun de ces manifestations est d'être initiées par des ASI, conjointement avec des organisations politiques diverses (syndicats, partis, associations de défenses des immigrés,...). La participation aux forums sociaux s'inscrit dans le prolongement de ces actions. L'innovation de cette période réside davantage dans la combinaison des différents modes d'action que sont la participation aux forums, aux contre-sommets et à des négociations au sein d'instance internationales.

c. Les pistes d'actions qui découlent du cadrage diagnostique

Le cadre altermondialiste est, comme nous l'avons mentionné précédemment, avant tout pour ce mouvement l'occasion de défendre les intérêts des producteurs du Sud, avec une demande conjointe de régulation des cours des matières premières au niveau international. Dans la suite, nous explicitons les différentes composantes du cadrage diagnostique et du cadrage pronostique, afin de mieux saisir comment le cadre dominant de lutte contre la mondialisation est adapté aux centres d'intérêt spécifiques des membres de ce mouvement.

Les éléments de cadrage, qui fondent le diagnostic d'AdM, s'appuient sur le constat d'une fluctuation des cours des matières premières qui engendre une grande vulnérabilité des agriculteurs des pays du Sud :

¹ Fédération Artisans du Monde – *Rapport d'activités* 2006, AG 2007 CR AG 2007.

² Ces journées nationales, organisées par le secrétariat de Liaison des groupes tiers-monde, portaient sur la politique de coopération. Elles ont été l'occasion pour le mouvement tiers-mondiste d'organiser des rassemblements dans toute la France, avec en particulier 2000 personnes rassemblées à la Mutualité à Paris.

³ Ce forum a permis le rassemblement de près de 60 000 personnes, et il peut être considéré comme le premier forum rassemblant des organisations de différents pays sur le thème du développement. AdM et Fam import était présent lors de ce forum.

« Ces vingt dernières années, les prix du café, du cacao et du sucre ont baissé d'environ 70 %. Cette baisse a entraîné une situation catastrophique pour de nombreux pays (...) Et derrière ces pays, ce sont des agriculteurs qui sont concernés. »¹.

Les agriculteurs des pays du Sud sont aussi présentés comme étant victimes du soutien des pays occidentaux à leurs propres exportations (par exemple pour le lait ou les céréales d'Europe). De ce soutien découle une concurrence faussée qui creuse les inégalités². Ces éléments de cadrage sont déjà anciens, mais ils sont réinterprétés à la lumière de la libéralisation des échanges économiques.

Les éléments de cadrage pronostique sont distincts de la période précédente. Tandis qu'AdM pouvait défendre une certaine forme de libéralisation, avec une moindre intervention de l'Etat, dans la décennie 1990, c'est à présent une demande de régulation qui est promue. Pour faire face aux fluctuations des cours des matières premières, des mécanismes de régulation sont mis en avant, mais le mode de régulation souhaité reste peu développé. Il peut s'agir de régulations publiques ou de régulations privées. Concernant les régulations publiques, la question de savoir qui serait précisément en charge de ces régulations publiques au niveau international et selon quelles modalités de désignation demeure.

« Nous voulons une autre OMC basée sur des régulations publiques et dont toute décision soit subordonnée aux DESC (Droits économiques et sociaux) (...) »³.

« Celles-ci [les régulations publiques] impliquent la stabilisation des prix, la mise en place d'échanges durables et donnent la priorité aux marchés locaux. »⁴

Quant aux régulations privées, elles doivent reposer sur la société civile ou sur les « mouvements alternatifs », dont AdM fait partie. Les objectifs généraux que la FAdM entrevoit sont alors de renforcer « le pouvoir représentatif des mouvements alternatifs à

¹ « La crise des producteurs de matières premières agricoles », par A.-F. Taisne, membre du bureau d'AdM et Animatrice de la Commission plaidoyer de la FAdM. Equité. Comprendre pour agir, *Bulletin d'éducation au commerce équitable*, dossier n°8 intitulé « Commerce international : changer de cap », FADM, mars 2005, p. 7.

² « Dumping Les arnaques du libre-échange », P. Erard, responsable Plaidoyer institutionnel du Comité Français pour la Solidarité Internationale, Equité. Comprendre pour agir, *Bulletin d'éducation au commerce équitable*, dossier n°8 intitulé « Commerce international : changer de cap », FADM, Mars 2005, p. 8.

³ « Le Monde a besoin de régulations - Les positions d'Artisans du Monde », Document approuvé par le Conseil d'Administration de la FAdM des 11 et 12 décembre 2004 Equité. Comprendre pour agir, *Bulletin d'éducation au commerce équitable*, dossier n°8 intitulé « Commerce international : changer de cap », FADM, Mars 2005, p. 22.

⁴ « Commerce équitable et régulations publiques », par A.-F. Taisne, membre du bureau et Animatrice de la Commission plaidoyer de la Fédération Artisans du Monde, Equité. Comprendre pour agir, *Bulletin d'éducation au commerce équitable*, dossier n°8 intitulé « Commerce international : changer de cap », FADM, Mars 2005, p. 21.

l'échelle régionale, nationale et internationale »¹. Le mode de démocratie promu à l'échelle mondiale repose ainsi sur un système dans lequel les mouvements alternatifs deviendraient prééminents. Les régulations proposées par AdM sont, dans ce dernier cas, appelées également des régulations privées ou « régulations citoyennes »². Mais la question de savoir comment s'organiseraient ces régulations citoyennes à l'échelle internationale reste faiblement développée.

3.Des cadres auxiliaires entre continuité et renouvellement

À côté du cadre de défense des droits civiques et sociaux et du cadre altermondialiste, qui sont des cadres dominants constitutifs du répertoire d'interprétation du mouvement AdM, d'autre cadres, appelés cadres auxiliaires, sont aussi mobilisés. Ces cadres auxiliaires s'articulent avec les cadres constitutifs pour s'ajouter aux anciens cadres et étoffer le répertoire d'interprétation du mouvement étudié. Ces cadres donnent lieu à de nouvelles actions. Nous avons relevé trois cadres auxiliaires : le cadre de défense de l'agriculture durable qui est mobilisé à partir de 2002, le cadre de défense des droits des peuples autochtones qui émerge à partir de 2008 et le cadre de l'écologie politique qui est présent à partir de 2009. Parmi eux, seuls les deux premiers constituent des composantes nouvelles du répertoire d'interprétation d'AdM, le dernier, l'écologie politique, étant présent depuis les années 1980, ainsi que nous l'avons souligné précédemment.

a. L'introduction de la défense d'une agriculture durable

Pour la FAdM, la problématique des agriculteurs des pays du Sud recouvre en partie celle des agriculteurs des pays du Nord, et elle est réinterprétée à travers le prisme de la critique du modèle d'agriculture productiviste. À partir de 2002, AdM est membre du comité de pilotage

¹ Editorial, Equité. Comprendre pour agir, *Bulletin d'éducation au commerce équitable*, dossier n°8 intitulé « Commerce international : changer de cap », FADM, Mars 2005, p. 2.

² « Commerce équitable et régulations publiques », par A.-F. Taisne, membre du bureau et Animatrice de la Commission plaidoyer de la Fédération Artisans du Monde, Equité. Comprendre pour agir, *Bulletin d'éducation au commerce équitable*, dossier n°8 intitulé « Commerce international : changer de cap », FADM, Mars 2005, p. 21.

d'un collectif¹, regroupant des organisations de plusieurs pays européens² dans le but d'élaborer des propositions de réforme de la PAC. Le travail mené au sein de ce collectif est un travail de concertation, d'élaboration de propositions communes, mais aussi d'organisations de campagnes.

En 2007, la FAdM coordonne une campagne intitulée « Pour une agriculture durable au Nord comme au Sud – l'agriculture est malade – soignons la PAC », avec le CRID, le CCFD, et Peuples Solidaires dans le comité de pilotage. En 2008, cette campagne se poursuit et le comité de pilotage s'élargit, incluant désormais la Confédération Paysanne, les Amis de la Terre, le CFSI et ATTAC. La campagne impulsée au niveau national par la FAdM est suivie par 80 collectifs au niveau local, dont 60 incluent la participation d'associations Artisans du Monde. En 2011, la FAdM soutient des campagnes extérieures, parmi lesquelles « Développons l'agriculture biologique » (de novembre 2011 à avril 2012) et « Pour une loi sur les semences paysannes en France et dans le monde » (en mars 2011)³. Elle apporte aussi son soutien à une campagne intitulée « Réorienter d'urgence l'agriculture française » au côté d'associations environnementalistes⁴.

La défense d'une agriculture durable se teinte progressivement d'une recherche de proximité entre producteurs et consommateurs. Mais une question découle de cette appropriation de problématiques ancrées dans le cadre national par une organisation de commerce équitable : comment concilier la défense d'une agriculture de proximité avec le soutien au commerce équitable ? La recherche de consommation de produits locaux donne lieu à l'usage de la dénomination de « commerce équitable local », ou de « commerce équitable sud-sud »⁵ voire même de l'expression « commerce équitable Nord-Nord » à partir de 2007. Mais ce commerce équitable relocalisé semble difficilement compatible avec les types d'échanges menés par l'association depuis plus de trente ans. Cette contradiction est partiellement résolue par la mise en place de distributions de paniers de légumes frais issus de productions locales dans certaines boutiques AdM à partir de cette période (à travers des partenariats avec des jardins d'insertion ou des AMAP). Cependant, cette position reste

¹ Ce collectif est d'abord nommé « Plate-forme pour une réorientation de la Politique Agricole commune » en 2002, puis renommé « Plate-forme pour des agricultures durables et solidaires » en 2003, puis « Plateforme pour la souveraineté alimentaire » et enfin « réseau pour des Agricultures Durables, Innovantes et Solidaires » en 2005.

² Cette plateforme européenne regroupe des organisations agricoles, des associations de solidarité internationale, des associations de défense de l'environnement et des associations de consommateurs.

³ FAdM – AG Dunkerque 2012– *Rapport d'activités* 2011.

⁴ *Le Monde*, Économie, 28 Février 2012.

⁵ Extrait de : Fédération Artisans du Monde - Assemblée Générale Le Mans - Juin 2011 - *Rapport d'activités* 2010, p. 10-12.

ambiguë et l'affirmation du président de la FAdM en 2009 selon laquelle les actions de l'association doivent se poursuivre dans l'immédiat tout en encourageant sur le long terme « un commerce équitable relocalisé au plus près des zones de production afin d'éviter au maximum les exportations »¹ n'est pas exempte de contradictions.

La défense d'une agriculture durable ou paysanne est aussi associée à la revendication de « souveraineté alimentaire » pour les pays du Sud. Cette expression de « souveraineté alimentaire », inventée par Via Campesina en 1996 et reprise par la Confédération paysanne en France en 1999, est adoptée par le mouvement AdM à partir de 2007. Ce cadre d'action collective fait écho à la revendication d'autosuffisance alimentaire et du droit des peuples à se nourrir eux-mêmes qui étaient exprimés par les ASI, dont le CCFD, dès les années 1970. Au début des années 1980, plusieurs ASI, parmi lesquelles Frères des Hommes, Terres des Hommes, et le Mouvement 1% tiers-monde, avaient notamment mené une campagne sur le thème « Pour le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes »². Cette recherche d'autosuffisance, reformulée sous l'énoncé de « souveraineté alimentaire », n'est donc pas une composante nouvelle du répertoire d'interprétation des ASI. Mais elle n'est adoptée par le mouvement AdM qu'à partir des années 2000, sous l'influence du mouvement altermondialiste. Elle implique une distorsion entre les types d'échanges menés, qui sont des échanges à grande échelle, et les types d'échange promus, qui sont des échanges locaux. Ce positionnement ambigu resurgit avec le recours au cadre de l'écologie politique que nous exposerons ci-après.

b. L'accent mis sur la défense des droits des peuples autochtones

Dans les années 1980, on ne trouve que de rares appels à la défense des peuples autochtones. Seul un appel à soutenir une association de défense des droits des ethnies minoritaires menacées (*Survival International*) est présenté aux adhérents d'AdM en 1987. L'articulation avec le cadre dominant tiers-mondiste reposait alors sur la promotion d'un mode de développement occidental, conçu comme devant s'adapter aux modèles culturels et

¹ « Libre opinion; Stéphane Le Borgne, président de la fédération Artisans du monde », *La Croix*, 15 Juin 2009, p. 27.

² Un manifeste avait été publié à cette occasion, ce dernier mentionnant le fait que « l'aide alimentaire n'est pas un bon remède contre la faim. Elle aggrave souvent le mal qu'elle prétend combattre ».

aux rythmes propres à ces peuples autochtones menacés¹. En 1992, à l'occasion des 500 ans de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, la FAdM fait partie d'une coordination² qui organise à Paris trois jours de manifestations et de conférences pour soutenir les peuples autochtones des États-Unis.

Puis, le cadre de défense des droits de peuples est mobilisé comme schème interprétatif dans le cas de la défense du peuple amérindien en 2009, qui fait suite à une proposition de la commission campagnes et plaidoyer dans la lignée du forum social de Belém (de janvier 2009). La défense des droits des peuples autochtones dans les pays d'Amérique latine s'articule alors avec la dénonciation des accords de libre-échange en cours de négociation entre l'Union Européenne et les pays d'Amérique latine. En 2010, AdM constitue des filières d'exportation avec vingt communautés indigènes différentes d'Amérique latine³. Les raisons de ce soutien sont présentées comme reposant sur le fait qu'il s'agit de populations marginalisées dans leurs pays, d'une part, et sur le fait que ces peuples sont porteurs d'un discours qui dénonce le processus de marchandisation, d'autre part⁴. Le soutien aux peuples autochtones est donc articulé au cadre dominant altermondialiste à travers la dénonciation du processus de marchandisation dont les peuples autochtones peuvent être considérés comme étant la figure d'opposition majeure. En effet, les représentants des peuples autochtones mettent en avant le lien privilégié qui les unit à la Mère terre, ce lien étant par essence réfractaire à tout processus de marchandisation :

« Nous appartenons à la Mère-terre et nous n'en sommes ni les propriétaires, ni les pilliers, ni les vendeurs. » 5.

À partir de 2008, le cadre de défense des droits de peuples est aussi décliné dans le cas du soutien au peuple palestinien. De mars à mai 2008, la FAdM diffuse auprès des associations locales une information sur la campagne « Paix comme Palestine », puis de novembre à décembre 2008 débute une nouvelle campagne centrée sur la Palestine. Cette dernière campagne repose, d'une part, sur la participation à une campagne politique coordonnée par la Plate-Forme des ONG françaises pour la Palestine, dans laquelle la FadM a joué un rôle actif,

¹ *Bulletin de la Fédération AdM*, Février 1988, n°26, p.33.

² Cette coordination comprend la Fondation France Libertés, Terres des Hommes, Peuples solidaires, Justicia y Paz, Aide d'Urgence Internationale et le Collectif Guatemala.

³ « Soutenir les peuples indigènes », Équité, *Bulletin d'éducation au Commerce équitable*, n°13, Avril 2010, p. 13.

⁴ *Ibid.*

⁵ Appel du 12 octobre 2009 des peuples indigènes face à la crise de civilisation, Cf : Équité, *Bulletin d'éducation au Commerce équitable*, n°13, Avril 2010, p. 6.

et, d'autre part, sur une campagne spécifique à Artisans du Monde (intitulée « Avec le commerce équitable, soutenons les droits du peuple palestinien »). La campagne spécifique à AdM s'appuie sur la commande de produits issus des partenaires anciens et nouveaux d'AdM en Palestine (avec en particulier la vente d'huile de Palestine)¹. Cette dernière campagne de soutien au peuple palestinien se poursuit en 2009 et en 2010². Lors de ces campagnes, AdM renoue ponctuellement avec les actions de boycott en soutenant la campagne « Boycott-Désinvestissement-Sanction ».

c. Une inscription dans l'écologie politique renforcée

Le cadre de l'écologie politique, qui intégrait des réflexions sur le gaspillage énergétique et sur les risques du nucléaire dès la fin des années 1970, est à nouveau mobilisé à partir de 2009. Le soutien en 2009 à la mobilisation pour le sommet de Copenhague et à l'ultimatum climatique en constitue un premier exemple³. De même que la diffusion par la FAdM de la campagne « Une Seule Planète » en 2010, qui vise à « sensibiliser les citoyens sur la gestion non durable des ressources naturelles et ses conséquences sur les populations des pays du sud »⁴. Cette campagne se poursuit en 2011 à l'occasion de la quinzaine du commerce équitable en s'articulant avec la thématique de la « consommation citoyenne ». Deux mobilisations ont ainsi été relayées à cette occasion, l'une orientée vers la responsabilité sociale des entreprises et l'autre liée aux enjeux écologiques (« Stop à l'accaparement des ressources du sud par l'Union européenne »⁵). La pollution, l'épuisement des ressources et le dérèglement du climat sont des problématiques reliées aux inégalités économiques et au problème du mal développement. L'articulation entre le cadre de l'écologie politique et le cadre altermondialiste repose donc sur la mise en avant des conséquences d'une gestion non durable des ressources naturelles sur la situation des populations des pays du Sud. L'entité à qui est attribuée la responsabilité de cette situation est définie de manière évasive comme

¹ *Rapport d'activité 2008- AG 2009.*

² En 2010, cette campagne intitulée « Consommateurs, citoyens : agissons contre l'occupation en Palestine » vise plus particulièrement à montrer les conséquences des relations commerciales établies entre l'Union Européenne ou la France et la région israélo-palestinienne sur les producteurs palestiniens.

³ Fédération Artisans du Monde – Assemblée Générale de juin 2010 – *Rapport d'activités 2009.*

⁴ Extrait de : Fédération Artisans du Monde - Assemblée Générale Le Mans - Juin 2011 - *Rapport d'activités 2010*, p. 10-12.

⁵ FAdM – AG Dunkerque 2012– *Rapport d'activités 2011.*

étant « notre modèle économique ». Les moyens d'action privilégiés sont alors les actes d'achat, avec l'encouragement à « se tourner vers une consommation citoyenne »¹.

Ce positionnement amène alors AdM à questionner les impacts environnementaux du commerce équitable de manière explicite. Le président d'AdM, reconnaît, à ce sujet, l'existence d'une tension entre la volonté de réduire l'impact environnemental des échanges commerciaux et la promotion de produits importés, prédisant même à demi-mots la fin du commerce équitable Nord-Sud : « la relocalisation de l'économie au travers des circuits courts Sud-Sud et Nord-Nord est le modèle socio-économique vers lequel il faut tendre »².

4. Le réseau : ressource ou contrainte ?

Les actions d'interpellation menées par AdM ne peuvent se comprendre sans la prise en compte des liens que cette association établit avec les autres associations et collectifs qui l'entourent. En effet, le mouvement étudié n'entreprend presque jamais seul de mener une action d'interpellation. La toute première campagne avait été menée seule (campagne sur le Mozambique), mais cette-dernière avait obtenu un si faible impact dans l'opinion qu'elle avait conduit les adhérents du mouvement à rechercher des alliés pour mener les campagnes ultérieures³. La nécessité de se joindre à un collectif pour être visible apparaît donc très tôt. La FAdM mène depuis lors quasiment toutes ses campagnes en lien avec d'autres associations rassemblées dans des collectifs éphémères ou des collectifs durables, tels que le CRID.

AdM participe tout d'abord à de nombreuses campagnes du CRID. Plus précisément, nous pouvons repérer deux façons pour le mouvement étudié de s'inscrire dans les campagnes du CRID. Premièrement, il peut s'y investir pleinement, les campagnes du CRID formant alors l'essentiel des actions menées. C'est le cas par exemple des deux grandes orientations du CRID que sont l'éducation au développement et la participation aux FSM- FSE qui forment pour la période 2002-2005 les thèmes centraux des activités menées⁴. C'est aussi le cas de la principale campagne menée par la FAdM en 2006, qui a consisté à relayer une campagne du CRID visant l'interpellation des candidats lors de la campagne électorale pour les élections

¹ Extrait de : Fédération Artisans du Monde - Assemblée Générale Le Mans - Juin 2011 - *Rapport d'activités* 2010, p. 10-12.

² « Les impacts du commerce équitable sur l'environnement », Stéphane Leborgne, *Équité, Commerce équitable et environnement*, n°12, mars 2009, p. 3

³ « Compte rendu de l'AG du 21-22 octobre à Paris », *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°10, décembre 1984, p. 3

⁴ Fédération Artisans du Monde – Assemblée Générale de juin 2004 – *Rapport d'activités* 2003.

2007. Deuxièmement, il peut s'investir modérément dans les campagnes du CRID, comme c'est le cas en 2010, lorsqu'il choisit de relayer simplement la campagne « Une seule Planète » du CRID sans en faire un thème de campagne central. De même, les campagnes initiées par ATTAC peuvent être relayées par AdM avec par exemple, la campagne « territoire hors AGCS »¹ initiée par ATTAC. Enfin, le mouvement peut adhérer à des collectifs éphémères, comme nous l'avons souligné précédemment en vue de mener des campagnes bien déterminées.

Le plus souvent, un collectif initie une campagne au niveau national, la participation d'AdM à la campagne est validée en AG, puis une réflexion est menée en commission pour définir le contenu de la campagne à proposer aux groupes locaux et pour élaborer les supports de campagne (brochures d'information, tracts de présentation des nouvelles coopératives, montages diapo). Mais si AdM soutient une campagne et adhère éventuellement à un collectif éphémère afin de gagner en visibilité, l'association n'adhère pas non plus à n'importe quel collectif. La culture militante propre au mouvement détermine en grande partie le choix de soutien d'une campagne et l'acte d'adhésion à un collectif. Nous envisagerons dans la suite les conditions qui conduisent à la perception du réseau comme un espace de ressources dans un premier temps, puis, dans un deuxième temps, les conditions qui permettent d'envisager le réseau comme un espace de contraintes pour mener des actions en commun.

Le réseau peut tout d'abord être considéré comme une ressource, et la période récente en fournit des exemples précieux. La mise en réseau d'acteurs d'horizon divers à travers la participation aux mobilisations du mouvement altermondialiste favorise la prise en compte de nouvelles problématiques par AdM qui enrichit ce faisant son répertoire d'interprétation en lui adjoignant de nouveaux cadres. La participation d'une délégation d'AdM au FSM de Belém (au Brésil) a engendré une meilleure connaissance de la situation politique, économique, sociale, environnementale et culturelle des peuples amérindiens largement exposés lors de ce FSM et un cadre d'action spécifique sur les droits des peuples amérindiens sera alors mobilisé juste à la suite de ce forum social. De même, la participation au FSM de Dakar en 2011 conduit à la définition d'un nouveau cadre d'injustice lié à la menace que font peser les produits issus de l'industrie agro-alimentaire occidentale sur les formes d'agriculture paysanne au Sénégal. En effet, un séminaire sur le commerce équitable Sud-Sud a précédé la

¹ L'Assemblée générale de 2007 a décidé de lancer la campagne « AdM Territoire hors AGCS » et, au niveau local, certains magasins se sont déclarés en « zone hors Accord général sur le commerce et les services (AGCS) » avec apposition d'affiches et autocollants.

tenue du FSM de Dakar en 2011¹, et les thèmes abordés conduisent à la constitution d'un cadre d'action spécifique de « commerce équitable Sud-Sud », qui rendra possible l'organisation ultérieures d'autres campagnes sur ce thème.

Des groupes locaux d'AdM peuvent aussi initier des liens inter-associatifs spécifiques engendrant de nouvelles campagnes. Le lancement d'une campagne peut, en effet, provenir d'un groupe local, qui s'inscrit dans un collectif de sa propre initiative, et qui propose ensuite aux autres groupes locaux d'y participer. Par exemple, le groupe AdM de Brest invite au milieu des années 1980 les autres groupes locaux à prendre des initiatives pour dénoncer toute forme de collaboration entre la France et l'Afrique du Sud en suivant l'appel du « Mouvement anti-apartheid »². L'impulsion vient donc d'un groupe local qui entraîne les autres groupes locaux dans sa démarche. De même en 1986, une campagne de soutien aux réfugiés namibiens en Angola suivie par le groupe AdM de Paris qui participe au Collectif Namibie entraîne une campagne au niveau national³.

L'impulsion peut aussi venir du niveau national, en particulier lorsqu'AdM s'inscrit dans des campagnes menées par le CRID. Mais la FAdM ne se contente pas de relayer des campagnes du CRID, elle choisit d'amplifier certains thèmes pour qu'ils soient plus proches des préoccupations des militants. Par exemple, la principale campagne menée par la FAdM en 2006, qui consistait à relayer une campagne du CRID à travers l'interpellation des candidats lors de la campagne électorale pour les élections 2007, a été déclinée auprès des adhérents d'AdM en mettant en avant les thèmes du commerce équitable, de la « responsabilité sociale des entreprises » et « commerce agricole et souveraineté alimentaire »⁴.

À l'opposé des exemples précédents, le réseau peut aussi constitué une contrainte pour mener des campagnes. L'espace politique à un instant donné présente un nombre limité de collectifs disponibles dans lesquels s'investir pour mener des campagnes. Le choix est donc nécessairement restreint pour la FAdM au niveau national, mais aussi pour les groupes au niveau local. L'état des produits disponibles constitue une contrainte supplémentaire. En effet, une campagne menée par AdM s'appuie généralement sur un support concret, un produit à diffuser. De nouvelles relations avec des coopératives peuvent alors découler du choix d'une campagne particulière. En 1986, lorsque la FAM mène des actions d'information sur les Philippines, et des commandes d'artisanat auprès de nouvelles coopératives sont passées afin

¹ FAdM – AG Dunkerque 2012– *Rapport d'activités* 2011.

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°15, Décembre 1985.

³ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°10, Décembre 1984, p. 23.

⁴ *Le Rapport d'Activités* 2006 de la Fédération Artisans du Monde, AG 2007.

que les produits soient disponibles pour le début de la campagne¹. Dans ce type de cas, c'est la campagne qui détermine la vente d'un nouveau produit. Mais il arrive aussi que ce soit l'inverse. L'un des rares produits équitables de consommation courante disponible en Europe pour AdM à ses débuts était le café de Tanzanie. Dans ce cas, c'est la disponibilité du produit qui a déterminé la campagne à mener.

Le réseau européen des Magasins du Monde forme aussi un espace de contraintes pour mener des campagnes. À titre illustratif, la campagne de soutien au Nicaragua a été décidée lors de la rencontre européenne Magasins du Monde à Strasbourg, en mai 1983². Cette impulsion européenne a ensuite été relayée par un collectif d'associations en France qui s'est créé, le « collectif Nicaragua », ce qui a permis la poursuite de la campagne en 1986³.

Le réseau peut constituer un espace de ressources permettant à de nouvelles actions en commun d'émerger et de se propager par l'établissement de liens inter-organisationnels multiples. Mais le réseau peut aussi constituer un espace de contraintes, car il limite le choix des actions possibles à un instant donné.

*

À partir de 1995, un nouveau cadre dominant apparaît, celui de défense des droits civiques et sociaux, lié à l'insertion d'AdM dans un nouveau collectif, le Collectif de l'Éthique sur l'étiquette, constitué d'associations de solidarité internationale, de syndicats, d'associations de consommateurs et d'associations d'éducation populaire. En comparant les éléments discursifs et les modes d'action utilisés par AdM au sein de ce collectif ESE, avec ceux qu'il utilisait précédemment, nous avons relevé certains éléments témoignant d'une continuité et d'autres montrant au contraire un enrichissement progressif du répertoire de cet acteur associatif.

Une certaine continuité peut tout d'abord être relevée entre les actions menées au sein du collectif ESE et celles menées dans le cadre des luttes anti-apartheid de la période précédente. Cette continuité est repérable du point de vue de la multiplicité des catégories des acteurs engagés dans un même collectif (syndicats, associations⁴), des attributions de responsabilité (aux entreprises multinationales), des modes d'action mis en œuvre (envoi de cartes postales)

¹ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°16, Février 1986, p.10.

² *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°6, Octobre 1983, p. 2.

³ *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde*, n°18, Juillet 1986, p. 9.

⁴ À partir du milieu des années 1990, AdM mène des actions en commun avec des syndicats, des associations de défense des droits et des causes, des organisations de consommateurs, etc. Ce faisant, il poursuit l'établissement de liens inter-organisationnels au-delà de la seule sphère des associations de solidarité internationale déjà initié lors de la période précédente.

et des éléments de cadrage pronostique utilisés (non-respect des droits de l'homme). Les actions du Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette apparaissent donc en 1995 comme le prolongement des actions communes mêlant syndicats et associations initiées durant la période antérieure.

Une légère modification peut toutefois être notée, puisque le boycott qui était utilisé par les militants d'AdM à ses débuts cesse d'être utilisé à partir de 1995. Il est remplacé par le buycott, encore appelé consommation citoyenne par AdM, qui devient un nouveau mode d'action du répertoire d'action d'AdM à partir de la fin des années 1990. Cette légère évolution des modalités d'action traduit une inflexion dans le positionnement du collectif, qui d'oppositionnel dans le cas des campagnes anti-apartheid devient, dans le cas du collectif de l'éthique sur l'étiquette, davantage conciliant, allant jusqu'à proposer une aide et des conseils aux entreprises, afin de contribuer à un « progrès social négocié ». Plutôt que de choisir le boycott qui signifierait une opposition marquée, le Collectif préfère donc inciter au buycott, afin de pouvoir se positionner parallèlement comme conseiller auprès des grandes entreprises. Ce nouveau positionnement reste toutefois ambigu, car si la négociation et le conseil aux entreprises sont mis en avant, ils restent indissociablement liés à des actions de protestation pouvant possiblement agir sur la réputation de l'entreprise et donc sur les ventes. Enfin, une évolution dans la séquence des modes d'actions est constatée. En effet, la séquence « cartes-pétitions-carnet de notes », qui apparaît à la fin des années 1990, constitue une nouvelle séquence d'action à l'intérieur du répertoire d'action d'AdM.

Le cadre altermondialiste, dont se saisit le mouvement AdM à partir des années 2000, apparaît comme une réactualisation du cadre tiers-mondiste de la période antérieure. Comme nous l'avons relevé précédemment, la formation des adhérents à la compréhension des enjeux économiques mondiaux a occupé une place significative dans le bulletin d'information d'AdM au cours des années 1980, mais aussi durant les années 1990. Cette démarche de formation des militants aux fonctionnements des échanges économiques au niveau mondial a facilité la participation aux mobilisations ultérieures « contre la mondialisation ». Nous avons relevé que les membres du mouvement étudié menaient aussi des réflexions sur un autre mode de développement dès les années 1970. La lutte pour une « autre mondialisation » constitue une reformulation de la recherche d'un « autre développement », qui était une problématique soulevée par AdM depuis ses débuts. Enfin, nous avons montré que du fait de ses liens avec les Cinq mouvements frères, AdM est conduit très tôt à se rapprocher et à adhérer au CRID, qui deviendra un acteur essentiel du mouvement altermondialiste. L'investissement dans le

mouvement altermondialiste constitue donc non pas une innovation, mais le prolongement de liens anciens établis par AdM avec des mouvements qui avaient une vision commune du développement.

Des discontinuités sont cependant notables. Un déplacement des entités à qui sont attribuées les responsabilités du mal-développement s'est opéré d'un échelon national (le ministère de la coopération) vers un échelon international (les institutions internationales et en particulier les instances qui régissent les règles du commerce : GATT puis OMC). Les modes d'action du mouvement altermondialiste sont les forums, les sommets citoyens, les manifestations, mais aussi le travail d'expertise et les actions de lobbying et la participation aux rassemblements à caractère altermondialiste. La participation aux forums sociaux constitue un nouveau mode d'action pour AdM à partir du début des années 2000.

Enfin, un élargissement des problématiques abordées est constaté. Outre le cadre de défense des droits sociaux et le cadre altermondialiste, qui sont constitutifs de l'identité d'AdM pendant la période de 1995 à 2014, les militants de ce mouvement recourent, en effet, à d'autres schèmes interprétatifs pour donner du sens à leurs actions. Les autres cadres, appelés cadres auxiliaires, que nous avons relevés pour cette période, sont au nombre de trois. Il s'agit de la défense de l'agriculture durable, de la défense des droits des peuples autochtones et de la défense de l'écologie politique. Des problématiques non reliées directement au soutien aux pays pauvres sont introduites, et elles sont impulsées par les liens inter-organisationnels qu'AdM établit avec d'autres organisations.

L'étude des éléments de cadrage diagnostique et pronostique permet de comprendre comment s'articulent les différentes composantes des cadres d'action mobilisés pour former l'identité du mouvement étudié. L'identité des protagonistes qui se dessine alors est une identité à plusieurs facettes.

En premier lieu, ce sont les traits d'une identité fondée sur le développement d'un militant expert en matière de droits sociaux fondamentaux qui se dessinent. Ce militant expert en droit international s'appuie sur les conventions de l'OIT afin de susciter des interrogations sur les conditions de travail dans les pays du Sud. L'identité des opposants prend la forme de dirigeants de grandes entreprises de distribution du secteur de l'habillement, mais aussi de représentants politiques, et de représentants de clubs sportifs qui enfreindraient ces droits sociaux fondamentaux. Par diverses actions, les membres d'AdM sont incités à atteindre l'image des entreprises concernées, devenant ainsi des garants du respect des droits de l'homme au travail. Une réelle expertise en la matière est revendiquée. Le recours à la

publication de carnets de notes confère une dimension pédagogique à la démarche. Quant au public, il doit se muer en citoyen consommateur à la recherche d'information sur les conditions de production des vêtements qu'il achète. Il s'agit de chercher à connaître la « réalité » des travailleurs du sud et de mener des actions de buycott¹, ou « consommation citoyenne » selon l'expression d'AdM.

En même temps qu'une identité fondée sur la défense des droits civiques et sociaux, l'identité d'AdM repose aussi sur le cadre altermondialiste. Le militant se forge alors une identité axée sur la volonté d'informer le public sur les règles du commerce mondial avec une remise en question de la légitimité des institutions internationales telles que l'OMC, la BM et le FMI. L'identité des protagonistes repose alors sur un intérêt marqué pour les questionnements sur les enjeux des échanges commerciaux au niveau mondial et pour une réflexion sur une « autre mondialisation ». Cette identité ne peut s'appuyer cependant sur des pistes d'action claires, le type de régulation souhaité pour les marchés internationaux n'étant pas défini avec précision. L'identité des opposants est par contre clairement énoncée, tout en conservant un caractère très général. Elle est formée par un ensemble de pays, qualifiés de pays riches, qui sont désignés comme responsables des situations de pauvreté, mais aussi sur un ensemble d'institutions internationales, telles que l'OMC, la BM et le FMI. Par ailleurs, le souci d'utiliser les actions de vente menées par l'organisation comme support pour une meilleure compréhension des échanges commerciaux internationaux constitue un trait spécifique de l'identité d'AdM dans ce mouvement altermondialiste. L'acte d'achat de produits équitables se présente alors comme une matérialisation de la visée théorique de changements des règles du commerce international.

**

Avec la prise en compte du réseau dans lequel Artisans du monde s'insère, la spécificité du répertoire d'interprétation de l'organisation apparaît plus clairement. Les premières boutiques émergent dans un contexte de redéfinition de la notion d'aide par les organisations elles-mêmes. L'identité d'Artisans du monde se construit à partir d'un discours d'opposition marquée aux actions d'aide d'urgence. Les emprunts au cadre tiers-mondiste se traduisent par

¹ Le terme « buycott » désigne un acte d'achat motivé par des raisons politiques comme nous l'avons mentionné dans la partie introductive de la thèse.

de fréquentes références à la nécessité d'informer le public. Le recours au cadre anti-impérialiste, qui lui est associé, traduit une volonté d'informer sur les rapports de domination qui persistent entre les pays occidentaux et les anciens pays colonisés. Les premiers échanges à l'intérieur des comités de jumelage se caractérisent par des essais-erreurs qui tendent à être oubliés par les militants d'AdM eux-mêmes. Parmi les premiers produits vendus dans les boutiques, certains témoignent d'une faible attention portée aux conditions de travail réelles, comme nous l'avons vu pour le café de Tanzanie. Bien plus que la singularité et la pureté des premiers échanges, la généalogie d'AdM nous a conduits à mettre en évidence une irrémédiable complexité entourant ces échanges.

Très vite les associations luttant contre la faim dans les années 1960 en viennent à aborder la question du développement et elles cherchent à influencer la politique française de coopération en agissant sur l'opinion publique et les médias. L'objet de la dénonciation se déplace progressivement de la politique de coopération vers des règles qui régissent les échanges internationaux. À partir du milieu des années 1990, le cadre de défense des droits civiques et sociaux vient enrichir le répertoire d'interprétation de cet acteur du commerce équitable. Enfin, à partir de 2002, l'objet de la dénonciation porte sur la mondialisation, et plus particulièrement sur les conséquences de la libéralisation des échanges économiques dans les pays du Sud. Des cadres d'action auxiliaires, tels que ceux de la défense de l'environnement et de la défense des droits des peuples, apparaissent tandis que d'autres sont abandonnés, tels que le cadre de soutien aux immigrés ou le cadre anti-militariste.

L'analyse du discours et des modes d'action de l'association permet de comprendre comment un discours critique de la politique de coopération puis des échanges internationaux émerge. Au-delà des actions d'interpellation, un véritable travail de contre-expertise se développe. Les éléments formant le cadre tiers-mondistes sont mis en veille puis remis sur le devant de la scène à travers le cadre altermondialiste qui persiste jusqu'à aujourd'hui dans les actions et le discours de cet acteur du commerce équitable. Ces éléments confèrent à cette association une dimension politique, rendant son appréhension irréductible à un simple groupe d'entraide ou à une entreprise commerciale. Plus encore, c'est l'entretien de relations avec des organisations appartenant au réseau qui permet l'introduction de nouvelles problématiques, contribuant ce faisant à élargir le répertoire d'interprétation de l'association étudiée.

Partie 3 : Les Associations pour le Maintien
d'une Agriculture Paysanne, de la défense de
l'emploi agricole à préservation de
l'environnement

Les AMAP se sont développées en France à partir de 2001 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, puis elles ont connu une croissance rapide et se sont étendues à l'ensemble du territoire français. En région PACA, le nombre d'AMAP est passé de 3 en 2001 à 178 en 2011, ce qui correspond à 46 000 consommateurs. En région Île-de-France, le nombre de ces associations a cru de 1 à 143 entre 2003 et 2011. Enfin, au niveau national, ce sont 1600 AMAP qui sont répertoriées en 2011, ce qui correspond à 66 00 familles et 270 000 consommateurs¹.

L'histoire du mouvement des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne² est souvent présentée tant par les militants que par les chercheurs eux-mêmes comme résultant d'une simple transposition d'un concept initialement apparu au Japon dans les années 1970, qui aurait été ensuite importé en Suisse, puis aux États-Unis, et enfin en France en 2001 grâce à un couple d'agriculteurs. Suivant cette perspective, le projet d'un partenariat entre un groupe de consommateurs engagés et un paysan serait né dans les années 1970 au Japon, avec l'apparition des *teikei*. Nous rappelons brièvement cette évolution dans la suite.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le Japon choisit, en effet, de donner la priorité au rattrapage industriel et accède ainsi rapidement à la deuxième place des puissances économiques mondiales. Cette période de forte croissance s'accompagne d'une négligence des impacts environnementaux des activités industrielles, ce qui entraîne des accidents aux conséquences sanitaires très graves, parmi lesquelles la maladie de Minamata qui touche plus de 10 000 personnes (Amemiya, 2007, p. 24-28). Une partie de la population cherche alors des moyens de s'approvisionner en produits fermiers ne contenant aucun produit chimique. C'est en 1973 dans le village de Miyoshi, qu'est apparue la première forme de coopération, désignée sous l'appellation de *teikei* en japonais (*Ibid.*, 2007). Ce premier *teikei* fut fondé par un groupe de femmes au foyer, motivées à la fois par des raisons de santé et des raisons politiques, toutes s'étant auparavant engagées dans le mouvement de libération de la femme, dans le mouvement contre la guerre du Viêt-Nam ou dans les luttes contre la pollution de la fin des années 1960 (Moen, 1997). Ce sont ces femmes qui mirent en place des groupes de réflexion pour connaître les aspects techniques de l'agriculture biologique et pour étudier la dimension politique des échanges de produits agricoles à travers le monde. Elles prirent

¹ Ces données sont issues du mouvement inter-régional des AMAP, MIRAMAP; elles sont disponibles sur le site internet : http://miramap.org/IMG/pdf/MIRAMAP_evolution_des_AMAP_maj_22_11_11.pdf (site consulté en avril 2015)

² L'histoire du mouvement des AMAP telle qu'elle est racontée par les participants eux-mêmes est présentée en annexe (Annexe 10).

contact avec des paysans du village Miyoshi en octobre 1973. Et le premier *teikei* fut mis en place en février 1974 avec à son commencement 19 familles de paysans et 111 familles de consommateurs, répartis sur des « postes » de 10 familles¹. Pour faciliter la conversion du paysan de l'agriculture conventionnelle vers une agriculture sans produits chimiques, le groupe de consommateurs accepta que le prix soit fixé unilatéralement par le paysan. De plus chaque consommateur s'engageait à prêter une certaine somme d'argent au paysan en cas de besoin. Au bout de trois ou quatre ans, quand les problèmes liés à la conversion diminuèrent, les paysans acceptèrent de négocier les prix avec les consommateurs. En 1971, l'association d'agriculture biologique japonaise (*the Japan Organic Agriculture Association*, JOAA) fut créée. Cette association a pour but de promouvoir les systèmes *teikei* dont l'objectif premier est de créer un système de distribution alternatif, indépendant du marché conventionnel. Pour le mouvement des *teikei*, l'idée est de chercher à atteindre une auto-suffisance au niveau local, en formant une unité indépendante où la plus grande partie de la nourriture consommée est produite sur place. Prenant pour modèle le partenariat pionnier de Miyoshi-Tokyo, la JOAA énonça les dix principes qui définissent le fonctionnement des *teikei*. Et en s'affiliant à la Fédération Internationale des mouvements d'agriculture biologique², la JOAA a pu étendre l'application du concept des *teikei* à d'autres parties du monde.

Le concept des *Community Supported Agriculture* (CSA) a ensuite été importé de Suisse aux États-Unis en 1984 par J. van der Tuin. En 1986, les deux premières CSA furent en mesure de livrer leurs premières récoltes aux États-Unis, l'une au Massachusetts et l'autre au New Hampshire (Cone et Myhre, 2000)³.

Au niveau international, un réseau nommé Urgenci (Réseau Urbain – Rural : Générer des Engagements Nouveaux entre Citoyens) a été créé officiellement en 2005. Il vise à favoriser les échanges d'information et d'expérience entre l'ensemble des « partenariats locaux et solidaires entre producteurs et consommateurs », d'une part, et à soutenir des projets d'installation de tels partenariats, d'autre part. Il organise des colloques permettant aux acteurs de différents pays de se rencontrer⁴ et participe à différents forums pour faire connaître le fonctionnement des AMAP⁵. Lors de son premier colloque, en 2004, le réseau

¹ Le « poste » étant le lieu où les membres se réunissent pour distribuer les produits chaque semaine.

² International Federation of Organic Agriculture Movements, IFOAM.

³ Concernant la création de la première CSA au Massachusetts cf. le livre de R. Van En (Van En, 1988) cité par Cone et Myhre (2000).

⁴ Deux colloques ont eu lieu, l'un en 2004 en France et l'autre en 2005 au Portugal, ce dernier constituant l'acte de naissance du réseau Urgenci.

⁵ Le réseau Urgenci était ainsi présent au Forum Social Mondial de Nairobi et y a organisé un séminaire sur la souveraineté alimentaire en partenariat avec le Forum des Autorités Locales (FAL).

international dénombrait entre 500 et 1 000 *teikei* au Japon, 1 700 CSA aux États-Unis, 100 Agriculture Soutenue par la Communauté (ASC) au Québec, 100 CSA au Royaume-Uni et 150 AMAP en France. Il est difficile de comparer le mouvement des AMAP entre différents pays, celui-ci ne recouvrant pas toujours la même réalité. Au Japon par exemple, certains *teikei* ont évolué vers des associations de consommateurs avec des centaines de milliers d'adhérents, mettant les producteurs en situation de concurrence et il semble difficile de savoir ce qu'il reste des *teikei* originels¹.

En France, la première AMAP a été créée en 2001 à la ferme des Olivades à Ollioules près de Toulon par un couple d'agriculteurs, qui a découvert le principe des CSA lors d'un séjour aux États-Unis, et un groupe d'adhérents de la section d'ATTAC située à Aubagne. La première livraison a eu lieu en avril 2001 auprès de 40 familles. Par la suite, d'autres AMAP se créent suivant ce modèle, et le nombre d'AMAP a connu une progression très rapide dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur tout d'abord, puis dans les autres régions françaises. Les associations locales se sont ensuite fédérées afin d'améliorer le fonctionnement des AMAP existantes et de favoriser la création de nouvelles AMAP. C'est ainsi qu'un réseau s'est constitué en mai 2001 pour l'ensemble de la région PACA, portant le nom d'Alliance Provence Paysans-Ecologiste-Consommateurs, puis dans la foulée s'est créé un réseau pour la région Rhône-Alpes. En région parisienne, il faut attendre octobre 2004 pour voir la création d'un réseau régional. En 2009, un réseau au niveau national intitulé MIRAMAP (Mouvement Inter-régional des AMAP) se forme². Ce dernier organise les 5 et 6 décembre 2009 la première rencontre nationale des AMAP³. Le réseau de la région PACA a établi en 2003 la charte des AMAP, qui précise les trois objectifs principaux des AMAP :

1. « Préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
2. Permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits,

¹ D'après les informations dont dispose le réseau Urgenci.

² Les réseaux régionaux qui ont contribué à cette création d'un réseau national venaient alors de 9 régions : Aquitaine, Centre, Haute-Normandie, Ile-de-France, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord pas de Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

³ Cette première rencontre a rassemblé 120 participants (producteurs et consommateurs en AMAP) venus de 17 régions différentes. Une Assemblée générale fondatrice s'est tenue le 13 février 2010 à Paris, avec une trentaine de personnes venues de nombreuses régions de France et elle s'est constituée en association. Lors de son AG fondatrice, MIRAMAP comptait 8 régions.

3. Participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable ».

Chaque association est tenue de respecter la charte des AMAP. L'expansion très rapide du nombre d'AMAP s'appuie sur une forte implication au niveau local des différents acteurs ainsi que sur les coordinations qui s'établissent au niveau régional pour relier les différentes associations. Elle tient aussi à la médiatisation croissante des dangers alimentaires auxquels les consommateurs sont exposés.

La présente étude a pour objectif de montrer la spécificité du mouvement des AMAP en France en étudiant le réseau au sein duquel il est apparu. Il s'agit d'appréhender le mouvement des AMAP non pas comme une transposition d'un concept élaboré dans un pays lointain, mais comme le produit d'un ensemble d'acteurs dans un contexte historique spécifique. Nous partirons de l'hypothèse qu'il n'existe pas un mouvement des AMAP qui s'est étendu de manière uniforme à travers le monde, mais plutôt plusieurs mouvements propres à chaque contexte national. C'est en s'interrogeant sur les logiques à l'œuvre dans le tournant pris par certains groupes et sur les recompositions particulières du champ politique français que les dynamiques favorisant l'émergence de ce mouvement seront reconstituées.

La question centrale de cette partie peut se résumer de la façon suivante : au-delà d'une simple transposition d'un concept élaboré dans un pays lointain en France ou d'une réaction purement mécanique aux crises alimentaires, quel est le contexte spécifique qui a permis l'apparition du mouvement des AMAP en France? Nous serons alors amenés à montrer comment la notion d'agriculture paysanne est apparue en France et comment l'alliance d'une partie des agriculteurs avec des mouvements écologistes a été rendue possible. Nous montrerons que l'émergence des AMAP en France est fortement liée à l'apparition d'autres formes d'organisations appartenant au champ politique français, en mettant en évidence les filiations de ce mouvement. Nous développerons la manière dont l'organisation préexistante, qui sert d'appui pour le développement des AMAP, est apparue et nous exposerons les types d'action qu'elle a menés. L'apparition d'une AMAP, celle du Plateau de Saclay, sera ensuite l'objet d'une étude approfondie afin de mieux cerner les enjeux qui peuvent survenir au niveau local autour de luttes contre des projets d'urbanisme. Enfin, l'analyse des activités d'interpellation menées actuellement par les AMAP sera présentée afin de mettre en évidence les composantes du répertoire d'interprétation spécifique des AMAP.

Chapitre 8 : Le réseau des organisations agricoles

Avant d'envisager la manière, dont se recompose le réseau des organisations et mouvements agricoles, nous présentons les principaux traits du répertoire d'interprétation spécifique qui s'y déploie depuis la Seconde Guerre mondiale en soulignant les quatre cadres dominants que nous avons repérés : le cadre moderniste, le cadre productiviste, la nouvelle gauche paysanne et le cadre de l'écologie politique. Ceux-ci constituent les éléments de construction d'un répertoire d'interprétation spécifique dans lequel les AMAP vont ultérieurement pouvoir puiser des cadres d'action collective.

1. Un répertoire d'interprétation spécifique

Nous présentons ci-après les quatre cadres dominants implicitement mobilisés par les organisations du milieu agricole, afin de pouvoir caractériser, dans la seconde partie, les changements survenus au cours des cinquante dernières années dans le monde agricole.

a. Le courant moderniste

La figure du chef d'entreprise est mise en avant par le courant moderniste qui se développe dans le secteur agricole après la Seconde Guerre mondiale. Si le nouveau cadre qui apparaît après la deuxième Guerre Mondiale emprunte certains de ses traits caractéristiques à l'agrarisme¹, il se caractérise par l'introduction du culte du progrès technique propre aux idées planistes et par une dimension religieuse issue de l'influence du courant personnaliste. C'est ainsi que le grand tournant vers la modernisation de l'agriculture se constitue à partir de la synthèse de trois courants : le corporatisme, le planisme et le personnalisme (Alphandéry *et al.*, 1989, p. 171 ; Sylvestre, 2002, p. 56).

Le corporatisme est la forme prise par l'agrarisme, à partir des années 1930 et durant la Seconde Guerre mondiale. Le syndicalisme agricole se caractérise alors par les trois traits essentiels suivants : l'unification de la profession agricole, l'intégration de la profession

¹ Le discours agrarien s'organise essentiellement autour de trois thèmes : le mythe de l'unité paysanne, la valorisation de la propriété individuelle et la célébration des valeurs familiales traditionnelles.

agricole aux rouages de l'administration publique et l'intégration de nombreux représentants de la moyenne paysannerie.

Le planisme vise à appliquer à l'agriculture les méthodes de l'industrie à travers une intervention active de l'État. Le planisme allie donc au progrès technique une organisation sociale non hiérarchisée et tendant vers l'égalité des conditions économiques.

Le personnalisme est un courant qui se constitue principalement autour d'E. Mounier ([1953] 2001). Celui-ci a donné le nom de « personnalisme communautaire » au mouvement de pensée groupé autour de la revue *Esprit* qu'il avait fondée en octobre 1932. Le personnalisme n'est pas une idéologie, mais plutôt un état d'esprit et une éthique du comportement (Grelley, 2008). Dans le domaine agricole, le personnalisme se décompose suivant deux directions (Alphandéry *et al.*, 1989, p. 164-165):

- Les agriculteurs accomplissent leur devoir en cherchant à produire un maximum de denrées possible pour nourrir ceux qui ont faim en France et dans le monde ;
- L'utilisation de la machine permet d'accéder à une dignité de citoyens modernes, à l'égal des urbains.

Le personnalisme soutient que l'application d'une méthode technocratique dans la gestion d'une exploitation agricole devrait permettre « la réalisation temporelle des idéaux chrétiens d'épanouissement matériel et spirituel de l'individu et de charité envers ses semblables. » (Sylvestre, 2002, p. 58). Le personnalisme est donc la dimension religieuse associée à la modernisation de l'agriculture.

Le modernisme, résultant de la synthèse du corporatisme, du planisme et du personnalisme, entraîne l'adhésion de la majorité des paysans au projet de mutation de l'agriculture, car il permet d'allier valeurs traditionnelles et valeurs de la modernité et (Sylvestre, 2002, p. 62). Tout en substituant à l'image traditionnelle du paysan celle de l'agriculteur performant conduisant son exploitation agricole comme une entreprise, il participe pleinement à l'introduction de l'industrialisation dans le domaine agricole. Ce travail de synthèse entre le corporatisme, le planisme et le personnalisme consacre un changement important des représentations paysannes qui permet l'avènement du modernisme en milieu rural. Cette combinaison marquera durablement le syndicalisme agricole majoritaire comme nous le détaillerons dans la seconde partie.

Le courant moderniste cède ensuite progressivement la place à un nouveau courant, le courant productiviste.

b. Le courant productiviste

Le courant productiviste se caractérise par une croyance très forte au progrès sous-tendu par une pensée évolutionniste conduisant à condamner « les survivances du passé, obstacles à toute évolution » et à « magnifier l'expansion, recours suprême et salvateur pour l'agriculture » (Bruneteau, 1994, p. 141). Résultant d'un approfondissement du modernisme, le productivisme¹ s'inscrit dans son prolongement sans toutefois s'identifier à celui-ci. Le productivisme correspond donc à la phase avancée du courant moderniste. Il accorde une place prépondérante aux sciences et à la technique et instaure un rapport au temps et à l'espace nouveau. Il est marqué par un emballement du processus de rationalisation technico-économique et par une apologie de la vitesse (Deléage, p. 37, 2004). Cette apologie de la vitesse va de pair avec la sacralisation des innovations scientifiques qui s'opère par une dévalorisation du passé. Pour S. Juan, c'est l'évolutionnisme qui est aujourd'hui le plus fort garant d'un productivisme dont les « technosciences » sont le fer de lance (Juan, 2006, p. 10), l'évolutionnisme se traduisant par une valorisation de l'avenir au détriment du passé. Le fondement imaginaire du productivisme est donc constitué par l'adhésion au mythe du progrès alliant à la fascination pour le développement des techniques et des capacités de production d'une usine, la recherche continuelle de la croissance économique (Prével M., 2007, p. 40). L'éthique progressiste introduit une loi « loi naturelle de développement » qui se réfère à un ordre transcendant (Salmon, 2002, p. 125). Mais une rupture se produit lorsque le progressisme en vient à se distancier et s'autonomiser de toute référence à l'humain. En effet, si le progrès technique ou scientifique était d'abord lié au développement de la raison humaine, il en vient ensuite à s'identifier uniquement à la rationalité instrumentale et, de ce fait, à se couper des questions purement humaines (Salmon, 2002, p. 167). L'effacement de toute référence à la raison humaine devant l'avènement de la rationalité instrumentale comme principe de légitimation ultime conduit à l'instauration d'un rapport totalement différent des agriculteurs à leur environnement. Le productivisme peut ainsi être défini par « la valorisation de la croissance de la production des marchandises pour elle-même indépendamment des satisfaction des acteurs et des conséquences institutionnelles ou naturelles qui peuvent en

¹ Dans son sens courant, le productivisme est défini comme un système d'organisation de la vie économique dans lequel la production et la productivité sont données comme l'objectif essentiel (Le Grand Robert de la langue française, de P. Robert, 1992).

résulter » (Juan, 2006, p. 10). Si bien que la devise de l'agriculture industrielle se résume de la façon suivante : « produire toujours plus et à tout prix » (Prével M., 2007, p. 15).

En quoi le courant productiviste diffère-t-il du courant moderniste? Reposant sur des présupposés laïques, le mythe du progrès ne peut s'imposer dans le monde agricole que suite au déclin de l'éthique personnaliste, qui a donné à l'introduction du capitalisme dans l'agriculture son impulsion première. Ce n'est qu'une fois que l'éthique personnaliste s'est érodée que le productivisme a pu prendre toute son ampleur et se déployer largement. L'introduction du productivisme en agriculture engendre une vulnérabilité plus forte des agriculteurs¹ ainsi qu'une augmentation considérable des risques technico-économiques. C'est pourquoi, ce courant de pensée, incarné par le syndicalisme majoritaire, ne sera pas sans susciter de vives contestations tant au sein du secteur agricole que du monde citadin comme nous le détaillerons dans la seconde partie.

c. La nouvelle gauche paysanne

L'historien J.-P. Martin désigne par l'expression « nouvelle gauche paysanne » l'ensemble des organisations syndicales ayant participé à deux mobilisations, qui se sont succédées sur le plateau du Larzac à trente ans d'intervalle (Martin, 2005, p. 7). La première mobilisation, qui a lieu en 1973, correspond à la marche de 80 000 personnes en soutien aux 103 paysans du Larzac menacés d'expropriation par l'État. La deuxième mobilisation, qui date de 2003, désigne le rassemblement de 200 000 personnes sur le plateau du Larzac afin d'exprimer leur opposition à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Lors de ces mobilisations, les idées qui émergeaient du mouvement écologique rencontraient un écho au sein du monde paysan, tandis que le soutien aux luttes des ouvriers était également mis en avant par B. Lambert. Ce dernier prononce ainsi en 1973 sur le plateau du Larzac un discours, dans lequel il célèbre le mariage entre les ouvriers et les paysans : « Nous allons à un mariage... le mariage des ouvriers et des paysans, le mariage de Lip et du Larzac. (...) Jamais plus, jamais plus les paysans ne seront des Versaillais. Jamais ils ne s'opposeront à ceux qui veulent changer la société... » (Deléage 2013, p. 54). Tandis que le

¹ Aujourd'hui, la catégorie socio-professionnelle la plus concernée par le suicide est celle des agriculteurs (Deléage, 2004, p. 50).

premier rassemblement, celui de 1973, était initié par les Paysans-Travailleurs (PT), le second, celui de 2003, répond à l'appel de la Confédération Paysanne.

Ce courant de la nouvelle gauche paysanne s'oppose à l'agrarisme sur trois points essentiels (Martin, 2007) :

- Le refus de l'unité paysanne : à l'encontre d'une vision unifiée du monde rural, la reconnaissance de la diversité des catégories composant le monde agricole permet la prise en compte de groupes aux intérêts différents,
- L'opposition au corporatisme : la volonté de nouer des alliances avec le monde citadin est manifeste et s'exprime au travers de revendications larges sortant du cadre strictement professionnel, l'opposition ruraux/urbains qui prévalait jusqu'alors n'est plus jugée comme étant pertinente,
- La terre considérée comme outil de travail : la terre est considérée non plus comme une valeur fondamentale mais comme un simple outil de travail.

Ce courant, qui se constitue en opposition aux valeurs agrariennes, remet également en cause le courant productiviste. En contre-point de l'agriculture productiviste, la nouvelle gauche paysanne élabore progressivement le projet d'agriculture paysanne qui cherche à redéfinir l'identité professionnelle des agriculteurs. Nous présenterons plus loin en détail la façon dont ce projet s'est formé, mais nous pouvons d'ores et déjà relever deux points essentiels. L'agriculture paysanne vise tout d'abord à préserver les emplois agricoles en protégeant les petites exploitations. Elle s'inscrit ensuite dans une démarche affichant une volonté de replacer le modèle agricole dans un débat de société plus large associant l'ensemble des citoyens à la définition des finalités de l'agriculture. Il s'agit d'un projet dépassant le cadre de la profession agricole. Cette nouvelle gauche paysanne se caractérise donc par deux traits essentiels:

- La défense de tous les agriculteurs (et donc de l'emploi agricole): il n'existe pas de distinction entre agriculteurs performants et arriérés, c'est ce qui va permettre la prise en compte de l'existence d'un type d'agriculture différent du modèle de l'agriculture productiviste, et c'est de là que va naître le projet d'agriculture paysanne ;
- Le refus du corporatisme : celui-ci entraîne la prise en compte des problèmes de la société en général et s'exprime à travers la volonté de s'ouvrir aux autres professions, en recherchant notamment à nouer des alliances avec des ouvriers ou

des citoyens appartenant au mouvement écologiste ou de défense des consommateurs.

Notons que cette nouvelle gauche paysanne ne s'adresse pas aux ouvriers agricoles pour qui les paysans restent des employeurs comme les autres. Ceux-ci se rapprochent donc des travailleurs des autres secteurs de l'activité économique pour défendre leurs intérêts (Duby et Wallon, 1976, p. 478-479).

d. Du cadre de défense de l'environnement à l'écologie politique

Le mouvement environnementaliste est, selon, M. Castells, le mouvement auquel on peut reconnaître « les vues et l'influence les plus larges de notre temps » (Castells, 1999, p. 90). Il convient néanmoins de ne pas surestimer l'unité de ce mouvement. Les variations entre les mouvements environnementaux d'un pays à l'autre sont telles que parler d'un mouvement environnemental global unique peut être considéré comme une pure fiction (Rootes, 2004, p.632). C'est pourquoi, il semble préférable d'employer l'expression de mouvements environnementaux, plutôt que de se référer à l'existence d'un mouvement environnemental global.

En France, les mouvements environnementalistes et écologistes se sont développés dans les pays industrialisés lors de deux grandes vagues successives de mobilisation repérables à l'augmentation du nombre de membres des associations concernées. Une première vague se dessine au début des années 1970, suivie d'une seconde autour des années 1989-1990 (Rootes, 2004, p.627). La prise de conscience de la problématique liée à l'environnement au début des années 1970 résulte de la rencontre de trois tendances principales : une détérioration accélérée du milieu de vie, le développement de l'écologie scientifique et l'émergence d'une mentalité post-matérialiste (De Roose et Van Parijs, 1991, p. 69).

À partir d'enquêtes sur les associations de la « nébuleuse écologico-environnementale » en France, A. Micoud propose une typologie de ces associations (Micoud, 2001). Les plus anciennes sont les associations de « protection de la nature », qui privilégient des actions d'expertise naturaliste. Elles sont issues de sociétés savantes et elles mobilisent des universitaires, mais aussi de vastes réseaux d'observateurs bénévoles et passionnés. Ensuite, viennent les associations qui se sont constituées en réaction à une menace pesant sur l'environnement suite à des projets d'aménagement (autoroutes, aménagements touristiques en montagne,...) ou suite à la pollution d'un site. Ces dernières se rassemblent autour de la

défense de la qualité de vie, mais « cet intérêt particulier ne reste que rarement formulé ainsi » (Micoud, 2001, p. 252). Ce sont par exemple à travers tel aménagement routier, les politiques de transport qui sont questionnées. Enfin, un troisième type d'associations englobe les associations « écologistes », qui se développent à partir des années 1970. Pour ces associations écologistes, la défense de l'environnement est l'occasion de dénoncer les problèmes globaux provoqués par les sociétés industrielles. À l'intérieur de ces associations écologistes, A. Micoud distingue celle qui sont issues des mouvements consuméristes et dont l'objet porte sur la santé, l'alimentation, le transport et les énergies renouvelables, d'une part, et celles issues de la contre-culture post soixante-huit dont les valeurs centrales sont l'autonomie, le développement personnel et la critique des relations de pouvoir. Les trois types d'associations proposés par A. Micoud ne sont cependant pas aisément repérables dans la réalité, tant les liens entre elles sont étroits et nombreux.

Nous rejoindrons davantage les positions de D. Rucht qui a étudié les mouvements environnementalistes en Allemagne et en France (Rucht, 1989) et de M. Diani qui s'est intéressé au mouvement vert en Italie (Diani, 1995). Pour ces deux auteurs, il est possible de distinguer deux pôles autour desquels gravitent ces associations: le pôle environnementaliste et le pôle de l'écologie politique. Le premier de ces pôles, l'environnementalisme, désigne une conception de l'action, qui vise à protéger et à défendre la nature. L'action environnementaliste se réfère aux réactions faisant suite aux menaces que l'industrialisation et l'urbanisation font peser sur la nature perçue comme un endroit d'une grande beauté à préserver. La relation avec la nature est interprétée sous une dimension esthétique avec peu d'attention portée aux implications sociales et politiques. Le type d'action à mener repose essentiellement sur une pression exercée sur les représentants des pouvoirs publics, par le biais du lobbying avec peu d'attention aux mobilisations de masse.

Le deuxième pôle, l'écologie politique, prend ses racines dans cette période post-Mai 68 qui engendre une vague de participation dans différentes sphères sociales, qui prendra le nom de NMS. Elle intègre une critique du progrès technique et scientifique et du modèle de développement occidental reposant sur la croissance économique (notamment après la publication en 1973 du rapport du Club de Rome sur les limites de la croissance). L'écologie politique adopte une attitude critique à l'encontre des autorités publiques ou des entreprises sources de pollution. Les mouvements écologistes placent en leur centre la critique de la croissance et du productivisme. La croissance est critiquée, car son impact sur les conditions de vie est loin d'être toujours positif, autrement dit la recherche d'une augmentation

quantitative des richesses ne se traduit pas nécessairement par une amélioration qualitative des conditions de vie (De Roose et Van Parijs, 1991, p. 109). Au-delà de la critique des conséquences environnementales résultant du développement de la société industrielle, c'est le statut de l'individu réduit à son rôle de simple consommateur ou de producteur qui est questionné. Le courant écologique est issu « originellement d'une protestation spontanée contre la destruction de la culture du quotidien par les appareils de pouvoir économique et administratif », si bien que la « défense de la nature » doit être comprise avant tout comme la « défense d'un monde vécu » (Gorz., 2008, p. 49). C'est en effet le productivisme, en tant que « système centralisé, hiérarchisé, caractérisé par la parcellisation des tâches et le gigantisme des unités de production où l'homme est uniquement considéré comme un producteur et un consommateur », qui est au centre de la critique écologiste (Sainteny, 2000, p. 283). Le courant écologiste est donc porteur d'une demande d'expansion de la sphère autonome, en vue d'accroître la part du temps social consacrée à des activités ne relevant pas ni du règne du marché, ni de celui de l'État (De Roose et Van Parijs, 1991, p. 153). Enfin, si le discours écologiste est très critique à l'égard de la science et de la technique, c'est surtout parce que celles-ci sont perçues comme conduisant à une confiscation des débats scientifiques par les savants et les techniciens, empêchant la participation des citoyens aux décisions politiques (Sainteny, 2000, p. 284). Le courant écologiste est donc aussi l'expression d'une remise en cause de la domination des experts scientifiques à travers la participation démocratique de l'ensemble des citoyens aux décisions qui les concernent.

L'écologie politique ne se préoccupe plus seulement des ressources naturelles, elle intègre les questions sociales et de mode de vie. L'attribution des causes change, il ne s'agit plus de pointer des comportements irresponsables, mais de pointer des causes structurelles. La différence entre l'environnementalisme et l'écologie politique tient donc tant à la définition de la finalité, qu'à la relation au système économique dans son ensemble.

Pour présenter les grandes tendances qui ont marqué les recompositions du champ syndical agricole au cours des cinquante dernières années, nous nous appuyons sur les quatre cadres dominants énoncés ci-dessus. Nous présenterons notamment les organisations au travers desquelles ces cadres d'action collective ont été élaborés et soutenus. Il s'agira de repérer tant les ruptures que les thèmes communs persistants à travers les projets portés par les différentes organisations syndicales. Tout en suivant une approche historique, nous montrerons non pas la succession et le remplacement d'un cadre par un autre, mais plutôt

l'enchevêtrement des cadres d'action collective et leurs interactions. Une partie des agriculteurs ayant défendu le projet de modernisation de l'agriculture commencent dès le milieu des années 1960 à s'interroger sur ses conséquences. Une contestation tout d'abord diffuse et peu organisée se fait jour. Elle s'exprime sous la forme d'un courant interne au syndicat majoritaire puis s'en émancipe. La nouvelle gauche paysanne reste fortement divisée durant les années 1970-1980, et ce n'est que progressivement que celle-ci parvient à former un courant unique et autonome, qui prend alors la dénomination de Confédération Paysanne (CP) créée en 1987.

2.L'après-guerre et l'émergence de l'agriculture intensive

De 1881, date de la création du ministère de l'agriculture jusqu'en 1940, la politique agricole se structure autour d'un « référentiel de maintenance » (Muller, 2000, p.33). Ce référentiel visait à maintenir un maximum d'agriculteurs sur leurs terres. Avec la Libération, la recherche de l'équilibre qui prévalait jusqu'alors cède la place à la modernisation. Le leitmotiv du discours des hommes politiques et d'une partie grandissante des représentants syndicaux devient le retard français qu'il s'agit de rattraper au plus vite. C'est ainsi que dans le discours de la politique agricole, « les appels à la mobilité sociale vont prendre le pas sur l'exaltation des valeurs d'équilibre » (Jobert et Muller, 1987, p. 88). Aux mythes de l'ordre éternel des champs et de l'invariabilité de l'effort paysan tend à se substituer une « philosophie productiviste » (Gervais *et al.*, 1965, p.48). Il s'agit donc bien d'un renversement complet du référentiel puisqu'à la norme de stabilité se substitue la norme d'adaptation. Ce changement de référentiel s'accompagne d'un changement de la nature du leadership sectoriel: ce sont désormais les paysans entrepreneurs qui entendent « prendre leurs affaires en main » et qui remplacent les élites traditionnelles comme représentants des professions agricoles auprès des autorités publiques (Jobert et Muller, 1987, p. 89-91). C'est ainsi que se met en place une formule de cogestion associant étroitement les agriculteurs, regroupés tout d'abord au sein de la Confédération générale de l'agriculture (CGA) puis du Cercle National des Jeunes Agriculteurs (CNJA), et les services du Premier ministre.

La modernisation de l'agriculture permet aux agriculteurs de retrouver une certaine dignité. Les agriculteurs souffrent, en effet, dans la période d'après-guerre d'un complexe d'infériorité vis-à-vis des citadins. Ce sentiment d'infériorité est souligné par M. Debatisse, secrétaire général, puis président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants

Agricoles (FNSEA) : « (les paysans) se sentent des retardataires, hommes d'un autre âge, d'une autre civilisation, en position de faiblesse, incompris, non participant à la vie de la cité » (Debatisse, 1963, p. 29). Il est également évoqué par B. Lambert pour qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le paysan « sentait qu'était venu le temps du mépris à son égard. Vestige du passé, tous ces messieurs instruits (les hommes politiques) lui disaient (...) que ce mot même (paysan) signifiait arriéré, retardataire. » (Lambert, 1970, p. 27). Cette nécessité de s'intégrer au monde moderne s'inscrit donc dans une volonté exprimée par les paysans de rompre avec l'archaïsme longtemps associé à leur profession et de retrouver une certaine dignité. Ceux-ci souhaitent faire savoir qu'ils épousent pleinement leur siècle, ils veulent que l'on comprenne que « le temps de l'esclavage paysan, comme celui des lampes à huile et de la marine à voile, est définitivement révolu » (Bruneteau, 1994, p.44).

La modernisation des exploitations se traduit par un accroissement de leur surface et par une intensification de leurs équipements. C'est ainsi que le nombre de tracteurs s'est accru de 37 000 à 1 010 000 entre 1945 et 1964, tandis que les moissonneuses batteuses ont vu leur nombre s'élever de 5 000 en 1950 à 97 000 en 1964 (Barral, 1968, p. 293-294). Pour s'équiper, les agriculteurs sont contraints de s'endetter massivement. Ce phénomène constitue, selon P. Barral, l'un des plus importants retournements de mentalité par rapport au XIX^e siècle « où la fierté paysanne s'affirmait dans le fait de ne rien devoir à personne » (Barral, 1968, p. 297).

Nous allons voir que cette période de l'après-guerre peut être résumée de façon schématique par le conflit entre une nouvelle et une ancienne génération d'agriculteurs. C'est ainsi que les membres de la FNSEA porteurs de valeurs traditionnelles, constituant l'ancienne génération, vont progressivement être amenés à redéfinir leur identité sous la poussée d'une nouvelle génération d'agriculteurs formés par la Jeunesse Agricole Catholique (JAC). Nous mettrons en évidence que les deux courants s'entremêlent néanmoins souvent dans les discours, et que loin de former des ensembles homogènes, les deux organisations sont traversées par des tensions internes. Nous commencerons donc par présenter la FNSEA incarnant au sortir de la Seconde Guerre mondiale l'ancienne génération réfractaire à tout changement brutal, puis la JAC représentant la nouvelle génération porteuse du modernisme, qui va provoquer un changement radical des structures agraires du pays.

a. Le syndicat majoritaire : la FNSEA

Les dirigeants de la FNSEA s'appuient sur le mythe de l'unité paysanne pour rassembler tant les tendances communistes, socialistes et démocrates-chrétiennes issues de la Résistance que les proscrits de la Corporation paysanne de la France de Vichy. Reprenant un thème cher aux agrariens, le monde paysan est considéré comme formant un groupe uniforme défendant des intérêts communs distincts de ceux des urbains. Cette unité paysanne est revendiquée notamment au travers de la devise « Ce qui nous unit est plus important que ce qui nous divise »¹. Le premier président de la FNSEA, Eugène Forget, marque le tout début de son mandat par un acte symbolique fort: il demande aux agriculteurs réunis au congrès de la CGA le 14 et 15 mars 1946 de prêter un serment de fidélité à l'unité paysanne².

Les valeurs morales traditionnelles sont également mises en avant donnant à cet agrarisme une teinte particulière qui était celle du corporatisme. C'est ainsi que tant sur le plan familial que professionnel, chacun doit rester à sa place: « Nous luttons pour le maintien de l'exploitation familiale (...). Nous persistons à croire que chacun (chef d'exploitation, femme d'exploitant, associés d'exploitation) doit pouvoir trouver sa place dans l'exploitation, s'y épanouir, en prenant des responsabilités »³. L'attachement à la propriété de la terre est également présenté comme une valeur fondamentale.

Sans se départir de sa conception corporatiste du monde rural, la FNSEA intègre progressivement dans ses analyses les idées planistes d'avant-guerre. Dès 1950, les agriculteurs performants sont alors présentés comme ceux qui choisissent de s'équiper et de se moderniser, tandis que les agriculteurs traditionnels sont condamnés à disparaître. En 1953, c'est l'urgence du retard pris par les agriculteurs français qui est soulignée avec la situation de la majeure partie des agriculteurs qui est qualifiée de « sous-équipée et techniquement arriérée avec des pratiques retardataires et routinières »⁴. Dès cette époque, la FNSEA tente donc de concilier exploitation familiale reposant sur des valeurs traditionnelles et entreprises modernistes.

¹ Transrural Initiatives, 23 mai 2006, p. 3.

² Discours d'Eugène Forget prononcé lors du 2ème Congrès de la CGA du 14 et 15 mars 1946: « Pendant que vous êtes encore tous debout, je vous demande que vous, paysans, que vous, techniciens, que vous, jeunes, et vous tous qui êtes ici, fassiez le serment qu'au cours de l'année qui va s'écouler vous travaillerez avec le chef que vous vous êtes donné aujourd'hui, que vous sauverez la paysannerie et que vous la servirez dans l'unité. Si vous êtes d'accord avec moi, nous allons lever la main droite et chanter La Marseillaise » in *Libération paysanne* du 24 mars 1946, cité par Luneau (2004, p. 134-135).

³ *Rapport moral du congrès national de la FNSEA* de 1974, p. 11, cité par Prévost (1976, p. 16).

⁴ Propositions de la FNSEA pour le II^e plan, cité par Alphandéry et al. (1989, p. 158).

b. Le renouvellement impulsé par la JAC

La Jeunesse Agricole Catholique (JAC) fondée en 1929 est avant tout une école de formation, qui permet l'émancipation sociale et professionnelle de toute une couche de jeunes paysans. Ces derniers prennent progressivement conscience de leur capacité à prendre en charge leur propre représentation au sein du milieu professionnel agricole (Purseigle, 2004, p. 22-26). Tout en manifestant un refus des idées conservatrices portées par les militants de la FNSEA, ils prennent leur distance vis-à-vis des partis traditionnels de la gauche. À la Libération ce mouvement fait le choix sous l'impulsion de René Colson¹ de soutenir la modernisation des exploitations familiales promue par le ministère de l'Agriculture. La JAC se présente comme un syndicalisme de chef d'entreprise, l'entreprise moderniste devant se substituer à l'exploitation traditionnelle. Les paysans doivent, selon les jeunes agriculteurs, « se transformer eux-mêmes en capitalistes individuels, c'est-à-dire se lancer dans l'aventure de la modernisation et adapter leurs exploitations » (Muller, 1982, p. 99).

Ces jeunes agriculteurs distinguent deux types d'exploitations agricoles: l'une de type industrielle, l'autre de polyculture. En dénonçant l'unité factice d'un monde paysan présenté comme radicalement différent du monde urbain, les jeunes agriculteurs s'opposent au discours des dirigeants de la FNSEA. Les jeunes agriculteurs répondent aux aspirations de la moyenne paysannerie « qui oblige peu à peu les gros agriculteurs et les caciques de l'idéologie agrarienne à partager le pouvoir avec elle » (Duby et Wallon, 1976, p. 472).

Le projet de la JAC vise initialement à transformer l'ensemble des exploitations en « entreprises concurrentielles adaptées au système capitaliste » (Duby et Wallon, 1976, p. 484). Néanmoins, sous ce projet aux accents universalistes transparait progressivement la nécessaire disparition d'une partie des agriculteurs, qui devront laisser la place aux plus performants. La disparition des petites exploitations et l'exode agricole, qui découle de cette restructuration, est alors présentée comme inéluctable, « ce qui, dans le contexte de l'époque, revient à enfreindre le tabou le plus profondément ancré dans les consciences paysannes » (Jobert et Muller, 1987, p. 86). Si les planificateurs affirment depuis longtemps que le nombre d'agriculteurs doit diminuer, la reprise de cette affirmation par les membres de la profession elle-même a été longtemps considérée comme un « blasphème » (Bloch-Lainé F., 1963, p.11). En effet, le syndicalisme agricole en vient à reconnaître de façon implicite que seul un

¹ René Colson fut secrétaire général de la JAC.

nombre restreint de paysans peut vivre de la terre en transformant son exploitation en une entreprise compétitive.

Plutôt que de s'opposer à l'introduction du progrès technique dans le monde agricole, les militants de la JAC choisissent de l'accompagner par la voie d'un travail en commun avec les Centres d'études techniques agricoles (CETA)¹ et les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). L'engagement dans le modèle productiviste doit se faire de manière collective. Dès 1950, R Colson incite les agriculteurs à s'associer, à s'aider mutuellement, l'association à « taille humaine » étant présentée comme la voie permettant de profiter au mieux des avantages de la mécanisation (notamment pour l'utilisation du matériel en commun) (Colson, 1950, p. 81- 107). La FNSEA insistera également sur cette nécessité pour les agriculteurs de se regrouper en les encourageant à s'investir dans les coopératives².

Les jeunes agriculteurs, venus d'une société initialement orientée vers les valeurs traditionnelles, construisent leur vision du monde autour du personnalisme d'E. Mounier. La JAC forme ainsi des milliers de paysans à l'idée « qu'un christianisme bien compris » est « un puissant stimulant du progrès » (Alphandéry *et al.*, 1989, p. 164). L'originalité de la démarche de la JAC est donc bien de conférer une dimension religieuse à la modernisation de l'agriculture. Pour rompre avec le modèle traditionnel du monde paysan, les jeunes agriculteurs s'engagent dans une véritable « profession de foi moderniste », qui permet de voiler « les cruautés de la transformation économique en cours » (Bruneteau, 1994, p. 144). Pressentant les résistances que ne manqueront pas de provoquer les restructurations imposées par la modernisation, le discours du syndicalisme agricole majoritaire a recours à deux types de justification : le productivisme est à la fois présenté comme un élan spontané, résultant d'un attrait irrésistible pour la nouveauté³ et en même temps comme une contrainte imposée de l'extérieur à laquelle il serait vain de s'opposer.

¹ Le premier Centre d'études techniques agricoles (CETA) est créé fin 1944 par un jeune agriculteur du Bassin parisien qui se propose de regrouper une quinzaine d'exploitants de son voisinage qui se chargeront avec lui de l'étude en commun des techniques modernes et de leur adaptation aux conditions particulières de leurs exploitations. En 1964, on compte 921 CETA (Gervais et al, 1965, p. 57).

² La FNSEA présente en effet dans les années 1970 la coopérative comme étant le moyen idéal pour les agriculteurs de transformer et de commercialiser les produits agricoles (Prévost, 1976). Mais tandis que R. Colson envisageait une association de petite taille avec un nombre d'associés autour de 4 à 5 agriculteurs dans les années 1950 (Colson, 1950, p. 109), deux décennies plus tard la FNSEA reconnaîtra la nécessité de constituer des « coopératives multinationales » afin de pouvoir accéder au marché international.

³ François Dufour qui a été porte-parole de la CP explique ainsi l'enthousiasme suscité par le projet de modernisation: « A l'époque, les sirènes du système étaient persuasives auprès des jeunes. Nous allions participer à une grande aventure de modernisation, travailler dans des conditions moins pénibles, augmenter nos revenus, vivre mieux des fruits de la croissance, développer l'exploitation de nos parents, etc. Nous sommes partis pour une course en avant complètement folle » cité par Bové et Dufour (Bové et Dufour, 2002, p. 54-56).

c. Un consensus autour du discours moderniste

Ce discours moderniste séduit rapidement les membres de la FNSEA et est importé par d'anciens militants de la JAC au sein de cette organisation. Menant une stratégie d'entrisme, les jeunes agriculteurs de la JAC occupent progressivement les postes clés de la FNSEA, conduisant à un renouvellement complet de cette organisation au cours des années 1960 (Vercherand, 2002). La trajectoire de M. Debatisse est exemplaire de l'influence grandissante des jeunes agriculteurs auprès de la FNSEA. En 1964, il accède au poste de secrétaire général adjoint de la FNSEA, puis en 1968, au poste de secrétaire général et en 1972 à la présidence de la FNSEA, alors qu'il était perçu quelques années plus tôt comme un « révolutionnaire dangereux » par cette même organisation (Duby et Wallon, 1976, p. 473). Le courant moderniste s'impose dans les écrits de la FNSEA, qui auparavant vantait les vertus d'une campagne paisible face aux cités instables. Dans les textes de la FNSEA transparaît désormais l'importance considérable du progrès technique. Le rapport moral de la FNSEA de 1970 indique notamment qu' : « Il ne s'agit pas de figer dans un passé révolu. L'exploitation doit s'équiper et s'agrandir pour devenir une unité participant à l'expansion économique du pays »¹.

Néanmoins, l'enthousiasme suscité par le courant moderniste ne tarde pas à laisser la place à des désillusions. Les jeunes agriculteurs constatent que la mise en œuvre de la politique agricole, à l'élaboration de laquelle ils ont été associés, est loin d'apporter tous les effets escomptés. C'est ainsi que, dans son rapport moral de 1965, le secrétaire général déclare : « Il est exact que la politique des structures n'a pas connu l'ampleur que nous avions souhaitée... »². L'exode agricole, l'endettement croissant et la dépendance vis-à-vis des industries agro-alimentaires, qui résultent de cette politique, suscitent de graves déceptions, voire même de profonds mécontentements. Par ailleurs, la FNSEA tend à devenir un « syndicat de classe dans lequel se reconnaissent les paysans aisés et ceux qui conservent l'espoir, plus ou moins justifié, de le devenir » (Duby et Wallon, 1976, p. 492). À l'autre bout de l'échelle, les paysans pauvres partagent un sentiment d'abandon et de désespoir. C'est de ce ferment de révolte que vont naître des mouvements contestataires, tel que le mouvement des Paysans-Travailleurs. Ce sont donc en partie ces agriculteurs qui ont porté et

¹ *Rapport moral du congrès national de la FNSEA de 1970*, Cité par Prévost (1976, p. 21).

² R. Serieys, *Rapport moral présenté aux journées d'études du CNJA* des 13 et 14 octobre 1965, Cité Duby et Wallon (1976, p. 485).

promu les valeurs sous-tendant le projet de modernisation de l'agriculture, qui vont progressivement être amenés à critiquer les conséquences de la restructuration du monde agricole. Ce courant critique du courant productiviste majoritaire va s'incarner dans divers mouvements, qui prennent forme autour du courant de la « nouvelle gauche paysanne ».

3. De la crise du modèle dominant au cadre de la nouvelle gauche paysanne

Nous présenterons dans cette partie l'émergence d'une nouvelle gauche paysanne qui entend défendre tous les agriculteurs et notamment les laissés-pour-compte du modernisme. Après avoir été des militants de la JAC jusque dans les années 1965-1967, certains syndicalistes, en particulier autour de B. Lambert¹, vont analyser les conflits de la France rurale en termes de lutte de classes, empruntant des éléments discursifs au cadre du travailleur qui oppose aux oisifs la couche des travailleurs.

a. Le courant Paysans-Travailleurs

L'année 1970 apparaît comme un tournant dans l'histoire du syndicalisme agricole, car une voie syndicale dissidente, prenant le nom de courant des Paysans-Travailleurs, prend forme et commence à se manifester ouvertement. Cette année voit, en effet, se tenir le congrès de Blois du CNJA qui enregistre une bipolarisation forte en son sein avec d'un côté un syndicalisme unitaire de « chefs d'entreprise », et de l'autre un syndicalisme de travailleurs (Hervieu, 1990, p. 332).

Le courant des Paysans-Travailleurs qui apparaît au cours des années 1970 n'est pas le seul à s'opposer aux thèses développées par la FNSEA. Le Mouvement de coordination et de Défense des Exploitations agricoles Familiales (MODEF)², qui incarne la gauche

¹ B. Lambert est dès l'âge de 19 ans chef d'exploitation. Il devient dirigeant national de la JAC, puis député apparenté MRP à 27 ans. Il est le principal acteur et porte-parole de la FDSEA de Loire-Atlantique à partir de 1964 et de la FRSEAO de 1966 à 1971. Il est éliminé de la direction de cette instance après la publication en 1970 de son livre intitulé *Les Paysans dans la lutte des classes* (Bourrigaud, 1990, p. 375). L'ouvrage de B. Lambert, qui analyse les conflits du monde rural en termes de lutte de classes en vue de l'établissement d'une société socialiste, s'oppose à celui de M. Debatisse, *La Révolution silencieuse*, qui entend promouvoir une agriculture de chefs d'entreprises intégrés dans une économie capitaliste.

² Le Mouvement de coordination et de défense des exploitations agricoles familiales (MODEF) est créé le 7 avril 1959 à Toulouse. Le parti communiste (PC) affirme ne pas être l'initiateur de ce nouveau syndicat. Néanmoins, pour G. Duby et A. Wallon, sa création s'inscrit clairement dans une stratégie de redéploiement de l'influence

traditionnelle, dénonce lui aussi la politique de collaboration entreprise par le courant majoritaire avec les pouvoirs publics. Mais le courant des Paysans-Travailleurs se distingue du MODEF en ce qu'il ne se réclame pas du communisme, mais de la tendance « révolutionnaire », libertaire et gauchiste des années post-1968 (Hervieu, 1990, p. 334). La pratique syndicale mise en œuvre par le courant des Paysans-Travailleurs, qualifiée de « spontanéiste », est l'action directe qui tire ses racines des pratiques sociales qui se sont manifestées dans la société française au mois de mai 1968 (Duby et Wallon, 1976, p. 508). Nous choisissons de nous centrer dans la suite sur le courant des Paysans-Travailleurs plutôt que sur le MODEF, car c'est ce courant qui est à l'origine de la création de la Confédération Paysanne et donc de l'élaboration du projet d'agriculture paysanne qui est l'un des fondements des AMAP.

La nouvelle gauche paysanne, qui prend forme tout d'abord avec l'apparition du courant des Paysans-Travailleurs, se caractérise à ses débuts essentiellement par une recherche de rapprochement entre les luttes paysannes et les luttes ouvrières.

Les causes de l'émergence d'une contestation

Les Paysans-Travailleurs (PT) sont composés en majorité de « modernisés-endettés » et d'aides familiaux (Prévost, 1976, p. 70). Ce sont les agriculteurs qui, appartenant à l'agriculture intermédiaire, ont tenté la modernisation de leur exploitation pour devenir des « chefs d'entreprises viables » (Duby et Wallon, 1976, p. 503). Les Paysans-Travailleurs sont donc constitués essentiellement d'agriculteurs ayant adhéré au discours des organisations syndicales dominantes empreint de technicité et de productivité. La plupart d'entre eux ont entrepris une démarche de modernisation de leur exploitation et ont eu massivement recours au crédit pour financer leurs investissements. Mais ils ont constatés une dégradation de leur condition de travail et n'ont pas obtenu les résultats escomptés à la suite des efforts faits en faveur d'une transformation de leurs exploitations. Certes, la mécanisation facilite grandement le travail des champs, mais la nécessité de produire toujours plus pour maintenir un salaire suffisant impose une contrainte sans cesse croissante. Le constat d'une dépendance accrue vis-à-vis des grandes entreprises ou des coopératives¹ fournissant les produits en aval de

électorale du PC dans les campagnes, après le recul que celui-ci a subi lors des consultations de 1958 (Duby et Wallon, 1976, p. 494). Le MODEF ne fait partie de cette nouvelle gauche paysanne et son développement ne sera donc pas détaillé par la suite.

¹ A l'opposé, le syndicalisme majoritaire présente les coopératives comme l'une des plus grandes réalisations de la profession car elle aurait permis aux agriculteurs d'augmenter leur pouvoir économique (Duclos, 1998, p.156).

l'exploitation agricole mais aussi à l'égard des banques incite de nombreux agriculteurs à chercher des moyens de retrouver une autonomie perdue.

Les formes successives prises par le courant Paysans-travailleurs

La contestation du courant majoritaire s'exprime d'abord de façon interne au sein du CNJA. Et ce n'est qu'en 1968, lors d'un congrès du CNJA, que l'opposition s'exprime ouvertement en présentant un candidat qui lui est propre. Pour la première fois, les militants ont à choisir entre deux projets. Cette tentative échoue, mais elle est suivie deux ans plus tard par la présentation d'un rapport intitulé « Pour un syndicalisme de travailleurs »¹, qui critique la politique de concertation avec les pouvoirs publics et regrette que les responsables syndicaux « n'accordent plus l'importance nécessaire aux actions de base »². Ce rapport a constitué un contre rapport d'orientation s'opposant au rapport officiel du CNJA « L'agriculteur de la société industrielle » (Prévost, 1976, p. 34). Ce rapport qui représente la « tendance travailleur » met en exergue deux ruptures par rapport à la ligne officielle du CNJA (Lagrave, 1990, p.356) :

- L'action syndicale n'est pas une négociation, mais le résultat d'un rapport de force,
- L'unité paysanne est un mythe en raison des clivages entre les agriculteurs.

Ce rapport, qui recueille 48 % des voix, marque, d'une part, la fin d'un consensus ambigu au sein du CNJA et, d'autre part, la création du mouvement des Paysans-Travailleurs (Lagrave, 1990, p. 357). Une véritable guerre d'usure va se dérouler durant les deux années qui suivent entre les deux courants. Dès 1973, surgissent des organisations de Paysans-Travailleurs autonomes dans les quatre départements de la région Poitou-Charentes, puis en 1974 d'autres départements leur emboîtent le pas (Loire-Atlantique, Vendée, Côtes du Nord) (Prévost, 1976, p. 115). Les journées nationales de Rennes des 19 et 20 octobre 1974 ont pour objectif de faire le point sur la structuration du mouvement des Paysans-Travailleurs à l'échelon national. La difficulté qui apparaît est celle de concilier la primauté des luttes à la base avec une certaine coordination visant à leur donner un sens commun (Lagrave, 1990, p. 360). Les partisans de la seconde tendance, prônant la nécessité d'une structuration plus avancée du mouvement, l'emportent et l'Association Nationale des Paysans-Travailleurs (ANPT) est créée. Dans la plate-forme de Rennes d'octobre 1974 est réaffirmée la solidarité

¹ Rapport d'orientation de 1970 de la tendance minoritaire du CNJA, ce rapport a été rédigé à l'occasion du XII^{ème} Congrès National du CNJA qui s'est tenu à Blois les 5 et 6– juillet 1970.

² Rapport intitulé *Pour un syndicalisme de travailleurs* présenté par A. Richard lors du congrès du CNJA du 5 et 6 juillet de Blois, p. 10, cité par Martin (2005, p.64).

avec les ouvriers: « Paysans et ouvriers ont à gagner d'être unis ». Prenant l'exemple des problèmes fonciers, les Paysans-Travailleurs constatent que les méthodes d'action directe sont souvent plus efficaces que les commissions départementales des cumuls pour faire respecter la législation. Les Paysans-Travailleurs entendent rompre avec la pratique du syndicalisme traditionnel caractérisé par une prise de décision centralisée et une politique de négociation avec les pouvoirs publics.

Le courant des Paysans-Travailleurs présente des effectifs réduits: en 1976, le mouvement des Paysans-Travailleurs compte 1 849 adhérents, tandis que la FNSEA déclare à la même époque représenter 700 000 familles paysannes (Martin, 2005, p. 114). Notons cependant que si le mouvement des Paysans-Travailleurs n'englobe qu'un nombre restreint d'agriculteurs, son modèle d'organisation est beaucoup plus exigeant et requiert un engagement plus intense de la part de ses membres. Par ailleurs, un dénombrement exact paraît délicat, car nombreux sont les militants du courant des Paysans-Travailleurs, qui ont choisi de constituer une tendance au sein du syndicat majoritaire. La majorité des militants de la nouvelle gauche paysanne se retrouve en effet à certains postes de direction des FDSEA.

La critique du productivisme chez les Paysans-Travailleurs

Les désillusions engendrées par le processus de modernisation nourrissent un ressentiment qui s'exprime sous la forme d'une critique du productivisme dont la place va devenir grandissante au sein du projet défendu par les PT. Les Paysans-Travailleurs intègrent ainsi progressivement dans leur répertoire d'interprétation des revendications propres au mouvement écologiste. Le terme de « productivisme » est employé dans le projet de plate-forme des Paysans-Travailleurs de 1974. Les préoccupations environnementales font également leur apparition dans cette plate-forme datant de 1974 :

« (...) les paysans sont contraints à l'utilisation de produits ou l'adoption de techniques qui contribuent à la destruction de leur outil de travail (par exemple: utilisation de désherbants qui parfois altèrent la faune et la flore de l'environnement, présence de pesticides dans l'eau des rivières, remembrement avec destruction abusive de haies et des arbres, etc.). Cette destruction de l'outil de travail se fait au détriment non seulement du travail paysan, mais aussi de l'intérêt et de la santé de l'ensemble des travailleurs. »¹.

¹ Ibid.

De plus, la modernisation et l'utilisation de nouvelles techniques, si elles permettent d'augmenter les quantités produites, ne conduisent ni à une augmentation systématique du revenu des paysans ni à une amélioration des conditions de travail : « Cette course à la productivité nous oblige à travailler de plus en plus, à augmenter nos cadences (notre rythme de travail), à mettre en danger notre santé »¹. Néanmoins, cette critique du productivisme sous l'angle de ses conséquences sociales et environnementales ne constitue pas l'axe majeur des revendications portées par le courant des PT à cette époque.

C'est au cours de l'année 1980, avec l'affaire du « veau aux hormones », que le courant des PT est amené à reconsidérer le poids qu'il accordait jusque-là à ces questions. Le courant des PT va en effet prendre part activement à la défense de deux éleveurs de Loire-Atlantique, qui perdent une grande partie de leur cheptel traité avec des hormones. Les PT soutiennent les deux éleveurs lorsqu'ils portent plainte contre la coopérative qui les a incités à administrer des hormones aux veaux. Les Paysans-Travailleurs cherchent alors à s'allier aux associations de consommateurs, afin de dénoncer l'utilisation des hormones de croissance dans les élevages. Les associations de consommateurs lancent le 10 septembre un mot d'ordre de boycottage de la viande de veau, qui sera largement relayé par les médias. Les Paysans-Travailleurs s'opposent au mot d'ordre de boycottage, mais ils essaient d'approfondir la question en développant une critique globale des conséquences du productivisme et ils commencent à prendre en considération l'existence d'une pluralité de modèles de développement agricole². L'année suivante, en 1981, les Paysans-Travailleurs tentent de mieux définir le « productivisme » en agriculture, et ils en critiquent ses conséquences sociales. Le « bilan de 20 ans de productivisme » est le suivant : une baisse sans précédent du nombre de paysans, un fort endettement, un sur-travail important, apparition de cas dits difficiles de dépôts de bilan³. Face à cette situation jugée intolérable, ce sont les banques et les firmes agro-alimentaires privées et coopératives, qui sont alors pointées comme responsables de cette situation. Les pistes d'action avancées sont alors : une surface modeste, un minimum d'investissement, une diversification de la production, et une recherche de « circuits courts de commercialisation », ainsi que « d'autres formes de production, de travail »⁴.

¹ Texte de la Plate-forme publié par le courant des Paysans-travailleurs lors des journées nationales de Rennes des 19 et 20 octobre 1974, cité par Prévost (1976, p. 37-38).

² Dossier : L'impasse du productivisme, *Vent d'Ouest, Journal des Paysans Travailleurs pour l'information et l'action syndicale*, n°122, Décembre, 1980, p. 7.

³ Editorial signé du collectif national, *Vent d'Ouest, Journal des Paysans Travailleurs pour l'information et l'action syndicale*, n°123, Janvier 1981.

⁴ *Ibid.*

La dénonciation du productivisme se poursuit et s'approfondit en mars 1982 au cours des « journées nationales » de la Confédération Nationale des Syndicats de Travailleurs-Paysans (CNSTP), qui réunissent plus de 200 délégués. Ces journées nationales, dont le thème retenu est : « Pour un véritable changement: la remise en cause du productivisme », marquent une nouvelle occasion de réfléchir aux conséquences du productivisme (Chavagne, 1988, p. 256). En 1985, la Fédération Nationale des Syndicats de Paysans (FNSP) entend quant à elle « développer des systèmes de production plus autonomes et plus économes (...) [en préparant] l'après-productivisme »¹.

L'affaire du veau aux hormones a donc marqué un tournant, un « déclic fondamental », qui a amené les militants du courant PT à réfléchir à l'élaboration d'un type d'agriculture différent de l'agriculture intensive. Néanmoins, cette recherche d'alternatives au modèle agricole dominant est restée de faible envergure et n'a jamais constitué un axe majeur des projets de la CNSTP ni de la FNSP, ainsi qu'en témoigne un des fondateurs de la CNSTP:

« S'il est un domaine où ni B. Lambert, ni la majorité de la CNSTP n'ont été jusqu'au bout du débat, c'est bien celui de la remise en cause du productivisme. Certes, il a bien été analysé et critiqué dans son fonctionnement et ses conséquences, mais nous ne sommes pas allés assez loin dans la recherche d'alternatives au modèle décrié. »²

La critique du productivisme se construit donc progressivement. Quant à la recherche d'alternative, elle est encore loin d'être aboutie. B. Lambert traite par exemple avec dérision le slogan « produire autrement » estimant que la voie de la modernisation des exploitations reste la seule voie envisageable pour les agriculteurs (Chavagne, 1988, p. 242).

Il n'en reste pas moins que le courant des Paysans-Travailleurs a fortement contribué à l'établissement d'un « nouveau syndicalisme de défense professionnelle débarrassé du corporatisme » (Bourrrigaud, 1990, p. 385). Les agriculteurs réunis au sein de la Confédération Paysanne vont, comme nous l'exposerons dans le paragraphe suivant, approfondir la critique du productivisme en dénonçant ses conséquences tant sur le plan social qu'environnemental, suscitant par là-même des alliances inédites. Cette critique du productivisme va aboutir à la construction d'un projet spécifique qui prend le nom « d'agriculture paysanne ».

¹ FNSP, *Rapport d'orientation*, 1985, Cité par Martin (1976, p. 193).

² Entretien de C. Templier, membre des PT, in Y. Chavagne, Bernard Lambert, *30 ans de combat paysan*, La Digitale, Quimperlé, 1988, p. 257.

b. La Confédération Paysanne

La naissance de la Confédération syndicale

Le projet agricole proposé par le Parti Socialiste en 1981 vise à introduire plus de justice sociale en agriculture. Ce programme suppose un renversement complet du référentiel de la politique agricole, « dans la mesure où la norme d'adaptation y est hiérarchisée par une norme de solidarité » (Muller, 2000, p. 36). Pour mettre en œuvre ce programme, la ministre de l'agriculture s'appuie sur les syndicats agricoles minoritaires jusque-là écartés du pouvoir. Le spectre des organisations syndicales agricoles représentatives est alors élargi. Sont désormais reconnus comme représentatifs : la Fédération française d'agriculture (classée à droite), le MODEF et surtout la toute nouvelle Confédération des Travailleurs-Paysans (CFNTP) ainsi que la Fédération nationale des Syndicats de paysans (FNSP) créée par la suite (Jobert et Muller, 1987, p. 94). La mise en œuvre de ce programme échoue du fait d'une incapacité des syndicats minoritaires à s'accorder pour mobiliser favorablement les agriculteurs. L'échec de cette médiation, qui se traduit par le remplacement d'Edith Cresson par M. Rocard au printemps 1983, marque le triomphe du référentiel de marché (Muller, 2000, p. 36).

Le courant Paysans-Travailleurs rassemble ses forces le 4 juin 1981, quelques semaines après l'élection de F. Mitterrand. C'est ainsi que l'ANPT et le Mouvement syndical des travailleurs de la terre se réunissent pour créer la Confédération Nationale des Syndicats de Travailleurs-Paysans (CNSTP) (Bruneau, 2006, p. 29). Parallèlement, en 1982: la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP) rassemble des militants des FDSEA de Loire Atlantique, du Puy de Dôme, de la Haute-Garonne, de la Loire et de la Mayenne (Bruneau, 2006, p. 31). Ces deux courants, Paysans-Travailleurs, d'un côté, regroupés au sein de la CNSTP et dissidents de la FNSEA qui ont fondé la FNSP, de l'autre, vont s'unir en 1987 pour créer la « Confédération Paysanne, syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs » lors des Assises nationales qui se déroulent à Bondy (Seine-Saint-Denis). Les rapprochements entre la FNSP et la CNSTP sont facilités par l'émergence d'un « sentiment de déception » face à la politique agricole menée par le gouvernement socialiste (Martin, 2005, p. 195). Les objectifs assignés à la nouvelle politique agricole que les militants de la CP souhaiteraient mettre en place sont les suivants (Bruneau, 2006, p. 34) :

- Assurer le maximum d'emplois correctement rémunérés,
- Assurer la sécurité alimentaire de l'Europe pour une gamme très diversifiée,
- Offrir des produits alimentaires de bonne qualité,

- Contribuer à la vitalité et au développement de l'ensemble des zones rurales,
- Développer des systèmes de production respectueux de l'environnement,
- Permettre l'auto-suffisance alimentaire des peuples du Tiers-Monde.

La CP recueille 18% des suffrages aux élections des chambres d'agriculture de janvier 1989 et devient ainsi le deuxième syndicat agricole derrière la FNSEA (Bruneau, 2006, p. 34).

L'approfondissement de la critique du productivisme

Nous avons montré comment les Paysans-Travailleurs initient une critique du productivisme. Nous allons voir comment les agriculteurs de la Confédération Paysanne approfondissent cette critique. Des reproches relevant de trois ordres sont adressés au productivisme au sein de la CP.

Le premier type de critiques formulées à l'égard du productivisme se rapporte au métier d'agriculteur et d'une façon plus générale à la place de l'agriculture dans la société. C'est d'abord sous l'angle de la perte de sens du métier d'agriculteur, qui devient un simple rouage d'un système, que la critique du productivisme est abordée. La spécialisation est rendue nécessaire pour l'accroissement des rendements, mais elle « amène une perte de la vision globale du produit, pour tout le monde: le paysan, le consommateur et tous ceux qui travaillent dans la chaîne alimentaire »¹. Le rôle de l'agriculture dans la société est également redéfini. Les militants de la CP estiment que l'agriculture a perdu sa fonction première qui était de nourrir les hommes, car depuis que l'autosuffisance est atteinte au cours des années 1970 : « Le mot d'ordre officiel n'est plus de gagner ou d'entretenir l'autosuffisance alimentaire de l'Europe, mais de produire pour exporter. En réalité c'est produire pour produire. »². Si l'autosuffisance alimentaire de l'Europe était un objectif légitime, les militants de la CP dénoncent le développement d'une agriculture à vocation exportatrice. Le productivisme est ainsi associé à une perte de sens des finalités de l'agriculture, cette dernière visant non plus à répondre à un besoin mais à faire « marcher la machine à produire »³. Notons que cette dénonciation d'une perte d'autonomie et d'une perte de sens de l'agriculture en général rappelle sous de nombreux aspects la critique du productivisme élaborée par le courant écologiste.

¹ Entretien de J. Bové in (Bové et Dufour, 2000, p. 84)

² Entretien de F. Dufour in (Bové et Dufour, 2000, p. 106).

³ *L'agriculture paysanne en marche*, Actes du colloque de Rambouillet des 8 et 9 décembre 1998 organisé par la FADEAR et la Confédération Paysanne, p. 8.

Le deuxième type de critiques adressées au productivisme relève de la santé des consommateurs et vise à dénoncer les risques alimentaires, ainsi que la « malbouffe ». Parmi les risques alimentaires, c'est l'épizootie d'encéphalie spongiforme bovine (ESB, plus connue sous le nom de « maladie de la vache folle ») qui connut le retentissement le plus grand (Raude, 2008, p. 5). La particularité de la crise de la vache folle, tout comme l'affaire du veau aux hormones de 1981, est d'être une conséquence de l'introduction de modifications techniques dans le processus de fabrication de farines animales. C'est en effet l'adoption, au début des années 1980, d'un processus de fabrication plus économique réduisant la phase de chauffage destinée à neutraliser les agents biologiques pathogènes, qui est à l'origine de cette épizootie. L'événement déclencheur de cette crise sanitaire majeure, qui sera désignée par l'expression de « maladie de la vache folle », est la reconnaissance officielle par les autorités britanniques de la possibilité d'une transmission de l'agent infectieux responsable de l'ESB à l'homme en 1996. Après une longue période d'accalmie, une seconde crise éclate en 2000, celle-ci apparaissant comme sensiblement plus durable et plus forte que la première (Raude, 2008, p. 7). La CP interprète cette crise comme étant révélatrice des dégâts causés par le productivisme dans les domaines agricoles et alimentaires. La CP estime que les interrogations des consommateurs sont légitimes et elle demande une mise en débat public de ces questions : « L'inquiétude du public n'a rien d'étonnant. Il est parfaitement normal que tout le monde se saisisse du dossier des rapports entre productivisme et santé »¹. Appuyant ce constat, Y. Dupont, qui a coordonné le *Dictionnaire des risques*, estime également que parmi les causes des risques alimentaires le développement de la production industrielle et de l'agriculture intensive ont joué un rôle primordial (Dupont, 2005).

Outre la « maladie de la vache folle », un autre événement permet lui aussi de lier les conséquences de l'agriculture intensive aux préoccupations des consommateurs. C'est lors du démontage du McDonald's de Millau qu'apparaît le terme de « malbouffe »² permettant de lier les conséquences de l'agriculture intensive aux préoccupations des consommateurs. Ce terme a été repris largement par les médias et intégré par l'opinion publique, car il se réfère tant à l'identité culturelle des produits qu'aux préoccupations de sécurité sanitaire des citoyens. Si ce terme a une telle résonance auprès de l'opinion publique, c'est bien parce qu'il permet de fédérer les préoccupations du monde paysan avec celles des citoyens. Cette critique du productivisme à travers l'une de ses conséquences sur l'alimentation permet un

¹ Entretien de François Dufour, porte parole de la C.P., in *Rouge*, n°179, 04 /04/1996, p. 3.

² J. Bové n'est pas l'auteur de ce néologisme, puisqu'il reconnaît l'avoir découvert en lisant un ouvrage de J. de Rosnay publié en 1974 (Bové et Dufour, 2002, p. 73).

rapprochement des cadres d'action collective (« *frame bridging* ») du milieu agricole avec ceux des associations de consommateurs.

Enfin, le troisième type de critique à l'égard du productivisme est lié à la prise en compte des conséquences sur l'environnement du productivisme. Les mobilisations autour de la question des Organismes génétiquement modifiés (OGM) sont l'occasion pour la CP de renforcer ses liens avec des associations écologistes et des associations de consommateurs. Pour la CP, la mise en culture de semences génétiquement modifiées a pour effet d'accroître « la dépendance du paysan vis-à-vis des grandes firmes »¹. À partir de 1997, la revue de la CP, *Campagnes solidaires*, consacre de nombreux articles aux OGM et en fait une question cruciale². Les revendications de la CP portent sur le respect du principe de précaution et sur la « mise en place d'un comité d'éthique pour la génétique végétale et animale »³. Cette revendication d'un droit à une information claire et précise ainsi que la demande d'un débat démocratique public concernant les expérimentations d'OGM en plein champ se rapproche des revendications portées par les mouvements écologistes. L'une des revendications essentielles de ceux-ci tient, en effet, au respect du processus démocratique et à la demande de transparence (Capek, 1993, p. 8). Mais les mobilisations sur les OGM ne sont pas la seule occasion de mener des actions en commun. La question de l'enfouissement des déchets nucléaires est également fortement questionnée par la CP⁴. La CP soutient des agriculteurs menant des actions contre les lieux de stockage de déchets⁵, reprenant ainsi des thèmes habituellement portés par les mouvements écologistes.

Les revendications de la C.P. trouvent des points d'ancrage avec la critique du productivisme élaborée par le courant écologiste. Bien que prenant appui sur les conditions de travail dans le milieu agricole, elles s'étendent bien au-delà de la sphère strictement professionnelle. Les rapprochements des cadres d'action collective de la C.P. avec ceux des associations de consommateurs et des mouvements écologistes résultent d'un élargissement des revendications du syndicat agricole. Cet élargissement, loin de provenir d'une simple stratégie mise en œuvre par les leaders syndicaux, s'est construit au fil du temps par ajustements successifs, depuis l'affaire du veau aux hormones en 1980 jusqu'au démontage

¹ *Rapport d'orientation de la CP*, 1997, p. 24 et 25, Cité par Martin (2005, p. 245).

² Cf. notamment *Campagnes solidaires*, n°116, Février 1998 et le supplément de *Campagnes solidaires* n°115 de janvier 1998 intitulé « Alerte aux OGM ».

³ *Rapport d'orientation de la CP*, 1997, p. 25, Cité par Martin (2005, p. 246).

⁴ *Campagne Solidaire*, n°83, Février 1995 et *Campagnes Solidaires*, n°85, Avril 1995.

⁵ *Campagne Solidaire*, n°90, Octobre 1995.

du McDonald's de Millau en 1999. Cette critique du productivisme trouve son aboutissement dans l'élaboration d'un projet spécifique au sein de la CP, celui de l'agriculture paysanne.

c. L'élaboration progressive d'un projet alternatif : l'agriculture paysanne

La première mention écrite de l'expression « agriculture paysanne » date de 1950. En effet, c'est lors d'un congrès de la Fédération nationale de la propriété agricole¹ ayant choisi pour thème « la culture en bon père de famille », que l'expression d'agriculture paysanne est utilisée pour la première fois. Elle désigne alors un type d'agriculture intermédiaire « entre l'agriculteur capitaliste du type américain et l'agriculteur collectiviste soviétique »². L'agriculture paysanne est associée au cultivateur et non pas à l'exploitant agricole. Dans les revues académiques, c'est en 1971 que la première mention de l'expression d'agriculture paysanne apparaît (Herer, 1971). Elle est présentée comme ayant pour principal objectif de fournir un emploi à un grand nombre de personne, en maintenant des techniques à bas coefficient de capital.

Repris par les militants de la CP lors de la création du syndicat en 1987³, cette expression sert en fait à désigner un modèle d'agriculture alternatif au modèle d'agriculture intensive promu par la FNSEA. Les effets de ce dernier sont de plus en plus dénoncés sur le plan social avec la diminution du nombre d'emploi dans le secteur agricole, mais aussi sur le plan environnemental avec la dégradation de l'environnement. Le projet d'une agriculture paysanne, qui se présente comme une « alternative à une agriculture industrielle », s'est forgé essentiellement « à partir du refus du productivisme en agriculture »⁴. L'agriculture paysanne est, en effet, présentée comme « une alternative à une agriculture industrielle, dont le but est de transformer des produits de l'industrie en d'autres produits pour l'industrie avec les conséquences que l'on connaît pour la nature, pour la qualité des produits »⁵. Par ailleurs, le

¹ La Fédération Nationale de la Propriété Agricole a été créée en 1945 pour défendre les intérêts des propriétaires fonciers face aux évolutions législatives. Cette organisation existe toujours sous l'appellation de Fédération Nationale de la Propriété Privée Rurale.

² *Le Monde*, Samedi 11 mars 1950, « La culture en bon père de famille », René Cercler.

³ Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la Confédération paysanne (CP) créée en 1987 accole à sa nouvelle dénomination la formule suivante : « Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs », précisant ainsi l'orientation politique du syndicat.

⁴ *Campagnes solidaires*, n° 126, Janvier 1999, p. 17.

⁵ *Ibid.*, p. 17.

choix délibéré de réhabiliter le terme paysan vise à marquer l'opposition par rapport à la figure du chef d'entreprise promue par la FNSEA.

Le contenu de ce projet s'élabore progressivement au cours du temps. En 1987, le terme « agriculture paysanne » désigne pour les militants de la CP « un ensemble d'objectifs et de pratiques autour desquels doit se définir notre métier », elle n'est pas « la survivance de pratiques agricoles anciennes » ni la volonté de revenir à une agriculture coupée de la société extérieure, mais une réponse aux « défis de la société d'aujourd'hui et demain »¹.

En 1990, l'agriculture paysanne est présentée comme devant « permettre à tous les paysans de vivre de leur métier »². En assignant comme finalité à l'agriculture la production d'une « alimentation saine », elle est aussi associée à la préservation des équilibres écologiques. La CP, tout en redonnant du sens au métier d'agriculteur, inscrit l'agriculture paysanne dans un cadre non corporatiste conciliant les intérêts des citoyens avec ceux des paysans. L'expression fait ensuite l'objet d'une réflexion approfondie qui permet l'élaboration d'une définition de plus en plus précise de ce modèle alternatif d'agriculture. C'est essentiellement au sein de la Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR)³ que des militants vont approfondir la réflexion autour du projet d'agriculture paysanne. Cette réflexion, s'appuyant sur des groupes de travail au niveau local associant des militants de la CP mais aussi des économistes et des scientifiques, aboutit en 1998 à l'établissement d'une charte de l'agriculture paysanne. Cette charte de l'agriculture paysanne, qui met l'accent sur l'autonomie, « concrétise le projet syndical »¹. Elle vise avant tout à définir les conditions de développement de l'agriculture paysanne.

De 1993 à 1998, toute une série de rencontres contribuent à l'élaboration progressive de cette charte. En 1993, la FADEAR et la CP organisent conjointement les premières journées de réflexion sur l'agriculture paysanne à Saint-Lô qui permettent de mettre en évidence des démarches individuelles d'agriculteurs avec des pratiques innovantes limitant l'utilisation d'intrants (machinisme, traitements chimiques,...). Il s'agissait alors à partir de témoignages d'identifier des démarches et des pratiques d'agriculture paysanne. La réflexion se poursuit ensuite en 1995, à Vogue, en Ardèche, où sont présentées cette fois-ci des expériences collectives de pratiques agricoles innovantes. Les rencontres suivantes ont lieu en 1996, à Bordeaux. Ces journées ont été l'occasion pour des groupes de réflexion de présenter des

¹ *Rapport d'orientation de la CP* de 1987, Cité par Martin (2005, p. 217).

² *Rapport d'orientation de la CP* de 1990 intitulé *Des paysans nombreux pour des campagnes vivantes*, Cité par Martin (2005, p. 217).

³ La FADEAR est une structure en charge des activités de formation créée en 1984 et intégrée à la CP en 1987.

répertoires de fermes engagées dans une démarche de développement durable. C'est lors de ces journées qu'a pris forme le projet d'une charte de l'agriculture paysanne. Des groupes ont exprimé le souhait de poursuivre leur réflexion sur l'agriculture paysanne. Il a donc été décidé de créer un groupe de travail au niveau national et d'élaborer une charte de l'agriculture paysanne. Des représentants de 8 à 9 régions ont participé à ce groupe au niveau national². En 1998, la charte de l'agriculture paysanne est finalement rendue publique lors d'un colloque organisé en décembre 1998³ par la FADEAR et la CP. Cette charte est composée de trois parties, chacune d'elles comprenant les éléments suivants:

- Une définition de ce que doit être une agriculture paysanne au service de la société ;
- Les dix principes de l'agriculture paysanne ;
- Un ensemble de six thèmes présentant les conditions de mise en œuvre de l'agriculture paysanne et constituant un outil d'évaluation de la démarche.

Chacun de ces six thèmes est défini par des critères, auxquels sont adjoints un certain nombre d'indicateurs. C'est cet ensemble constitué par les six thèmes et complété par les critères et les indicateurs qui constituent l'outil d'analyse et d'évaluation de la démarche⁴.

Les dix principes de l'agriculture paysanne (Annexe 7) peuvent se regrouper autour de quatre thèmes principaux:

- Une affirmation de solidarité: avec les paysans en difficulté en France (n°1), avec les paysans du tiers-monde (n°2), avec les autres acteurs du monde rural (n°8) ;
- Une recherche de transparence des modes de production (n°5) et une prise en compte des préoccupations des consommateurs : recherche de qualité des produits (n°6) ;
- L'instauration d'un rapport à la nature différent avec une attention portée aux conséquences environnementales de l'activité agricole (principe n°3, n°4, n°9) ;
- Une recherche d'autonomie accrue vis-à-vis des industries agro-alimentaires et des banques (n°7) qui s'accompagne d'une reconquête de son temps propre (n°10).

Il apparaît nettement suivant ce découpage que les deux derniers thèmes, qui occupent une place centrale parmi les revendications de la CP, reflètent les aspirations du courant écologique.

¹ *Campagnes solidaires*, n° 126, Janvier 1999, p. 15.

² *Ibid.*, p. 17.

³ Cf. les *Actes du colloque de Rambouillet* des 8 et 9 décembre 1998.

⁴ *Campagnes solidaires*, n° 126, Janvier 1999, p. 17.

De l'an mil à l'an 2000, le type idéal de la société paysanne était caractérisé par l'autonomie vis-à-vis de la société englobante et l'importance du groupe domestique dans l'organisation de la vie économique et sociale (Mendras, 1995, p. 14). Mais à partir de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture moderne se développe. Les exploitations agricoles adoptent le modèle entrepreneuriale. Les paysans deviennent des agriculteurs ou des entrepreneurs. La fin des paysans annoncée par H. Mendras dans les années 1960 s'est avérée en partie exacte : une génération a suffi à la France pour voir disparaître une civilisation millénaire (Mendras, 1984). En effet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le secteur agricole emploie près d'un Français sur trois, alors qu'aujourd'hui il ne représente plus que 3 % de l'emploi en France. La politique agricole commune (PAC) instaure une compétition entre les exploitations les plus intensives et les autres. Chaque année 40 000 petites exploitations ferment en France¹. Mais si la reconversion était chose aisée pendant la période des « Trente glorieuses », le chômage de masse rend cette reconversion plus hasardeuse aujourd'hui et parmi les agriculteurs en activité, ceux rencontrant des difficultés financières se sont faits de plus en plus nombreux. Alors qu'on recensait 42 000 agriculteurs en difficulté en 1982, ils étaient 82 000 en 1990 et ce chiffre n'a cessé de croître depuis lors (Dupont, 2004, p. 24). Parallèlement à cette baisse continue du nombre d'emplois dans le secteur agricole depuis le début du XX^e siècle, se développe un malaise profond des agriculteurs. Ceux qui ne réussissent pas à prendre en marche le « train du progrès » sont fragilisés. Ils cumulent bien souvent les difficultés matérielles (incapacité à payer les fournisseurs ou à rembourser leurs dettes) et morales aboutissant dans certains cas à la dépression, l'alcoolisme ou le suicide².

La production de surplus³ invite les agriculteurs à remettre en question l'agriculture industrielle. Le souci de redonner du sens à un métier qui évolue conduit les agriculteurs à questionner les choix de société, et à élargir leurs revendications, les amenant à des

¹ *Politis*, n°45, Hors-série Mai-Juin 2007, « Mon fermier de famille ».

² Aujourd'hui les agriculteurs sont la catégorie socioprofessionnelle où le taux de suicide serait le plus élevé (Boxer, et al ; 1995 ; Cochidon 2010).

³ Les années 1960 ont en effet été marquées par l'explicitation d'un projet pour l'agriculture : « produire pour nourrir » qui se concrétise avec les lois d'orientations de 1960-1962, et la mise en place de la politique agricole commune (PAC) en 1958 (Poux, 2006, p. 58). Or dès le milieu des années 1970, l'autosuffisance européenne est atteinte (dès les années 1960 pour la France), et, à partir de 1975, les enjeux sont clairement ceux de la surproduction structurelle (Poux, 2006, p. 75).

interrogations portant sur d'autres secteurs que le secteur strictement agricoles. Dès le début des années 1970, certains agriculteurs ont commencé à remettre en cause le modèle de développement élaboré dans les années 1960 et un mouvement social s'est progressivement mis en place, qui s'exprime à travers la nouvelle gauche paysanne et dont la Confédération Paysanne constitue le principal représentant.

L'approfondissement de la critique du productivisme conduit la CP à s'approprier des thèmes propres aux associations écologistes et aux associations de consommateurs. Cette ouverture du monde paysan à des revendications sortant du champ strictement professionnel, qui avait débuté en 1980 avec l'affaire du veau aux hormones, se condense en 1999 lors de la mobilisation des éleveurs de brebis, dont le point d'orgue est le démontage du McDonald's de Millau. Elle est permise par l'utilisation d'un cadre d'action collective prenant en compte les préoccupations des non-agriculteurs. En parallèle, le projet de la CP s'étoffe progressivement au travers des réflexions menées autour du projet d'agriculture paysanne qui exprime clairement une prise en considération des préoccupations propres aux associations écologistes et aux associations de consommateurs. Cette articulation du cadre de l'écologie politique avec le cadre de la nouvelle gauche paysanne constitue une évolution considérable du répertoire d'interprétation de la CP. Les principales étapes que nous avons mises en évidence ci-dessus reflètent l'ouverture des revendications de la CP à des thèmes sortant du champ professionnel. Cette intégration des préoccupations écologistes, loin de se limiter à une simple stratégie¹ visant à susciter davantage de participation, résulte d'une réflexion sur le métier de paysan. La réflexion critique de la nouvelle gauche paysanne trouve son origine dans l'analyse de l'évolution des conditions de travail de plus en plus contraintes et dépendantes des paysans et dans la baisse continue de l'emploi agricole. Tout en partant du constat de conditions de travail de plus en plus difficiles engendrées par le processus de modernisation de l'agriculture, elle rejoint progressivement les thèmes portés par les associations écologistes autour de la critique du productivisme.

L'élaboration de la charte de l'agriculture paysanne plaçant en son centre la quête d'autonomie intègre ainsi un des éléments essentiels de la critique écologiste. Soumis à une parcellisation de plus en plus grande et à une dépendance accrue vis-à-vis des établissements

¹ B. Lambert reconnaît que la proportion décroissante des paysans dans l'ensemble de la société les contraint à chercher des alliés lors des mobilisations afin de pouvoir donner davantage de poids à leur revendications (Lambert, 1970, p. 155). Si la recherche d'alliances avec d'autres catégories professionnelles correspond à une nécessité pour les groupes minoritaires, il n'en demeure pas moins qu'elle repose aussi sur le partage de tout un ensemble de valeurs communes.

bancaires et entreprises de l'industrie agro-alimentaires, le métier de paysans a subi des transformations considérables qui amènent les agriculteurs à réfléchir à des formes d'autonomie accrue. La critique du productivisme, qui émerge chez les agriculteurs, présente des points communs avec toute une partie du mouvement écologiste, engendrant un rapprochement des cadres d'action collective de la nouvelle gauche paysanne avec ceux du courant écologiste.

Nous avons aussi montré comment la Confédération Paysanne a repris une posture non corporatiste, initiée par les Paysans-Travailleurs, en cherchant à nouer des alliances avec les citoyens. Cette posture non corporatiste de la CP facilite l'intégration d'éléments relevant du cadre de l'écologie politique dans le discours de ce syndicat. L'articulation du cadre de l'écologie politique avec le cadre de la nouvelle gauche paysanne s'est en effet construite, comme nous l'avons vu plus haut, à la suite de tout un ensemble d'actions en commun dont les rassemblements sur le plateau du Larzac constituent le creuset.

Si la Confédération Paysanne parvient à trouver des points d'accord avec les associations de consommateurs et les mouvements écologistes, et participe activement à la création d'Alliance PEC en 1991, comme nous l'explicitons par la suite, c'est précisément parce que les revendications qu'elle porte, à l'opposé des valeurs agrariennes, invitent à une ouverture du monde paysan au reste de la société. Refusant la coupure entre un monde paysan et un monde citoyen, conçus comme des entités séparées destinées à évoluer en parallèle, la nouvelle gauche paysanne approfondit ainsi certaines des préoccupations propres aux mouvements écologistes ainsi que des préoccupations propres aux associations de consommateurs.

Nous avons ainsi montré comment la Confédération Paysanne se construit un répertoire d'interprétation à partir des cadres d'action dominants disponibles. Cette approche a permis de mettre en évidence l'articulation nouvelle entre le cadre de la nouvelle gauche paysanne et celui de l'écologie politique qui est au fondement de la création d'Alliance PEC, ancêtre des AMAP. L'introduction de préoccupations écologistes dans la problématique du développement agricole est sans doute un des phénomènes les plus significatifs de ces dernières années (Poux, 2006, p. 86). À tel point que l'appropriation des thématiques écologistes par les acteurs du monde rural peut s'avérer aussi importante aujourd'hui que le

fût, du début des années 1950 à la fin des années 1970, la « révolution silencieuse »¹ (Hervieu, 1997, p.115-116).

¹ Cette expression, qui est le titre de l'ouvrage publié en 1963 par M. Debatisse, ancien dirigeant de la FNSEA, fait référence à la modernisation de l'agriculture.

Chapitre 9 : Une organisation préexistante : Alliance Paysans-Écologistes-Consommateur

S'inscrivant structurellement et idéologiquement dans le prolongement de la nouvelle gauche paysanne, la création d'Alliance Paysans-Écologistes-Consommateurs (Alliance PEC) en 1991 symbolise l'aboutissement de la démarche non corporatiste de cette dernière. Si la dénomination du projet principal porté par Alliance PEC évolue d'« agriculture paysanne » vers « agriculture durable », le contenu du projet sous-jacent reste similaire. De 1991 à 2001, Alliance PEC conjugue trois types d'activités : la production de savoir, l'activité d'auto-formation et le travail de mise en réseau d'acteurs. Un changement crucial d'orientation se produit à partir de 2001. L'essentiel des énergies se concentrent désormais sur la mise en place d'un projet particulier, celui des AMAP, les activités antérieures étant progressivement délaissées, sauf dans certaines régions spécifiques.

Pour un même cadre diagnostique, qui repose sur la disparition de l'emploi dans le secteur agricole et les impacts environnementaux de l'agriculture intensive, deux modalités d'intervention ou pistes d'action différentes sont mises en avant. Les pistes d'action relèvent essentiellement d'activités d'interpellation autour de la dénonciation de la PAC, dans un premier temps, puis, elles en viennent à recouvrir des activités de soutien aux partenariats producteurs-consommateurs, dans un deuxième temps. D'un même cadre diagnostique découlent ainsi différents éléments de cadrage pronostique. La préservation de l'emploi dans le secteur agricole, qui est d'abord défendue à travers une recherche de redéfinition de la PAC avec pour interlocuteur les institutions européennes, cède la place au soutien concret et quotidien à un agriculteur à travers la mise en place d'un partenariat.

Après avoir présenté le contexte, qui favorise l'émergence d'Alliance PEC, nous détaillerons les activités qui caractérisent les débuts de cette organisation, et en particulier les tentatives de redéfinition de la PAC. Nous retracerons ensuite les faits marquant son évolution, en soulignant les ruptures qui ont permis une lente réorientation des activités vers la mise en place d'activités favorisant le soutien aux partenariats producteurs-consommateurs à partir de 2001. Nous terminerons par une synthèse des ressources que l'organisation préexistante, Alliance PEC, fournit au réseau des AMAP.

1. Le rôle crucial de la Confédération Paysanne

La création d'Alliance Paysans-Écologistes-Consommateurs (Alliance PEC) en 1991 se situe dans la continuité d'actions collectives mêlant groupements de paysans et de citoyens, dont les prémices se situent à l'orée des années 60. Nous revenons sur ces actions communes anciennes, car elles annoncent à leurs façons la création d'Alliance PEC en 1991. Nous rappelons ensuite les enjeux de la PAC au début des années 1990, et ses reformulations à travers l'élaboration d'un cadre d'injustice commun à plusieurs organisations, qu'elles soient paysannes, écologistes ou de consommateurs, permettant l'émergence d'Alliance PEC.

a. La recherche d'appui auprès d'autres organisations

Aux origines d'une tradition non-corporatiste

Si la tradition du non-corporatisme a été reprise et approfondie par le courant des Paysans-Travailleurs puis par la Confédération paysanne, elle était en germe dans de nombreuses luttes notamment dans le département de Loire-Atlantique et ce dès le début des années 1960. Le département de Loire-Atlantique est un département où les liens entre syndicats ouvriers et syndicats paysans sont particulièrement solides et s'inscrivent dans une longue tradition. Ceci explique que le courant Paysans-Travailleurs y soit particulièrement vigoureux (Bourrigaud, 1990). En effet, dès 1960, plusieurs syndicats de Loire-Atlantique se regroupent et déclarent: « que les intérêts de tous les travailleurs sont liés »¹. Cette dernière déclaration peut être considérée comme l'événement fondateur d'une alliance entre ouvriers et paysans.

Cette solidarité s'illustre par la suite lors de la grève de mineurs dans ce département en mars 1963 et lors d'une manifestation pour s'opposer à des licenciements en 1964 (Martin, 2005). Mais, c'est surtout à partir de 1968, que cette solidarité va se renforcer. En reprenant cette tradition de solidarité avec les autres catégories professionnelles, le courant des Paysans-Travailleurs entend ainsi s'opposer à une longue tradition corporatiste du milieu agricole², celui-ci étant marqué par un « réflexe corporatiste » particulièrement prégnant (Lambert, 1970, p. 26).

¹ Déclaration commune de la FDSEA, la CGT, la CFTC et FO du 6 avril 1960 (archives de la FDSEA de Loire-Atlantique), citée in (Martin, 2005, p. 29).

² Les dirigeants syndicaux du milieu agricole de l'époque sont peu favorables à une alliance avec les syndicats ouvriers.

Des conflits d'un nouveau type apparaissent donc au cours desquels les paysans nouent des liens de solidarité avec d'autres catégories professionnelles. C'est au travers de tout un ensemble de luttes interprofessionnelles que le mouvement des Paysans-Travailleurs a commencé à émerger : les luttes foncières (luttes contre les cumulards, contre les propriétaires non-exploitants, ou pour maintenir un fermier expulsé), les luttes contre les coopératives, luttes contre les expropriations (la marche sur le Larzac), et les luttes ouvrières auxquelles les paysans se solidarisent en apportant leur soutien en grève (Prévost, 1976). Les actions de solidarité entre ouvriers et paysans sont nombreuses et elles peuvent être classées en deux types¹ :

- Le soutien par les paysans à des ouvriers en grève (exemple : Joint Français, Samex, Pennarroya, Fougères, Cerizay, Lip) ;
- L'action collective ouvriers-paysans dans une entreprise de l'agro-alimentaire (exemples : laiterie d'Entremont, Vitho).

C'est au cours de ces luttes communes que le sentiment d'intérêts communs à défendre va se forger. Trois exemples emblématiques de ces mobilisations communes peuvent être cités : la lutte contre une coopérative en Bretagne, la marche du Larzac et enfin la solidarité exprimée avec les ouvriers en grève du Joint Français.

Les paysans ont ainsi soutenu les salariés du « Joint Français », lors de la grève qui s'est déroulée à Saint-Brieuc du 13 mars au 9 mai 1972. Des denrées alimentaires sont fournies par les paysans aux ouvriers, mais au-delà du soutien matériel, c'est aussi le soutien moral qui est souligné, l'organisation de ces ravitaillements étant l'occasion de discussions entre ouvriers et paysans devant les portes de l'usine et permettant une « meilleure connaissance réciproque des conditions ouvrières et des conditions paysannes »².

Cette solidarité avec le monde ouvrier est présentée comme étant un « objectif prioritaire » du mouvement des Paysans-Travailleurs³. L'orientation stratégique fondamentale du mouvement Paysans-Travailleurs s'est exprimée dès le début « sur la base d'une alliance ouvriers-paysans face à l'ennemi commun, le capitalisme »⁴. Le refus du corporatisme se traduit aussi par l'expression d'une solidarité avec les habitants des pays du tiers-monde. C'est

¹ *Vent d'Ouest, Journal des paysans travailleurs pour l'information et l'action syndicale*, Octobre 1973, n°44, p. 12.

² « Les travailleurs disent non à l'usine pirate », *Vent d'Ouest, Journal des Paysans Travailleurs pour l'information syndicale*, Avril 1972, n°27, p. 12.

³ *Vent d'Ouest, Journal des paysans travailleurs pour l'information et l'action syndicale*, Octobre 1973, n°44, p. 12.

⁴ *Vent d'Ouest, Journal des paysans travailleurs pour l'information et l'action syndicale*, Septembre 1973, n° 43, p. 3.

ainsi que dès 1970, B. Lambert met en relation les dérives du modèle de l'agriculture productiviste avec les difficultés rencontrées par les agriculteurs des pays du Tiers Monde¹.

La tradition non corporatiste renforcée par la Confédération paysanne

Dès sa création en 1987, la Confédération Paysanne cherche à mener des actions avec d'autres organisations en lançant des appels débordant du milieu professionnel : « Nous invitons toutes les personnes extérieures à l'agriculture concernées par les problèmes d'emploi, d'aménagement de l'espace rural, d'alimentation et intéressées par notre projet, à nous apporter leur appui »² (Bruneau, 2006, p. 42).

La lutte contre les OGM est l'occasion pour les agriculteurs de mener des luttes communes tant avec les associations écologistes qu'avec les associations de consommateurs. Le 7 juin 1997, dans le département de l'Isère (à Saint-Georges d'Espéranche), des militants de la CP mènent leur première action de destruction de plantes transgéniques. Ils s'associent alors à des militants écologistes pour faucher un champ de colza transgénique. De nombreuses actions sont organisées par la suite, et à la fin de l'année 2003, la CP s'implique dans la création de l'association des Faucheurs volontaires (Bruneau, 2006, p. 39).

Outre les mobilisations contre les OGM, l'action du 12 août 1999 autour du McDonald's de Millau manifeste également la volonté de la CP de s'allier aux personnes n'appartenant pas strictement au secteur agricole. Le démontage du McDonald's de Millau fait suite à un refus de l'Europe d'importer de la viande de bœufs aux hormones, et à la décision du gouvernement américain de taxer en conséquence une centaine de produits européens à l'entrée aux États-Unis parmi lesquels le roquefort. Le 12 août 1999, le Syndicat des producteurs de lait de brebis (SPLB) et la CP organisent un rassemblement devant le McDonald's en construction à Millau. Lors de cette action, les citoyens représentent près de la moitié des 300 manifestants présents. Ce soutien apporté par des citoyens à des paysans s'inscrit dans une longue tradition de luttes communes menées sur le plateau du Larzac. Le journaliste G. Luneau observe ainsi que dès la départ, la manifestation dépasse l'action purement syndicale en incluant les

¹ « Les problèmes du Tiers-Monde, qui, à première vue, peuvent paraître éloignés des difficultés qu'affrontent les paysans exploités, sont étonnamment proches, et en grande partie liés au combat de ces derniers. La prise de conscience de cette situation est récente: pour les agriculteurs, elle date du début de la surproduction française et européenne dans quelques secteurs de production alimentaire. Les paysans sont devenus sensibles au fait suivant: pendant que l'Europe occidentale, les États-Unis, le Canada, etc., accumulent des excédents agricoles dont, apparemment, ils ne savent que faire, nombre de pays sous-développés souffrent de la faim. Les excédents provoquent la ruine de bon nombre de producteurs tandis que dans le monde, les naissances augmentent plus vite que la masse de biens alimentaires » (Lambert, 1970, p. 171-172).

² *Appel de la Confédération Paysanne*, Document de présentation de la CP, Avril 1987, Cité par Bruneau (2006, p. 42).

consommateurs et c'est une manifestation « composée pour moitié de citoyens qui envahit le chantier du McDonald's et démonte une partie des installations » (Luneau, 2000, p. 7).

En 1991, lors de la création d'Alliance PEC, la Confédération Paysanne réaffirme sa volonté de sortir du corporatisme, ainsi que le souligne G. le Fur, porte-parole de la Confédération Paysanne : « l'Alliance est une pierre de plus dans ce sens, une façon de dépasser les corporations »¹. En participant à la création d'Alliance PEC, la Confédération Paysanne parvient à une extension du cadre de la nouvelle gauche paysanne en intégrant des thèmes communs aux mouvements écologistes et aux préoccupations des consommateurs, ce qui permet au syndicat de tisser des liens avec des acteurs sociaux extérieurs à la profession.

b. L'enjeu de la PAC placé comme objectif premier

Une volonté de s'opposer à la réforme Mac Sharry

La politique agricole commune (PAC), adoptée en 1962, vise à accroître la sécurité alimentaire de l'Europe en garantissant des prix élevés aux producteurs pour leur permettre de rentabiliser leurs investissements, en instaurant une protection aux frontières. L'objectif de sécurité alimentaire est atteint et même dépassé dès les années 1970, mais les subventions et les aides directes continuent à inciter les agriculteurs à produire toujours davantage². Une compétition s'instaure entre les exploitations les plus intensives et les autres. Le nombre d'exploitation ne cesse de chuter pour atteindre 3% par an en 2003. Les subventions et les aides directes ne font qu'accentuer le sentiment d'une perte de reconnaissance de l'utilité du travail agricole.

Au début des années 1990, l'enjeu en matière agricole tourne autour de la réduction des subventions aux exportations, conformément aux objectifs du GATT. Le commissaire européen à l'agriculture, Mac Sharry, propose alors un ensemble de propositions de réforme de la PAC qui allaient dans ce sens. La Confédération Paysanne (CP) entend s'opposer à ces propositions de réforme de la PAC. Face à ces propositions de la Commission européenne, il fallait tenter de former un front large et uni. D'après B. Hermelin, salariée de la CP en charge du suivi d'Alliance PEC : « la mise en chantier de la réforme de la politique agricole commune, entre autre pour satisfaire les exigences américaines aux discussions du GATT, a

¹ *Campagnes solidaires*, n°49, Janvier 1992, p. 15.

² La réforme de 2003 infléchit légèrement le lien entre volumes de production et aides mais les agriculteurs ne sont pas dissuadés de poursuivre leur course au rendement.

rendu indispensable la constitution d'un front uni pour obtenir un changement radical de cap »¹. La définition de la situation jugée intolérable mêle alors tout un ensemble disparate de constats : « menace sur l'alimentation en eau potable, dégradation de la fertilité des sols, destruction de la diversité de la faune et de la flore naturelles, dans l'alimentation de le plus en d'additifs chimiques (...),... »². Toutes ces composantes du cadrage diagnostique sont conçues comme résultant d'une cause unique : « 30 ans de productivisme »³ dans l'agriculture.

La création d'Alliance PEC est annoncée publiquement le 27 septembre 1991 au muséum d'histoire naturelle à Paris lors d'une conférence de presse. Alliance PEC, créée sous l'impulsion de la CP, regroupe des organisations de paysans, d'écologistes et de consommateurs. D'une dizaine de membres en 1991, l'Alliance passe à 29 deux ans plus tard⁴. Un an après sa création, des groupes tiers-mondistes, tels que Frères des Hommes, Terre des hommes et Peuples solidaires rejoignent l'Alliance, qui modifie son intitulé pour devenir l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs-Tiers-mondistes. Impulsée initialement au niveau national en 1991, l'Alliance PEC se structure progressivement au niveau départemental et régional. Elle compte, un an après sa création, 62 Alliances départementales⁵ et 3 Alliances régionales (en Aquitaine, Limousin, et Bourgogne)⁶.

Cette Alliance française prend pour modèle la constitution de l'association Sustainable Agriculture Food and Environnement (SAFE), créée au printemps 1991 en Angleterre par des écologistes, des mouvements de consommateurs et des associations de défense du patrimoine et du paysage (dont la Soil Association, association de préservation des sols, et le Small Farmers Association). Le mot d'ordre de SAFE est « pour une agriculture, un environnement et une alimentation préservée »⁷.

L'Alliance PEC énonce une volonté de dépasser « les ambitions catégorielles » et d'élaborer « un début de réflexion convergente ». Cette dernière réflexion se concrétise dans le projet d'agriculture paysanne, qui semble représenter la meilleure voie « pour obtenir des

¹ *Campagnes Solidaire*, « Alliance : la paysan, l'écologiste et le consommateur », n°46, Octobre 1991, p.4.

² Bénédicte Hermelin, « Alliance : la paysan, l'écologiste et le consommateur », *Campagnes Solidaire*, n°46, Octobre 1991, p.4.

³ Bénédicte Hermelin, « Alliance : la paysan, l'écologiste et le consommateur », *Campagnes Solidaire*, n°46, Octobre 1991, p.4.

⁴ Pour la liste exacte des adhérents à Alliance PEC se reporter aux documents en annexe (Annexe 8).

⁵ *Ibid.*.

⁶ *Trans Rural Express*, n°179, p. 4 et 5, 20 mars 1992.

⁷ *Campagnes solidaires*, n°46, Octobre 1991, p. 4 et 5.

produits de qualité, pour que les milieux ruraux puissent vivre et se développer, pour que soit respectés l'eau, la diversité des espèces et l'environnement en général.»¹.

Les deux objectifs principaux formulés par Alliance PEC sont les suivants² :

- Promouvoir une agriculture au Nord comme au Sud qui maintienne un monde rural vivant, qui permette aux paysans de vivre de leur travail, qui fournisse des produits de qualité, et qui respecte l'environnement ;
- Prôner un commerce plus équitable et respectueux de la protection des populations et des ressources naturelles.

Ces objectifs généraux sont déclinés en propositions concrètes pour influencer la réforme de la politique agricole commune (PAC), qui reste la cible principale des actions menées par Alliance PEC à ses débuts.

Face à la PAC : un réseau européen prend forme

Des mouvements similaires à Alliance PEC existent dans d'autres pays européens et ils choisissent de se réunir pour former un réseau européen, le réseau des Alliances. Ce dernier se donne comme objectif d'infléchir la politique agricole commune (PAC), ainsi que l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (General Agreement on Tariffs and Trade, GATT) en menant des actions concertées au niveau européen.

Ce réseau regroupe en 1992 des Alliances de sept pays européens³. Le réseau européen prend la dénomination de Réseau Européen des Alliances pour une agriculture durable (en 1993), puis plus tard de Réseau Européen Pour une Agriculture et une Alimentation Sustainable⁴. La constitution officielle du réseau européen est annoncée en 1993 avec comme objectif principal d'influencer la PAC en associant aux paysans des citoyens extérieurs au domaine agricole :

« Nous sommes bien outillés maintenant pour organiser une pression continue, obstinée, sur les décideurs politiques de la Commission Européenne et du Parlement. Ainsi les organisations de citoyens pourront devenir un réel contrepoids face au lobby

¹ *Trans Rural Express*, n°168, p. 4 et 5, 11 Octobre 1991.

² *Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs*, n°2, Décembre, 1992.

³ Angleterre : SAFE (Sustainable Agriculture Food and Environnement), Allemagne : Agrar Bundnis , Belgique : CPAQ, Coalition pour une agriculture de qualité, Suisse : Initiative des paysans et des consommateurs, Espagne : Plataforma rural, France : Alliance PEC et Pays-Bas (Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs, n°2, Décembre, 1992).

⁴ Dossier « Mallette pédagogique » d'Alliance PEC, Août 1997.

agro-industriel, et préparer dans de meilleures conditions l'inévitable prochaine réforme de la politique agricole commune »¹.

La Charte du Réseau Européen des Alliances pour une agriculture durable (1993) mentionne bien que la lutte contre la PAC vise avant tout le soutien à un secteur en crise et la défense de l'emploi agricole, qui s'insère dans un contexte plus large de crise économique dans tous les pays européens :

« En résulte partout en Europe et dans le monde une crise profonde de l'agriculture et du monde rural, dont la manifestation la plus brutale est certainement la disparition quotidienne de 1300 paysans en moyenne dans la Communauté Européenne depuis la mise en œuvre de la PAC. Cette crise s'additionne à la crise économique et sociale globale. La disparition des paysans fait grossir le nombre déjà dramatique de chômeurs et d'exclus. »

La défense de l'emploi agricole est d'autant plus préoccupante que les autres secteurs de l'économie connaissent aussi une crise, limitant de ce fait les perspectives de reconversion. Le recours fréquent à l'expression « monde rural vivant » vise à assurer une perspective d'emploi dans le domaine agricole, qui permettrait d'enrayer la baisse continue des paysans depuis le début du XX^e siècle. Cette expression de « monde rural vivant » vise à prendre le contre-pied de la disparition de toute une vie sociale en zone rurale (école, commerces de proximité, etc.).

c. Les différentes composantes d'Alliance PEC

Une composition qui évolue au cours du temps

Dans les Archives d'Alliance PEC, nous avons pu retrouver la liste des adhérents d'Alliance PEC à seulement trois dates distinctes : 1991, 1993 et 2001. Les trois listes correspondant à chacune de ces dates figurent en annexe (Annexe 8). Si l'on regroupe les organisations adhérentes suivant leur origine, il est alors possible de les classer en trois grands types : organisations agricoles, associations de protection de l'environnement et associations de consommateurs. L'évolution de la composition des organisations adhérentes à ces trois dates est alors présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Évolution des membres d'Alliance PEC

¹ Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs, n°5, Juin-Juillet-Août 1993.

Types d'organisation/année	1991	1993	2001
Organisations agricoles	25%	30%	40%
Associations de protection de l'environnement	60%	65%	20%
Associations de consommateurs	15%	5%	40%

La place des associations de consommateurs au sein d'Alliance PEC va croissant de 1991 à 2001. La part des organisations agricoles a aussi augmenté de 1991 à 2001. Cette hausse du nombre d'organisations agricoles fait suite à une demande des associations de consommateurs de voir tous les courants agricoles représentés dans Alliance PEC, afin de pouvoir conserver une certaine neutralité. La FNSEA est d'abord sollicitée pour rejoindre Alliance PEC. Puis, elle a cède la place à la JAC. Ce sont finalement les mouvements d'agriculteurs biologiques qui se sont montrés les plus assidus aux réunions mensuelles d'Alliance PEC.

Si des changements dans la composition des membres de cette organisation sont perceptibles, nous pouvons aussi relever des continuités. Les premiers adhérents d'Alliance PEC en 1991 sont : l'Union Fédérale des consommateurs, Les Amis de la terre, Bulle bleue, le Comité de liaison pour les énergies renouvelables, Ecoropa, Environnement sans frontières, France Nature environnement, Nature et Progrès, Mouvement rural de jeunesse chrétienne et la Confédération Paysanne. Parmi eux, cinq seront toujours présents dix ans plus tard. Ces cinq organisations sont : la Confédération Paysanne, le Mouvement rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), France Nature Environnement (FNE), Nature et Progrès et Bulle bleue. Ces cinq organisations, bien que de taille très différentes, peuvent donc être considérées comme les piliers d'Alliance PEC, de par la continuité de leur engagement.

Les éléments de cadrage diagnostique repérés

Qu'en est-il des motivations des différentes organisations ? L'adhésion d'associations issues de domaines d'action spécialisés à une même structure nécessite un rapprochement des cadres d'action collective mobilisés. Nous présentons ci-après les motivations exprimées par les associations de consommateurs puis par les associations écologistes pour expliquer leur adhésion à Alliance PEC.

Encadré 1 : Les motivations des associations de consommateurs réunies dans Alliance PEC¹

¹ Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs, n°4 ; Juillet 2001.

L'ADEPAM (Association de Défense envers la pollution alimentaire et médicamenteuse) s'est engagée dans l'Alliance, parce qu'elle représente la synthèse des mouvements de défense des consommateurs, de l'environnement et des paysans à l'égard des trusts chimiques et pharmaceutiques qui mettent en péril l'espèce humaine et la nature (Docteur Louis Bon de Brouwer).

L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) a décidé de devenir membre de l'Alliance afin de constituer un réseau fort et constructif pour faire évoluer les problématiques agricoles en faveur d'une agriculture durable. Le rapprochement entre les préoccupations des consommateurs et les réalités environnementales et agricoles est essentiel pour l'UNAF.

L'Association Léo Lagrange pour la Défense des consommateurs (ALLDC) grâce à son adhésion à l'Alliance, a pu établir un véritable partenariat privilégié et durable avec la CP. Sa participation aux échanges et débats au sein du réseau Alliance lui a permis d'affiner ses connaissances et donc de mieux communiquer auprès de ses adhérents en matière de qualité et de prix des produits et en matière de respect de l'environnement lié aux pratiques agricoles.

La Confédération Syndicale des Familles (CSF) est issue de deux associations qui ont dû fusionner : ces dernières, avant leur adhésion à l'Alliance se trouvaient démunies en matière d'agriculture. Leur rapprochement du monde agricole par le biais de l'Alliance a permis à la CSF de nourrir ses connaissances et se sensibiliser petit à petit ses adhérents. La rencontre de trois problématiques : consommation, agriculture, environnement permet d'avancer ensemble pour une nécessaire information mutuelle. Sujet clé : qualité, prix, environnement. Difficultés rencontrées pour sensibiliser les adhérents à la notion de consommation citoyenne : la CSF se trouve fréquemment face à des familles aux faibles revenus.

Le Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNA-FAL), suite à une prise de conscience de la transversalité de la question environnementale et notamment du lien existant entre les comportements alimentaires et l'environnement, a décidé en s'intégrant dans le réseau Alliance de se rapprocher des organisations agricoles et des environnementalistes.

L'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) enfin dans le même objectif de se rapprocher des écologistes et des paysans qui œuvrent eux aussi pour une meilleure qualité de vie pour tous a rejoint l'Alliance.

La participation des associations de consommateurs correspond globalement à une prise de conscience que l'intérêt des consommateurs ne peut se restreindre à la seule prise en compte du prix des aliments. Ces associations de consommateurs parviennent au constat selon lequel les revendications portant sur la recherche de produits à faible coût pour le consommateur ne peuvent occulter les revendications liées à la qualité des produits.

Pour l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), l'engagement dans Alliance PEC est ainsi le signe d'une intégration de nouveaux thèmes liés à l'environnement et à l'agriculture dans les préoccupations propres à l'organisation de consommateur.

*« Les associations de consommateurs avaient délaissé les aspects alimentaires et agricoles, car dans les magasins il y avait tout ce qu'il fallait à des prix les plus bas possibles, il n'y avait pas de problème de sécurité alimentaire, et c'est quand la crise de la vache folle est arrivée que là on a réinvesti l'alimentation. En 1991, grâce à l'Alliance PEC on a commencé à voir ce qui se passait dans l'agriculture. »
(représentante d'une association de consommateurs)*

De même, l'association de consommateurs dénommée « Le Conseil National des Associations Familiales Laïques » explique son adhésion à Alliance PEC comme résultant d'une « prise de conscience de la transversalité de la question environnementale et notamment du lien existant entre les comportements alimentaires et l'environnement ». Les associations de consommateurs soulignent qu'elles se sentent « démunies » dans le domaine environnemental et que leur participation à Alliance PEC constitue pour elles une source d'information précieuse à transmettre à leurs adhérents. Alliance PEC est alors perçue comme assurant un rôle éducatif. C'est ainsi que l'Association Léo Lagrange pour la Défense des consommateurs participe à Alliance PEC, selon un de ses représentants, pour : « affiner ses connaissances et [donc de] mieux communiquer auprès de ses adhérents en matière de qualité et de prix des produits et en matière de respect de l'environnement lié aux pratiques agricoles ».

Les associations de consommateurs rejoignent donc Alliance PEC afin d'accroître leur expertise en matière de qualité des produits et de santé des consommateurs en lien avec la question environnementale. Le lien établi entre la santé des consommateurs et les préoccupations des agriculteurs va progressivement modifier l'engagement des associations de consommateurs. La recherche d'alternatives au modèle agricole dominant n'est que tardivement intégrée à la réflexion des associations de consommateurs. Mais les représentants des associations de consommateurs, qui sont devenus administrateurs d'Alliance PEC, n'ont pas de soutien fort et explicite de la part de leur organisation. Cet engagement relève, selon eux, davantage d'un choix personnel plutôt que d'un choix formulé de manière claire par les organisations dont ils sont issus. Leur position au sein d'Alliance PEC est donc affaiblie aux côtés des autres représentants d'organisations pour qui l'engagement dans Alliance PEC était crucial.

Les associations écologistes ou environnementales¹ insistent, quant à elles, dès le début sur leur souhait de contribuer à la diffusion d'un modèle d'agriculture alternatif. Par exemple, Greenpeace justifie sa participation à Alliance PEC en affirmant son souhait de promouvoir une « agriculture écologiquement saine, socialement juste et économiquement viable ». Et Nature et Progrès insiste sur l'importance d'un « témoignage sur la faisabilité d'autres formes d'agriculture ». Pour l'association environnementaliste Environnement sans frontière, « seule l'opinion publique peut créer la volonté politique, et apporter une légitimité indiscutable, capable de faire pression sur les gouvernements ». Il s'agit donc de chercher à peser davantage face aux pouvoirs publics.

Si le projet porté par Alliance PEC reste globalement inchangé promouvant depuis sa création une « agriculture vivante, respectueuse de l'environnement, dans des paysages sauvegardés, offrant des produits de qualité »², nous allons voir que les modes d'action mis en œuvre par celle-ci évoluent au cours du temps, témoignant d'un lent déplacement des entités à qui sont adressées les revendications.

2. Les différents modes d'action d'Alliance PEC

Si l'on compare les modes d'actions des premières années avec ceux du tournant des années 2000, une évolution très nette des modes d'action d'Alliance PEC est perceptible. En mettant en avant les ruptures dans les types d'activités menées de 1991 à 2001, nous montrerons comment le projet des AMAP résulte non pas d'un changement brutal mais de réajustements successifs.

a. Des actions spectaculaires aux actions à visée pédagogique

Au départ, le mode d'action d'Alliance est clairement délimité. Il s'agit, en effet, d'interpeller les élus et la population « afin d'enclencher un réel débat de société et d'intervenir sur la réforme de la PAC et les négociations au GATT »³. Pour interpeller les élus, divers moyens sont mis en œuvre. Parmi ceux-ci les actions spectaculaires, ou « coup de

¹ Cf. annexe pour une présentation complète des motivations des associations composant Alliance PEC (Annexe 8).

² *Alliance pour une agriculture d'avenir*, 4-5-6 juin 1993, Jardin des Plantes.

³ *Trans Rural Express*, n°168, p. 4 et 5, 11 Octobre 1991.

force », qui empruntent au répertoire d'action de la CP, occupent une grande place pendant les premières années d'existence d'Alliance.

De nombreuses actions spectaculaires sont ainsi menées par Alliance PEC entre 1991 et 1992¹. Parmi celles-ci, deux d'entre elles sont particulièrement révélatrices de ce mode d'action. La première action spectaculaire a lieu en avril 1992. Le directeur du GATT est alors accueilli par une trentaine de membres de l'Alliance PEC propulsant des plumes dans les airs et criant « tous plumés par le GATT, réveillez-vous ! » afin de demander un débat parlementaire². Un des participants à cette journée explique le sens de cette action :

« Nous avons voulu montrer au travers d'une image, d'un symbole, la façon dont nous sommes plumés par les grands négociateurs du commerce international. Nous considérons que les données actuelles au niveau du GATT remettent en cause l'avenir non seulement des agriculteurs de toute la planète, mais en plus l'avenir de la qualité des produits et des ressources naturelles de la planète »³.

La deuxième action spectaculaire a lieu en octobre 1992. Des militants d'Alliance PEC font alors livrer des oreillers portant l'inscription « offerts par le GATT » devant l'Assemblée nationale à destination des parlementaires. Une grande banderole, indiquant « Parlement en sommeil, s'adresser au GATT »⁴, est alors déployée devant les grilles de l'Assemblée nationale. La même année, Alliance PEC a livré un vin quasiment imbuvable et intitulé « Le grand cru du GATT » aux députés français afin de souligner le risque de baisse de qualité associé à la conclusion des accords du GATT⁵. Notons que la Confédération paysanne participe en parallèle aux mobilisations contre le GATT, et notamment à celles de décembre 1993 à Paris (avec l'occupation du sommet de l'Arc de Triomphe) puis à Genève.

Outre ces actions qui recourent au registre du coup de force, Alliance PEC développe une intense activité de lobbying. C'est ainsi que des propositions communes aux membres d'Alliance sont élaborées puis présentées aux élus (campagne de lettres aux élus, organisation de rencontres sur des thèmes variés tels que le GATT, la PAC, les OGM,...). L'Alliance a ainsi mené des campagnes d'envois de lettres aux députés contre la signature des accords de la conclusion de l'Uruguay Round des accords du GATT, en dénonçant une « abdication en faveur des intérêts commerciaux ».

¹ La liste de toutes ces actions se trouve en annexe (Annexe 9).

² Cette action s'est tenue le 2 avril 1992, lors d'un colloque organisé par la Chambre de Commerce International sur le commerce mondial.

³ G. Le Fur, in *Paroles d'Alliance*, Vidéo cassette réalisée par Alliance PEC, Gaïa Vidéo, Janvier 1993.

⁴ Cette action s'est déroulée en octobre 1992, une quinzaine de personnes étaient présentes.

⁵ « Le Grand Cru du GATT », *Campagnes Solidaires*, n°50, Février 1992, p. 8.

Le répertoire d'action utilisé par Alliance PEC correspond donc bien à celui mis en évidence par I. Sommier pour les nouveaux mouvements contestataires apparus au début des années 1990. Ce répertoire d'action se caractérise par l'utilisation conjointe de « coups de force », d'une part, et du lobbying, d'autre part (Sommier, 2003, p. 170). Les nouveaux mouvements protestataires utilisent ainsi selon I. Sommier l'ensemble de la palette des actions conventionnelles, telles que les pétitions, les manifestations ou les contacts avec des partis politiques représentés au Parlement, aux actions non-conventionnelles, telles que les coups de force évoqués plus haut (Sommier, 2003, p. 189).

À partir de 1993, les actions spectaculaires sont mises en veille et l'Alliance se consacre à l'organisation de réunions et de forums. Un forum « Pour une agriculture d'avenir » est organisé au Jardin des Plantes à Paris en 2003, ainsi que des journées de formation et des réunions de groupes de travail sur des thèmes tels que : les mesures agri-environnementales, sur les tailles d'atelier d'élevage, les biotechnologies, les biocarburants, les ventes directes, la PAC. L'action de formation prend donc progressivement une place de plus en plus importante parmi les activités d'Alliance.

Outre ces actions à visée pédagogique, l'organisation développe également une activité d'expertise. En répertoriant toutes les initiatives existantes dans le domaine de l'agriculture durable, elle tend à accumuler des savoirs qu'elle synthétise dans des bases de données. Des connaissances spécifiques à chaque région concernant les acteurs travaillant autour du développement durable sont alors accumulées. Une mallette pédagogique est réalisée pour permettre la diffusion de ces savoirs. Cette mallette pédagogique¹ contient les informations suivantes:

- un carnet d'adresses du développement durable [qui] répertorie les organismes têtes de réseau, qui contribuent au développement de l'agriculture durable en faisant de l'information auprès du public ou en commercialisant des produits issus de l'agriculture durable ;
- un fichier d'exemples de produits issus de l'agriculture durable (les producteurs cités en exemple dans ce document sont dans une démarche d'agriculture durable et ont été choisis pour leur exemplarité dans ce domaine)².

¹ La mallette pédagogique intitulée « Le menu de la qualité de vie » constitue une illustration d'un support d'information et de formation élaboré par Alliance PEC. Cet outil est destiné à « promouvoir les produits issus du monde agricole respectueux de l'environnement, des territoires et des hommes » (Dossier intitulé Mallette pédagogique « De l'agriculture durable à l'alimentation de qualité », publié par Alliance PEC, Août 1997). La diffusion de cet outil se fait par l'intermédiaire des relais d'informations existants au sein d'Alliance.

² *Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs*, Décembre 1998.

Alliance PEC oriente donc ses activités à partir de 1993 autour de deux pôles principaux : un travail d'expertise et une mission pédagogique. Des réunions d'information sont organisées de plus en plus fréquemment. Celles-ci prennent le nom de « Journée AC'teurs » en 1996. Le projet AC'teurs entend promouvoir le développement d'une agriculture durable en informant les consommateurs sur la qualité des produits alimentaires et en montrant aux agriculteurs l'intérêt économique d'une « agriculture désintensifiée »¹. Les journées AC'teurs contribuent fortement à la mise en relation des différentes organisations travaillant sur les mêmes thèmes et elles ont pour but de faciliter l'émergence de projets. Lors de ces journées sont présents des membres de la société civile, mais aussi des représentants des pouvoirs publics et des scientifiques.

À partir de 1997, l'organisation de journées AC'teurs devient la principale activité d'Alliance PEC.

Encadré 2 : Un projet d'Alliance PEC, le projet AC'teurs

Le projet « AC'teurs Agriculteurs Consommateurs »²

À l'origine de ce projet, un double constat :

- les consommateurs soucieux de leur sécurité, de la qualité de leur nourriture, (...) revendiquent un droit de regard sur les méthodes employées pour produire leurs aliments.
- les producteurs subissent directement les répercussions économiques de cette méfiance, et cherchent d'autre part à sortir du non sens économique, écologique, social et humain du système agricole intensif.

Le projet AC'teurs a pour objectif de répondre aux attentes des uns et des autres en favorisant le développement d'une agriculture durable par la promotion de la consommation de produits de qualité. Pour ce faire, il propose :

- d'augmenter la confiance que le consommateur accorder aux producteurs et transformateurs de produits alimentaires en l'intéressant à la qualité, aux modes de production, et de l'informer pour améliorer sa capacité de jugement,
- de montrer l'intérêt économique d'une agriculture désintensifiée.

¹ Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs, Décembre 1996, p. 2.

² Ibid., p. 2.

Le but est de fédérer les partenaires par une série de rencontres. Des groupes de travail sont ensuite organisés pour mettre en évidence des thèmes d'actions communes à mettre en œuvre. Les thèmes abordés sont liés aux risques pour la santé, mais aussi pour l'environnement. Ils visent à travers l'intervention d'experts (médecins, chercheurs) à informer le public, en délivrant une information scientifique. Le public est composé essentiellement de membres des associations de consommateurs. D'autres thèmes sont davantage orientés vers l'action politique, et visent à travers des débats entre représentants d'organismes publics (par exemple l'INRA) ou de regroupements professionnels (tels que la FNSEA) à éclairer les enjeux stratégiques des politiques mises en œuvre.

D'un mode d'intervention très ciblé en direction des médias avec l'organisation d'actions spectaculaires, l'organisation réoriente donc ses activités à partir de 1993 vers un travail d'expertise, de formation, d'information et de mise en relation d'acteurs de terrain.

b. Une réorientation progressive vers les AMAP

Un second tournant décisif dans l'histoire d'Alliance PEC apparaît en 2001. Si les objectifs généraux d'Alliance PEC restent identiques, les modes d'action changent. Délaissant ses anciennes activités de production de savoir, de diffusion d'information, celle-ci réoriente entièrement son activité vers la mise en place d'alternatives concrètes.

Comment ce revirement s'est-il opéré ? L'intérêt porté à l'existence d'alternatives concrètes au modèle agricole dominant est perceptible dès 1997. L'organisation émet, en effet, dès cette époque l'idée de participer à des campagnes visant à promouvoir un contrat liant producteurs et consommateurs¹. Elle s'emploie par la suite, tout en partant des expériences acquises, à valoriser l'ensemble des démarches visant à « favoriser la consommation de produits et services issus de cette agriculture durable »². En 2000, lors d'une rencontre AC'teur intitulée « Comment rendre plus visible l'agriculture durable ? »³, la volonté de promouvoir des modes d'agriculture durable représentés par différents réseaux agricoles adhérents et/ou partenaires⁴ de l'Alliance s'exprime plus fermement.

¹ « Quand agriculteurs et consommateurs font cause commune... », *Le paysan d'Auvergne*, n°2042, 17/01/1997, p. 3.

² Plaquette de présentation d'Alliance PEC, utilisée de 1997 à 2000.

³ Cette journée AC'teurs s'est tenue le 26 mai 2000 (CR de la réunion du 28 novembre sur l'agriculture raisonnée et les agricultures alternatives).

⁴ Parmi l'ensemble de ces réseaux, citons : la FADEAR (association chargée du développement de l'agriculture

En 2001, l'organisation élabore un projet intitulé « Mise en valeur des partenariats entre agriculteurs et consommateurs »¹. Ce projet vise à organiser une série de rencontres locales afin « d'initier ou de valoriser des projets concrets en faveur d'une agriculture durable »². Plus précisément, il s'agit de mettre en valeur et d'encourager des projets permettant une diversification des modes d'approvisionnement en produits alimentaires, à travers le soutien à une agriculture durable et le renforcement des liens entre agriculteurs et citoyens. Ce projet constitue un élément central des activités d'Alliance PEC entre 2001 et 2003³.

Une vingtaine d'initiatives impliquant des consommateurs auprès des agriculteurs sont alors répertoriés en 2001. Parallèlement à ce travail d'accumulation de savoirs pratiques sur un thème donné, toute une série de rencontres sont organisées dont le point d'orgue est le colloque international des 22 et 23 novembre 2002 qui se déroule à Lyon. Cette rencontre est intitulée « Partenariats consommateurs-producteurs : une nouvelle façon d'organiser l'agriculture et de consommer ». L'objectif de cette rencontre est de valoriser des formes originales de liens économiques mettant en œuvre un engagement réciproque entre agriculteurs et consommateurs. En tout une centaine de personnes sont présentes, parmi lesquelles des porteurs de projets, et des représentants d'associations écologistes, d'associations de consommateurs et d'organisations agricoles. Les participants sont de nationalités différentes, et l'on compte des représentants de Belgique, de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Ecosse et des États-Unis.

À partir de 2001, ce sont les Alliances régionales qui vont se développer et devenir de plus en plus actives, délaissant la structure nationale. Ces Alliances régionales focalisent alors leurs activités sur le développement de partenariats producteurs-consommateurs. En région PACA, Alliance Provence Paysans-Ecologistes-Consommateurs est créée le 10 mai 2001 en vue de développer un projet spécifique intitulé « Des associations pour le Maintien de l'Agriculture : une nouvelle économie solidaire entre la ville et la campagne ». Le projet consiste à développer des associations entre « des fermes engagées dans un mode de production durable et des consommateurs, qui pourront s'approvisionner toute l'année en produits locaux, frais et sains, tout en participant à la vie de la ferme et au rythme de la

paysanne à la CP), la FNAPF (Fédération National des Associations de producteurs Fermiers), le RAD (Réseau Agriculture Durable) et la FNAB (Fédération Nationale d'agriculture Biologique).

¹ *Rapport d'activités d'Alliance PEC*, AG 2001.

² *Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs*, n°4 ; Juillet 2001.

³ *Ibid.*

nature »¹. À travers ce partenariat, le consommateur « intègre ainsi les réalités agricoles et rurales, responsabilise son acte de consommation », de même que le producteur « prend davantage en compte les attentes des consommateurs »². Initialement intitulé Association pour le Maintien de l'Agriculture (AMA), ce projet voit, après quelques mois, sa dénomination précisée par l'ajout au terme d'agriculture du qualificatif paysanne. Les AMA deviennent ainsi les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP). D. Vuillon, paysan membre de la CP, est initiateur du premier projet et il crée la première AMAP sur sa propre exploitation qui approvisionnera pour commencer 60 familles.

C'est ce projet d'AMAP qui va alors devenir l'activité principale des Alliances régionales. Sur le modèle d'Alliance Provence sont créées par la suite des Alliances régionales tout d'abord dans la région Rhône-Alpes (le 12 décembre 2001) puis dans la région Île-de-France (le 3 octobre 2004). Après avoir aidé à l'émergence des Alliances régionales, dont l'activité est presque entièrement consacrée au développement des AMAP, l'Alliance nationale périclité. La dernière action menée par la structure nationale est l'organisation d'un colloque international sur les associations locales entre producteurs et consommateurs. Ce colloque se tient à Aubagne (en région PACA) les 26 et 27 février 2004. Il est organisé conjointement par Alliance PEC et par Alliance Provence, à l'initiative des acteurs ayant participé à la création des premières AMAP. Il portait sur la mise en avant des contrats locaux entre Agriculteurs et Consommateurs existants dans divers pays, avec notamment : les Teikeis au Japon, les CSA aux États-Unis et les ASC au Québec. Ce colloque est aujourd'hui considéré comme le colloque fondateur du réseau international des AMAP, Urgenci. Notons, enfin, que le dernier conseil d'administration (CA) physique d'Alliance PEC s'est tenu le dernier soir de ce colloque (les CA suivants s'étant ensuite déroulés uniquement par téléphone).

Si l'Alliance Provence se fixait lors de sa création deux objectifs distincts, l'un lié à la diffusion d'information, l'autre relatif à la gestion des AMAP³, force est de constater que le deuxième objectif tend à devenir prépondérant. Notons qu'il n'en est pas de même en région Rhône-Alpes. Un important travail de formation et d'information continue en effet à être réalisé en région Rhône-Alpes à travers l'organisation de rencontres qui si elles ne portent plus le nom de « journées AC'teurs » en conservent du moins l'esprit.

¹ *Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs*, n°3 ; Février 2001, p. 2.

² *Ibid.*, p. 2.

³ Statuts d'Alliance Provence PEC datant de Mai 2001.

3. Les principaux apports d'Alliance PEC pour les AMAP

Alliance PEC constitue une organisation préexistante pour le réseau des AMAP. Quatre types de ressources peuvent être fournies par les organisations préexistantes au mouvement émergent : un réseau de communication, des cadres d'action collective et enfin des participants et des leaders (McAdam, [1982] 1999, p. 44-47).

a. Un réseau de communication déjà en place

L'organisation Alliance PEC a fourni un support de communication indispensable pour le développement des AMAP en coordonnant divers acteurs qu'elle recensait sur les différents territoires. Elle a permis la constitution de relais d'information à partir des animateurs régionaux des associations de consommateurs, des responsables environnement des collectivités, des responsables d'associations de défense de la nature... Ce sont ces relais qui étaient chargés de diffuser les informations auprès de leurs adhérents :

« Les associations de consommateurs possèdent toutes un réseau de relais départementaux sur l'ensemble du territoire français avec lesquels elles communiquent régulièrement sur les activités de l'Alliance. Ces relais locaux viennent régulièrement participer aux débats initiés par l'Alliance grâce aux journées AC'teurs sur les thèmes de l'agriculture durable, de la protection de l'environnement et de la consommation citoyenne. »¹

L'Alliance PEC disposait de fichiers répertoriant des associations, mais aussi des journalistes, et des hommes politiques². Elle a donc fourni les éléments de base pour une structure directement opérationnelle.

La circulation de l'information est aussi facilitée par la création en 2001 d'un site internet. Ce site internet diffuse une information sur les travaux de l'Alliance et il « facilite les contacts et la circulation de l'information »³. Les rencontres organisées par Alliance (journées

¹ Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs, n°4 ; Juillet 2001.

² L'inventaire des relais dont dispose Alliance PEC en 1994 se présente ainsi: un fichier de 1500 personnes ou organisations avec qui elle a des contacts réguliers, un fichier de presse constitué d'une centaine de journalistes ainsi qu'un fichier complet des députés et des ministères. Enfin Alliance PEC a accumulé de nombreuses listes de partenaires éventuels en France et à travers le monde (document interne signé par Ben Lefetey et daté du 06/04/1994).

³ Projet 2001-2002 : « Construire un partenariat entre les agriculteurs et la société : initier et valoriser des projets concrets », Alliance PEC, document daté du 15 Avril 2002.

AC'teurs) correspondent à un travail de mise en réseau des différents acteurs essentiel, puisque l'Alliance permet ainsi de fédérer « des opérateurs qui jusque-là étaient dissociés, déconnectés et pourtant étroitement interdépendants sur la scène économique et sociale »¹. C'est ainsi que la création des trois premières AMAP en région parisienne a notamment été permise « grâce au travail de mise en réseau et de synthèse d'informations réalisé par Alliance PEC au niveau national courant 2003 »². C'est ce travail réalisé par Alliance PEC qui a facilité « l'émergence de nouvelles demandes de création d'AMAP sur la région Île-de-France »³.

Par ailleurs, le projet de la première AMA⁴ déposé auprès du secrétariat d'État à l'économie solidaire s'appuie sur les structures membres d'Alliance PEC, les relais locaux devant permettre de « canaliser tous les acteurs susceptibles de faire avancer et de réaliser le projet des AMA en Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme dans de nombreuses autres régions »⁵. L'importance du réseau de connaissance qu'Alliance avait tissé pour appuyer la création des premières AMAP est soulignée par la présidente d'une Alliance départementale :

« Les AMAP n'auraient pas pu se développer sans l'Alliance départementale, (...) lorsque l'on on a créé des AMAP, on avait déjà tout un réseau, on connaissait des tas de gens dans les deux milieux, dans le milieu des écologistes, des altermondialistes, qui ont été les premiers consommateurs. Maintenant, le milieu est beaucoup plus diversifié, varié, (...) Donc, on avait notre réseau déjà créée, avec l'Alliance départementale, sans ça on n'aurait rien créé, on avait un réseau. Quand on invitait du monde, on connaissait toujours des gens, qui connaissaient des gens.... Enfin voilà, ça a été indispensable pour mettre les gens en relation, donc les consommateurs potentiels et les producteurs potentiels. »

Outre ce travail de mise en réseau, l'organisation préexistante a également fourni des cadres d'action collective aux AMAP.

¹ Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs, Décembre 1996, p. 1.

² AG constitutive de l'Alliance Paysans- Consom'acteurs Ile-de-France, 3 Octobre 2004.

³ Ibid..

⁴ Les responsables de ce projet sont : J. Deffieux, Animatrice de l'Association Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs et D. Vuillon, membre de la Confédération Paysanne du Var.

⁵ Projet déposé auprès du secrétariat d'État à l'économie solidaire et intitulé : « Des associations pour le maintien de l'agriculture: une nouvelle économie solidaire entre la ville et la campagne ».

b. Des emprunts de cadres d'action collective

Alliance PEC propose de remplacer la PAC par une nouvelle politique agricole dont les objectifs seraient : « la promotion d'une alimentation de qualité; le maintien d'activités agricoles, le respect du droit de chaque État à l'autosuffisance alimentaire ; la rémunération des paysans ; le développement d'une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement et économe des ressources naturelles »¹. Ces objectifs reflètent en partie les revendications portées par la CP. La continuité des thèmes défendus par la nouvelle gauche paysanne et Alliance PEC transparaît nettement et le projet développé par Alliance PEC à partir de 2001, désigné par le sigle AMAP, fait référence au projet d'agriculture paysanne élaboré par la CP (la charte des AMAP se réfère explicitement à la charte de l'agriculture paysanne mise au point par la FADEAR).

De plus, le travail de mise en relation de différents acteurs (associations de consommateurs, syndicats agricoles, associations écologiques) effectué par Alliance PEC traduit une volonté de s'appuyer sur les intérêts communs à ces différents groupes et cette convergence d'intérêts, mise en avant par la nouvelle gauche paysanne, est exprimée par Alliance dans sa convention rendue publique en 1997 :

« Ensemble, nous, agriculteurs, écologistes et consommateurs défendons des intérêts communs : la qualité des produits, la sauvegarde de l'environnement et la préservation de la cohésion sociale. Cette convention représente le lien nouveau qui permettra aux uns et aux autres de mener des actions concertées et cohérentes. ».

Les préoccupations environnementalistes, celles des consommateurs ainsi que celles défendues par la nouvelle gauche paysanne et reprises par Alliance PEC sont présentes dans la charte des AMAP. Les militants puisent ainsi dans le répertoire d'interprétation des cadres existants tout en leur apportant de légères modifications. C'est ainsi que la notion de proximité du producteur et des consommateurs apparaît dans la charte des AMAP. Cette proximité est présentée comme « indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs ». Ce lien direct entre producteur et consommateurs doit favoriser la solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production. Notons que le type d'agriculture défendue par Alliance PEC s'il reste identique dans son contenu voit sa dénomination évoluer au cours du temps. Tandis qu'Alliance PEC défend lors de sa création le projet d'une agriculture

¹ *Trans Rural Express*, n°168, p. 4 et 5, 11 Octobre 1991.

paysanne¹, après le sommet de Rio de Janeiro au Brésil en juin 1992 où se tient conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, c'est l'expression d'agriculture durable qui s'impose progressivement se substituant au projet d'agriculture paysanne dans les documents internes et externes d'Alliance. L'« agriculture durable » est alors définie comme « une agriculture respectueuse de l'environnement des territoires entre des hommes »². Mais pour Alliance PEC, l'expression « agriculture durable » est un terme générique englobant tant l'agriculture paysanne que l'agriculture biologique³. Les hésitations sur le qualificatif à employer pour caractériser le type d'agriculture promu se retrouvent au moment de la mise en place du projet de la première AMAP. Une indétermination quant à l'expression à employer apparaît en effet, le sigle initialement utilisé (AMA, Association pour le Maintien de l'Agriculture) ne comportant aucune précision sur le type d'agriculture mis en œuvre. Ces hésitations traduisent l'existence d'influence diverses dans le réseau préexistant, chacune tendant à soutenir une orientation et un projet différent. Mais ces hésitations révèlent aussi la complexité et la richesse des cadres d'action disponible pour la construction d'une identité commune.

c. Les leaders et les participants

Une étude précise portant sur la continuité de l'investissement des différents acteurs lors de la mise en place des AMAP par Alliance est difficile à mener, car peu de traces écrites subsistent. De plus, cette continuité peut varier suivant les régions et si elle semble ténue en région parisienne, du fait de la faiblesse de la base militante, elle apparaît beaucoup plus forte dans d'autres régions, et en particulier en région Rhône-Alpes. Dans les départements où l'Alliance bénéficiait d'une forte implantation, avec de nombreux militants actifs, les anciens militants continuent à avoir des responsabilités associatives et les anciennes activités de diffusion d'information, qui étaient la caractéristique des activités d'Alliance, se poursuivent toujours parallèlement à la mise en place des AMAP. En Rhône-Alpes notamment, le travail

¹ Le texte fondateur d'Alliance PEC datant de 1991 met explicitement en avant la défense d'une agriculture paysanne : « En commun nous voulons une agriculture respectueuse de l'environnement, moins liée aux consommations agro-chimiques. Nous voulons que les fermes de l'avenir occupent et entretiennent tout notre territoire par des cultures et un élevage moins intensifs. (...) Mais pour aller vers cette agriculture paysanne qui relève du bon sens, il faut l'engagement de tous et de toutes, à travers vos choix de consommation. » (*Alliance pour une agriculture d'avenir*, 4-5-6 Juin 1993 Jardin des Plantes).

² Plaquette de présentation d'Alliance PEC, utilisée de 1997 à 2000.

³ « L'Alliance avec son réseau s'emploie à valoriser ces démarches en partant des expériences acquises, comme par exemple celles de l'agriculture paysanne ou biologique, afin de favoriser la consommation de produits et services issus de cette agriculture durable » (Plaquette de présentation d'Alliance PEC, utilisée de 1997 à 2000).

d'information, qui était réalisé par les militants des Alliances départementales, perdue. En particulier, des conférences continuent à être organisées à un rythme soutenu (plusieurs dizaines par an) sur des thèmes relatifs à l'agriculture et l'environnement tels que les OGM ou la PAC. Certaines de ces conférences pouvant rassembler jusqu'à 300 personnes :

« Je m'occupe de l'AMAP, parce qu'il faut bien que tout le monde s'y mette. Mais les AMAP pour moi, c'est un moyen, ce n'est pas un but, c'est un moyen de faire se rencontrer les producteurs et les consommateurs. C'est un moyen de faire avancer la prise de conscience sur la PAC ou autre et de développer enfin d'aider les producteurs de proximité. Mais je veux dire, ce n'est pas l'activité principale d'Alliance Rhône-Alpes... C'est devenu une activité importante au point de vue temps, mais ce n'est pas mon principal souci. Mon principal souci, c'est la conscientisation des consommateurs qu'ils soient en AMAP ou pas. » (présidente d'une Alliance départementale)

La réorientation de l'activité d'Alliance PEC vers une activité concrète a suscité un engouement tel que les participants¹ aux AMAP ont été recrutés bien au-delà du réseau dont disposait Alliance. Mais il n'en reste pas moins que le rôle d'Alliance s'est avéré primordial dans la continuité des acteurs clés, qui ont permis la transmission des savoir-faire militants indispensables au développement du projet de mise en place de partenariats producteurs-consommateurs.

d. Des modes d'action persistants

Si l'on note des différences, une grande partie des modes d'action d'Alliance PEC se retrouvent dans ceux des AMAP avec quelques nuances. Du point de vue des activités d'interpellation, les actions coups de poing sont abandonnées au profit des actions d'interpellation qui se tiennent plus particulièrement au moment des élections. Ces activités d'interpellation peuvent être menées avec d'autres associations, comme c'est le cas lors des élections européennes de 2009, au cours desquelles Alliance Provence Paysans-Ecologistes-Consommateurs et le réseau des AMAP Île-de-France signent l'appel « Alimentons les régions », initié par Minga et Nature et Progrès². Ces activités d'interpellation peuvent aussi être menées par un réseau régional d'AMAP seul. C'est le cas notamment lors des élections

¹ Les participants n'ont pas été fournis uniquement par les réseaux de l'Alliance, ainsi le premier groupe de consommateur est un groupe d'ATTAC, dans la région Rhône-Alpes, ce sont des crèches parentales qui sont fournies les premiers adhérents des AMAP.

² 18 candidats ont répondu ainsi que 6 formations politiques à la lettre ouverte qui leur était alors adressée. In Rapport d'activités 2009, réseau des AMAP d'Île-de-France, p. 10.

municipales de 2014, qui sont l'occasion pour les membres du réseau des AMAP d'Île-de-France d'interpeller les candidats sur la place de l'agriculture citoyenne de proximité à travers un questionnaire élaboré par leur soin¹.

Du point de vue des activités de sensibilisation, il s'agit de former les adhérents des AMAP à mieux appréhender les différents types d'agriculture existant, ainsi que les enjeux des politiques agricoles comme cela été fait de 2012 à 2014 par le réseau des AMAP Île-de-France². Il peut aussi s'agir au niveau de chaque AMAP d'organiser des projections débats sur des sujets relatifs à l'agriculture. À la différence de la période antérieure à 2001, les activités de sensibilisation sont essentiellement tournées vers les adhérents des AMAP et non plus vers les adhérents des associations de consommateurs.

Les AMAP constituent donc un projet particulier d'Alliance PEC. Nous avons montré que, de par son réseau et son travail d'expertise, Alliance PEC a amplement favorisé le développement des AMAP en France. On peut donc considérer qu'Alliance PEC a constitué une organisation préexistante indispensable au développement ultérieur des AMAP tant au niveau national qu'international³.

*

La création d'Alliance PEC peut être considérée comme une concrétisation de la tradition non-corporatiste de la nouvelle gauche paysanne initiée par les Paysans-Travailleurs dès le début des années 1970. En effet, la volonté de regroupement d'acteurs du monde rural et citadin apparaît au fondement d'Alliance PEC. La recherche d'une liaison entre producteurs paysans et consommateurs traduit une volonté de peser davantage face aux pouvoirs publics, mais elle est aussi associée à une « prise de conscience » d'enjeux convergents parmi les associations de consommateurs et les organisations agricoles. Cette prise de conscience se traduit par un rapprochement du cadre de l'écologie politique et du cadre de l'agriculture paysanne, dont l'articulation originale transparaît dans le projet des AMAP.

¹ *Rapport d'activités 2013*, Réseau des AMAP d'Île-de-France, p. 47 et *Rapport d'activités 2013*, Réseau des AMAP d'Île-de-France, p. 53.

² Dix cafés citoyens ont été organisés en région parisienne afin de débattre de ces questions et une centaine de candidats qui ont été interpellés. In *Rapport d'activités 2012*, réseau des AMAP d'Île-de-France, p. 8 ; *Rapport d'activités 2013*, Réseau des AMAP d'Île-de-France, p. 12 ; *Rapport d'activités 2015*, Réseau des AMAP d'Île-de-France, p. 19.

³ C'est en effet grâce au soutien d'Alliance PEC que s'est tenu le premier colloque d'Urgenci, réseau international des AMAP, en 2004.

Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs (Alliance PEC) est créée en 1991. Les éléments de cadrage diagnostique, qui président à sa création, englobent un ensemble de constats assez disparates, allant de la perception d'un état de menace pesant sur l'alimentation en eau potable, à la dégradation de la fertilité des sols, en passant par la présence d'additifs chimiques dans l'alimentation. Face à la diversité des situations jugées problématiques, Alliance PEC propose en premier lieu d'influer sur le contenu de la politique agricole commune. Il s'agit essentiellement de proposer le remplacement de la PAC par une nouvelle politique agricole dont les objectifs seraient la promotion d'une alimentation de qualité, le maintien d'activités agricoles et le développement d'une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement. Nous avons mis en évidence la continuité des thèmes défendus par la nouvelle gauche paysanne et Alliance PEC. Mais Alliance PEC innove en articulant de manière systématique le cadre de la nouvelle gauche paysanne et le cadre de l'écologie politique. Les types d'action associés à ces revendications sont : des actions spectaculaires, une activité de lobbying, un travail d'expertise et une action de sensibilisation (avec l'organisation de forums et de « journée AC'teurs » à partir de 1996). Au cours du temps, le répertoire d'action évolue délaissant les actions spectaculaires pour privilégier le travail d'expertise et d'information, puis les actions concrètes telles que les partenariats producteurs-consommateurs.

À partir de 2001 se développent des Alliance régionales. La première d'entre elles est Alliance PEC Provence créée le 10 mai 2001 en vue de développer un projet spécifique visant à instaurer « une nouvelle économie solidaire entre la ville et la campagne ». Le projet consiste à développer des associations entre des fermes engagées dans un mode de production durable et des consommateurs souhaitant s'approvisionner en produits locaux, frais et sains. Ce projet d'AMAP devient à partir de 2001 l'activité principale des Alliances régionales. Après la création d'Alliance Provence, une Alliance régionale est créée Rhône-Alpes en 2001, puis une autre dans la région Île-de-France en 2004.

La recherche de formes d'agriculture alternative conduit à la défense du projet d'agriculture paysanne, qui constitue le résultat de réflexion menées par des paysans de la Confédération Paysanne. La charte des AMAP, élaborée par Alliance PEC Provence, se réfère explicitement à la charte de l'agriculture paysanne mise au point par la FADEAR, qui est l'organisation en charge des activités de formation intégrée à la Confédération Paysanne. La mise en place du projet des AMAP peut se comprendre comme une poursuite des activités de redéfinition de la PAC menées antérieurement, car il s'agit d'un projet concret qui entend

montrer la pertinence du soutien aux petites exploitations agricoles délaissées par la PAC, afin de préserver l'emploi dans le secteur agricole. Plus encore, nous pouvons dire qu'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs constitue une organisation préexistante indispensable à l'émergence des AMAP. Elle a fourni un réseau de communication, des cadres d'action collective et des participants au mouvement des AMAP. Le réseau de communication fourni par Alliance PEC a permis de coordonner divers acteurs, notamment par l'intermédiaire des relais locaux issus d'associations de consommateurs ou d'associations environnementales, qui ont facilité le recrutement des premiers participants aux AMAP. L'organisation préexistante fournit également des cadres d'action collective au mouvement des AMAP. Ces cadres d'action collective reposent sur une articulation originale de cadres relevant de la nouvelle gauche paysanne, de l'écologie politique et de l'environnementalisme.

La Confédération Paysanne, qui formait un élément essentiel dans la création d'Alliance PEC, continue à entretenir des liens avec les AMAP. Bien que la CP ne soutienne pas explicitement le projet des AMAP, des liens perdurent actuellement. Les adhérents des AMAP sont ainsi fréquemment invités à participer à des conférences organisées par la Confédération Paysanne ou les Amis de la Confédération Paysanne, afin d'aborder des thèmes tels que l'agriculture paysanne ou les enjeux de la PAC. Les adhérents des AMAP sont aussi invités à rejoindre des rassemblements organisés par la CP¹. Le réseau des AMAP d'Île-de-France peut aussi participer directement à des campagnes initiées par la CP, telle que la campagne intitulée « Envie de paysans » pour soutenir la négociation dans le cadre de la nouvelle PAC². Enfin, l'association des Amis de la Confédération Paysanne est fréquemment présente lors d'événements festifs organisés par le réseau des AMAP. Ce lien entre les AMAP et la Confédération Paysanne reste cependant frêle et peu perceptible. Nombre d'adhérents des AMAP ignorent l'existence de ce lien. Mais ce lien ténu sous bien des aspects n'en reste pas moins de manière paradoxale un lien fondateur du mouvement des AMAP.

Alliance PEC qui constitue l'organisation préexistante, qui a permis l'émergence des AMAP, n'a pas connu un écho très important au sein des adhérents. Elle fait partie d'une histoire oubliée du mouvement. L'histoire des AMAP, telle qu'elle est racontée habituellement par les membres des AMAP, repose sur la simple transposition d'un concept initialement apparu au Japon dans les années 1970 (Cf. Annexe 10). Cette histoire du

¹ *Sous les pavés la terre, Lettre d'information du Réseau des AMAP d'Ile-de-France*, n°3, Septembre-Octobre 2008, p. 8.

² *Sous les pavés la terre, Lettre d'information du Réseau des AMAP d'Ile-de-France*, n°16, Juin-Juillet 2013, p. 2.

mouvement donne un rôle clé au couple d'agriculteurs, D. et D. Vuillon, fondateurs de la première AMAP dans leur ferme à Ollioule, près de Toulon. Mais, cette histoire tend à sous-estimer l'importance du réseau dans lequel ce projet a émergé.

Nous avons montré que les liens avec la Confédération Paysanne et Alliance PEC sont essentiels pour comprendre la spécificité de l'émergence des AMAP en France, comparativement à d'autres pays. Autour d'une posture critique à l'égard de l'agriculture intensive, qui apparaît après-guerre, convergent des organisations agricoles et des associations écologistes. De cette convergence naît un projet particulier, qui prend forme autour de l'organisation préexistante Alliance PEC dont l'ambition était de contribuer « au rapprochement de deux mondes, les citadins et les ruraux »¹.

¹ Dossier intitulé Mallette pédagogique « De l'agriculture durable à l'alimentation de qualité » Publié par Alliance PEC, Août 1997.

Chapitre 10 : La défense de l'agriculture de proximité comme projet territorial

Les exploitations des agriculteurs situées en zones péri-urbaines peuvent être la cible de projets d'urbanisme. L'opposition aux projets d'urbanisme donne lieu à des actions collectives qui prennent diverses formes qu'il s'agisse de rassemblements à caractère festif pour sensibiliser les habitants, de pétitions, de participation à des réunions publiques ou de manifestations. Ces types d'actions, qui sont classiquement rattachés aux mouvements sociaux, constituent une facette peu connue des AMAP.

Nous commencerons par présenter des exemples de mobilisations autour du foncier impliquant des adhérents des AMAP, puis nous analyserons un cas particulier, la mobilisation de l'AMAP du plateau de Saclay. La création de cette AMAP, qui est l'une des premières en région Île-de-France, résulte d'un questionnement par un groupe d'acteurs sur le devenir incertain de leur territoire. Par la suite, les membres de cette association s'emploient à contrer les projets d'aménagement prévus pour le plateau de Saclay¹ tout en proposant un projet de développement territorial alternatif.

À travers l'étude d'un cas, nous soulignerons l'importance de l'insertion d'une association dans un réseau spécifique pour mener des actions en communs. Nous étudierons les étapes successives de la mobilisation en soulignant la diversité des types d'activités menés par cette AMAP. Enfin, nous mettrons en avant l'orientation nouvellement prises par ces actions avec un tournant vers des activités juridiques.

1. L'émergence du cadre de défense d'une agriculture de proximité

La défense des terres agricoles comme cadre d'action collective partagé par les organisations de la nouvelle gauche paysanne est ancien. Il fait partie de son répertoire d'interprétation. Face à la perception d'un état de menace pesant sur les terres agricoles du plateau, les acteurs du plateau de Saclay se saisissent du cadre de défense de la qualité de vie puis du cadre de défense d'une agriculture de proximité pour élaborer des propositions alternatives aux projets d'urbanisme qui les concernent.

¹ Le plateau de Saclay est une zone située à une vingtaine de kilomètres de Paris encore faiblement urbanisée. En 2000, ce sont 3000 ha d'espaces agricoles sur ce plateau qui étaient utilisés par 30 exploitations agricoles.

a. La défense du foncier : un cadre d'action collective ancien

La nouvelle gauche paysanne et les luttes foncières

La question du foncier a toujours constitué un enjeu essentiel tant pour les Paysans-Travailleurs que pour la Confédération Paysanne. De manière générale, les Paysans-Travailleurs considèrent qu'il convient de « répartir les terres entre ceux qui en ont besoin pour travailler et pour vivre »¹. Les luttes foncières englobent alors dans les années 1970 les luttes contre les cumulards, les luttes contre les propriétaires non-exploitants, et les luttes pour maintenir un fermier expulsé (Prévost, 1976). Les terres agricoles laissées en friches, et celles utilisées pour des besoins industriels ou touristiques sont dénoncées². Des actions de protestation contre des projets d'aménagement sont menées. C'est le cas de la lutte sur le plateau du Larzac, qui visait la défense de terres agricoles appartenant à 103 paysans face à l'extension d'un camp militaire. C'est aussi le cas d'une lutte visant à faire échec à un projet d'aménagement touristique à Kerveneil, presque guérandaise, au début des années 1980³. L'affectation des terres soulève des questions liées aux besoins qu'il convient de privilégier, les besoins des agriculteurs entrant en contradiction avec les besoins en construction d'habitations, de terrains de golf ou de camps militaires. Par la suite, la Confédération paysanne a également mené des actions de lutte pour la défense de terres agricoles, parmi lesquelles la lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes supposant la disparition de 1650 ha de terres agricoles, qui constitue sans doute une figure emblématique de ces luttes contre l'« artificialisation des terres ».

L'extension des zones urbanisées concerne directement les agriculteurs dont l'exploitation se situe en zone périurbaine. Pour faire face au péril, ces derniers peuvent s'allier à un groupe de consommateurs dans le cadre d'une AMAP. Les membres de ces AMAP développent alors une attention accrue aux problèmes posés par les projets d'urbanisation et la défense d'une agriculture de proximité devient un cadre d'action collectif partagé autour duquel se cristallisent leurs actions.

Les AMAP et la défense des terres agricoles

¹ *Vent d'Ouest. Journal des Paysans Travailleurs pour l'information et l'action syndicale*, n°26, Mars 1972, p. 2.

² *Vent d'Ouest. Journal des Paysans Travailleurs pour l'information et l'action syndicale*, n°131, numéro spécial sur le foncier, Octobre 1981.

³ *Vent d'Ouest Nantais, Journal des paysans agricoles de Loire Atlantique*, n°12, Avril 1982.

De nombreux exemples de mobilisations contre des projets d'aménagement impliquant des adhérents d'AMAP ou des producteurs en AMAP peuvent être relevés. Ainsi en est-il de la première AMAP apparue en France en 2001 à la ferme des Olivades. Cette ferme s'est trouvée menacée d'expropriation suite à un projet de construction d'un tramway. Elle est parvenue à maintenir son activité suite au soutien du groupe de consommateurs de l'AMAP. Ces derniers ont notamment adressé aux élus plus d'une centaine de lettres pour demander le maintien de l'exploitation. Les adhérents de l'AMAP ont mis en place une association de sauvegarde du jardin des Olivades le 20 août 2003¹.

L'AMAP de Rungis s'est trouvée directement confrontée au manque de maraîcher lors de sa création, devant attendre 18 mois avant de trouver un partenaire maraîcher. De cette expérience, elle conserve le sentiment d'une impérieuse nécessité de préserver toutes les terres agricoles et c'est pourquoi elle s'est engagée à partir de 2008 dans la préservation de 40 ha de terres agricoles situées sur un territoire² visé par une opération d'intérêt national (OIN).. L'AMAP de Rungis forme avec huit autres associations³ un collectif, le collectif pour l'Espace Naturel de Montjean, s'opposant à la mise en place de l'OIN. Des actions de sensibilisation et d'interpellation sont menées par le collectif auprès des élus :

« On a fait le tour de tous les élus du coin, et on a fait visiter la plaine Montjean aux élus. Ils sont tous venus, quelque fois en petites chaussures cirées. (...) On a été à de nombreux débats et réunions publiques. Tout le monde nous a dit : "Quelle chance vous avez d'avoir de grandes étendues de vert comme ça à seulement 7 km de Paris !" » (Membre fondateur de l'AMAP et du collectif)

Le collectif élabore un projet alternatif pour le territoire de la plaine Montjean avec l'aide d'un architecte paysagiste. Dans ce projet figure la création d'un parc mettant en valeur les écosystèmes et la proposition de mutation de l'agriculture intensive en une agriculture créant du lien avec les populations locales⁴. Tandis que l'OIN prévoyait en 2007 la construction de 1000 logements, le maire de Rungis annonce en février 2016 lors d'une réunion publique que la phase 1 des travaux comporte la construction de seulement 250 logements, mais le contenu des phases ultérieures de travaux reste à ce jour inconnu. Malgré cette incertitude autour du

¹ « Il faut sauver le jardin des Olivades », 23 août 2003, Var Matin.

² Ce territoire couvre 12 communes de la région parisienne. Ces 12 communes sont : Ablon-sur-Seine, Alfortville, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine.

³ Parmi ces huit associations se trouve l'Association Rungissoise de Défense de l'Environnement et de la Nature. Cette association environnementaliste a été créée à la fin des années 1980 et elle a compté jusqu'à 60 adhérents (dans une ville composée de 5000 habitants).

⁴ *L'Espace naturel de Montjean*, Collectif pour l'Espace naturel de Montjean, Novembre 2012, p. 24.

contenu du projet d'urbanisme, le collectif estime avoir contribué par ses actions à la sauvegarde de 30 ha de terres agricoles parmi les 40 ha de terres agricoles qui devaient initialement être urbanisées.

Toujours en région parisienne, le projet d'aménagement d'une dalle de 400 m² située à la porte de Vanves a suscité l'opposition d'une partie des habitants des communes alentours, qui ont formé en 2006 un collectif, le collectif Malakoff-Paris-Vanves. Les adhérents des AMAP de Malakoff se sont joints à ce collectif pour mener des actions festives sur ce lieu de 2008 à 2011 et élaborer un projet alternatif pour ce territoire.

En 2012, un projet incluant la construction d'un grand stade de 60 000 places, d'un centre commercial, d'hôtels, de parkings et de routes est proposé à Décines-Charpieu. Plusieurs agriculteurs sont concernés par ce projet d'aménagement surnommé « Olympique Lyonnais Land ». Les agriculteurs se mobilisent en créant un collectif. Le réseau Alliance PEC de Rhône-Alpes (réseau régional des AMAP) appelle ses membres à se mobiliser contre ce projet de stade et contre l'expropriation des paysans¹ dont l'un est en AMAP. Des recours en justice sont introduits, mais le chantier débute cependant sur ordre du préfet en septembre 2014.

Dans la suite, nous nous centrons sur le cas de l'AMAP de Saclay afin de mieux cerner l'articulation entre les étapes successives de la mobilisation et les types d'activités menées par cette AMAP.

b. La mise en réseau d'acteurs et une première reconnaissance publique

Un désaccord persistant sur l'utilisation à venir des terres du plateau de Saclay entre les habitants, les représentants associatifs, les paysans, les salariés des centres de recherche et les autorités publiques fournit les éléments constitutifs d'une situation problématique face à laquelle différents acteurs cherchent à répondre. Ce désaccord ancien donne tout d'abord naissance en 2001 à un réseau dénommé Coordination nord-essonnienne pour une ruralité et un environnement sauvegardés (Cérès). Partant de la perception d'un état de menace sur l'avenir des terres du plateau, le réseau Cérès se donne pour objet d'aider à la diffusion de l'information des associations de protection de l'environnement au Nord de l'Essonne et de proposer des projets alternatifs et solidaires. Ce réseau, constitué de manière informelle, participe à la mise en relation des différents acteurs sur le territoire autour de la situation identifiée comme étant problématique. Il tente de faire connaître cette situation en cherchant à

¹ Ce projet vise à urbaniser 165 hectares de terres agricoles et il concerne les terres de 30 à 40 agriculteurs.

associer un nombre grandissant d'acteurs à l'élaboration et à la diffusion de leurs revendications.

En 2002, un « audit patrimonial » est financé par le conseil régional et mené par une association d'agriculteurs, l'association Terre et Cité¹, pour réfléchir à l'avenir de l'agriculture sur le plateau de Saclay. Les agriculteurs se montrent très favorables à cette démarche, car ils s'interrogent depuis longtemps sur l'avenir de leurs exploitations en voyant poindre au loin les projets d'urbanisation. L'audit patrimonial mené par deux consultants permet la tenue de 60 entretiens individuels et de 5 séminaires (avec plus de 80 participants en tout). Les participants à cet audit sont choisis soit parce qu'ils exercent des responsabilités à l'échelle du territoire², soit parce qu'ils sont impliqués dans la vie du territoire, mais sans responsabilité particulière. Les résultats de cet audit sont publiés sous la forme d'un rapport en quatre volumes mis en ligne sur le site de l'association Terre et Cité. L'audit patrimonial relève bien l'existence de deux visions opposées sur le devenir de ce territoire, l'une tendant à préserver un cadre de vie et l'autre orientée vers le développement d'un pôle technologique digne de la *Silicon Valley*. Le maintien de l'agriculture est cependant pointé de manière unanime comme un élément indispensable à intégrer au projet d'aménagement futur du plateau pour parvenir à la recherche d'un juste équilibre. Afin de dépasser la méfiance, le rapport préconise des mesures favorisant l'échange, la rencontre entre personnes et le décroisement des regards à travers la création de lieux conviviaux et de formules touristiques combinant chambres d'hôtes à la ferme³.

Les membres du réseau Cérès ayant participé à cette démarche insistent sur la nécessité pour les habitants de se réapproprier le devenir de leur territoire en défendant le principe selon lequel « les gens ont leur mot à dire dans l'endroit où ils vivent, sur ce qu'ils veulent laisser à leurs enfants ». Le rapport, qui préconise l'établissement de « conseils de développement » ou de « comités de sages », reprend largement ces propositions. Les résultats de ce pronostic

¹ Terre et Cité est une association créée en 2001 pour porter l'audit patrimonial sur le devenir de l'agriculture du Plateau de Saclay. L'objet de cette association est « de pérenniser, promouvoir et développer une agriculture de qualité sur le Plateau de Saclay et ses vallées, et de préserver et mettre en valeur le patrimoine associé : naturel, forestier, bâti, hydraulique, culturel ». Lors de sa création, elle comportait trois collèges de membres : agriculteurs, élus et société Civile (habitants, entreprises, chercheurs, étudiants). Un quatrième collège, le collège associations, a été créé en 2005 pour inclure les associations contribuant au maintien des terres agricoles.

² Parmi eux : des représentants des administrations locales, des chambres consulaires, des patrons de grands organismes de recherche et d'enseignement supérieur, des représentants agricoles et des associations de défense de l'environnement.

³ Hervé Brédif, « Note de synthèse générale », Rapport, vol.3, 2nde phase d'audit patrimonial, janv. 2003, Institut de stratégies patrimoniales, Institut national agronomique Paris Grignon, p. 34.

partagé concernant le devenir de ce territoire sont largement diffusés par le collectif associatif et ils resteront une référence pour toutes leurs actions ultérieures du collectif.

Cette étape de la mobilisation correspond à celle de la prise en compte par des institutions publiques de l'existence d'une situation problématique, cet audit patrimonial ayant bien été conçu et financé par les autorités publiques. Mais cette prise en compte par les autorités publiques traduit en même temps qu'une forme de reconnaissance, une volonté d'atténuer le caractère conflictuel du problème soulevé en euphémisant les divergences entre les différents acteurs et en esquissant les contours d'un projet consensuel. Toujours est-il que cet audit patrimonial devient le point de départ de la rencontre entre agriculteurs et citoyens sur le plateau, et que c'est de ce rapprochement que découle la mise en place de plusieurs solutions alternatives, comme nous le mettrons en évidence par la suite.

c. Le cadre de défense de l'agriculture de proximité

Partant du constat d'un état de « menaces » pesant sur leur environnement immédiat, des acteurs, comme évoqué précédemment, se sont rassemblés dès 2001 à travers la constitution du réseau informel appelé Cérès. Ce réseau, qui s'est au départ constitué autour de la défense d'un cadre de vie et d'un écosystème à préserver, opère rapidement une reformulation de son cadre d'action collective qui devient alors celui de la défense d'une agriculture de proximité. En effet, le constat d'une menace sur leur cadre de vie conduit certains membres de ce réseau à déplacer leurs revendications en défendant les terres agricoles, considérées comme piliers du paysage à préserver :

« En fait, on s'est assez rapidement rendu compte que si on voulait préserver cet environnement auquel on tenait... On s'est rendu compte que ce qui est le plus menacé à court terme c'est l'agriculture sur le plateau de Saclay, parce que si cette agriculture disparaît, c'est tout un cadre de vie qui disparaît. » (Un membre de l'AMAP des Jardins de Cérès).

La défense de la qualité du cadre de vie se transforme donc promptement en défense des terres agricoles de cette zone péri-urbaine. Des rencontres entre citoyens et paysans ont aussi lieu. Les membres du réseau Cérès ne connaissent alors pas bien le milieu agricole environnant, et ils décident, en effet, d'aller à la rencontre des agriculteurs du plateau. Il convient de préciser que les deux mondes, le monde citoyen et le monde agricole, ont

jusqu'alors coexisté de manière séparée en adoptant des attitudes oscillant entre indifférence et défiance :

« Les vallées sont quand même très densément habitées, mais il n'y a pas de lien social notamment entre les agriculteurs qui sont sur le plateau et les gens des villes. Les gens sur leurs tracteurs qui restent encore à cultiver ces terres se font klaxonner, injurier. C'était ça l'état du lien social entre les exploitants agricoles et les gens habitant les vallées. Donc, on s'est dit qu'on allait essayer de trouver des moyens pour que les gens s'impliquent plus dans la vie de ce territoire. Qu'est-ce qu'on pourrait faire ? On a pensé à des choses un peu festives. Et assez rapidement, on s'est dit qu'il faudrait essayer de voir les agriculteurs eux-mêmes, ce sont les premiers concernés. Est-ce qu'ils veulent partir ? Est-ce qu'ils en ont marre ? Est-ce qu'ils ont envie de revendre leur terrain ? » (Un membre fondateur de l'AMAP des Jardins de Cérès).

Le groupe de citoyens issus du réseau Cérès qui tente d'entrer en contact avec les paysans du plateau essuie tout d'abord de nombreux échecs. Il parvient tout de même à établir un premier contact encourageant avec un couple d'agriculteurs, Emmanuel et Christiana Vandame, qui dispose d'une exploitation céréalière de 230 hectares, et qui se montre favorable à leur démarche. Leurs réflexions communes les amènent à chercher des alternatives déjà existantes, et ils décident de partir au cours de l'année 2003 à la rencontre de l'une d'elle. C'est ainsi qu'un couple d'agriculteurs et un couple de citoyens du réseau Cérès partent visiter deux AMAP situées dans le sud de la France. La qualité des relations entre producteurs et consommateurs qu'ils y découvrent, contrastant avec ce qu'ils connaissent sur le plateau de Saclay, constitue alors une incitation forte pour créer une AMAP.

La décision de la création d'une AMAP sur le plateau de Saclay est prise par l'ensemble des consommateurs et des producteurs réunis pour aboutir en décembre 2003 à la création officielle de l'association intitulée « Les Jardins de Cérès-AMAP »¹. L'exploitant disposait alors de 230 hectares de terres, sur lesquelles il cultivait des céréales de manière conventionnelle. Son engagement avec l'AMAP constitue un changement complet de ses pratiques, car il doit apprendre à cultiver sans produit de synthèse. Prudent, l'agriculteur ne consacre au début que 0,3 hectare de sa surface agricole aux produits de l'AMAP. Cette surface ira croissant au fil du temps, jusqu'à occuper l'ensemble de ses terres. La cour de la

¹ L'association des Jardins de Cérès regroupait après 3 ans de fonctionnement 250 adhérents et avait établi des partenariats avec 5 couples de paysans. La surface consacrée par l'exploitant aux produits de l'AMAP avait augmenté de 0,3 à 3 hectares.

ferme Vandame, située à Villiers-le-Bâcle, devient le lieu de distribution de l'AMAP. L'exploitant agricole apprécie en particulier de pouvoir ouvrir sa ferme aux citadins :

« C'est vrai que je n'y croyais pas du tout au début... Je ne croyais pas à un engagement aussi fort des consommateurs. Comme le jour où ils sont venus désherber en plein soleil . (...) Et puis socialement c'est énorme parce qu'ici dans la ferme, qui est la maison d'habitation de mes parents, il y a une table ronde qui donne sur une petite fenêtre comme ça. Les gens venaient, du temps de mon grand-père, chercher leur lait, leur beurre, leurs œufs... Ils mettaient l'argent sur la table ronde et le pot de lait, ils tournaient d'un demi-tour, on remplissait le pot de lait, et voilà... Les gens venaient à la ferme. Et là avec l'AMAP, on a remis ça en route, c'est-à-dire que de nouveau les consommateurs rentrent dans la ferme. » (agriculteur)

Le développement d'une agriculture de proximité sur une petite échelle constitue donc une première réponse à la perception de cette menace pesant sur le devenir des terres agricoles du plateau de Saclay. Mais l'ambition à long terme de l'association est aussi de « contribuer au respect de l'environnement, tisser des liens entre urbains et ruraux, créer un commerce local équitable qui fasse l'économie des frais de distribution et faire vivre un plateau de Saclay agricole »¹. Un véritable projet de développement territorial sous-tend ainsi la création de cette AMAP sur le plateau de Saclay.

C'est le réseau Cérès qui a porté le projet d'une AMAP en 2003 comme projet alternatif de développement territorial. Pour ce faire, il s'approprie le cadre d'action collective de défense des terres agricoles en mettant en place de manière parallèle une proposition d'activité économique présentée comme une alternative à l'urbanisation de ce territoire. Cette étape de la mobilisation se caractérise donc par la mise en place de solutions concrètes qui découle non pas d'un échec de la prise en compte par les autorités publiques de la situation problématique pointée par les acteurs associatifs, mais de l'accord de divers acteurs autour de la perception d'un état de menaces pesant sur leur territoire et de la volonté de recréer des liens sociaux sur un territoire fragmenté. Nous passons, en effet, de la perception d'une menace sur le cadre de vie des habitants à la perception par les habitants et les agriculteurs d'une menace de disparition des terres agricoles. Cette transformation du cadre d'action induit un rapprochement entre deux mondes, le monde citadin et le monde agricole, qui s'ignoraient jusqu'alors sur ce territoire. De cette rencontre entre habitants du plateau et agriculteurs découle la création de la première AMAP de la région parisienne. Mais la mise en place de

¹ Bulletin n°1, Avril 2004, édité par l'association des jardins de Cérès-AMAP.

cette alternative ne met pas fin à toute activité de mobilisation des membres de cette association comme nous le mettrons en exergue par la suite.

d. L'effet boule de neige

La constitution de l'AMAP des Jardins de Cérès dès 2003 est une première forme de réponse du collectif aux menaces qui pesaient sur son territoire. Mais cette action concrète, loin de provoquer un essoufflement du collectif, se prolonge à travers la mise en place d'autres actions concrètes telles que l'achat collectif de terres et la création d'une nouvelle AMAP non loin du plateau de Saclay. C'est dans ce sens que nous pouvons parler d'« effet boule de neige ».

En septembre 2005, une grande partie des terres louées par l'agriculteur partenaire de l'AMAP des Jardins de Cérès (180 hectares) sont mises en vente. Une partie de ces terres sont achetées par l'Agence des Espaces Verts et une autre par un particulier. Mais 20 hectares restent sans acquéreur. Les membres de l'AMAP des Jardins de Cérès participent alors à un achat collectif de terres afin que l'agriculteur avec lequel ils ont établi un partenariat, Emmanuel Vandame, puisse conserver les terres qu'il cultivait. La mobilisation des réseaux associatifs permet d'établir une Société Civile Immobilière (SCI)¹ pour « sauver cette parcelle de la menace d'urbanisation ». La constitution de cette SCI est initiée par les membres de l'AMAP des Jardins de Cérès et soutenue par l'association Terre de liens². Une collecte d'argent est menée afin de parvenir à une somme d'argent suffisante pour le rachat des terres³. Ce sont alors près de 1200 personnes, qui soutiennent cette action en devenant sociétaires de la SCI. Le 23 décembre 2005, la SCI est en mesure de racheter les 20 hectares de terre restés sans acquéreur, permettant ainsi à l'agriculteur de poursuivre son activité. Parmi les sociétaires de la SCI, il convient de préciser que tous n'étaient pas des habitants du plateau de Saclay ou de ses environs. Il s'agit pour beaucoup d'entre eux, de personnes sensibilisées via

¹ La dénomination de la SCI est : « Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile-de-France ». D'après les statuts, la Société a pour objet de maintenir les terres fertiles en Ile-de-France et de favoriser la mise en valeur de ces terres par le maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment par la mise en place d'AMAP.

² Terre de Liens est un mouvement créé en 2003 et constitué de 19 associations territoriales, d'une foncière permettant l'achat collectif de terres agricoles, d'une association nationale et d'une fondation reconnue d'utilité publique. Ce mouvement vise à faire émerger un débat sur l'utilisation du foncier agricole afin d'enrayer la disparition des terres agricoles et il entretient des liens étroits avec les AMAP.

³ Le montant collecté s'élevait à plus de 140 000 €.

les réseaux associatifs à la défense d'une agriculture de proximité et situées dans toute la région parisienne.

En 2007, les membres de l'AMAP des Jardins de Cérès fondent une nouvelle AMAP, à proximité de la première, à Verrières-le-Buisson. Une dizaine d'hectares de terres agricoles en friches sont achetées par la commune de Verrières, qui les confie ensuite à un chantier d'insertion pour le débroussaillage, afin qu'elles puissent être à nouveau cultivables. Un agriculteur s'installe sur ces terres en 2007. C'est le suivi et l'investissement des membres de l'AMAP des Jardins de Cérès qui permet l'aboutissement de ce projet en effectuant de nombreuses démarches auprès des institutions (notamment la municipalité de Verrières et le conseil général de l'Essonne) afin d'obtenir les autorisations et les aides financières nécessaires à la mise en place de ce projet. Néanmoins, le projet d'AMAP à Verrière-le-Buisson ne parvient pas à s'inscrire dans la durée, car l'agriculteur n'a pas réussi à pérenniser son activité. À partir de 2010, une deuxième AMAP est créée avec la Ferme Lafouasse par l'AMAP des Jardins de Cérès. Cette deuxième AMAP, Les jardins de Pecqueuse, dont le lieu de distribution se trouve à Gif-sur-Yvette, permet de produire des légumes pour les adhérents et de limiter le nombre d'adhérents de la première AMAP à 300 familles en réorientant les nouvelles adhésions vers cette nouvelle AMAP.

Enfin, depuis 2011, Emmanuel Vandame a fait construire un four à pains dans la cour de sa ferme, pour faire du pain à partir du blé qu'il produit. Deux salariés fabriquent le pain et le livrent à plusieurs AMAP des environs, aux cantines scolaires et au restaurant universitaire de la faculté d'Orsay.

Mais cette mise en place d'alternatives constitue un mode d'action parmi d'autres pour le réseau Cérès, qui continue en parallèle à mener d'autres formes d'actions, notamment des actions d'interpellation, comme nous le détaillerons dans la suite.

2. Le positionnement face aux instances de participation institutionnelles

Les acteurs associatifs se saisissent dans un premier temps des espaces de débats mis en place par les pouvoirs publics pour exprimer leurs désaccords, puis ils en viennent à instaurer leurs propres espaces de débats.

a. La participation aux instances institutionnelles

La création de l'AMAP et la mise en place d'autres actions concrètes ne mettent pas fin pour autant aux menaces d'urbanisation initialement perçues par les habitants du plateau et de ses alentours. Des associations organisent donc des rencontres afin de faire connaître auprès d'un public plus large leur sentiment commun d'un état de menaces visant leur cadre de vie et l'agriculture du plateau. Un nouveau collectif d'associations se crée en 2004. Ce collectif se nomme le collectif « Pour une ville et un environnement respectés »¹. Il est fondé par plusieurs associations de défense de l'environnement et de défense de l'agriculture de proximité, parmi lesquelles l'association des Jardins de Cérès à l'origine de l'AMAP du plateau de Saclay. Les membres de ce collectif sont tout d'abord des participants actifs du processus participatif mis en place par les institutions pour redéfinir l'aménagement du plateau, puis ils s'en distancient comme nous l'étudierons dans la suite.

Les premières tentatives de participation

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par le conseil municipal de la ville de Palaiseau de 2002 en 2004, la participation des habitants est sollicitée. Des appels à participer à des réunions publiques, intitulées « Forums de quartier », ou à de réunions publiques des conseils de quartier, sont avancés. Un important dispositif de participation est donc à l'œuvre pour cette redéfinition du PLU avec un total de 14 réunions (6 avec les associations, 4 dans les conseils de quartier afin de débattre des modifications du PLU, et 4 avec les élus et les habitants des villes limitrophes). Les Conseils de Quartier permettent l'expression de réserves et de résistances à l'urbanisation du plateau de la part des habitants. Mais le collectif « Pour une ville et un environnement respectés », qui est présent à toutes ces réunions, constate qu'aucun de ses avis ne sera réellement pris en compte dans l'élaboration ultérieure du PLU¹.

Lors de l'enquête publique, qui se déroule du 13 mars au 13 avril 2006 sur le projet de PLU, le Collectif appelle les habitants de Palaiseau à exprimer leur désaccord en consignait leurs avis dans le cahier d'enquête publique. Au total, 552 avis sont recueillis au cours de cette enquête. Si le collectif mène à bien un intense travail de sensibilisation, notamment à

¹ Le collectif était constitué en décembre 2004 de 9 associations liées à la défense de l'environnement et du cadre de vie des habitants : Les Joncherettes, Les Jardins de Cérès, ASA La Troche ; Vivre au Bout Galeux et à Palaiseau, le CRAAL, La commune libre du Pileu, Habitants du Haut Pileu, Groupement des riverains de l'A 87, Défendre Palaiseau.

travers la diffusion auprès des habitants de tracts les incitant à donner leur avis dans le cadre de cette enquête publique, les avis défavorables des habitants sont cependant disqualifiés par les commissaires en charge de l'enquête au vu de leur origine. Ces avis sont en effet décrits comme provenant « d'associations ou de visiteurs » reprenant souvent les énoncés du Collectif d'associations « sans consulter le dossier d'enquête publique ». Les conclusions de l'enquête nient tout l'intérêt que pourrait représenter le développement d'une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement, considérant que l'agriculture française est en état de surproduction, que la conservation des terres agricoles n'est pas une nécessité et que le développement d'une agriculture de proximité n'apporte « pas de bénéfices à l'environnement global »². Le rapport de la commission d'enquête publique sur le PLU délivre donc un avis favorable assorti d'une quinzaine de préconisations à intégrer au texte définitif. À la suite de cet avis favorable, le Conseil municipal vote le PLU le 12 juillet 2006. Pour l'équipe municipale, les fondements de ce PLU sont contenus dans les valeurs suivantes: « solidarité, développement durable, mixité sociale »¹. Le Rapport de la commission d'enquête justifie l'urbanisation en reprenant les arguments des associations de défense de l'environnement (notamment la limitation de l'effet de serre), afin de montrer une préoccupation environnementale au moins égale à celle des opposants :

« Si l'utilisation des terres agricoles pour l'habitat et la recherche permet d'économiser plus d'effet de serre et de gagner plus de croissance que leur maintien en tant que terres agricoles, alors l'intérêt général est bien dans leur urbanisation, au nom même de l'environnement et de l'économie. Paradoxalement, l'urbanisation des terres agricoles du plateau de Saclay est globalement bonne pour notre avenir ! La proposition d'y développer une agriculture de proximité pour la vente directe de produits aux Franciliens n'apporte pas de bénéfices à l'environnement global : économiser quelques fois par an le transport par camions de légumes depuis l'Espagne ne compense pas les gains de transport que feront tous les jours les habitants de ces terres urbanisées ».

Si l'urbanisation du plateau est présentée comme étant menée « au nom de l'environnement », selon le Rapport de la commission d'enquête, la question se pose de savoir sur quel point se situe plus précisément les divergences.

Le point de conflit essentiel qui persiste semble tenir à la conception de la rareté pour les uns et de l'abondance pour les autres de ces terres agricoles. En effet, les membres de

1 Lettre adressée au Député-Maire de Palaiseau, datée du 28/12/2004.

2 Rapport de la commission d'enquête suite aux enquêtes publiques réalisées du 13 mars au 13 avril 2006 par la commune de Palaiseau.

l'AMAP et du collectif auquel elle se joint pointent la fragilité de l'écosystème mondial et le manque de terres agricoles à venir. Leur cadre d'action collective prend appui sur le constat selon lequel, en zones périurbaines, les terres agricoles se transforment en denrées rares. Mais ces éléments de cadrage diagnostique ne sont pas partagés. À l'opposé, les porte-paroles des institutions affirment ainsi que les terres agricoles se trouveront toujours en quantité suffisante pour nourrir la planète, les espaces agricoles étant conçus comme des espaces vides et donc constructibles. Le point d'achoppement des deux visions tient donc à la perception du caractère réversible ou non de la dégradation de l'environnement face aux activités humaines. Une vision partagée du développement territorial ne peut trouver d'appui sur une telle divergence de conception concernant les éléments de cadrage diagnostique.

Une distanciation progressive

À ce stade, le conflit latent se caractérise alors par des institutions locales qui tentent d'ignorer les modes de manifestation des acteurs contestataires. Si les membres de l'AMAP des Jardins de Cérès se mobilisent contre le PLU de Palaiseau de 2002 à 2006 et mènent un travail de sensibilisation important auprès des habitants, le cadre de défense de l'agriculture de proximité n'est pas pris en considération par la municipalité. La disparition des terres agricoles reste à ce stade un élément de cadrage diagnostique qui ne parvient pas à être véritablement intégré à la réflexion publique.

Cette absence de reconnaissance par les institutions des revendications portées par les membres de l'AMAP et le collectif dans lequel elle s'insère engendre une récusation de la procédure de concertation mise en œuvre par les élus pour l'élaboration du PLU. Le collectif « Pour une ville et un environnement respectés » estime ainsi que le PLU ne résulte d'aucune concertation puisque aucune information concrète n'a été communiquée et que les avis négatifs n'ont pas été pris en compte. Parallèlement, le collectif en appelle à la Charte de la Concertation pour demander la création d'un Comité Permanent de Concertation afin de réunir des représentants des urbanistes, des représentants des personnes associées particulièrement qualifiées, et des représentants des associations². Cet appel à la Charte de la Concertation traduit une tentative de délégitimation du processus participatif mis en place par la ville pour lui opposer un dispositif de participation reposant sur des règles définies au niveau national.

¹ « Enquête publique : avis favorable pour le projet de ville », *Lettre du PLU* de juillet 2006.

² Proposition basée sur la Charte de la Concertation du 5 juillet 1996 du Ministère de l'Environnement, faite dans une lettre adressée au Député-Maire de Palaiseau Monsieur le Député-Maire, le 8 mars 2005.

La remise en question par le collectif du caractère démocratique du processus d'élaboration du PLU a pour conséquence un engagement de plus en plus distancié dans les dispositifs de participation ultérieurs, et, notamment, lors de l'Opération d'Intérêt National¹ (OIN), qui est mise en place à partir de 2005. Ce nouveau projet d'urbanisation d'envergure nationale visant le plateau de Saclay prévoit le développement des activités économiques, des transports en commun, la construction de logements, ainsi que d'une autoroute. Pour cela, une mission de préfiguration organise un concours international d'idées intitulé « urbanisme et développement durable »² en vue de sélectionner les projets d'aménagement devant servir de base à une concertation ultérieure. Sont autorisés à participer au concours les urbanistes, les économistes, les architectes, les ingénieurs, les paysagistes, les designers et les communicants. Les associations et les étudiants peuvent y participer s'ils s'associent à une équipe de professionnels. L'AMAP refuse de participer au concours, de même que le collectif UASPS³. Contrairement au processus d'élaboration du PLU dans lequel les associations se sont fortement investies, ce processus participatif nouveau lié à l'OIN est rejeté dès le début sans qu'aucune tentative pour l'infléchir ne soit même ébauchée par le collectif. Les arguments avancés portent sur le caractère contraignant et réducteur de ce concours ne laissant que peu de place à la réflexion concernant l'élaboration d'un projet de développement territorial.

Afin de contribuer à rendre plus lisible les positions des acteurs publics locaux, le collectif OIN Saclay (Colos), dont fait partie l'AMAP, interpelle les candidats aux élections municipales et cantonales en 2008 pour leur demander de prendre position sur le projet d'opération d'intérêt national et le devenir du Plateau de Saclay. À cet effet est envoyé un questionnaire aux candidats des 49 communes concernées. Les réponses à ce questionnaire sont ensuite rendues publiques. Des actions d'interpellation similaires ont été menées lors des élections municipales de 2014.

¹ Une opération d'intérêt national (OIN) est une opération d'aménagement menée par l'État. L'Opération d'Intérêt National de Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines couvre 49 communes réparties sur 2 départements. En Essonne (26 communes) et dans les Yvelines (23 communes). Elle a été annoncée par le gouvernement en septembre 2005.

² La date de remise des dossiers était fixée au 29 juin 2007 et la publication de la liste des lauréats était prévue pour l'automne 2007.

³ Le collectif Union des associations de sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS) fait partie du Collectif OIN Saclay (COLOS) créé en mai 2006. Le collectif OIN Saclay (COLOS) est composé de plus de 100 associations couvrant les 49 communes concernées par l'OIN. Il diffuse des informations et mène des actions d'interpellation visant à la sauvegarde du patrimoine et du cadre de vie du territoire de l'OIN.

b. Des instances de participation propres aux associations

Le constat d'une absence de prise en compte de l'avis des citoyens en matière de projet d'aménagement conduit à l'émergence de nouvelles formes d'expression et de mobilisation de ce collectif, avec la mise en place d'espaces de délibération propres aux acteurs associatifs. À côté des espaces publics institutionnels se développent ainsi des espaces publics propres aux acteurs associatifs. C'est le cas du forum du 30 septembre 2006 organisé à Palaiseau par l'AMAP des Jardins de Cérès conjointement avec les Verts Ile-de-France, la Confédération Paysanne et le réseau des AMAP Île-de-France, qui réunit 180 personnes. Ce forum, intitulé « L'agriculture en Île-de-France : un choix pour notre avenir, sur le plateau de Saclay comme ailleurs », entend contribuer à la mobilisation pour la préservation des terres agricoles face aux menaces d'urbanisation. La défense d'une agriculture de proximité s'accompagne pour les participants à ce forum de la nécessité de renforcer les « liens entre la ville et la campagne »¹.

Quelques temps après, le 18 novembre 2006, le collectif UASPS organise une réunion rassemblant près de 300 personnes à l'IUT d'Orsay. Lors de cette réunion, le médiateur représentant les pouvoirs publics est interpellé et un certain nombre de points se dégagent visant à remettre en question la procédure institutionnelle établissant un concours d'idées. À cette occasion, le collectif réaffirme également sa volonté de voir les terres agricoles existantes préservées.

Le collectif organise aussi une réunion d'information pour lancer la constitution d'un projet alternatif le 10 février 2007 à la faculté d'Orsay. Des groupes de travail se constituent avec la participation de professionnels et de personnes ressources au sein de ce collectif. Des réunions se tiennent tout au long de l'année 2007 pour que le projet alternatif soit présenté aux habitants et avec les autres acteurs du plateau, qu'il s'agisse des pouvoirs publics ou des acteurs économiques². Le collectif lance alors une pétition pour soutenir cette proposition de projet alternatif aux projets des institutions (en l'occurrence le projet d'OIN), l'agriculture périurbaine étant conçue comme un « bien commun à partager ».

D'autres forums sont organisés au cours de l'année 2013 par l'association Terre et Cité, qui avait réalisé l'audit patrimonial en 2001, et dans laquelle s'impliquent de nombreux

¹ Intervention d'un élu vert lors du forum.

² Le 28 avril à Bièvres, 12 mai à Bures sur Yvette, le 26 mai à St Quentin en Yvelines.

membres de l'AMAP¹. Pour élaborer le projet du programme Leader permettant l'obtention de fonds européens, la participation des habitants est sollicitée à travers des forums ouverts invitant la population à s'exprimer sur des thèmes tels que : les agriculteurs, l'alimentation, la vie du plateau, dans l'idée d'élaborer un projet alternatif pour le territoire. Ces forums ouverts se déroulent lors de trois samedis après-midi, avec environ 80 à 100 personnes présentes à chaque forum (les participants sont des habitants du territoire, des représentants des associations environnementales ou de fondations, des agriculteurs, des élus). Les idées retenues à la sortie de chaque forum servent de base aux groupes de travail qui découlent de ces forums. Elles permettent d'élaborer le projet présenté lors du dépôt de candidature au programme Leader en janvier 2014². Les financements du programme Leader s'étendent sur 7 ans et un groupe de pilotage, le Groupe d'Action locale, dont fait partie le président de l'AMAP, doit décider des projets qui seront effectivement mis en place sur le territoire du plateau grâce à ces financements.

L'AMAP est impliquée dans un collectif associatif dont la dénomination évolue au fil du temps. L'AMAP fait partie de la Coordination nord-essonnienne pour une ruralité et un environnement sauvegardés (Cérès), créée en 2001, qui devient par la suite le Collectif « Pour une ville et un environnement respectés » en 2004. Ce dernier se transforme en Union des associations de sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS) en 2006, qui est lui-même renommé par la suite Collectif « Pour un Autre Avenir pour le Plateau de Saclay »³. La dénomination change au fur et à mesure que de nouveaux projets d'urbanisation se présentent. Ces dénominations successives traduisent un déplacement graduel de l'attitude générale du collectif qui d'une posture défensive toute entière contenue dans le terme de « sauvegarde » présent dans les premiers intitulés du collectif en vient à adopter une posture de recherche de

¹ Nombreux sont les adhérents de l'AMAP des Jardins de Cérès à être engagés dans l'association Terre et Cité. Le président de l'AMAP des Jardins de Cérès est au bureau de Terre et Cité et il est vice-président du collège association de Terre et Cité. La vice-présidente de l'AMAP est dans le collège société civile de Terre et Cité. L'éleveur, qui fournit des poulets et des œufs bio aux adhérents de l'AMAP, est vice-président et trésorier de Terre et Cité. Enfin, une adhérente de l'AMAP est dans le collège société civile de Terre et Cité au titre de la SCI Terre fertile.

² C'est le maire de Verrière-le-Buisson, Thomas Joly, qui fait partie du collège des élus de l'association Terre et Cité, qui a posé la candidature de Terre et Cité pour le programme Leader et qui a joué un rôle important en sollicitant l'appui des élus à ce projet.

³ Ce collectif regroupe dix associations composées d'habitants, d'élus, d'experts et de professionnels qui souhaitent s'opposer à l'OIN : l'AMAP des Jardins de Cérès, La Confédération Paysanne, la Terre et la Cité, les Verts Ile de France, la SCI des Terres Fertiles, EquiTbio, Groupement des Agriculteurs Bio d'IDF, Minga, Nature et Progrès IDF, les Amis de la Vallée de la Bièvre, les Amis du Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, APACH, l'Association du Triangle Vert du Hurepoix (liste datée du 1er février 2007).

projets d'aménagement alternatifs pour le plateau. Pour établir ces projets alternatifs, des arènes propres aux acteurs associatifs sont mises en place. Cette phase de constitution d'arènes propres aux acteurs associatifs vient prendre la suite de tentatives déçues de participation aux instances institutionnelles.

c. Un rejet partiel des procédures de participation institutionnelles

Le rejet des formes de participation offertes par les autorités publiques s'accroît donc à partir de 2007 avec le sentiment d'une absence de prise en compte des revendications des acteurs associatifs locaux dans la définition du projet d'aménagement de leur territoire. Toutefois, toutes les formes d'instances de concertation institutionnelles ne sont pas rejetées. Les membres de l'AMAP des Jardins de Cérès, qui récusent le projet de concours international d'idées d'urbanisme et de développement, demandent cependant la mise en place de débats publics organisés par la Commission nationale du débat public (CNDP)¹, afin que « la concertation présente toutes les garanties d'indépendance »². Au caractère unilatéral du dispositif mis en place par les autorités est opposé le caractère démocratique de la CNDP.

Tous les espaces publics institutionnels ne sont donc pas l'objet de discrédit. La référence à d'autres procédures de participation possibles permet de conforter l'image du collectif comme étant porteur non pas seulement d'un discours critique mais aussi de pistes d'action. Tout comme face au PLU, lorsque le collectif en appelait en 2005 à la Charte de la Concertation pour demander la création d'un Comité Permanent de Concertation, il s'agit deux ans plus tard de poursuivre ce processus de délégitimation des instances de participation institutionnelles en réclamant la mise en place d'une CNDP. Les efforts fournis par les associations portent alors non plus sur la redéfinition du contenu du projet d'aménagement en tant que tel, mais sur la redéfinition de la procédure de participation.

3. Les effets de la mobilisation : une reconnaissance fragile

¹ La Commission nationale du débat public (CNDP) a été créée à la suite de la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement, dite loi Barnier. Elle est chargée d'organiser un débat public pour les projets de grande envergure. La CNDP dispose d'un statut d'autorité administrative indépendante depuis la loi du 27 février 2002.

² Lettre adressée au préfet de la région Ile-de-France, datant du 8 décembre 2006, et signée par plusieurs associations : Cérès-AMAP, AVB (Amis de la vallée de la Bièvre), CAS (Citoyens Actifs et solidaires), Terre et cité, Terres fertiles Ile-de-France (Société civile pour le développement d'une Agriculture durable en Ile-de-

Nous synthétisons dans la suite les différentes étapes de la mobilisation. Puis nous analysons la progressive reconnaissance institutionnelle d'une partie des revendications portées par ce collectif. Les éléments qui relèvent d'un cadrage diagnostique, motivationnel et pronostique, sont enfin soulignés, chacun d'eux étant considéré comme constitutif de l'identité du mouvement étudié.

a. L'influence sur les pouvoirs publics

Les étapes de la mobilisation

Nous avons observé que les actions des membres du collectif s'orientent vers la résolution concrète de la situation jugée problématique dès la perception de menaces d'urbanisation sur leur territoire. La recherche d'alternatives ne surgit donc pas en bout de course, mais plutôt, lors de la définition du diagnostic portant sur cette situation. Le rapprochement des citoyens et des paysans du plateau aboutit à la transformation de la perception d'une menace de disparition du cadre de vie en une perception d'une menace de disparition des terres agricoles. Le collectif en vient rapidement à élaborer des solutions en vue du développement d'une agriculture de proximité, ce qui traduit le déplacement qui s'est opéré dans le cheminement des acteurs concernés par la situation jugée problématique. Le cadre d'action collective de défense des terres agricoles mobilisé par le collectif permet la mise en place d'une première proposition concrète de projet de développement pour leur territoire sous la forme de la création de l'AMAP des Jardins de Cérès. Cette recherche d'alternatives se poursuit avec la mobilisation pour l'achat collectif de terres, puis avec la création d'une nouvelle AMAP non loin de la première.

Ces premières recherches d'alternatives n'épuisent pas pour autant les formes d'actions menées. Il importe, en effet, de souligner que cette recherche de solutions et leur mise en application immédiate n'étouffe pas pour autant la mise en place d'autres formes d'action. Un travail de sensibilisation autour de l'agriculture de proximité est ainsi mené tout autant que des actions d'interpellation à l'intérieur de dispositifs participatifs institutionnels. L'AMAP des Jardins de Cérès n'a eu de cesse, au-delà de son activité d'échanges de produits locaux, de participer à plusieurs collectifs d'associations afin de défendre une agriculture de proximité comme modèle de développement territorial. Cet investissement se traduit, dans un premier temps, par une tentative de participation aux dispositifs participatifs institutionnels. Puis, dans

un second temps, face à l'absence totale de prise en considération de ses revendications, l'AMAP des Jardins de Cérès tente d'instaurer, à travers le collectif associatif dans lequel elle s'insère, des espaces publics propres aux acteurs associatifs. C'est dans ces arènes de débats propres au milieu associatif que le débat a lieu en parallèle des arènes de débat publics institutionnels. Les deux types de dispositifs coexistent, sans que les conflits ne puissent être traités en un même lieu. C'est non pas un déplacement mais un maintien des termes du problème posé qui est observé tout au long du processus. Le cadre de défense des terres agricoles est parvenu à accéder à la visibilité au sein d'espaces de délibération propres aux associations. Néanmoins, ce problème s'est aussi trouvé évincé des arènes institutionnelles. La coexistence des deux types d'espaces augure la mise en place d'un débat escamoté sur la vision partagée d'un projet de territoire. Face à la persistance des menaces d'urbanisation sur leur territoire et à la faiblesse de la prise en compte de leurs revendications, un sentiment de découragement gagne certains membres de l'AMAP :

« On a beau informer la population, mettre des avis... On arrive quelque fois à influencer les commissaires enquêteurs, mais on n'arrive jamais à pousser l'Etat à renoncer à des choses qu'il a décidées et qui ne nous paraissent pas pertinentes. On a fait des manifestations, des pétitions... On a écrit dans des registres d'enquêtes. Pour les manifestations, on ne mobilise pas beaucoup de monde. J'ai beaucoup tracté sur les marchés, et les gens ont l'impression que c'est perdu d'avance, alors pourquoi se fatiguer à manifester. Il y a une sorte de défaitisme, de perte de confiance dans le fait d'être capable de changer les choses. » (adhérente de l'AMAP)

La reconnaissance par les pouvoirs publics des revendications portées par le collectif

L'aménagement du territoire reste l'objet de visions opposées sur les priorités à accorder à l'habitat, aux pôles scientifiques ou aux terres agricoles. Les institutions semblent n'accorder qu'un intérêt ténu à la question de la disparition des terres agricoles comme impact possible des projets d'urbanisme. Il est néanmoins possible de déceler quelques éléments exprimant une reconnaissance par les pouvoirs publics des revendications portées par le collectif.

Premièrement, l'action de l'AMAP des Jardins de Cérès est reconnue par une collectivité territoriale, le Conseil Général de l'Essonne, qui lui a décerné le « prix de l'Agenda 21 - Solidaires pour notre futur » en 2007. Au-delà des gratifications symboliques, des aides financières sont apportées lors de la création de l'AMAP de Verrières-Le-Buisson. En effet, des soutiens financiers publics ont été octroyés pour permettre l'installation d'un paysan sur

les terres en friches dans cette commune¹. Enfin, sur le plan juridique, la nécessité de protéger les terres agricoles du plateau est intégrée dans certains textes législatifs. La décision de maintenir au moins 2300 hectares (sur 2700 en tout) de terres agricoles sur le plateau est notamment mise en avant par la CAPS² en 2005, et confirmée par l'article 35 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, ainsi que par son décret du 27 décembre 2013 (Décret n° 2013-1298 délimitant la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière, ZPNAF, du plateau de Saclay). Elle est aussi actée dans le Schéma de développement territorial du 13 janvier 2012. Est-ce un début de reconnaissance du projet de développement alternatif porté par l'AMAP des Jardins de Cérès et du réseau associatif dans lequel elle s'insère? S'il s'agit bien d'une forme de reconnaissance de ses actions par des institutions publiques, la défense d'une agriculture de proximité, portée comme une réponse au problème social posé, n'est pas devenue à ce jour une catégorie générale portée officiellement par les institutions publiques.

Une situation qui reste fragile

Malgré la création de la ZPNAF, qui autorise la préservation de 2300 ha de terres, des menaces persistent sur le devenir des terres agricoles du plateau de Saclay. Le sentiment de sécurité n'est pas revenu parmi les habitants du plateau et des alentours. Le collectif dans lequel s'insère l'AMAP reste vigilant vis-à-vis des évolutions récentes des projets d'urbanisme sur le plateau et plus particulièrement au sujet des deux Contrats de Développement Territorial³ qui concernent le plateau de Saclay, l'un au sud et l'autre à l'ouest. Tous deux ont fait l'objet d'enquêtes publiques, dont l'une a eu lieu à la fin de l'année 2014 et l'autre à la fin de l'année 2015⁴. Les associations et collectifs d'associations, dont l'AMAP, ont diffusé une information auprès des habitants relative aux enjeux de ces deux Contrats de Développement Territorial. Elles ont en outre incité les habitants à participer aux

¹ Ces aides financières sont issues du Conseil général et de la municipalité.

² La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), créée le 1er janvier 2003, rassemble 10 communes situées au Nord- Ouest de l'Essonne. Elle a élaboré un projet de territoire en associant l'État et les collectivités territoriales ainsi que les représentants des acteurs économiques (chambre de commerce et d'industrie, université Paris-Sud) et la société civile, regroupés au sein du conseil de développement (défini par la loi Voynet). La CAPS affirme vouloir préserver les espaces agricoles sur le plateau de Saclay et elle a été à l'origine de quatre réunions avec les agriculteurs et les collectivités locales concernées. Ces réunions ont abouti le 8 décembre 2006 à une « carte des 2100 hectares réservés aux activités agricoles sur le long terme, dont 1350 hectares sur le seul territoire de la CAPS ».

³ Les principes régissant les Contrats de Développement Territorial (CDT) sont définis par la loi du Grand Paris. Un CDT est un contrat entre personnes publiques (au niveau communal, départemental ou régional).

⁴ Le CDT a été approuvé le 2 Septembre 2013 par le préfet de la région Île-de-France. Une première enquête publique s'est déroulée du 17 novembre 2014 au 15 janvier 2015. Suite au rejet du CDT par la commission d'enquête, une nouvelle version du CDT a été soumise à une deuxième enquête publique qui s'est tenue du 2 au 28 novembre 2015.

enquêtes publiques. L'AMAP des Jardins de Cérès a notamment rédigé un avis pour l'enquête publique sur la seconde version du contrat de développement territorial Frange Sud en 2015 dans lequel est pointé l'absence de considération pour l'agriculture du plateau, pour son avenir, pour ceux qui la font vivre et pour tous les autres qui vivent à proximité¹. Le collectif OIN Saclay (Colos), dont fait partie l'AMAP, publie un communiqué de presse le 27 novembre 2014² qui souligne le caractère inadapté des projets d'urbanisme visant le plateau.

Outre les projets d'urbanisme, un renforcement des moyens de transport existant inquiètent les acteurs associatifs du plateau. Au printemps 2014, l'AMAP diffuse et soutient une pétition de protestation contre le doublement d'une route située sur le plateau de Saclay, la RD 36. Cette opposition s'appuie notamment sur le fait que ce doublement empiète sur des terres agricoles fertiles. Lancée en avril 2014, cette pétition compte 1970 signatures.

Le projet de construction d'une ligne de métro sur le plateau constitue une autre source d'inquiétude. Le schéma du réseau du transport public du Grand Paris, approuvé par le décret du 24 août 2011, prévoit en effet le tracé de la ligne de métro 18 qui devrait relier l'aéroport d'Orly à la gare de Versailles-Chantier en traversant le plateau de Saclay. Ce tracé passe au milieu de la ZPNAF et en particulier sur les terres du paysan partenaire de l'AMAP des Jardins de Cérès, Emmanuel Vandame.

« On a vu qu'on a réussi des choses : on a vu que c'est suite à ce genre de mobilisation [organisation de manifestation] qu'a été créée la zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) en 2010. Au moment de la loi du Grand Paris en 2010 : il y a eu ce vote de sanctuarisation sur le plateau de Saclay d'un minimum de 2300 ha pour les zones naturelles (comme des espaces verts) et pour les zones agricoles (comme les coteaux boisés). (...) Au début, le but du projet d'urbanisation était d'urbaniser tout le plateau. (...) On a préservé 2300 ha. Mais on sait que c'est fragile, ça a été mis dans une loi, mais on voit comment ça se passe au niveau d'une loi, ce qu'une loi a fait une autre loi peut le défaire. On se sent fragilisé aussi parce qu'ils veulent construire un métro sur le plateau, un métro sans conducteur. » (adhérente de l'AMAP)

Comme il s'agit d'une ligne de métro aérienne, les autorités publiques estiment que ce tracé est sans incidence pour les habitants et les agriculteurs du plateau. Mais ce n'est pas le

¹ Avis pour l'enquête publique sur la seconde version du contrat de développement territorial Frange Sud, document de trois pages mis en ligne sur le site de l'AMAP :

http://www.lesjardinsdeceres.net/IMG/pdf/cdt_sud_2_avis_amap_jdec.pdf

² Communiqué de presse intitulé « Aménagement du plateau de Saclay. Un chantier du futur bâti sur un concept du passé », In « Plateau de Saclay : Deux associations jugent le projet de pôle scientifique déjà dépassé », *Le Parisien*, Essonne, mardi 2 décembre 2014, p. 91.

point de vue de ces derniers qui s'opposent au projet, car il est annonciateur d'autres projets d'urbanisme sur le plateau. Les membres de l'AMAP des Jardins de Cérès expriment à travers le collectif OIN Saclay (Colos) une opposition complète¹ à la construction de la ligne 18 du métro que celui-ci soit aérien ou enterré :

« Nous on est contre le métro, car le métro est un moyen de transport assez onéreux, et les projections montrent qu'il n'y aura pas assez de trafic pour cette ligne et donc pour le financer, il faudra urbaniser plus. Ces terres ne seront pas protégées si on construit un métro dessus. On voit bien comment ça se passe. Si on met un métro au milieu des champs, c'est qu'on a un projet derrière, un projet avoué ou non avoué, dans ce cas il est non avoué, de construire aussi des habitations derrière. Nous on fait des actions aux côtés du collectif Enterrez le métro, mais on n'est pas dedans, car on ne veut pas avoir un message ambigu. » (adhérente de l'AMAP)

Les actions de mobilisation contre ce projet prennent la forme de rassemblements organisés par l'Union des associations de sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS) et le collectif Enterrez le métro². L'AMAP incite parallèlement ses adhérents³ à s'exprimer dans les registres de l'enquête publique relative à la ligne de métro automatique qui traverse le plateau de Saclay et qui se déroule du 21 mars au 26 avril 2016. Enfin, l'AMAP des Jardins de Cérès propose avec le collectif OIN Saclay (COLOS) la construction d'un téléphérique comme alternative à la construction du métro :

« Le projet de métro ne résout pas le problème de congestion qui existe entre les vallées et le plateau. Pour faire les 7 km qui nous séparent du RER, certains mettent 30 min en voiture, car les routes sont saturées, il y a plein de bus et il n'existe pas d'autres alternatives que la voiture. Des étudiants ont travaillé sur une alternative qui nous a séduit : c'est du transport alternatif par téléphérique. Alors, on a soutenu ces étudiants, on leur a dit, on va porter cette étude auprès des élus pour leur demander qu'ils fassent quelque chose là-dedans. Le téléphérique est une alternative avec très peu d'emprise au

¹ Emmanuel Vandame, agriculteur partenaire de l'AMAP, a quant à lieu choisi une position différente. Il soutient le collectif intitulé Enterrez le métro, demandant à ce que le métro aérien soit enterré. Mais la Société du Grand Paris en charge du suivi du projet exprime des réticences vis-à-vis d'un métro souterrain, car cela occasionnerait un surcoût et un retard dans la construction.

² Le 9 avril 2015, l'Union des associations de sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS) organise une manifestation d'une centaine de personnes contre ce projet devant les locaux de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, à Orsay. Le 30 octobre 2015, un nouveau rassemblement est organisé à l'initiative du collectif Enterrez le métro. Des habitants et des élus des communes du plateau et des alentours ont alors empilé à l'entrée de Villiers-le-Bâcle sur plus de 6 m de hauteur des bottes de paille à l'endroit même de l'emplacement d'un des futurs pylônes du métro aérien avec sur ces bottes de paille, des affiches contre la construction du métro.

³ Cf. l'éditorial de la lettre de distribution du 9 avril 2016, numéro 105, AMAP Jardins de Cérès.

sol qui permet de combler le décalage entre la vallée et le plateau. » (adhérente de l'AMAP)

La recherche d'alternatives aux avancées des projets d'urbanisation ne se tarit donc pas avec le temps, bien au contraire et les liens tissés sur le territoire de longue date entre les organisations écologistes facilitent cette mise en évidence d'idées nouvelles pour contrer les projets d'urbanisation.

b. Le renforcement de l'identité du mouvement

La nécessaire préservation des terres agricoles en zones périurbaines

Le cas de l'AMAP du plateau de Saclay est emblématique des AMAP dont le paysan partenaire dispose d'une exploitation agricole située en zone périurbaine et qui se trouve de ce fait confronté à des projets d'urbanisation. Les adhérents de ces AMAP développent une vigilance permanente face aux projets d'urbanisation qui font peser une menace sur la disparition des terres agricoles et ils tentent d'organiser la mobilisation des habitants pour défendre les terres agricoles. À la défense du foncier comme terres agricoles fertiles, s'ajoute pour certaines AMAP la lutte pour la préservation des zones naturelles (écosystème à protéger), ainsi que la défense d'un patrimoine historique¹.

Notons enfin que la défense des terres agricoles constitue également un enjeu considérable non seulement pour le maintien des AMAP existantes, mais aussi pour l'installation de nouvelles AMAP. En effet, en cherchant à être le plus proche possible des consommateurs, les AMAP ne peuvent se créer dans les zones rurales à faible densité de population. Elles doivent se situer dans les zones périurbaines. Or ces zones sont fréquemment l'objet de projets d'urbanisme. L'installation de paysans dans les zones périurbaines est délicate, et elle ne peut aboutir sans la conjonction de deux facteurs : le soutien des collectivités locales et l'engagement de citoyens. Le permanent du réseau international des AMAP explique ainsi la réussite de l'installation d'une AMAP en zone péri-urbaine en région PACA :

« Cela part d'un travail qui est fait sur la question foncière par les collectivités locales, c'est obligatoire. Mais les collectivités locales ne prennent conscience de la nécessité de préserver des terres agricoles pour développer l'agriculture de proximité que s'il y a le mouvement citoyen qui devient suffisamment fort. Et le mouvement citoyen devient suffisamment fort entre autre grâce aux AMAP. Donc si vous voulez c'est une espèce de

¹ L'AMAP des Jardins de Cérès cherche ainsi à préserver un réseau de rigoles datant de l'époque de Louis XIV.

cercle vertueux qu'il faut essayer d'entretenir (...). A [ville], tout le monde est monté au créneau en même temps, les citoyens-consommateurs, les producteurs et aussi les collectivités locales, la mairie et la communauté d'agglomération. Et donc du coup ça a créé une vraie émulation ».

La création et le développement des AMAP dans ces zones péri-urbaines reposent donc sur deux dimensions essentielles déjà soulignée par Ph. Chanial et J.-L. Laville : un engagement citoyen fort et l'obtention de régulations publiques appropriées aux projets (Chanial et Laville, 2001).

Une identité qui se renforce progressivement

Les membres des AMAP situées en zones périurbaines développent une attention accrue aux problèmes posés par les projets d'urbanisation et œuvrent à la défense d'une agriculture de proximité qui devient un cadre d'action collective partagé autour duquel se cristallisent leurs actions de sensibilisation et d'interpellation. Nous distinguerons dans la suite les éléments de cadrage diagnostique, motivationnel et pronostique afin de mieux cerner les composantes de l'identité du mouvement.

Les éléments de cadrage diagnostique relevés pointent un état de « menaces » pesant sur l'environnement immédiat des habitants face à l'urbanisation croissante, cet environnement étant perçu à la fois comme cadre de vie et comme territoire agricole. Cet état de menaces tient, comme nous l'avons pointé plus haut, à la perception du caractère fini des terres agricoles. En mettant en avant la finitude des terres agricoles à laquelle s'oppose le sentiment d'abondance exprimé par les institutions, le mouvement associatif permet un rapprochement tant des préoccupations environnementalistes que de celles de la nouvelle gauche paysanne.

Les éléments de cadrage motivationnel relevés ont trait au caractère urgent de la situation jugée intolérable, avec un accent mis sur la perte d'emploi dans le secteur agricole et la dégradation rapide de l'environnement. L'expression récurrente dans le discours de l'AMAP de « disparition des terres agricoles » tend à amplifier le caractère irréversible des conséquences de tout projet d'urbanisation, renforçant le sentiment d'urgence d'une mobilisation. Les éléments de cadrage motivationnel relevés tiennent aussi à la portée générale de l'action, qui permet d'inscrire les échanges locaux dans une conception globale du changement, élargissant ainsi la portée de l'action. C'est la fragilité de l'écosystème mondial et le manque de terres agricoles à venir qui sont notamment mis en avant.

Les éléments de cadrage pronostique ou pistes d'action correctrices proposées, qui découlent de ce constat, sont de trois ordres : la défense des terres agricoles et de

l'environnement, la recherche de participation au développement de son territoire, et le soutien à une agriculture de proximité à travers des actions concrètes. Le cadre d'action collective de défense des terres agricoles permet de mener conjointement des actions d'interpellation dirigées vers les institutions et des actions traduisant une recherche de solutions concrètes dirigées vers les membres du collectif. Dans ce cas, le projet de l'agriculture paysanne est réinterprété par les membres de l'AMAP du plateau de Saclay comme étant essentiellement un projet d'agriculture de proximité. La recherche d'actions en commun avec d'autres associations autour d'un projet de territoire fédérateur devient une nécessité pour gagner en visibilité. Il s'agit non plus d'un « droit à la ville » (Lefebvre, 1968) mais d'un « droit à une agriculture de proximité » comme perspective et modèle de réappropriation du devenir économique de son territoire, avec une recherche de participation des habitants au développement de son propre territoire. Ce « droit à une agriculture de proximité » s'inscrit dans une logique inclusive induisant un rapprochement singulier entre citadins et paysans qui s'orientent autour d'une vision partagée du devenir de leur territoire. Cette sociabilité entretenue et promue fonde le sentiment de cohésion du groupe. Enfin, la mise en place d'actions concrètes, qui survient très tôt dans le processus de mobilisation, traduit la constance de l'aspiration des acteurs associatifs à apparaître comme étant non seulement porteurs de critiques, mais aussi de solutions vis-à-vis des institutions.

La cohérence des éléments de cadrage pronostique et des éléments de cadrage diagnostique contribue à renforcer l'identité du mouvement, qui se construit comme vecteur d'un projet territorial intégrant les aspects écologiques, mais aussi économiques. Dans ce projet territorial, le lien entre citadins et agriculteurs est fortement mis en avant. D'évidence, la mise en scène de ce rapprochement ne supprime pas les divergences entre paysans et citadins. Elle rend néanmoins possible la coordination des actions des acteurs associatifs face aux projets d'urbanisation.

4. Une évolution des modes d'action vers la judiciarisation

Les principaux modes d'action

Les modes d'action utilisés par l'AMAP des Jardins de Cérès sont très diversifiés. Nous commencerons par relever les principaux modes d'action des adhérents de l'AMAP en distinguant ceux qui relèvent des actions de sensibilisation, d'une part, et ceux qui relèvent des actions d'interpellation, d'autre part.

Les actions de sensibilisation prennent la forme d'envois d'e-mails auprès des adhérents, d'incitations des adhérents à participer aux réunions publiques, à exprimer leurs avis dans les registres d'enquêtes publiques, de projections de documentaires suivis de débats, etc. Les actions de sensibilisation prennent aussi la forme de conférences scientifiques à travers l'association Terre et Cité (conférences animées par des chercheurs à destination des habitants, des élus des collectivités territoriales et des agriculteurs) et de randonnées sur le plateau avec des haltes au cours desquelles un guide de Terre et Cité fait partager son expertise relative aux caractéristiques naturelles et agricoles du territoire. Le lien entre la recherche et le développement écologique du territoire du plateau est fortement promu par l'AMAP des Jardins de Cérès, et en particulier par son président, qui est lui-même chercheur à l'INRA, et qui est au bureau de l'association Terre et Cité.

Une autre forme de sensibilisation se traduit par la participation de l'AMAP des Jardins de Cérès à la structure d'organisation d'Alternatiba Nord Essonne, qui s'est déroulée dans le parc des Ulis les 4 et 5 juillet 2015 et qui a regroupé une cinquantaine d'associations.

« Le but était de montrer des alternatives au réchauffement climatique avec un thème qui est la préservation des sols et le rapprochement entre citoyens et agriculteurs, pour que les agriculteurs puissent vivre de ce qu'ils produisent et que les citoyens puissent manger des produits sains à des prix abordables pour eux »(adhérente de l'AMAP).

Concernant les activités d'interpellation, les modes d'action sont aussi très variés : pétitions, envois de lettres aux représentants des autorités publiques, organisation de manifestations, interpellations des candidats au moment des élections (communales ou régionales), etc.

Outre les activités de sensibilisation et d'interpellation, l'AMAP des Jardins de Cérès mène aussi des activités visant à élaborer un projet territorial propre au milieu associatif en contribuant à organiser des forums ouverts. Parallèlement, la participation aux instances institutionnelles reste un moyen jugé pertinent d'expression.

L'originalité du répertoire d'action de l'AMAP des Jardins de Cérès repose sur la faculté de combiner des actions de collaboration avec les pouvoirs publics et des actions de protestation, les deux étant alternativement mis en avant afin de voir aboutir un projet territorial qui se construit autant contre qu'avec les pouvoirs publics (notamment dans le cas du programme européen Leader).

L'élargissement du répertoire d'action vers les actions juridiques

En plus des modes d'action classiques relevés précédemment, un nouveau mode d'action a été récemment initié par l'AMAP. Afin de mieux cerner les droits des habitants en matière d'information et de concertation lors de projets d'aménagement, l'AMAP des Jardins de Cérès a initié, par l'intermédiaire de son président, une étude juridique. Cette prise de conscience de la nécessité d'accentuer le caractère juridique de la démarche a émergé du contact d'adhérents de l'AMAP avec des collectifs de soutien à la lutte pour Notre-Dame-des-Landes.

« Un certain nombre d'entre nous sont dans des collectifs contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes : on va dans des réunions, c'est des partages d'expérience. Le groupe d'étude juridique est né aussi de la constatation qu'un certain nombre de points qui avaient été remontés par des gens de Notre-Dame-des-Landes pourraient s'appliquer à notre territoire aussi, au niveau du droit de l'environnement notamment. (...) On voyait ce qui se passait à d'autres endroits, on s'est beaucoup inspiré de ce qui se passait à Notre Dame des-Landes. On se rend compte qu'il faut plusieurs actions en parallèle pour réussir à se faire entendre, ce qui n'est pas forcément avoir gain de cause. Notre-Dame-des-Landes : ce n'est toujours pas gagné pour eux, même s'ils ont réussi à retarder le projet. (...) Avec cette étude juridique, on voulait savoir quels sont les recours possibles, est-ce qu'il y a des failles juridiques dans les textes, qu'est-ce qu'on peut envisager de faire pour se faire entendre d'une autre façon ? Notre stagiaire a interviewé plein de monde partout, pour savoir comment les gens voyaient le développement du plateau. Et il s'est entendu dire que c'était accepté, car il n'y avait aucun recours déposé ! On s'est donc dit : "il faut que ça change !" » (adhérente de l'AMAP)

Pour financer cette étude juridique, un groupe de sept associations¹ et sept citoyens se forme. L'objet de l'étude juridique est de synthétiser toutes les pistes d'action possibles face aux tentatives d'aménagement sur le plateau de Saclay. L'étude juridique, menée de juillet à octobre 2015, aboutit à un rapport de 130 pages qui expose les dispositions découlant de la loi du Grand Paris, de la création de la ZPNAF du plateau de Saclay, des Contrats de Développement Territoriaux, ainsi que les procédures de concertation. Ce rapport n'est pas rendu public par les associations qui ont permis sa réalisation, contrairement à l'audit

¹ Parmi ces sept associations figurent : l'AMAP des Jardins de Cérès, Nature Essonne Environnement (collectif dont fait partie l'AMAP), le GRAAL (association de défense de l'environnement de Lozère dont le vice-président fait partie de l'AMAP), Jouy écologie (association d'écologie de Jouy, dont la présidente fait aussi partie de l'AMAP), la SCI Terre fertiles, les Amis de la vallée de la Bièvre, la PESA (association de Saint Aubin

patrimonial de Terre et Cité, afin de ne pas divulguer des éléments stratégiques. Néanmoins, une synthèse de quatre pages intitulée « Aménagement du plateau de Saclay et droit citoyen. Irrégularités juridiques et perspectives » (datée de janvier 2016) présentant quelques pistes d'action est diffusée sur le site du collectif Moulon2020 dont font partie des membres de l'AMAP. Suite à cette étude juridique, deux types d'actions ont été menés à ce jour et d'autres suivront par la suite.

Le premier type d'action repose sur la demande auprès de la CNDP portée par 27 associations en septembre 2015 de réaliser un débat public. La demande est jugée irrecevable par la CNDP, qui précise toutefois que le maître d'ouvrage ou la personne juridique publique responsable du projet peut saisir la CNDP (décision n°2015/46/PS/1). Les associations adressent donc un courrier au maître d'ouvrage et aux personnes juridiques responsables¹ du projet et restent en attente de leurs réponses.

Le deuxième type d'action porte sur le dépôt de recours. Les sept associations du collectif et un agriculteur (Emmanuel Loreau) ont déposé un recours administratif gracieux le 25 septembre 2015 suite à la déclaration d'utilité publique de l'aménagement du secteur de Corbeville (zone située sur le plateau de Saclay) par arrêté du 29 juillet 2015. Ce recours a été rejeté le 27 novembre 2015 par le préfet de l'Essonne, mais la réponse n'est, selon le groupe d'étude juridique, pas rédhibitoire. Deux autres recours sont en outre déposés : un recours contre l'arrêté de Déclaration d'utilité publique Corbeville et un recours administratif contre le Contrat de Développement Territorial Ouest.

*

Depuis le début des années 2000, le plateau de Saclay est concerné par de multiples projets d'urbanisation qui visent à développer l'habitat, d'une part, et les centres de recherche scientifique, d'autre part. Mais ces projets d'urbanisation ont aussi pour effet de réduire la surface des terres agricoles existantes. Certains habitants du plateau de Saclay et des alentours ont alors entrepris de s'allier aux agriculteurs du plateau.

La défense des terres agricoles a permis d'orienter les actions des membres d'une AMAP vers des actions d'interpellation des institutions, d'une part, et vers des actions traduisant une

qui a planté des vergers partagés), et les Citoyens actifs et solidaires d'Orsay.

¹ Les personnes publiques responsables du projet sont : la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, La Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Préfet de région, la Président de l'Etablissement Public Paris-Saclay.

recherche de solutions concrètes, d'autre part. L'originalité de la création de l'AMAP des Jardins de Cérès est de s'inscrire à l'intérieur de la constitution d'un collectif qui élabore une réflexion sur l'avenir de l'ensemble du plateau de Saclay, en rassemblant des acteurs associatifs et des agriculteurs. Cette mutualisation des interventions s'est cristallisée autour de l'appropriation par le collectif du cadre de défense d'une agriculture de proximité. Mais ce cadre d'action collective n'a été que partiellement pris en compte par les institutions.

L'AMAP des Jardins de Cérès n'a pas attendu de constater l'absence de prise en compte de ses revendications lors de l'élaboration du PLU pour se tourner vers une recherche d'alternatives reposant sur ses membres. Le projet alternatif pour le développement du plateau de Saclay porté par l'AMAP a été immédiatement appliqué à une petite échelle, à travers la création d'actions concrètes. La mise en place d'alternatives constitue un mode d'action parmi d'autres pour le collectif étudié, les actions d'interpellation persistant en parallèle de la mise en place de ces alternatives. Les acteurs du réseau étudié inventent des alternatives en partant d'un constat partagé de menaces pesant sur leur environnement, mais sans que cette mise en œuvre de solutions concrètes ne mette pour autant un terme à leurs activités d'interpellation. Les étapes du processus de mobilisation des acteurs associatifs observé sont les suivantes :

- La mise en relation des acteurs associatifs autour d'une situation qu'ils estiment injuste ;
- L'établissement d'une définition élargie d'un cadre d'action collective partagé par les acteurs associatifs initialement porteurs d'enjeux différents ;
- La participation aux instances institutionnelles en vue de mener des actions d'interpellation;
- La mise en place d'alternatives par les acteurs associatifs ;
- Les demandes de soutien auprès de certaines autorités publiques aux alternatives promues ;
- Les actions visant à délégitimer les démarches participatives mises en place par les autorités publiques ;
- La mise en place d'instances de participation propres au réseau associatif dans le but d'élaborer un projet territorial différent.

Les étapes de ce processus énumérées ci-dessus ne sont pas à prendre sous un angle linéaire, car des aller-et-retours entre ces étapes peuvent être observés. Cette synthèse montre essentiellement le caractère hétéroclite et multidimensionnel des actions menées par le collectif dans lequel s'insère l'AMAP.

L'AMAP s'insère dans un collectif associatif dont la composition et la dénomination évoluent au fil du temps. La participation de l'AMAP à ce collectif est une source d'informations à diffuser auprès de ses adhérents mais aussi l'occasion de mener des actions d'interpellation en commun. Le cas de l'AMAP des Jardins de Cérès est emblématique des AMAP situées en zones périurbaines qui s'emparent du problème identifié comme étant celui de « la disparition des terres agricoles » et qui en viennent à coordonner leurs actions avec d'autres associations autour du « droit à une agriculture de proximité » comme modèle de réappropriation du devenir économique d'un territoire donné.

L'univers des adhérents des AMAP est loin de se résumer à une simple recherche de produits sains, et l'expérience du Plateau de Saclay présentée dans ce chapitre accrédite l'idée d'un engagement multiforme alliant préoccupations environnementales et souci de développement économique territorial permettant de préserver les terres agricoles. La prise en compte de l'insertion dans un réseau incluant des associations environnementalistes et des partis politiques permet de comprendre l'étendue et le renouvellement des types d'action menés par les AMAP.

Chapitre 11 : Des échanges de légumes aux échanges d'informations

Le fonctionnement quotidien d'une AMAP tend vite à une série de routinisation qui rend prégnant les préoccupations entourant les échanges de légumes. Au-delà des échanges de légumes, nous montrons dans ce chapitre que les échanges d'informations restent essentiels au fonctionnement. Ces échanges d'information ont plusieurs visées, éducatives ou protestataires, et leur prise en compte permet de mieux saisir ce qui tend à rapprocher le fonctionnement des AMAP de celui des mouvements sociaux.

Après une brève présentation des principaux traits du fonctionnement actuel des AMAP relatifs aux échanges de légumes, nous montrerons comment le recours à l'analyse des cadres permet de décrire le répertoire d'interprétation du mouvement associatif étudié tout en cernant plus précisément les éléments constitutifs de son identité collective.

1. Les activités entourant les échanges de produits alimentaires

Le fonctionnement des AMAP repose sur des échanges de produits alimentaires entre un groupe d'adhérents et un maraîcher-partenaire. Ces échanges se caractérisent par trois principaux traits : un contrat qui matérialise la relation de solidarité entre les adhérents et le paysan partenaire, un débat entourant la fixation du prix du panier et des rencontres régulières entre les adhérents et le maraîcher.

a. Le contrat comme matérialisation d'une relation de solidarité

Au fondement de l'AMAP se trouve la relation qui s'établit entre un maraîcher (ou un groupe de maraîchers) et un groupe de citoyens. Cette relation se formalise à travers la signature d'un contrat entre les deux parties prenantes. Ce contrat précise, en premier lieu, les engagements du maraîcher-partenaire. Celui-ci doit fournir chaque semaine durant toute une saison, dont la durée est généralement de six mois, des produits de qualité provenant de sa ferme. Une certaine transparence concernant le mode fixation du prix et concernant les méthodes de travail est exigée. Les citoyens quant à eux s'engagent par ce contrat à

préfinancer la production du maraîcher pour les six mois à venir et à participer à la vie de l'association en assurant des permanences lors des distributions, en assistant aux réunions et en se rendant régulièrement à la ferme. Le préfinancement de la récolte vise à assurer une rentrée d'argent sûre pour l'agriculteur quelles que soient les conditions climatiques ou les maladies susceptibles d'endommager les récoltes. Pour le citoyen, ce préfinancement est un acte de solidarité avec le maraîcher qui tente de développer une agriculture sans utilisation de produits de synthèse, le plus souvent sans aides publiques, alors que les pertes sont beaucoup plus élevées que dans le cas d'une agriculture conventionnelle.

Le préfinancement nécessite un changement de mentalité de la part du maraîcher et il peut même être difficile à faire accepter au producteur, habitué à supporter seul les risques liés aux aléas climatiques :

« Ça ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut faire accepter à l'agriculteur qui vit des subventions, que lorsqu'il a reçu les chèques pour une culture qu'il n'a pas encore faite, il doit les encaisser quand même. On a eu beaucoup de mal à lui faire accepter ça et il disait : "Ah mais je ne peux pas encaisser les chèques pour quelque chose que je n'ai pas fait pousser, il n'y aura peut-être rien". Mais on lui a dit, on s'en fiche, c'est le jeu, nous on joue le jeu, il faut que tu joues le jeu. Tu encaisses les chèques, voilà et après on verra. Si ça marche, et bien tant mieux, si ça ne marche pas, ça fait partie du risque. » (Adhérent d'une AMAP).

Les risques liés aux aléas de la production (sécheresse, présence de ravageurs ou de maladies) sont en principe assumés collectivement. Dans l'éventualité de mauvaises récoltes, la charte des AMAP précise que si le producteur se trouve dans l'incapacité de fournir les produits en quantité suffisante pour des raisons indépendantes de sa volonté (gel, grêle, parasites ...), alors « il devra en informer immédiatement les consommateurs ». Ces derniers doivent se tenir prêts à accepter des paniers présentant de faibles quantités de légumes ou une variété de légumes limitée. Néanmoins, les mauvaises récoltes restent, dans la pratique, difficiles à faire admettre aux consommateurs et le producteur appréhende le plus souvent ces moments avec inquiétude. Loin de constituer une relation dénuée de toute tension, des conflits peuvent survenir. Nous avons rencontré des maraîchers-partenaires extrêmement inquiets quant aux produits de leur récolte et aux réactions des adhérents face à une récolte insuffisante (certains témoignant même d'insomnies régulières causées par cette inquiétude).

Au contrat initial liant un maraîcher et un groupe de citoyens peuvent venir s'ajouter par la suite de nombreux autres contrats. Le nombre de contrats pour un même groupe de consommateurs peut ainsi progressivement augmenter, afin de répondre à l'émergence

progressive d'une demande de diversification des aliments. Apparaissent alors des contrats avec des éleveurs, des arboriculteurs, des apiculteurs, ... La multiplication de ces contrats rend toujours plus complexe et difficile à réaliser l'exigence de transparence et de proximité avec les producteurs mise en avant lors de la création d'une AMAP. En effet, même si le suivi de chaque producteur est généralement assuré par une personne différente du groupe (un référent étant chargé de gérer les contrats et d'informer les adhérents), la relation avec le producteur reste d'autant plus fragile, et les visites sur l'exploitation se font d'autant plus rares, que le nombre de contrats au sein d'un même groupe de consommateurs s'accroît. Des partenariats entre producteurs et consommateurs dans d'autres domaines que le domaine alimentaire ont aussi été envisagés, notamment pour maintenir la production locale de savons et de détergents à base d'huile d'olive en Provence. Ce projet autour des détergents a démarré en 2004 à partir d'une association en lien avec le conseil régional et le conseil général et ses produits sont vendus auprès des AMAP de toutes la France avec un système de commandes annuelles acheminées par péniche.

Dans chaque contrat est précisé le montant que chaque citoyen doit payer à l'avance au paysan pour acheter une part de sa récolte, mais comment ce montant est-il calculé ?

b. La fixation du prix, objet de débats permanents

La réflexion autour de l'établissement d'un juste prix est au cœur de la démarche des acteurs des AMAP, tout comme des acteurs du commerce équitable. Dans la charte des AMAP, le « prix équitable » d'un panier de légumes doit être fixé de façon à ce qu'il soit « socialement équitable pour le producteur » tout en veillant à ce que les paniers restent « accessibles » pour les consommateurs. Ce prix est déterminé conjointement par le producteur et les consommateurs. La charte des AMAP préconise un mode de calcul du prix du panier basé sur la prise en compte des coûts de production. Pour un maraîcher qui écoule la totalité de sa production par le biais des AMAP, le prix correspond donc à la totalité des charges divisée par le nombre de paniers. Le calcul du prix du panier doit reposer sur une estimation intégrant les charges liées à l'activité de maraîchage (semences, amendements organiques, voile de forçage, ...), les charges de personnel, les coûts divers (tracteur, camion de livraison..) et les investissements nécessaires au lancement de l'activité maraîchère. L'avantage de ce mode de calcul est qu'il autorise une différenciation des prix en fonction des

spécificités de chaque exploitation, les investissements nécessaires au démarrage d'une exploitation (achat de matériel, du terrain..) étant alors inclus dans le prix du panier.

Mais dans les faits très peu d'AMAP sont en capacité de réaliser ce calcul, les adhérents, n'ayant pour la plupart pas fait d'étude en agronomie, s'avèrent peu familiers de ce type de démarche et leurs évaluations peuvent se révéler erronées¹. Dans les faits, c'est une estimation par analogie avec les prix du commerce conventionnel qui est réalisée avec des ajustements d'une année sur l'autre pour tenir compte des besoins du producteur. C'est le prix du marché, qui sert de référence au départ, pour la fixation du prix avec des modulations suivant les AMAP. Voici une illustration de la façon dont le prix est alors fixé :

« Pour les prix, on se base sur les prix d'une coopérative bio qui n'est vraiment pas chère à (...). On va voir les prix et puis on se dit qu'on va descendre de 20 à 30 %. Après, on parle [à l'agriculteur], on lui dit : " ça te paraît comment ? ". Alors lui, il fait son calcul par rapport à ses investissements et il dit : " Là, je dégage tant de chiffre, donc ça me paraît pas mal ". Et si d'une année sur l'autre, on voit soit que ce n'est pas assez, qu'il faut payer un peu plus cher, ou franchement qu'il peut se permettre de baisser les prix pour le consommateur et bien on ajuste. » (Un membre d'une AMAP)

Mais la question de la rémunération de l'agriculteur est laissée de côté. La question de la juste rémunération de l'agriculteur doit en principe être débattue dans chaque AMAP. Or, aucun consensus n'a été trouvé au niveau régional ou national sur ce sujet. Entre le pouvoir d'achat des consommateurs qui baisse et le nombre d'exploitants agricoles forcés de déposer la clé sous la porte faute de pouvoir obtenir une rentabilité financière suffisante, les débats autour de l'établissement d'un prix juste se révèlent être bien souvent sources de vives tensions. Les consommateurs de par leurs exigences concernant la qualité et la quantité des produits fournis soumettent, souvent de façon involontaire, l'agriculteur à une pression telle qu'il devient difficile pour ce dernier de demander une augmentation du prix du panier, même lorsque son exploitation est à peine rentable. Le prix apparaît donc déterminé non pas, comme la théorie économique néo-classique le laisse présager, par la rencontre naturelle de l'offre et de la demande, mais plutôt par la résultante d'une évaluation des coûts de production modulés par les rapports de force entre acheteurs et vendeurs. La fixation du prix est de ce fait fondé, non pas sur une série de calculs neutres contribuant à l'édification d'un ordre comptable éthéré, mais bien plutôt sur un ordre politique reflétant les tensions des différents camps en

¹ *Sous les pavés la terre, Lettre d'information du Réseau des AMAP d'Ile-de-France*, n°2, Juillet-Août 2008, p. 2.

présence (Jorion, 2007). Ces tensions peuvent être atténuées par la mise en évidence de dispositions dites « libérales » (ou généreuses) qui correspondent à une « disposition d'esprit consistant à donner selon ses moyens » (Cary, 2004 : 111-114).

Mais dans les faits, les discussions concernant le prix du panier sont rarement sereines, le consommateur estimant faire un effort suffisamment important en donnant de son temps lors des distributions pour obtenir un prix modéré et le maraîcher considérant que l'obtention d'une grande diversité de légumes tout au long de l'année en quantité suffisante sans l'aide ni de pesticides, ni d'engrais représente un défi difficile à assurer qui mérite une rémunération supérieure au salaire minimum. Le débat sur le prix des paniers est donc rarement dénué de tensions dans les AMAP, les contraintes de l'un ne trouvant à s'affronter qu'aux contraintes de l'autre de manière ouverte ou tacite.

Certains adhérents adoptent une position radicale et refusent de parler de « prix » du panier arguant du fait qu'il ne s'agit pas d'acheter un panier, mais de soutenir une action en faveur du maintien et de l'installation d'un paysan « en lui assurant un revenu juste »¹. L'apport financier correspond alors à cette concrétisation de l'acte de soutien à un paysan. L'expression même de « prix du panier » serait à rejeter, car elle serait trompeuse et elle amènerait insidieusement le consommateur à faire des comparaisons avec des légumes provenant de filières différentes. Selon un administrateur du Réseau des AMAP d'Île-de-France, ces comparaisons seraient vaines au regard des objectifs des AMAP :

*« (...) aborder la question par un prix de panier amène à faire des comparaisons avec un panier type, issu soit d'autres types de structures associatives ou privées, soit de panier comparatif par rapport aux commerces. Comment prendre en compte dans ce prix les aides versées à certains producteurs en agriculture intensives ? Comment prendre en compte le coût des pollutions d'une certains agriculture ? (...). Comment prendre en compte la présence d'un paysan qui permet de créer du lien social, qui lutte contre la spéculation foncière ? Certaines choses n'ont pas de prix, le panier en est une. »*²

La question de l'accessibilité des paniers interroge aussi les adhérents des AMAP. Pour certains adhérents disposant de faibles ressources, le prépaiement des paniers pose des difficultés. Des arrangements sont trouvés localement pour assouplir cette règle. Le maraîcher peut dans certains cas accepter un paiement non pas en une seule fois pour les 6 mois à venir,

¹ J.-M. Dupont, administrateur du Réseau AMAP-Île-de-France, in *Sous les pavés la terre, Lettre d'information du Réseau des AMAP d'Ile-de-France*, n°18, Janvier-Février 2014, p. 3.

² J.-M. Dupont, *Ibid.*, p. 3.

mais en plusieurs fois. Le groupe de consommateur peut aussi prêter de l'argent à ceux du groupe qui ne seraient pas en mesure de payer en avance. De manière plus radicale, certains adhérents ont choisi de moduler le prix du panier lui-même afin de tenir compte des inégalités de revenus des adhérents. Ils ont alors tenté d'élaborer un prix du panier qui intègre un lien de solidarité non plus seulement envers le producteur mais aussi envers les consommateurs. Le nombre d'AMAP ayant mis en application un système de prix qui est fonction des revenus des consommateurs reste très réduit. En région parisienne, sur 145 groupes en AMAP en 2011, seuls 3 groupes ont établi un système de prix variables en fonction des revenus des consommateurs¹. À titre illustratif, nous présentons la manière dont cette réflexion a été menée dans une AMAP, l'AMAP des patates Douze (à Paris, 12^e arrondissement). Dans cette AMAP, l'idée d'un prix du panier qui serait fonction des revenus a émergé en 2007 et le système s'est mis en place l'année suivante. La participation au principe d'un prix de panier qui est fonction des revenus n'est pas imposée, chaque adhérent restant libre de choisir le système qui lui convient. Lors de la première saison, la participation n'était que de 50%, mais elle a augmenté jusqu'à 75% lors de la deuxième saison². Les écarts de prix, fondés sur la déclaration anonyme des revenus, s'étendaient de 8,7 à 18 euros lors de la première année de fonctionnement, soit du simple au double.

Enfin, certains groupes en AMAP ont mené une réflexion en vue de faire participer des personnes bénéficiaires des minima sociaux³. Dans le but d'introduire une mixité sociale, les deux AMAP des Lilas (la Courgette et la Tomate solidaire) ont mis en place deux types de paniers : les paniers solidaires intermittents et les paniers solidaires permanents. Pour le premier type de panier, il s'agit de faire bénéficier des paniers des AMAP des personnes en difficulté recevant des « chèques de service aide alimentaire d'urgence »⁴. Chaque semaine, les AMAP des Lilas réservent ainsi une partie de leurs paniers (entre 5 à 10%) pour un public en difficulté. Le montant du chèque perçu permet de couvrir deux tiers du prix d'un panier, le

¹ Il s'agit de l'AMAP des Lapereaux dans le 14^{ème} arrondissement et des deux AMAP des Lilas, AMAP de la Courgette solidaire et de la Tomate solidaire.

² M. Fontan, adhérente de l'AMAP des patates Douze, Paris 12^e arr., in *Sous les pavés la terre, Lettre d'information du Réseau des AMAP d'Ile-de-France*, n°6, mai-juin 2009, p. 3.

³ Notons que l'accès de personnes précaires à une AMAP a été étudié par Y. Chiffolleau et D. Paturel (2016). Le groupement étudié est un groupement de consommateurs composé essentiellement de personnes bénéficiaires des minima sociaux. Les relations interpersonnelles qui se nouent dans ce cas sont des relations de conseil et d'apprentissage qui permettent d'accroître le sentiment de reconnaissance individuelle et qui influencent l'évolution des statuts des personnes concernées. Cependant, ces dernières regrettent d'être toujours qualifiées de « bénéficiaires » par les représentants des institutions avec lesquels elles interagissent (Chiffolleau et Paturel, 2016).

⁴ Pour pouvoir recevoir ces chèques, il convient de demander une accréditation. Le réseau régional AMAP d'Île-de-France a obtenu l'accréditation en mars 2007.

reste étant payé par l'AMAP. Le problème rencontré lors de l'application de ce système tient essentiellement à la faiblesse de la demande, liée à un manque d'information des publics en difficulté, mais aussi des services sociaux qui doivent les orienter. Concernant le deuxième type de panier, les paniers solidaires permanents, il s'agit d'un système reposant sur une aide de la mairie qui permet de distribuer des « paniers solidaires »¹ sur le long terme, dans le cadre d'un abonnement sur une saison (à la différence de l'autre type de panier qui ne pouvait répondre qu'à des besoins ponctuels sans abonnement).

À Strasbourg, un système semblable a été mis en place. Dans ce système, chaque adhérent paie un prix du panier légèrement surévalué (2 euros de plus par panier), ce qui permet de faire adhérer pour un prix du panier plus bas (divisé par deux) des personnes surendettées en lien avec les services sociaux de la ville. Le projet a ensuite été étendu à des chômeurs en fin de droits². Si c'est bien l'insertion de personnes en difficulté qui est visée, avec une préservation de l'anonymat au sein du groupe d'adhérents, le fonctionnement quotidien montre que le rapprochement physique ne suffit pas à créer des sociabilités nouvelles dépassant les milieux sociaux et les adhérents de l'AMAP de Strasbourg ont constaté la persistance de sous-groupes reposant sur une homogénéité socio-culturelle ne permettant pas de réelle intégration des personnes en situation de surendettement.

Nous avons relevé différentes façons de fixer le prix du panier, sans qu'aucun principe de justice ne s'impose à l'ensemble des adhérents du mouvement. L'idéal d'un prix juste est réalisé localement au cours de débats récurrents, les critères élaborés dans chaque groupe en AMAP appartenant en propre aux individus qui le composent. Chaque individu construit des critères lui permettant d'estimer une situation comme étant juste en fonction de sa propre position et de sa perception des enjeux globaux. Les principes de justice sont donc établis localement en mettant en œuvre l'activité critique et normative des individus (Dubet, 2006, p. 10-17).

c. Les rencontres avec le maraîcher

Les rencontres entre les adhérents et les maraîchers se font lors des distributions hebdomadaires ou lors des visites à la ferme qui ont lieu deux à trois fois par an.

¹ Exposé réalisé par une adhérente de l'AMAP des Lilas lors du 3ème colloque International du Réseau international Urgenci, Aubagne du 26 au 30 janvier 2008 (notes personnelles).

² *Ibid.*

Les distributions de légumes provenant de la ferme se déroulent de façon hebdomadaire à des horaires fixes. Le lieu de distribution varie, il peut s'agir de la ferme quand les consommateurs habitent à faible distance de celle-ci, ou bien d'un endroit situé en ville : un local associatif, un café, le hall d'un immeuble ou un lieu de travail. Le maraîcher est tenu d'être physiquement présent lors des distributions, ce qui signifie que la livraison ne peut être effectuée par un salarié uniquement en charge des livraisons. Les distributions constituent alors un moment d'échange important entre le maraîcher qui peut faire part de l'évolution de ses cultures, et les citoyens.

L'introduction de plusieurs contrats (avec des producteurs de fromage, de pains, de miel, etc.) contribue à accroître la diversité des produits alimentaires proposés lors des distributions, mais elle est bien souvent difficilement conciliable avec cette exigence de relation directe et de co-présence lors des distributions. Outre la multiplication des contrats évoquée ci-dessus, des produits issus du commerce équitable peuvent aussi être mis en vente lors des distributions. Ces ventes de produits issus du commerce équitable sont parfois mal acceptées par certaines AMAP et cela pour deux raisons principales. La première est que ces produits vont à l'encontre du principe de proximité qui doit viser à réduire la distance entre le lieu de production et le lieu de distribution. La seconde raison tient à la volonté de bannir toute manifestation d'échange monétarisé lors de ces rencontres hebdomadaires. L'argent correspondant au montant à payer au maraîcher est en effet versé sous forme de chèque une fois par saison, c'est-à-dire tous les six mois, et celui-ci disparaît ensuite totalement des rencontres hebdomadaires, de sorte qu'aucune preuve tangible d'un échange monétaire ne subsiste ensuite lors des distributions. Un maraîcher témoigne ainsi de ces moments particuliers que sont les distributions en soulignant l'importance de l'absence d'échange monétaire :

« Nous, ça nous convient de pouvoir échanger sur nos légumes, de ne pas forcément parler d'argent à longueur de journée ou à longueur de distribution. Quand tu vas sur le marché, tu es tout le temps en train de réclamer des sous, tu vends, tu échanges tes légumes contre de l'argent. Là, il y a effectivement cet échange, mais on le fait une bonne fois pour toute, en début de saison et après le côté financier est complètement mis de côté, tant pour eux que pour nous, puisque c'est quelque chose de régler et après voilà, c'est que de l'échange (...). Moi je n'ai pas l'impression de faire du commerce, je fais des légumes pour des gens avec qui il y a un lien, avec qui il y a une relation, ce sont leurs légumes. ».

Le surgissement de l'argent lors des distributions est ainsi perçu comme une entrave au plein déploiement des échanges amicaux et de voisinage qui doivent être le premier objectif de ces moments de distribution hebdomadaires.

Si la distribution est un moment de convivialité, elle permet aussi des échanges d'informations. Ces échanges d'informations peuvent être saisis par la circulation des revues s'inscrivant dans une recherche de modes de vie alternatifs et écologiques (telles que les revues *L'Âge de Fer* ou *Passerelle Eco*). De plus, de nombreuses AMAP éditent leurs propres lettres d'information. De taille variable, celles-ci étant soit diffusées de façon électronique, soit distribuées sur un support de papier en même temps que les légumes (d'où son surnom habituel de « feuille de chou »).

En dehors des distributions, un autre moment qui permet de souder le groupe de citoyens est celui des visites à la ferme. Ces dernières font partie des engagements que le citoyen doit remplir en adhérant à l'AMAP, et elles peuvent prendre différentes formes : pique-nique, moment de découverte de l'exploitation, mais aussi atelier pédagogique, découverte et participation aux travaux des champs, ... Ces visites sont l'occasion de découvrir les différents types de cultures mis en œuvre par le maraîcher, mais aussi de tisser des liens plus forts avec le maraîcher-partenaire.

Ces visites à la ferme remplissent une indéniable fonction de sensibilisation des adhérents aux problématiques propres au travail agricole et à ses contraintes. Cette sensibilisation porte sur la découverte de la manière dont pousse les légumes, la prise en compte du rythme des saisons et les possibles difficultés rencontrées par le maraîcher pour certaines cultures. Elle est souvent associée à une connaissance oubliée qu'il conviendrait de revivifier à travers une pratique régulière :

« (...) il s'agit simplement de retrouver la perception de la saison, du "comment ça pousse", du "pourquoi ça pousse comme ça et pas comme ci", en définitive c'est pour chacun de nous, Amapiens, l'occasion de renouer avec nos ancêtres paysans ! »¹.

Outre cette fonction de sensibilisation, ces visites revêtent un caractère utile pour soulager le travail physique du paysan. En effet, les maraîchers qui pratiquent une agriculture paysanne et biologique sont exposés à des facteurs de pénibilité physique notables (postures physiques contraignantes et ports de charge fréquents). L'aide fournie par les adhérents aux travaux des champs permet alors d'alléger les maraîchers d'une partie des efforts physiques inhérents à

¹ *Sous les pavés la terre, Lettre d'information du réseau des AMAP d'Ile-de-France, n°4, Novembre -Décembre 2008, p. 3.*

leur activité. Cette aide peut être régulière au cours de l'année afin d'aider au moment des semis, pour désherber ou pour récolter.

Bien que les visites à la ferme fassent partie du contrat qui lie le consommateur au producteur, nous avons pu constater lors de nos visites à la ferme¹, que tous les consommateurs ne respectaient pas de manière systématique cet engagement. D'après nos observations et les propos convergents de responsables d'AMAP, seulement un quart des adhérents d'un groupe en AMAP s'avèrent être effectivement présents lors de ces visites. De plus, pour les adhérents qui y participent, ces sorties sont souvent perçues sous un angle convivial voire ludique, et cette dimension conviviale l'emporte bien souvent sur la conscience du travail à accomplir, les adhérents se montrant peu assidus et constants dans leurs efforts. À cela deux raisons peuvent être avancées. Premièrement, les adhérents ne connaissent pas le travail des champs et ils doivent être formés pour être efficaces et pour ne pas faire d'erreurs. Or, une journée à la ferme s'avère être un délai relativement court pour maîtriser même une seule tâche à laquelle un consommateur est affecté. Les adhérents peuvent ainsi se sentir inefficaces dans leurs actions et se décourager très vite. Ensuite, les citadins n'ont pas la même conscience des enjeux que l'agriculteur, et ils ne se représentent pas suffisamment clairement les contraintes auxquelles ce dernier doit faire face. Si bien que la visite qui devait constituer une aide pour le maraîcher peut se transformer en fardeau pour le maraîcher, certains consommateurs se trompant systématiquement et obligeant le maraîcher à une surveillance de tous les instants.

En dehors des visites régulières que nous venons d'évoquer, il arrive que des visites imprévues se produisent. En effet, lorsqu'un incident survient, tel que l'arrêt maladie du maraîcher qui peut être ou non lié à son travail, les adhérents sont convoqués d'urgence pour venir en aide au maraîcher et réaliser une partie des récoltes. Dans ce cas, l'attitude des adhérents n'est plus la même que précédemment. La mobilisation est forte, car elle est rendue nécessaire par la situation d'urgence. À titre d'exemple, un maraîcher de Seine-et-Marne a été contraint à plusieurs semaines d'arrêt de travail et les adhérents de son AMAP sont alors venus nombreux effectuer les travaux des champs afin de ne pas interrompre les livraisons hebdomadaires de paniers de légumes².

¹ Nous avons participé à six visites à la ferme en tout sur quatre AMAP différentes.

² *Sous les pavés la terre, Lettre d'information du Réseau des AMAP d'Île-de-France*, n°4, Novembre -Décembre 2008, p. 3.

Nous avons vu qu'au-delà des principes de solidarité sous-tendant les échanges concrets, des tensions multiples parsèment les différents moments de la vie de ces associations. Mais au-delà de ces échanges concrets, notre ambition est d'étudier la manière dont ces associations développent des activités d'interpellation. Pour cela, nous étudions plus particulièrement les informations diffusées par ces associations.

2. Les échanges d'information et les cadres d'injustice mobilisés

Dans les AMAP, l'organisation des distributions et des visites à la ferme occupe une large partie du temps des adhérents. Mais une autre partie des activités concerne aussi l'échange d'informations. Ces échanges d'informations ont des visées multiples. Il peut s'agir de fournir des renseignements sur le fonctionnement associatif, d'initier les adhérents à des problématiques spécifiques ou d'interpeller les pouvoirs publics. Les supports de diffusion de l'information ont fortement évolué et le papier cède de plus en plus la place au support numérique. L'« espace public électronique » permet d'envisager de nouvelles formes de participation politique susceptibles de contribuer à une activité civique globale (Rycman, 2009). Les avantages d'Internet pour les mouvements sociaux sont la rapidité de circulation de l'information, la propagande au moindre coût, le désenclavement des luttes, une démocratie interne renforcée avec une impulsion par le bas des débats et des activités (Sommier, 2003, p. 197 et sqq). Ayant participé aux activités de diffusion d'information au niveau local, en tant qu'adhérente relais d'une AMAP, et au niveau régional, en participant à la commission communication du réseau des AMAP d'Île-de-France pendant près d'un an, j'ai pu saisir l'importance des informations diffusées par voie numérique auprès des adhérents des AMAP. En décortiquant les différents éléments de cadrage de l'information présents sur les pages des sites internet de ces associations, nous analysons dans cette partie les composantes de leur répertoire d'interprétation et les logiques à l'œuvre dans la construction de leur identité collective.

Dans cette partie-ci, ce sont essentiellement les données recueillies sur les sites internet des groupes en AMAP situées en région parisienne qui ont formé la base des matériaux d'analyse¹. Par ailleurs, nous avons comparé le contenu des informations diffusées par les

¹ Les sites étudiés sont les sites internet des groupes en AMAP du département de Paris actifs entre mai et juin 2012. Dans le seul département de Paris, il existait 60 groupes en AMAP répertoriés en 2011, dont 34 seulement disposaient d'un site internet. Le nombre de sites étudiés de manière exhaustive est donc de 34 (avec un nombre de pages variant de 1 à 20 pour chaque site). Cet échantillon n'a pas de valeur représentative au niveau national,

sites des groupes locaux en AMAP au contenu de la lettre d'information du réseau régional des AMAP Île-de-France¹ sur la même période. À l'inverse de ce que nous trouvions sur les sites des groupes locaux, nous avons constaté l'absence quasi-complète d'informations à visée de sensibilisation ou à visée contestataire pour l'année 2012 (correspondant à la période pendant laquelle les contenus des sites ont été étudiés). Si bien que l'essentiel de l'activité de production et de diffusion d'information est, sous l'angle qui nous préoccupe, diffusé au niveau local plutôt que régional. C'est la raison pour laquelle les seuls supports analysés dans la suite sont les pages mises en ligne sur internet par les groupes locaux.

Chaque association locale peut entretenir un site internet au sein du mouvement des AMAP. Sa forme initiale et son actualisation reposent alors entièrement sur le travail bénévole des membres de chaque association locale. Ces sites associatifs sont élaborés et mis à jour par un petit nombre de personnes qui disposent à la fois du temps et des compétences nécessaires à cette réalisation. Il est évident que les informations disponibles et diffusées sur les sites internet ne reflètent pas l'état d'esprit de l'ensemble des adhérents. Il ne s'agit naturellement pas de considérer *a priori* comme partagées² des orientations portées par une minorité active³ au sein de ces associations. Mais cette minorité active ou plutôt ces « porteurs culturels » ou « porteurs idéologiques »⁴, au sens wébérien du terme, développent un ensemble de significations cruciales pour comprendre la construction de l'identité collective d'un mouvement.

Concernant le contenu des informations diffusées, notons enfin que sur l'ensemble des sites étudiés, parmi les AMAP qui disposent d'un site internet actif, deux tiers d'entre elles utilisent leur site pour diffuser des informations autres que celles liées à l'organisation des échanges de produits alimentaires. Ce sont ces autres types d'information qui seront étudiés

mais sa taille nous a semblé suffisante pour obtenir un matériau riche et pour mettre en évidence des récurrences.

¹ La lettre d'information du réseau des AMAP Ile-de-France paraît de manière irrégulière depuis 2008. Elle était réalisée par la commission communication, et son titre initial était Sous les pavés la terre (n°1 daté de mai 2008 jusqu'au n°18, Janvier-Février 2014). De taille importante (pouvant aller jusqu'à 16 pages), elle devait être imprimée au niveau local et distribuée aux adhérents. Puis, elle est passée à une version uniquement numérique et son titre est devenu simplement Lettre d'information du réseau des AMAP Île-de-France à partir de septembre 2014 (n°1), jusqu'au n°11 de Juillet 2015.

² La diversité des significations portées par ce mouvement avait déjà été pointée par F. Ripoll (Ripoll, 2011).

³ Par minorité active nous désignons, suivant la définition proposée par Gilles Simon qui a étudié les luttes anti-nucléaires en Bretagne, des « groupes, certes restreints d'agents sociaux, mais qui réussissent à développer un code social autonome et à exercer une pression sociale cohérente sur des groupes prédominants » (Simon, 2010, p. 33).

⁴ Dans *Économie et Société* (t. II, chap. V, par. 7), Weber désigne par « porteurs idéologiques » ou « agents idéologiques » des individus qui ne sont pas directement soucieux de défendre « leurs intérêts de classe » matériels, mais plutôt une « éthique » ou une « doctrine du salut » qui s'allie à leur position sociale (Weber, [1971] 1995, p. 275).

dans la suite. Elles peuvent se présenter sous deux types de registre, l'un relevant d'une démarche de sensibilisation et l'autre d'une démarche de contestation. Le registre de sensibilisation rassemble des informations portant sur des activités sous-tendues par une visée pédagogique, et qui se traduisent par la diffusion d'information sur la ferme, avec parfois des annonces de conférences et de projection-débat, des conseils de film, des annonces de festivals ou salons, mais aussi des ateliers et des conseils d'écologie pratique. Le registre contestataire comprend des informations portant sur des activités d'interpellation avec une visée de mobilisation souvent accompagnées d'une proposition action telle que la signature d'une pétition ou la participation à un rassemblement.

a. Les activités de sensibilisation

Une partie des informations des sites étudiés relève du registre de la sensibilisation des adhérents. Nous présentons dans la suite les quatre grandes thématiques mises en avant par ordre croissant d'apparition.

Le premier type de problématique mis en exergue est celui des contraintes entourant le métier d'agriculteur, tel qu'il est promu par le mouvement. De nombreuses informations concernent l'activité quotidienne du maraîcher. Les difficultés rencontrées par ce dernier sont présentées avec soin afin que les adhérents puissent mieux appréhender le travail que représente la production des légumes qu'ils consomment. Cette description au plus près de l'activité des maraîchers a pour objectif de contrôler les réactions des adhérents en désamorçant d'éventuels conflits qui pourraient survenir en cas de production insuffisante au regard des attentes du groupe de consommateurs. Les efforts fournis par le maraîcher dans son travail quotidien sont alors décrits avec la plus grande minutie, de même que sont pointés les problèmes engendrés par le caractère imprévisible de son activité (liés au climat notamment). Les tâches physiques pénibles induites par la pratique d'un maraîchage biologique sont exposées, rappelées et soulignées aux yeux des citoyens. La lecture de ces informations permet donc aux citoyens non seulement de découvrir mais aussi de comprendre voire d'intégrer les contraintes de l'activité du maraîcher. Des appels à l'aide sont aussi envoyés à destination des adhérents pour venir planter, récolter des légumes, désherber ou construire une serre. Enfin, des récits de visites à la ferme sont également publiés sur les sites. Il s'agit de raffermir les liens entre les adhérents et le maraîcher. Il s'agit aussi de mieux faire connaître, c'est-à-dire

de « sensibiliser » comme le préconise la charte, les conditions de travail du paysan-partenaire. Ces écrits contribuent à maintenir vivante la relation qui s'établit avec le maraîcher. L'expérience paysanne singulière transmise par ces écrits tend en retour à renforcer le partenariat et la recherche de proximité qui sont au fondement du projet de ce mouvement associatif. Mais au-delà de l'entretien d'une relation personnalisée, nombreux sont les écrits qui tendent aussi à clarifier les conditions de production dans un objectif de meilleure traçabilité pour le consommateur. Ces écrits viennent ainsi étayer l'objectif d'information sur l'origine des produits et sur la façon dont ils ont été cultivés énoncé dans la charte des AMAP.

Des soirées thématiques sont organisées pour faciliter une meilleure connaissance des conditions de vie des paysans. La découverte de la paysannerie contemporaine passe alors non plus par une relation personnalisée avec un maraîcher, mais par une prise en compte du milieu agricole français dans son ensemble. La dimension sociale des conditions de vie et de travail des paysans est mise en relief, tout autant que la dimension technique avec des exposés pointus sur l'agroécologie ou des techniques agricoles plus spécifiques. Il s'agit de créer le sentiment d'une condition commune entre les citoyens consommateurs et les paysans soutenus par le mouvement, afin de renforcer l'engagement des adhérents.

Le deuxième type de problématique relevé porte sur les impacts environnementaux des agriculteurs qui pratiquent une agriculture intensive jugée « polluante ». Toute une série de conférences et de soirées thématiques visent ainsi à informer les adhérents des conséquences de la dégradation de l'environnement et notamment de la diminution de la biodiversité et de la pollution des ressources naturelles (rivières, océans). Le caractère fragile des espaces naturels est ainsi souligné. La cause des dégâts sur l'environnement est attribuée aux opposants du mouvement, c'est-à-dire aux agriculteurs pratiquant une agriculture intensive. Mais bien moins que les agriculteurs eux-mêmes, ce sont les pratiques qui sont visées, et notamment les techniques agricoles qui évoluent avec l'usage de pesticides et l'introduction des OGM. Des conférences sont organisées avec des personnalités issues du milieu scientifique ou journalistique. Des analyses de l'évolution des politiques publiques menées en matière d'environnement peuvent aussi faire l'objet de soirée débat (avec par exemple des analyses sur la stratégie européenne pour la biodiversité). L'environnementalisme s'exprime dans ce cas à travers une conception de l'action qui vise à dénoncer les menaces que l'industrialisation et l'urbanisation font peser sur la nature.

Le troisième type de problématique identifiée porte sur un sujet apparemment éloigné des objectifs des associations étudiées : l'énergie. Des articles d'information et des annonces de conférences ou de séminaires permettent, en effet, d'initier les adhérents aux différents types de modèles énergétiques. Des réflexions sur les impacts possibles de l'énergie nucléaire (évocation des dégâts liés aux catastrophes telles que Tchernobyl) ou hydraulique (conséquences de la construction de barrages) sont menées lors de projections/débats ou de conférences. En contrepoint, les possibilités offertes par les énergies renouvelables sont présentées. L'approfondissement de connaissances en matière de modèle énergétique a, de prime abord, peu à voir avec les activités menées au sein de ces associations. Le choix de cette thématique révèle la présence d'affinités plus grandes avec le cadre de l'écologie politique plutôt qu'avec le cadre environnementaliste. En effet, le cadre de l'écologie politique contient, comme nous l'avons vu plus haut, une critique à l'égard de la science et de la technique, dont le mode d'approvisionnement en énergie constitue une sous-partie essentielle.

Enfin, des invitations à la réflexion sur des enjeux de société, tels que la démocratie, l'économie et le consumérisme, l'écologie urbaine, sont aussi mentionnées. Des journalistes, des représentants d'associations et des experts sont parfois convoqués à cette occasion. Notons que les experts, autrement dénommés « tireur d'alerte » (Bernstein et Jasper, 1998), tels que des agronomes ou des biologistes, jouent un rôle décisif dans la diffusion de ces informations. Les problématiques choisies visent alors à ancrer les échanges dans un univers plus large, en établissant un lien entre les échanges locaux et les enjeux d'ordre global. De même que dans le cas précédent, le choix de cette dernière thématique témoigne d'un ancrage fort du discours des AMAP dans le cadre de l'écologie politique, qui se caractérise par un accent particulier mis sur les enjeux démocratiques.

Qu'il s'agisse du modèle agricole, de l'environnement, des différents modèles énergétiques ou des questionnements sur les modèles de société, ces quatre types de problématiques expriment des préoccupations dépassant l'objet initial en étendant sa portée à des enjeux globaux. Ces problématiques constituent autant d'indices concernant la conception du changement social que les adhérents des AMAP élaborent et elles contribuent par là-même à construire l'identité de ce mouvement. Elles témoignent d'une recherche de mise en relation d'éléments à la fois concrets et abstraits, faisant ainsi appel tant aux émotions (indignation notamment) qu'à la réflexion en soulignant les forces systémiques sous-jacentes.

Les échanges économiques mis en œuvre dans ces associations apparaissent comme étant indissociables d'une volonté de sensibiliser les adhérents aux problématiques des agriculteurs, à travers l'établissement d'une relation singulière avec un maraîcher. Cet ancrage des schèmes interprétatifs mobilisés dans des préoccupations propres au milieu agricole vise à développer chez les consommateurs un sentiment de familiarité avec ce milieu professionnel. Deux univers se distinguent alors, celui des bons agriculteurs respectueux de l'environnement et celui des mauvais agriculteurs, auteurs d'actions jugées néfastes pour la nature. Mais cette dualité ne vise pas à attribuer la cause de ces actions à un groupe d'individus précis. Ce sont, comme nous l'avons mentionné plus haut, davantage les pratiques qui sont visées plutôt que les agriculteurs eux-mêmes et derrière les pratiques, ce sont les dysfonctionnements d'ordre organisationnels qui restent ciblés.

Les écrits étudiés expriment aussi une forme de critique sociale contre le modèle agricole dominant. La question des énergies renouvelables, sans lien direct avec la question agricole, est également abordée. Notre analyse montre ainsi comment se dessine l'identité du mouvement sous l'influence des groupes locaux qui introduisent des préoccupations qui dépassent les buts initiaux du mouvement étudié. L'existence de ces préoccupations diverses traduisent les interactions nombreuses avec d'autres organisations du réseau.

b. Les activités d'interpellation

Concernant les informations à visée contestataire, nous avons relevé trois problématiques. Pour chacune d'entre elles, nous avons pointé l'objet de la contestation, l'entité autour de laquelle se cristallise la dénonciation, et, enfin, les revendications ou propositions avancées pour répondre à la situation perçue comme injuste.

La première problématique d'ordre contestataire à laquelle les groupes locaux recourent s'appuie sur le constat d'un environnement menacé par les dégâts causés par l'agriculture intensive. L'objet de la dénonciation est bien identifié, il concerne l'utilisation des pesticides et des OGM dans l'agriculture. Mais la réflexion ne s'arrête pas à ce stade, elle s'interroge sur les causes systémiques, et questionne l'attribution d'aides publiques aux agriculteurs pratiquant une agriculture intensive. La réflexion porte aussi sur le développement des échanges agricoles au niveau international, les échanges internationaux étant présentés comme engendrant des dépenses énergétiques jugées abusives. Une cristallisation de la dénonciation autour de la communauté européenne et de la politique agricole commune

qu'elle définit s'opère donc. Mais des multinationales sont aussi visées. La principale entreprise produisant des pesticides, qui commercialise le maïs transgénique « Mon 810 », est aussi prise pour cible. Une collusion d'intérêts privés et publics est perçue comme participant au développement de cette agriculture intensive, jouant un rôle répulsif pour l'engagement dans ce mouvement. Pour venir à bout de cette agriculture intensive, jugée polluante, des solutions sont formulées et mises en avant. Le projet de développement économique alternatif rapprochant les producteurs et les consommateurs avec un soutien aux petites fermes qui permette de réduire les impacts environnementaux, est proposé. Mais c'est aussi, de manière plus large, la défense de l'agriculture biologique, qui se dégage comme piste possible, avec la diffusion d'appels à signer des pétitions. Certains sites des AMAP relaient, par exemple, la pétition « Osons la Bio ! », initiée la FNAB, Bioconsom'acteurs et Terre de Liens afin d'interpeller les candidats aux élections présidentielles pour qu'ils intègrent le soutien aux producteurs bio dans leur programme. Enfin, des pétitions visant à soutenir les apiculteurs dont les récoltes de miel ne sont plus garanties sans OGM du fait de la diffusion large du pollen du maïs transgénique sont aussi proposées.

La deuxième problématique relevée concerne la lutte contre le processus de marchandisation. Ce processus de marchandisation prend plusieurs formes. Il s'agit tout d'abord d'appeler à la défense des terres agricoles « menacées de disparition » en dénonçant l'étalement urbain. Des mots d'ordre tel que « contre une France bétonnée » sont mis en avant. La cristallisation de la dénonciation s'opère autour des pouvoirs publics qui du niveau municipal au niveau régional prennent part aux décisions concernant l'établissement de plans d'urbanisme, définissant l'extension de la zone urbaine au détriment des terres agricoles. Le projet d'aménagement « Europa City », qui devrait constituer le plus grand centre commercial d'Europe, est ainsi présenté comme objet de dénonciation, car sa construction suppose la disparition de 1000 hectares de terres agricoles en région parisienne (entre Gonesse, Paris et Roissy). De manière plus large, c'est aussi le manque d'espace de verdure dans les villes qui fait l'objet de contestation. À ce sujet, des actions spécifiques centrées sur ce sujet peuvent être proposées, en demandant aux adhérents de « s'approprier une place de parking en créant de manière temporaire des espaces de verdure ou des lieux de convivialité » lors de journées d'action intitulées « Park(ing) Day ».

Le processus de marchandisation ne concerne pas que les terres agricoles françaises, le même processus est relevé dans les pays du Sud et constitue aussi un objet de préoccupation, à travers le phénomène dit d'« accaparement des terres agricoles ». La cristallisation de la

dénonciation s'opère, dans ce dernier cas, autour des investisseurs privés. Une revendication commune est associée à ce constat général de risque de disparition des terres agricoles, il s'agit de celle de la défense de la terre comme bien public. Une proposition d'action concrète, l'achat en commun de terre, est alors évoquée par des associations proches portant de manière plus spécifique sur ce sujet (telles que l'association Terres de liens déjà évoquée précédemment). Notons que l'association Terres de Liens organise parallèlement des stages pour former les adhérents des AMAP à l'interpellation des représentants des pouvoirs publics au niveau local pour que ceux-ci veillent à la préservation des terres agricoles dans leurs communes ou leurs départements.

De manière similaire, la lutte contre la marchandisation se décline pour les semences. C'est la défense des droits des paysans à replanter leurs propres semences qui est alors mise en avant. L'objet de la dénonciation est à la fois un projet de loi visant à taxer le droit de semer les produits de sa récolte pour les paysans et l'emprise croissante des multinationales sur les semences (avec des mots d'ordre du type « vers hold-up des multinationales sur les semences paysannes »). Des actions de soutien à d'autres associations spécialisées dans ce domaine, telles que l'association Kokopelli en procès pour vente de semences non homologuées, sont proposées. Les AMAP mènent aussi des actions en commun au sein de collectif, tels que le collectif « Semons la biodiversité » qui s'est constitué en vue de soutenir une campagne intitulée « Campagne pour une loi de reconnaissance positive des droits des agriculteurs par la libération des semences paysannes ».

Encadré 3 : Présentation du collectif « Semons la biodiversité »

Le Réseau Semences paysannes a été créé en 2003 par près de 70 organisations de plusieurs types : syndicats paysans, organisations d'agriculture biologique, des associations semencières, des associations de développement et des associations de défense de la biodiversité. Les membres fondateurs ont dressé le constat selon lequel les paysans recouraient fréquemment à des semences issues de leur production ou bien provenant d'échanges avec d'autres paysans. Mais cette pratique n'est pas reconnue sur le plan juridique, et, bien plus encore, cette pratique est sanctionnée par la loi. Pour le réseau, il s'agit de faire reconnaître cette pratique de production de ses propres semences. Les avantages de cette pratique sont la plus grande adaptation des semences produites localement à un type d'agriculture non intensive et la plus grande autonomie des paysans. Le but du réseau est alors de favoriser les « échanges mutuels » et d'initier « une démarche collective de reconnaissance

à la fois scientifique et juridique »¹ des acteurs impliqués dans la production de semences et de plants paysans.

En octobre 2008, le réseau a lancé la campagne « Semons la biodiversité » pour défendre l'autonomie des paysans et la biodiversité des semences paysannes. Des actions de désobéissance civile sont alors proposées comme mode d'action principal. Chaque citoyen est invité à utiliser, échanger et semer des semences de maïs, de blé et de tournesol produites par des membres du réseau, devenant ainsi « utilisateur puis receleur de semences illégales, c'est-à-dire contrefacteur d'après la loi »². Pour soutenir l'action de ce réseau, les partenaires-maraîchers des AMAP d'Île-de-France ont utilisé des semences paysannes en décembre 2009¹.

Les adhérents des AMAP s'approprient cette revendication portant sur le droit à utiliser des semences paysannes, bien qu'il s'agisse d'une revendication propre au milieu agricole. La cristallisation de la dénonciation s'effectue autour des entreprises qui vendent des semences industrielles (telles que Monsanto). Une demande de reconnaissance des droits des paysans et des jardiniers à pouvoir échanger des graines en dehors de toute fiscalité est mise en avant, les semences étant à nouveau, comme la biodiversité, l'eau et la terre, désignées comme devant sortir de la sphère marchande. Les actions correctrices proposées aux adhérents sont alors l'achat de graines non homologuées, auprès d'associations spécialisées.

Enfin, la troisième problématique relevée porte sur les conséquences possibles de l'exploitation des énergies fossiles sur l'environnement. Des pétitions sont diffusées, telle que la pétition « Gaz de schiste : non merci ! » de la Coordination des collectifs pour un moratoire sur la prospection du gaz de schiste. Ce sont tant les conséquences environnementales qui sont pointées comme posant problème que le manque de débat démocratique entourant ces prospections :

« Sans aucune information, sans aucune consultation, le gouvernement français a offert, à des sociétés nationales et étrangères le droit d'explorer le sous-sol français à la recherche de gaz et de pétrole de schiste. Pour toutes ces raisons, nous exigeons un débat public avec la société civile, les élus locaux et nationaux, pour dresser un

¹ Présentation du réseau : sur le site du Réseau semences paysannes : http://www.semencespaysannes.org/pourquoi_ce_reseau_3.php, page consultée en juin 2015.

² Selon Nicolas Soupiot, paysans-boulangers en Bretagne et co-président du Réseau Semences paysannes, in *Sous les pavés la terre*, Lettre d'information du réseau des AMAP d'Île-de-France, n°6, Mai-Juin 2009, p. 7.

inventaire complet des conséquences environnementales, sanitaires, économiques et sociales de cette «nouvelle folie industrielle». C'est pourquoi nous demandons un gel immédiat des prospections et la suspension des permis de recherche de gaz et pétrole de schiste sur l'ensemble du territoire français. »².

Des campagnes sont relayées, parmi lesquelles la Campagne sur la transition énergétique initiée par une association spécialisée dans l'élaboration d'études prospectives sur ce sujet, l'association Négawatt. Et des fournisseurs d'électricité alternatif sont même proposés aux adhérents des AMAP, comme piste d'action possible. Dans ce troisième type de problématique, l'objet de la dénonciation est l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. C'est le gouvernement qui délivre des autorisations d'exploration, tout autant que les entreprises qui obtiennent ces autorisations qui sont perçues comme responsable de ce phénomène. Les modes d'actions utilisés dans ce registre d'action sont des pétitions, des campagnes de lettres et des appels à se joindre à des manifestations. Les composantes de cette troisième problématique sont donc d'une grande diversité, et au premier abord, elles semblent assez éloignées de l'objet initial de l'association étudiée, le lien avec l'agriculture paysanne n'apparaissant pas explicitement.

À travers les trois problématiques relevées plus haut, ce sont les éléments des cadres de la nouvelle gauche paysanne, de l'altermondialisme (avec la lutte contre la marchandisation de la terre et des semences) et de l'écologie politique qui transparaissent en filigrane des informations diffusées. L'usage de ces trois cadres dominants donne une coloration particulière aux activités menées par les groupes locaux des AMAP, et témoigne de l'insertion de ce mouvement dans un réseau spécifique. Les informations diffusées sur les sites internet des groupes en AMAP proviennent, en effet, pour une grande part d'autres organisations avec lesquelles les AMAP sont amenées à travailler. Ces organisations sont souvent regroupées en collectif associatifs. Les collectifs dans lesquels les AMAP s'insèrent peuvent être des collectifs durables ou éphémères. Parmi les collectifs durables citons la participation au collectif Semons la biodiversité ou le collectif « Pour une transition citoyenne »³. Des collectifs éphémères peuvent aussi se former pour soutenir une pétition, tel que le regroupement de la FNAB, de Bioconsom'acteurs et de Terre de Liens. Concernant cette

¹ *Sous les pavés la terre*, Lettre d'information du réseau des AMAP d'Île-de-France, n°6, Mai-Juin 2009, p. 7.

² Site de l'AMAP : Rouge tomate, Paris, 2^{ème} arrondissement, consulté en janvier 2012.

³ C'est le festival de la transition organisé en mai 2013 qui constitue l'acte fondateur du « Collectif pour une transition citoyenne ». Ce dernier est créé par 11 mouvements qui ont décidé de se regrouper autour d'un projet commun de transition. En 2015, le collectif comptait 16 structures.

dernière association, il convient de noter sa très grande proximité avec le Réseau des AMAP d'Île-de-France. Des invitations à soutenir les actions de l'association Terre de liens sont régulièrement envoyées aux adhérents des AMAP (par l'intermédiaire du bulletin d'information du réseau ou par l'envoi d'e-mails sur des listes de diffusion). Proposition est alors faite aux adhérents des AMAP d'adhérer à Terre de Liens, de devenir actionnaire de la Foncière Terre de liens¹ en plaçant son épargne ou bien d'être « donateurs au Fonds de dotation ». Il est également proposé aux adhérents des AMAP d'interpeller les élus en devenant « ambassadeurs » de Terres de Liens.

c. L'identité découlant des cadres mobilisés

Pour approfondir notre analyse, il est possible de distinguer parmi les informations diffusées, des éléments de cadrage diagnostique, des éléments de cadrage pronostique et des éléments de cadrage motivationnel.

Les éléments du cadrage diagnostique sont essentiels pour comprendre sur quels constats se fonde le projet associatif. Parmi ces éléments, nous avons relevé tout d'abord la perception d'une menace ou plutôt de plusieurs menaces pesant sur les terres agricoles. Ces menaces sont d'ordres diverses : l'utilisation de pesticides et d'OGM, l'étalement urbain, la disparition de la biodiversité, ou encore les conséquences des projets d'exploration du gaz de schiste. Si l'objet central est bien la « disparition des terres agricoles », d'autres problématiques non directement reliées à l'agriculture sont introduites, telles que des préoccupations environnementales et des réflexions sur les ressources énergétiques.

Pour fonder un diagnostic commun, une articulation entre les préoccupations paysannes et celles des citoyens doit être nécessairement trouvée. Cette articulation repose, d'une part, sur la présentation détaillée des conditions de travail des paysans visant à créer le sentiment d'un univers commun entre le paysan et le citoyen, et, d'autre part, sur la perception des terres agricoles comme étant une partie d'un tout, l'environnement, la défense des terres agricoles étant alors indissociablement liées à la défense de l'environnement. L'expérience paysanne

¹ La collecte d'argent pour l'achat de terres agricoles est menée à travers un outil foncier, La Foncière, créé par l'association Terre de Liens à la fin de l'année 2006, et qu'elle co-gère avec la Nef (société financière). La Foncière Terre de liens est agréée « entreprise solidaire » et labellisée Finansol. Les terres acquises sont louées sous la forme de baux ruraux environnementaux à des personnes souhaitant développer une « agriculture paysanne, biologique ou biodynamique ». Les adhérents des AMAP sont régulièrement incités à investir dans la Foncière.

singulière transmise par ces écrits tend à raffermir le sentiment de proximité entre producteurs et adhérents, au fondement du projet de ce mouvement associatif. Les descriptions des facettes du métier de paysans, qui parsèment les énoncés discursifs du mouvement des AMAP, reposent sur l'opposition entre deux types de paysans, le bon agriculteur respectueux de l'environnement, d'un côté, et le mauvais agriculteur, dont les actions sont pointées comme étant néfastes pour la nature, de l'autre. Ce rapprochement est aussi favorisé par l'usage de la notion d'environnement, conçu à la fois comme outil de travail pour les paysans et comme support de la qualité de vie et de la biodiversité pour les citoyens. Les préoccupations propres au milieu agricole sont reliées aux préoccupations environnementales en soulignant les conséquences sur l'environnement de l'agriculture dite conventionnelle présentée comme polluante. Le cadre de « défense des droits des paysans à replanter leurs propres semences », qui repose sur le sentiment d'une perte de maîtrise de l'agriculteur sur son propre processus de production, est également relié aux menaces pesant sur l'environnement, et en particulier sur la biodiversité. Les semences industrielles sont associées à l'uniformisation, par opposition aux semences paysannes qui sont associées à la diversité. Les préoccupations des paysans, relevant dans ce cas du cadre de la nouvelle gauche paysanne, s'imbriquent donc étroitement avec les éléments du cadre de l'environnementalisme.

Mais à côté de ces éléments de cadrage diagnostique se référant à l'environnementalisme, d'autres émergent, sans rapport direct avec les préoccupations paysannes. Ces énoncés ont trait à l'énergie, au consumérisme, à la science ou à la démocratie. Cette adjonction de préoccupations relevant essentiellement de l'écologie politique témoigne de l'entremêlement constant des deux types de préoccupations, environnementalistes et écologistes, dans le cours de l'action.

Ces éléments de cadrage diagnostique ont des origines variées. Ils peuvent être issus de l'expérience des membres d'un groupe local, confronté à la nécessité de défendre les terres du paysan avec qui le groupe a établi un partenariat face à une menace d'urbanisation. Ces éléments de cadrage diagnostique peuvent aussi être issus du réseau dans lequel l'association s'inscrit. Ils traduisent alors la proximité de l'association étudiée avec d'autres associations, spécialisées dans un domaine particulier, mais dont la problématique s'accorde avec celle de l'association étudiée. Les liens inter-organisationnels contribuent alors à un enrichissement des thèmes abordés par le mouvement étudié.

La responsabilité de cet état de menaces pesant sur l'environnement est-elle clairement identifiée ? Les entités visées sont l'État avec ses différents échelons et les investisseurs privés. La multiplication des cas exemplifiant des situations critiques, dont la responsabilité est attribuée soit à l'État, soit aux investisseurs privés cités abondamment plus haut, cherche à atteindre la légitimité de ces entités. Par opposition, le soutien au mouvement des AMAP se présente comme une solution possible.

Les processus de cadrage motivationnel sont de deux ordres. Premièrement, on peut relever des éléments de cadrage qui soulignent le caractère fragile et vulnérable de l'environnement. Une représentation d'un monde social menacé de disparition dans lequel il devient indispensable d'agir est dressée. Ces éléments contribuent à renforcer le sentiment d'urgence de l'action à mener chez les adhérents de l'association. Deuxièmement, les schèmes interprétatifs élaborés au sein de l'association visent à relier les activités d'échanges de paniers à des préoccupations relatives à un changement social global, avec notamment la mise en avant des conséquences de ce qui est dénommé un « processus de marchandisation des terres et des semences ». Les informations diffusées dessinent ainsi les contours d'une conception de processus sociaux à l'œuvre au niveau international, imbriquant les activités concrètes d'échanges de paniers dans une vision d'enjeux plus lointains. Cette imbrication contribue à donner du sens à l'engagement des adhérents dans ce mouvement en associant « la globalité des questions posées et le particularisme des objectifs poursuivis » (Melucci 1996, p. 307).

Quant aux éléments de cadrage pronostique, ils prennent forme à travers le soutien à un projet de développement économique alternatif rapprochant les producteurs et les consommateurs. Il s'agit ainsi de soutenir les « petites fermes » de proximité¹. La vision d'une société reposant sur ce modèle de développement économique alternatif avec une diffusion par généralisation progressive suivant un procédé de mimétisme est proposé comme une solution. Le changement social est perçu comme étant graduel, prenant appui sur des expériences de petites tailles appelées à se généraliser.

Les éléments du cadrage pronostique comprennent outre la mise en place d'AMAP, l'achat en commun de terre (avec une association spécialisée dans ce domaine, Terres de liens), l'achat de graines non homologuées (actions menées en commun avec d'autres

¹ Notons toutefois que l'expression « petites fermes » de même que la notion de proximité sont des notions qui sont l'objet de débat à l'intérieur du mouvement, et ces cadrages conflictuels internes à ce mouvement mériteraient d'être analysés en tant que tels dans une autre étude.

associations), des actions de défense de l'agriculture biologique et des actions de lutte contre le gaspillage énergétique (avec d'autres associations telles que Négawatt). La diversité des actions proposées montre que le changement promu, loin de se limiter aux échanges de paniers, touche de nombreux aspects de la vie quotidienne. Les activités présentées comme des pistes d'action possibles s'inscrivent pour partie dans une visée de dé-marchandisation de la nature, de l'eau, de la terre et des semences, et elles constituent, en ce sens, l'expression d'une opposition à la privatisation du vivant. Ces pistes d'action ne sont cependant pas généralisées dans le fonctionnement des AMAP. Les actions d'achats de terres en commun constituent ainsi une modalité d'action du mouvement des AMAP, mais elles n'en constituent pas pour autant le fondement. Une contradiction se fait jour entre les énoncés discursifs du mouvement promouvant l'accession de la terre et des semences au statut de biens communs et le fonctionnement réel de ce mouvement, qui repose sur la propriété privée individuelle (l'exploitant agricole détenant le plus souvent seul la terre qu'il cultive et les semences étant achetées via des circuits commerciaux classiques). La revendication « de la terre et des semences comme biens communs » constitue ainsi un horizon à atteindre, bien plus qu'une piste d'action immédiatement applicable.

À travers les trois types de cadrage que sont les processus de cadrage diagnostique, pronostique et motivationnel se dessine l'identité des protagonistes du mouvement, qui est complexe et qui témoignent d'un entremêlement de problématiques variées. Mais notre analyse permet aussi de comprendre comment se construit l'identité des opposants au mouvement des AMAP. Les entités cibles sont d'abord d'ordre étatique, il s'agit des pouvoirs publics visés à différents échelons : à l'échelon municipal voire départemental ou régional pour la définition des plans d'urbanisme, à l'échelon national à travers les autorisations d'exploration du gaz de schiste délivrées par le gouvernement, et enfin à l'échelon européen à travers la politique agricole commune et les aides versées aux agriculteurs. Ces entités qui concentrent les attitudes d'opposition sont d'ordre étatique mais aussi d'ordre privé. Des entreprises qui vendent des semences (telles que Monsanto) ou des investisseurs privés accusés « d'accaparer » des terres dans les pays du Sud sont aussi présentés comme des objets de répulsion. Le champ identitaire oppositionnel est donc constitué par un ensemble d'entités disparates, dont le champ d'action est très variable. La question est alors de savoir comment faire tenir toutes ces entités derrière une délimitation commune qui permette de gagner tant en efficacité qu'en cohérence dans le cours de l'action collective.

Quant au champ identitaire du public, c'est-à-dire celui des potentiels adhérents au mouvement des AMAP, l'arrière-plan de notre analyse montre qu'il apparaît à travers la figure du « bon citoyen ». « Être un bon citoyen », c'est d'abord agir localement, mais c'est aussi s'informer, diffuser des informations et interpeller ses élus. L'identité du public est donc présentée à travers la figure du « bon citoyen », qui cherche à agir en permanence sur son environnement. Cette figure du « bon citoyen » est définie de manière opposée à celle du citoyen traditionnel, qui s'en tient à la participation aux élections.

3. Les distorsions possibles de l'identité

L'identité d'un mouvement est en constante redéfinition. Elle peut être influencée par les interactions avec les organisations du mouvement social comme nous l'avons vu précédemment, mais elle peut aussi évoluer face à des organisations nouvelles surgissant dans le domaine marchand ou face à des organisations politiques portant des valeurs opposées et faisant figure de repoussoir. Enfin, l'association peut être amenée à redéfinir son identité face aux pressions de l'administration. Nous présentons dans la suite un exemple illustrant chacun de ces trois cas.

a. Le positionnement par rapport aux circuits courts

L'AMAP, un circuit court parmi tant d'autres ? De nombreuses formes de circuits courts existent actuellement. Selon la définition du ministère de l'agriculture, un circuit court est « un mode de commercialisation des produits agricoles, qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur »¹. Une estimation datée de 2010 fait état de 21% des exploitations françaises et de 6 à 7% des achats alimentaires².

¹ Définition du Ministère de l'agriculture datée de 2009 (Cf. Site internet : <http://agriculture.gouv.fr/consommation-manger-local-partout-en-france>, page consultée en juin 2015).

² « Les circuits courts alimentaires de proximité », *Les avis de l'ADEME*, Avril 2012.

Afin de montrer la grande diversité tant du point de vue des statuts que des valeurs de ces circuits courts, nous présentons ci-après quelques exemples de ce que recouvre désormais cette catégorie avec pour chacun d'eux une brève présentation.

Encadré 4 : Exemples de circuits courts classés par ordre d'apparition

Les jardins de Cocagne, créés en 1991, est une association qui offre des paniers de légumes bio livrés au domicile des adhérents de l'association. Ces légumes sont produits dans un but de réinsertion par des personnes exclues du marché de l'emploi. En 2013, le réseau des Jardins de Cocagne comptait 4 000 salariés en insertion et il fournissait des paniers à 20 000 familles.

L'entreprise « *www.paysans.fr* » a été créée en 2003 en vue de mettre en place un circuit court qui permette au client de commander des produits frais de qualité. Le site met en relations les consommateurs avec 160 producteurs¹. Les clients sont livrés à leur domicile. Selon la charte de paysans.fr, il s'agit de favoriser « des formes d'agricultures locales » à des prix équitables. L'entreprise annonce ainsi défendre « un commerce équitable "Nord-Nord" ».

Les marchés de producteurs organisant des ventes directes datent de 1989 en Aveyron. Ils ont été créés sous l'impulsion de la chambre d'agriculture de l'Aveyron. Les « Marchés des Producteurs de Pays » (MPP) se sont constitués sous forme de fédération en 2002 et, en 2007, la marque MPP est déposée à l'INPI par les Chambres d'Agriculture. En 2009, ce sont 25 départements qui avaient adhéré à cette démarche². Ces marchés regroupent des « producteurs fermiers et artisanaux ». Ils visent à privilégier le contact direct entre producteur et consommateur et ils proposent à la vente des produits préparés à partir de « savoir-faire traditionnels de chaque "pays" »³.

La Ruche qui dit oui est une entreprise fondée en 2010 qui relie producteurs et consommateurs via une plate-forme sur internet. Il s'agit d'un système de vente directe via internet et les acheteurs récupèrent leurs commandes dans une ruche, c'est-à-dire chez un particulier qui perçoit un complément de revenu pour cette activité. L'objectif poursuivi par les membres des ruches est de favoriser par leurs actes d'achats des produits locaux et de qualité, les produits provenant en moyenne d'exploitations situées à 43 km⁴. Il existe près de

¹ <http://www.paysans.fr/11-informations-qui-est-paysansfr.html>

² <http://www.aveyron.chambagri.fr/decouvrir-laveyron/les-marches-de-producteurs-de-pays.html>

³ <http://www.marches-producteurs.com/la-marque-36-3>

⁴ *Lettre d'information, réseau AMAP d'Île-de-France*, n°4, décembre 2014, en ligne : http://www.amap-idf.org/la-lettre-d-information_116.php.

700 ruches avec 100 000 consommateurs réguliers¹. Il s'agit d'une entreprise qui a reçu l'agrément « entreprise sociale et solidaire ». En décembre 2010⁴, le nombre de salariées en CDI est de 50 et 600 responsables de ruches perçoivent un complément de revenu. Le prix est fixé par le producteur et l'entreprise perçoit une commission de 16,7% sur ce prix².

Le drive fermier, créé en 2012, met en relation directe producteurs et consommateurs via un site internet présentant la liste des produits fermiers disponibles. Ce système est soutenu par les Chambres d'agriculture³. Le plus ancien des drives est Bienvenue à la ferme, créé au début des années 1990, et qui regroupe aujourd'hui 6000 agriculteurs. Le réseau « drive fermier » compte en tout 9 000 agriculteurs qui s'engagent à garantir des produits de qualité⁴. En 2015, 110 drives sont actifs en France, parmi lesquels il convient de distinguer les regroupements de producteurs, d'un côté, tel que Bienvenue à la ferme, et les entrepreneurs qui constituent un intermédiaire avec les producteurs et qui prélèvent une marge, de l'autre côté⁵.

Toutes ces initiatives ne sont que quelques-unes des formes prises par les « circuits courts » existants actuellement. Cette liste montre la grande diversité de ces pratiques. En 2009, le ministère de l'agriculture a proposé un plan d'action pour développer les circuits courts qui repose sur quatre axes : 1) améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser, 2) adapter la formation des agriculteurs aux exigences des circuits courts, 3) favoriser l'installation d'agriculteur en circuit court ; 4) mieux organiser les circuits court. Ces mesures font partie du plan national, dit plan Barnier, pour une politique de l'offre alimentaire qualifiée de « sûre, diversifiée et durable »⁶. En avril 2012, l'ADEME a publié un avis concluant à l'impact positif des circuits courts sur le plan économique et social⁷. L'usage du terme s'est très vite répandu. On peut trouver une illustration de cette progression très rapide dans le domaine de la presse. Le nombre d'articles issus de la presse quotidienne nationale

¹ Selon les données fournies par le site de la Ruche qui dit oui (<https://laruchequiditoui.fr>). En comparaison, le réseau MIRAMAP évaluait au niveau national à 1600 le nombre de groupe en AMAP, avec 66 00 familles et 270 000 consommateurs (données du réseau MIRAMAP; datées de mai 2011).

² *Lettre d'information, réseau AMAP d'Île-de-France*, n°4, Décembre 2014, en ligne : http://www.amap-idf.org/la-lettre-d-information_116.php.

³ Le premier drive fermier résulte du soutien de la Chambre d'agriculture de Gironde et du réseau Bienvenue à la Ferme.

⁴ Présentation du réseau sur le site internet : <http://www.drive-fermier.fr/s/nosengagements>

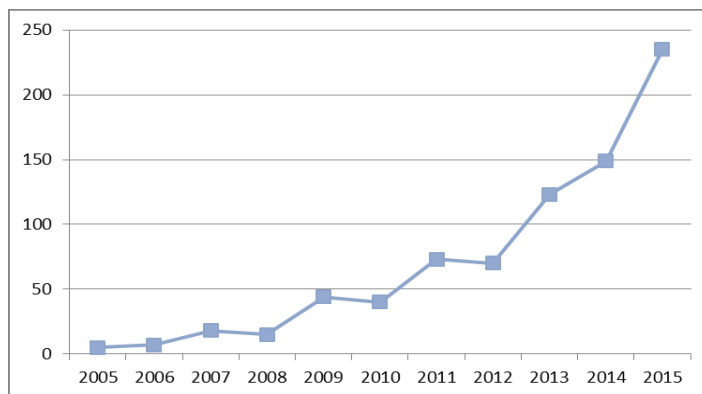
⁵ « Ça roule pour le drive fermier », *Le Monde*, 29 Mai 2015, p 21.

⁶ Cf. site internet du ministère de l'agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/organisation-economique-circuits-courts>, consulté le 02/04/2015.

⁷ « Les circuits courts alimentaires de proximité », *Les avis de l'ADEME*, avril 2012.

mentionnant l'expression « circuits courts » depuis 10 ans a fortement augmenté ainsi que le montre le graphique suivant¹.

Graphique 1 : Évolution du nombre d'articles parus dans la presse contenant l'expression « circuits courts »



La forte diffusion de cette expression conduit les AMAP à s'en démarquer en réaffirmant leurs principes fondateurs. Les AMAP rejettent l'appellation même de circuit court, jugée trop vague, et lui préfèrent la dénomination de « partenariats locaux et solidaires »². La charte des AMAP révisée en mars 2014 précise qu'il s'agit d'un partenariat « solidaire, local, contractualisé, sans intermédiaire commercial, avec un esprit de pérennité », alors que la charte des AMAP antérieure ne mentionnait pas ce terme de partenariat. L'appellation générique de partenariat présente l'avantage d'insister sur le rapprochement pérenne du producteur et du consommateur, par opposition à l'acte d'achat ponctuel. Elle met en lumière également les valeurs de proximité et de solidarité qui sous-tendent les échanges, se distanciant ainsi du circuit court comme simple relation marchande.

b. Les controverses liées aux valeurs défendues

Une récupération inattendue

Un certain désarroi s'empare des adhérents des AMAP lorsque d'autres mouvements surgissent en se réappropriant une partie de leur argumentaire et en le détournant de son sens

¹ Suivant les éléments fournis par la base de données Europresse.

² Appellation choisie lors des rassemblements organisés par Urgenci, réseau international des AMAP, depuis 2004. Le sigle PLS est désormais utilisé pour désigner les Partenariats Locaux et Solidaires (ou *Local and Solidarity based Partnerships* en anglais).

premier. Ce fut le cas dans les années 2009-2010 avec l'apparition d'un mouvement intitulé la « coopérative parisienne ». Le type d'engagement mis en avant par cette coopérative parisienne était en apparence semblable à celui qui se trouve au fondement des AMAP, avec l'établissement d'une relation de solidarité entre les adhérents et le maraîcher se traduisant par un préfinancement des récoltes. Ce mouvement exprimait aussi une critique assez virulente vis-à-vis de la société de consommation :

« Nous n'acceptons pas (...) le règne du capital fou et de sa spéculation financière éhontée. Il se montrent inhumains au point d'être capables de spéculer sur les cours des denrées alimentaires et de gagner du fric sur la famine »¹.

Bien que l'accent soit mis sur la mise en avant de jugements de valeurs tranchés au détriment de la diffusion d'informations militantes et scientifiques, le fond pouvait sembler au premier abord similaire. Les pistes d'action, découlant des constats établis, semblaient, elles aussi, proches de celles des AMAP, puisque la coopérative parisienne proposait une relocalisation de l'économie à travers le soutien à une agriculture vivrière. Cependant, le discours de cette « coopérative » se référait également à des arguments nationalistes : « nous sommes ceux qui aidons d'abord les nôtres avant les autres »².

Cette récupération et ce détournement d'une partie des valeurs des AMAP ont suscité une indignation tout autant qu'un grand étonnement parmi les adhérents des AMAP. Les questionnements des adhérents portaient notamment sur les intentions sous-jacentes à ces actions, certains estimant qu'il s'agissait d'une attaque délibérée visant à faire perdre de la crédibilité au mouvement alors naissant. Mais les questionnements portaient aussi sur ce qui pouvait rendre possible une telle forme de « récupération ». Comment un même élan de solidarité pouvait-il s'inscrire dans des idéologies si opposées ? Néanmoins, ces questionnements occultaient le fait qu'au-delà des similarités dans les éléments de cadrage diagnostique, les pistes d'action proposées étaient, en les observant de plus près, fort différentes, et en particulier le type d'agriculture défendu. Dans le cas de la coopérative parisienne, le projet d'agriculture est qualifié de « traditionnel », tandis que les AMAP défendent une agriculture paysanne, résultant des liens établis avec des organisations particulières dans le champ syndical agricole. Cet exemple de récupération ou de détournement des valeurs portées montre que l'identité collective d'une association ne peut

¹ Extrait du site internet : <http://www.bloc-identitaire.com/actualite/1145/cooperative-parosienne>, cité in *Sous les pavés la terre, Lettre d'information du Réseau des AMAP d'Île-de-France*, n°13, novembre 2011, p.6.

² Ibid..

être pleinement saisie sans une analyse socio-historique de l'insertion de l'association dans un réseau spécifique.

La controverse autour de la Ruche

Parmi les circuits courts, l'un d'eux, « La Ruche qui dit oui », a suscité de par son rapprochement médiatique avec les AMAP une vive polémique. Cette polémique s'est diffusée sur les blogs, les réseaux sociaux et dans la presse. Un article paru en 2014¹ a plus particulièrement contraint le mouvement des AMAP à réaffirmer ses principes sous la forme d'une lettre ouverte intitulée « l'AMAP, c'est bien plus qu'un panier »². Dans cette lettre, l'identité du mouvement est réaffirmée à travers trois caractéristiques présentées comme essentielles : 1) le partenariat matérialisé par un contrat entre le consommateur et le producteur pour la durée d'une saison ; 2) l'absence d'intermédiaire bénéficiant d'une commission ; 3) le type d'agriculture soutenue, qui est l'agriculture paysanne. Le type de relation est, en effet, très différent. Dans les AMAP, le consommateur s'engage pour une période six mois à un an, signifiant par là un soutien, qui transforme la relation commerciale d'échange ponctuel en une prise de risques partagée. Dans « La Ruche qui dit oui », au contraire, l'échange est semblable à celui qui se déroule sur un marché, puisqu'il s'agit d'une relation sans engagement. Le type d'agriculture visé est également distinct. Il s'agit d'une agriculture fermière³, cette dernière étant présentée comme une forme d'agriculture opposée à la monoculture et à l'agriculture industrielle. Si l'on synthétise les composantes du cadrage pronostique point par point, on obtient le tableau suivant.

Tableau 7 : Comparaison des éléments de cadrage pronostique

Éléments de cadrage pronostique concernant	La Ruche qui dit oui	Les AMAP
1- Les modalités de l'échange	Acte d'achat ponctuel sans engagement	Partenariat avec un contrat établi sur 6 mois ou un an
2- Le type d'agriculture visé	Agriculture fermière et alimentation locale	Agriculture paysanne

¹ « Ruches et AMAP, la guerre des légumes chez les bobos ? », 22 novembre 2014, *Le Point*.

² Lettre ouverte datée du 26 novembre 2014.

³ Selon les missions présentées sur le site internet de la structure : Cf <https://laruchequiditoui.fr/fr/p/missions-and-values> (consulté le 12/11/2015).

3- Le degré de soutien du consommateur	Soutien à travers l'acte d'achat	Soutien avec un préfinancement des récoltes induisant un partage des risques
4- La relation établie avec le producteur	Relation médiatisée et ponctuelle	Relation directe et durable
5- Les activités en dehors des échanges	Aucune	Activités de sensibilisation et d'interpellation ; Visites à la ferme ; Achat collectif de terres

Notons que si tous ces points apparaissent clairement aux administrateurs du mouvement des AMAP et aux adhérents particulièrement investis que nous avons précédemment désignés sous l'appellation de minorité active, une grande partie des adhérents peine à savoir ce qui distingue leur mouvement des autres mouvements sous certains traits semblables. Les adhérents se forment de manière informelle à travers les échanges d'information lors des distributions ou lors de leurs participations à des modules de formation organisés par les salariés du réseau (sur l'agriculture, le foncier ou l'installation). La mise en place du Système de Garanti Participatif¹ ou de la Démarche participative de progrès², qui vise à établir collectivement un diagnostic de la relation entre l'agriculteur et le consommateur, est également conçue comme un moyen pour les adhérents d'approfondir leurs connaissances des caractéristiques de leur propre mouvement. Mais les cycles de formation et le suivi de la relation entre l'agriculteur et le groupe de consommateurs ne concernent qu'une petite partie des adhérents, ceux d'entre eux qui sont les plus investis, et l'enjeu de l'appropriation des contours de l'identité collective du mouvement par l'ensemble des adhérents eux-mêmes reste un défi permanent pour les associations.

c. Les tentatives pour circonscrire la dimension commerciale

L'identité collective du mouvement des AMAP a été mise en débat lors de la publication d'un arbitrage de l'administration fiscale favorable à l'assujettissement des AMAP aux impôts commerciaux (notification du JO du 17 avril 2012). Depuis lors, les AMAP sont classées

¹ Le Système de Garanti Participatif, développé initialement par Nature et Progrès, a été mis en place dans les réseaux des AMAP des régions PACA et Rhône-Alpes.

² La Démarche Participative de Progrès a été préférée au Système de Garanti Participatif en région parisienne et mise en place progressivement à partir de 2013.

parmi les organismes lucratifs et soumises de ce fait aux impôts commerciaux. Les raisons invoquées pour justifier cette catégorisation des AMAP comme organismes lucratifs par le ministre de l'agriculture sont les suivantes :

*« Par leur activité, les AMAP permettent à des producteurs non seulement d'obtenir des débouchés, mais également de leur [aux producteurs] assurer un revenu (...). Ainsi, en assurant à un professionnel l'écoulement de sa production par la mise en relation (même sans commission) des adhérents avec l'agriculteur, les AMAP participent au développement économique de l'exploitation. L'activité des AMAP est donc considérée du point de vue des principes fiscaux susmentionnés comme lucrative et celles-ci sont soumises aux impôts commerciaux quels que soient leur taille et le montant de leurs recettes. »*¹

Cette décision ne produit pas d'effet concret notable, puisque l'assiette d'imposition reste très faible, cette dernière étant constituée par les ressources propres de l'association (le montant des cotisations) et non par le chiffre d'affaires du producteur. Mais cette décision empêche désormais les AMAP de pouvoir être reconnues comme étant d'intérêt général, alors qu'elles avaient entrepris une démarche dans ce sens. Face à cette décision de l'administration fiscale, la réponse des AMAP consiste alors à valoriser l'action bénévole et à renforcer la dimension politique du mouvement, entendue comme l'ensemble des actions d'interpellation menées :

*« La PAC, l'installation des paysans, la possibilité de re-semer ses propres graines, l'accès au foncier (...) l'utilisation de pesticides, le développement des OGM, la privatisation du vivant (...) sont les enjeux sur lesquels les citoyens doivent se mobiliser, se solidariser et réagir démocratiquement en utilisant l'opinion publique. »*².

Enfin, la reconnaissance de l'appartenance à l'ESS, qui ne se posait pas explicitement jusqu'alors, devient également primordiale, pour se démarquer des autres entités¹.

La volonté de circonscrire la dimension commerciale se perçoit aussi à travers la manière dont les adhérents se définissent eux-mêmes. Plutôt que de se considérer comme des consommateurs, le terme de « consomm'acteur » a été proposé. Mais le porte-parole de MIRAMAP récuse l'usage de ce terme de consomm'acteurs, qui renvoie de manière trop

¹ Réponse du ministre de l'agriculture, Réponse publiée au JO le : 09/04/2013 page : 3858. En ligne sur le site de l'Assemblée nationale : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-740QE.htm>

² A. Le Vot et M. Moreau administrateurs du réseau AMAP-I d'Ile-de-France, in *Sous les pavés la terre, Lettre d'information du Réseau des AMAP d'Ile-de-France*, n°16, Juin-Juillet 2013, p. 4.

explicite à la dimension marchande, donnant alors la préférence au terme de « coproducteur »². De même, au niveau du Réseau des AMAP d'Île-de-France, les adhérents sont désignés comme étant « co-producteurs et co-responsables » de ce qui est produit³. Il s'agit alors de dissimuler les différences de statuts entre consommateurs et producteurs pour créer la représentation d'un groupe unifié, mû par une même volonté. Cette idée d'une co-production des produits alimentaires se retrouve également dans l'usage de l'expression « jardins des Amapiens » employée par certains maraîchers pour désigner leur propre exploitation. Enfin, le terme le plus couramment utilisé par les adhérents eux-mêmes pour se désigner au quotidien reste le néologisme d'« Amapiens », sans autre référent que celui de l'association elle-même. Enfin, concernant la dénomination du maraîcher, ce dernier est souvent désigné par le terme de « partenaire » ou de « producteur », sans que l'usage de l'une ou l'autre de ces dénominations ne l'emporte définitivement¹.

Le maintien de l'identité du mouvement nécessite des efforts constants pour en contrôler les contours fluctuants. L'identité collective n'est pas fixée une fois pour toute. L'irruption d'organisations nouvelles menant des activités s'apparentant à celles à des AMAP ou l'intervention de l'administration fiscale peuvent induire un questionnement tant du public que des adhérents eux-mêmes sur ce qui les différencie des autres organisations naissantes. De ces questionnements découlent l'emploi de nouveaux termes destinés à renforcer la spécificité du mouvement tels que partenariats ou co-producteurs.

*

Au-delà des activités liées aux échanges de produits alimentaires, qui constituent le cœur du mouvement associatif étudié, des échanges d'information nombreux et variés se déroulent, prenant appui sur de multiples supports. Ces échanges d'information, loin de constituer une activité périphérique ou une retombée indirecte des échanges de paniers, sont inhérents au fonctionnement du mouvement étudié et ils sont essentiels à prendre en compte pour

¹ *Ibid.*

² Léo Coutellec, porte-parole de Miramap, le réseau national des Amap, *Lettre d'information, réseau AMAP d'Île-de-France*, n°4, décembre 2014, en ligne : http://www.amap-idf.org/la-lettre-d-information_116.php.

³ F. Sebban, maraîcher et administrateur du Réseau AMAP d'Île-de-France et O. Lavielle, adhérent d'une AMAP et administrateur du Réseau AMAP d'Île-de-France, in *Lettre d'information, réseau AMAP d'Île-de-France*, n°1, Septembre 2014, en ligne : http://www.amap-idf.org/la-lettre-d-information_116.php.

comprendre les différentes facettes de son identité. Nous avons choisi d'analyser en détail les informations diffusées sur les sites internet élaborés par les groupes locaux, car ils permettent de comprendre comment l'identité de ces associations se redéfinit par la base.

Des informations sont diffusées sur l'activité quotidienne du producteur, sur les conséquences d'une agriculture qualifiée de polluante, mais aussi sur les ressources énergétiques, ou sur les différents modèles de société possibles. Les actions correctrices proposées sont variées, et parfois sans lien apparent avec le cœur de l'activité de l'association, mais elles témoignent de l'insertion forte de l'association dans un réseau large d'organisations diverses. L'ensemble des énoncés mobilisés recourent au cadre de la nouvelle gauche paysanne, auquel s'adjoignent les cadres de l'écologie politique et le cadre de défense de l'environnement, notamment à travers la dénonciation des impacts environnementaux de l'agriculture intensive. À ces trois cadres dominants qui sont constitutifs de l'identité des membres des AMAP s'ajoute un quatrième, le cadre altermondialiste. Ce dernier cadre se caractérise dans le cas des AMAP par l'accent mis sur la lutte contre la marchandisation du vivant, et en particulier contre la marchandisation de la terre et des semences. Une des propositions d'action concrète qui en découle est l'achat en commun de terre, à travers des incitations diffusées auprès des membres des AMAP à soutenir les actions d'une autre association spécialisée dans ce domaine, Terre de liens.

La prise en compte des interactions avec les entités composant le réseau dans lequel les AMAP s'insèrent permet de constater qu'une spécialisation s'opère entre associations. Les AMAP entretiennent ainsi des liens étroits avec de nombreuses associations dont l'association Terres de liens qui se spécialise dans l'achat du foncier et le plaidoyer. Elles adhèrent aussi à des collectifs associatifs, tel que le collectif « Semons la biodiversité », pour accroître leur visibilité en menant des actions d'interpellation dans l'espace public.

Comme nous l'avons noté précédemment, les membres des AMAP recourent à quatre cadres dominants : le cadre de la nouvelle gauche paysanne, le cadre de l'écologie politique, le cadre de défense de l'environnement et le cadre altermondialiste. Cette synthèse originale présente l'avantage de conduire à un élargissement des problématiques abordées, mais elle peut aussi conduire à un brouillage du projet défendu pour les adhérents.

¹ Pour l'ensemble des lettres d'information du réseau régional des AMAP d'Île de France, parues entre mai 2008 et mai 2010, on constate que dans un tiers des cas c'est le terme de partenaire qui est privilégié et dans deux tiers des cas, c'est le terme de producteur qui est choisi (sur un total de 119 occurrences).

**

Nous avons recherché les filiations du mouvement des AMAP à travers l'élaboration du projet d'agriculture paysanne. La Confédération paysanne qui formalise ce projet met en place en 1991 une organisation, Alliance PEC, qui rassemble des organisations paysannes, des groupes d'écologistes et des groupes de consommateurs. Cette organisation est une organisation préexistante, qui favorise l'émergence des AMAP.

D'une manière générale, nous avons montré dans cette partie comment les cadres cognitifs élaborés au sein des groupes en AMAP tendent à relier les activités d'échanges locaux à des préoccupations plus larges, en inscrivant ces échanges dans une conception du changement à un niveau global. Les informations diffusées par ces associations contribuent à construire la représentation d'un monde social menacé de disparition rapide dans lequel il devient indispensable d'agir. Cet état général de menaces est cadré à travers des problématiques issues du milieu agricole et de l'environnementalisme, mais ces problématiques peuvent aussi emprunter des composantes au cadre de l'écologie politique avec la recherche d'autres modèles énergétiques ou des questionnements sur la démocratie. Le recours au cadre altermondialiste avec la lutte contre la marchandisation du vivant est aussi fréquemment relevé.

C'est la prise en compte de l'inscription des AMAP dans un réseau spécifique qui permet d'expliquer à la fois l'élaboration de son projet initial et la redéfinition ultérieure de son identité collective. Nous avons montré comment le recours à l'analyse des cadres permet de décrire l'expérience des adhérents, tout autant que les éléments constitutifs de l'identité collective du mouvement. Au-delà des énoncés sur les grands principes, l'identité du mouvement s'élabore à travers la diffusion d'information par les groupes locaux d'AMAP. L'identité du mouvement est un enjeu de débat, et ce d'autant plus que d'autres organisations tendent à adopter et promouvoir des principes similaires.

Conclusion

Une attention renouvelée à la dimension politique de l'économie solidaire

La dimension politique de l'économie solidaire fréquemment mise en avant reste peu étudiée. Pour mieux comprendre cet apparent paradoxe, nous avons commencé par rappeler l'apport primordial des travaux de K. Polanyi pour l'étude de l'économie solidaire. Cet apport est de trois ordres. Le principe de réciprocité est tout d'abord posé comme fournissant une impulsion décisive lors de l'émergence des initiatives d'économie solidaire. La combinaison des principes de réciprocité, de redistribution et de marché fonde ensuite les conditions de pérennisation de ces initiatives. Enfin, la mise en évidence du caractère pluriel de l'économie s'oppose à une vision de l'économie ne reposant que sur le principe marchand, contribuant ainsi à souligner l'existence d'activités économiques régies par d'autres principes, et notamment le principe de réciprocité. Si les apports des travaux de K. Polanyi à la conceptualisation de l'économie solidaire sont considérables, certains aspects restent cependant dans l'ombre. La confrontation des principes de réciprocité et de redistribution a été conçue comme pouvant donner lieu à trois modes de régulation : une régulation tutélaire, une régulation concurrentielle ou une régulation conventionnée. Pour approfondir la question de la dimension politique de l'économie solidaire, le concept d'espace public a alors été proposé. Le caractère public de cet espace se révèle essentiellement à travers les activités d'interpellation menées par les initiatives d'économie solidaire à un échelon local, national ou international. Mais l'étude des rapports conflictuels entre l'État et les associations se situe encore dans un angle mort.

Les activités à visée contestataire des réseaux d'économie solidaire sont souvent peu visibles ou négligées. Dans la préface à l'ouvrage de B. Frère, *Le Nouvel esprit solidaire*, L. Boltanski souligne la pertinence de la mise en lumière d'une « cité solidaire », mais il déplore l'absence de remise en cause des conventions du capitalisme ou de la productivité par l'économie solidaire (Boltanski, 2009, p. 16-17). Pour B. Frère, le mouvement de l'économie solidaire a pour soubassement théorique un principe de commune humanité, qui se décline suivant un principe de commune compétence et un impératif d'action (« il faut agir ici et maintenant ») contre l'exclusion (Frère, 2009). Mais la visée contestataire ou « capacité de subversion » des réseaux d'économie solidaire, selon l'expression de B. Frère et M. Jacquemain (2013, p. 23), reste peu visible. Elle se déploie pourtant largement dans les études de cas présentées précédemment. Elle se traduit par l'expression et la diffusion d'un discours critique, le développement d'une expertise technique, ainsi que par la mise en œuvre

d'activités d'interpellation. C'est à l'étude de ces aspects encore insuffisamment étudiés de notre point de vue que nous nous sommes donc attelés en mettant notamment en évidence les cadres d'injustice qui se trouvent à leur fondement.

Rappel des principales étapes

Avant de revenir sur les hypothèses qui ont servi de guide pour notre travail, nous rappelons les principales étapes qui ont ponctué notre démarche. Notre thèse a permis d'explorer l'évolution des répertoires d'interprétation de deux associations, en dressant leurs généalogies, afin de montrer comment ceux-ci s'enrichissent et se renouvellent au contact des mouvements sociaux. Nous avons ainsi montré, dans l'une et l'autre de nos études de cas, que les cadres d'action collective mobilisés résultent d'emprunts auprès d'autres organisations ou mouvements du réseau dans lequel les associations étudiées sont insérées. Ces emprunts de cadres d'action collective et de modes d'action entre l'économie solidaire et les organisations du mouvement social sont des phénomènes courants qui plaident en faveur d'une analyse approfondie du réseau dans lequel chaque association s'insère.

Plus précisément, dans le cas d'Artisans du monde, l'insertion dans le mouvement tiers-mondiste induit le recours à des cadres d'action collective et des modes d'action spécifiques, qui se traduit en particulier par la participation à des actions de contestation de la politique de coopération et à l'élaboration d'un discours critique du mode de développement occidental promu. À partir des années 1990, ce sont essentiellement les échanges commerciaux au niveau international qui deviennent un objet de contestation. L'établissement de liens inter-organisationnels variables au cours du temps contribue à renouveler en partie les cadres d'action collective et les modes d'action d'Artisans du Monde. Un déplacement de l'entité cible est ainsi observé allant d'une autorité publique et nationale (l'État et plus précisément le ministère de la coopération) vers une entité privée et internationale (le marché et plus particulièrement les multinationales).

De même, dans le cas des AMAP, l'insertion dans un réseau spécifique favorise l'adoption d'un discours critique des politiques agricoles, associé à la défense d'une autre vision de l'agriculture, cette dernière se caractérisant par une recherche de proximité avec le producteur et un moindre impact sur l'environnement. Les échanges de panier se déroulant au sein des AMAP s'inscrivent dans une perspective plus large de transformation sociale, qui ne prend sens qu'à travers la mise en évidence de la filiation idéologique des AMAP à l'intérieur du réseau dans lequel elles s'insèrent. Cette filiation explique aussi en partie les types d'activités

autres que les échanges de paniers menées par les AMAP actuellement, telles que les activités de diffusion d'information, d'une part, et les activités de contestation (en particulier des projets d'urbanisme), d'autre part.

L'étude du réseau apparaît comme un élément essentiel pour la compréhension des dynamiques sous-tendant le développement de l'économie solidaire. Il constitue une ressource en mettant à disposition de l'économie solidaire des cadres d'action collective et des modes d'action, dont les usages sont impulsés soit par les groupes locaux, soit par les administrateurs du mouvement. Les groupes locaux contribuent fortement à diversifier les cadres d'action mobilisés en introduisant des problématiques périphériques au projet initial à travers l'ajout de cadres dominants auxiliaires tels que la défense des droits des immigrés ou la défense d'un modèle pacifiste de développement comme nous l'avons vu dans le cas d'AdM.

À l'intérieur du réseau, des processus de spécialisation s'opèrent conduisant à une division du travail associatif. Certaines associations se spécialisent dans le plaidoyer, d'autres dans le travail de contre-expertise et d'autres encore dans la diffusion d'information auprès de leurs adhérents. Les associations tendent alors à s'appuyer sur les apports différenciés de chacune d'elle, pour mener des actions en commun. Elles peuvent se servir des argumentaires techniques fournis par les unes pour favoriser la sensibilisation de leurs adhérents ou s'investir dans les campagnes lancées par d'autres en incitant leurs adhérents à les suivre. Mais cette spécialisation comporte aussi des risques, et en particulier celui de voir se transformer les liens inter-organisationnels en une forme de délégation des activités d'expertise ou d'interpellation, avec un recentrage concomitant de certaines associations sur les activités économiques au détriment des activités à teneur politique. Le renforcement des liens inter-organisationnels s'avère donc être à double tranchant. Il peut soit contribuer à un enrichissement des activités politiques menées, soit favoriser un abandon de celles-ci à travers la mise en place d'une forme de délégation de ces activités auprès d'autres associations.

Les hypothèses avancées

Revenons aux hypothèses initialement avancées. Nous avons proposé tout d'abord deux hypothèses d'ordre théorique. Notre première hypothèse théorique portait sur la pertinence de l'usage des outils développés par les sociologues étudiant les mouvements sociaux pour l'étude des réseaux d'économie solidaire. Tout au long de nos études de cas, les concepts de répertoire d'interprétation, d'identité collective, et de réseau se sont révélés utiles et adaptés à l'étude des initiatives d'économie solidaire prises comme objets d'étude. Bien plus, ils ont

permis de mettre en lumière des aspects des initiatives d'économie solidaire jusqu'à présent peu étudiés, tels que les activités d'échange d'information avec d'autres organisations, les activités d'élaboration d'un discours critique, le développement d'une expertise technique et, enfin, les activités d'interpellation. Les deux associations étudiées apparaissent alors sous un jour nouveau, étant pleinement ouvertes sur l'extérieur et développant constamment des interactions avec d'autres organisations pour mener des campagnes en commun et échanger des informations.

Notre seconde hypothèse d'ordre théorique était que les mouvements sociaux et les réseaux d'économie solidaire pouvaient être étudiés conjointement et que de cette étude conjointe pouvait se dégager une meilleure compréhension de leurs influences réciproques. Nous avons souligné dans chaque cas, tant dans la phase d'émergence que dans la phase de développement ultérieur, l'importance des interactions existant entre les associations étudiées et les mouvements sociaux, en nous centrant sur les liens inter-organisationnels. Ces interactions permettent d'échanger des informations et de mener des actions en commun. Elles contribuent aussi à modifier les thèmes défendus au cours du temps. Les études portant sur l'économie solidaire puisent rarement dans le corpus théorique de la sociologie des mouvements sociaux, et, de ce fait, elles ne prennent qu'insuffisamment en compte les interactions entre ces deux phénomènes. L'apparition du mouvement des AMAP en France n'est que rarement présentée comme étant liée à une impulsion fournie par un syndicat paysan, la Confédération Paysanne, alors qu'il s'agit d'un facteur essentiel pour la construction de son projet associatif initial tout autant que pour le développement des activités politiques menées jusqu'à aujourd'hui. La généalogie de l'association étudiée a de cette façon permis de tenir à distance l'histoire contée par les participants eux-mêmes (Cf. Annexe 10) en soulignant l'importance des liens inter-organisationnels. De même, dans le cas d'AdM, nous avons observé que ce sont les liens inter-organisationnels tissés de longue date avec d'autres organisations du réseau, et en particulier les Cinq mouvements frères, qui permettent de comprendre la spécificité de son projet associatif, les activités politiques ultérieures étant elles-mêmes en grande partie déterminées par ces liens inter-organisationnels.

Nous avons ensuite émis deux hypothèses d'ordre empirique. Notre première hypothèse d'ordre empirique portait sur le fait que les initiatives d'économie solidaire présentaient des caractéristiques communes avec les mouvements sociaux, ces caractéristiques étant en particulier une action orientée vers le changement et une expression de cette action dans l'espace public. Cette hypothèse s'est trouvée être pleinement validée dans la première étude

de cas, portant sur Artisans du Monde, mais seulement partiellement validée dans la seconde étude de cas, portant sur les AMAP. Pour être plus précis, les activités d'élaboration d'un discours critique et le développement d'une expertise technique sont aussi importantes dans un cas que dans l'autre, mais ce sont les activités d'interpellation dans l'espace public qui se sont avérées être moins nombreuses dans le second cas que dans le premier.

Notre seconde hypothèse empirique pointait le fait que les réseaux d'économie solidaire présentaient de nombreuses interactions avec les mouvements sociaux et que l'intensité et la fréquence de ces interactions pouvaient constituer un levier afin de préserver les associations des contraintes économiques imposées par le marché. Le premier versant de cette hypothèse a été validé, car quasiment toutes les actions relevées étaient des actions menées en commun par les réseaux d'économie solidaire et les mouvements sociaux. Nous avons en particulier pointé le rôle essentiel de ces interactions pendant la phase d'émergence des associations étudiées. Concernant leurs développements ultérieurs, les interactions avec les mouvements sociaux restent nombreuses et elles permettent d'expliquer en grande partie les types d'action menées par les initiatives d'économie solidaire, qu'il s'agisse des actions de sensibilisation ou des actions d'interpellation. Les publications des associations étudiées se sont révélées être des matériaux précieux pour étudier l'évolution de ces interactions au fil du temps et apprécier les types d'information échangés. Ces constats montrent que l'étude conjointe des deux phénomènes constitue un enjeu crucial. Cependant, concernant le second versant de notre hypothèse, nous reconnaissons qu'il s'agit seulement d'une piste qui reste à explorer. Il est, en effet, difficile de déterminer l'évolution du poids relatif des activités économiques et des activités politiques dans le fonctionnement d'une association. Nous proposons d'approfondir cette dernière question dans la suite en élargissant le questionnement.

La question des trajectoires possibles

Nous avons initialement défini notre objet, l'économie solidaire, comme étant situé à la frontière de deux pôles (cf. figure 2). L'économie solidaire présente, en effet, cette spécificité de posséder une double orientation, à la fois vers les adhérents et vers les autorités. Suivant l'importance relative des deux types d'actions qui en découlent, deux trajectoires peuvent être empruntées : soit une trajectoire privilégiant les actions orientées vers les adhérents avec une prépondérance accordée au développement des activités économiques, soit une trajectoire mettant l'accent sur les actions orientées vers les institutions avec un accent mis sur le développement des activités d'interpellation. Sans être en mesure de trancher de manière

définitive entre l'une ou l'autre de ces deux orientations, nous avons néanmoins montré que plusieurs trajectoires sont possibles. Si ce sont le plus souvent les contraintes économiques qui sont présentées comme déterminantes pour l'évolution d'une association, nous nous sommes efforcés, au contraire, de comprendre comment l'insertion d'une association dans un réseau peut lui permettre de conserver des liens forts avec certaines organisations du mouvement social, se préservant ainsi d'un recentrage sur les seules activités économiques. L'insertion dans un réseau constitue ainsi, selon nous, un levier pour les associations qui peuvent de cette manière faire face aux contraintes économiques et échapper en partie à une « entropie démocratique »¹ souvent présentée comme inéluctable. La prise en compte de l'insertion d'une association dans un réseau met ainsi en avant le lien entre le renouvellement des cadres d'action collective mobilisés par l'association étudiée et les interactions avec les autres organisations du mouvement social.

Contrairement à la thèse de N. Eliasoph (1998, 2003), selon laquelle l'évaporation du politique est pour toute association un processus inévitable, nous avons observé que les cadres d'injustice qui sont au fondement des deux mouvements associatifs étudiés persistent et s'expriment à travers des actions d'interpellation, mais aussi à travers le choix des produits vendus. Loin de constater un repli sur des considérations pratiques et locales dans les associations, il apparaît que les préoccupations relatives aux enjeux politiques globaux ne sont pas mises de côté par les membres des associations étudiées. Si un risque nous semble poindre, c'est bien plus celui d'une dispersion dans les questionnements d'ordre politique soulevés, que celui d'une évaporation du politique¹.

Nous avons étudié les types d'activités politiques menés, tels que les activités d'élaboration d'un discours critique des échanges internationaux ainsi que les activités d'interpellation qui en découlent, et nous avons montré comment l'identité collective du mouvement étudié se construit à partir des interactions nombreuses avec d'autres organisations. Nous n'avons pas cherché à relever les écarts entre les principes initiaux et le déploiement des échanges réels, entre les valeurs défendues et les pratiques. Nous avons voulu prendre au sérieux la volonté de changement social des associations étudiées, en explorant les différentes facettes des activités menées, en montrant leurs diversités et en repérant les points de convergence avec les activités menées par les mouvements sociaux environnants, questionnant ainsi le cloisonnement existant entre les études portant sur les

¹ L'entropie démocratique désigne la dégradation de la démocratie dans un groupe (Rosanvallon, 1976, chap. 3).

associations de défense des droits ou de défense d'une cause, d'un côté, et les études portant sur l'économie sociale et solidaire, de l'autre. De ce questionnement découle un programme de recherche qui n'a été qu'ébauché dans ce travail et qui mériterait d'être approfondi.

Des perspectives de recherche

Nous avons choisi de privilégier l'étude des interactions avec les autres organisations et mouvements du réseau, afin de saisir la dynamique qui sous-tend l'émergence et le développement des initiatives d'économie solidaire. Ce déplacement de l'attention du fonctionnement interne vers le jeu d'interactions entre organisations nous paraît nécessaire pour appréhender dans son entièreté la question de la dimension politique de ces initiatives. En soulignant l'importance des activités de sensibilisation et d'interpellation menées, nous avons tenté de montrer comment s'élabore un discours critique, qui trouve son expression dans la sphère publique sous diverses formes. Les supports variés de diffusion de l'information et des revendications portées en direction de l'autorité publique témoignent de l'existence d'un espace public que l'on peut qualifier d'autonome ou d'alternatif. Dans cet espace, une culture politique particulière s'élabore, qui rend l'appréhension de ces deux mouvements associatifs développant des échanges économiques irréductible à leur seule dimension économique. Cette culture politique peut être approchée par l'étude de la manière dont les acteurs à travers les interactions inventent de nouveaux cadres (Cefaï, 2001). À l'encontre de la sociologie de la reproduction, qui ne permet pas de prendre en compte les dynamiques de formation de collectifs, il s'agit d'étudier la manière dont les acteurs se réapproprient des systèmes de contraintes et d'opportunités pour créer des activités politiques en nouant des relations de confiance et en proposant des programmes de transformation du monde (*Ibid.*, p. 110). L'étude de cette culture politique aux multiples facettes, dont nous avons tenté d'approcher la complexité mais qui n'a été qu'ébauchée dans ce travail, reste à poursuivre. Elle pourrait s'appuyer, en outre, sur la sociologie des problèmes publics, suivant la tradition de recherche issue des États-Unis et récemment introduite en France par E. Neveu (2015).

Par ailleurs, si nous avons mené une étude exploratoire portant sur les liens inter-organisationnels des réseaux d'économie solidaire, éclairant d'un jour nouveau le fonctionnement de ces réseaux, une exploration systématique de ces interactions pourrait être

¹ Il va de soi que la manière d'aborder les associations est très différente dans les deux cas, et, en particulier, les types de situations observées, ce qui explique en partie les écarts entre les deux interprétations possibles et les limites de toute tentative de généralisation.

menée. L'étude des cadres d'action collective mobilisés et des types d'action en commun menés a permis d'éclairer l'étendue des liens existants avec d'autres organisations, mais ces liens pourraient être caractérisés plus finement en distinguant : les liens personnels entre participants, les liens inter-organisationnels et les liens informels entre les organisations résultant de la multi-appartenance des individus et des liens personnels entre membres (Diani, 1995, p. 5). La prise en compte de l'ensemble de ces types d'interaction à travers une recherche quantitative pourrait permettre de mieux saisir la manière dont ces liens favorisent la circulation de l'information, les significations échangées convergeant progressivement pour former une définition partagée de la réalité et une identité commune.

Enfin, pour continuer l'étude de la dimension politique des réseaux de l'économie solidaire, il pourrait être intéressant d'évaluer l'impact des associations sur un plan politique en analysant le traitement médiatique réservé aux activités d'interpellation. De nombreuses recherches sociologiques portent sur les liens que les mouvements sociaux entretiennent avec les médias. Ces recherches, qui s'appuient le plus souvent sur l'analyse des cadres, ont débuté avec les travaux de Gitlin (1980) portant sur la couverture médiatique de la nouvelle gauche. Les facteurs étudiés sont le plus souvent : la structure et l'identité de l'organisation, ainsi que les opportunités offertes par les médias (De Vreese *et al.*, 2001 ; Ferre *et al.*, 2002 ; Koopmans, 2004). La réception et la reformulation par les médias des discours émis par les associations constituent un enjeu crucial. En effet, de ce traitement médiatique dépend en partie l'image que le public perçoit de l'identité d'une organisation. Des écarts entre l'identité diffusée par les médias, l'identité perçue par le public et l'identité élaborée par les représentants de l'association peuvent alors être repérés. L'analyse de ces écarts et de leurs effets sur les représentations et les pratiques pourrait alors contribuer de manière pertinente à la poursuite de la réflexion sur l'impact des activités politiques des réseaux d'économie solidaire.

La participation à l'espace public

D'une manière plus générale, notre modèle propose une interprétation des transformations historiques des pratiques de l'économie sociale et de l'économie solidaire dans le domaine de la consommation critique. Les deux études de cas témoignent, en effet, du renouveau des groupements d'achat et des associations dans le domaine de la consommation critique qui débute dans les années 1970 suite au déclin des grosses coopératives de consommation.

Ce renouveau est porté par deux tendances principales qui fournissent une impulsion décisive aux pratiques de l'économie sociale et solidaire. Ces deux tendances, pour l'une issue du mouvement tiers-mondiste et pour l'autre reliée à la montée du mouvement écologique, sont des composantes des NMS. Dans la même lignée que les travaux de J.-L Laville (2007), les travaux du CRISES¹ soulignent deux grandes périodes d'innovations sociales (Lévesque, 2002, p.7-9). La première période, qui s'étend de 1968 à 1975, s'appuie sur la mouvance contre-culturelle et elle met l'accent sur de nouvelles valeurs, donnant naissance à la « critique artiste » évoquée précédemment. La seconde période, au-delà de 1975, est portée par une critique sociale visant à répondre à la crise de l'emploi, mais aussi à l'absence de réponse étatique face à de nouvelles demandes sociales telles que les services aux personnes notamment.

Les associations étudiées dans cette thèse sont issues de cette première période. Mais plutôt que de circonscrire la première mouvance à une période de temps délimitée, s'étendant de 1968 à 1975, nous avons considéré que les cadres d'action collective élaborés à cette époque perduraient et constituaient des éléments de base pour la formation d'un répertoire d'interprétation spécifique, dans lequel les initiatives d'économie solidaire étudiées viennent puiser. Les « réseaux contre-culturels », qui ont émergé avec la génération protestataire de la fin des années 1960 (Kriesi, 1988b), ont contribué à diffuser des cadres d'action collective persistants, ces derniers ayant constitué des éléments de base nécessaires à la création de nouvelles initiatives dans le domaine de la consommation critique.

Comment se positionnent traditionnellement les réseaux d'économie solidaire face aux autres formes d'économie ? Selon une première approche que l'on peut qualifier de réparatrice, les réseaux d'économie solidaire sont considérés comme un ensemble de structures reposant sur la charité et l'entraide venant contre-balancer les effets de l'économie marchande reposant sur l'excellence, l'efficacité et l'innovation technologique (Boutillier, 2002 ; Allemand et Boutillier, 2010). Selon une deuxième approche que l'on peut qualifier d'émancipatrice, les réseaux d'économie solidaire s'inscrivent dans une recherche constante d'approfondissement des principes démocratiques de la société moderne passant par le déploiement progressif de tous les aspects d'une citoyenneté effective (Fontan, 1991 ; Laville, 2007). Si ces deux approches témoignent d'un positionnement théorique très différent des réseaux d'économie solidaire face aux autres formes d'économie, un complément nous semble pouvoir être apporté afin de saisir pleinement la dimension politique de l'économie

¹ Le CRISES est un Centre de recherche sur les innovations sociales situé au Québec.

solidaire. Cette dernière ne peut se révéler, selon nous, qu'en lien avec l'étude des mouvements sociaux.

Premièrement, si l'économie solidaire constitue une réponse à la question sociale, en cherchant notamment à lutter contre l'exclusion, elle est aussi une réponse à la question sociale internationale (avec une insertion dans le mouvement tiers-mondiste) et à la question environnementale (avec une insertion dans le mouvement environnemental et écologiste), qui apparaissent après-guerre. Sa première fonction est donc d'élaborer des cadres d'injustice face à des situations jugées intolérables, celles-ci évoluant au fil du temps. Le concept de répertoire d'interprétation permet alors d'éclairer à la fois la continuité et la transformation des cadres d'action collective mobilisés. Cette prise de conscience d'un état de fait jugé inacceptable s'exprime à travers l'élaboration d'un discours critique, qui constitue une part importante de l'activité des acteurs impliqués dans les réseaux d'économie solidaire.

Deuxièmement, s'il est très important pour les acteurs de l'économie solidaire d'élaborer un discours critique, qui peut être diffusé sur des supports variés (revues, brochures sous format papier ou numérique, listes de diffusion, cartes postales, pétition), il est aussi primordial d'identifier des entités responsables et d'intervenir dans l'espace public. Les cadres d'injustice contiennent une composante oppositionnelle d'où découle la désignation d'une entité jugée responsable de la situation considérée comme injuste. Les réseaux d'économie solidaire mènent, en effet, de nombreuses actions d'interpellation dirigées vers des entités publiques ou privées, ainsi que nous l'avons relevé dans nos études de cas. C'est en ce sens que les réseaux d'économie solidaire participent à l'espace public, entendu non pas comme espace public bourgeois, mais comme espace public oppositionnel¹. La mise en œuvre d'activités d'interpellation, nous l'avons vu, est cependant rarement le fait d'une initiative d'économie solidaire seule, elle est permise par un ancrage dans un réseau large qui participe à l'enrichissement des actions menées. Les deux études de cas présentées dans notre travail témoignent de cet ancrage fort et restituent l'univers social qui a permis le développement d'un discours critique émanant des associations portant sur la politique de coopération dans le cas d'AdM et sur la politique agricole commune dans le cas des AMAP. Les associations contribuent de ce fait à introduire de nouvelles problématiques dans l'espace public.

¹ Considérant que le concept d'espace public défini par J. Habermas écartait des domaines décisifs de la vie sociale, O. Negt a, en effet, proposé le concept d'« espaces publics oppositionnels » (Negt, 2007). Le concept d'espace public est alors étendu afin qu'il puisse intégrer les activités de revendications, de protestations spontanées ainsi que les autres formes de résistance.

L'espace public, conçu comme espace où se déroulent des activités d'interpellation visant à influencer les pouvoirs publics, rejoint la conception d'une voix protestataire comme fondement de la démocratie, dans le sens où l'espace public permet alors l'expression directe d'opinions à tout moment, indépendamment de la tenue des élections (Mathieu, 2011, p. 164). La question de la contribution des associations à la constitution d'espaces de débat ouverts autorisant la mise en lumière de nouvelles problématiques et l'expression d'un point de vue critique visant par là-même un approfondissement du processus de démocratisation de la société est à poursuivre. L'étude conjointe des mouvements sociaux et des initiatives d'économie solidaire que nous avons menée se veut un pas de plus dans cette direction. Du rapprochement de deux traditions de recherche distinctes, l'une portant sur les mouvements sociaux et l'autre sur l'économie solidaire, découle une démarche éclairant sous un jour nouveau la dimension politique des associations étudiées. Nous espérons que l'approche présentée dans ce travail s'ancre dans un corpus théorique suffisamment solide pour augurer de recherches à venir fructueuses afin d'éclairer les changements sociaux passés mais aussi en cours.

Bibliographie

ABELIN, P. *Rapport sur la politique française de coopération*. Paris : La Documentation française, 1975.

AGRIKOLIANSKY, É., FILLIEULE, O. et N. MAYER. *L'Altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*. Paris : Flammarion. 2005.

AGULHON, M. *La République. L'élan fondateur et la grande blessure (1880-1932)*. Tome 1, Pluriel, Paris : Fayard, [1990] 2010.

ALLAN MICHAUD, D. *L'avenir de la société alternative. Les idées 1968-1990*, Paris : L'Harmattan, 1989.

ALLAND, A. *Le Larzac et après. L'étude d'un mouvement social*. Paris : L'Harmattan, 1995.

ALLEMAND, S., et BOUTILLIER, S. Présentation générale. L'économie sociale et solidaire, une définition plurielle pour une innovation sociale. In ALLAMEND S. et BOUTILLIER S. (éd.), *Marché et Organisations. Cahiers d'Économie et de Gestion de la Côte d'Opale*, n°11, L'Harmattan, 2010, 9-14.

ALLOUCH, H. La semaine de la Solidarité internationale : une initiative unique et un rendez-vous annuel de la solidarité internationale incontournable. In : BONAMY J. et BAGUE J.-M. (éd.), *Education au développement et à la solidarité internationale. Un enjeu pour l'université, un enjeu pour les collectivités*. Actes du colloque des 16 et 17 novembre 2005, Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006, pp. 21-30.

ALPHANDÉRY, P., BITOUN, P. et Y. DUPONT. *Les champs du départ. Une France rurale sans paysans ?* Paris : Éditions La Découverte, 1989.

ALVES DA SILVA, D. *Le supérieur, l'inférieur et l'égal, Sociologie d'un centre associatif*.
Thèse de doctorat en sociologie, A. Caillé (éd.), Nanterre, 2007.

AMEMIYA, H. Le *teikei* : la référence japonaise de la vente directe de produits fermiers locaux. In AMEMIYA H. (éd.), *L'agriculture participative. Dynamiques bretonnes de la vente directe*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2007, pp. 21-48.

AMIN, S. Développement autocentré, autonomie collective et ordre économique international nouveau : quelques réflexions, *Africa Development*, vol. III, n°1, 1978, pp. 5-23.

ANTOINE, J.-M. Une histoire des "lieux de vie" : Influences et prémices. *VST - Vie sociale et traitements*, vol.3, n° 107, 2010a, pp. 100-105.

ANTOINE, J.-M. Une histoire des " lieux de vie" : Bouillonnements et conflits. *VST - Vie sociale et traitements*, vol. 4, n° 108, 2010b, pp. 103-108.

ARCHAMBAULT, E. L'économie sociale est-elle associée aux grandes fonctions économiques des pouvoirs publics ? In : Association pour la Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale (éd.), *Économie sociale et financements publics*, Colloque du 17 juin 1986, 1986.

ARCHAMBAULT, E. et Ph. KAMINSKI. Vers un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) en France. *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n°293, 2004.

ARNAUD, L. et C. GUIONNET. *Les frontières du politique. Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2005.

ATIAS, C. *Philosophie du droit*, Paris : Presses Universitaires de France, 2004.

AUVERGON, Ph. Principes et droits fondamentaux en droits du travail espagnol et français : Lieux de certitude et sources éparses. In : *Principe et droits fondamentaux en matière sociale en Espagne et en France*, IV^e Journées franco-espagnoles de droit comparé du

travail, 13-14 mai 1994, Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, 1994, pp. 4-18.

AZAM, G. Economie sociale, tiers secteur, économie solidaire. Quelles frontières ?, *La Revue du Mauss semestrielle*, 1^{er} semestre, n°21, 2003, pp. 151-161.

BALSIGER, Ph. Consommation engagée. In : FILLIEULE, O., MATHIEU, L. et C. PÉCHU (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2009, pp. 139-146.

BALSIGER, Ph. *The Fight for ethical fashion. The origins and interactions of the clean clothes campaign*, Ashgate : England, 2014.

BARBET, D. (1991), Retour sur la loi de 1884. La production des frontières du syndical et du politique, *Genèses*, vol. 3, 1991, pp. 5-30.

BARRAL, P. Les agrariens français, de Méline à Pisani. *Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*, n°164, Paris : Colin, 1968.

BARRAUD DE LAGERIE, P. *Les patrons de la vertu. Entrepreneurs de morale et instruments de mesure dans la construction de la responsabilité sociale des entreprises*. Thèse de doctorat en Sociologie, Paris : Institut d'études politiques : 2010.

BARRÈS, D., COULOMB, P. et M. NALET. *Le conflit du lait en Bretagne Mai-Septembre 1972*. Paris: INRA, 1974.

BATESON, G. A theory of play and fantasy. *Psychiatric Research Reports*, vol 2, 1955, pp. 39-51.

BENFORD, R., D. *Framing Activity, Meaning and social movement participation: the nuclear disarmament movement*. Thèse de doctorat en sociologie, Université du Texas, Austin, 1987.

- BENFORD, R. D. The nuclear disarmament movement. In : LESTER, R., K., et C. ENGLEWOOD (éd), *The nuclear cage: a sociology of the arms race*. N. J. Prentice Hall, 1988, pp. 237-65.
- BENFORD, R. D. et D. A. SNOW. Framing processes and social movements: an overview and assessment, *Annual Review of Sociology*, 26, 2000, pp. 611-639.
- BÉROUD, S., MOURIAUX, R. et M. VAKALOULIS. *Le Mouvement social en France. Essai de sociologie politique*. Paris : La Dispute, 1998.
- BIDET É. Économie sociale, nouvelle économie sociale et sociologie économique. *Sociologie du travail*, n°42, 2000, pp. 587-599.
- BIDET, É. L'insoutenable grand écart de l'économie sociale : Isomorphisme institutionnel et économie solidaire. *La Revue du Mauss semestrielle*, 1^{er} semestre, n°21, 2003, pp. 162-178.
- BLOCH, E. *Le principe Espérance*, Trad. F. Wuilmart, Paris : Gallimard, NRF 1976 [1959].
- BLOCH-LAINÉ, F. Préface. In : DEBATISSE, M. *La révolution silencieuse. Le combat des paysans*, Paris : Calman-Lévy, 1963.
- BLUMER, H. Collective Behavior. In: LEE, A. M., *New Outline of the principles of sociology*, New York : Barnes and Noble, 1946, pp. 167-222.
- BODE, I. De la solidarité au marché ? En France et en Allemagne, nouveaux défis pour les organismes d'assurance maladie à but non lucratif, *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n°278, 2000, pp. 67-79.
- BOLTANSKI, L. Préface, In FRÈRE, B. *Le nouvel esprit solidaire*, Paris : Desclée De Brouwer, 2009.

- BOUCHER, J.-L. Mouvements sociaux et économie sociale : un arrimage en constante reconstruction. *Économie et solidarités*, vol. 33, n°2, 2002, pp. 17-26.
- BOULIANNE, M., FRAISSE, L. et H. ORTIZ. Économie solidaire et mondialisation. *La Revue du Mauss semestrielle*, 1^{er} semestre, n°21, 2003.
- BOURRIGAUD, R. La Loire-Atlantique, creuset du pluralisme syndical. In : COULOMB, P., DELORME, H., HERVIEU, B., JOLLIVET, M., LACOMBE, Ph. (éd.) , *Les agriculteurs et la politique*, Paris : Presses de la Fondation de sciences politiques, 1990, pp. 370-385.
- BOUTILLIER, S. Économie solidaire, repères et éléments d'une critique. *Innovations*, n°15, 2002, 9-19.
- BOVÉ, J. et F. DUFOUR. *Le monde n'est pas une marchandise. Des paysans contre la malbouffe*, Paris : La Découverte, 2000.
- BOVÉ, J. et F. DUFOUR. *Le grain de l'avenir. L'agriculture racontée aux citoyens*, Paris : Plon, 2002.
- BOXER, P. A., BURNETT, C, et N. SWANSON. Suicide and occupation : a review of the literature. *Journal of Occupational Environmental Medicine*, 34(4), 1995, pp. 442-52.
- BRUCKNER, P. *Le sanglot de l'homme blanc : Tiers-monde, culpabilité, haine de soi*, Paris : Éditions du Seuil, 1983.
- BRUNEAU, I. *La Confédération Paysanne : s'engager à "juste distance"*. Thèse de doctorat en science politique, Pudal B. (éd.), Université de Paris X-Nanterre, 2006.
- BRUNETEAU, B. *Les paysans dans l'État. Le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la Ve République*, Paris : L'Harmattan, 1994.

- BUCOLO, E. L'encastrement politique des associations. In J. Haeringer (éd.), *La démocratie un enjeu pour les associations d'action sociale*, Paris : Desclée de Brouwer, 2008, pp. 193-208.
- BUCOLO, E. *Associations et coopératives hier et aujourd'hui. Un regard sur la Sicile à partir du capital social*. Thèse de doctorat en sociologie, Conservatoire National des Arts et Métiers, Paris, 2011.
- BUSINO, G. *La permanence du passé : questions d'histoire de la sociologie et d'épistémologie sociologique*, Genève : Droz, 1986.
- CAILLÉ, A. Présentation, *Revue du Mauss semestrielle*, 1^{er} semestre, n°21, 2003, pp. 5-20.
- CAILLÉ, A. et J.-L. LAVILLE. Postface : actualité de Karl Polanyi. In M. CANGIANI et J. MAUCOURANT (éd.), *Karl Polanyi. Essais*, Trad. par F. LAROCHE et L. COLLAUD, Paris : Editions du Seuil, 2003, pp. 565-585.
- CAPEK, S., M. The environmental justice frame: a conceptual discussion and an application. *Social Problems*, vol. 40, n°1, 1993, pp. 5-24.
- CAPRON, M., QUAIREL-LANOIZELÉE, F. et M.-F. TURCOTTE, *ISO 26000 : une Norme "hors norme" ?* Paris : Economica, 2010.
- CARY, P. *Le commerce équitable. Quelles théories pour quelles pratiques ?* Paris : L'Harmattan, 2004.
- CASTEL, R. Problematization as a mode of Reading History. In J. Goldstein (ed), *Foucault and the Writing of History*, Oxford: Blackwell, 1994, pp. 237-252.
- CASTEL, R. *Les Métamorphoses de la Question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995.
- CASTELLS, M. *La Question urbaine*, Paris : Maspéro, 1972.

CASTELLS, M. *Le pouvoir de l'identité*. Paris : Fayard, [1997] 1999.

CCD. *Argent, Associations, Tiers-monde*, Commission Coopération-Développement, La documentation française- Ministère de la coopération, 1988.

CEFAÏ, D. Expérience, culture et politique. In CEFAÏ, D. (éd.), *Cultures politiques*, Paris : Presses Universitaires de France, 2001, pp. 93 à 116.

CEFAÏ, D. *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*. Paris : La Découverte/MAUSS, 2007.

CEFAÏ, D. et D. TROM. *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Science Sociales, 2001.

CERA (Centre de recherche et d'action sociale). *Le Discours social de l'Eglise catholique. De Léon XIII à Jean-Paul II : les grands textes de l'enseignement social de l'Eglise catholique*, Paris : Éditions du Centurion, 1985.

CHAMPAGNE, P. et O. CHRISTIN. *Mouvements d'une pensée. Pierre Bourdieu*, Paris : Bordas, 2004.

CHANIAL, Ph. Les trésors perdus du socialisme associationniste français, *Hermès*, n°36, 2003, pp. 45-54.

CHANIAL, P. et J.-L. LAVILLE. Société civile et associationnisme : une analyse sociohistorique du modèle français d'économie sociale et solidaire. *Politique et sociétés*, vol. 20, n°2-3, 2001, pp. 9-36.

CHAVAGNE, Y. *Bernard Lambert. 30 ans de combat paysan*. Quimperlé : La Digitale, 1988.

CHESEL, M.-E. et F. COCHOY. Autour de la consommation engagée. Enjeux historiques et politiques. *Sciences de la société*, n°62, 2004, pp. 3-14

- CHIFFOLEAU, Y. From politics to cooperation: the dynamics of embeddedness in alternative food networks. *Sociologia Ruralis*, vol. 49, n° 3, 2009, pp. 218-235.
- CHIFFOLEAU, Y., Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture, *Économie rurale*, vol. 332, 2012, 88-101.
- CHIFFOLEAU, Y., PATUREL D., Les circuits courts alimentaires « pour tous », outils d'analyse de l'innovation sociale, *Innovations*, vol. 2, n° 50, 2016, pp. 191-210.
- CHOMBARD-GAUDIN, C, Pour une histoire des villes et communes jumelées. *Vingtième Siècle*, 1992, pp. 60-66.
- CHOMEL, A. De l'École de Nîmes à l'économie sociale et à ses prolongements. *Revue des Études Coopératives, Mutualistes et Associatives*, n°268, 1997, pp. 82-99.
- CHOPART, J.-N, NEYRET G. et D. RAULTt (éd.). *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris : La Découverte, coll. « Recherches », 2006.
- CIRIEC. *Les entreprises et organisations du troisième secteur. Un enjeu stratégique pour l'emploi*. Liège, Centre International de Recherches et d'Information sur l'Économie Publique, Sociale et Coopérative, 2000.
- COCHIDON, C., SANTIN, G., GEOFFROY-PEREZ B., IMBERMON, E. Suicide et activité professionnelle en France. *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 58, 2010, pp. 139-50.
- COENEN-HUTHER, J. *A l'Écoute des humbles. Entretiens en milieu populaire*. Paris : L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 2001.
- COHEN, J.-L. Strategy or identity: New theoretical paradigms and contemporary social movements. *Social Research*, 52, 1985, pp. 663-716.

- COHEN S. ONG, Altermondialistes et société civile internationale. *Revue française de science politique*, n°3, vol. 54, 2004, pp. 379-397.
- COLSON, R. *Motorisation et avenir rural*, Paris : CNER, 1950.
- CONE, C., A. et A. MYHRE. Community-supported Agriculture: a sustainable alternative to industrial agriculture, *Human organization*, vol.59, n°2, 2000, pp. 187-197.
- COSSART, P. et J. TALPIN, *Lutte urbaine : participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Bellecombe-en-Bauges : Éd. du Croquant, 2015.
- COTGROVE, S. et A. DUFF. Environmentalism, middle class radicalism and politics. *Sociological review*, n° 28, 1980, pp. 333-51.
- CRETTEZ X. et I. SOMMIER. *La France rebelle. Tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*. Paris : Éditions Michalon, 2002.
- CRSDP. *Les Églises face au problème du développement*. Rapport officiel présenté au Conseil œcuménique des Eglises et à la Commission pontificale Justice et Paix. Conférence sur la coopération mondiale pour le développement. Commission de Recherche sur la Société, le Développement de la Paix, 21-27 avril 1968, Beyrouth, Liban, 1968.
- CURTIS, R. L. Jr. et L. A. Jr. ZURCHER. Stable resources of protest movements : the multi-organizational field. *Social Forces*, vol. 52, n°1, 1973, pp. 53-61.
- DACHEUX, É. Un nouveau regard sur l'espace public et la crise économique. *Hermès*, 36, 2003.
- DACHEUX, É. L'utopie en actes : le rôle des associations dans l'espace public européen. Communication, Bruxelles : *Utopiass*, 2001.

- DAUVIN, P. et J., SIMÉANT. *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris : Presses de science Po, 2002.
- DE ROOSE, F. et Ph. VAN PARJIS. *La pensée écologiste. Essai d'inventaire à l'usage de ceux qui la pratiquent comme de ceux qui la craignent*, Bruxelles : De Boeck Université, 1991.
- DE VREESE C. H., JOCHEN P. et H. A. SMEETKO. Framing Politics at the launch of the Euro. A cross-National Comparative study of Frames in the News, *Political Communication*, 18(2), 2001, pp. 107-22.
- DEBATISSE, M. *La révolution silencieuse*, Paris : Calman-Lévy, 1963.
- DEFOURNY, J. L'avenir des pratiques coopératives dans un monde en mutation. In SEGUIN M. Th (éd.), *Pratiques coopératives et mutation sociales*. Paris : L'Harmattan, 1995, pp. 13-25.
- DEFOURNY, J., FAVREAU, L. et J.-L. LAVILLE. (éd.), *Insertion et nouvelles économie*. Desclée de Brouwer, 1998.
- DEGAVRE, F. et M. NYSSSENS. L'innovation sociale dans les Services d'aide à domicile. Les apports d'une lecture polanyienne et féministe. *Revue française de Socio-économie*, n°2, 2008, pp. 79-98.
- DELÉAGE, E. *Paysans de la parcelle à la planète. Socio-anthropologie du Réseau agriculture durable*, Paris : Syllepse, 2004.
- DELÉAGE, E. *Agricultures à l'épreuve de la modernisation*, Versailles: Quae, 2013.
- DELLA PORTA, D. et S. TARROW. *Transnational protest and global activism*, Oxford: Rowman and Littlefield Publishers, 2005.

- DELLA PORTA, D. *Social Movements in Times of Austerity. Bringing Capitalism Back into Protest Analysis*, Cambridge, Malden : Polity press, 2015.
- DESROCHE H. Entreprises coopératives et développement économiques démocratique. *Revue des Etudes Coopératives*, n°175, 1974, pp. 61-74.
- DESROCHE, H. *Le Projet coopératif : son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues*, Paris : Éditions ouvrières, 1976.
- DESROCHE, H. *Pour un traité d'économie sociale*, Paris : Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 1983.
- DESROCHE, H. et A. MEISTER, *Une communauté de travail dans la banlieue parisienne*, Paris : Éditions de Minuit, 1955.
- DEWEY, J. *Le public et ses problèmes*, Paris : Gallimard ([1927] 2010).
- DI MAGGIO, P. et W. POWELL. The iron cage revisited : institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American Sociological Review*, vol. 48, 1983, pp. 147-160.
- DIANI, M., The concept of social movement. *Sociological review*, vol. 40, 1992, pp. 1-25.
- DIANI, M., *Green Networks. A structural analysis of the Italian Environmental Movement*, Edinburgh University Press, 1995.
- DIANI, M. Introduction: Social movements, contentious actions, and social networks: from metaphor to substance? In DIANI M. et D. McADAM, *Social movements and networks. Relational Approaches to collective action*, Oxford : Oxford University Press, 2003, p. 1-20.
- DIANI, M. Networks and social movements, *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of social and political movements*, UK: Wiley-Blackwell, 2013, pp. 835-840.

- DIANI, M. et A. MISCHÉ. Network approaches and social movements. In D. DELLA PORTA et M. DIANI (ed). *The Oxford handbook of social movements*, Oxford : Oxford University Press, 2015, pp. 306-325.
- DRAPERI, J.-F. *Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux*, Paris : Dunod, 2007.
- DREYFUS, M. *Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme 1852-1967*, Les Editions de l'Atelier, Paris, 2001.
- DU BUAT-NANÇAY, L.-G. *Eléments de la politique ou recherche des vrais principes de l'économie sociale*, Paris : A. Londres, 1773.
- DUBAR, C. et P. TRIPIER. *Sociologie des Professions*, Paris : Armand Colin, [1^{re} éd. 1998] 2005.
- DUBET, F. *Sociologie de l'expérience*, Paris : Éditions du Seuil, 1994.
- DUBET, F. *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Paris : Éditions du Seuil, 2006.
- DUBUISSON-QUELLIER, S. *Les protestations autour du marché. La construction du consommateur par les mouvements militants*. Mémoire pour l'Habilitation à diriger des recherches, Steiner Ph. (éd.), Université paris IV, 2008.
- DUBUISSON-QUELLIER, S. *La consommation engagée*, Les presses de Sciences Po, 2009.
- DUBUISSON-QUELLIER, S. Du consommateur éclairé au consommateur responsable. In PIGENET M. et D. TARTAKOWSKY (éd.) *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, Paris : La Découverte, 2012, pp. 708-715.
- DUBUISSON-QUELLIER, S., LAMINE C. et R. LE VELLÉ. Citizenship and Consumption : mobilization in alternative food systems in France. *Sociologia Ruralis*, 2011, vol. 51, n°3, pp. 304-323.

DUBY, G. et A. WALLON (éd.). *Histoire de la France rurale*. Tome IV, Paris, Le Seuil, 1976.

DUCLOS, N. *Les violences paysannes sous la V^e République*, Paris : Economica, 1998.

DUNOYER, C. *Nouveau traité d'économie sociale, ou Simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de facilité et de puissance*, 2 tomes, Paris : A. Sautet, 1830.

DUPONT, Y. (éd.), *Dictionnaire des risques*, Paris : A. Colin, 2004.

DUPONT, Y. Pourquoi faut-il pleurer les paysans ? *Revue écologie et politique*, n°31, 2005, pp. 25-40.

EGGERT, N. et M. GIUGNI. Does the class cleavage still matter ? The social composition of participants in demonstrations addressing redistributive and cultural issues in three countries. *International Sociology*, vol. 30, n°1, 2015, pp. 21-38.

EISINGER P. The condition of protest behavior in American cities. *The American political science review*, 67, n°1, 1973, pp. 11-28.

ELIAS, N. *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.

ELIASOPH, N. *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

ELIASOPH, N. et P. LICHTERMAN. Culture in Interaction. *American Journal of Sociology*, 108 (4), 2003, pp. 735-794.

ELSTER, J. *Alchemies of the Mind: rationality and the emotions*. Cambridge: Cambridge University Press, 1999.

- EME, B. Les Services de proximité. *Informations sociales*, n°13, Paris : CNAF, 1991, pp. 34-42.
- EME, B. Généalogie des régies de quartiers. *Ecologie et Politique*, n° 28, 2004, pp. 45-66.
- EME, B. et J.-L. LAVILLE. *Les Petits boulots en question*. Syros/Alternatives, Paris, 1988.
- EME, B. et J.-L. LAVILLE. *Cohésion sociale et emploi*. Desclée de Brouwer, 1994.
- ERGAS Z. La politique des villages Ujamma en Tanzanie : la fin d'un mythe. *Tiers-monde*, vol. 20, n°77, 1979, pp. 169-186.
- FADM. *E-changeons le monde ! Echangeons équitablement*. Paris : publication AdM, 1999.
- FAUQUET, G. *Le secteur coopératif. Essai sur la place de l'Homme dans les Institutions Coopératives et de celles-ci dans l'Économie*, 2^e édition, 1942, Bruxelles : Les propagateurs de la coopération, 1934 [1931].
- FAUQUET, G. Rapport sur Le secteur coopératif : essai sur la place de l'homme dans les institutions coopératives et sur la place de celles-ci dans l'économie. *Revue des Etudes Coopératives*, 1935, n°54, pp. 82-110.
- FAVREAU, L., LAROSE, G., et A. S. FALL. *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Presses de l'Université du Québec, 2004.
- FEIERABEND, I., Feirben R. et B. Nevvold. Social change and political violence : cross national patterns. In: GRAHAM H. G. et T. R. GURR (éd.), *Violence in America : Historical and comparative perspectives*. Washington, DC : US Government Printing Office, 1969, pp. 497-545.

- FEIX M. Du juste prix dans la réflexion sur l'économie du père Lebreton et dans l'encyclique *Populorum progressio*. *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 1, n°243, 2007, pp. 9-48:
- FERREE, M. M., GAMSON, W. A., GERHARDS, J. et D. RUCHT. *Shaping Abortion Discourse: Democracy and the public sphere in Germany and the United States*, Cambridge University press, 2002.
- FILLIEULE, O. Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances et stratégies d'action. In FILLIEULE, O., AGRIKOLIANSKY, E., et I. SOMMIER (éd.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*. Paris : La Découverte, 2010, pp. 77-100.
- FILLIEULE, O., MATHIEU, L., et C. PÉCHU (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris : Presses de la fondation Nationale des sciences politique, 2009.
- FIRDION, J.-M. *Construire un échantillon*. In Paugam S. (éd.) *L'enquête sociologique*, Paris : Presses universitaires de France [2010] 2012, pp. 71-92.
- FONTAN J.-M. *Les Corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du développement économique communautaire au développement local de l'économie*, Thèse en sociologie, Université de Montréal, Département de sociologie Faculté des arts et des sciences, Québec, 1991.
- FOUBERT, J. La politique de coopération : une doctrine à concevoir. *Tiers-Monde*, vol. 15, n°56, 1973, pp. 711-720.
- FOUCAULT, M. Deux essais sur le sujet et le pouvoir. In P. DREYFUS et H. RABINOW, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris : Gallimard, Folio/Essais, 1992, pp. 297-321.
- FOUCAULT, M. A la recherche du présent perdu. In FOUCAULT M., *Dits et écrits*, Tome1, Paris : Gallimard, [1966] 1994a, pp. 504-505.

FOUCAULT, M. Nietzsche, la généalogie, l'histoire. In FOUCAULT M., *Dits et écrits*, Tome 2, Paris : Gallimard, [1971] 1994b, pp. 136-156.

FOURIER, C., *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales*, A. Leipzig : Lyon, 1808.

FRAISSE, L. Économie solidaire et démocratisation de l'économie. *Hermès*, 36, 2003.

FRAISSE, L. La dimension politique de l'économie solidaire. In LAVILLE, J.-L. (éd.), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris : Hachette, 2007.

FRASER, N. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et distribution*, Paris : La Découverte, 2005.

FRÉMEAUX, Ph. *L'évaluation de l'apport de l'économie sociale et solidaire*, Septembre 2013, Rapport de mission à Monsieur Benoît Hamon, Ministre délégué en charge de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, 2013.

FRÈRE, B. *Le nouvel esprit solidaire*, Paris : Desclée De Brouwer, 2009.

FRÈRE, B. et M. JACQUEMAIN. Que cent fleurs s'épanouissent ? In FRÈRE, B. et M. JACQUEMAIN (éd.) *Résister au quotidien ?* Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2013, pp. 6-23.

FREYSS, J. (éd.), Présentation du dossier. In BOISGALLAIS, A.-S. et FARDEAU, J.-M. (éd.), *La mouche du coche. Groupes de pression et changement social : l'expérience d'Agir Ici*, Fondation pour le progrès de l'homme, Séminaire de Saint Sabin « Comment la société change », Dossier des séminaire n°4, 1994, pp. 1-4.

FRIEDMAN, D., et D. McADAM. Collective identity and activism. Networks, choices, and the life of a social movement. In: MORRIS A. D. et C. McCLURG MUELLER (éd.),

Frontiers in Social Movement Theory, New Haven and London: Yale University Press, 1992, pp. 156-173.

GADREY, J. Emploi, productivité et évaluation des performances dans les services. In GADREY J. et Ph. ZARIFIAN (éd.), *L'émergence d'un modèle du service : enjeux et réalités*, Éditions liaisons, 2002, pp. 57-89.

GAMSON, W. A., FIREMAN, B., et S. RYTINA. *Encounters with unjust authority*, Homewood, Ill : Dorsey Press, 1982.

GAMSON, W. A. *Talking politics*, Cambridge: Cambridge University press, 1992

GARDIN, L. *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'État*, Paris : Érès, 2006.

GARDIN, L. L'approche socio-économique des associations. In HOARAU, C. et J. L. LAVILLE (éd.), *La gouvernance des associations*, Toulouse : Éditions Érès, 2008, pp. 95-111.

GARDIN, L., LAVILLE, J.-L., et ROUSSEL E. L'économie sociale et solidaire dans la région Nord-Pas-de-Calais. In LAVILLE, J.-L. (éd.), *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Toulouse : Éditions Érès, 2005, pp. 259-285.

GAUMONT, J. *Histoire générale de la coopération en France*. Tome 1, Paris : Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, 1924.

GENDRON, C. Mouvements sociaux. In LAVILLE, J.-L. et A. D. CATTANI (éd.), *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris : Gallimard [2005] 2006, pp. 479-489.

GERVAIS, M., JOLLIVET, M. et Y. TAVERNIER. *La Fin de la France paysanne*. In Duby G. et A. Wallon (éd.), *Histoire de la France rurale*, Tome IV, Paris, Le Seuil, 1977.

- GERVAIS, M., SERVOLIN, C. et J. WEIL. *Une France sans paysans*, Éditions du Seuil, 1965.
- GIBAUD, B. *De la mutualité à la Sécurité sociale : conflits et convergences*, Paris Éd. ouvrières, 1986.
- GIDE, C. *Les Sociétés coopératives de consommation*. Librairie Recueil Siley, 1917.
- GIDE, C. La hausse des prix et les sociétés coopératives de consommation, *Revue internationale de sociologie*, 1918, pp. 4-7.
- GIDE, C. *Coopération et économie sociale, 1904-1926*. Comité pour l'édition des œuvres de C. Gide, Paris : L'Harmattan, 2005.
- GITLIN, T. *The Whole World Is Watching. Mass Media and the Making and unmaking of the New left*, University of California Press, 1980.
- GLASER B. G. et A. L. STRAUSS, 1973, *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for qualitative Research*, Chicago, Aldine [1967].
- GLUCKSMANN, A. et T. WOLTON. *Silence, on tue*. Paris : Grasset, 1986.
- GOFFMAN, E. *Les Cadres de l'expérience*. Titre d'origine : *Frame analysis. An essay of the organization of Experience*, Trad. I. JOSEPH, Les Éditions de Minuit [1974] 1991.
- GORZ, A. *Ecologica*, Galilée, 2008.
- GOUSSAULT, Y. Au Maroc, au Togo, au Sénégal, la commune est la cellule de base. *Développement et civilisations*, IRFED, n°2, juin 1960, pp. 40-47.
- GRELLEY, P. Redécouvrir le personnalisme. *Informations sociales*, n° 145 –1, 2008, pp. 51-52.

- GRJEBINE, A. *La nouvelle économie internationale : de la crise mondiale au développement autocentré*, Paris : Presses universitaires de France, 1980.
- GUESLIN, A. *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^e siècle*, Paris : Economica, 1998.
- GUNDELACH, P. Social transformation and new forms of voluntary associations. *Social science information*, n°23, 1984, pp. 1049-81.
- HABERMAS, J. *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot, 1978 [1962].
- HATZFELD, H. *Les relations entre le PS, la CFDT et le mouvement social de 1971 à 1981*, Thèse de doctorat de science politique, IEP de Paris, 1987.
- HEMARDINQUER, J.-J. La "découverte du mouvement social" : notes critiques sur le jeune Fourier. *Le Mouvement social*, n°48, 1964, pp. 49-70.
- HERER, V. L'agriculture paysanne dans l'économie planifiée. *Options méditerranéennes*, Issue 8, 1971, pp. 63-5.
- HERVIEU, B. Pluralité reconnue, pluralisme contesté. In COULOMB, P., DELORME, H., HERVIEU, B., JOLLIVET, M., LACOMBE, Ph., *Les agriculteurs et la politique*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, pp. 331-338.
- HERVIEU, B. *Les agriculteurs*, Paris : Presses Universitaires de France, [1996] 1997.
- HICKS, J. D. *The Populist Revolt*. Lincoln : University of Nebraska press, 1961.
- HIEZ, D. et E. LAVILLUNIERE (éd.). *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, Bruxelles : Larcier, 2013.

HOBBSBAWM, E., *Et le monde changea, Réflexions sur Marx et le marxisme de 1840 à nos jours*, Actes Sud, 2014.

HUNT, L., *Politics, culture and class in the French revolution*, Berkeley and Los Angeles : University of California Press, 1984.

HUNT, S. A., BENFORD, R. D. et D. A. SNOW. Identity fields : Framing processes and the social construction of movement identities. In: LARANA, E., JOHNSTON, H. et J. R. GUSFIELD, *New social movements. From ideology to identity*, Philadelphia: Temple University press, 1994, pp. 185-208.

HÜSSERL, E. *Ideas. General Introduction to Pure Phenomenology*. Trad par. B. GIBSON, London : G. Allen & Unwin ; New York : Macmillan, 1931.

ION, J. *La fin des militants ?* Paris : Les Éditions de l'atelier. Éditions ouvrières, 1997.

IRAM. *Regards du Sud. Des sociétés qui bougent, une coopération à refonder*. Paris : L'Harmattan, 1998.

ITÇAÏNA, X., LAFORE, R. et C. SORBETS (éd.). *Un monde en quête de reconnaissance. Usages de l'économie sociale et solidaire en Aquitaine*. Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux, 2004.

JAMES, W. J. The Perception of reality. In: JAMES, W. *Principles of psychology*, vol. 2, Cambridge: Harvard University Press, chap. 21, [1890] 1981, pp. 913-951.

JOBERT, B. et P. MULLER. *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*. Paris : Presses Universitaires de France, 1987.

JOHNSTON, H. et B. KLANDERMANS. The cultural analysis of social movements. In: HANK J. and B. KLANDERMANS (éd.), *Social movements and culture*. London: UCL Press, 1995.

JORION, P. Prix, vérité et socialité. *Revue du MAUSS*, n°30, 2nd semestre, 2007, pp. 102-122.

JUAN, S. *Actionnalisme institutionnaliste*, Texte pour l'habilitation à diriger des recherches en Lettres et Sciences Humaines, section « Sociologie et Démographie », Université de Paris Nanterre, 1998.

JUAN, S. *Critique de la déraison évolutionniste Animalisation de l'homme et processus de « civilisation »*, Paris : L'Harmattan, 2006.

KAUFMANN J.-C., *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, [2011] 2016.

KLANDERMANS, B. et S. TARROW. Mobilization into social movements: synthesizing european and American approaches. In B. KLANDERMANS, H. Kriesi et S. TARROW (éd.), *From Structure to Action: Comparing Social Movement Research across Cultures, International Social Movement Research. A Research Annual*. vol. 1, JAI Press Inc., 1988, pp. 1-38.

KLANDERMANS, B. Linking the "Old" and the "New": Movement Networks in the Netherlands. In DALTON R. J. et M. KUECHLER (éd.), *Challenging the Political Order*, Cambridge: Polity press, 1990.

KLANDERMANS, B. The social construction of protest and multiorganizational fields. In MORRIS, A. D. et C. McCLURG MUELLER (éd.), *Frontiers in Social Movement Theory*. New Haven and London: Yale University Press, 1992, pp. 77-103.

KOOPMANS, R. Movements and Media: Selection processes and Evolutionary Dynamics in the Public Sphere, *Theory and Society*, 33(3-4), 2004, pp. 367-91.

KOUCHNER, B. *L'Île de lumière*, Paris: Ramsay, 1980.

KRIESI, H. The interdependence of structure and action : some reflections on the state of the art. In B. KLANDERMANS, H. KRIESI, S. TARROW (éd.), *From Structure to Action:*

Comparing Social Movement Research across Cultures, International Social Movement Research. A Research Annual, vol. 1, JAI Press Inc., 1988 (a), pp. 349-368.

KRIESI H., Local mobilization for the people's social petition of the dutch peace movement, In B. KLANDERMANS, H. Kriesi et S. TARROW (éd.), *From Structure to Action: Comparing Social Movement Research across Cultures, International Social Movement Research. A Research Annual*. vol. 1, JAI Press Inc., 1988 (b), pp. 41-81.

KRIESI, H. Sviluppo organizzativo dei nuovi movimenti sociali e contesto politico, *Rivista italiana di scienza politica*, vol. 23, 1, 1993, pp. 67-117.

LAACHER, S. Les systèmes d'échanges locaux : espaces de convivialité ou de lutte contre l'exclusion ? In *Actes du colloque « Économie et solidarité »*, Université d'Évry, 1999.

LACOSTE, Y. *Unité et diversité du tiers-monde*, Maspéro, Paris, 1980.

LAGRAVE, R.-M. Les gauches syndicales (MODEF, CNSTP, FNSP). In Coulomb P., Delorme H., Hervieu B., Jollivet M. et P. Lacombe (éd.), *Les agriculteurs et la politique*, Paris : Presses de la fondation nationale de sciences politiques, 1990, pp. 355-369.

LAMBERT, B. *Les Paysans dans la lutte des classes*. Paris : Seuil, 1970.

LASSERRE, G. La crise de la démocratie coopérative. *Revue des études coopératives*, 1969, n°155, pp. 15-29.

LASSERRE, G. Pour une démocratie coopérative efficace de consommateurs. *Revue des études coopératives*, 1974, n° 178, pp. 59-92.

LAVERGNE, B. Rapport de la troisième session de l'institut international d'études coopératives. *Revue des Etudes Coopératives*, 1935, n°54, pp. 101-102.

LAVERGNE, B. *La Révolution coopérative, ou le Socialisme de l'occident*, Paris : Presses universitaires, 1949.

LAVILLE, J.-L. Fait associatif et espace démocratique. *La Revue du MAUSS*, 1^{er} semestre, n°11, Paris : La Découverte, 1998, pp. 65-74.

LAVILLE, J.-L. Vers une économie sociale et solidaire ? *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n°281, 2001a, pp. 39-53.

LAVILLE, J.-L. *Associations, démocratie et société civile*. Paris : Éditions La Découverte et Syros, 2001b.

LAVILLE, J.-L. *Sociologie des services*, Toulouse : Éditions Érès, 2005b.

LAVILLE, J.-L. *L'économie solidaire : une perspective internationale*. Paris : Hachette Littératures, 2007.

LAVILLE, J.-L. *Politique de l'association*. Seuil, Paris, 2010.

LAVILLE, J.-L. et R. SAINSAULIEU. *L'association. Sociologie et économie*. Fayard/Pluriel, 2013.

LAVILLE, J.-L., MAGNEN, J.-P., et A. MEDEIROS (éd). *Action publique et Économie solidaire. Une Perspective internationale*, Erès, 2005.

LAVILLE, J.-L. et A. SALMON. *Associations et action publique*. Paris : Desclée de Brouwer, 2015.

LEFEBVRE, H. *Le Droit à la ville*. Paris : Éditions Anthropos, 1968.

LE GARDEUR, H. *Artisans du monde. Mémoire en pratiques sociales*, Université Lyon II, 1988.

- LE VELLY, R. *Sociologie du marché. Le commerce équitable : des échanges marchands contre le marché et dans le marché*. Thèse de doctorat en Sociologie, A. Caillé (éd.), Université de Nantes, décembre 2004.
- LE VELLY, R. Le commerce équitable : des échanges marchands contre et dans le marché. *Revue Française de Sociologie*, 47-2, 2006a, pp. 319-340.
- LE VELLY, R. Le commerce équitable : entre variété des marchés, figure du marché et forces du marché. In LAZUECH, G. et MOULEVRIER, P. (éd.), *Contributions à une sociologie des conduites économiques*, Paris : L'Harmattan, 2006b.
- LEBRET, L.-J. Alerte : l'assistance technique. *Développement et civilisations*, IRFED, n°2, juin 1960, pp. 15-26
- LEBRET, J.-L. Pour une éthique du développement, *Économie et Humanisme*, n°148, 1963, pp. 1-11.
- LEMAY, J.-F. *Mouvements sociaux transnationaux : le partenariat de deux organisations de commerce équitable en France et au Pérou*. Thèse en anthropologie, Université de Laval au Québec, 2007.
- LE PLAY, F. *Économie sociale*. Paris : Guillaumin, 1891.
- LERETAILE, L. Artisanat. In *Encyclopédie Universalis* en ligne, Tome 3, 2014, p. 99-101.
- LESAGE DE LA HAYE, J. *La mort de l'asile : histoire de l'antipsychiatrie*, Paris : Éd. du Monde libertaire, 2006.
- LÉVESQUE, B. Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres ? *Cahier du Centre de Recherche sur les Innovations sociales*, Collection Études théoriques, N° ET0205, Québec, 2002.
- LIAUZU, C. *L'enjeu tiers-mondiste. Débats et combats*. Paris : L'Harmattan, 1987.

- LIOGIER, R. L'individo-globalisme : nouvelle culture croyante des sociétés industrielles avancées. *Revue internationale de politique comparée* n°1, vol. 16, 2009, pp. 135-154.
- LIPSET, S. et S. WOLIN. *The Berkeley student Revolt*. New York: Double day Anchor, 1965.
- LORTHIOIS, J. Économie solidaire, oui, mais pas sans alternative, *Mouvements*, vol. 3 n°21-22, 2002, pp. 213-218.
- LUNEAU, G. Avant-propos. In BOVÉ J. et DUFOUR, F. (éd.), *Le monde n'est pas une marchandise. Des paysans contre la malbouffe*, Paris : La Découverte, 2000.
- LUNEAU, G. *La forteresse agricole. Une histoire de la FNSEA*, Paris : Fayard, 2004.
- MABILLE, F. L'action humanitaire comme registre d'intervention de l'église catholique sur la scène internationale. L'exemple du CCFD. *Genèses*, vol. 3, n° 48, 2002, pp. 30-51.
- MALINOWSKI, B. *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Trad. A. et S. Devyver, Paris : Gallimard [1922] 1989.
- MANCE, E. A. Consommation solidaire. In LAVILLE, J.-L et CATTANI, A. D. (éd.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer, 2005.
- MARCHAND, A., P. DE CONINCK, et STUART, W. La consommation responsable. Perspectives nouvelles dans les domaines de la conception de produits. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n°1, 2005, pp. 39-56.
- MARENCO, C. Conditions d'émergence et processus de développement des coopératives de consommation : deux cas, deux crises : France-Québec. *Revue des études coopératives mutualistes et associatives*, 1986, pp. 18-36.
- MARIE, A. *La Coopération décentralisée et ses Paradoxes. Dérives bureaucratiques et nobiliaires du Développement local en Afrique*. Paris : Karthala, 2005.

MARTIN, J.-P. *Histoire de la nouvelle gauche paysanne. Des contestations des années 1960 à la confédération paysanne*, Paris : La Découverte, 2005.

MARTIN, J.-P. Entre refus et acceptation de l'agrarisme, les gauches paysannes en France depuis 1945. In CORNU, P. et MAYAUD, J.-L. (éd.), *Au nom de la terre, Agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19^{ème} siècle à nos jours*. Paris : La Boutique de l'histoire, 2007, pp. 363-386.

MARTIN, Ph. Les droits sociaux fondamentaux dans l'ordre juridique communautaire. In *Principe et droits fondamentaux en matière sociale en Espagne et en France*, IV^e Journées franco-espagnoles de droit comparé du travail, 13-14 mai 1994, Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, 1994, pp. 19-41.

MATHIEU, L. Rapports au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux. *Revue Française de Science politique*, vol. 52, 2002, pp. 75-100.

MATHIEU, L., *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris : Textuel, 2009.

MATHIEU L., *La démocratie protestataire : mouvements sociaux et politiques en France aujourd'hui*, Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 2011.

MATHIEU, L. Action collective. In BEVORT, A., JOBERT, M. LALLEMENT et A MIAS (éd.) *Dictionnaire du travail*, Paris : Presses Universitaires de France, 2012, pp. 1-6.

McADAM, D. *Political process and the development of black insurgency, 1930-1970*, The University of Chicago Press, [1982] 1999.

McADAM, D. "Initiator" and "spin-off" movements : diffusion processes in protest cycles. In TRAUGOTT, M. (éd.), *Repertoire and cycles of collective action*. Durham and London: Duke University Press, 1995, pp. 217-239.

- McADAM, D., TARROW, S. et C. TILLY, *Dynamics of contention*, Cambridge: University Press, 2001.
- MEAD, G. H., *L'esprit, le soi et la société*, trad. par D. Cefaï et L. Quéré, Paris : Presses Universitaires de France, 2006.
- MEADOWS, D. H., MEADOWS, D. L. et J. RANDERS. Halte à la croissance? Enquête sur le Club de Rome, Trad. par J. Delaunay de *The limits to growth : a report for the Club of Rome's project on the predicament of mankind*, Paris: Fayard, 1972.
- MELUCCI, A. Société en changement et nouveaux mouvements sociaux, *Sociologie et sociétés*, vol. 10, n°2, 1978, pp. 37-54.
- MELUCCI, A. Alla Ricerca dell'azione. In MELUCCI, A. (éd), *Altri codici. Aree di movimento nella metropoli*. Bologna : Il Mulino, 1984, pp. 15-61.
- MELUCCI, A. La sfida simbolica dei movimenti contemporanei. In COHEN, J.-L., MELUCCI, A., OFFE C. , PIZZORNO, A., TILLY, C. et, A. TOURAINE, (éd.), *I nuovi movimenti sociali, Collana Quaderni dei Problemi del socialismo*, Livello Dati, 1988.
- MELUCCI, A. *Nomads of the Present : social movements and individual needs in contemporary society*. London: Hutchinson radius, 1989.
- MELUCCI, A. *Challenging Codes. Collective action in the information age*. Cambridge: University Press, 1996.
- MEMMI, D. L'engagement politique. In GRAWITZ, M. et J. LECA (éd.), *Traité de science politique*, Tome 3, Paris : Presses Universitaires de France, 1985.
- MENDELL, M. L'émergence de mouvements sociaux internationaux et l'économie sociale et solidaire. *Économie et solidarités*, Hors-série, 2003.
- MENDRAS, H. *La fin des paysans*, Paris : Actes Sud, 1984.

MENDRAS, H. *Les sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie*, Gallimard [1976] 1995.

MEYER, D. ONG : une catégorie juridique introuvable, une définition utilitaire. Réflexions sur une définition en droit des ONG. In SIMÉANT J., P. DAUVIN (éd.), *ONG et humanitaire*. Paris : L'Harmattan, 2004, pp. 139-160.

MEYER, F. *La surchauffe de la croissance : essai sur la dynamique de l'évolution*, Paris : Fayard, 1974.

MEYNAUD, J. *Nouvelles études sur les groupes de pression*, Paris : FNSP, 1962.

MICHALET, C. A., *Qu'est-ce que la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2002.

MICHELS, R. *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Flammarion 1914 [1^{re} édition : 1911].

MICHELETTI, M. Le consumérisme politique. Une nouvelle forme de gouvernance transnationale. *Sciences de la société*, n°62, 2004, pp. 119-142.

MICHELETTI, M., FOLLESDAL A. et D. STOLLE. *Politics, products, and Markets. Exploring political consumerism past and present*. New Brunswick, NJ: Transaction Publishers, 2003.

MICHELETTI, M. et D. STOLLE. A case of discursive political consumerism, The Nike e-mail exchange. In BOSTRÖM, M., FOLLESDAL, A. KLINTMAN, M. MICHELETTI, M. et M. SORENSEN (éd.), *Political consumerism: its motivation, power, and conditions in the Nordic countries and elsewhere*. Proceedings from the 2nd International Seminar on Political consumerism, Oslo, 26-29 Août 2004, pp. 255-290 .

MICOUD, A. Les associations environnementales à l'origine de la définition d'un nouveau "bien commun" ? In *Actions associatives, solidarités et territoires*, Saint-Etienne,

Publications de l'Université de Saint-Etienne, coll. « Matières à penser », 2001, pp. 251-256.

MOEN, D. G. The Japanese Organic Farming Movement: Consumers and Farmers United. *Bulletin of Concerned Asian Scholars*, vol. 29, n° 4, 1997.

MONTENAY, Y. (éd.), *Le Socialisme contre le Tiers monde, Club de l'horloge*. Commission Nord-Sud, Paris : A. Michel, 1983

MOONEY, P. H. et S. A. HUNT. A repertoire of interpretations : master frames and ideological continuity in U.S. Agrarian mobilization. *The sociological quarterly*, vol. 37, n°1, 1996, pp. 177-197.

MORRIS, A. D. et C. McCLURG MUELLER (éd.). *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven and London : Yale University Press, 1992.

MOUCHARD, D. Expertise. In FILLIEULE, O., MATHIEU, L. et C. PÉCHU (éd.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2009, pp. 235-242.

MOUNIER, E. *Le personnalisme*. Paris : Presses Universitaires de France [1953] 2001.

MOZÈRE L. *Le Printemps des Crèches*. Paris : L'Harmattan, 1992.

MUELLER McCLURG, C. Building Social Movement Theory. In MORRIS A. D. et C. McCLURG MUELLER (éd.), *Frontiers in Social Movement Theory*. New Haven and London : Yale University Press, 1992, pp. 3-25.

MULLER, P. Comment les idées deviennent-elles politiques? La naissance d'une nouvelle idéologie paysanne en France, 1945-1965. *Revue française de science politique*, vol. 2, n°1, 1982, pp. 90-108.

- MULLER, P. La politique agricole française: l'État et les organisations professionnelles. *Économie rurale*, n°255-256, 2000, pp.33-39.
- MÜLLER-ROMMEL, F. New social movements and smaller parties : a comparative perspective. *West European Politics*, vol. 8, 1985, pp. 41-54.
- NEGT, O. *L'espace public oppositionnel*, Payot, Paris, 2007.
- NEVEU, E. *Sociologie des Mouvements sociaux*. Paris : La Découverte [1996] 2005.
- NEVEU, E. *Sociologie politique des problèmes publics*. Paris : Armand Colin 2015.
- NICOURD S. Travail associatif et travail syndical : la proximité des répertoires d'action. In NICOURD S. (éd.). *Le travail militant*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2009, pp. 59-69.
- NICOURD, S. et B. HARVARD-DUCLOS. *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*. Paris : Éditions Payot, 2005.
- OBERSCHALL, A., *Social conflict and social movements*, Englewood Cliffs: N. J. Prentice-Hall, 1973.
- OLSON, M. *The logic of collective action. Public goods and the theory of groups*, Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, 1965.
- OLSON, M. Group Size and contributions to Collective action : a response. *Research in social movements, conflicts and change*, vol. 2, 1979, pp. 149-50.
- OTT, A. *Traité d'économie sociale, ou L'économie politique coordonnée au point de vue du progrès*. Paris : F. Renou, 1851.
- OTT, H. Ecologisme et pacifisme. In BOZONNET, J.-P. et JAKUBEC J. (éd.), *L'écologisme à l'aube du XXI^e siècle. De la rupture à la banalisation*. Genève : Georg, 2000, pp. 55-62.

PARODI, M. Tiers secteur, économie sociale et crise. *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, vol. 12, 1984, pp. 100-120.

PECQUEUR, C. *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique, ou Études sur l'organisation des sociétés*. Paris : Capelle, 1842.

PECQUEUR, C. *Économie sociale ; des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, et de la civilisation en général, sous l'influence des applications de la vapeur : machines fixes, chemins de fer, bateaux à vapeur, etc.* Paris : Desessart, 1839.

PELLETIER, D. 1985-1987 : une crise d'identité du TM catholique ? *Le Mouvement social*, n°177, 1996, pp. 89- 106.

PÉNIN, M. L'économie sociale à travers le rapport de C. Gide sur l'Exposition universelle de 1900, *La revue de l'économie sociale*, n°19, 1990, pp. 137-157.

PÉNIN, M. *C. Gide 1847-1932. L'esprit critique*, Paris : L'Harmattan, 1997.

PIGENET, M. et D. TARTAKOWSKY (éd.), *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*. Paris : La Découverte, 2012.

PIZZORNO, A. Some other kinds of otherness : a critic of « rational choice » theories. In FOXLEY, A., McPHERSON, M., O'DONNELL G. (éd.), *Development, democracy and the art of trespassing. Essays in honor of A. Hirschman*, Notre Dame Indiana: University of Notre Dame press, 1986, pp. 355-373.

PIZZORNO, A. Considérations sur les théories des mouvements sociaux. *Politix*, vol. 3, n°9, 1990, pp. 74-80.

PLEYERS, G. *Alter-globalization. Becoming Actor in the Global Age*. Cambridge : Polity, 2010.

- PLEYERS, G. Consommation critique : des promesses de la modernité aux enjeux de l'âge global. In PLEYERS, G. (éd.), *La consommation critique. Mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*. Paris : Desclée de Brouwer, 2011, pp. 17-44.
- PLEYERS, G. Beyond Occupy : progressive activists in Europe, *Open Democracy*, 2012. En ligne: www.opendemocracy.net
- PLEYERS, G. et M. GLASIUS. La résonance des « mouvements des places ». *Connexions, émotions, valeurs. Socio*, n°2, 2013, pp. 59-80.
- PLIQUET, E. et N. RIEDINGER. Les implantations à l'étranger des entreprises industrielles françaises. Entre délocalisations et conquête de nouveaux marchés, *INSEE-4 pages*, n° 246, 2008.
- POISSON, E. *La République coopérative*, Paris : Grasset, 1920.
- POLANYI, K. L'économie en tant que procès institutionnalisé. In *Les Systèmes économiques dans l'Histoire et dans la Théorie*, trad. C. Rivière et A. Rivière, Paris : Librairie Larousse, [1957] 1975, pp. 239-260.
- POLANYI, K. *La Grande Transformation. Aux Origines politiques et économiques de notre Temps*, trad. C. Malamoud et M. Angeno, Paris : Gallimard, [1944] 1983.
- POLANYI, K. Le Féodalisme primitif et le Féodalisme du Déclin. In K. POLANYI, *Essais*, Textes réunis et présentés par M. Cangiani et J. Maucourant, Trad. F. Laroche et L. Collaud, Paris : Éditions du Seuil, [1950] 2002, pp. 107-113.
- POLANYI, K. *La Subsistance de l'Homme : La Place de l'Économie dans l'Histoire et la Société* ; trad. B. Chavance, Paris : Flammarion, [1977] 2011.
- POUX, X. (éd.) *Agriculture, environnement et territoires. Quatre scénarios à l'horizon 2025?* Paris : La Documentation française, 2006.

- PRADES J. Les coopératives françaises de consommation à l'épreuve du temps. In C. RAVELET (éd.), *La modernité d'Henri Desroche, Revue Anamnèse*, Paris : L'Harmattan, 2008.
- PRADES, J. *Compter sur ses propres forces. Initiatives solidaires et entreprises sociales*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 2006.
- PRÉVEL, M., *L'usine à la campagne. Une ethnographe du productivisme agricole*, Paris : L'Harmattan, 2007.
- PRÉVOST, F. *Mutation dans le syndicalisme agricole. Le courant Paysans-Travailleurs*, Chronique sociale de France, 1976.
- PRUDHOMME, C. De l'aide aux missions à l'action pour le TM : quelle continuité, *Le Mouvement social*, n°177, 1996, pp. 9-28.
- PURSEIGLE, F. *Les sillons d'engagement. Jeunes agriculteurs et action collective*, Paris : L'Harmattan, 2004.
- RAUDE, J. *Sociologie d'une crise alimentaire. Les consommateurs à l'épreuve de la maladie de la vache folle*, Paris : Tec et Doc, 2008.
- ROOTES, C. Environmental movements. In: SNOW, D. A., SOULE, S. A. and KRIESI, H. (éd.), *The Blackwell companion to social movements*. Blackwell Publishing, 2004, pp. 608-639.
- ROSANVALLON, P. Une stratégie d'expérimentation sociale. *Informations sociales, L'innovation sociale pour quoi faire ?* vol. 9-10, 1976, pp. 36-41.
- ROSTOW, W. W. *Les étapes de la croissance économique*; trad. par M.-J. du Rouret, titre d'origine : *The stages of economic growth*, Paris : Seuil, 1960.

- RUCHT, D. Environmental movement organizations in West Germany and France. Structure and inter-organizational relations. In Klandermans B. (éd), *Organizing for Change: Social movement Organizations in Europe and the US, International Social Movement Research, A research annual*. vol. 2, 1989, pp. 61-87
- RUFFIN, J.-C. *Le piège. Quand l'aide humanitaire remplace la guerre*. Paris: Jean-Claude Lattès, 1986.
- RYCMAN, A. Le citoyen rieur. *SociologieS*, Revue en ligne consultée le 05 novembre 2009, En ligne : <http://sociologies.revues.org/3013>.
- RYFMAN, Ph. L'humanitaire, enfant de mai ? In ARTIÈRES, Ph. et M. ZANCARINI-FOURNEL (éd.), 68. *Une histoire collective 1962-1981*, Paris : La Découverte, 2008, pp. 736-744.
- SAINTENY, G. *L'introuvable écologisme français?*, Paris : Presses universitaires de France, 2000.
- SALMON, A. *Éthique et ordre économique. Une entreprise de séduction*, Paris : CNRS Éditions, 2002.
- SAMUELSON, P. A. The pure theory of public expenditure. *Review of Economic and Statistics*, vol. 36, n. 4, pp. 387-389.
- SANJEK R. (1991), « The ethnographic present », *Man. The Journal of the royal anthropological Institute*, Vol. 26, n°4, pp. 609-628.
- de SARDAN J.-P. O., *La Rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Bruylant-Academia s.a., Louvain La Neuve, 2008, p. 54-55
- SASSATELLI R., *Consumer culture. History, theory and politics*, Sage Publications 2007.
- SAUVY, A. Trois mondes, une planète, *L'Observateur*, 14 août 1952.

- SCHLUCHTER, W., Éléments d'un programme de recherche wébérien. *Revue française de sociologie*, n°4, vol. 46, 2005, pp. 653-683.
- SCHNAPPER D., *La compréhension sociologique*, Presses Universitaires de France, [1999], 2012 (3^e éd.).
- SCHÜTZ, A. On multiple realities. *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. 5, 1945, pp. 533-575.
- SERVET, J.-M. Le Principe de Réciprocité chez Karl Polanyi, Contribution à une Définition de l'Économie solidaire. *Revue Tiers Monde*, vol. 2 n° 190, 2007, pp. 255-273.
- SIMON, C. Les pieds-rouges, hors de l'histoire officielle. In ARTIÈRES, Ph. et M. ZANCARINI-FOURNEL (éd.), 68. *Une histoire collective : 1962-1981*, Paris : La Découverte, 2008, pp. 158-165.
- SIMON, G., *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- SINTOMER, Y. *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris : La Découverte, 1999.
- SNOW, D. A. *Shakubuku. A study of the Nichiren Shoshu Buddhist Movement in America, 1960-1975*, New York : Garland Publishing Inc, 1993.
- SNOW, D. A. Framing Processes, Ideology and discursive Fields. In SNOW, D. A., SOULE, S. A. et KRIESI, H. (éd.), *The Blackwell Companion to social Movements*. Blackwell Publishing, 2004, pp. 380-411.
- SNOW, D. A., L. A. ZURCHER, et S. EKLAND-OLSON. Social networks and social movements : a microstructural approach to differential recruitment. *American Sociological review*, 45, 1980, pp. 787-801.

- SNOW, D. A., ROCHEFORD, Jr. E. B., WORDEN, S. K. et R. D BENFORD. Frame alignment processes, micromobilization, and movement participation. *American Sociological Review*, vol. 51, n°4, 1986, pp. 464-481.
- SNOW, D. A. et R. D. BENFORD. Ideology, frame resonance, and participant mobilization. In KLANDERMANS B., KRIESI, H., et S. TARROW (éd), *From Structure to Action: Comparing Social Movement Research across Cultures, International Social Movement Research. A Research Annual*, vol. 1, JAI Press Inc., 1988, pp. 197- 217.
- SNOW, D. A. et R. D. BENFORD. Master frames and cycles of protest. In MORRIS, A. D. et C. McCLURG MUELLER (éd.), *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven and London : Yale University Press, 1992, pp. 133-155.
- SNOW, D. A., SOULE, S. A. et H. KRIESI. *The Blackwell companion to social movements*, Blackwell Publishing, 2004.
- SNOW, D. A., della Porta, D., Klandermans, B., et D. McAdam (éd.). *The Wiley-Blackwell encyclopedia of social and political movements*, Malden, M.A.: Wiley-Blackwell, 2013.
- SOMMIER, I., *Le Renouveau des Mouvements contestataires à l'heure de la Mondialisation*, Paris : Flammarion, 2003.
- SOMMIER, I., FILLIEULE, O., et E. AGRIKOLIANSKY, *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe. Une perspective comparée*, Paris : Éditions Karthala, 2008.
- SPECTOR, M. et J. I. KITSUSE. Sociologie des problèmes sociaux. Un modèle d'histoire naturelle. In CEFAÏ D. et C. TERZI, *L'expérience des problèmes publics*, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, [1973] 2012, pp. 87-107.
- SPECTOR, M. et J. I. KITSUSE. *Constructing Social Problems*, New York: Aldine de Gruyter [1977] 1987.

- STRAUSS A. et J. CORBIN, « L'analyse de données selon la grounded theory, Procédures de codage et critères d'évaluation », in D. CEFAÏ, *L'enquête de terrain*, Éditions la Découverte/MAUSS 2003, pp. 363-379.
- SUTTON, M. Les contingences d'une encyclique : *Populorum progressio*. L'économie politique et la théologie de la libération. In Association française d'histoire religieuse contemporaine (éd.), *Les Chrétiens et l'économie*, Paris : Centurion, 1991, pp. 131-155.
- SYLVESTRE, J.-P. Les usages de la campagne et la dynamique identitaire des agriculteurs français. In SYLVESTRE J.-P. (éd.), *Agriculteurs, ruraux et citadins. Les mutations des campagnes françaises*. Dijon : Educagri Éditions, 2002, pp. 55-70.
- SZCZEPANSKI-HUILLERY, M. L'idéologie tiers-mondiste. Constructions et usages d'une catégorie intellectuelle en "crise". *Raisons politiques*, vol. 2, n°18, 2005, pp. 27-48.
- TAYLOR, V. Social Movement Continuity: The Women's Movement in Abeyance. *American Sociological Review*, 54, 1989, pp. 761-775.
- TARROW, S. *Power in Movement : Social Movements and Contentious Politics*, New York: Cambridge University Press, 1998.
- TARROW S., *Power in movement. Social movements and contentious politics*, Edition revue et augmentée, New York: Cambridge University press, 2011.
- TARROW, S. *Strangers at the Gates. Movements and States in Contentious politics*. Cambridge: Cambridge University Press, 2012.
- TIERNEY, K. J. The Battered women movement and the Creation of the Wife Beating problem. *Social problem*, 29, 1982, pp. 207-20.
- TILLY, C. *From Mobilization to Revolution*, New York : Random House, 1978.
- TILLY, C. *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris : Fayard, 1986.

- TILLY C. et L. J. WOOD. Connections in Great Britain, 1828-34; In DIANI M. et D. McADAM, *Social movements and networks. Relational Approaches to collective action*, Oxford : Oxford University Press, 2003, p. 147-172.
- TOURAINÉ, A. Pour une sociologie actionnaliste, *Archives européennes de sociologie*, T. V, n°1, 1964, pp. 1-26.
- TOURAINÉ, A. *Production de la société*, Paris : Seuil [1973] 1993.
- TOURAINÉ A. *Pourrons-nous vivre ensemble : égaux et différents*, Paris : Fayard, 1997.
- TOURAINÉ, A. *Un nouveau paradigme*, Paris : Fayard, 2005.
- TOURAINÉ, A., DUBET, F., HEGEDUS, Z., et M. WIEVIORKA. *Le pays contre l'État. Lutttes occitanes*. Paris : Seuil, 1981.
- VALLAEYS, A., *Médecins sans frontières : la biographie*, Paris : Fayard, 2004.
- VAN EN R. *A Basic formula to create Community Supported Agriculture*. Great Barrington, Mass, 1988.
- VARINE, H. de, *Consultations régionales de l'économie sociale et solidaire : rapport de synthèse*, Mai 2000, Paris : Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Économie Sociale, 2000.
- VERCHERAND, J. Le syndicalisme agricole face aux attentes de la société. In SYLVESTRE, J.-P. (éd.), *Agriculteurs, ruraux et citadins. Les mutations des campagnes françaises*. Dijon : Educagri Éditions, 2002, pp. 133-150.
- VIDAL, F. *De la Répartition des richesses, ou de la Justice distributive en économie sociale, ouvrage contenant l'examen critique des théories exposées soit par les économistes, soit par les socialistes*, Paris : Capelle, 1846.

VIENNEY, C. Vers une analyse économique du secteur coopératif, *Archives internationales de sociologie de la coopération*, 1960a, janvier-juin, pp. 141-237.

VIENNEY, C. Vers une analyse économique du secteur coopératif. *Archives internationales de sociologie de la coopération*, 1960b, juillet-décembre, pp. 192-288.

VIENNEY, C. *L'économie sociale*, Paris : La Découverte, 1994.

VION, A. L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit. *Revue Française de science politique*, vol. 53, n°4, 2003, pp. 559-582

WALDER, A. G. Political sociology and social movements, *Annual Review of Sociology*, vol. 35, 2009, pp. 303-412.

WALRAS, L. *Études d'économie sociale. Théorie de la répartition de la richesse sociale*, in A. et L. Walras, Œuvres économiques complètes, Tome IX, 1990 [1896] Paris : Economica.

WALRAS L. Des doctrines en matière d'association coopérative, in A. et L. Walras, Œuvres économiques complètes, Tome VI, *Les Associations populaires coopératives*, 1990 [1866] Paris : Economica, p. 171-176.

WASSERMAN, G. De la théologie de la libération au Forum social mondial. *Mouvements*, vol. 2, n° 32, 2004, pp. 161-169

WEBER, M. *Économie et Société*. trad. J. Freund, Paris : Plon, [1971] 1995.

WEBER, M. Remarque préliminaire au recueil d'études de sociologie de la religion. In *L'Éthique protestante et l'Esprit du Capitalisme*, Paris : Flammarion, 2000.

WEBER M. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard- Nrf, trad. par J.-P. Grossein, 2003a.

WEBER M. *Le savant et le politique*. trad. C. Colliot-Thélène, Paris : La Découverte, 2003b.

WEILL, G. *Histoire du mouvement social en France, 1852-1902*, Paris : F. Alcan, [1904] 1924.

WIEVIORKA, M. *Neuf Leçons de Sociologie*, Paris : Robert Laffont, 2008.

WIEVIORKA, M. The resurgence of social movements. *Journal of conflictology*, vol. 3, n°2, 2012, pp. 13-19.

ZEROUALI, A. Le Cedetim, de la « coopération rouge » à l'altermondialisme. In ARTIÈRES, Ph. et M. ZANCARINI-FOURNEL (éd.), 68. *Une histoire collective : 1962-1981*, Paris : La Découverte, 2008, pp. 559-565.

ZIMMER, M. Les AMAP en France : entre consommation de produits fermiers locaux et invention d'un nouvel ordre de vie. In PLEYERS, G. *La Consommation critique. Mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Desclée de Brouwer, 2011, pp. 47-68.

ZOLLBERG, A. R. Moments of madness. *Politics and society*, vol. 2, 1972, pp. 183-207.

Annexes

Annexe 1: Liste des sigles, abréviations et acronymes utilisés

ACPES : Acteurs et Collectif Pour une Économie Solidaire

ACO : Action Catholique Ouvrière

ACP : Groupes des pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

AdM : Artisans du Monde

AG : Assemblée Générale

AITEC : Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs

ALDEA : Agence de liaison pour le développement de l'économie alternative

Alliance PEC : Alliance Paysans-Écologistes-Consommateurs

AMI : Accord Multilatéral sur l’Investissement .

AMAP : Association pour le Maintien de l’Agriculture Paysanne

ASEPSI : Association pour l’étude et la promotion des structures intermédiaires

ASC : Agriculture Soutenue par la Communauté

ASI : Association de Solidarité Internationale

ATTAC : Action pour une Taxation des Transactions financières pour l’Aide aux Citoyens

CA : conseil d’administration

CCCF : Comité Catholique Contre la Faim

CCFD : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

CEDETIM : Centre Socialiste de Documentation et d’Études sur les Problèmes du Tiers-Monde

CEDI : Collectif Environnement Développement international

CEE : Communauté Economique Européenne

Cérès : Coordination nord-essonnienne pour une ruralité et un environnement sauvegardés

CERFI : Centre d’études, de recherches et de formation institutionnelles

CETA : Centre d'études techniques agricole

CEMEA : Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active

CDTM : Centre de Documentation Tiers-Monde

CFCF : Comité Français pour la Campagne mondiale contre la Faim

CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CGA : Confédération générale de l’agriculture

CGT : Confédération Générale du Travail

CFSI : Comité français pour la solidarité internationale (ex-CFCF)

CICA : Centre International de Coopération pour le Développement Agricole

CICP : Centre International de Culture populaire

CIGALES : Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne

CIMADE : Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués

CINAM : Compagnie d'Etude Industrielles et d'Aménagement du Territoires

CLONG-Volontariat : Comité de Liaison des ONG françaises de Volontariat

CNAJEP : Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaires

CNDP : Commission Nationale du Débat Public

CNJA : Cercle National des Jeunes Agriculteurs

CNJD : Commission Nationale de la Jeunesse pour le développement

CNLAMCA : Comité National de Liaisons des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives

CNLRQ : Comité national des Régies de Quartier

CNSL : Comité national de solidarité laïque

CNSTP : Confédération Nationale des Syndicats de Travailleurs-Paysans

CNUCED : Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement

Collectif ESE : Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette

CP : Confédération Paysanne

CRI : Centre de Recherche et d'Information

CRID : Centre de Recherche et d'Information pour le Développement

CRIDEV : Centre de recherche et d'information sur le Développement

CSA : Community Supported Agriculture

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

CUT : Centrale Unique des Travailleurs

ESS : Économie Sociale et Solidaire

ETP : Équivalent Temps plein

FADEAR : Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural

FADM : Fédération Artisans du Monde

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FDH : Frères des Hommes

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants agricoles

FLN : Front de libération nationale

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FNSP : Fédération nationale des Syndicats de paysans

FO : Force ouvrière

FRELIMO : *Frente de Libertação de Moçambique*

FSE : Forum social européen

FSM : Forum social mondial

GATT : General agreement on tariffs and trade

GIEPP : Groupement pour l'initiative et l'élaboration de projets professionnels

GNC : Groupement National de la Coopération

HEC : École des hautes études commerciale

IMS : Industrie du Mouvement Social

IRAM : Institut de Recherche appliquée des Méthodes de Développement

IRFED : Institut international de Recherche et de Formation en vue du Développement harmonisé¹

JAC : Jeunesse Agricole Catholique

JOAA : *Japan Organic Agriculture Association, Fédération de l'agriculture biologique japonaise*

JOC: Jeunesse Ouvrière Chrétienne

LACIM : Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde

LSF : Liberté Sans Frontière

MDM : Médecins du Monde

MODEF : Mouvement de coordination et de Défense des Exploitations agricoles Familiales

MSF : Médecins sans frontières

MSTP : Mouvement Syndical des Travailleurs Paysans

NMS : Nouveaux Mouvements Sociaux

OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OGM : Organismes génétiquement modifiés)

OIN : Opération d'Intérêt National

¹ L'IRFED sera renommé ultérieurement Institut International de Recherche et de Formation, Education et développement.

OIT : Organisation Internationale du Travail
 ONG : Organisation Non Gouvernementale
 OMC : Organisation Mondiale du Commerce
 OMS : Organisation du Mouvement Social
 ORCADES : Organisation pour la Recherche, la communication et l'Action en faveur
 d'un Développement Solidaire entre le Nord et le Sud
 OXFAM : Oxford Committee for Famine Relief
 PAC: Politique Agricole Commune
 PLU : Plan Local d'Urbanisme
 PNB : Produit national Brut
 PT : Paysans-Travailleurs
 REAS : Réseau pour une Économie Alternative et Solidaire
 REPAS : Réseau des Entreprises pour une Économie Alternative et Solidaire
 RITIMO : Réseau d'Information tiers-monde des centres de documentation pour le
 développement
 SARL : Société à responsabilité limitée
 SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
 SCOP : Société coopérative ouvrière de production
 SMS : Secteur du Mouvement Social
 TMR : Théorie de la Mobilisation des Ressources
 UASPS : Union des associations de sauvegarde du Plateau de Saclay
 U.CO.JU.CO : Union des Comités de Jumelages Coopération
 UCODEP : Union des Comités pour le Développement des Peuples
 Unedic : Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le
 Commerce
 UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la science et la culture.
 UNIOPSS: Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs
 sanitaires et sociaux
 ZPNAF : Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière.

Annexe 2 : Méthodologie suivie

Dans cette annexe, nous précisons les choix opérés lors du recueil et de l'analyse des données au cours des différentes étapes de notre recherche. Mais avant d'aborder ces points essentiels, nous commençons par deux remarques liminaires relatives à l'ensemble de notre démarche, l'une portant sur les critères d'évaluation de la validité d'une recherche qualitative et l'autre sur les changements d'échelles de notre étude.

Concernant les critères de validité d'une recherche qualitative, il faut tout d'abord relever l'existence d'une tendance persistante dans les sciences sociales à vouloir appliquer les critères de scientificité de la recherche quantitative à la recherche qualitative. Mais cette transposition n'est pas sans poser de problèmes. En effet, si la validité d'une recherche qualitative repose dans la capacité du chercheur à transformer ce qui peut apparaître inconnu en éléments familiers à travers un processus de « compréhension personnelle des logiques des autres » (Sardan, 2008, p 104), ce processus peut difficilement être objectivable et quantifiable. La tendance à la standardisation toujours plus grande du traitement des données en sociologie conduit à la fois à une dépersonnalisation des techniques de recherche et à une sophistication croissante des outils. Pour contrer cette tendance, J.-C. Kaufmann prône un retour à la théorie et à la prise en compte du rôle primordial de l'interprétation dans la démarche de la sociologie compréhensive (Kaufmann, [2011] 2016).

Cependant, la question de la validité des résultats obtenus par une recherche qualitative reste posée. De nombreux critères ont été formulés par les ethnologues¹. Il est possible de retenir trois grands axes qui synthétisent l'ensemble de ces critères (Sanjek, 1991) :

- 1- L'explicitation des décisions qui structurent l'enquête de terrain, qu'il s'agisse des décisions d'ordre conceptuel ou d'ordre purement empirique ;
- 2- La clarification du chemin emprunté pour mener l'enquête, avec notamment les types d'interlocuteurs rencontrés, les types d'informations recueillies, et les relations entretenues par les interlocuteurs avec l'ensemble que forme l'objet de la recherche ;
- 3- Les précisions concernant la manière dont les conclusions s'appuient sur les témoignages recueillis.

¹ Cf. notamment la liste de questionnements posés par Strauss et Corbin afin de vérifier l'enracinement empirique des analyses et formulations théoriques proposés (2003, p. 377). Ces questionnements visent à expliciter l'ensemble des étapes conduisant de la sélection du corpus de données à l'élaboration des catégories et à la pertinence de la théorie produite.

Dans la suite, nous nous efforcerons donc d'apporter des éclaircissements suivant chacun de ces trois axes. De plus, loin de considérer qu'il existe un modèle applicable à toute situation, il nous semble plus pertinent de considérer que le modèle, les questionnements, les hypothèses et l'objet de la recherche se construisent au fil de la découverte des données de terrain suivant la tradition inaugurée par Anselm Strauss et Barney Glaser (1973 [1967]). Deux questions ont guidé notre recherche à ses débuts : « Comment une association émerge-t-elle ? » et « Comment peut-on appréhender la dimension politique d'une association ? ». L'immersion dans le terrain nous a ensuite amenée à prendre conscience des nombreuses interactions avec d'autres associations, et de leur importance dans le développement de nouvelles activités. Nous nous sommes donc intéressée progressivement aux liens inter-associatifs. Les hypothèses¹ se sont alors affinées, et nous en sommes venue à nous interroger sur le rôle des organisations préexistantes et celui de tout le réseau associatif environnant dans la phase d'émergence. Notre questionnement s'est par la suite déplacé de la seule phase d'émergence d'une association à son fonctionnement sur le long terme.

Concernant les changements d'échelles de notre étude, nous avons observé une tendance de l'analyse des processus de cadrage à se focaliser soit sur le niveau micro-sociologique, qui est celui des acteurs et de leurs interactions, soit sur le niveau méso-sociologique, qui est celui des organisations. Cet accent mis sur le niveau micro-sociologique avec un intérêt poussé porté à la description des situations d'interactions s'accompagne souvent d'une place réduite accordée à la dimension temporelle des activités observées. Le programme de recherche dressé par Daniel Cefaï (2007, chap. 11) nous semble particulièrement bien illustrer cette tendance. Pour notre part, nous avons entrepris une analyse qui articule à travers un va-et-vient constant le niveau méso-social et le niveau macro-social, afin de mieux saisir les dynamiques sous-jacentes à l'émergence et au développement des associations. Dans nos études de cas, le niveau local, le niveau régional et le niveau national sont étroitement articulés, les matériaux mobilisés couvrant ces différentes échelles². À travers l'analyse de ces matériaux, nous avons cherché à mettre en évidence les éléments qui se condensent en logiques communes formant les composantes des cadres mobilisés. Dans nos études de cas,

¹ À la différence de Strauss et Corbin (2003), nous considérons qu'un travail de recherche ne peut débiter sans la formulation d'hypothèses de départ, qui sont ensuite révisées et affinées. Les hypothèses ne peuvent pas émerger de la seule confrontation avec le terrain, elles guident nécessairement l'entrée du chercheur sur le terrain.

² Comme nous le verrons plus loin, les matériaux mobilisés émanent du niveau national (archives d'Alliance PEC, bulletins d'information d'AdM et Rapports d'activité d'AdM), du niveau régional (bulletins d'information du réseau AMAP-Ile-de-France) ou du niveau local (archives de l'AMAP de Saclay, sites internet des groupes en AMAP, archives d'AdM Poitiers.)

nous nous sommes efforcée de recourir à de fréquents changements d'échelle afin de comprendre la complexité des mutations des éléments discursifs identifiés dans les différents espaces, en tentant de cerner leurs influences réciproques. L'attention portée à une association au niveau local permet de restituer toute la complexité de la question étudiée en la rattachant à l'évolution du mouvement à un niveau plus large et à celle du réseau dans lequel ce dernier s'insère. L'analyse macrosociologique permet quant à elle de saisir la dimension temporelle des phénomènes observés, à travers une exigence constante de contextualisation socio-historique.

Comme relevé précédemment, notre recherche comprend deux étapes distinctes, dont la succession chronologique a contribué à façonner la structure de notre thèse :

- 1-La généalogie du mouvement étudié et l'étude de son émergence en recherchant l'organisation préexistante et les liens développés avec d'autres organisations.
- 2-L'étude de son fonctionnement ultérieur avec une étude des activités menées et des écrits produits par le mouvement en les mettant en relation avec les autres organisations.

Ces deux étapes ont été précédées d'une phase de préparation de la recherche visant à mieux cerner les contours de l'objet étudié. Nous présentons donc ci-après la méthode suivie pour chacune de ces étapes.

La phase de préparation de la recherche

Nous nous sommes tout d'abord immergée dans les deux mouvements associatifs étudiés pour chercher à saisir les préoccupations des acteurs, leurs aspirations et le sens de leurs pratiques. Cette phase a débuté lors du master 1 et s'est étendue au-delà de la fin du master 2, soit de 2008 à 2009. Cette phase de préparation de la recherche a permis de comprendre plus finement le sens des actions menées, de préciser l'objet de la recherche et d'identifier des pratiques pertinentes pour notre recherche à travers l'observation participante et les entretiens d'acteurs clés impliqués dans ces pratiques. Au fil du temps, nous avons été amenée à nous impliquer dans une AMAP au niveau local puis régional, et nous avons connu de l'intérieur le fonctionnement du mouvement étudié. À travers ces observations, il s'agissait d'approcher l'« univers discursif »¹ des acteurs du groupe étudié, de saisir la diversité des activités

¹ L'« univers discursif » étant un ensemble de significations formé par un groupe (Mead, 2006).

menées, de comprendre le sens qu'ils donnaient à leurs pratiques et d'appréhender ce qui avait de l'importance à leurs yeux en étant attentif à ne pas surimposer notre propre sens à celui des acteurs. Les observations d'abord distanciées ont cédé progressivement la place aux observations participantes. De sympathisante, nous sommes devenue membre actif d'un groupe local, puis adhérent-relais, en charge de la diffusion l'information, et nous avons participé au travail de réflexion de la commission communication au niveau régional¹. Le fait de s'impliquer dans le mouvement étudié permet de passer davantage inaperçu et donc d'accéder à des espaces d'échanges plus nombreux. À travers ces observations participantes, nous avons pris conscience de la diversité des activités déployées et de l'importance des échanges d'information.

La liste exhaustive des observations menées figure ci-après.

Liste des observations réalisées classées par ordre chronologique :

Observations non participantes² :

- Du 26 au 30 janvier 2008 : 3^{ème} Colloque International du Réseau international Urgenci (réseau international des AMAP) rassemblant plus de 200 personnes de pays différents à Aubagne (avec échanges et bilan des actions réalisées, réflexion sur l'avenir et programmation, dialogue politique et Assemblée Générale du réseau Urgenci). Ces trois journées ont été l'occasion de discussions informelles avec des adhérents des AMAP et des maraîchers de toute la France.

- 10 mai 2008 : Animations avec des stands devant la boutique AdM Paris 9^{ème} arrondissement lors de la quinzaine du commerce équitable. Discussions informelles avec les adhérents.

- Juin 2008 : Visite d'un représentant de producteurs de statuettes artisanales du Burkina Fasso, boutique Artisans du monde Paris, 13^{ème} arrondissement. Discussion informelle avec le représentant.

- Juin 2008 : Assemblée générale de l'AMAP de la Butte, Paris 18^{ème} arrondissement.

- 10 février 2008 : Assemblée générale du réseau AMAP Île-de-France, salle polyvalente des Lilas.

- Mai-juin 2008 : Distributions de l'AMAP du Marais (distribution dans un local associatif, Paris 3^{ème} arrondissement). Discussions informelles avec les adhérents.

¹ Au sein de cette commission, j'ai en particulier participé à la création et à la parution des premiers numéros de la lettre d'information du réseau des AMAP Île-de-France qui paraît depuis 2008 (le titre initial de cette lettre d'information était *Sous les pavés la terre*, puis il est devenu *Lettre d'information du réseau des AMAP Île-de-France* à partir de 2014).

² Lorsque nous avons observé une situation sans y prendre part de manière active, nous qualifions cette approche d'observation non participante. Par contre, lorsque nous nous sommes insérée dans des situations en y prenant pleinement part, nous qualifions cette approche d'observation participante.

• Septembre -novembre 2008 : Distributions de l'AMAP des Feuillantines (distribution sur le trottoir, puis au cinéma la Clef, Paris 5^{ème} arrondissement). Discussions informelles avec le maraîcher et avec des adhérents.

• 15 mars 2009 : Assemblée générale du réseau AMAP Île-de-France, Chai de Bercy (parc de Bercy).

• 18 mai 2014 : Journée de clôture de La Quinzaine du commerce équitable avec la Fair-Pride et le carnaval éthique et solidaire » organisés par AdM, et la tenue de stands formant un village solidaire (place Baudoyer, Paris 4^{ème} arrondissement).

Observations participantes :

• Janvier-mai 2008 : Participation à 5 réunions de préparation de la première fête des AMAP-Île-de-France qui s'est tenue le 24 mai 2008 au cinéma La Clef dans le 5^{ème} arrondissement de Paris.

• 24 mai 2008 : Participation à la journée de la fête des AMAP -Île-de-France, avec tenues de stands, d'ateliers et de conférences.

• Avril 2008 - avril 2009 : Participation aux réunions de la commission communication du réseau AMAP-Île-de-France. Elaboration de supports de communication (panneaux d'exposition, mais aussi lettre d'information du réseau dont le premier numéro paraît en mai 2008 sous le titre « Sous les pavés la terre »).

• Avril 2008 - avril 2009 : Participation aux activités de diffusion d'information en tant qu'adhérente-relais dans une AMAP locale du 18^{ème} arrondissement (AMAP du Haricot Magique). Réalisation d'un bulletin d'information hebdomadaire envoyé par mail aux adhérents.

• Quatre journées de visite à la ferme : Trois visites en juin 2008 (AMAP du Haricot magique et AMAP de la Butte, Paris 18^{ème} arrondissement, AMAP de Vaucresson) et une visite septembre 2008 (AMAP du Haricot Magique, Paris 18^{ème} arrondissement). Discussions informelles avec le maraîcher, et avec des adhérents. Participation aux récoltes.

• Avril 2008 - avril 2009 : Participation aux distributions hebdomadaires de paniers de légumes de l'AMAP du Haricot Magique, local situé dans une cave d'un café, à Paris 18^{ème} arrondissement. Discussions informelles avec les adhérents, avec le maraîcher et aide à la distribution.

Pendant cette phase de préparation de la recherche, nous avons également mené des entretiens. Ces entretiens sont des entretiens non directifs à visée exploratoire. L'attitude d'écoute et de bienveillance s'imposait afin de pouvoir saisir l'univers de représentations de l'interviewé en le laissant développer sa pensée selon ses propres termes. Si les entretiens peuvent viser soit à recueillir des informations sur le groupe ou l'institution étudiée, soit à saisir l'expérience personnelle de l'interviewé (Sardan, 2008), nous nous sommes centrée davantage sur le recueil d'informations relatives à l'association étudiée plutôt que sur le parcours de l'interviewé, même si les deux s'entremêlaient inéluctablement au cours de l'entretien.

Tout entretien se déroule dans une situation sociale particulière. Les interviewés répondaient aisément à mes demandes d'entretiens, car ils avaient à cœur de faire partager

l'enthousiasme militant qui les animait. J'étais alors perçue davantage comme une potentielle adhérente qu'une chercheuse. Cette situation sociale peut induire un biais consistant à euphémiser ou à passer sous silence les difficultés, les aspects peu reluisants de la démarche, mais il m'a semblé qu'après un temps, le discours emphatique tendait à s'estomper pour laisser place à la réflexion sur l'engagement de l'interviewé et sur le mouvement dans lequel celui-ci s'inscrivait.

Une autre particularité des situations d'entretien tient au niveau scolaire élevé de certains interviewés, à leur habitude propre au milieu militant de mener des débats réflexifs et aux responsabilités exercées au sein du mouvement. Cet ensemble de dispositions portait les interviewés soit à se focaliser sur les buts généraux de l'association avec une tendance à survaloriser les résultats des actions menées, soit à se placer d'emblée sur le terrain de l'analyse de leurs propres pratiques, tendant presque à vouloir exposer voire imposer un sens aux résultats de notre recherche. La difficulté est ici de repositionner le débat sur les aspects concrets de leurs pratiques quotidiennes, en demandant notamment de citer des exemples face à tel ou tel énoncé par trop général ou théorique.

Les entretiens ont été menés avec des fondateurs, des militants ayant des responsabilités plus ou moins importantes dans les mouvements étudiés, et avec des salariés. Le choix des interlocuteurs s'appuie sur les liens interpersonnels des interviewés qui chacun à leur tour nous orientent sur le terrain en fonction de leur propre réseau de connaissances. Ce choix procède donc par « buissonnement »¹ (Sardan, 2008, p. 83).

Le guide d'entretien était adapté en fonction du rôle et des responsabilités de chaque interviewé. Loin d'être un guide standard applicable à toute personne, il a été amendé, enrichi, restructuré au fur et à mesure que l'enquête progressait et que de nouvelles pistes apparaissaient. Cependant de grands thèmes communs à l'ensemble des entretiens menés peuvent être relevés (cf encadré ci-après).

Guide d'entretien²

Le parcours de l'interviewé :

- En quelle année avez-vous rejoint l'association ?
- Comment avez-vous entendu parler la première fois de l'association ?
- Pourquoi avez-vous décidé d'y participer ?

¹ Cette approche a aussi été dénommée mode d'échantillonnage « boule-de-neige ».

² Le guide d'entretien qui est présenté dans la suite était adapté en fonction du statut l'interviewé (sympathisant, bénévole sans responsabilité, administrateur, salarié).

- Dans quelle association, collectif ou parti étiez-vous auparavant impliqué ?
- Comment avez-vous rejoint cette association ?
- En quoi consistait votre implication dans l'association et comment a-t-elle évolué ?
- Avez-vous participé à une ou plusieurs instances permanentes de coordination avec d'autres associations ?

L'origine de l'association

- Que savez-vous des débuts de l'association ?
- Dans quel but cette association a-t-elle été créée ? Pour répondre à quels besoins ?
- Qui étaient les fondateurs de l'association et les avez-vous connus personnellement ?
- En quoi l'organisation préexistante a-t-elle facilité ou pas le développement ultérieur de l'association ? Quelles étaient ses missions essentielles ?
- De quels moyens disposait l'organisation préexistante ?
- Quelles étaient les difficultés rencontrées par les fondateurs ?
- Quels étaient les principaux thèmes défendus par l'association à ses débuts ? Quelles activités étaient mises en place pour les défendre ?

Le fonctionnement de l'association

- Combien l'association comptait-elle de bénévoles (réguliers/occasionnels) au début ? A partir de quand y a-t-il eu des permanents ?
- Comment sont prises les décisions de mener telle ou telle campagne ?
- Quelles sont les principales activités de sensibilisation et d'interpellation menées par votre association pendant que vous y étiez investi ? Précisez dans chaque cas si ces actions étaient menées en commun avec d'autres associations ou non.
- Quels étaient les types d'informations diffusées ? Sous quelle forme et pour quel type de public ?
- A partir de quand telle revendication est-elle devenue centrale ? Quel a été l'élément déclencheur ?
- Parmi toutes ces activités, quelles sont celles qui ont rencontré, selon vous, le plus de succès et pourquoi ?
- Sur quel plan jugez-vous que votre mouvement est efficace ?

Les liens avec les autres associations

- Pourriez-vous expliquer quels types de liens existaient avec les autres associations ?
- Votre association est-elle adhérente à d'autres associations ou collectifs au niveau local ?
- Quelle était la répartition des tâches avec les autres associations ?
- Quels sont les types d'actions menées en commun ?
- Qui impulsait de nouveaux types d'actions et qui était plutôt en retrait ?
- Avec quelles associations échangez-vous de l'expertise ou de l'information ? À quelle fréquence ?
- Qu'est ce qui fait la spécificité du collectif dans lequel votre association est insérée ?

La liste exhaustive des entretiens menés figure ci-après.

Récapitulatif des entretiens réalisés (classés par ordre chronologique) :

Pour chacun est indiqué le pseudonyme de l'enquêté, sa fonction, sa région, son collectif d'appartenance et la date de réalisation de l'entretien.

- Michaël, adhérent d'une AMAP – Île de France (juin-septembre 2007) ;
- Eric, maraîcher d'une AMAP - Île de France (juin-septembre 2007) ;
- Patricia, adhérente d'une AMAP Île de France (juin-septembre 2007) ;
- Laurent, salarié d'Urgenci, réseau international des AMAP – Provence-Alpes Côtes d'Azur (juin-septembre 2007) ;
- Philippe, adhérent d'une association- Île de France (juin-septembre 2007) ;
- Joseph, maraîcher d'une AMAP - Île de France (juin-septembre 2007) ;
- Pascal, adhérent d'une association d'AdM - Île de France (avril 2008) ;
- Georges, salarié de la FAdM - Île de France (avril 2008) ;
- Sophie, adhérente d'une association d'AdM – Île de France (avril 2008) ;
- Laure, salariée de la FAdM - Île de France (avril 2008) ;
- Clarisse, adhérente et membre du CA d'Alliance PEC - Île de France (juin-juillet 2008) ;
- François, adhérent et membre du CA d'Alliance PEC - Île de France (juin-juillet 2008) ;
- Marie, adhérente et membre du CA d'Alliance PEC - Île de France (juin-juillet 2008) ;
- Julien, adhérent et membre du CA d'Alliance PEC - Île de France (juin-juillet 2008) ;
- Jean, ex-salarié d'Alliance PEC - Île de France (juin-juillet 2008) ;
- Brigitte, adhérente et membre du CA d'Alliance PEC - Île de France (juin-juillet 2008) ;
- Pablo, adhérent et membre du CA d'une AMAP - Provence-Alpes Côtes d'Azur (juin-juillet 2008) ;
- Romaric, maraîcher d'une AMAP- Provence-Alpes Côtes d'Azur (juin-juillet 2008) ;
- Marc, adhérent et membre du CA d'une AMAP- Provence-Alpes Côtes d'Azur (juin-juillet 2008) ;
- Cécile, adhérente et membre du CA d'une AMAP – Rhône-Alpes (juin-juillet 2008) ;
- Alexandra, adhérente et membre du CA d'une AMAP- Rhône-Alpes (juin-juillet 2008) ;
- Emilie, adhérente AdM - Île de France (juin 2014) ;
- Aurélie, ex-présidente du CRID - Île de France (juin 2014) ;
- Maurice, premier salarié du CRID - Île de France (juin 2014) ;
- Jean-Marc, premier salarié à plein temps de la FADM (juin 2015) ;
- Jules, salarié du CDTM et président d'une association AdM- Île de France (juin 2014) ;
- Murielle, adhérente et ex-présidente d'une boutique AdM - Champagne (septembre 2014) ;
- Paul, membre d'un comité de jumelage - Champagne (mars 2025) ;
- Mireille, adhérente et présidente d'une association AdM - Champagne (mars 2015).
- Marie-Claude, fondatrice d'une AMAP de la région parisienne, impliquée dans un collectif associatif de lutte pour la préservation de terres agricoles (mars 2016).
- Estelle, vice-présidente d'une AMAP de la région parisienne, impliquée dans un collectif associatif de lutte pour la préservation de terres agricoles (mars 2016).
- Jean-Christophe, fondateur d'une AMAP, impliqué dans un collectif associatif défendant un projet agricole pour sa commune (avril 2016).

Notons que nous avons mené des entretiens essentiellement dans la phase de préparation de la recherche, mais aussi dans les phases ultérieures, afin de préciser et de compléter les données issues de la consultation des archives. À cette phase de préparation de la recherche a succédé la première étape dont nous précisons le contenu ci-après.

Première étape de la recherche : La généalogie de l'association étudiée

La première étape consiste à analyser les recompositions du milieu associatif dans lequel l'association étudiée s'insère lors de sa création. Cette analyse, qui correspond à une perspective macrosociologique, vise à repérer les cadres dominants qui constitueront les éléments de base du système interprétatif de l'association étudiée.

Dans le cas d'Artisans du Monde, nous avons dressé un panorama historique des associations de solidarité internationale en partant de l'association étudiée et des liens qu'elle entretient avec les autres organisations. Cette analyse des recompositions du réseau tiers-mondiste qui s'étend sur 50 ans s'appuie essentiellement sur les archives propres aux associations étudiées, mais aussi sur des matériaux de seconde main, en particulier des écrits d'historiens (mais les ouvrages portant sur le réseau tiers-mondiste en France se sont révélés être très peu nombreux). Nous avons donc étudié les bulletins des associations de solidarité internationale, en tant que reflet de l'esprit d'une époque. Les publications des associations de solidarité internationale analysées sont celles des associations proches d'AdM, c'est-à-dire celles qui appartiennent aux mêmes collectifs¹. Il s'agit des publications suivantes :

- *Faim et Développement* (de 1966 à 1990) publiée par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement ;
- *Bulletin trimestriel* de Frères des hommes (de 1975 à 1990) ;
- *CRIDECHOS* puis *Altermonde* publiées toutes deux par le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement ;
- *Bulletin de liaison du CEDETIM* (de 1968 à 1995) publié par le Centre Socialiste de Documentation et d'Études sur les Problèmes du Tiers-Monde ;
- *Bulletin de Liaison du Secrétariat de Liaison des groupes locaux tiers-monde* (1977-78).

¹ Il s'agit de toutes les organisations avec lesquelles AdM mène des actions en commun ou échange des informations.

Partant de ces écrits, nous avons identifié et relevé les cadres dominants qui apparaissent au fil du temps, ces derniers servant ensuite d'éléments de base pour la formation du système interprétatif du mouvement étudié.

Dans le cas des AMAP, nous avons de manière similaire dressé un panorama historique des recompositions du milieu syndical paysan. Pour cela, nous nous sommes appuyée essentiellement sur des matériaux de seconde main, en particulier des écrits d'historiens, de politologues et de sociologues. Les ouvrages ou articles d'historiens mobilisés sont ceux de M. Gervais (1965), de F. Prévost (1967), de P. Barral (1968), de J.-Ph. Martin (1976 et 2005), de G. Duby et d'A. Wallon (1976). Les ouvrages ou articles des politologues utilisés sont ceux de P. Muller (1982 et 2000), de B. Jobert et de P. Muller (1987), de B. Bruneteau (1994) et d'I. Bruneau (2006). Enfin, les ouvrages ou articles de sociologues qui nous ont été utiles sont ceux de H. Mendras (1984 et 1995), de P. Alphandéry (1989), de R. Bourrigaud (1990), de B. Hervieu (1990 et 1997), de R. M. Lagrave (1990), de J. -P. Sylvestre (2002), de J. Vercherand (2002), d'É. Deléage (2004), de F. Purseigle (2004), d'Y. Dupont (2005), et de M. Prével (2007). Les acteurs eux-mêmes ont aussi fait paraître des ouvrages autobiographiques ou des essais auxquels nous avons eu recours et notamment ceux de M. Debatisse (1963), de R. Colson (1950), de J. Bové et de F. Dufour (2000 et 2002). Les journalistes ont également publié soit des enquêtes, soit des recueils d'entretiens et nous avons mobilisé en particulier ceux d'Y. Chavagne (1988) et de G. A. Luneau (2000 et 2004). Enfin, quelques revues ont été consultées parmi lesquelles : *Transrural Initiatives*, *Vent d'Ouest* et *Campagnes solidaires*. S'appuyant sur ces écrits, nous avons repéré des cadres dominants dont le mouvement des AMAP se saisira par la suite.

Notons que notre analyse du réseau tiers-mondiste d'une part et du milieu syndical paysan d'autre part ne repose pas sur des matériaux similaires. Dans le cas du mouvement tiers-mondiste, nous avons dû recourir aux publications des associations du fait de la faiblesse des études académiques menées sur ce mouvement en France, alors que le mouvement syndical paysan étant beaucoup plus étudié, nous nous sommes appuyée sur les ouvrages académiques existants. Mais dans les deux cas, que ce soit à partir du matériau primaire ou secondaire, nous avons cherché à mettre en évidence les cadres dominants mobilisés par le mouvement associatif et syndical. Nous expliquons ci-dessous en détail comment nous avons procédé pour le repérage des cadres dominants.

Construction progressive des catégories d'analyse

Comment identifier un cadre ? Plusieurs auteurs ont pointé l'insuffisance des explications des sociologues quant à la manière d'identifier les cadres¹. Afin de contrer cette tendance, nous explicitons, dans la suite, la manière dont nous avons repéré les cadres. Nous avons mené une analyse du discours par thèmes (ou par enjeux). L'analyse du discours comprend un repérage de la fréquence des thèmes pour en déduire des catégories d'analyse. Cette analyse est toujours liée à une approche interprétative permettant de construire des catégories d'analyse.

La première étape a donc consisté à sélectionner les informations pertinentes dans les supports écrits recueillis en nous efforçant de porter notre attention sur les activités politiques menées et sur les significations associées. À travers les textes produits par les associations étudiées, nous avons donc relevé de manière systématique le contenu des revendications sous-tendant les activités politiques menées qu'il s'agisse d'activités de diffusion d'information, de sensibilisation, d'interpellation, d'expertise ou de mobilisation.

Nous avons ensuite cherché les thèmes récurrents, et parmi eux les plus fréquents. Nous avons alors mis en relation les catégories retenues avec les objectifs et les hypothèses initialement fixés, afin d'ajuster ou de modifier ceux-ci. Pour qu'un thème identifié puisse être considéré comme étant un cadre d'action collective, nous avons posé deux conditions. Le cadre retenu doit tout d'abord permettre de clarifier, de simplifier et de synthétiser les caractéristiques des ensembles de thématiques relevés dans les documents analysés, en construisant en quelque sorte des idéaux-types². Le cadre retenu doit aussi comporter des éléments qui se rapportent au processus de cadrage diagnostique et d'autres qui se rapportent au processus de cadrage pronostique. Pour cela, nous avons étudié les arguments associés dans les textes à tel ou tel thème défendu.

Enfin, pour qu'un cadre soit retenu, il faut qu'il soit stabilisé ou saturé³, la *saturation* étant atteinte lorsque « le chercheur éprouve le sentiment que la poursuite du recueil, du codage et de l'analyse des données ne lui apportera pas davantage » (Strauss et Corbin, 2003, p. 375).

La généalogie de l'association étudiée commence, comme nous venons de le voir, par un repérage des cadres dominants dans un contexte socio-historique donné. Elle se poursuit par un rétrécissement du champ de vision à travers l'étude non plus de l'ensemble des associations ou organisations composant le réseau qui entoure l'association étudiée, mais de l'organisation préexistante seule.

¹ Cf. en particulier la contribution de Maher, T. Michael. 2001, "Framing: An Emerging Paradigm or a Phase of Agenda Setting", in *Framing Public Life: Perspectives on Media and our Understanding of the Social World*, 33 Ed. Stephen D Reese, Oscar H Gandy, and August E Grant. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

² Pour Dominique Schnapper, c'est « toute l'activité de connaissance rationnelle qui relève de la construction de types idéaux (Schnapper D., [1999] 2012, p. 33).

³ La saturation d'une catégorie a été initialement définie par Barney Glaser et Anselm Strauss de la façon suivante : « La saturation signifie qu'aucune donnée nouvelle ne permet au sociologue de préciser les propriétés d'une catégorie. Face à la répétition d'exemples identiques, le chercheur peut ainsi affirmer sur une base empirique qu'une catégorie est saturée » (Glaser et Strauss, 1973, p. 61, trad. personnelle). Cette première définition est ensuite précisée en énonçant les étapes du codage qualitatif qui doivent être parcourues en boucle jusqu'à ce qu'un phénomène de saturation se produise (Strauss et Corbin, 2003). Par saturation des modèles, J.-C. Kaufmann entend l'élaboration progressive de modèles issus de la confrontation avec le terrain, les modèles très flous au départ se stabilisant ensuite avec l'appui de faits de plus en plus nombreux (Kaufmann, [2011] 2016, p. 28-29).

Dans le cas d'AdM, nous nous sommes intéressée aux comités de jumelage et plus particulièrement au passage des comités de jumelage aux premières boutiques d'AdM au niveau national et local. Nous nous sommes pour cela centrée sur le cas d'une association, celle de Poitiers. Nous avons alors consulté le fonds d'archives privées d'Emmaüs International, situé aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix, dont une partie porte sur la constitution des premiers comités de jumelage coopération. Et nous avons exploité les archives de la boutique AdM de Poitiers, et, en particulier, le *Bulletin d'information du comité de jumelage Patiya-Poitiers-Ouargaye* (1975-1980) et le *Bulletin Poitiers-Tiers-monde* (1980-2000). Ces dernières archives sont conservées à la Bibliothèque nationale de France.

Dans le cas des AMAP, nous nous sommes intéressée à l'organisation préexistante au niveau national, Alliance Paysans-Écologistes-Consommateurs (Alliance PEC). Nous avons étudié les archives de l'association Alliance Paysans-Écologistes-Consommateurs (Alliance PEC) pour la période de 1990 à 2000. Créée en 1991, Alliance PEC a été mise en veille en 2003, cédant la place au développement des AMAP à partir de structures régionales.

Les textes ont été rassemblés à partir de lieux distincts : le centre de documentation sur le tiers monde de la boutique Paris 9^e arr., de la Bibliothèque nationale de France pour les archives de Poitiers et du centre de Roubaix pour les archives des comités de jumelage. Dans le cas des AMAP, les archives d'Alliance PEC se trouvaient dans les locaux de la FNAB et le reste des textes (PV, Rapports d'activités) étaient disponibles en ligne. Nous détaillons ci-après la liste de l'ensemble des documents consultés pour cette étape.

Liste des documents exploités pour l'étude de l'organisation préexistante, U.CO.JU.CO., et l'étude de la création des premières boutiques Artisans du Monde au niveau national :

Archives de l'U.CO.JU.CO. disponibles aux *Archives Nationales du monde du travail* (N°2010-018-678) :

- *Notes d'information SOS jumelage* de 1971 à 1972 ;
- *Notes et nouvelles de l'Union des Comités de jumelage pour un vrai développement réciproque en 1973* ;
- *Rapport d'orientation et Rapport d'activité de 1976* ;
- *Rapport Action de l'U.CO.JU.CO au Bangladesh, P. Anscutter¹* ;
- *Croissance des Jeunes Nations, n°160, juin 1975, numéro spécial jumelage coopération, p. 7. Archives Nationales du monde du travail, N°2010-018-678.*

Archives de l'U.CO.JU.CO. disponibles aux *Archives Nationales du monde du travail* (N°2010-018-691) :

- *Lettre datée du 5 février 1976, de M. Chauvin.*

¹ P. Anscutter a été le représentant de l'U.CO.JUCO. au Bangladesh de 1975 à 1977.

Archives de l'U.CO.JU.CO. disponibles aux *Archives Nationales du monde du travail* (N°2010-018-693) :

- *Compte-rendu de l'Assemblée générale UCODEP de Limoges, 8 -9 octobre 1977.*
Archives du comité de Poitiers situées à la Bibliothèque nationale de France:
- *Bulletin de liaison du Comité de Jumelage Poitiers-Patiya, 1973 à 1976 ;*
- *Bulletin d'information du comité de jumelage Patiya-Poitiers-Ouargaye, 1977 à 1978 ;*
- *Bulletin Poitiers Tiers-Monde, 1985.*
Archives d'Artisans du Monde disponibles au Centre de Documentation Tiers-Monde :
- *Bulletins d'Artisans du monde, novembre-décembre, 1977.*
Document obtenu en s'adressant à l'auteur :
- *Grouès H., Le marketing des biens sociaux appliqué à une nouvelle forme de coopération entre les peuples, mémoire HEC, Mémoire, 1973, p. 29.*

Revue consultée : *Faims et soifs des hommes*, 48, Noël, 1977.

Liste des documents exploités pour l'étude de l'organisation préexistante, un comité de jumelage coopération à Poitiers, et l'étude de la création d'un collectif Tiers Monde puis d'une boutique Artisans du Monde au niveau local :

Archives du comité de Poitiers situées à la Bibliothèque nationale de France :

- *Bulletin d'information du comité de jumelage coopération Poitiers-Patiya de 1975 à 1978 ;*
- *Bulletin du collectif tiers-monde de Poitier de 1979 à 1985.*

Archives d'Artisans du Monde disponibles au Centre de Documentation Tiers-Monde :

- *Artisans du Monde pour des échanges plus justes [Bulletin d'information Artisans du monde] de 1977 à 1978 ;*
- *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde de 1981 à 2004.*

Archives du Secrétariat de Liaison des groupes locaux tiers-monde disponible dans la bibliothèque du Département Évangélique Français d'Action Apostolique :

- *Bulletin Inter-groupes du Secrétariat de Liaison des groupes locaux tiers-monde, dossier spécial sur les Journées nationales 1976 sur la politique française de coopération, daté de 1976.*

Revue consultée : *Croissance des Jeunes Nations*, juin 1975.

Liste des documents exploités pour l'étude de l'organisation préexistante au niveau national et l'étude de la création des réseaux régionaux des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne :

Archives d'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs situées dans les locaux de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique :

- *Alliance pour une agriculture d'avenir, 4-5-6 Juin 1993, Déclaration du Jardin des Plantes ;*
- *Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs, de 1992 à 2001 ;*
- Mallette pédagogique « De l'agriculture durable à l'alimentation de qualité », publié par Alliance PEC, Août 1997.
- *Paroles d'Alliance*, Vidéo cassette réalisée par Alliance PEC, Gaïa Vidéo, Janvier 1993 ;
- Plaquette de présentation d'Alliance PEC, utilisée de 1997 à 2000 ;

- Document interne Alliance PEC, signé par Ben Lefetey et daté du 06/04/1994 ;
- *Rapport d'activités d'Alliance PEC*, AG 2001 ;
- Projet déposé auprès du secrétariat d'État à l'économie solidaire et intitulé : « Des associations pour le maintien de l'agriculture : une nouvelle économie solidaire entre la ville et la campagne », Alliance PEC, 2001 ;
- Projet 2001-2002 : « Construire un partenariat entre les agriculteurs et la société : initier et valoriser des projets concrets », Alliance PEC, document daté du 15 Avril 2002 ;
- AG constitutive de l'Alliance Paysans- Consom'acteurs Ile-de-France, 3 Octobre 2004. Archives du réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne d'Île-de-France disponibles sur le site internet de l'association :
- Rapport d'activités du réseau des AMAP d'Île-de-France, de 2009 à 2015 ;
- Bulletin d'information : *Sous les pavés la terre* et *Lettre d'information du Réseau des AMAP d'Ile-de-France*, de 2008 à 2013.

Revues consultées :

- *Vent d'Ouest, Journal des Paysans Travailleurs pour l'information syndicale*, de 1972 à 1973 ;
- *Campagnes solidaires*, n°49, Janvier 1991 et 1992 ;
- *Trans Rural Express*, 1991 et 1992 ;
- *Le Paysan d'Auvergne*, 1997.

Les archives associatives (PV d'AG, bulletins de diffusion d'information internes ou externes, Rapports d'activité...) sont des archives privées produites dans des circonstances spécifiques. Certains types de textes retenus, en particulier les bulletins d'information, comportent une dimension normative évidente, car ils visent à informer mais aussi à susciter l'indignation et à renforcer l'engagement des adhérents pour l'association. L'analyse des cadres présente, de notre point de vue, l'avantage de prendre de la distance vis-à-vis de la charge émotionnelle de ces écrits militants, en proposant un moyen de décortiquer le contenu en classant les différentes composantes des cadres et en faisant émerger les logiques sous-jacentes. Certains textes, tels que les rapports d'activité des associations sont destinés à mettre en valeur les actions menées par l'association auprès des financeurs, mais aussi des adhérents. Les rapports d'activités tendent, en particulier, à survaloriser à la fois l'importance des actions menées et leurs résultats et ils doivent donc être examinés avec prudence. Les PV d'AG ne constituent qu'une trace lapidaire des échanges. Enfin, les bulletins d'information résultent de conditions de production caractérisées par des contraintes nombreuses telles que le manque de temps lié à la faiblesse de l'investissement bénévole ou au manque d'effectifs salariés. Ces traces écrites sont donc engoncées dans les nécessités de la gestion quotidienne. Ces écrits associatifs restent néanmoins des matériaux précieux et incontournables pour saisir les évolutions des pratiques des acteurs et les significations qui leur sont associées au cours du temps.

Deuxième étape de la recherche : L'étude du fonctionnement contemporain

Les documents produits par les associations elles-mêmes constituent un moyen privilégié pour étudier l'évolution sur le long terme des types d'activités menées. Pour cette deuxième étape, nous avons suivi la même méthode que précédemment. Cependant, pour l'identification des cadres d'action collective, nous avons introduit une distinction supplémentaire entre différents types de cadre. Nous revenons donc dans la suite sur les différents types de cadres identifiés.

Dans cette deuxième étape, nous avons cherché à comprendre la mise en forme de la réalité à partir des informations sélectionnées par les acteurs pour élaborer les écrits associatifs en distinguant les cadres dominants constitutifs et les cadres dominants auxiliaires (Mooney et Hunt, 1996, p. 179), les premiers présentant une fréquence plus importante que les seconds dans le système interprétatif du mouvement étudié. Pour rappel, nous citons ci-après les principaux cadres relevés dans les deux études de cas.

Les quatre cadres dominants constitutifs du système interprétatif d'AdM sont : le cadre urgentiste, le cadre tiers-mondiste, le cadre anti-impérialiste, et l'altermondialisme. À ces quatre cadres dominants sont associés des cadres auxiliaires qui varient au cours du temps. Durant la période de 1974 à 1995, les quatre cadres auxiliaires que nous avons relevés sont les suivants : la défense des droits des immigrés, le cadre de l'écologie politique, la défense d'un modèle pacifiste de développement, et, enfin, le cadre anti-apartheid. Pour la période qui s'étend de 1995 à aujourd'hui, nous avons relevé trois autres cadres auxiliaires : le cadre de défense de l'agriculture durable, le cadre de défense des droits des peuples autochtones et le cadre de l'écologie politique.

Les quatre cadres dominants constitutifs du système interprétatif des AMAP que nous avons relevés sont : le cadre moderniste, le cadre productiviste, la nouvelle gauche paysanne et le cadre de l'écologie politique. La période de temps étudié dans le cas des AMAP étant beaucoup plus courte, le nombre de cadres auxiliaires s'est révélé être plus restreint. Un seul cadres auxiliaires a été relevé, celui de l'altermondialisme (avec la lutte contre la marchandisation de la terre et des semences).

Dans cette étape, nous avons donc été particulièrement attentifs à la fréquence des thèmes relevés afin d'ordonner les cadres et de distinguer parmi eux ceux qui étaient des cadres

constitutifs et ceux qui étaient de cadres auxiliaires. Nous présentons la liste des documents analysés pour cette dernière étape ci-après.

Liste des documents exploités pour l'étude d'Artisans du Monde de 1974 à 1990 au niveau national :

Archives d'Artisans du Monde disponibles au Centre de Documentation Tiers-Monde :

- *Artisans du Monde, pour des échanges plus justes*, de 1977 à 1980 ;
- *Bulletin de la Fédération Artisans du Monde* de 1981 à 1989.
Archives de l'U.CO.JU.CO. disponibles aux *Archives Nationales du monde du travail* (N°2010-018-679) :
- *Artisans du Monde : information et artisanat dans le 9^{ème}*.
Archives de l'U.CO.JU.CO. disponibles aux *Archives Nationales du monde du travail* (N°2010-018-691) :
- Lettre datée du 5 février 1976, de M. Chauvin.

Liste des documents exploités pour l'étude d'Artisans du Monde de 1995 à 2010 au niveau national :

Archives d'Artisans du Monde disponibles sur l'intranet de l'association :

- Rapport d'activités Fédération Artisans du Monde de 2002 à 2011.
Archives d'Artisans du Monde disponibles à la Bibliothèque nationale de France :
- *L'équitable. Le courrier de la solidarité*, Artisans du Monde-Lyon, 1994-1996 ;
- *Commerce équitable*, Le magazine de la Fédération Artisans du Monde, 1996-2009 ;
- *Bulletin d'éducation au commerce équitable*, Fédération Artisans du Monde, de 2005 à 2010.

Liste des documents exploités pour l'étude d'une association au niveau local, l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne sur le plateau de Saclay :

Archives de l'Association pour le maintien de l'agriculture paysanne des Jardins de Cérès (Saclay) :

- *Bulletin d'information*, 2004 -2016 ;
- Avis pour l'enquête publique de l'AMAP de Saclay ;
- Comptes rendus de réunions et documents de présentation de l'AMAP des Jardins de Cérès de 2005 à 2010.

Archives du collectif d'associations dont fait partie l'AMAP des Jardins de Cérès de Saclay :

- Lettre adressée au Député-Maire de Palaiseau, datée du 28 décembre 2004 ;
- Lettre adressée au Député-Maire de Palaiseau Monsieur le Député-Maire, daté du 8 mars 2005 ;
- Lettre adressée au préfet de la région Ile-de-France, datant du 8 décembre 2006 ;
- *Lettre du PLU* de juillet 2006.

Revue consultée :

- *Vent d'Ouest. Journal des Paysans Travailleurs pour l'information et l'action syndicale*, de 1972 à 1982.

Archives d'un collectif de défense des terres agricoles à Rungis :

- *L'Espace naturel de Montjean*, Collectif pour l'Espace naturel de Montjean, 2012.

Hervé Brédif, « Note de synthèse générale », Rapport, vol. 3, 2nde phase d'audit patrimonial, janv. 2003, Institut de stratégies patrimoniales, Institut national agronomique Paris Grignon.
Articles de la presse quotidienne.

Liste des documents exploités pour l'étude des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne au niveau d'un département :

Bulletin d'information du réseau des AMAP d'Ile-de-France

- *Sous les pavés la terre, Lettre d'information du Réseau des AMAP d'Ile-de-France, 2008- 2014.*

Les pages des sites internet des groupes en AMAP du département de Paris actifs entre mai et juin 2012 (le détail du nombre de sites et de pages consultées est mentionné dans le corps de la thèse).

Annexe 3 : Présentation des associations fondatrices du Centre de Recherche et d'Information pour le Développement

Les huit premières associations fondatrices du Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) en 1976 sont : IRFED, CCFD, IRAM, CIMADE, Medicus Mundi, CINAM, Frères des Hommes et Collège Coopératif. Nous avons vu que dès le début les huit associations fondatrices du CRID menaient des actions communes avec les 5 mouvements Frères dont AdM faisait partie. Les Cinq mouvements frères sont : UCODEP, Mouvement 1%, Secrétariat de liaison des groupes Tiers-Monde, Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde (LACIM) et AdM. Nous parvenons ainsi à une liste de 13 associations au fondement du CRID.

Néanmoins, les données concernant certaines associations (en particulier : Medicus Mundi, CINAM et Secrétariat de liaison des groupes Tiers-Monde) ne sont pas disponibles en 1990, car ces associations n'existent plus. Seules restent donc sur les 13 associations, 10 associations pour lesquelles nous avons pu relever des données quantitatives datées de 1990.

Pour chacune de ces associations, nous présentons les éléments suivants¹ : la proportion dans laquelle les activités sont orientées vers les pays en développement (en %), le budget annuel (réparti en 6 catégories), le nombre de salariés en France, le nombre de bénévoles en France, les effectifs à l'étranger et le nombre d'adhérents (personnes physiques).

Tableau 8 : Données concernant les associations au fondement du CRID (en 1990)

Associations	Activités orientées vers les pays en développement (en %)	Budget annuel (en MF)	Nombre de salariés en France	Nombre de bénévoles en France	Effectifs à l'étranger	Nombre d'adhérents
IRFED	Plus de 80 %	Entre 1 et 3	6,5	10	8	15
CCFD	Plus de 80%	Sup à 50	90	25 000	-	443 000
IRAM	Plus de 80%	Entre 3 et 15	20	-	10	70
CIMADE	Plus de 80%	Entre 15 et 50	55	30	6	-

¹ Associations de solidarité internationale : Répertoire 1990, les acteurs du développement, Ibisus, Commission coopération Développement, Ministère de la Coopération et du Développement.

FDH	Plus de 80%	Entre 15 et 50	35 salariés	25 bénévoles	22	1 000
Collège Coopératif	-	Entre 1 et 3	6 salariés	-	-	-
Peuples solidaire	Plus de 80%	Entre 1 et 3	5 salariés	1 200 bénévoles	1	1 200
LACIM	Plus de 80%	Entre 3 et 15	4 salariés	6 bénévoles	3	
Artisans du Monde	Plus de 80%	Entre 0,25 Et 1	6 salariés	900 bénévoles		-

Dans le tableau ci-dessus, le Mouvement 1% tiers-monde et UCODEP sont représentés par Peuples solidaires qui en constitue le prolongement. Les seules données manquantes sont donc celles concernant le secrétariat de Liaisons des groupes locaux tiers-monde, Medicus Mundi et le CINAM.

Nous avons présenté dans le corps de la thèse les types d'actions menées par quelques-unes des associations fondatrices du CRID, telles que l'IRFED, le CCFD, l'IRAM, ainsi que Frères des Hommes, mais nous n'avons pas pu le faire pour toutes. Pour compléter ce tableau, nous souhaitons présenter rapidement dans la suite les autres associations, la CIMADE, Medicus Mundi, Mouvement 1% tiers-monde, le Secrétariat de Liaisons des groupes locaux tiers-monde et LACIM.

La CIMADE

En 1939, des dirigeants de mouvements de jeunesse protestante créent en 1939 la CIMADE (Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués) pour venir en aide, notamment, aux populations évacuées d'Alsace et de Lorraine vers le sud de la France. En 1942, le mouvement réoriente son aide vers des actions de résistance en participant à l'organisation de filières d'évasion des Juifs d'Europe. Puis les actions de la CIMADE sont dirigées vers l'accueil des réfugiés politiques et le soutien aux travailleurs immigrés. Ces actions de solidarité sont conçues comme étant indissociables d'une action dénonciatrice de ce qui semble constituer les causes de ces injustices : « on ne peut côtoyer ces hommes et ces femmes pendant 45 ans sans être amené à désigner les responsabilités et à dénoncer les mécanismes et les comportements qui sont responsables de la marginalisation et de l'exclusion d'une part de plus en plus grande de l'humanité. Les droits de l'homme doivent être réaffirmés et défendus » (Poizat et Eldin , 1984, p. 169). La CIMADE entend ainsi « agir

par le droit » en apportant une aide juridique aux immigrés, mais elle cherche aussi à agir sur le droit. Elle est composée de bénévoles et de salariés qui forgent une interprétation du droit en vigueur, et qui transforment ce droit par le travail de lobbying auprès des pouvoirs publics (Drahy 2004). La CIMADE mène en plus de ses actions auprès des immigrés en France un soutien à des actions de développement en faveur du tiers-monde. En 1985, la CIMADE faisait état d'une cinquantaine d'actions de développement et de solidarité dont certaines menés en commun avec le CCFD (Poizat et Eldin , 1984, p. 169). Ces projets comportent des actions liées à la défense des droits de l'homme, un soutien aux paysans sans terre, des actions répondant à la situation d'urgence et de violence que vivent des réfugiés en Amérique latine et en Afrique, etc. La conception de l'aide de cette organisation s'inscrit dans une recherche d'auto-organisation des populations locales. La CIMADE s'efforce donc de soutenir des actions qui reposent sur des groupes organisés de sorte à ce que les villageois soient « les acteurs du projet » mis en place (Poizat et Eldin, 1984, p. 174).

Medicus Mundi

Cette association a été créée en Allemagne en 1963 afin de contribuer à ce que les populations les plus démunies des pays en développement puissent bénéficier des facilités médicales des pays développés en fournissant une aide matérielle, financière ainsi qu'une aide en personnel. En 1964, Medicus Mundi avait déjà servi d'intermédiaire pour le recrutement¹ de 35 médecins, 8 infirmières et un pharmacien (Arnaud, 1985, p. 16). La branche française de Medicus Mundi – Organisation internationale de coopération médicale (OICM) est une association dont le siège est à Paris et qui sert de liens entre médecins, infirmières du Tiers-Monde et médecins, infirmières d'Europe occidentale. Medicus Mundi agit dans les pays en voie de développement. Ses actions sont orientées selon trois caractéristiques principales². :

- Accessibilité des services de santé à toute la population,
- Intégration de l'action de santé dans le développement communautaire avec appel à la participation de la population.
- Respect des valeurs de la population d'accueil mais également du personnel médical reçu.

Un des buts de Medicus Mundi est de mettre à la disposition de projets répondant à ses objectifs, du personnel qui soit préparé à la promotion de la santé d'une population avec une

1 En 1985, le personnel sanitaire atteignait les 500 personnes dans 40 pays du tiers-monde.

2 Revue Medicus Mundi- Organisation internationale de coopération médicale, Revue professionnelle de médecine et promotion des hommes, branche française, publication trimestrielle, n°2 septembre 1974, p. 5.

« orientation santé publique », c'est-à-dire que « les actions sanitaires, curatives, préventives ou éducatives sont orientées vers l'amélioration la plus grande possible de la santé de la communauté et de tous ses membres »¹. Les projets soutenus sont des projets partant des besoins sanitaires ressentis par la population locale et dans lesquels la responsabilité de la structure incombe au personnel local qualifié avec le souhait d'une implication de la communauté locale aux décisions. L'organisation internationale de coopération médicale (OICM) Medicus Mundi est à la fois un centre de documentation et d'information médico-sociale sur les pays en voie de développement, un service de recrutement et de soutien et un centre de formation et d'orientation². Les types d'actions menées sont la diffusion d'information à travers notamment l'organisation de week-ends d'information, de stage pour les étudiants, des actions de sensibilisation des étudiants aux problèmes du tiers monde, l'organisation de stages en Afrique, l'envoi de médecins ... On note toutefois de manière marginale des actions d'aide d'urgence (par exemple l'aide au Sahel avec l'envoi de 2 tonnes de lait pour les camps de réfugiés de Niamey en 1975).

Une volonté de se démarquer de la coopération classique et de l'assistance est recherchée. Le risque de faire de « *la coopération dont la signification sera de plus en plus contestée et qui restera assistance* » est clairement évoqué³. La complexité de l'intervention et de la relation d'aide fait l'objet de réflexion dans les publications de l'association. Les réflexions émanant des rapports de terrains témoignent d'un questionnement sur le sens des interventions, certaines conduisant à reproduire une forme de coopération classique. La réflexion peut même aboutir à la conclusion que toute action est néfaste et qu'il convient de cesser les interventions dans les pays du tiers-monde :

« Une coopération ne peut se concevoir, à l'heure actuelle, que globale, éducative et inter-enrichissante. Une telle coopération est-elle possible ? Est-elle souhaitable ? La principale action pour le développement n'est-elle pas au contraire de ne rien faire en Afrique même, afin d'éviter d'imposer une civilisation à des pays qui en ont une, riche de valeurs leur permettant de trouver une voie originale de développement (et je

1 Revue Medicus Mundi- Organisation internationale de coopération médicale, Revue professionnelle de médecine et promotion des hommes, branche française, publication trimestrielle, n°2 septembre 1974, p. 5.

2 Revue Medicus Mundi, Organisation internationale de coopération médicale, Revue professionnelle de médecine et promotion des hommes, branche française, publication trimestrielle, n°1 juin 1974.

3 Revue Medicus Mundi- Organisation internationale de coopération médicale Revue professionnelle de médecine et promotion des hommes, branche française, publication trimestrielle, n°1, tome II septembre 1975, p. 10.

pense ici à la Chine) et de tout faire en France pour transformer une société fondée sur le profit au détriment des 2/3 de l'humanité ? »¹.

Des réflexions sur les conditions pouvant rendre possible la mise en place d'une médecine préventive émergent avec la volonté non pas d'imposer mais de construire avec les populations locales : « (...) il ne s'agit pas d'imposer nos habitudes ni de renier toutes leurs traditions. Il ne faut pas éduquer une population mais vivre avec les Mafas, par exemple, et construire quotidiennement des rapports d'égal à égal, ce qui permettra des échanges et une collaboration pour lutter contre une certaine ignorance, des préjugés et évoluer vers une meilleure santé. »².

Enfin, il s'agit « moins d'œuvre pour les populations les plus défavorisées que de travailler avec elles sur un pied d'égalité » (Arnaud, 1985, p. 15).

Le Mouvement 1% tiers-monde

L'une des composantes des Cinq mouvements frères est le « Mouvement 1% tiers-monde pour un impôt mondial de solidarité » qui promeut l'imposition volontaire, comme étant « un acte concret et permanent de solidarité avec le tiers-monde »³. Les imposés volontaires entendent porter dans l'espace public la question de la solidarité internationale. Les actions menées s'orientent vers la diffusion d'information en vue d'influencer l'opinion publique et d'exercer une pression sur les pouvoirs publics⁴. Les militants de ce mouvement proposent par exemple aux communes de mener des actions de formation et d'établir un jumelage. Ils mènent une analyse du contenu des manuels scolaires pour ce qui concerne le tiers-monde. Créé en 1971, le mouvement s'est doté en 1975 d'une charte d'imposition et d'un secrétariat national. L'imposé volontaire doit consacrer au moins 1% de ses revenus à des opérations visant au développement solidaire des peuples. Chaque signataire de la charte choisit librement l'association à laquelle est destiné son versement. Pour certains, cette action d'auto-imposition prenait la forme d'un acte de désobéissance civile, car ils reversaient eux-mêmes 1% de leurs impôts qu'ils déduisaient de leurs revenus fiscaux à une association de solidarité internationale. Comme cette pratique induisait un déficit de recette pour l'État, ils étaient ensuite poursuivis en justice. Les imposés volontaires étaient quelques milliers en 1976.

1 *Revue Medicus Mundi* - Organisation internationale de coopération médicale ; Revue professionnelle de médecine et promotion des hommes, branche française, publication trimestrielle, n°1, tome II septembre 1975, p. 19.

2 *Ibid.*, p. 21.

3 *Artisans du Monde*, 20 rue Rochechouart 75009 Paris, *Bulletin* n°6, septembre-octobre 1978, p.4.

4 *Ibid.*, p.4.

Le Secrétariat de Liaisons des groupes locaux tiers-monde

Une autre composante des Cinq mouvements frères est le Secrétariat de Liaisons des groupes locaux tiers-monde, créé en 1969 par des groupes locaux tiers-monde. Plus précisément, c'est en 1969 que le pasteur J. Jousselin créa un secrétariat commun pour les « Groupes tiers-monde » qui se multipliaient en France. Ce secrétariat se voulait être un organe de coordination et de concertation pour tous des groupes. En plus des actions ponctuelles organisées en fonction de l'actualité, le Secrétariat de Liaison coordonne depuis 1974 l'action simultanée des groupes dans une Journée Nationale¹. Ces groupes ont des origines diverses. Ils ont été créés soit suite au retour d'un coopérant ou d'un missionnaire du tiers-monde dans leur région, soit suite à la présence de travailleurs immigrés, ou face à un événement tel que la sécheresse au Sahel. Les membres de ces groupes versent mensuellement une somme qui mutualisée est utilisée en faveur d'un projet choisi et suivi directement par le groupe. Dans leur grande majorité, ces groupes sont partis du constat « que l'aide ne suffisait pas et qu'il fallait en priorité informer l'opinion publique des causes du sous-développement et de nos responsabilité en tant que pays industrialisés »².

LACIM

La dernière composante des Cinq mouvements frères est Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde (LACIM), créés en 1972. Des groupes ont tout d'abord participé à des projets de développement (dont le premier était la construction d'un puits dans le Sud de l'Inde) et en 1968, ceux-ci se constituèrent formellement sous le nom « Des Amis d'un coin de l'Inde ». Chaque groupe local était en lien étroit avec un coin de l'Inde, qu'il soutenait financièrement dans ses projets de développement (souvent sous forme de prêt). Ces échanges s'apparentaient à des jumelages qui se constituèrent formellement sous le nom de LACIM en 1972. La présidente du mouvement, C. Charlat, est d'ailleurs également membre du bureau de l'U.CO.JU.CO.. En 1978, ils comptent 123 jumelages répartis sur 34 départements français et 14 pays du monde³. Chaque membre s'engage à verser mensuellement une somme minimum pour le jumelage. Ce versement mensuel, bien que de faible ampleur, est considéré comme essentiel pour maintenir un lien étroit avec le groupe du tiers-monde soutenu, car il doit

1 *Bulletin Inter-groupes du Secrétariat de Liaison des groupes locaux tiers-monde*, Dossier spécial sur les Journées nationales 1976 sur la politique française de coopération, daté de 1976, p. 2.

2 *Artisans du Monde*, Paris, *Bulletin* n°6, Septembre–Octobre 1978, p.4.

3 *Ibid.*, p.4.

permettre que « le tiers-monde soit sans cesse présent à chacun »¹. Mais les actions ne se réduisent pas aux soutiens de projets. Une réflexion est menée avec des publications, et l'organisation de rencontres. Les échanges culturels conduisent à questionner le mode de développement occidental induisant une « réflexion profonde sur le Nouvel ordre International »². L'ambition de LACIM n'est pas d'envoyer de grosses sommes d'argent mais d'entretenir des liens d'amitié, qui seuls peuvent faire « naître l'espoir » et engendrer des projets communs³.

En 1983, les associations membres du CRID sont les suivantes⁴ : CICA, CIMADE, Collège Coopératif, CCFD, CINAM, Fédération AdM, Groupe de Recherches et de Réalisations pour le Développement Rural dans le Tiers-monde (GRDR), IRAM, IRFED, Institut Oeucuménique pour le Développement des peuples (INODEP), OICM, Peuples Solidaires, Secrétariat de Liaison des Groupes locaux Tiers-Monde, Solagral (Solidarité Agro-Alimentaire), Terre des Hommes. Les membres associés sont : Centre Lebreton et Vie Nouvelle – Section Tiers-monde.

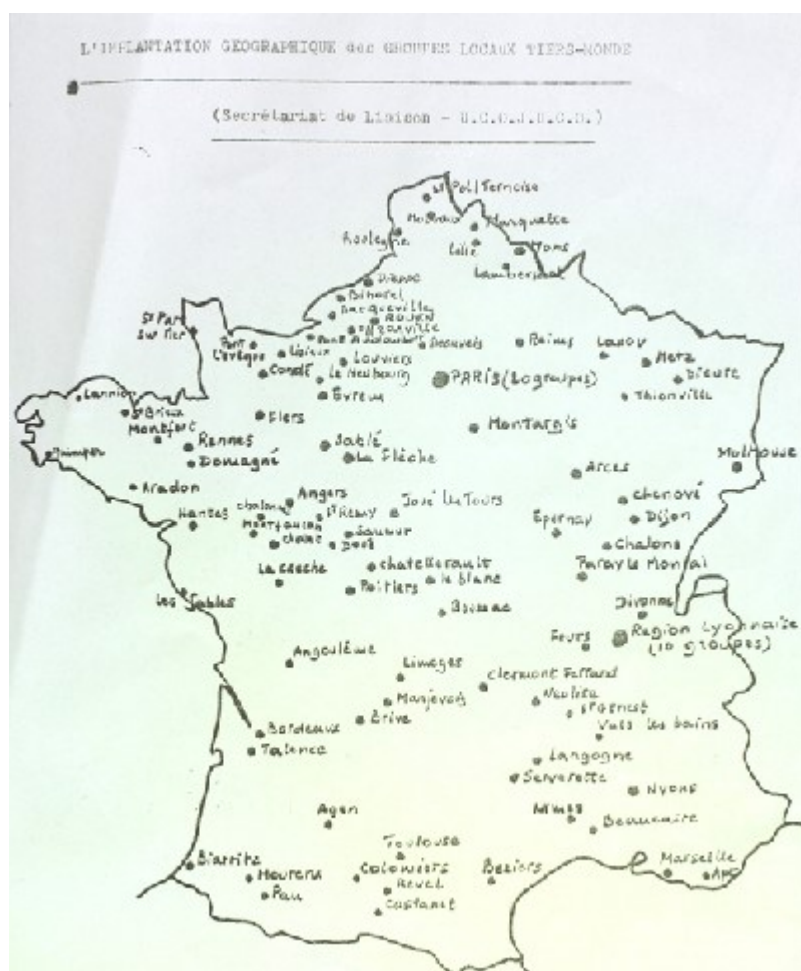
1 *Bulletin Inter-groupes du Secrétariat de Liaison des groupes locaux tiers-monde*, Dossier spécial sur les Journées nationales 1976 sur la politique française de coopération, daté de 1976, p. 4.

2 Artisans du Monde, Paris, *Bulletin* n°6, septembre–octobre 1978, p.4.

3 *LACIM Info*, n°4, p. 4, sept. 2003. En 2003, LACIM comptait 88 comités locaux.

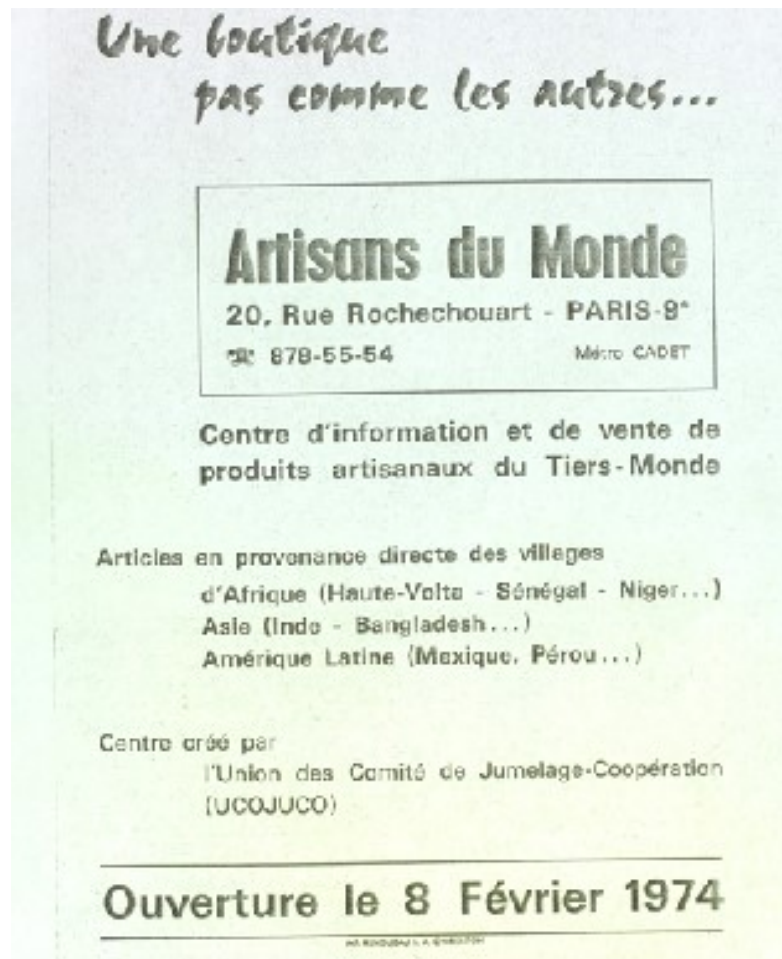
4 *Bulletin* n°7 de la Fédération Artisans du monde, décembre 1983, p. 10

Annexe 4 : Implantation géographique des groupes locaux tiers-mondes¹



¹ Bulletin Inter-groupes du Secrétariat de Liaison des groupes locaux tiers-monde, dossier spécial sur les Journées nationales 1976 sur la politique française de coopération, publication du Secrétariat de liaison des groupes locaux - U.CO.JU.CO., daté de 1976.

Annexe 5 : Affiche de présentation de la première boutique Artisans du Monde



Annexe 6 : Traitement médiatique de la participation d'AdM aux forums sociaux

Nous mentionnons ci-après les forums sociaux auxquels des membres de l'association ont participé et qui ont donné lieu à une citation dans un article parmi les quotidiens nationaux.

Premier rassemblement rapporté par la presse : le Forum social européen (FSE) du 12 au 15 novembre 2003 se déroulant à Saint-Denis. Un article fait état de la création d'un village présentant les acteurs de l'« autre économie » lors d'un rassemblement altermondialiste. Cet article donne la parole à la présidente de l'association investie dans la préparation de ce village et qui rappelle à cette occasion les trois dimensions du commerce équitable : « développement, relations commerciales et propositions politiques »¹. Un autre article couvrant ce rassemblement paraît dans *Libération*, mais l'association n'est plus citée pour défendre ses positions. Il s'agit avant tout dans cet article intitulé « À Artisans du Monde, la course au cofinancement »² de présenter le travail de recherche de financement effectué par une salariée de l'association. Un dernier article se rapporte à ce rassemblement en mentionnant AdM. Il s'agit d'un article³ paru dans *L'Humanité* et qui présente une synthèse des échanges qui se sont déroulés lors de ce rassemblement sous forme d'une juxtaposition de témoignages. Parmi ces témoignages figure celui d'une adhérente de l'association qui raconte les exposés et débats qui l'ont marqué.

Le deuxième rassemblement mentionné par la presse est le Forum social mondial qui s'est tenu à Bombay en janvier 2004. Un article paru dans *Le Monde* dresse un état des lieux des associations présentes lors de ce forum, et AdM est cité parmi de nombreuses autres associations sans aucun développement concernant les motifs qui expliquent sa présence au forum. Le journaliste tend surtout à souligner la forte présence d'associations de sensibilité chrétiennes telles que le Secours catholique, et le CCFD⁴ lors de ce rassemblement.

Ensuite vient le 4^e Forum social local se tenant le 12 février 2005 à Val-d'Yvette aux Ulis (dans l'Essonne). Une annonce¹ de quelques lignes parue dans *L'Humanité* présente la tenue de ce forum local et l'association étudiée est citée parmi de nombreuses autres.

Enfin, un rassemblement portant le nom de « Forum social » mais propre à la « fête de l'Huma » est présenté dans la presse (en septembre 2006). Un article paru dans *L'Humanité*²

1 « Forum social européen, L'économie, l'humain et le FSE », *L'Humanité*, 12 novembre 2003, p. 14.

2 « Forum social européen, Comment les associations vivent l'Union au quotidien », *Libération*, 14 novembre 2003, p. 2.

3 « Forum social européen », *L'Humanité*, 17 novembre 2003, p. 14.

4 « Le Forum de Bombay », *Le Monde*, 21 janvier 2004, p. 4.

présente l'organisation de ce Forum social qui se tient à l'intérieur de la Fête de l'Humanité. L'association AdM est citée non pas comme participant à une table ronde ou un débat sur les enjeux du commerce international mais comme pourvoyeuse de produits alimentaires et artisanaux, aux côtés de stands de nourriture présentant des produits du terroir. Un autre article³ du même journal présente la diversité des débats prévu dans ce forum social, citant rapidement AdM parmi de nombreuses autres associations.

Si l'on compare cette couverture de la presse avec la participation aux forums sociaux mondiaux des membres d'AdM (cf tableau présenté plus haut), force est de constater que l'impact médiatique de la participation aux forums sociaux mondiaux est faible. En effet, sur les 6 FSM auxquels des représentants de l'association ont participé, seul un, celui de Bombay a été l'occasion d'un article mentionnant la présence de l'association à ce rassemblement. Par contre la participation au FSE de Saint-Denis en 2003 a généré trois articles dans la presse quotidienne, chacun attribuant une large place à l'association. Mais sur les trois articles parus à cette occasion, un seul présente véritablement les buts de l'association et les raisons pour lesquelles elle participe à ce rassemblement.

1 « Le fil rouge », *L'Humanité*, 11 février 2005, p. 2.

2 « Un Forum pour le social », *L'Humanité*, 6 septembre 2006, p. 12.

3 « Coélaboration, Encore plus de diversité », *L'Humanité*, 18 septembre 2006, p. 25.

Qu'est-ce que la charte de l'agriculture paysanne ?

Trois dimensions :

sociale

économique

environnementale

Un document à destination des décideurs et des acteurs du développement agricole afin de :

- analyser les systèmes de production,
- mettre en évidence les éléments du cadre politique qui influent sur les modes de production et faire des propositions pour mettre en place l'agriculture paysanne (CTE, éco ou socio conditionnalité...),
- définir des pistes d'évolution et de démarche pour les agriculteurs.

Une définition : une agriculture productrice de biens marchands et non marchands dans l'intérêt de la société.

Dix principes : les repères politiques fondamentaux qui doivent orienter les décisions politiques ainsi que les pratiques sur le terrain.

Une grille d'analyse sociale, économique et environnementale des exploitations agricoles, qui permet de visualiser :

- ce qui dépend du cadre politique, qu'il faut faire évoluer afin de mettre en place l'agriculture paysanne,
- ce qui dépend de la démarche des agriculteurs, ce qu'ils peuvent modifier par leurs pratiques.

Pour inscrire l'agriculture dans le développement durable

Les dix principes de l'agriculture paysanne

Principe n° 1 : répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

Principe n° 2 : être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.

Principe n° 3 : respecter la nature.

Principe n° 4 : valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

Principe n° 5 : rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

Principe n° 6 : assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.

Principe n° 7 : viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations.

Principe n° 8 : rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.

Principe n° 9 : maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

Principe n° 10 : raisonner toujours à long terme et de manière globale.

Pour inscrire l'agriculture dans le développement durable

Annexe 8 : Textes fondateurs d'Alliance Paysans-Ecologiste-Consommateurs et données sur les adhérents

Encadré 5 : La convention d'Alliance PEC¹

Organisations de PRODUCTEURS, nous encourageons nos adhérents à

A) Retrouver les grands équilibres agronomiques et préserver les ressources naturelles :

- En développant les systèmes de production équilibrés; les mieux adaptés aux sols
- En expérimentant et vulgarisant des pratiques et des techniques d'élevages désintensifiées, non agressives l'environnement, qui préservent la qualité de l'eau et protègent la biodiversité

- En encourageant les agriculteurs à limiter le recours aux engrais, aux pesticides et à l'irrigation afin d'éviter l'appauvrissement des sols et combattre l'érosion

- En évitant la concentration et l'agrandissement indu des exploitations, dommageables à l'environnement et à l'occupation du territoire par l'agriculture

- En privilégiant les exploitations en polyculture élevage plutôt que de systèmes spécialisés de type industriel, par une meilleure gestion de la capacité de production par exploitant, soit le partage des « droits à produire » afin de favoriser l'emploi, l'installation des jeunes et maintien du tissu social

B) Respecter la santé humaine et animale :

- En proscrivant les antibiotiques dans l'alimentation du bétail, en stimulant les défenses immunitaires, en limitant le recours à des traitements chimiques préjudiciables à la santé publique

C) Produire des aliments de qualité, certifiés

Par la mise en place de cahiers des charges suivant les critères de l'agriculture durable qui permette l'homologation et le contrôle de la production par les organismes certificateurs indépendants agréés

D) Ouvrir les fermes à d'autres producteurs pour le partage des expériences et du progrès de chacun, au monde non agricole afin de lui faire connaître la valeur de l'engagement des agriculteurs dans le cadre du développement de l'agriculture durable, en organisant des journées "portes ouvertes», événements festifs, soirées débats, etc.

1 Publié dans *Solidarités paysannes*, La lettre des paysans, n°101, 2 août au 29 août 1997, pp. 31-32.

Associations de CONSOMMATEURS, nous souhaitons:

- que les produits issus de l'agriculture durable répondent à des exigences de qualité, définies en partenariat avec les représentants des consommateurs,
- que les cahiers des charges qui en découlent soient transparents et qu'un système de contrôle assuré par des structures indépendantes permette au consommateur de faire ses choix en route confiance,
- que ces produits soient facilement identifiables et référencés par la distribution,
- que le consommateur puisse être informé des coordonnées des points de vente proposant des produits issus de l'agriculture durable, quels que soient les types de réseaux de distribution.

Nous nous engageons à informer nos adhérents sur :

- Les enjeux liés à la consommation de produits issus de systèmes d'agriculture durable: santé, environnement, emploi, aménagement du territoire, finances publiques ...
- Les aspects pratiques liés à la consommation de ces produits: points de vente, qualités gustatives et sanitaires, menus... par la mise en œuvre d'outils d'information diffusés à travers les réseaux locaux de nos associations.

Organisations ECOLOGISTES, nous nous engageons à :

- aider les réseaux de producteurs et les associations de consommateurs à tenir leurs engagements en leur fournissant les informations, l'expertise et les moyens d'action dont nous disposons.

La convention s'inscrit dans la continuité de notre action, qui vise une meilleure défense de l'environnement, tout en impliquant un rapprochement avec le monde professionnel de l'agriculture et de l'alimentation.

ENSEMBLE,

Nous, agriculteurs, écologistes et consommateurs défendons des intérêts communs: la qualité des produits,

la sauvegarde de l'environnement et la préservation de la cohésion sociale. Cette convention représente le lien nouveau qui permettra aux uns et aux autres de mener des actions concertées et cohérentes.

Ensemble, nous faciliterons le dialogue entre nous et avec l'ensemble de la filière (production, transformation, distribution) pour un futur partenariat dans la mise en œuvre du développement durable.

Ensemble, nous demandons:

- la transparence sur l'attribution et l'utilisation des fonds publics,
- la réorientation des subventions publiques en faveur des produits de l'agriculture durable, afin de les rendre plus compétitifs et accessibles à tous,
- l'application du «principe de précaution».

L'ALLIANCE s'engage à soutenir les signataires de la convention en leur fournissant les informations, les outils pédagogiques et les contacts utiles et en assurant l'interface entre les différents partenaires.

Encadré 6 : Les motivations de l'ensemble des associations composant Alliance PEC¹

Nature et Progrès : Les fondateurs de Nature et Progrès en 1964 créaient une association ayant le souci de promouvoir une agriculture respectueuse de la vie sous toutes ses formes et rassemblant tous ceux concernés par l'agriculture biologique (producteurs, consommateurs, médecins, nutritionniste, etc.). 25 ans après l'Alliance a le même objectif et regroupe un public beaucoup plus large tant chez les paysans, les écologistes, que chez les consommateurs. Notre participation à l'Alliance apporte un témoignage sur la faisabilité d'autres formes d'agriculture.

Greenpeace France : L'association internationale de protection de l'environnement Greenpeace mène des campagnes contre l'utilisation de produits toxiques. Dans ce cadre, Greenpeace France lutte contre l'abus des pesticides, particulièrement faisant partie de la panoplie des moyens techniques utilisés pour une agriculture toujours plus productivistes, notre campagne contre leur utilisation est indissociable de la promotion d'une agriculture écologiquement saine, socialement juste et économiquement viable. C'est pourquoi nous faisons partie de l'Alliance PEC, nos objectifs sont fondamentalement les mêmes. Le 13/03/1993.

Journalistes Ecrivains pour la nature et l'écologie (JENE) : parce que en tant que professionnels de la communication sensibilisés aux problèmes d'environnement nous

¹ Alliance Infos, Bulletin d'information de l'Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs, n°4 ; juillet 2001.

sommes convaincus de l'intérêt de toutes les initiatives permettant aux protagonistes venus de différents horizons de se rencontrer et de travailler ensemble à la sauvegarde de la planète. Le 11/02/1992.

L'ADEPAM (Association de Défense envers la pollution alimentaire et médicamenteuse) s'est engagée dans l'Alliance, parce qu'elle représente la synthèse des mouvements de défense des consommateurs, de l'environnement et des paysans à l'égard des trusts chimiques et pharmaceutiques qui mettent en péril l'espèce humaine et la nature (Docteur Louis Bon de Brouwer).

Le Centre de groupements des agrobiologistes (CGA) des Vosges, Alsace et Lorraine (VAL) : Le CGA des VAL créé en 1975 avait dès sa naissance inscrit dans ses préoccupations, la liaison nécessaire entre les producteurs paysans, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs. L'AB intègre naturellement la dimension écologique même s'il y a toujours des améliorations à faire : meilleure gestion des fermiers de ferme, impact sur les paysages, la faune, et la flore sauvage... La coordination Paysans Ecologistes Consommateurs était attendue par notre groupement pour vivre une ruralité reconnue comme une entité à promouvoir dans un rapport ville/campagne équilibré. C'est ce que nous attendons en participant à l'Alliance. À cause des enjeux graves à tous les niveaux, nous souhaitons que les consommateurs comprennent mieux nos problèmes de paysans et voulons élargir notre collaboration avec des écologistes de terrain, dans la mise en place de relations concrètes et innovantes pour peser sur les décideurs politiques. (J.-C. Mourai pour le président du CGA du VAL, le 01/04/1992).

Environnement sans frontière est une association apolitique et internationale rassemblant des scientifiques et des penseurs au-delà des clivages pour la mise en œuvre de la politique fondée sur une éthique de l'environnement. Environnement sans frontière informe, fait pression participe au processus international ainsi qu'à des actions de préservation de la diversité biologique. Environnement sans frontière a rejoint l'Alliance convaincue que face aux enjeux écologiques, scientifiques, socio-économiques, seule l'opinion publique peut créer la volonté politique, et apporter une légitimité indiscutable, capable de faire pression sur les gouvernements.

Bulle bleue : Bulle bleue a choisi l'Alliance car elle y voit les prémices d'un réel mouvement social réunissant des composantes essentielles à une gestion rationnelle de la biosphère. Bulle bleue est une Organisation Non Gouvernementale qui préconise une gestion

à long terme des ressources de la biosphère qui soit fondée sur l'éthique, la démocratie et la méthode scientifique.

Femmes et changements rejoint l'Alliance sur les bases suivantes : remise en cause du modèle de développement dominant, ce modèle étant à l'origine des problèmes d'environnement et des déséquilibres Nord-Sud ; mobilisation des différents acteurs (et particulièrement actrices) pour un choix de société où les problèmes de survie du monde rural, la préservation des éco-systèmes ainsi que les facteurs d'équité et de justice entre les peuples et entre hommes et femmes sont pris en compte.

L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) a décidé de devenir membre de l'Alliance afin de constituer un réseau fort et constructif pour faire évoluer les problématiques agricoles en faveur d'une agriculture durable. Le rapprochement entre les préoccupations des consommateurs et les réalités environnementales et agricoles est essentiel pour l'UNAF.

L'Association Léo Lagrange pour la Défense des consommateurs (ALLDC) grâce à son adhésion à l'Alliance, a pu établir un véritable partenariat privilégié et durable avec la CP. Sa participation aux échanges et débats au sein du réseau Alliance lui a permis d'affiner ses connaissances et donc de mieux communiquer auprès de ses adhérents en matière de qualité et de prix des produits et en matière de respect de l'environnement lié aux pratiques agricoles.

La Confédération Syndicale des Familles (CSF) est issue de deux associations qui ont dû fusionner : ces dernières, avant leur adhésion à l'Alliance se trouvaient démunies en matière d'agriculture. Leur rapprochement du monde agricole par le biais de l'Alliance a permis à la CSF de nourrir ses connaissances et de sensibiliser petit à petit ses adhérents. La rencontre de trois problématiques : consommation, agriculture, environnement permet d'avancer ensemble pour une nécessaire information mutuelle. Sujet clé : qualité, prix, environnement. Difficultés rencontrées pour sensibiliser les adhérents à la notion de consommation citoyenne : la CSF se trouve fréquemment face à des familles aux faibles revenus.

Le Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNA-FAL), suite à une prise de conscience de la transversalité de la question environnementale et notamment du lien existant entre les comportements alimentaires et l'environnement, a décidé en s'intégrant dans le réseau Alliance de se rapprocher des organisations agricoles et des environnementalistes.

L'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) enfin dans le même objectif de se rapprocher des écologistes et des paysans qui œuvrent eux aussi pour une meilleure qualité de vie pour tous a rejoint l'Alliance.

Évolution des adhérents à Alliance Paysans-Ecologistes-Consommateurs :

Adhérents d'Alliance PEC en 1991 :

Union fédérale des consommateurs, Les Amis de la terre, Bulle bleue, Comité de liaison pour les énergies renouvelables, Ecoropa, Environnement sans frontières, France Nature Environnement, Nature et Progrès, Mouvement rural de jeunes chrétiens, Confédération paysanne.

Adhérents d'Alliance PEC en 1993 :

Bulle bleue, Collectif environnement à dimension international, CGA des Vals, Comité de Liaison, Energies renouvelables, CINAB, CP, Eaux et rivières de Bretagne, Ecole d'Agrobiologie de Beaujeu, Ecoropa, Environnement sans frontière, femmes et changements, FNAB, France Nature et environnement, Greenpeace France, Jour de terre, Journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie, Les Amis de la terre, Liaison eau 2000, Ligue française pour la protection des oiseaux, l'œil ouvert, MRJC, Nature et Progrès, SEPANSO, SOLIDER, SOS Loire vivant, Union locale d'associations de consommateurs, Utovie, World Wide for Nature (WWF).

Adhérents d'Alliance PEC en 2001 :

Bulle Bleue, CP, Conseil national des Associations Familiales Laïques, Editions Sang de la terre, Femmes et changements, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, France nature environnement, Mouvement rural de Jeunesse Chrétienne, Scarabée, Union Féminine civique et sociale, Union Nationale des Associations Familiales, Fruits oubliés, Confédération Syndicales des Familles, Fédération Nationale des Associations de Producteurs Fermiers, Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs, Fédération Nationale des CIVAM, Nature et Progrès, OGM Dangers, Protection des Animaux de Ferme, Alliances locales.

Annexe 9 : Projets d'Alliance Paysans-Ecologiste-Consommateurs

Liste non exhaustive des journées AC'teurs organisées par Alliance PEC:

À titre d'exemple, en 2001, quatre journées AC'teurs ont été organisées dont nous reportons ci-dessous les thèmes abordés :

1) 16 mai 2001 : « Entre alicaments ou produits de l'agriculture durable : quels sont les choix des consommateurs pour une meilleure qualité nutritionnelle ? ». Sont intervenus lors de cette journée : M. Chaliac, direction générale de la santé ; Mme Bernabeu, nutritionniste ; Mme Guillon, Union féminine civique et sociale ; Mme Razanamahefa, AFSSA ; M. Le Goff, médecin nutritionniste ;

2) 26 juin 2001 : Les produits phytosanitaires en agriculture : quels risques pour l'homme et son environnement ? » Sont intervenus : M. Fleurat-Lessart de L'INRA, M. Quenieux, chef sommelier chez Lafayette Gourmet et M. Veillerette du mouvement pour le droit des générations futures (MDRGF) ;

3) 13 novembre 2001 : « Quels risques la présence de pesticides dans l'eau, l'air et les aliments entraîne-t-elle pour l'homme et son environnement » Sont intervenus : le Dr. Sc. Wattiez du Pesticide Action Network (PAN) et membre du bureau européen de l'Environnement (BEE) ; Mme Detoc, responsable Eaux continentales à l'Institut Français de l'Environnement ; M. Quenieux, sommelier chez Lafayette Gourmet ; M. Veillerette, président du MDRGF et Mme Baldi, maître de conférence universitaire, praticien hospitalier et chercheur à l'ISPED à Bordeaux ; M. Fagot de la direction de l'eau du bureau de lutte contre la pollution du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ; M. Guillermin, responsable de la commission « bio » de la CP ; M. Guy, responsable Toxiques à France Nature Environnement ;

4) 17 janvier 2002 : « Les enjeux de la réforme de la Politique Agricole commune » : sont intervenus lors de cette journée : M. Dron de l'INRA ; M. Roland de Solagral ; M. Marteau de la FNSEA ; M. Boisgontier de la CP, M. Wartena de la FNAB.

Annexe 10 : Histoire des AMAP contée par les participants

Une présentation générale des principes des AMAP a été réalisée lors de notre mémoire de Master 1¹. Nous reprenons ici uniquement les éléments concernant l'histoire des AMAP telle qu'elle est contée par les participants eux-mêmes.

Le projet d'un partenariat entre un groupe de consommateurs engagés et un paysan est né dans les années 1970 au Japon, avec l'apparition des *teikei* [Moen, 1997]. Le premier *teikei* fut fondé par un groupe de 25 femmes au foyer, motivées à la fois par des raisons de santé et des raisons politiques. En février 1974, le premier *teikei* fut mis en place avec à son commencement 19 familles de paysans et 111 familles de consommateurs, répartis sur des « postes » de 10 familles². Le concept des Community Supported Agriculture (CSA) a été importé de Suisse aux Etats-Unis en 1984 par J. van der Tuin. En 1986, les deux premières CSA furent en mesure de livrer leurs premières récoltes aux Etats Unis (l'une au Massachusetts et l'autre au New Hampshire)³.

En France, la première AMAP a été créée en 2001 à la ferme des Olivades à Ollioules (près de Toulon) par Daniel et Denise Vuillon, alors membres de la CP. Le couple d'agriculteurs, a découvert les CSA par l'intermédiaire de leur fille qu'ils ont rejoint aux Etats-Unis. Au cours de leur séjour, ils sont tombés par hasard sur une distribution d'une CSA dans une cour d'église à New York. Ils ont alors cherché à en comprendre le fonctionnement, puis une fois de retour en France, ils ont pris contact avec un groupe d'adhérents de l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC) d'Aubagne. Daniel et Denise Vuillon se sont par la suite beaucoup impliqués dans l'essaimage des AMAP.

1 Projet de mémoire présenté par Magali Zimmer, intitulé : *Mouvement des AMAP en France. Une nouvelle forme de résistance économique*, Université de Caen Basse-Normandie, Département de sociologie Première année de master de sociologie, sous la direction d'Anne Salmon - Septembre 2007

2 Le « poste » étant le lieu où les membres se réunissent pour distribuer les produits chaque semaine.

3 Concernant la création de la première CSA au Massachusetts cf. le livre de R. Van En [Van En, 1988] cité par C. A. Cone et A. Myhre [Cone et Myhre ; 2000].

Table des Matières

Introduction	13
---------------------	-----------

Partie 1 : Vers une étude conjointe des réseaux d'économie solidaire et des mouvements sociaux	20
---	-----------

Chapitre 1 : L'économie solidaire et son rapport au politique	23
--	-----------

1. De la genèse de l'économie sociale	23
--	-----------

a. L'économie sociale : entre volonté réformatrice et démarche scientifique	24
---	----

<i>Les premiers écrits sur l'économie sociale au XIX^e siècle</i>	24
---	----

<i>Un tournant scientifique avec les travaux de Walras et de Gide</i>	27
---	----

<i>L'économie sociale à partir de 1970</i>	30
--	----

b. La dimension politique de l'économie sociale : trois niveaux d'analyse	32
---	----

<i>Les vertus associées à la participation</i>	33
--	----

<i>La crise de la démocratie coopérative</i>	35
--	----

<i>La place de l'économie sociale dans la société</i>	37
---	----

2. À l'émergence de l'économie solidaire	40
---	-----------

a. L'apparition de l'économie solidaire : un contexte marqué par une double crise	41
---	----

<i>Une double crise</i>	41
-------------------------	----

<i>L'apport des travaux de Karl Polanyi</i>	44
---	----

b. La dimension politique de l'économie solidaire : de l'espace public de proximité à l'échelle supranationale	47
--	----

<i>Un espace public de proximité pour des publics différents</i>	47
--	----

<i>Les relations avec l'État : entre négociations et conflits</i>	48
---	----

3. Diversité des approches entourant les nouvelles pratiques de consommation	51
---	-----------

Chapitre 2 : Les apports originaux des théories portant sur les mouvements sociaux	58
---	-----------

1. Des cadres aux répertoires d'interprétation	59
---	-----------

a. La perspective des cadres appliquée à l'étude des mouvements sociaux	59
---	----

<i>Les fondements de l'analyse des cadres</i>	59
---	----

<i>L'analyse des cadres appliquée aux mouvements sociaux</i>	60
--	----

<i>Une visée utilitariste qui peut être contournée</i>	62
--	----

b. Des cadres à grande portée : les cadres dominants	64
--	----

c.	Le répertoire d'interprétation comme ensemble de cadres dominants persistant au cours du temps	66
2.	Les multiples facettes de l'identité collective	68
a.	L'identité collective, comme objet en permanente redéfinition	69
b.	L'identité collective, comme fondement de l'action collective	71
c.	Les liens inter-organisationnels et les organisations préexistantes, comme supports de l'identité collective	72
d.	Le rôle des cadres dans la formation d'une identité collective	74
3.	La prise en compte des logiques institutionnelles	75
a.	Les usages du champ multi-organisationnel	75
b.	Le réseau, comme produit des interactions	77
c.	La généalogie d'un mouvement social	79
Chapitre 3 : Proposition d'un cadre théorique adapté		84
1.	Les interactions entre l'économie solidaire et les mouvements sociaux	84
a.	Une différenciation progressive des modes d'actions	85
b.	Des caractéristiques communes qui demeurent	88
c.	Le positionnement relatif des deux phénomènes étudiés	91
2.	Un contexte spécifique lié aux nouveaux mouvements sociaux	94
a.	Ce qui est « nouveau » dans ces nouveaux mouvements sociaux	94
	<i>Les définitions des NMS</i>	94
b.	Les interactions entre les NMS et les réseaux d'économie solidaire	99
	<i>La finance solidaire et l'accompagnement des projets</i>	99
	<i>La rénovation et l'aménagement urbain</i>	100
	<i>Le domaine de la petite enfance</i>	101
	<i>Le domaine de la psychiatrie</i>	102
	<i>Les mouvements régionalistes et la lutte contre le chômage</i>	103
3.	Le cadre d'analyse choisi	104
a.	Problématisation de l'objet d'étude	104
b.	Les hypothèses et la méthode suivie	109
	<i>Les hypothèses de départ</i>	109
	<i>La méthode suivie</i>	111

Partie 2 : Artisans du Monde, d'un autre développement à une autre mondialisation 118

Chapitre 4 : Le réseau des associations de solidarité internationale _____ 122

1. Un répertoire d'interprétation spécifique _____	122
a. Le cadre urgentiste _____	122
b. Le cadre tiers-mondiste _____	123
c. Le cadre anti-impérialiste _____	124
d. L'altermondialisme _____	125
2. Les associations qui émergent après-guerre : de la faim au développement _____	127
a. La priorité donnée à la lutte contre la faim _____	127
<i>La faim comme problème du sous-développement : l'IRFED</i> _____	127
<i>La réponse à la triple faim : le CCFD</i> _____	129
b. L'enjeu du développement _____	132
<i>L'animation rurale de l'IRAM</i> _____	133
<i>De l'aide d'urgence à l'aide au développement : Frères des hommes</i> _____	134
c. L'aide subordonnée aux aspirations révolutionnaires _____	137
3. L'ère des associations humanitaires des années 1970 à 1980 _____	140
a. Une réponse aux situations de détresse _____	141
b. L'affirmation d'une idéologie anti-tiers mondistes _____	142
c. Le « tiers-mondisme » : entre adhésion et rejet _____	144
4. Le CRID : du tiers-mondisme à l'altermondialisme _____	145
a. La création du CRID et l'introduction de nouvelles problématiques _____	146
b. De la contre-expertise au travail de sensibilisation _____	149
c. Une expertise technique en matière de dette _____	150
d. Une ouverture internationale renforcée _____	151
<i>De nouvelles articulations de cadres conduisant à l'altermondialisme</i> _____	152

Chapitre 5 : Des boutiques insérées dans le réseau tiers-mondiste _____ 156

1. L'U.CO.JU.CO, une organisation préexistante _____	156
a. La réponse associative à une situation d'urgence _____	157
b. Les difficultés rencontrées avec les « jumeaux » _____	159
c. Le réajustement nécessaire des types d'actions menées _____	161
d. La création d'Artisans du Monde _____	165
2. Du comité de jumelage à la première boutique de Poitiers _____	168
a. Le lancement du comité de jumelage-coopération _____	168
b. Les premières déconvenues à l'issue des échanges _____	169

c.	L'accent mis sur les actions d'information _____	171
3.	Des actions en commun témoignant de liens inter-organisationnels anciens _____	174
a.	Les actions menées avec les « Cinq mouvements frères » _____	175
b.	Les premières actions menées avec le CRID _____	178
c.	Les liens avec les Centres de documentation _____	179
	<i>Un centre de documentation, créé dans le prolongement d'une boutique _____</i>	<i>179</i>
	<i>Un centre de documentation créé en même temps que la boutique _____</i>	<i>181</i>
	<i>Un centre de documentation créé indépendamment _____</i>	<i>182</i>
	Chapitre 6 : L'élaboration des premiers cadres d'injustice (1974-1990) _____	187
1.	Des emprunts au cadre anti-impérialiste _____	187
a.	Un discours irrigué par des référents marxistes _____	187
b.	Des choix de produits significatifs _____	189
	<i>La vente du café de Tanzanie _____</i>	<i>189</i>
	<i>Les noix de Cajou du Mozambique _____</i>	<i>192</i>
c.	Vers un développement dépourvu de relations de domination _____	193
2.	Des emprunts au cadre tiers-mondiste _____	195
a.	Des réponses à l'aide matérielle ponctuelle _____	195
b.	La vente, perçue comme un frein à l'information _____	199
c.	Le contenu des informations en question _____	200
d.	Une expertise en matière de commerce international _____	203
e.	Un développement à petite échelle _____	205
3.	Des activités qui se diversifient au contact des autres organisations _____	208
a.	Le soutien aux immigrés _____	208
b.	Le recours au cadre de l'écologie politique _____	209
c.	La recherche d'un modèle pacifiste _____	211
d.	La lutte anti-apartheid _____	212
4.	Les modes d'action et les actions menées en commun _____	214
a.	Des modes d'action propres à cette période _____	214
b.	Des modes d'action persistants _____	215
c.	Vers une spécialisation des associations _____	217
	Chapitre 7 : Un répertoire d'interprétation qui se renouvelle à partir de 1995 _____	222
1.	La défense des droits civiques et sociaux et le déplacement des entités jugées responsables _____	222
a.	La création du Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette _____	223

b.	Vers un code de conduite _____	225
c.	De fréquentes références au droit _____	227
d.	Un enrichissement progressif des modes d'action _____	228
2.	L'altermondialisme comme réactualisation du cadre tiers-mondiste _____	231
a.	Les campagnes altermondialistes _____	232
b.	La participation aux forums sociaux _____	234
c.	Les pistes d'actions qui découlent du cadrage diagnostique _____	236
3.	Des cadres auxiliaires entre continuité et renouvellement _____	238
a.	L'introduction de la défense d'une agriculture durable _____	238
b.	L'accent mis sur la défense des droits des peuples autochtones _____	240
c.	Une inscription dans l'écologie politique renforcée _____	242
4.	Le réseau : ressource ou contrainte ? _____	243

Partie 3 : Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, de la défense de l'emploi agricole à préservation de l'environnement _____ 252

Chapitre 8 : Le réseau des organisations agricoles _____ 257

1.	Un répertoire d'interprétation spécifique _____	257
a.	Le courant moderniste _____	257
b.	Le courant productiviste _____	259
c.	La nouvelle gauche paysanne _____	260
d.	Du cadre de défense de l'environnement à l'écologie politique _____	262
2.	L'après-guerre et l'émergence de l'agriculture intensive _____	265
a.	Le syndicat majoritaire : la FNSEA _____	266
b.	Le renouvellement impulsé par la JAC _____	268
c.	Un consensus autour du discours moderniste _____	270
3.	De la crise du modèle dominant au cadre de la nouvelle gauche paysanne _____	271
a.	Le courant Paysans-Travailleurs _____	271
	<i>Les causes de l'émergence d'une contestation _____</i>	<i>272</i>
	<i>Les formes successives prises par le courant Paysans-travailleurs _____</i>	<i>273</i>
	<i>La critique du productivisme chez les Paysans-Travailleurs _____</i>	<i>274</i>
b.	La Confédération Paysanne _____	277
	<i>La naissance de la Confédération syndicale _____</i>	<i>277</i>
	<i>L'approfondissement de la critique du productivisme _____</i>	<i>278</i>

c. L'élaboration progressive d'un projet alternatif : l'agriculture paysanne	281
--	-----

Chapitre 9 : Une organisation préexistante : Alliance Paysans-Écologistes-

Consommateur	288
---------------------	------------

1. Le rôle crucial de la Confédération Paysanne	289
a. La recherche d'appui auprès d'autres organisations	289
<i>Aux origines d'une tradition non-corporatiste</i>	289
<i>La tradition non corporatiste renforcée par la Confédération paysanne</i>	291
b. L'enjeu de la PAC placé comme objectif premier	292
<i>Une volonté de s'opposer à la réforme Mac Sharry</i>	292
<i>Face à la PAC : un réseau européen prend forme</i>	294
c. Les différentes composantes d'Alliance PEC	295
<i>Une composition qui évolue au cours du temps</i>	295
<i>Les éléments de cadrage diagnostique repérés</i>	296
2. Les différents modes d'action d'Alliance PEC	299
a. Des actions spectaculaires aux actions à visée pédagogique	299
b. Une réorientation progressive vers les AMAP	303
3. Les principaux apports d'Alliance PEC pour les AMAP	306
a. Un réseau de communication déjà en place	306
b. Des emprunts de cadres d'action collective	308
c. Les leaders et les participants	309
d. Des modes d'action persistants	310

Chapitre 10 : La défense de l'agriculture de proximité comme projet territorial

1. L'émergence du cadre de défense d'une agriculture de proximité	315
a. La défense du foncier : un cadre d'action collective ancien	316
b. La mise en réseau d'acteurs et une première reconnaissance publique	318
c. Le cadre de défense de l'agriculture de proximité	320
d. L'effet boule de neige	323
2. Le positionnement face aux instances de participation institutionnelles	324
a. La participation aux instances institutionnelles	325
b. Des instances de participation propres aux associations	329
c. Un rejet partiel des procédures de participation institutionnelles	331
3. Les effets de la mobilisation : une reconnaissance fragile	331
a. L'influence sur les pouvoirs publics	332
<i>Les étapes de la mobilisation</i>	332

b. Le renforcement de l'identité du mouvement	337
<i>La nécessaire préservation des terres agricoles en zones périurbaines</i>	337
<i>Une identité qui se renforce progressivement</i>	338
4. Une évolution des modes d'action vers la judiciarisation	339
Chapitre 11 : Des échanges de légumes aux échanges d'informations	345
1. Les activités entourant les échanges de produits alimentaires	345
a. Le contrat comme matérialisation d'une relation de solidarité	345
b. La fixation du prix, objet de débats permanents	347
c. Les rencontres avec le maraîcher	351
2. Les échanges d'information et les cadres d'injustice mobilisés	355
a. Les activités de sensibilisation	357
b. Les activités d'interpellation	360
c. L'identité découlant des cadres mobilisés	365
3. Les distorsions possibles de l'identité	369
e. Le positionnement par rapport aux circuits courts	369
f. Les controverses liées aux valeurs défendues	372
<i>Une récupération inattendue</i>	372
<i>La controverse autour de la Ruche</i>	374
g. Les tentatives pour circonscrire la dimension commerciale	375
Conclusion	381
Bibliographie	393
Annexes	433

**Mouvements sociaux et économie solidaire.
Penser les interactions à travers l'exemple de
la consommation**

Résumé :

Cette thèse prend comme objet d'étude deux associations, Artisans du Monde et les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), dont le point commun est d'établir des échanges économiques entre producteurs et consommateurs dans un but d'entraide. Notre thèse cherche à montrer que l'économie solidaire et les mouvements sociaux peuvent être étudiés conjointement. Les outils conceptuels développés par la sociologie des mouvements sociaux s'avèrent pertinents pour l'étude des réseaux d'économie solidaire, et en particulier les concepts de répertoire d'interprétation, d'identité collective et de réseau. Nous avons ainsi montré dans l'une et l'autre de nos études de cas que les emprunts de cadres et de modes d'action entre l'économie solidaire et les mouvements sociaux sont des processus courants qui plaident en faveur d'une étude conjointe de ces deux phénomènes. Enfin, les concepts de cadrage diagnostique et de cadrage pronostique se sont révélés être des outils analytiques pertinents pour saisir la manière dont se construisent les composantes de l'identité collective des mouvements associatifs étudiés.

Mots clés : économie solidaire, dimension politique, mouvements sociaux, analyse des cadres, réseau, construction de l'identité collective.

Abstract :

Our Dissertation aims to show how the conceptual tools developed through the study of social movements can be used in an appropriate way for the analysis of the dynamics underlying the solidarity based initiatives. This dissertation focuses on two associations : "Artisans du Monde" and "Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne", which conduct economic activities with an objective of mutual aid. The conceptual tools coming from the sociology of social movements are found to be relevant for the study of solidarity economy, and in particular, the concepts of repertoire of interpretation, of collective identity, and network. We have shown in both of the cases studied that the exchanges of frames and of types of action are common. The concepts of diagnostic frames and prognostic frames are also relevant tools to understand the elaboration of the definition the collective identity of the associations studied.

Key words : solidarity initiatives, political dimension, social movements, frame analysis, network, elaboration of collective identity.